
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01866548 9



Gerald B Phelan

ŒUVRES COMPLÈTES

DU

VÉNÉRABLE JEAN EUDES

III

DÉCLARATION

S'il nous arrive de donner le nom de *saint* ou de *bienheureux* au Vénérable Jean Eudes, dans les Introductions ou dans les notes qui accompagneront ses ouvrages, nous tenons à déclarer ici, conformément au Décret du Pape Urbain VIII, que nous n'employons point ces mots dans leur sens strict, et que nous n'avons nullement l'intention de devancer le jugement de la sainte Église, dont nous voulons rester toujours les enfants soumis.



Gravure ancienne du Vén. P. EUDES.

ŒUVRES COMPLÈTES

DU

VÉNÉRABLE JEAN EUDES

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE

Instituteur de la Congrégation de Jésus et Marie
de l'Ordre de Notre-Dame de Charité
et de la Société du Cœur admirable de la Mère de Dieu

AUTEUR DU CULTE LITURGIQUE DES SS. CŒURS DE JÉSUS ET DE MARIE

ÉDITION ENTIÈREMENT CONFORME AU TEXTE ORIGINAL
AVEC DES INTRODUCTIONS ET DES NOTES

TOME III

Le Mémorial de la Vie Ecclésiastique. — Manuel pour l'usage d'une Communauté Ecclésiastique.



VANNES

IMPRIMERIE LAFOLYE FRÈRES

1906

APPROBATIONS

De horum scriptorum omnium revisione actum fuit in ordinariis Sacrorum Rituum Congregationis Comitiis ad Vaticanum subsignata die habitis. Eminentissimi porro et Reverendissimi Patres sacris tuendis Ritibus præpositi, ad relationem Eminentissimi et Reverendissimi D. Card. Joannis Baptistæ Pitræ, Causæ Ponentis, scripta accurata Theologica Censura communita proponentis, post auditum voce et scripto R. P. D. Laurentium Salvati S. Fidei Promotorem, decernendum statuerunt: Nihil obstare quominus procedi possit ad ulteriora... Die 7 decembris 1878.

Facta postmodum de præmissis SS^mo^ Domino nostro Leoni Papæ XIII per infrascriptum Secretarium relatione, Sanctitas Sua sententiam Sacræ ipsius Congregationis ratam habuit et confirmavit. Die 19 iisdem mense et anno.

D. Card. Bartholinius, *S. R. C. Præf.*
Placidus Rolli, *S. R. C. Secret.*

Après avoir fait examiner l'ensemble des *Œuvres du Vénérable Jean Eudes*, éditées avec des introductions et des notes, j'en autorise la publication.

Paris, 21 février 1905.

Ange Le Doré,
Supér. de la Cong. de Jésus et Marie.

Imprimatur.
Parisiis, die 24 februarii, 1905.

G. Lefèbvre,
Vic. gén.

LE MÉMORIAL

DE LA

VIE ECCLESIASTIQUE

Contenant un abrégé de toutes les choses qui sont nécessaires et utiles à toutes sortes d'Ecclésiastiques pour leur salut et pour leur sanctification.

EXTRAIT DU PRIVILÈGE DU ROI

Par grâce et privilège du Roi, donné à Paris le 20e jour de Mai 1673, signé par le Roi en son conseil, DESRIEUX, et scellé du grand sceau de cire jaune : Il est permis au R. Père JEAN EUDES, Prêtre, Supérieur de la Congrégation de Jésus et Marie, de faire imprimer un livre intitulé : *Le Mémorial de la Vie Ecclésiastique*, et ce pendant le temps et espace de dix années consécutives, à commencer du jour que le dit livre sera achevé d'imprimer. Et défenses sont faites à tous Libraires et Imprimeurs, etc...

Le dit Privilège a été cédé et transféré à Remy le Boullenger, Imprimeur du Roi à Lisieux, pour par lui en jouir pleinement pendant le temps porté par icelui.

Achevé d'imprimer pour la première fois,
le 15e jour de Mars 1681.

INTRODUCTION

Dès le début de sa carrière apostolique, le P. Eudes avait constaté avec douleur que l'ignorance et la dépravation du peuple tenaient principalement à la déchéance du clergé. Aussi la réforme du clergé devint-elle de bonne heure sa préoccupation principale et son œuvre de prédilection.

Dès 1641, il avait pris l'habitude, durant ses missions, de réunir une fois ou deux par semaine les prêtres du voisinage, pour les entretenir de l'excellence et des obligations de leur vocation[1].

En 1643, voyant l'Oratoire s'écarter de plus en plus de la fin que lui avait assignée son fondateur, pour se consacrer à l'instruction de la jeunesse dans les collèges, il quitta cette société et fonda la Congrégation de Jésus et Marie, en vue de reprendre l'œuvre du Cardinal de Bérulle et d'ouvrir des séminaires, où les ordinands viendraient se former aux vertus et aux fonctions ecclésiastiques. De fait, sans renoncer aux missions, il eut la joie de fonder des séminaires à Caen (1643), à Coutances (1650), à Lisieux (1653), à Rouen 1658), à Evreux (1667) et à Rennes (1670.)

En même temps, le P. Eudes enrôlait les fidèles dans des confréries fondées par lui dans le double but d'honorer le très saint Cœur de Jésus et de Ma-

[1] Hérambourg, *Vertus du P. Eudes*, p. 342.

rie, et d'obtenir du Père des miséricordes qu'il donnât à son Église des prêtres selon son cœur[1].

Le Vénérable ne s'en tint pas là : il voulut mettre sa plume au service d'une cause pour laquelle il était « prêt à tout faire et à tout souffrir[2]. » Son zèle lui avait fait composer pour le peuple divers ouvrages qui avaient été bien accueillis. L'idée lui vint d'en écrire d'autres pour le clergé, et, en dépit des travaux dont il était surchargé, il trouva moyen de publier, ou du moins de composer ses *Avertissements aux Confesseurs*, *Le Bon Confesseur*, *Le Prédicateur apostolique*, *Le Mémorial de la vie ecclésiastique*, un *Manuel pour une communauté d'ecclésiastiques*, un *Traité de l'Office divin*, et un autre sur le *saint Sacrifice de la Messe*.

[1] *Règlement pour la Confrérie du Cœur de Jésus et de Marie*, Tréguier, 1711. Les membres de la Société du Cœur de la Mère admirable sont également invités par leur règle, ch. XIV, à prier à cette intention. Cette pieuse pratique s'est conservée dans la Congrégation des SS. Cœurs de Jésus et de Marie de Paramé, qui est sortie de cette dernière association. « Les sœurs, disent leurs Constitutions (2e part. ch. 7), feront quelques ferventes prières à ces deux Cœurs, spécialement à l'époque des ordinations, afin qu'ils procurent à l'Église des pasteurs et des prêtres qui soient selon le cœur de Dieu, et qui, par leurs paroles et par leurs exemples, allument dans les cœurs de tous les chrétiens le feu du divin amour. » C'est à peu près mot pour mot la Règle de la Société du Cœur admirable. Au commencement du *Mémorial*, dans sa dédicace à tous les pasteurs et à tous les prêtres de l'Église triomphante, le P. Eudes les presse d'intercéder auprès de Dieu dans le même but : « Permettez-moi, écrit-il, de vous dire ce que votre Père et le nôtre dit à tous ses enfants : *Rogate Dominum messis ut mittat operarios in messem suam* : « Priez le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers en sa moisson, mais des ouvriers irréprochables, qui n'aient pour but que la gloire de leur maître et le salut des âmes. » Dans son office du Sacerdoce, le Vénérable fait la même prière aux saints Prêtres dont il chante les vertus. Témoin cette strophe de l'hymne des II Vêpres :

Rogate Regem messium,
Messes suas ut visitet :
Suum Redemptor spiritum
In corde cleri suscitet.

[2] *Mémorial*, Dédicace aux saints Prêtres de l'Église triomphante.

Il avait également composé une messe et un office propres pour la fête du Sacerdoce, qu'il fixa, pour sa Congrégation, au 13 novembre.

Dans leur ensemble, ces ouvrages embrassaient, comme on le voit, tous les devoirs et toutes les fonctions du prêtre. Malheureusement le *Traité de l'Office divin* et celui du *saint Sacrifice de la Messe* n'ont pas été imprimés, et le manuscrit en est perdu depuis la Révolution de 1789. Les autres ouvrages du Vénérable sur la vie ecclésiastique nous restent, et, hormis la Messe et l'Office du Sacerdoce qui ont leur place marquée parmi les œuvres liturgiques de l'auteur, on les trouvera réunis dans le troisième et le quatrième volumes de ses *Œuvres complètes*.

Nous en commencerons la publication par le *Mémorial*. Ce n'est pas qu'il ait paru le premier : nous dirons tout-à-l'heure qu'il ne fut imprimé qu'après la mort du Vénérable. Seulement, il a l'avantage d'embrasser la vie ecclésiastique dans son ensemble, ce qui lui donne le pas, du moins logiquement, sur le *Prédicateur apostolique*, le *Bon Confesseur* et les *Avertissements aux Confesseurs*, qui ne traitent que de l'une des fonctions du prêtre.

Après le *Mémorial*, viendra le *Manuel pour une communauté d'ecclésiastiques*. Dans la pensée du P. Eudes, ces deux ouvrages étaient destinés à se compléter l'un l'autre. Tous les deux ont pour but immédiat la sanctification personnelle du prêtre, et le second ne fait souvent qu'appliquer les principes contenus dans le premier. Ils formeront le troisième volume des *Œuvres*.

La quatrième contiendra le *Prédicateur apostolique*, le *Bon Confesseur* et les *Avertissements aux Confesseurs*, qui visent l'exercice du saint ministère et appartiennent à la théologie pastorale plutôt qu'à l'ascétisme ecclésiastique.

Pour faciliter la lecture du *Mémorial*, nous allons, dans cette introduction, faire l'histoire du livre, en indiquer le sujet et en exposer la doctrine. Puissent ces quelques pages contribuer à en faire comprendre et goûter les enseignements !

I. — LA COMPOSITION ET LA PUBLICATION DU MÉMORIAL

Le *Mémorial de la vie ecclésiastique* fut mis sur le métier longtemps avant sa publication. Il ne parut qu'en 1681, et il était au moins ébauché dès 1673. Il l'était même, semble-t-il, dès 1668.

Cette année, en effet, le P. Eudes publia son *Manuel pour une communauté d'ecclésiastiques*. Dans la *Préface*, il annonçait comme prochaine la publication d'un second ouvrage intitulé *Le dévot ecclésiastique*, qui devait compléter le *Manuel*. Ce livre n'a jamais paru, du moins sous ce titre, et je ne sache pas qu'il en soit question ailleurs dans les ouvrages du Vénérable ; ses biographes n'en parlent pas non plus. Faut-il en conclure que le P. Eudes abandonna son projet et renonça à publier un ouvrage assez avancé pour que, dès 1668, il en annonçât l'impression, nous ne le croyons pas. Il est plus vraisemblable qu'il utilisa dans ses ouvrages postérieurs les travaux faits en vue du *Dévot ecclésiastique*, et nous sommes convaincus que la plupart d'entre eux ont servi à la rédaction du *Mémorial*, si même cet ouvrage n'est pas, sous un titre nouveau, le livre annoncé en 1668.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le *Mémorial* était bien avancé en 1673, car, cette année-là, le 20 mai, le P. Eudes obtint un privilège royal, transféré plus tard à Remy Le Boullenger, imprimeur à Li-

sieux, qui lui assurait le monopole de la publication et de la vente de son livre pendant dix années consécutives, à dater du jour où l'impression en serait achevée pour la première fois.

A cette date pourtant, le Vénérable n'avait pas encore mis la dernière main à cet ouvrage. Nous savons par le P. Martine qu'il le retoucha sur la fin de sa vie[1]. C'est d'ailleurs ce que prouvent manifestement les approbations placées en tête de la première édition. L'une d'elles, délivrée par le docteur Le Goux, curé de Saint-Aquilin d'Évreux, est datée du 8 janvier 1679. L'autre, due au docteur Le Vavasseur, théologal de Lisieux, ne fut signée que le 12 novembre 1680, trois mois après la mort du P. Eudes. Il n'est pas téméraire de penser qu'elle fut sollicitée, au moment de l'impression du *Mémorial*, par M. Blouet de Camilly, successeur du Vénérable dans le gouvernement de la Congrégation de Jésus et Marie.

On voit déjà par ces faits que le P. Eudes n'eut pas le temps de publier lui-même son livre. C'est par les soins de M. Blouet qu'il parut à Lisieux, chez Remy Le Boullenger, le 15 mars 1681.

Le volume sorti des presses de Remy Le Boullenger est un in-12 de 320 pages. L'impression en serait bonne sans les fautes nombreuses qui s'y sont glissées. A la fin, on trouve, dans un appendice de 40 pages, les prières en usage dans les séminaires de la Congrégation de Jésus et Marie.

Une seconde édition du *Mémorial* parut à Paris chez Méquignon, et à Rennes chez Mlle Jausions, au commencement du XIXe siècle[2]. Elle ne porte aucune date, mais nous savons par ailleurs qu'elle

[1] Martine-Lecointe, *Vie du Père Eudes*, tome 2, p. 334. Caen, 1880

[2] Un volume in-12 de 388 pages, imprimé sur papier de fil.

fut publiée vers 1835, par le P. Loüis de la Morinière, supérieur général de la Congrégation de Jésus et Marie, qui, désorganisée par la tempête révolutionnaire, se reconstituait péniblement à Rennes.

Le P. Loüis conserva tel quel le texte du P. Eudes, à part l'orthographe et la ponctuation qu'il crut devoir modifier en se conformant à l'usage de son temps. Il supprima les prières mises en appendice dans la première édition, et corrigea la plupart des fautes d'impression qui la déparaient. Il fut félicité de son heureuse entreprise par M. Mollevaut, prêtre de Saint-Sulpice, qui avait été son directeur durant son séminaire et qui était resté son ami et son conseiller. « C'est une œuvre excellente, lui écrivit le pieux Sulpicien, que de sauver de l'oubli les travaux les plus précieux du zèle des saints, qui sait embrasser même les générations à venir... Le P. Eudes, comme M. Olier, a été suscité pour sanctifier le clergé, et leurs ouvrages ont une onction qu'on ne trouve point dans ceux qui ont été écrits après eux. Aussi, comme vous pouvez le penser, je les conseille à tous, et pour peu qu'on soit docile à la grâce, on ne manque pas d'en être touché [1]. »

Depuis lors, le *Mémorial* n'a pas été réédité. En dehors de la Congrégation de Jésus et Marie, il est peu connu, et pourtant il mériterait de l'être beaucoup, car, comme le dit le P. Loüis, « on y voit éclater d'un bout à l'autre la foi la plus vive, la piété la plus tendre et le désir le plus ardent de conduire les prêtres à la perfection à laquelle ils sont appelés [2] ».

[1] Dauphin, *Le R. P. Loüis de la Morinière*, p. 93. Paris, 1893.

[2] Edition de Rennes, Avertissement de l'éditeur.

II. — LE SUJET DU MÉMORIAL

Le titre de *Mémorial* que le P. Eudes a donné à son livre sur la vie ecclésiastique en indique nettement le caractère et le sujet. Nous croyons qu'il lui fut suggéré par le *Mémorial de la vie chrétienne* du P. de Grenade, l'un des ouvrages qu'il goûtait le plus et qu'il recommandait le plus volontiers [1] ; mais, mieux que tout autre, ce titre convenait au livre que le P. Eudes voulait mettre entre les mains du clergé.

Le *Mémorial*, en effet, n'est nullement un traité. Il n'y faut pas chercher un exposé complet et méthodique des devoirs du prêtre.

Dans ce genre, le XVIIe siècle nous a laissé des ouvrages bien précieux. Le plus connu, et sans contredit le meilleur, est le *Traité des saints Ordres* de M. Olier. Il parut en 1675. Le P. Eudes n'en profita pas pour rédiger le *Mémorial* qui, à cette époque, était à peu près achevé. Mais il dut le lire, et il est à croire qu'il l'apprécia grandement, car, sur le sacerdoce comme sur la vie chrétienne, ses idées cadraient pleinement avec celle du vénérable fondateur de Saint-Sulpice.

Avant le *Traité des saints Ordres*, le clergé avait déjà à sa disposition l'*Instruction des Prêtres* du chartreux Molina, ouvrage justement célèbre, et que l'on réédite encore de nos jours. Le P. Eudes l'estimait : il le recommande dans le *Mémorial* [2], il s'en est même inspiré à plusieurs reprises.

[1] *Royaume de Jésus*, 2e p., § XV. *Mémorial*, 2e p., n. 32 ; 4e p., ch. 5.

[2] 2e p., n. 32 ; 4e p., ch. 5. — Antoine de Molina, d'abord Ermite de Saint-Augustin, entra ensuite, avec la permission de ses supé-

Toutefois, aux yeux du Vénérable, des livres de ce genre, si excellents soient-ils, ne suffisent pas au clergé. Il a besoin d'ouvrages plus courts et plus pratiques, qu'il ait sans cesse sous la main, et qui lui rappellent sommairement ses devoirs et les moyens à employer pour les bien remplir. « Il est très important, dit-il, de considérer souvent et sérieusement devant Dieu la dignité et excellence de notre vocation, les obligations et devoirs qui la suivent, et la manière de nous en acquitter dignement. A cette fin, il est bon d'avoir entre les mains un mémorial ou abrégé de ces choses, dans lequel nous les puissions lire et relire souvent, afin de les graver profondément dans nos cœurs et de les exprimer en notre vie et dans nos mœurs [1]. »

C'est pour répondre à ce besoin que le P. Eudes écrivit le *Mémorial*. Il en fit hommage, tout d'abord, aux saints prêtres de l'Église triomphante, qui sont, après Jésus-Christ, les modèles du clergé, et dont il s'est plu à chanter les vertus dans son office du Sacerdoce. Ensuite, il le dédia à tous les prêtres de l'Église militante. L'adresse dans laquelle il le leur présente contient un bel éloge du sacerdoce. Voici comment elle se termine : « Après avoir consacré ce petit ouvrage aux saints prêtres de l'Église triomphante, je souhaite pareillement le dédier à tous les bons

rieurs, à la Chartreuse de Miraflorès près de Burgos en Espagne. C'est là qu'il composa son *Instruction des Prêtres*, où il traite de l'excellence du sacerdoce, de la perfection avec laquelle on doit s'acquitter des fonctions sacerdotales, de la sainteté du divin sacrifice et de la dévotion avec laquelle on doit célébrer, des dépositions requises pour bien réciter l'office divin, enfin de la manière de bien recevoir le sacrement de Pénitence. On en fit une traduction française assez défectueuse en 1644. L'éditeur Coignard en donna une seconde édition plus exacte en 1676. Molina mourut en odeur de sainteté le 21 septembre 1612.

[1] *Mémorial*, 2e p.

pasteurs et à tous les saints prêtres de l'Église militante, comme un petit témoignage du respect que je porte au royal Sacerdoce de mon Seigneur Jésus, que j'honore dans mes très chers frères ; comme aussi je désire vous mettre ce livre entre les mains, afin qu'il vous serve de mémorial sur ce qui regarde les qualités et les excellences, et ensuite les obligations et les devoirs de notre profession, et la manière d'exercer saintement toutes les fonctions sacerdotales. » Voilà le but du *Mémorial* clairement indiqué. C'est un manuel destiné à aider les prêtres à correspondre à leur vocation et à en remplir saintement les devoirs.

Un livre de ce genre se compose nécessairement d'éléments assez divers. Pour être tout à fait pratique, il doit contenir à la fois des enseignements et des méthodes. C'est bien là, en effet, ce que l'on trouve dans le *Mémorial*.

L'auteur lui-même nous avertit, dans un *Avant-propos*, que l'on y trouve « cinq choses principales », savoir : des considérations sur l'excellence du sacerdoce, un abrégé des devoirs des prêtres, des exercices de piété pour les diverses actions de la journée, un directoire pour les retraites, et une série de méditations à l'usage des ecclésiastiques ; en somme cinq parties d'une étendue fort inégale et d'un genre assez différent[1]. Un mot sur chacune d'elles.

[1] Dans l'édition primitive, ces cinq parties, si nettement distinguées dans l'*Avant-propos*, sont séparées les unes des autres par des signes typographiques qu'on ne trouve pas entre les divisions ordinaires du livre. En tête de chacune d'elles, on voit une large vignette, dont l'une représente les armes de la Congrégation de Jésus et Marie. Un cul-de-lampe et un blanc en marquent la fin. Il est vrai qu'elles ne portent point le nom de parties, peut-être parce que les deux premières sont très courtes. Nous le leur donnons dans notre édition, afin de mieux faire ressortir le plan de l'auteur.

1. Considérations sur l'excellence du Sacerdoce.

Tant qu'un prêtre n'a sur son état et ses fonctions que des idées vulgaires, semblables à celles que l'on rencontre parfois chez les fidèles, il ne sent pas le besoin d'aspirer à la perfection et ne comprend rien aux saintes ardeurs du zèle. Le P. Eudes le savait mieux que personne[1]. Aussi commence-t-il le *Mémorial* par rappeler aux prêtres la sublimité de leur vocation. Nous avons déjà dit que c'est là le thème de la longue dédicace (chapitre préliminaire), où il offre son livre à ses confrères dans le sacerdoce. Sans craindre les redites, il y consacre encore la première partie de ce livre. Dans ces deux endroits, le style du Vénérable est très imagé et d'une allure tout à fait oratoire. Peut-être ne sont-ils l'un et l'autre, surtout le premier, que des extraits des conférences que le P. Eudes faisait au clergé. En tout cas, ils en sont certainement un écho fidèle, et ils nous permettent de nous faire une idée de cette éloquence pleine de chaleur et d'onction, qui impressionnait si fortement ses auditeurs et leur communiquait un peu de ce zèle apostolique dont son cœur était rempli[2]. On ne peut les lire sans être frappé

[1] « Dignum est enim ut dignitas sacerdotalis prius noscatur a nobis, et sic deinde servetur a nobis, ut Psalmographi sententia queat repelli a nobis : Homo, cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis. » S. Ambrosius. *De dignitate sacerdotali*, c. 2. Cf. *Office du Sacerdoce*, dimanche dans l'octave, 4e leçon.

[2] Le P. Eudes ne se contenta pas de faire des conférences aux ecclésiastiques durant ses missions ; il en fit également à Paris, où il réunit parfois jusqu'à 200 ou 300 auditeurs. « Un jour, dit un de ses biographes, deux jeunes ecclésiastiques, charmés de ses discours et de ses exemples, se dirent entre eux : Que faisons-nous ici ? Que n'imitons-nous ce saint prêtre ? Faisons dans notre pays ce que nous voyons faire ici pour des étrangers. Ils le firent

de la vénération profonde avec laquelle le serviteur de Dieu s'adresse aux prêtres, en même temps que de l'admiration qui remplissait son âme en face de la sublimité du sacerdoce, et de la complaisance, disons même de l'enthousiasme avec lequel il en parle. Nous ne croyons pas que l'on trouve nulle part des idées plus élevées et plus justes sur le sacerdoce. Nous nous réservons, d'ailleurs, de les exposer plus loin en traitant de la doctrine du *Mémorial*.

2. Abrégé des devoirs des prêtres.

La seconde partie du *Mémorial* est un abrégé des devoirs qui découlent du sacerdoce. Il a été rédigé pour les prêtres séculiers employés dans le saint ministère. On y trouve même un certain nombre de détails qui ne s'appliquent qu'à eux.

Cet abrégé est qualifié de « mémorial » par le P. Eudes. Il a donné son nom à l'ensemble du livre. Nous croyons qu'il en est la partie la plus ancienne et comme le noyau primitif. Ce qui nous porte à le penser, c'est le silence de l'auteur sur la dévotion aux saints Cœurs de Jésus et de Marie. A la fin de sa vie, le Vénérable n'aurait pas manqué, semble-t-il, de lui assigner une belle place parmi les moyens de sanctification qu'il recommande aux prêtres.

Quoi qu'il en soit, ce mémorial est un vrai chef-d'œuvre. Il nous donne une preuve nouvelle de l'habileté du P. Eudes à condenser en quelques pages tout un programme de vie et de perfection. Les trente-quatre articles dont il se compose, con-

en effet, et, par leur zèle, ils changèrent la face du diocèse d'Avranches. » Hérambourg, *Vertus du P. Eudes*, p. 343. Cf. Costil, *Annales de la Congrégation de Jésus et Marie*, p. 67.

tiennent tout ce qu'il y a d'essentiel à dire sur la vie sacerdotale. Nécessité d'aspirer à la perfection, lois fondamentales de la vie ecclésiastique, principaux vices dont il faut se garder, soins à prendre des âmes dont on a la charge, exercices de piété et dévotions qui conviennent spécialement au clergé, le P. Eudes n'a rien oublié. Et dans ces quelques pages, on chercherait vainement soit une exagération, soit même une de ces hyperboles qui sont familières aux orateurs. L'exactitude et la modération de la doctrine s'unissent à la netteté et à la précision du style pour faire de ce mémorial un modèle du genre. Le P. Loüis s'en était bien rendu compte, et quand il réédita le livre du P. Eudes, il eut l'heureuse idée de faire tirer à part l'abrégé des devoirs des prêtres, afin d'en favoriser la diffusion.

3. Exercices de piété pour les diverses actions de la journée.

La troisième partie du *Mémorial* contient une série d'exercices ou pratiques de piété pour faire saintement les actions de chaque jour. On y trouve des dispositions pour le réveil, le lever, l'oraison, les lectures de piété, l'étude, les repas, la conversation, les voyages, le coucher. On en trouve également pour les fonctions sacerdotales, telles que la récitation de l'office divin, la célébration de la sainte messe, l'administration des sacrements, la visite des malades, l'assistance des mourants, la consolation des affligés. Comme on le voit, le P. Eudes a voulu être complet.

Tous ces exercices sont dressés sur un plan uniforme et ont entre eux une grande ressemblance, ce qui en rend la lecture suivie un peu monotone.

Au fond, ils ne sont tous que l'application aux détails de la vie du prêtre des divers modes d'union à Notre-Seigneur recommandés par le P. Eudes dans le *Royaume de Jésus*. Se conformer au divin Maître, renoncer à soi-même et se donner à lui, agir en union avec lui et avec tous les membres de son corps mystique, tout faire par amour, sans aucune vue d'intérêt, voilà les principes qui reviennent constamment dans le *Mémorial*. Et cela se comprend, car si le baptême unit le chrétien à Jésus-Christ, le sacerdoce resserre encore cette union, et c'est pourquoi le divin Maître doit être le modèle, le principe, le complément et le terme de la vie sacerdotale, plus encore que de la vie chrétienne.

Dès lors, on ne sera pas surpris qu'en traitant des actions communes au chrétien et au prêtre, le P. Eudes reproduise ou résume le *Royaume de Jésus*. Il n'en pouvait être autrement, puisqu'il s'agit d'exercices identiques. Il n'y a de nouveaux, dans le *Mémorial*, que les exercices dressés en vue des fonctions sacerdotales, et encore quelques-uns d'entre eux se retrouvent-ils dans le *Manuel pour une communauté d'ecclésiastiques*, dans le *Bon Confesseur*, ou dans d'autres ouvrages du Vénérable.

Les chapitres de cette troisième partie du *Mémorial* sont, d'ordinaire, assez courts. On y trouve tout juste l'indication des actes à faire pour sanctifier une action donnée. Parfois cependant le P. Eudes en prend occasion pour exposer, très sobrement du reste, des considérations qu'on chercherait vainement dans ses autres livres. C'est ainsi, par exemple, que le *Mémorial* renferme, sur les dangers de l'étude, et sur le prix des croix que la Providence nous envoie[1], des vues très profondes, qu'on ne trouve que là.

[1] *Mémorial*, 3e p., ch. 19.

Il arrive aussi quelquefois que le Vénérable sort du terrain purement ascétique, où il se tient d'ordinaire, pour signaler de pieuses industries qui peuvent servir à gagner les âmes à Dieu. Cela est surtout sensible dans les chapitres où il traite de la visite des malades, de l'assistance des mourants et de la consolation des affligés. Le P. Eudes nous y révèle les saintes industries dont il se servait lui-même avec tant de succès, et il y a dans ces pages une piété si vive, une charité si ardente, une tendresse si ingénieuse et si compatissante pour toutes les misères humaines, qu'il est bien difficile de les lire sans se sentir ému.

4. Le Directoire des Retraites.

Du Directoire des retraites, il y a peu de choses à dire. Il est très court. On y trouve le règlement suivi par les retraitants dans les séminaires de la Congrégation de Jésus et Marie, et des avis, d'ailleurs très succincts, sur les différents exercices de la retraite. Ce qui en fait l'intérêt, ce sont les « examens extraordinaires » que l'auteur y a insérés. Ils contiennent des enseignements précieux, notamment sur les vertus chrétiennes, qui avaient leur place marquée dans un mémorial de la vie ecclésiastique, et dont jusque-là il n'avait pas été question.

5. Les Méditations ecclésiastiques.

Le *Mémorial* se termine par une série de méditations à l'usage des ecclésiastiques. Elles pouvaient être utilisées pendant les retraites, mais elles ne font point partie du Directoire. Dans le plan de l'auteur, elles forment une œuvre à part et constituent la cinquième et dernière partie du *Mémorial*.

Ces méditations sont réparties en deux groupes distincts.

Les premières roulent sur la vocation et les saints ordres. La plupart sont extraites du Pontifical romain. Dans la pensée du Vénérable, elles devaient évidemment servir aux ordinands. Peut-être même est-ce pour eux qu'elles furent composées. Dans la Congrégation de Jésus et Marie, le P. Eudes a voulu qu'on s'en servît durant l'octave de la fête du Sacerdoce, du 14 au 20 novembre, pour se préparer à la rénovation des promesses cléricales, qui a lieu le 21, jour de la Présentation de la sainte Vierge.

Les autres méditations ont pour objet les principales obligations du prêtre, la haine du péché, le renoncement au monde et à soi-même, l'amour de Dieu, de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, de l'Église. Ce sont de beaucoup les plus belles, du moins à notre sens. Elles sont aussi remarquables par la précision du style que par l'élévation et la solidité de la doctrine. En les développant un peu, il serait aisé d'en tirer une excellente retraite ecclésiastique.

III. — LA DOCTRINE DU MÉMORIAL

Bien que le *Mémorial* ne soit pas un traité doctrinal, il nous révèle pourtant, mieux qu'aucun autre de ses ouvrages, l'idée que le P. Eudes s'était faite du sacerdoce catholique. Ses vues sur ce sujet sont bien grandes et bien belles. Nous ne prétendons pas qu'elles lui soient personnelles. Dans ce qu'elles ont d'essentiel, elles ne sont que l'écho de la tradition catholique. On les retrouve chez tous les réformateurs du clergé français au XVII[e] siècle[1]. Chacun

[1] « Qu'on analyse une à une les biographies des saints prêtres de cette époque, au milieu d'une variété merveilleuse se manifestera

d'eux les a exprimées à sa manière, suivant son caractère et l'esprit de sa grâce, comme on disait à cette époque. Il serait bien intéressant de les étudier, avec leurs nuances diverses, chez le Cardinal de Bérulle, le P. de Condren, saint Vincent de Paul, le vénérable Olier, pour ne citer que les plus éminents parmi ces hommes d'élite. Quel beau livre il y aurait à écrire sous ce titre : *Le sacerdoce d'après les réformateurs du clergé français au XVII[e] siècle !* Nous souhaitons qu'une plume savante et exercée entreprenne ce travail d'ensemble. Notre tâche est plus modeste. Nous devons nous borner à indiquer brièvement de quelle manière le P. Eudes concevait la vie sacerdotale. Pour le faire avec ordre, nous allons exposer à grands traits ses vues : 1. sur la dignité, — 2. sur la sainteté, — 3. sur la religion, — 4. sur le zèle du prêtre. On peut, croyons-nous, ramener à ces quatre chefs tous ses enseignements sur le sacerdoce.

1. La dignité du Prêtre.

Quand il traite du sacerdoce, le Père Eudes commence presque toujours par nous le présenter comme

une surprenante uniformité. Chaque personnage nous présente tous les grands caractères ascétiques qui ont distingué en tous temps les fidèles ministres du Prêtre éternel, qui est Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ce sont des prêtres saintement passionnés d'honorer le Verbe incarné en tous ses mystères, et de prêcher le culte de la très sainte Vierge. Ce sont des prêtres qui aiment l'oraison mentale, et qui croient profondément au dogme de la vie surnaturelle. Ce sont des prêtres qui recherchent la pauvreté, les humiliations et les souffrances. Ce sont des prêtres qui se dévouent sans mesure pour la tâche à laquelle ils sont appliqués, qui travaillent dans un esprit de soumission filiale aux doctrines de l'Église catholique, et qui veulent à tout prix faire observer la discipline des saints Conciles. Un même souffle surnaturel les entraîne, c'est l'esprit du souverain Prêtre qui les anime, et tel est le vrai secret de leur puissance et de leur fécondité. » Letourneau, *Les saints Prêtres français du XVII[e] siècle*. 1[e] série, Préface, p. XIII, XIV.

le plus grand et le plus admirable de tous les ordres de la terre et du ciel.

A une époque où la noblesse du sang jouissait encore de tout son prestige, et où les dignités humaines séduisaient par leur éclat, le Vénérable se plaisait à montrer dans le sacerdoce la noblesse la plus haute et la dignité la plus sublime que l'on puisse concevoir. Il proclamait avec complaisance que les prêtres, issus du sang royal et divin de Jésus-Christ, sont les premiers-nés des enfants de Dieu, les grands dignitaires de sa maison, les premiers officiers de sa cour, les ministres de sa Toute-Puissance, les juges souverains dont les arrêts valent pour l'éternité, les princes et même les rois de l'état du grand Roi, puisque Jésus-Christ a daigné les associer à sa royauté en même temps qu'à son sacerdoce, suivant cette parole de saint Luc : *Ego dispono vobis sicut disposuit mihi Pater meus regnum*[1].

Rempli de vénération pour les divers ordres religieux qui embaument l'Église du parfum de leurs vertus, et qui, à cette époque, renaissaient à la ferveur avec une vigueur incomparable, le P. Eudes n'a jamais voulu les comparer expressément au sacerdoce. Toutefois, sa pensée sur ce point n'est nullement douteuse. Si grands et si illustres que soient les ordres religieux, leur gloire pâlit devant celle du sacerdoce dont Jésus-Christ est, répète-t-il souvent, « l'Instituteur », « le Fondateur » et « le Chef »[2], et qui est, dit-il encore, « le premier et le plus saint

[1] Luc. XXII, 29. Cf. *Mémorial*, chapitre préliminaire. Voir aussi, dans la 5e partie, la méditation sur l'ordre de portier.

[2] *Mémorial*, Dédicace aux prêtres de l'Église triomphante, et *passim* ; *Le Bon Confesseur*, ch. 1 ; *Manuel pour une communauté d'ecclésiastiques*, Pour la fête de la Présentation de la sainte Vierge, etc.

de tous les ordres », et celui « qui sanctifie tous les autres[1] ». Seulement, le sacerdoce et l'état religieux ne s'excluent pas. Souvent au contraire ils se superposent l'un à l'autre, et ainsi les mêmes sujets peuvent avoir l'honneur d'appartenir à la fois à un ordre religieux proprement dit et à l'ordre divin du sacerdoce de Jésus-Christ. Peut-être est-ce pour ce motif que le P. Eudes s'est toujours abstenu de les comparer entre eux.

En revanche, il n'hésite pas à comparer le sacerdoce aux hiérarchies angéliques, et à proclamer le prêtre supérieur aux Anges et aux Archanges, non pas en nature, mais en grandeur et en puissance. En est-il un seul parmi eux, demande-t-il, qui ait reçu, comme le prêtre, le pouvoir d'effacer le péché et de communiquer la vie de la grâce, d'enfanter Jésus-Christ dans les âmes et de l'immoler chaque jour à l'autel[2] ? Ce sont là des pouvoirs d'un ordre tout divin, qui élèvent singulièrement le prêtre au-dessus de tous les Anges du ciel.

Le P. Eudes aimait aussi à rapprocher le prêtre de la sainte Vierge. Non qu'il se soit jamais permis de l'élever au-dessus d'elle sous aucun rapport. Au contraire, chaque fois qu'il exalte le sacerdoce au-dessus de toutes les grandeurs de la terre et du ciel, il excepte expressément la maternité divine[3]. Mais il voyait, dans les rapports du prêtre avec Jésus-Christ et avec les âmes, une participation à la double maternité de Marie, et c'est pourquoi il se plaisait à l'appeler la « Mère[4] » et parfois la « Reine » et

[1] *Manuel*, l. c.

[2] *Mémorial*, chapitre préliminaire.

[3] *Mémorial*, chapitre préliminaire ; 3e part., méditation sur les obligations des prêtres, et *passim*.

[4] *Manuel*, 4e part., Pour la fête de la Présentation de la B. Vierge ; *Mémorial*, 3e part., Méditation sur la dévotion à Marie, et *passim*.

la « sœur » des prêtres[1], et à saluer en ceux-ci une « image de la Vierge Mère »[2].

Pour comprendre la grandeur du sacerdoce, le P. Eudes montait encore plus haut. Il s'élevait jusqu'à l'adorable Trinité, et contemplait en elle le principe et la fin du sacerdoce et de toutes ses grandeurs[3]. Il allait même jusqu'à voir dans les fonctions du prêtre une sorte de participation aux opérations les plus nobles des trois Personnes divines. Le pouvoir qu'a le prêtre de produire Jésus-Christ dans l'Eucharistie et de le former dans l'âme des fidèles n'est-il pas, en effet, une image frappante de la paternité du Père ? Dans l'accomplissement des

[1] Horum matrem te Mariam,
Et sororem, et reginam
Omnis laudet spiritus.

Prose de la messe du Sacerdoce. — L'expression de « sœur » des prêtres rappelle celle de « Vierge-prêtre », que l'on trouve dans l'hymne *Quam pulchre graditur*, dont on se sert à Saint-Sulpice aux vêpres de la Présentation :

Quid nos illaqueant improba gaudia ?
Cur nos jam pigeat vincula rumpere ?
Dux est *Virgo sacerdos* ;
Fas sit quo properat sequi.

Pie IX s'est fait le défenseur de cette expression, dans un bref en date du 25 août 1873 : « Adeo arcte (Maria) se junxit divini Filii sui sacrificio, ut *Virgo sacerdos* appellata fuerit ab Ecclesiæ Patribus.

[2] *Imago Matris Virginis,*
Lucerna Christi corporis,
Caput, sinus, cor, ubera :
Quis tanta laudet munera ?

Office du Sacerdoce, hymne des Matines. Le P. Eudes dit en note : « Sacerdotes Virginis Matris imago dicuntur, quia, sicut per eam, sic per ipsos, Christus formatur, datur fidelibus, et Deo immolatur. » Cf. *Mémorial*, 5e part., Méditation sur la dévotion à Marie.

[3] De là la doxologie des hymnes de l'office du Sacerdoce :

Præsta, beata Trinitas,
Origo, finis omnium,
Patrum tenere semitas
Nunc et per omne sæculum.

fonctions sacerdotales, est-ce qu'il ne continue pas ici-bas l'œuvre du Verbe incarné ? Et tout ce qu'il fait pour étendre le règne de Dieu dans les cœurs, en les purifiant de la souillure du péché et en leur infusant la grâce sanctifiante, ne l'associe-t-il pas très étroitement à l'action sanctificatrice du Saint-Esprit ? Ces pensées se rencontrent souvent dans le *Mémorial*[1]. Elles remplissent les hymnes et la prose de l'office du Sacerdoce[2]. Mais nulle part le P. Eudes ne les a exposées avec plus de précision et de piété que dans cette belle élévation de son *Manuel* :

« Vous êtes, ô mon Dieu, le principe et la source de toute la dignité, puissance et sainteté du sacerdoce chrétien, car c'est de vous que procède toute sorte de bien. Vous êtes la fin de toutes ses fonctions, car elles n'ont point d'autre but que l'honneur qui est dû à votre divine Majesté. Vous êtes la consécration, la bénédiction et la sanctification de tous les prêtres de votre Eglise. C'est par l'élection et la vocation spéciale de votre adorable volonté qu'ils sont choisis et appelés à une si haute dignité. C'est par une communication de votre admirable paternité, ô Père saint, qu'ils sont faits les pères des enfants de lumière. C'est par une participation de votre divin Sacerdoce, ô Jésus, Fils unique de Dieu, qu'ils sont les sacrificateurs du Très-Haut. C'est par une effusion spéciale de votre divine sainteté, ô divin Esprit, qu'ils sont les sanctificateurs des âmes. C'est

[1] *Mémorial*, chapitre préliminaire ; 1e partie ; 5e p., Méditation sur les obligations des prêtres, et *passim*.

[2] Voici, par exemple, une strophe de la prose qui exprime nettement toutes ces idées :

Vos consortes Dei Patris,
Patres estis Dei fratris,
Quos unxit Paraclitus.

en eux et par eux, ô Roi du ciel, que vous vous rendez visible sur la terre, et que vous y faites des œuvres qui n'appartiennent qu'à une puissance et à une bonté infinies. Enfin vous êtes leur partage, leur trésor et leur gloire dans la terre et dans le ciel[1]. »

De toutes les relations du prêtre avec les trois Personnes divines, la plus importante à remarquer, pour bien comprendre la doctrine du P. Eudes sur le sacerdoce, c'est celle qui unit le prêtre au Verbe incarné.

Jésus-Christ est, en effet, le « Souverain Prêtre ». C'est lui qui, de toute éternité, a été choisi pour être l'unique médiateur entre Dieu et les hommes[2]. C'est par lui que l'humanité doit rendre à Dieu le culte d'adoration et d'amour, de louange et d'expiation, de supplication et d'action de grâces auquel il a droit. C'est par lui aussi que Dieu s'est réservé de communiquer aux hommes toutes les grâces qui doivent les conduire au salut. Jésus-Christ a donc reçu la grâce du sacerdoce dans sa plénitude, et par un sacrifice unique, il a consommé l'œuvre du salut qu'il avait mission d'accomplir[3]. Venu sur la terre dans la plénitude des temps, comme parle saint Paul[4], tous les sacerdoces antérieurs au sien n'en ont été que l'ombre et la figure, et s'ils ont pu produire quelques fruits, c'est par une application anticipée du sacrifice de la croix. Depuis qu'il est monté au ciel, Jésus-Christ n'a pas cessé d'être le prêtre du Très-Haut. Son sacerdoce est éternel, il ne sera ja-

[1] *Manuel*, 4e p., Pour la fête de la Présentation.

[2] « Unus Deus, unus mediator Dei et hominum homo Christus Jesus. » 1 *Tim*. II, 5.

[3] « Una oblatione consummavit in sempiternum sanctificatos. » *Heb*. X, 14.

[4] « In dispensatione plenitudinis temporum. » *Eph*. I. 10. Cf. *Gal*. IV, 4.

mais ni abrogé, ni remplacé [1]. Seulement, pour en continuer les fonctions sur la terre, il se choisit des représentants, des vicaires qu'il associe à sa dignité et revêt de sa puissance, afin qu'ils puissent, en son nom et à sa place, vaquer au culte divin.

Le sacerdoce catholique n'est donc pas distinct de celui de Jésus-Christ. Il n'en est qu'une extension et une participation amoindrie. Il n'y a pas deux sacerdoces, il n'y en a qu'un qui existe originairement et souverainement en Jésus-Christ, et qui, de lui, se communique à ses ministres.

Cette unité du sacerdoce nous est clairement révélée dans le saint Évangile. Dans son épître aux Hébreux, saint Paul a achevé de la mettre en lumière en la présentant sous un jour nouveau. Le P. Eudes y revient souvent et l'on peut dire, sans exagérer, que tous ses enseignements sur le sacerdoce en découlent.

« Vous êtes du sang royal et divin de Jésus-Christ, dit-il en s'adressant aux prêtres : vous êtes entrés dans sa généalogie ; vous êtes ses frères et ses membres en un degré bien plus éminent que les autres chrétiens, car vous êtes revêtus de son sacerdoce royal, et votre sacerdoce n'est qu'un avec le sien et vous n'êtes qu'un prêtre avec le Souverain Prêtre ; d'autant que, comme il n'y a qu'un sacerdoce dans la religion chrétienne : *Unum est sacerdotium* [2], lequel est originairement et souverainement en Jésus-Christ, et par extension et communication dans les autres prêtres ; aussi, à proprement parler, il n'y a qu'un seul prêtre, qui est ce

[1] « Hic autem, eo quod maneat in æternum, sempiternum habet sacerdotium. » *Heb.* VII, 24.

[2] Symmach. papa, *Epistola 10 ad Eonium episcopum.*

même Jésus-Christ, souverain Prêtre, tous les autres prêtres n'étant qu'un avec lui[1]. »

Le sacerdoce a donc pour effet d'unir le prêtre à Jésus-Christ d'une manière toute spéciale.

Déjà, par le caractère et la grâce du baptême, le chrétien a contracté une union étroite avec le divin Maître. Devenu membre de son corps mystique, il est appelé à continuer sa vie divine, ici-bas dans l'épreuve, et là-haut dans la gloire. C'est ainsi, nous l'avons vu en étudiant le *Royaume de Jésus*, que le P. Eudes envisage la vie chrétienne. Il ne veut pas qu'on la sépare de celle du divin Maître, dont elle est l'extension et l'achèvement en chaque fidèle.

Toutefois, par le baptême, le chrétien n'est associé à la vie du Sauveur que pour son avantage personnel et, pour ainsi dire, à titre privé. Le caractère sacerdotal perfectionne cette union en la rendant plus étroite. Par l'ordination, en effet, Jésus-Christ associe ses ministres à l'exercice de sa médiation entre Dieu et les hommes, à sa dignité d'homme public et de chef religieux de l'humanité. Par elle, le prêtre devient, avec Jésus-Christ et par Jésus-Christ, le sacrificateur du Très-Haut, le docteur et la lumière du monde, le juge des consciences, le pasteur et le médecin des âmes, le ministre des sacrements et le sauveur de ses frères. Il se trouve ainsi associé aux plus glorieuses prérogatives du Verbe incarné, et il tient vraiment sa place aux yeux de Dieu et des hommes : *Sacerdos alter Christus !*

Il n'y a pas de pensée qui revienne aussi souvent que celle-là sous la plume du P. Eudes.

« Vous avez, dit-il aux prêtres, une alliance toute

[1] *Mémorial*, chapitre préliminaire. Voir aussi la dédicace aux saints prêtres de l'Église triomphante, et *passim*. La même idée se retrouve dans le *Bon Confesseur*, ch. 1er.

spéciale avec Jésus-Christ, qui est l'instituteur, le fondateur, le chef et le supérieur de votre saint ordre. Non seulement cet adorable Sauveur vous met en société avec lui dans les plus grandes choses qu'il a faites en ce monde pendant qu'il y était, et qu'il fait encore maintenant au ciel et en la terre, mais il vous rend participants des plus hautes perfections et des plus nobles qualités que son Père lui a données[1]. »

« Vous êtes, dit-il ailleurs, la partie la plus noble du corps mystique du Fils de Dieu. Vous êtes les yeux, la bouche, la langue et le cœur de l'Église de Jésus, ou pour mieux dire, vous êtes les yeux, la bouche, la langue et le cœur de ce même Jésus.

« Vous êtes ses yeux, car c'est par vous que ce bon Pasteur veille continuellement sur son troupeau ; c'est par vous qu'il l'éclaire et qu'il le conduit ; c'est par vous qu'il pleure celles d'entre ses brebis qui sont entre les griffes du loup infernal, et qu'il verse des larmes sur la mort de son cher Lazare, c'est-à-dire sur les âmes mortes par le péché.

« Vous êtes sa bouche et sa langue, car c'est par vous qu'il parle aux hommes, et qu'il continue à leur annoncer la même parole et le même Evangile qu'il leur a prêchés par lui-même, lorsqu'il était sur la terre.

« Vous êtes son cœur, car c'est par vous qu'il donne la vraie vie, la vie de la grâce en la terre et la vie de la gloire au ciel à tous les véritables membres de son corps. Oh ! que de merveilles ! Oh ! que de faveurs ! Oh ! que de grandeurs dans la dignité sacerdotale[2] ! »

[1] *Le Bon Confesseur*, ch. 1.

[2] *Mémorial*, chapitre préliminaire. La même pensée se rencontre encore dans la 1re partie, quand l'auteur parle des qualités

« Vous êtes, dit-il encore, les oracles du Verbe éternel, les prophètes de sa sainte parole [1]. Vous êtes les images vives et parfaites de Jésus-Christ [2]. Vous êtes des Jésus-Christ vivants et marchants sur la terre, puisque vous portez le plus beau de ses noms qui est celui de Sauveur, que vous représentez sa personne, que vous tenez sa place, que vous êtes revêtus de sa royauté et de son sacerdoce, que vous agissez en son nom et de sa part, que vous êtes employés dans ses plus grandes œuvres, et que vous avez à continuer sur la terre toutes les fonctions sacerdotales qu'il y a exercées [3]. »

Envisagé sous cet aspect, le sacerdoce paraît bien grand. On a dit très justement que le chef-d'œuvre de Dieu c'est Jésus-Christ, et que ce qu'il y a de plus grand, de plus saint, de plus auguste en Jésus-Christ,

d'un bon pasteur. La voici exprimée en vers dans l'hymne des Matines de l'office du Sacerdoce :

Imago Matris Virginis,
Lucerna Christi corporis,
Caput, *sinus, cor, ubera* :
Quis tanta laudet munera ?

On lit aussi dans l'hymne des II Vêpres :

Pupilla vos charissima,
Os, lingua, cor, et viscera,
Manusque Regis gloriæ :
Sponsi, patres Ecclesiæ.

[1] *Mémorial*, dédicace aux saints prêtres de l'Église triomphante. On retrouve la même idée dans ces deux strophes de l'hymne des Laudes :

Vos sacra cæli buccina
A Prole missa Virginis,
Legatione cælica,
Arcana Jesu panditis.

Vos Spiritus oracula,
Tormenta Christi bellica ;
Per vos patent mysteria,
Per vos fugantur crimina.

[2] *Mémorial*. l. c.

[3] *Mémorial*, ibid.

c'est son sacerdoce[1]. Quel honneur pour un homme de s'y voir associé! Et comme les fonctions du saint ministère se trouvent ennoblies, quand on se dit qu'on les accomplit au nom et à la place de Jésus-Christ!

Et puis quels pouvoirs merveilleux que ceux que le souverain Prêtre communique à ses ministres! Il leur donne le pouvoir de régénérer les âmes en les délivrant du péché et en les revêtant de la grâce sanctifiante, ce qui, à certains égards, est une œuvre plus excellente que la création du monde[2]. Bien plus, lui, le Créateur du ciel et de la terre, il se soumet à l'autorité des prêtres[3], et, quand ils le veulent, il le font descendre sur l'autel, le portent où bon leur semble, le distribuent aux fidèles, et, qui plus est, le sacrifient à son Père, comme s'ils avaient sur lui un pouvoir souverain[4]! « N'est-il pas vrai, s'écriait le P. Eudes à la vue de tant de prodiges, que les prêtres peuvent dire avec Jésus-Christ, quoique dans un sens différent : *Toute puissance m'a été donnée au ciel, sur la terre et sur l'enfer*[5] ? Au ciel, puisqu'ils en ont les clefs et qu'ils

[1] *L'idée du Sacerdoce de Jésus-Christ par le P. de Condren*, Préface.

[2] *Le Bon Confesseur*, ch. 2, sec. 3e; *Mémorial*, 3e p., Méditation sur les obligations des prêtres.

[3] *Mémorial*, chapitre préliminaire : 3e p., l. c. On lit aussi dans l'hymne des Laudes de l'office du Sacerdoce :

Qua mente cernunt Angeli
Jesum Mariæ Filium,
Regem tremendum sæculi
Vobis in ara subditum !
Agni stupent sanctissimam
Carnem, sacratis oribus,
Deo litari victimam,
Escam dari mortalibus.

[4] *Mémorial*, chapitre préliminaire.

[5] « Data est mihi omnis potestas in cælo et in terra. » Matth. XXVIII, 18.

peuvent l'ouvrir et le fermer à qui bon leur semble; sur la terre, puisqu'ils y opèrent tous les jours des effets qui réclament une puissance toute divine, comme de remettre les péchés, de communiquer la grâce, de former Jésus dans les cœurs et dans le Saint-Sacrement ; sur l'enfer, puisqu'ils peuvent le fouler aux pieds et chasser des corps et des âmes toutes les puissances infernales[1] ? »

Il suit de là que le prêtre catholique a en lui quelque chose de divin. Son alliance avec les trois personnes de la sainte Trinité, son union si étroite avec le Verbe incarné, l'autorité divine dont il jouit, la puissance en quelque manière infinie qu'il exerce sur le corps réel et sur le corps mystique de Jésus-Christ en font véritablement « un petit Dieu en terre[2] ». Les Pères de l'Église l'ont dit depuis longtemps. Le P. Eudes le répétait avec complaisance. Entre toutes les définitions qu'on a données du prêtre, il affectionnait celle que nous a laissée saint Grégoire de Nazianze : *Deus deos efficiens*. Il aimait à la rappeler aux prêtres de sa Congrégation[3]. Elle leur convient d'une manière toute spéciale, puisqu'ils sont voués, par état, à la formation du clergé dans les séminaires. Mais elle convient aussi à tous les prêtres. Divinisés par leur sacerdoce, ils sont appelés à diviniser les chrétiens en formant Jésus-Christ dans leurs cœurs ; et c'est pourquoi, dans le Mémorial, le Vénérable propose ce mot de saint Grégoire de Nazianze comme le résumé de ses enseignements sur la grandeur du sacerdoce, et aussi comme un programme de perfec-

[1] *Mémorial*, chapitre préliminaire ; 5e p., Méditation sur les obligations des prêtres.

[2] *Mémorial*, 1re p., Les qualités d'un bon pasteur.

[3] *Constitutions de la Congrégation de Jésus et Marie*. Conclusion.

tion à réaliser en eux-mêmes et dans les fidèles qui leur sont confiés[1].

2. La sainteté du Prêtre.

Dans un sermon célèbre, le pape saint Léon, après avoir exposé les bienfaits dont nous a gratifiés le Sauveur en nous délivrant du péché et en nous initiant à la vie divine, invitait ses auditeurs à respecter leur dignité, et à ne pas l'avilir par une conduite indigne du chef dont ils ont l'honneur d'être les membres : « *Agnosce, o christiane, dignitatem tuam : et divinæ consors factus naturæ, noli in veterem vilitatem degeneri conversatione redire. Memor esto cujus capitis et cujus corporis sis membrum*[2]. »

Le P. Eudes n'exalte le sacerdoce que pour arriver à une conclusion analogue. Son but est de persuader aux prêtres que, sous peine de déchoir, ils doivent mener une vie toute sainte, la seule qui convienne à leur dignité. « Vous êtes la gent sainte, leur dit-il, car le Saint des Saints vous a établis dans une condition toute sainte et toute sacrée ; et c'est à vous premièrement et principalement qu'il adresse ces paroles : *Secundum eum qui vocavit vos sanctum, et ipsi in omni conversatione sancti sitis ; quoniam scriptum est : Sancti eritis, quoniam ego sanctus sum*[3]. »

« Oh ! que nous sommes coupables, ajoute-t-il, si

[1] *Mémorial*, Chapitre préliminaire : 1re p., Les qualités d'un bon pasteur.

Terræ deos extollimus,
Patres deorum psallimus ;
Dei patres et filios,
Summo Parenti proximos.

Office du Sacerdoce, hymne des II Vêpres

[2] *Breviarum romanum*. In nativitate Domini, 8a lectio.

[3] *Mémorial*, Chapitre préliminaire. Cf. I. Pet. I, 15 ; II, 9.

au lieu d'honorer la dignité sacerdotale, nous l'avilissons ; si au lieu de nous comporter saintement dans les lieux saints et de traiter dignement les choses sacrées, nous les remplissons de sacrilèges ; si au lieu de chercher la seule gloire de notre Maître et le salut des âmes, nous courons après la gloire du monde et après nos intérêts particuliers ; si au lieu d'être revêtus de la sainteté de Dieu, de sa pureté, de sa miséricorde, de sa charité, nous sommes possédés de notre avarice, de notre ambition et de nos autres passions ; si au lieu d'être animés de l'esprit de Jésus-Christ, nous sommes remplis de l'esprit du monde ; si au lieu de suivre Jésus-Christ comme notre règle, nous n'en suivons point d'autre que nos inclinations perverses ; si au lieu de conduire notre vie selon les maximes de l'Évangile, nous nous conformons aux maximes damnables du siècle corrompu[1] ! »

Un homme élevé en dignité au-dessus de ses semblables doit aussi s'élever en vertu au-dessus du commun. *Noblesse oblige*, dit le bon sens populaire. Cela est vrai de la noblesse spirituelle comme de la noblesse du sang. Le sacerdoce impose donc au prêtre l'obligation de surpasser les simples fidèles en vertu et en sainteté, comme il les surpasse par l'excellence de sa condition.

Les religieux eux-mêmes, quand ils n'ont pas l'honneur d'être revêtus du sacerdoce, ne sont pas tenus à une perfection aussi éminente que lui.

On enseigne communément, il est vrai, que ni le sacerdoce, ni même la charge pastorale ne suffisent à placer le prêtre dans l'état de perfection. Il n'y a que l'épiscopat auquel on reconnaisse cet avantage.

[1] *Mémorial*, Chapitre préliminaire. Cf. *Cœur admirable*, liv. 4. ch. 4.

« Selon S. Thomas[1], dit M. Ribet, l'état sacerdotal est caractérisé par les pouvoirs que l'on reçoit et par le ministère que l'on exerce auprès des âmes. L'exercice de ces pouvoirs suppose et exige la perfection intérieure ; mais, comme on peut ne pas les exercer ou ne les exercer que rarement, la seule susception de ces pouvoirs sacrés ne voue pas rigoureusement aux choses de la perfection, et ne constitue pas à proprement parler un état de perfection.

« Il en est de même du soin des âmes. N'étant pas lié par vœu à remplir ce ministère, et pouvant s'en décharger, soit de l'aveu de l'évêque, soit même contre son gré pour entrer en religion, le simple prêtre ne semble pas dans les conditions rigoureuses de l'état de perfection, telles qu'elles sont assignées par les théologiens[2]. »

Ces raisons paraissent justes. Seulement, d'une part, la perfection réelle et l'état de perfection sont deux choses fort distinctes, et, de l'avis même de saint Thomas, l'exercice des fonctions sacerdotales, surtout l'oblation du saint sacrifice de la Messe, exige une perfection intérieure que, par lui-même, l'état religieux ne paraît pas réclamer[3] ; et, d'autre part, on peut se demander si un prêtre qui, en dehors de circonstances exceptionnelles, n'exercerait pas ou n'exercerait que rarement les fonctions sacerdotales, correspondrait comme il convient à sa vocation. Ne ressemblerait-il pas à ce serviteur inutile de l'É-

[1] *Sum. theol.* 2. 2, q. 184, a. 6.

[2] Ribet. *L'Ascétique chrétienne*. ch. VIII[e], n. 3.

[3] « Ex hoc quod aliquis accipit sacrum ordinem, non ponitur simpliciter in statu perfectionis, quamvis interior perfectio ad hoc requiratur quod aliquis digne hujusmodi actus exerceat. » *Sum. theol.* 2. 2, q. 184, a. 6. « Per sacrum ordinem aliquis deputatur ad dignissima ministeria quibus ipsi Christo servitur in sacramento altaris, ad quod requiritur major sanctitas interior quam requirit etiam religionis status. *Ibid.* a. 8. Cf. etiam *Suppl.* q. 35, a. 1, ad 3 ; q. 40. a. 1.

vangile, qui enfouit les talents de son maître, au lieu de les faire fructifier ? C'était l'opinion du P. Eudes qui, comme nous le dirons plus tard, s'efforça toujours d'inspirer aux ministres de Jésus-Christ l'amour de toutes les fonctions sacerdotales [1].

M. Ribet a donc raison d'ajouter :

« Sans contredire en aucune sorte l'enseignement traditionnel sur ce qui constitue, à la rigueur des termes, un état auquel on se lie d'une manière permanente, on peut affirmer que le sacerdoce, de sa nature, est une condition de vie supérieure à toute autre, même à la profession religieuse. Et, comme l'observe le Docteur angélique, ce ne serait qu'autant que l'on opposerait le religieux revêtu du sacerdoce au prêtre séculier, que l'on pourrait préférer l'état du premier à celui du second. Encore ajoute-t-il qu'à raison des périls et des difficultés de la charge pastorale, le ministère paroissial exige en ceux qui l'exercent plus de perfection que chez les religieux, astreints sans doute aux observances de leur règle, mais y trouvant des secours et une sécurité que les autres ne doivent qu'à l'effort de leur vertu, secondée de la grâce de Dieu [2]. »

C'est là ce que les réformateurs du clergé français au XVIIe siècle ne cessaient de proclamer. Jaloux de rendre tout son lustre au sacerdoce, qui est l'ordre de Jésus-Christ, ils appuyaient fortement sur ce principe que nul n'est plus tenu que le prêtre à la

[1] *Mémorial*, 2e part. n. 9, 21, et *passim*.

[2] Ribet, *l'Ascétique chrétienne*, ch. VIIIe, n. 4. Cf. S. Thom. *Sum. theol.*, 2. 2, q. 184, a. 8. Dans son beau livre sur le *Sacerdoce éternel*, où l'on retrouve souvent les idées du P. Eudes, le cardinal Manning écrit sans ambages : « L'état sacerdotal est le plus élevé quant aux pouvoirs qui lui sont confiés, aux obligations qu'il impose et aux grâces qu'il reçoit, et *il est l'état de perfection institué par notre divin Maître* pour être la lumière du monde et le sel de la terre. » *Le Sacerdoce éternel*, ch. 4.

perfection, et que nul, non plus, n'est tenu à une plus haute perfection, pas même les religieux et les religieuses. Aussi est-ce par l'énoncé de cette vérité capitale que le P. Eudes commence son *Abrégé des devoirs des prêtres*[1] ; et à la fin du *Mémorial*, il consacre toute une méditation à la justifier pour ainsi dire *ex professo*. Il est vrai que, dans ces deux endroits, il ne fait point mention expresse des religieux ; mais, alors même que nous ne connaîtrions pas sur ce point les vues de ses contemporains et de ses maîtres, ses expressions sont si catégoriques et si générales qu'il est impossible de se méprendre sur leur portée.

Les raisons qui obligent le prêtre à dépasser en perfection les simples fidèles, fussent-ils religieux, sont nombreuses. En première ligne, il faut placer son union spéciale avec Dieu dont il est le ministre, la consécration totale qu'il lui a faite de son corps et de son âme, la sainteté de ses fonctions, surtout du sacrifice admirable qu'il offre chaque matin. Le P. Eudes relève toutes ces raisons ; mais il y en a une autre sur laquelle il insiste peut-être davantage, c'est l'honneur qu'a le prêtre d'être associé par Jésus-Christ à sa dignité de chef religieux du peuple chrétien.

Nous avons expliqué ailleurs[2] le rôle du divin Maître à l'égard de son corps mystique. Sa dignité fait de lui, on se le rappelle, l'exemplaire proposé à l'imitation des fidèles, le principe de la vie divine dont ils jouissent, le supplément à l'imperfection et à l'insuffisance de leur religion. Voilà donc le rôle qui échoit au prêtre par suite de sa participation au sacerdoce de Jésus-Christ. A l'exemple du Sauveur,

[1] *Mémorial*, 2e partie.

[2] *Introduction au Royaume de Jésus*, p. 9 sq.

il faut qu'il devienne le modèle du peuple, qu'il contribue par ses vertus, aussi bien que par l'exercice du saint ministère, à développer la vie surnaturelle dans les âmes, qu'il supplée par sa ferveur à la négligence des fidèles, et qu'au besoin, il répare leurs fautes par la pénitence. Il est clair qu'une vertu ordinaire ne saurait suffire à ce rôle. Pour le remplir, le prêtre a besoin de jouir de la vie divine en plénitude.

C'est ce que le P. Eudes ne se lasse pas de redire.

« Tous les chrétiens, dit-il, doivent être animés de l'esprit de Jésus-Christ, mais les ecclésiastiques doivent le posséder en plénitude pour le communiquer aux autres[1]. »

« Qui dit un prêtre orné d'une sainteté proportionnée à sa dignité, écrit-il dans le *Mémorial*, dit la plus grande sainteté qui soit dans les états de l'Église, et une sainteté qui est source et principe de grâce et de sainteté, puisque le sacerdoce est la fontaine de toute la sainteté chrétienne[2]. »

Cette image d'une fontaine, qui répand autour d'elle ses eaux vivifiantes, exprime admirablement la surabondance de vie surnaturelle dont le prêtre a besoin pour sanctifier les autres. Le P. Eudes la reprend dans un autre endroit du *Mémorial*. « Le prêtre, dit-il, doit purifier, illuminer et perfectionner les autres chrétiens ; à raison de quoi il doit être une fontaine de bénédiction, dont les eaux salutaires se répandent avec abondance dans la maison du Seigneur[3]. »

[1] *Constitutions de la Congrégation de Jésus et Marie*, 1e part., ch. 5.

[2] *Mémorial*, 1e part., Les qualités d'un bon pasteur.

[3] *Mémorial*, 5e part., 11e Méditation. Le P. Eudes dit également, dans le *Cœur admirable*, liv. 4, ch. 4 : « Qui doit être plus saint que celui qui est obligé d'être une fontaine de grâces et de bénédictions, d'avoir toutes les vertus en un si haut degré qu'il soit

Le Vénérable ne se contente pas d'enseigner d'une manière générale que le prêtre doit s'élever en sainteté au-dessus des autres chrétiens. Parfois, à propos d'une vertu particulière, il revient sur le même principe. C'est ainsi, par exemple, qu'en parlant de la pauvreté, après avoir rappelé aux membres de sa Congrégation, qui ne sont pas liés par des vœux, les paroles de Notre-Seigneur : *Omnis ex vobis qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus*[1], il ajoute qu'il « n'y a point de personnes, de quelque condition qu'elles puissent être, qui soient plus obligées à ce dénûment universel et à la perfection de toutes les autres vertus chrétiennes, que les ecclésiastiques[2]. »

C'est ainsi encore qu'à propos du renoncement à soi-même, il écrit dans le *Mémorial* : « Tous les chrétiens sont tenus à cette abnégation, mais les ecclésiastiques [y] ont une obligation toute spéciale... parce qu'ils sont obligés d'être en ceci, comme en toute autre vertu chrétienne, le modèle, l'exemplaire et la règle vivante des autres chrétiens[3]. »

Cependant le sacerdoce n'est pas seulement la plus haute dignité de la terre, il confère au ministre de Jésus-Christ une autorité et une puissance qui l'élèvent à certains égards, au-dessus des Anges. Le P. Eudes ne manque pas d'en conclure que, « s'il était possible », le prêtre devrait mener une vie « plus pure » et « plus sainte » que les Anges[4]. Il voudrait que le ministre de Jésus-Christ fût « un

un exemplaire de perfection à tous les fidèles, de posséder la sainteté en plénitude, c'est-à-dire d'en être si rempli qu'il en regorge pour la répandre et communiquer aux autres, en un mot d'être si saint qu'il soit capable de sanctifier les autres ? »

[1] Luc. XIV, 33.

[2] *Constitutions*, 5[e] part., ch. 5, n. 23.

[3] *Mémorial*, 5[e] part., 13[e] Méditation.

[4] *Mémorial*, Chapitre préliminaire, et *passim*.

ange en pureté d'esprit et de corps, un chérubin en lumière et en science, un séraphin en amour et en charité[1]. »

Il voudrait surtout qu'il devînt, par l'éclat de ses vertus, « une vive image de Jésus-Christ[2] ». Puisque nous avons l'honneur de représenter le souverain Prêtre ici-bas, de tenir sa place, d'être revêtus de son autorité, d'agir en son nom, de continuer ses fonctions, n'est-il pas juste, en effet, que notre vie soit l'image ou plutôt la continuation de la sienne ? Le Vénérable souhaiterait que « notre corps et notre âme fussent un évangile et un livre vivant, où l'on vît la vie intérieure et extérieure de Jésus-Christ parfaitement imprimée[3] ».

Parfois le P. Eudes propose aussi, comme modèle de la sainteté sacerdotale, les perfections divines elles-mêmes. Il n'y a pas lieu, d'ailleurs, de s'en étonner. Les Pères de l'Église nous montrent dans le prêtre un homme tout divin, revêtu d'une puissance et d'une autorité qui n'appartiennent qu'à Dieu. N'est-il pas convenable qu'il soit également, « autant qu'il est possible », « tout rempli de la charité, de la bonté, de la miséricorde, de la pureté », en un mot « de l'esprit et de la sainteté de Dieu[4] » ?

Le P. Eudes, d'ailleurs, était doué d'un esprit trop pratique pour s'en tenir à ces vues générales, et parfois un peu idéales, sur la perfection sacerdotale. Nul plus que lui ne savait combien il importe d'entrer dans les détails, quand on veut se rendre compte de ses devoirs ou les exposer à autrui. Aussi, dans le *Mémorial*, la place accordée aux principes est-elle relativement restreinte. Le livre est

[1] *Mémorial*, 1e part., Les qualités d'un bon prêtre.
[2] *Mémorial*, l. c.
[3] *Mémorial*, 3e part., ch. 2. ; 5e part., 10e Méditation, et *passim*.
[4] *Mémorial*, 1e part., Les qualités d'un bon pasteur, et *passim*.

consacré presque en entier à l'exposé détaillé des devoirs du prêtre et des moyens à employer pour les bien remplir.

Dans l'*Abrégé des devoirs des pasteurs*, qui forme la seconde partie de l'ouvrage, et dans les *Méditations* qui le terminent, on trouve indiqués avec une précision admirable les divers éléments dont doit être faite la perfection sacerdotale. Un éloignement complet du péché qui fasse du prêtre un homme « irrépréhensible[1] », un renoncement absolu au monde qui n'est que perversité et folie, une grande fidélité à s'interdire toute familiarité avec les personnes du monde, surtout avec les femmes, un dégagement complet de soi-même, une foi vive qui pénètre et inspire toute notre vie morale, un grand amour pour Jésus-Christ, surtout dans l'Eucharistie qui est « le mystère propre » du prêtre, une dévotion singulière à Marie qui est la Reine et la Mère du clergé, un culte spécial pour les saints Prêtres qui, après le souverain Prêtre, sont nos patrons et nos modèles, ainsi que pour les saints Martyrs et les saintes Vierges, afin d'obtenir, par leur intercession, l'esprit de sacrifice et la pureté inviolable dont nous avons besoin, un dévouement sans réserve à l'Église, un zèle pour le salut des âmes qui ne recule devant aucun sacrifice, et, à la base de toutes ces vertus, une humilité profonde, appuyée sur le sentiment très vif de notre impuissance et de notre indignité, voilà les traits saillants de la perfection sacerdotale, telle que l'entend le P. Eudes. Nous ne les étudierons pas en détail : ce serait trop long. D'ailleurs, il y aura plus de profit pour le lecteur à les étudier lui-même dans le livre du Vénérable.

Le secret d'arriver à cette perfection, c'est de s'ap-

[1] *Mémorial*, 2e part., n. 1.

pliquer à l'oraison. On se rappelle le rôle que le P. Eudes lui assigne dans la vie chrétienne : elle en doit être l'âme[1]. A plus forte raison doit-elle être l'âme de la vie sacerdotale. Le Vénérable veut, en effet, que le prêtre « aime beaucoup l'oraison, qu'il y ait recours à toute heure et en toutes choses[2] », de telle sorte que sa vie soit « une oraison continuelle[3] ». C'est à ce prix qu'il fera des progrès dans la vertu et que son ministère sera fructueux. Aussi le *Mémorial* a-t-il pour but principal d'apprendre au prêtre à devenir un homme d'oraison, en lui enseignant non seulement à bien faire ce que saint François de Sales appelle « l'oraison entière et formée »[4], mais encore à accomplir toutes ses actions dans cet esprit intérieur qui n'est en somme qu'une des formes de l'oraison. Le Vénérable aimait à résumer ces enseignements en disant que le prêtre doit être, comme saint Jean-Baptiste, « une lampe ardente et luisante : ardente devant Dieu, luisante devant les hommes ; ardente par son amour pour Dieu, luisante par sa charité vers le prochain ; ardente par la perfection de sa vie intérieure, luisante par la sainteté de sa vie extérieure ; ardente par la ferveur de son oraison continuelle, luisante par la prédication de la divine parole[5]. » Il serait difficile de trouver une image plus gracieuse et plus juste pour caractériser la sainteté du prêtre.

[1] Cf. *Introduction au Royaume de Jésus*, p. 26.
[2] *Mémorial*, 2e part., n. 30.
[3] *Mémorial*, 2e part., Les qualités d'un bon pasteur.
[4] *Vie dévote*, 2e part., ch. 10.
[5] *Mémorial*, 2e part. Les qualités d'un bon pasteur. Cf. *Le Bon Confesseur*, ch. 2. sect. 4. On retrouve la même pensée dans cette strophe de la prose de la messe du Sacerdoce :

Intus flagrant charitatis
Divinis ardoribus :
Foris lucent sanctitatis
Præclaris operibus.

3. La religion du Prêtre.

La fin première du sacerdoce est le culte divin. Saint Paul nous l'enseigne clairement lorsqu'il nous dit que le prêtre est établi pour s'occuper, au nom de ses frères, de ce qui concerne le culte de Dieu : *Omnis pontifex, ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum*[1]. Le souverain Prêtre l'avait déjà déclaré en termes identiques dans la réponse qu'il fit à sa divine Mère pour expliquer son séjour au temple à l'âge de douze ans : *In his quæ Patris mei sunt oportet me esse*[2]. Venu sur la terre pour rendre à Dieu, au nom des hommes, le culte d'adoration et de réparation qu'ils étaient impuissants à lui offrir, dès son entrée dans le monde il se consacra à son service, et sa vie tout entière y fut employée. Rien ne put l'en détourner, pas même la piété filiale qu'il avait pour sa sainte Mère.

Les ministres de Jésus-Christ doivent marcher sur les traces du souverain Prêtre. Leur grand devoir est de continuer ici-bas la religion du Verbe incarné, et de présenter à Dieu, avec lui, les hommages de l'humanité. Ils sont par état voués au culte de Dieu, et leur vie tout entière doit y être consacrée.

En entrant dans la cléricature, ils font profession de renoncer aux biens et aux affaires de ce monde, et de n'avoir que Dieu pour héritage : *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei.* Le caractère sacerdotal que l'ordination imprime dans leur âme, est la marque indélébile de leur consécration à Dieu. Pour la rendre visible aux yeux de tous, l'Église leur impose un habit spécial, qu'elle appelle l'habit de la sainte religion, *Habitus sacræ religionis* ; et pour

[1] *Heb.* V, 1. — [2] Luc. II, 49.

achever de les séparer du monde, et les empêcher de diviser leurs affections et leur temps, elle leur impose le vœu de chasteté parfaite.

Le P. Eudes avait bien compris cette grande vérité, et, dans le *Mémorial*, il n'omet rien pour exciter les prêtres à s'appliquer sans réserve au service de Dieu. « Le prêtre, dit-il, étant le sort et l'héritage de Dieu, et Dieu étant tout son partage, selon la profession qu'il en a faite, entrant dans la cléricature, il doit être tout à Dieu, et Dieu doit lui être tout. Il doit être tout possédé de Dieu comme son héritage, et ne doit point prétendre en ce monde d'autre fortune ni d'autre possession que Dieu, qui est son unique trésor, auquel il doit donner tout son cœur et toutes ses affections. Surtout il doit prendre un très grand soin de faire saintement toutes les fonctions sacerdotales, comme le saint sacrifice de l'autel, l'office divin, l'administration des sacrements et de la parole de Dieu. Toutes ces choses sont très saintes et divines, c'est pourquoi elles doivent être faites d'une manière digne de la Majesté de Dieu, digne de l'excellence de notre ministère, digne de la grandeur de ces fonctions, dignes de la sainteté du ouverain Prêtre avec lequel nous les faisons[1]. »

Nous devons, dit-il ailleurs, « mettre toute notre gloire et notre contentement à faire saintement et décemment toutes les fonctions cléricales et sacerdotales, spécialement le saint sacrifice de l'autel, l'office divin, l'administration des saints sacrements, la prédication et le catéchisme, tâchant de nous établir dans une sainte coutume de faire toutes ces choses, non pas lâchement et par routine, mais avec grande application et d'une manière digne de Dieu[2] ».

[1] *Mémorial*, 3e part., 10e Méditation.
[2] *Mémorial*, 2e part., n. 21.

La religion du prêtre doit donc lui faire aimer toutes les fonctions sacerdotales et le porter à les accomplir avec toute la perfection extérieure et toute la dévotion intérieure dont il est capable. En étudiant le *Prédicateur apostolique* et le *Bon Confesseur*, nous aurons occasion d'exposer les vues du P. Eudes sur la prédication et l'administration des sacrements. Nous n'avons donc à parler ici que de la religion du prêtre dans la récitation de l'office divin et la célébration de la sainte messe.

Le P. Eudes s'était fait de l'office divin une idée très élevée.

Il y voyait une action toute sainte, tout angélique et toute divine : « Au commencement du divin office, écrit-il, souvenez-vous que vous allez faire une des plus grandes actions et des plus importantes que vous ayez à faire et qui se fasse même au ciel et sur la terre. Action si grande et si relevée que, non seulement elle occupe continuellement et occupera éternellement tant de millions d'Anges et de Saints qui sont au ciel, avec la Reine des Anges et des Saints, la très sainte Vierge ; mais aussi qu'elle a occupé de toute éternité les trois Personnes divines de la très sainte Trinité, qui sont sans cesse appliquées à se louer, bénir et glorifier les unes les autres [1]. »

Tous les actes de la prière trouvent place dans l'office divin. L'adoration, l'amour, la contrition, l'amende honorable, la supplication s'y rencontrent tour à tour. Seulement tous ces actes ont cela de commun qu'ils constituent, sous des formes diverses, un hymne de louange à l'égard du Très-Haut. Aussi le P. Eudes se plaisait-il à donner à

[1] *Royaume de Jésus*. 6e part., § XXXI

l'office divin le nom de « sacrifice de louanges », dont du reste la sainte Écriture elle-même se sert pour désigner la prière[1]. Et il recommandait aux prêtres de se préparer à la récitation du bréviaire en considérant que Dieu mérite une louange infinie, et qu'ils sont chargés de le louer au nom de l'humanité et même de la création tout entière : « Considérons, dit-il, premièrement que nous avons des obligations infinies de louer Dieu, tant pour ce qu'il est en soi-même, en ses immenses perfections et en ses Personnes divines, que pour ce qu'il est et pour ce qu'il fait, tant par sa miséricorde que par sa justice, en toutes ses créatures du ciel, de la terre et de l'enfer ; secondement qu'en qualité de prêtres, nous sommes chargés de toutes les obligations que toutes les créatures ont de louer leur Créateur[2]. »

Le P. Eudes n'oubliait pas non plus que Jésus-Christ seul est capable de louer son Père comme il faut, et que, dans l'exercice de la prière publique comme dans leurs autres fonctions, les prêtres ne sont que les ministres du Verbe incarné. C'est pourquoi il leur conseillait de s'humilier à la vue de leur néant, de purifier leur conscience par un acte de contrition[3], de renoncer à eux-mêmes et de se donner à Jésus pour qu'il chantât par leur bouche les louanges de son Père. « Donnez-vous à Jésus, leur dit-il, et le priez que lui-même vous anéantisse et s'établisse en vous, afin de faire lui-même cette action en vous. Donnez-vous au zèle et à l'amour très grand avec lequel il loue incessamment son Père dans le ciel, dans la terre, dans l'enfer et par tout le monde ; car à pro-

[1] *Ps.* CXV, 17 ; CVI, 22, etc.

[2] *Manuel,* 1e part., Dispositions pour l'office divin.

[3] *Mémorial,* 3e part., ch. 4. — Cf. *Manuel,* 1e part. l. c.

prement parler, il n'y a que le seul Jésus qui loue et glorifie son Père en tout l'univers. Il le loue et le glorifie au ciel éternellement, par lui-même et par sa sainte Mère, par ses Anges et par ses Saints. Il le loue et bénit en la terre continuellement, par soi-même au saint Sacrement de l'autel, là où il est dans un état continuel de louange et d'adoration vers son Père, et par toutes les saintes âmes qui louent Dieu en la terre, soit en public soit en particulier. Il le loue et le magnifie dans l'enfer, là où il est selon sa personne divine, et là où il fait perpétuellement au regard de son Père ce qu'il fait dans le ciel. Il le loue enfin et l'exalte incessamment par tout le monde, qui est tout rempli de sa présence et majesté divine, et des louanges et bénédictions perpétuelles qu'il rend partout à son Père. Unissez-vous à toutes ces louanges que Jésus rend à son Père et à toute la très sainte Trinité en tout lieu et en tout temps, et unissez-vous aussi à l'humilité, à l'attention, à l'amour, à la pureté et sainteté, et à toutes les autres divines dispositions avec lesquelles ce même Jésus est sans cesse occupé dans les louanges de son Père [1]. »

Dans la récitation même du bréviaire, le P. Eudes voulait que l'on observât une « modestie angélique » et une « entière mortification des sens, spécialement des yeux » [2], « étant, dit-il, entièrement mort à tout ce qui n'est point Dieu, pour n'avoir ni vie, ni sentiment, ni application qu'à lui seul [3]. » Il recommandait également avec insistance de prononcer toutes les paroles distinctement et posément,

[1] *Royaume de Jésus*, 6e part., § XXXI. Cf. *Mémorial*, l. c. : *Manuel*, l. c.

[2] *Manuel*, l. c. Cf. *Constitutions de la Congrégation de Jésus et Marie*, 3e part., ch., 6, n. 9.

[3] *Constitutions*, l. c.

en évitant à la fois une lenteur hors de saison et une précipitation qui serait injurieuse à Dieu [1].

Ces règles s'appliquent à ce que l'on peut appeler la récitation extérieure du bréviaire. Mais c'est le cœur qui doit prier et c'est le cœur que Dieu regarde dans la prière. La récitation respectueuse et correcte du saint office serait peu glorieuse pour lui, si pendant que les lèvres remuent, l'esprit et le cœur s'occupaient de choses profanes : et cependant comme il est facile de se laisser distraire en récitant une prière aussi longue et aussi monotone, du moins dans quelques-unes de ses parties ! Le P. Eudes connaissait l'écueil, et, pour nous le faire éviter, il ne se contente pas de nous rappeler l'excellence et la sainteté de l'office divin, il indique diverses méthodes pour tenir son esprit et son cœur unis à Dieu pendant qu'on le récite. On en trouve deux dans le *le Royaume de Jésus* [2].

La première consiste à consacrer chacune des heures du bréviaire à un mystère de la vie de Jésus que l'on médite en la récitant. La seconde consiste à considérer pendant les diverses parties de l'office les louanges que Jésus reçoit au ciel, sur la terre, au purgatoire et même en enfer, et à s'y unir de tout son cœur. Le Vénérable se servait lui-même de ces pratiques, et il nous assure que, pour peu qu'on ait l'habitude de la vie intérieure, elles rendent très douce et très agréable la récitation du bréviaire, sans la retarder le moins du monde [3].

Enfin, comme malgré toutes ces précautions, la faiblesse humaine se fait sentir jusque dans les occupations les plus saintes qu'elle remplit de négli-

[1] *Manuel*, l. c. ; *Constitutions*, 3e part., ch. 6, n. 10.
[2] *Royaume de Jésus*, 6e part., § XXXII, XXXIII.
[3] *Royaume de Jésus*, 6e part., § XXXII.

gences, le P. Eudes recommande aux prêtres d'offrir au divin Cœur de Jésus l'office qu'ils viennent de réciter, en le priant de suppléer à leurs imperfections et à leurs défauts. Il a même composé à cet effet une belle prière que l'on trouvera dans le *Mémorial*, et qui est encore en usage dans sa Congrégation.

Cependant, si importante que soit pour la gloire de Dieu et le salut des âmes la récitation du saint office, c'est surtout par la célébration du sacrifice de la messe que la religion du prêtre doit s'exercer.

Le sacerdoce et le sacrifice sont, en effet, intimement unis et ne se conçoivent pas l'un sans l'autre. Tout prêtre, dit saint Paul, est établi pour vaquer au service divin et offrir à Dieu des sacrifices pour l'expiation des péchés du monde : *Omnis pontifex... pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis*[1]. Aussi le P. Eudes veut-il que « les prêtres regardent la célébration du saint sacrifice de la messe comme la plus grande et la plus importante de leurs affaires[2] ».

A l'époque du Vénérable, il n'était pas rare de voir des prêtres s'abstenir fréquemment de célébrer la sainte messe. Le P. Eudes se fit un devoir de la dire tous les jours, et il exhortait ses confrères à en faire autant. Mais il leur demandait surtout de ne jamais la dire sans une préparation sérieuse, et de la célébrer avec « toute la dévotion intérieure et toute la modestie extérieure » dont ils étaient capables, « ne parlant ni trop haut ni trop bas, mais d'une voix médiocre, observant toutes les cérémonies, et prononçant toutes les paroles posément et

[1] *Heb.*, V, 1.
[2] *Constitutions*, 3e part., ch. 5, n. 1.

distinctement, spécialement les choses qui se disent ordinairement, comme le *Judica me*, le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, la *Préface*, l'*In principio* et le saint canon, afin de ne pas tomber dans une mauvaise habitude de prononcer avec précipitation et indévotion des choses si saintes, et de traiter irrévérencieusement et indignement les grands et admirables mystères qu'elles contiennent[1] ».

« Je supplie nos très chers frères, leur écrivait-il un jour, de dire la sainte messe avec grande application d'esprit et de cœur à un mystère si grand et si divin, de ne jamais se hâter, et de bien prononcer ce qui se dit à l'autel[2]. »

Pour comprendre les dispositions intérieures avec lesquelles il convient de célébrer le saint sacrifice, il faut se souvenir qu'à l'autel le prêtre a un double rôle à remplir. Il doit être à la fois, comme Jésus-Christ et avec Jésus-Christ, le prêtre et l'hostie de son sacrifice. C'est ce que nous déclare saint Paulin dans ces belles paroles que l'on cite souvent : *Christus victima sui sacerdotii, et sacerdos suæ victimæ fuit; ipsi sunt hostiæ sacerdotes*[3]. Cette pensée que le prêtre doit être à la fois prêtre et victime revient à chaque instant dans les ouvrages du P. Eudes.

Déjà, dans le *Royaume de Jésus*, il l'appliquait aux simples fidèles. La participation imparfaite, mais réelle pourtant, que le baptême leur donne au sacerdoce de Jésus-Christ, ne leur permet pas d'offrir par eux-mêmes la divine victime, mais elle leur donne le droit et même le devoir de s'unir au prêtre et de l'offrir avec lui[4]. « Sitôt que vous

[1] *Constitutions*, 3e part., ch. 5, n. 4.

[2] Hérambourg, *Vertus du P. Eudes*, ch. XVI.

[3] *Ep.* XI, § 8, ad Severum.

[4] « Character sacramentalis est quædam participatio sacerdotii Christi in fidelibus ejus, ut scilicet, sicut Christus habet plenam spi-

sortez de votre maison pour aller à la messe, dit le P. Eudes, vous devez entrer en cette pensée que vous allez faire l'action la plus grande qui se fasse au ciel et sur la terre... J'ai dit que *vous allez faire*, car tous les chrétiens n'étant qu'un avec Jésus-Christ qui est le souverain Prêtre, et en suite étant participants de son divin sacerdoce, ils ont droit non seulement d'assister au saint sacrifice de la messe, mais aussi de faire avec le prêtre ce qu'il fait, c'est-à-dire d'offrir avec lui et avec Jésus-Christ même le sacrifice qui est offert à Dieu sur l'autel[1]. »

D'autre part, quand Jésus-Christ s'immole à son Père, il offre et sacrifie avec lui tous les membres de son corps mystique. Son immolation, en effet, n'a pas pour but de nous exempter de la loi du sacrifice, mais de suppléer à ce qu'il y a d'insuffisant dans le sacrifice que nous devons faire de nous-mêmes à Dieu pour reconnaître son souverain domaine et expier nos péchés. « Vous devez vous souvenir, dit le P. Eudes, que les chrétiens n'étant qu'un avec Jésus-Christ, comme les membres avec leur chef, à raison de quoi ils participent à toutes ses qualités ; et Jésus-Christ étant en ce sacrifice prêtre et hostie tout ensemble : semblablement tous ceux qui y assistent, y doivent assister en qualités de prêtres pour y offrir avec Jésus-Christ le même sacrifice qu'il y offre, comme aussi en qualité d'hosties qui doivent être immolées et sacrifiées avec Jésus-Christ à la gloire de Dieu[2]. »

S'il en est ainsi des simples fidèles qui ne parti-

ritualis sacerdotii potestatem, ita fideles ejus ei configurentur in hoc quod participant aliquam spiritualem potestatem respectu sacramentorum, et eorum quæ pertinent ad divinum cultum. » S. Thom., *Sum. theol.* 3 p., q. 63, a. 5.

[1] *Royaume de Jésus*, 6e part., § XXIV.

[2] *Royaume de Jésus*, l. c.

cipent au sacerdoce et au sacrifice de Jésus-Christ que d'une manière imparfaite, comme les membres d'une société participent à tout ce que le chef accomplit en leur nom, que dire du prêtre, dont Jésus-Christ fait son ministre, afin de continuer ici-bas les fonctions de son sacerdoce, et spécialement afin de renouveler chaque jour le sacrifice de son corps et de son sang? Sa dignité de prêtre lui permet d'offrir par lui-même la divine victime; mais elle fait de lui en même temps une victime publique, qui doit s'offrir en holocauste à la gloire de Dieu et se sacrifier pour l'expiation des péchés du peuple. N'est-ce pas le sens de cette parole célèbre de saint Paul : *Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi in carne mea, pro corpore ejus quod est Ecclesia*[1]? Tout parfait qu'il est, le sacrifice de Jésus-Christ, pour profiter au peuple chrétien, réclame un supplément, et ce supplément c'est au prêtre surtout que revient l'honneur de le fournir[2].

Le P. Eudes avait bien compris cette loi du sacerdoce catholique, et il ne cesse de la rappeler aux ministres de Jésus-Christ.

« Celui qui a été appelé à la participation du sacerdoce de Jésus-Christ, dit-il dans le *Mémorial*[3], doit aussi entrer avec lui dans la qualité d'hostie. Il doit se regarder comme une hostie qui doit être perpétuellement immolée avec Jésus pour la gloire de Dieu. Et par conséquent il doit être séparé et détaché, comme une hostie pure et sainte, du péché, du monde et de toutes les choses profanes. Il doit mourir à tout pour ne vivre qu'à Dieu. Il doit

[1] *Col.* I, 24.

[2] Voir sur cette question Olier, *Traité des saints Ordres*, 3e part. ch. 7. Giraud, *Prêtre et Hostie.*

[3] *Mémorial*, 5e part., 10e Méditation.

sans cesse s'humilier et s'anéantir soi-même. Il doit être brûlé et consumé dans le feu sacré de l'amour divin, et toute sa vie ne doit être qu'un sacrifice perpétuel de ses inclinations, de ses intérêts, de ses contentements, de ses commodités, de sa santé et de sa vie, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. »

« Adorons Jésus-Christ dans sa croix, dit-il ailleurs, comme souverain Prêtre qui s'immole soi-même, et comme une hostie sainte qui est immolée pour la gloire de son Père et pour notre salut. Remercions-le, et de s'être ainsi sacrifié pour nous, et de nous avoir communiqué ses deux qualités de prêtre et d'hostie. Donnons-nous à lui et le supplions qu'il nous donne l'esprit de son divin sacerdoce, qu'il nous rende dignes d'être autant de victimes qui soient sacrifiées avec lui, qu'il nous tire dans son sacrifice, qu'il nous immole avec lui à la gloire de son Père et qu'il nous consomme dans les flammes sacrées de son saint amour[1]. »

« En qualité de prêtres, écrit-il encore, nous sommes obligés, à l'imitation du souverain Prêtre, de prendre sur nous tous les péchés des autres, de les regarder comme nôtres, et d'en porter l'humiliation et la pénitence, comme si c'étaient nos propres péchés[2]. »

Dans son *Manuel*, il recommande encore à ses confrères de « s'humilier à raison des péchés du monde, qu'ils doivent regarder comme leurs propres péchés, d'autant que, en qualité de prêtres, ils doivent, à l'imitation du souverain Prêtre, faire pénitence pour les péchés des autres hommes[3]. »

Puisque le ministre de Jésus-Christ porte à l'autel

[1] *Manuel*. Exercice d'avant midi, 3e manière, pour le vendredi.

[2] *Méditations sur l'humilité*, XVIIe méditation.

[3] *Manuel*, 2e part., Dispositions pour l'humiliation.

la double qualité de prêtre et d'hostie, il doit donc à ce double titre entrer dans les sentiments du souverain Prêtre.

En qualité de prêtre, il doit offrir à Dieu le corps et le sang de son divin Fils dans les mêmes dispositions et intentions que Jésus-Christ lui-même. « Unissez-moi donc à vous, ô divin Jésus, disait le P. Eudes, puisqu'il vous plaît que j'offre maintenant avec vous ce très saint sacrifice. Faites que je l'offre avec les dispositions saintes et divines avec lesquelles vous l'offrez. Oh ! avec quelle dévotion, avec quelle pureté et sainteté, avec quelle charité vers nous, avec quelle application et amour vers votre Père, vous faites cette action ! Imprimez en moi ces dispositions, afin que je fasse avec vous et comme vous ce que vous faites si saintement et si divinement.

« O Père de Jésus, vous nous avez donné votre Fils et l'avez mis entre nos mains et en notre puissance et possession par ce mystère. Je vous l'offre en l'union de l'humilité, de la pureté, de la charité et de toutes les autres dispositions avec lesquelles il s'offre lui-même à vous.

« Je vous l'offre en l'honneur de tout ce que vous êtes, ô mon Dieu, en votre divine essence, en toutes vos perfections divines, en vos personnes éternelles et en toutes les œuvres que vous opérez hors de vous-même. Je vous l'offre en l'honneur de tout ce que votre Fils Jésus est en lui-même, en tous ses états, mystères, qualités, vertus, actions et souffrances, et de tout ce qu'il opère hors de soi-même, soit par miséricorde, soit par justice, au ciel, en la terre et en l'enfer.

« Je vous l'offre en action de grâces pour tous les biens et grâces temporelles et éternelles que vous avez jamais communiquées à l'humanité sacrée de

votre Fils, à sa très sainte Mère, à tous les Anges et hommes, à toutes les créatures et spécialement à moi la plus indigne de vos créatures.

« Je vous l'offre en satisfaction pour tout le déshonneur qui vous a jamais été, est, et sera rendu par les péchés qui ont été, sont et seront commis, spécialement par les miens, par ceux des personnes pour lesquelles je suis obligé particulièrement de prier, tant vivants que trépassés.

« Je vous l'offre pour l'accomplissement de tous vos desseins, particulièrement de ceux que vous daignez avoir sur moi et sur tous ceux qui me touchent.

« Je vous supplie, ô mon Dieu, qu'en faveur et en vertu de cette oblation sainte et de ce don précieux que je vous offre, vous nous donniez toutes les grâces spirituelles et corporelles qui nous sont nécessaires pour vous servir et aimer parfaitement, et pour être entièrement et éternellement à vous[1]. »

« Voilà, dit le P. Eudes, ce que vous devez faire en qualité de prêtre. Mais outre cela, en qualité d'hostie, vous avez obligation, en offrant Jésus-Christ, de vous offrir aussi avec lui comme victime ; ou plutôt de prier Jésus-Christ qu'il vienne dedans vous et qu'il vous tire dedans lui, qu'il s'unisse à vous, et qu'il vous unisse et incorpore avec lui en qualité d'hostie, pour vous sacrifier avec lui à la gloire de son Père. Et parce qu'il faut que l'hostie qui doit être sacrifiée soit occise, puis consommée dans le feu, priez-le qu'il vous fasse mourir à vous-même, c'est-à-dire, à vos passions, à votre amour-propre et à tout ce qui lui déplaît ; qu'il vous consomme dans le feu sacré de son divin amour, et qu'il fasse en sorte que désormais toute votre vie soit un perpé-

[1] *Royaume de Jésus*, 6e part., § XXVI.

tuel sacrifice de louange, de gloire et d'amour vers son Père et vers lui[1]. »

Commencée à la messe, l'immolation du prêtre doit se poursuivre tout le jour. Le P. Eudes voulait, en effet, que le ministre de Jésus-Christ se souvînt toute la journée du sacrifice qu'il avait offert le matin, et qu'il vécût comme une hostie morte et vivante, morte à tout ce qui n'est point Dieu, vivante en Dieu et pour Dieu, disposée à tout faire et à tout souffrir pour le servir et procurer sa gloire. « Protestez à Notre-Seigneur, dit-il, que vous désirez que cela soit aussi, et que vous vous offrez à lui pour faire et souffrir à cette fin tout ce qu'il lui plaira. Priez-le qu'il accomplisse cela en vous par sa très grande miséricorde, qu'il vous donne la grâce d'élever souvent votre cœur vers lui durant la journée, de n'y rien faire que pour sa gloire et de mourir plutôt que de l'offenser[2]. »

Après la célébration de la sainte messe, le bonheur du prêtre, selon le P. Eudes, doit être de la servir. Le Vénérable avait une haute idée de cette fonction. Il la comparait à l'office que la sainte Vierge, saint Joseph et saint Gabriel ont rempli auprès de Jésus-Christ en le servant durant sa vie mortelle. Il la mettait même, à certains égards, au-dessus du martyre, « car, disait-il, celui qui endure le martyre rend témoignage d'une vérité par l'effusion de son sang seulement et par la perte de sa vie, mais celui qui sert la sainte messe rend témoignage de toutes les vérités de Dieu par le sang Jésus-Christ et par le plus grand sacrifice qui puisse être[3] ». « C'est une chose si excellente, disait-il encore, que Notre-Sei-

[1] *Royaume de Jésus*, 6e part., § XXIV.

[2] *Royaume de Jésus*, l. c.

[3] *La manière de bien servir la sainte messe*, ch. 1.

gneur a établi un sacrement dans son Église, qui est le sacrement de l'ordre, pour donner le pouvoir d'accomplir cet office et la grâce de le bien exercer [1]. »

Aussi était-il heureux de la servir lui-même, en surplis, et en se conformant religieusement à toutes les cérémonies prescrites par l'Église, et il recommandait à ses enfants de le faire eux-mêmes le plus souvent qu'ils pourraient.

Le Vénérable voulait d'ailleurs que la religion du prêtre s'étendît à tout ce qui touche au culte divin. On trouvera, dans le *Mémorial* et dans ses autres ouvrages, de nombreuses recommandations au sujet de la vénération due aux sacrements, aux reliques des saints, aux lieux saints, aux objets qui servent de près ou de loin à la célébration du saint sacrifice, aux jours consacrés à Dieu, et aux cérémonies instituées par l'Église. Il serait bien long de les relever en détail. Nous laissons au lecteur le soin de le faire lui-même en étudiant les œuvres du Vénérable.

4. Le zèle du Prêtre pour le salut des âmes.

Le culte divin n'est pas l'unique fonction du prêtre : il doit aussi travailler au salut des âmes. Le P. Eudes le savait. « Après l'incomparable Xavier, dit le P. Hérambourg, il n'est peut-être personne, du moins au XVII[e] siècle, qui ait porté plus

[1] *Ibid.* Saint Vincent de Paul ne pouvait souffrir non plus qu'un ecclésiastique laissât à un laïque l'honneur de servir la sainte messe, « car, disait-il, n'ayant droit de le faire qu'en cas de nécessité, c'est un sujet de honte à un ecclésiastique qui a le caractère pour le service des autels, qu'en sa présence ceux qui ne l'ont pas fassent son office ». Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, tom. 3, p. 105. Edit. Dumoulin. Paris, 1881. Cf. Bérulle, *Règlement de l'Oratoire*, Du service de la sainte messe. Migne, col 1646.

loin le zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes[1]. »

« Je me sens, disait-il lui-même, une si forte inclination de travailler au salut des âmes, que je renoncerais volontiers à toute la gloire du paradis, des Anges et des Saints, et même de la très sainte Vierge, et que je quitterais sans peine le ciel, si j'y étais, pour revenir sur la terre afin d'aider au salut d'une pauvre âme[2]. »

Dans un pèlerinage qu'il fit à l'abbaye de Clairvaux en 1665, il se prit à envier le bonheur des religieux qui y vivaient dans une séparation absolue du monde et une union constante avec Dieu. Vivement frappé de la sécurité de ces heureux solitaires, et des responsabilités énormes qu'entraîne la vie apostolique qu'il menait depuis tant d'années, la pensée lui vint de se fixer au milieu d'eux pour s'adonner à la contemplation qui l'attirait. Mais bientôt, en songeant aux âmes qui avaient besoin de son ministère, il écarta ce dessein comme une tentation : « Je crains, se dit-il, de ne pas faire un assez saint usage des talents que Dieu m'a confiés pour travailler au salut des âmes ; mais si j'abandonnais tout pour me retirer dans une solitude, ne serait-ce pas enfouir le talent ? Si j'abandonnais les missions pour me retirer en religion, en serais-je quitte pour dire que je craignais de me perdre ? N'est-ce pas la réponse même de ce serviteur paresseux qui fut traité par son maître avec tant de rigueur ? Ne mériterais-je pas avec justice le même châtiment[3] ? »

Après cela, on ne sera pas surpris de voir le P. Eudes insister sur l'obligation qu'a le prêtre de

[1] Hérambourg, *Vertus du P. Eudes*, ch. XXIII.
[2] Hérambourg, l. c.
[3] Martine, *Vie du P. Eudes*, II, p. 113.

travailler au salut des âmes[1]. Il y revient à chaque instant, et il le fait avec une hauteur de vues et une force de conviction que l'on rencontre rarement. C'est par ce côté peut-être que ses livres sur la vie ecclésiastique se distinguent le plus des ouvrages analogues qui parurent au XVIIe siècle. Un bon nombre prêchent plutôt la sainteté que le zèle. C'est le cas, par exemple, du *Traité des saints Ordres* de M. Olier. D'autres, il est vrai, traitent du zèle assez longuement ; mais, sans vouloir déprécier leur mérite, nous croyons pouvoir affirmer qu'on y chercherait vainement les accents enflammés que l'amour des âmes a inspirés au P. Eudes.

Convaincu que le salut des âmes est la raison d'être du sacerdoce, le Vénérable ne comprenait pas qu'on s'y engageât pour faire son salut, comme il l'entendait dire quelquefois : « Sachez, mon frère, dit-il, que quand vous entrez dans l'état du sacerdoce, votre salut doit être tout fait, et que vous devez y entrer pour travailler au salut des autres. Car l'affaire de votre salut doit être en si bon état, et vous devez être si saint, que vous soyez capable avec la grâce de Dieu de sauver et de sanctifier les autres[2]. »

Aussi le P. Eudes se plaisait-il à rappeler aux prêtres la qualité de sauveurs du monde que Jésus-Christ leur a communiquée. « Vous êtes, leur dit-il dans le *Mémorial*, les sauveurs du monde, que le grand Sauveur a laissés ici-bas en sa place, pour y continuer

[1] Cf. *Mémorial de la vie ecclésiastique*, passim. ; *Manuel pour une Communauté ecclésiastique*, passim. ; *Le Bon Confesseur*, ch. 2 ; *Constitutions de la Congrégation de Jésus et Marie* 4e part., ch. 9 ; *Royaume de Jésus*, 2 part., n. XXXVII ; *Constitutions des Religieuses de Notre-Dame de Charité*, 1e constitution ; *Regulæ Congregationis Jesu et Mariæ*, 1e part., ch. 4, etc...

[2] *Le Bon Confesseur*, ch. 2.

et y accomplir l'œuvre de la rédemption de l'univers. Aussi a-t-il voulu que vous portiez le nom de *sauveurs* dans les Écritures, car c'est des prêtres, et spécialement des premiers, qu'il est fait mention en ces paroles du prophète Abdias : *Ascendent salvatores in montem Sion*[1]. Et Clément Alexandrin ne fait pas difficulté de leur donner la qualité de *rédempteurs*[2]. »

Pour allumer la flamme du zèle dans le cœur des prêtres, le P. Eudes s'attacha à en montrer l'excellence. C'est surtout dans le *Bon Confesseur* qu'il l'a fait. Il y a consacré un long chapitre, où il montre avec complaisance qu'il n'y a rien de plus grand ni de plus divin que de travailler à sauver les âmes. C'est là, dit-il, le grand œuvre de Dieu, de Jésus-Christ, de Marie, de l'Église, des Anges et des Saints. N'est-ce pas pour cela, en effet, que Dieu a créé le monde ? N'est-ce pas la raison d'être de l'Incarnation et de la Rédemption, de la vie et de la mort de Jésus-Christ ? N'est-ce pas pour cela que l'Église a été instituée et qu'elle a reçu mission de prêcher la doctrine du salut, d'administrer les sacrements et de perpétuer le sacrifice de la croix ? N'est-ce pas là le but du ministère que les Anges exercent auprès des hommes ? Aussi le Vénérable ajoute-t-il que nous ne pouvons rien faire qui soit plus agréable à Dieu ni plus utile au prochain. Le jeûne, l'aumône, l'oraison, le martyre même ne valent pas les efforts que l'on fait pour sauver une âme. A l'appui de cette assertion, il apporte, entre autres preuves, cette belle parole de sainte Thérèse : « O mon Jésus, que l'amour que vous avez pour les enfants des hommes est admirable, puisque le plus grand ser-

[1] Abdias, cap. unic., v. 21.

[2] *Mémorial*, chapitre préliminaire.

vice qu'on puisse vous rendre, c'est de vous abandonner (c'est-à-dire de quitter l'oraison) pour l'amour d'eux, et pour procurer leur salut [1]. » Et un peu plus loin il rappelle que cette grande sainte portait plus d'envie à ceux qui se dépensent pour le salut des âmes qu'aux martyrs [2].

Il faut lire dans le *Bon Confesseur* les pages admirables que le Vénérable a consacrées au développement de ces pensées : elles comptent certainement parmi les plus belles qui soient sorties de sa plume. Elles ne sont d'ailleurs que le magnifique commentaire de cette parole de saint Denys l'Aréopagite, que le P. Eudes aimait à citer : La plus divine des œuvres divines, c'est de coopérer avec Dieu au salut des âmes : *Omnium divinorum divinissimum est cooperari Deo in salutem animarum* [3].

Pour stimuler le zèle des prêtres, le Vénérable leur montrait aussi la rage avec laquelle le démon s'acharne à la perte des âmes : « Aurons-nous moins d'amour pour les âmes de nos frères, disait-il, que cet enragé en a contre elles ? Ferons-nous paraître moins de ferveur pour leur salut, qu'il exerce de fureur pour leur perdition ? Si la rage dont il est rempli contre elles lui fait estimer les milliers d'années, durant lesquels il lui est permis de s'efforcer de les perdre, un temps fort modique, avec quelle ardeur devons-nous employer les moments de cette vie qui passe comme une ombre, pour aider à sauver des âmes pour la moindre desquelles le Fils de Dieu a sacrifié une vie de trente-trois ans, dont un mo-

[1] *Exclamations*, 2.

[2] *Le Bon Confesseur*, ch. 2, sect. 5.

[3] *Bon Confesseur*, l. c. ; *Mémorial*, 1re part., Qualités d'un bon pasteur : *Constitutions de la Congrégation de Jésus et Marie*, 4e part., ch. 9 : *Constitutions des Religieuses de Notre-Dame de Charité*, 1e constitution., etc.

ment vaut mieux que dix mille éternités des hommes et des Anges[1] ! »

« Ayons pitié, disait-il encore, de tant d'âmes qui périssent tous les jours, créées à l'image de Dieu, rachetées du précieux sang de son Fils, et qui sont les âmes de nos frères et de nos sœurs. Ayons pitié de tant de travaux que notre Sauveur a portés pour elles ; ayons pitié de tant de plaies qu'il a reçues et de tant de douleurs qu'il a endurées ; ayons pitié de tant de larmes qu'il a versées et de tant de sang qu'il a répandu ; ayons compassion d'une mort si honteuse et si cruelle qu'il a soufferte pour leur salut ; ayons compassion aussi des larmes de sa très sainte Mère et des angoisses inconcevables dont son Cœur maternel a été rempli pour le même sujet. Ne passons aucun jour sans faire du bien à quelque âme[2]. »

« O mon Sauveur, ajoutait-il, quand sera-ce que ces divines paroles de votre sacrée Mère seront accomplies : *Esurientes implevit bonis, et divites dimisit inanes ?* O très sainte Mère de Dieu, quand sera-ce que l'on verra l'accomplissement de votre grande prophétie ? Quand sera-ce que les démons seront dépouillés des richesses immenses qu'ils possèdent et qu'ils ont dérobées à votre Fils bien-aimé ? Quand sera-ce que la faim extrême que vos enfants ont du salut des âmes sera rassasiée ? Oh ! que toutes les créatures de la terre et du ciel se prosternent avec vous devant le trône de la divine Miséricorde pour obtenir cette grande grâce[3] ! »

Animé de pareils sentiments, le P. Eudes ne pouvait comprendre qu'un prêtre restât insensible à la perte des âmes, lui qui a pour mission de les sau-

[1] *Le Bon Confeseur,* l. c.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, ch. 2, sec. 3.

ver. « Oh ! que nous sommes coupables, s'écriait-il, si au lieu de chercher la seule gloire de Dieu et le salut des âmes, nous courons après la gloire du monde et après nos intérêts particuliers[1] ! »

Il aurait voulu que les ministres de Jésus-Christ apportassent la même générosité que le divin Maître à travailler au salut des âmes, et à plusieurs reprises, dans le *Mémorial* comme dans le *Bon Confesseur*, il les presse de s'y dévouer sans réserve.

« Un bon pasteur, dit-il, est un autre Jésus-Christ qui, à l'imitation du Sauveur, emploie tout son esprit, son cœur, ses affections, ses forces, son temps, son bien, et est toujours prêt de donner son sang et de sacrifier sa vie, pour procurer le salut des âmes que Dieu lui a commises[2]. »

« C'est, ajoute-t-il, une vive image de Jésus-Christ en ce monde, et de Jésus-Christ veillant, priant, prêchant, catéchisant, travaillant, suant, pleurant, allant de ville en ville et de village en village, souffrant, agonisant, mourant et se sacrifiant soi-même pour le salut des âmes[3]. »

« Père du peuple de Dieu », le prêtre devrait « travailler sans cesse » à le « nourrir du pain de la parole sacrée » et à le « revêtir de Jésus-Christ » par l'administration des sacrements. « Capitaine de l'armée de Dieu », il devrait « avoir toujours les armes à la main et combattre perpétuellement contre ses ennemis » pour lui gagner des âmes qui sont pour lui autant de royaumes. Époux de l'Église de Jésus-Christ, il ne devrait songer jour et nuit qu'à trouver toutes sortes de moyens de l'embellir et de l'enrichir » pour la « rendre digne de l'Époux céleste[4]. »

[1] *Mémorial*, chapitre préliminaire.
[2] *Mémorial*, 1e part. Les qualités d'un bon pasteur.
[3] *Mémorial*, l. c.
[4] *Mémorial*, l. c.

Voilà comment le P. Eudes entendait la pratique du zèle.

Il ne pouvait souffrir qu'un prêtre, dont le temps est si précieux, vécût dans une oisiveté stérile, ou perdît son temps en de frivoles occupations. Dans les *Constitutions* qu'il donna à sa Congrégation, il eut grand soin de prémunir ses enfants contre ces défauts malheureusement trop communs. « La Congrégation étant établie pour travailler au salut des âmes, tous ses enfants, dit-il, repasseront souvent par leur esprit qu'ils n'y sont pas venus pour y mener une vie oisive, ni pour y chercher leurs intérêts et satisfactions, mais pour y coopérer avec Dieu à ce grand œuvre qui est l'œuvre des œuvres et la plus divine des choses divines[1]. »

Ailleurs il invite ses prêtres à imiter la vie laborieuse de Jésus et de Marie « en fuyant l'oisiveté et l'inutilité, et en s'occupant toujours à quelque exercice qui soit utile pour eux-mêmes ou pour le prochain[2]. »

« On fuira l'oisivété, dit-il encore, comme la source de tout mal, et pour cet effet, hors les heures de la conversation, on ne perdra point le temps en des entretiens inutiles ou en d'autres amusements et occupations frivoles[3]. »

Dans le *Mémorial*, le Vénérable donne le même conseil à tous les prêtres. « Craignez, leur dit-il, que l'arrêt qui a été prononcé contre le serviteur inutile, en ces termes : *Servum inutilem projicite in tenebras exteriores*[4], ne soit fulminé contre vous. Et afin que cela ne soit pas, fuyez l'oisiveté comme une peste et

[1] *Constitutions de la Congrégation de Jésus et Marie*, 4e part. ch. 9.

[2] *Constitutions*, 1e part., ch. 4.

[3] *Constitutions*, 2e part., ch. 1.

[4] Matth. XXV, 30.

comme la mère de tous les vices. Et pour n'y pas tomber, réglez et occupez votre temps par la prière, par l'étude, par les exercices de charité ou par quelque honnête occupation, et considérez qu'il n'y a point de gens qui soient obligés de bien employer leur temps, comme les prêtres, parce qu'ils sont chargés des affaires les plus importantes de la terre et du ciel, qui sont les affaires de la gloire de Dieu et du salut des âmes[1] ».

Le P. Eudes poussait si loin l'amour des âmes qu'il regrettait parfois de voir tant de prêtres consacrer à se perfectionner dans les sciences un temps qui aurait pu être employé avec plus de fruit, pensait-il, à l'évangélisation et à la conversion du peuple. Non qu'il fût l'ennemi de l'étude. Les livres qu'il nous a laissés montrent en lui une connaissance approfondie des sciences ecclésiastiques. Quelques-uns même, le *Cœur admirable*, par exemple, témoignent d'une érudition considérable et supposent de longues recherches. En exposant ses idées sur la prédication et l'administration du sacrement de pénitence, nous verrons qu'il demandait aux prêtres de se préparer au saint ministère par

[1] *Mémorial*, 2e part., n. 9. Le P. de Bérulle et M. Olier ont également mis les prêtres en garde contre l'oisiveté et l'inutilité. « Il serait à propos, disait M. de Bérulle, d'ériger une congrégation d'ecclésiastiques, en laquelle il y eût pauvreté en l'usage contre le luxe, vœu de ne rechercher aucun bénéfice ou dignité contre l'ambition, vœu de s'employer aux fonctions ecclésiastiques contre l'inutilité. » *Esquisse de l'Oratoire*, ms. cité par le P. Boulay, *Vie du P. Eudes*, tome I, appendice, p. 19. « L'oisiveté, dit encore le P. de Bérulle doit être soigneusement bannie (de l'Oratoire) comme indigne non seulement d'un ecclésiastique réglé et retiré, mais d'un chrétien. » *Œuvres de piété*, CXCIII. Migne, col. 1274. « Il ne doit point y avoir de moments oisifs et inutiles dans la vie d'un prêtre, dit à son tour M. Olier, et il ne faut pas qu'il s'occupe de lui-même, ni qu'il recherche de satisfaction sensible dans les douceurs du divin amour. » *Traité des saints Ordres*, 3e part., ch. 6. Cf. Manning, *Le Sacerdoce éternel*, ch. 10, La valeur du temps d'un prêtre.

un travail aussi sérieux qu'assidu. Mais il eût voulu que l'étude fût pour eux un moyen de se mettre à même de travailler au salut des âmes, et qu'ils ne s'y appliquassent jamais par pur amour de la science. C'est dans ce sens que, durant une mission qu'il prêchait à Vasteville[1] en 1659, attristé de voir les pénitents se presser en foule autour des confessionnaux et attendre des jours entiers sans pouvoir se confesser, il écrivait à l'un de ses enfants : « Que font à Paris tant de docteurs et tant de bacheliers, pendant que les âmes périssent par milliers, faute de personnes qui leur tendent la main pour les retirer de la perdition et les préserver du feu éternel ? Certainement, si je me croyais, je m'en irais à Paris, crier dans la Sorbonne et les autres collèges : Au feu ! au feu de l'enfer qui embrase tout l'univers ! Venez, messieurs les docteurs ; venez, messieurs les bacheliers ; venez, messieurs les abbés ; venez, messieurs les ecclésiastiques, nous aider à l'éteindre[2] ! »

[1] Paroisse du diocèse de Coutances, à trois lieues de Cherbourg.

[2] Dans sa première encyclique, le Pape Pie X, s'adressant aux Évêques du monde catholique, leur disait : « Que les nouveaux prêtres, qui sortent du séminaire, n'échappent pas pour cela aux sollicitudes de votre zèle. Pressez-les, Nous vous le recommandons du plus profond de notre âme, pressez-les souvent sur votre cœur qui doit brûler d'un feu céleste : réchauffez-les, enflammez-les, afin qu'ils n'aspirent plus qu'à Dieu et à la conquête des âmes... Ce n'est pas que nous ne jugions ces jeunes prêtres dignes d'éloges, qui se consacrent à d'utiles études dans toutes les branches de la science, et se préparent ainsi à mieux défendre la vérité... Nous ne pouvons néanmoins le dissimuler, et nous le déclarons même très ouvertement, Nos préférences sont et seront toujours pour ceux qui, sans négliger les sciences ecclésiastiques et profanes, se vouent plus particulièrement au bien des âmes dans l'exercice des divers ministères qui siéent au prêtre animé de zèle pour l'honneur divin. » Voilà des sentiments qui ne diffèrent guère de ceux du P. Eudes. Déjà Léon XIII avait écrit dans le même sens : « Les élèves des séminaires, mettant à profit un temps précieux dans une parfaite tranquillité d'âme, pourront se renfermer entièrement dans ces études qui les rendront mûrs pour les grands devoirs du

Cependant c'est surtout aux pasteurs et aux missionnaires que le P. Eudes voulait inspirer un zèle ardent pour le salut des âmes. Dans le *Mémorial* comme dans le *Bon Confesseur*, il leur rappelle souvent qu'ils auront à rendre compte au tribunal de Dieu de toutes les âmes qui leur sont confiées, et qu'ils répondront de celles qui seront perdues par leur négligence et leur inertie. Saint Grégoire le Grand disait aux prêtres de son temps que c'est tuer les âmes que de les laisser périr par un lâche silence : *Tot occidimus quot ad mortem ire tepidi et tacentes videmus*[1]. Parole terrible que le Vénérable cite souvent pour arracher à leur torpeur les pasteurs sans zèle et sans courage[2].

Le P. Eudes d'ailleurs a soin d'indiquer aux prêtres, et surtout aux pasteurs, les moyens à employer pour exercer autour d'eux un zèle fructueux. Dans le *Mémorial* comme dans le *Bon Confesseur*, il insiste particulièrement sur le bon exemple qu'ils doivent donner aux fidèles, et sur l'application qu'ils doivent apporter à connaître les âmes qui leur sont confiées, à veiller sur leurs besoins, à les instruire et à les exhorter au bien, à réprimer les abus et les vices, à faire respecter les lieux saints, à visiter les écoles, les pauvres, les malades, enfin à administrer les sacrements[3].

Le Vénérable avait une tendresse toute spéciale pour les misères spirituelles et corporelles de l'hu-

sacerdoce, pour le ministère de la prédication et des confessions. Qu'on réfléchisse combien est grave la responsabilité des prêtres qui négligent de prêter leur concours personnel à l'exercice de ces saints ministères, alors que le peuple en a un tel besoin. » Encyclique aux Évêques d'Italie, 12 décembre 1902.

[1] *Hom.* 17.

[2] *Mémorial*, 1e part., Les qualités d'un bon pasteur.

[3] *Mémorial*, 2e part., n. 12, sq.; *Bon Confesseur*, ch. 2, sect. 4, etc.

manité, et il ne manque jamais l'occasion de recommander aux prêtres de témoigner aux pécheurs et à tous les malheureux une grande compassion et une charité sans bornes. « On se souviendra, dit-il, que Dieu recommande tant et si souvent, dans les divines Écritures, les orphelins, les veuves, les étrangers et tous les pauvres ; à raison de quoi on s'efforcera d'exercer la charité vers toutes ces personnes en toutes manières, autant qu'il sera possible ; conversant plus volontiers avec les pauvres qu'avec les riches ; étant plus prompts à les visiter dans leurs maladies et leurs afflictions, et à se rendre au confessionnal quand on y sera demandé par eux ; et traitant avec eux en toute occasion avec un cœur plein d'amour et de respect vers Notre-Seigneur que l'on doit regarder en eux[1]. »

Voilà le zèle tel que le P. Eudes le concevait et le pratiquait. Ses ouvrages ont certainement contribué, aussi bien que ses exemples, à en raviver la flamme dans le clergé de son temps. Ils peuvent nous rendre le même service en ces jours difficiles où plus que jamais l'Église a besoin de prêtres zélés, et c'est pour cela que nous les offrons de nouveau au clergé français et surtout aux enfants du Vénérable.

[1] *Constitutions de la Congrégation de Jésus et Marie*, 4e part., ch., 6. Cf. *Mémorial*, l. c. ; *Bon Confesseur*, l. c.

APPROBATION DES DOCTEURS

Nous soussigné, Docteur en Théologie en la Faculté de Paris, Curé de Saint-Aquilin à Evreux, certifions avoir lu avec plaisir un livre intitulé *Le Mémorial de la Vie ecclésiastique*, composé par le R. P. Jean Eudes, Supérieur de la Congrégation des Séminaires de Jésus et Marie, et l'avons jugé digne d'être mis en public, non seulement pour n'y avoir rien trouvé qui soit contre la foi et les bonnes mœurs, mais parce qu'il enseigne les moyens de vivre saintement dans la profession ecclésiastique, et de faire chaque fonction de cet état avec la décence et disposition requise. Ce qui fera que tous les Ecclésiastiques qui voudront prendre la peine de le lire pourront avec grande facilité parvenir à la perfection de leur condition.

Donné à Évreux, le 8 Janvier 1679.

Le Goux.

Nous soussigné, Docteur en Théologie en la Faculté de Paris, en la Maison et Société de Navarre, Chanoine théologal en la cathédrale de Lisieux, certifions avoir lu un livre intitulé *Le Mémorial de la Vie ecclésiastique,* composé par le R. P. Jean Eudes, Supérieur de la Congrégation de Jésus et Marie, dans lequel non seulement nous n'avons rien vu qui soit contraire à la doctrine catholique et aux bonnes mœurs, mais de plus nous y avons remarqué une méthode très facile présentée aux Ecclésiastiques pour faire saintement leurs fonctions sacerdotales et parvenir à la perfection de leur état.

Donné à Lisieux, ce 12 Novembre 1780.

J. Le Vavasseur.

LE MÉMORIAL
DE LA VIE ECCLÉSIASTIQUE

[AVANT-PROPOS]

Les choses principales qui sont contenues en ce livre.

Vous trouverez dans ce livre, mon cher lecteur, cinq choses principales, qui peuvent beaucoup contribuer à la sanctification de toutes sortes d'ecclésiastiques, et par conséquent au salut des autres fidèles ; puisqu'il est vrai qu'un saint ecclésiastique ne se sauve point tout seul, mais qu'il en conduit beaucoup d'autres avec lui dans le ciel.

1. Vous y verrez quelle est la dignité de l'état ecclésiastique, et les qualités excellentes d'un bon pasteur et d'un saint prêtre, dont la considération, si vous pesez ces choses comme il faut, vous donnera l'estime et le respect que vous devez avoir pour la sublimité et la sainteté de votre profession, vous portera à reconnaître et à louer la divine bonté qui vous a appelé à un état si noble et si saint, vous excitera à traiter dignement et saintement toutes les fonctions sacerdotales, vous fera craindre les fautes que vous y pouvez faire, comme n'étant point petites, puisqu'elles sont mesurées sur la grandeur de la grâce, en quelque façon infinie, que le Fils de Dieu

vous a faite de vous rendre participant de son divin sacerdoce, et sur la dignité des fonctions sacerdotales ; elle vous obligera enfin à mener une vie conforme à la sainteté de votre sacré ministère.

2. Vous y trouverez les devoirs et obligations de la profession ecclésiastique, ou, pour mieux dire, un abrégé d'un grand nombre de règles que le Saint-Esprit a données à tous les ecclésiastiques par les divines Écritures et par les saints conciles de l'Église.

3. Vous y verrez plusieurs exercices et pratiques de piété, qui contiennent les dispositions requises pour faire saintement toutes les fonctions sacerdotales.

4. La retraite annuelle étant très nécessaire et très utile pour renouveler et fortifier en nous l'esprit de piété et de vertu, sans lequel nous ne pouvons ni nous sauver, ni coopérer au salut des autres, ce livre vous donnera un Directoire pour vous conduire dans cette retraite, et pour vous la rendre facile et fructueuse.

5. Il vous fournira aussi plusieurs sujets de méditation, dont vous pourrez vous servir, tant dans la retraite que dans un autre temps. Si vous les trouvez trop longs et trop étendus, il vous sera facile d'en prendre un point seulement ou deux, tant et si peu que vous voudrez, selon le besoin que vous en aurez. C'est une table couverte de viandes célestes, dont vous choisirez ce qui sera le plus au goût de votre âme.

[DÉDICACE]

A TOUS LES SAINTS PASTEURS, PRÊTRES ET LÉVITES QUI SONT DANS L'ÉGLISE TRIOMPHANTE.

GRANDS Saints, qui avez été choisis de toute éternité par le Saint des saints, pour être revêtus, en une manière très excellente, de son admirable sainteté ; bienheureux Pasteurs, Prêtres et Lévites, qui avez été élus entre mille autres par le souverain Pasteur et par le grand Prêtre Jésus, pour être associés à sa qualité très éminente de grand Pasteur des âmes et à la dignité très sublime de son divin sacerdoce ; prosterné à vos pieds, en tout le respect et en toute l'humilité possible, je vous salue et vous honore, en toutes les manières que je puis et que je dois selon Dieu, comme mes maîtres et mes pères, comme les astres brillants du ciel de l'Église, comme les vrais pasteurs du sacré troupeau de Jésus-Christ, comme les oracles du Verbe éternel, comme les prophètes de sa sainte parole, comme les chefs de la milice céleste, comme les capitaines de l'armée du grand Roi, comme les princes de son royaume et les rois de son empire, comme l'ornement et la gloire du sacerdoce éternel, et comme les pasteurs et patrons du plus grand, du plus digne et du plus admirable de tous les ordres de la terre et du ciel, qui est le saint ordre du divin et royal sacerdoce de Jésus, qui en est l'instituteur, le fondateur et le chef.

Je vous honore comme les fermes colonnes du firmament de l'Église, et comme les fondements inébranlables de la maison de Dieu. Je vous respecte comme ceux qui avez en main les clefs du ciel, et qui êtes les chérubins établis à la porte du paradis, avec un glaive flamboyant en la main, pour empêcher qu'il n'y entre rien d'immonde et de profane. Je vous révère comme les images vives et parfaites de notre souverain Prêtre Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, avec lequel vous n'êtes tous ensemble qu'un seul prêtre, étant revêtus du même sacerdoce que son Père éternel lui a donné, et n'étant qu'un avec lui, comme les membres ne sont qu'un avec leur chef.

Je rends grâces infinies à la divine bonté, de vous avoir ainsi élevés à la plus haute dignité qui soit dans la maison du Père céleste et dans la famille de son Fils ; et je m'éjouis avec vous de tout mon cœur de vous voir ornés d'une gloire et d'une félicité conforme à la hautesse d'une si éminente qualité.

Je vous bénis et vous remercie de toutes mes forces pour tous les services que vous avez rendus en la terre à notre commun Maître et à son Église, par le saint usage que vous avez fait de toutes les fonctions sacerdotales, et pour toute la gloire que vous lui avez donnée et que vous lui donnerez éternellement dans le ciel. Oh ! qui pourrait dire quel a été l'amour très ardent dont votre cœur a été embrasé pour cette même Église ? Qui pourrait exprimer le soin, la vigilance et le zèle avec lequel vous avez travaillé pour son établissement, pour son accroissement et pour sa sanctification ? Hélas ! vous voyez combien elle a besoin, en ce siècle tout corrompu et tout perdu de vices, de pasteurs et de prêtres qui marchent sur vos pas, et qui se rendent les imitateurs de votre vertu et de votre sainteté. Vous savez combien est et sera toujours véritable ce qu'a dit la Vérité même, à savoir que la moisson est grande et qu'il y a peu d'ouvriers.

Permettez-moi donc de vous dire ce que votre Père et le nôtre a dit à tous ses enfants : *Rogate Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*[1] : « Priez le Maître de la moisson, qu'il envoie des ouvriers en sa moisson » ; mais priez-le qu'il y envoie *operarios inconfusibiles,* comme parle son Apôtre[2], « des ouvriers irréprochables », et qui ne cherchent point leur intérêt, mais qui n'aient d'autre but que la gloire de leur Maître et le salut des âmes qu'il a rachetées au prix de son précieux sang. Priez-le qu'il donne à son Église des pasteurs et des prêtres qui soient selon son cœur, et qui suivent le chemin que vous avez tenu pendant que vous étiez en la terre.

Vous savez que c'est ici la chose la plus nécessaire et la plus importante qui se puisse imaginer. Aussi est-ce le souhait le plus ardent de toutes les âmes chrétiennes qui sont embrasées du feu de l'amour sacré, et qui brûlent du zèle de la maison du Seigneur. C'est l'unique désir qui enflamme mon cœur ; et quoique je sois le dernier de tous les prêtres de l'Église de Dieu, il me semble pourtant qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire et souffrir pour contribuer à une chose de telle conséquence. C'est ce qui m'a obligé de mettre en lumière ce petit abrégé des devoirs des pasteurs et des prêtres, afin que ceux qui prendront la peine de le lire aient entre les mains un mémorial de ce qu'ils sont obligés de faire, pour exercer dignement toutes les fonctions cléricales, et pour se comporter saintement en toutes leurs autres actions.

Mais parce que c'est en vain que nous travaillons en la terre, si notre travail n'est approuvé et béni dans le ciel, ayez agréable, ô saints Prêtres, que je vous offre ce petit ouvrage, et que je vous supplie très humblement d'y donner votre sainte bénédiction, et de l'offrir au souverain Prêtre Jésus et à sa très sainte Mère, afin

[1] Matth. IX, 38.
[2] II Tim. II, 15.

qu'ils le bénissent et qu'ils s'en servent pour renouveler dans les prêtres l'esprit de piété et de sainteté dont vous avez été animés en la terre, et pour les rendre dignes de n'avoir pas moins de part à la félicité que vous possédez dans le ciel, qu'ils en ont à la dignité dont vous avez été ornés ici-bas, et d'être associés avec vous dans la bienheureuse éternité, afin d'y chanter à jamais les louanges du trois fois Saint, de la gloire et majesté duquel le ciel et la terre sont remplis.

[CHAPITRE PRÉLIMINAIRE]

A TOUS LES PASTEURS ET A TOUS LES PRÊTRES QUI SONT DANS L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE

De la dignité et sainteté de l'état ecclésiastique.

Mes très honorés Pères et très chers Frères,

Après m'être prosterné aux pieds de tous les saints Pasteurs et de tous les saints Prêtres qui sont dans l'Église triomphante, pour leur rendre mes devoirs et pour leur consacrer ce petit ouvrage, permettez-moi de m'adresser maintenant à vous, et de vous dire particulièrement ce que le prince des pasteurs et des prêtres, saint Pierre, dit généralement à tous les chrétiens : *Vos autem genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis, ut virtutes annuntietis ejus qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum*[1] : Quant à vous, vous êtes la *génération élue*, car Dieu vous a choisis entre une infinité d'autres, pour vous élever au plus excellent et au plus admirable de tous les états, qui est l'état sacerdotal.

Vous êtes revêtus et ornés du *sacerdoce royal* et de la royauté sacerdotale ; car vous êtes prêtres et rois, comme Jésus-Christ est prêtre et roi tout ensemble.

Vous êtes la *gent sainte;* car le Saint des saints vous a établis dans une condition toute sainte et toute sacrée ;

[1] I Pet. II, 9.

et c'est à vous premièrement et principalement qu'il adresse ces paroles : *Secundum eum qui vocavit vos, sanctum, et ipsi in omni conversatione sancti sitis : quoniam scriptum est : Sancti eritis, quoniam ego sanctus sum*[1].

Vous êtes le *peuple acquis* d'une manière toute singulière ; car, encore que le Fils de Dieu ait acheté tous les autres hommes par le prix de son sang, et que son Père éternel lui ait donné toutes les nations, néanmoins il vous a acquis d'une façon plus spéciale, et son Père vous a donnés à lui avec un amour plus particulier.

De sorte que, après la très sacrée Vierge, vous êtes la plus glorieuse conquête du Sauveur, et le plus précieux de tous les dons que son Père éternel lui a faits. Vous êtes le premier et le plus excellent fruit de ses travaux, le plus digne prix de son sang, sa principale portion, son plus noble partage, son plus cher trésor et son plus riche héritage, et duquel il prétend aussi retirer plus de fruit pour la gloire de son Père, que de toutes ses autres possessions. Aussi il vous a choisis, afin que vous le serviez et aimiez par vous-mêmes, mais aussi afin que vous le fassiez servir et aimer par les autres, et qu'à cette fin vous *annonciez* à tout le monde *les vertus*, c'est-à-dire, les perfections et excellences, les mystères et merveilles *de celui qui vous a appelés des ténèbres* du péché et de l'enfer *à son admirable lumière*. Car celui qui a dit, parlant de soi-même : *Je suis la lumière du monde*[2], vous dit aussi : *Vous êtes la lumière du monde*[3] ; et *c'est à vous qu'il est donné de connaître les mystères du royaume des cieux*[4] et de les manifester aux autres. C'est à vous que les trésors de la sagesse et de la science de Dieu sont ouverts, aussi bien que ceux de la grâce et de la miséricorde, afin que vous soyez dispensateurs des uns et des autres.

[1] I Pet. I, 15, 16.
[2] « Ego sum lux mundi. » Joan. VIII, 12.
[3] « Vos estis lux mundi. » Matth. V, 14.
[4] « Vobis datum est nosse mysteria regni cælorum. » Matth. XIII, 11.

Je vous regarde et vous honore comme des personnes que Dieu a élevées, par une bonté incomparable, à la plus haute dignité du ciel et de la terre, après la dignité de Mère de Dieu.

Vous êtes les personnes les plus nobles de la maison de Dieu ; car vous êtes ornés de la vraie noblesse, puisque, comme chrétiens et beaucoup davantage comme prêtres, vous pouvez dire avec saint Paul : *Genus Dei sumus*[1] : « Nous sommes la race de Dieu » ; parce qu'en effet vous êtes enfants de Dieu et les premiers-nés des enfants de Dieu. Vous êtes du sang royal et divin de Jésus-Christ, Fils unique de Dieu ; vous entrez dans sa généalogie ; vous êtes ses frères et ses membres, et en un degré bien plus éminent que les autres chrétiens ; car vous êtes revêtus de son sacerdoce royal, et votre sacerdoce n'est qu'un avec le sien, et vous n'êtes qu'un prêtre avec le souverain Prêtre. D'autant que, comme il n'y a qu'un sacerdoce dans la religion chrétienne : *Unum est sacerdotium*[2], lequel est originairement et souverainement en Jésus-Christ, et par extension et communication dans les autres prêtres : aussi, à proprement parler, il n'y a qu'un seul prêtre, qui est ce même Jésus-Christ, souverain Prêtre ; tous les autres prêtres n'étant qu'un, voire étant consommés en unité avec lui, selon la prière qu'il en a faite à son Père, marquée en ces paroles : *Ut sint consummati in unum*[3].

Vous êtes les gouverneurs, les juges, les princes et les rois de l'empire du souverain Monarque du monde.

Vous êtes les gouverneurs et les recteurs, non pas *tenebrarum harum*[4], c'est-à-dire de ce monde qui n'est que ténèbres, que fumée et que néant, mais des âmes fidèles, rachetées par le précieux sang de Jésus-Christ, dont la

[1] « Genus ergo cum simus Dei. » *Act.* XVII, 29.
[2] Symmach. Papa, *Ep.* 10 *ad Eonium, Arelat. Episc.*
[3] Joan., XVII, 23.
[4] *Eph.*, VI, 12.

moindre vaut mieux et est plus chère à Dieu que mille mondes.

Vous êtes juges non pas des corps, mais des âmes ; non pas des choses terrestres et matérielles, mais des choses célestes et spirituelles ; et vos jugements ne sont pas momentanés et passagers, mais éternels et perdurables ; et ils sont écrits, non pas sur le papier ou sur le parchemin et avec de l'encre, mais dans l'éternité de Dieu et avec le sang adorable de son Fils. Aussi les plus hautes puissances de ce siècle et les juges souverains de la terre vous reconnaissent pour les juges et arbitres de leur salut, et, se soumettant à la puissance que Dieu vous a donnée de les juger, fléchissent les genoux devant vous, se prosternent à vos pieds et subissent votre jugement comme le jugement de Dieu même.

Vous êtes les princes de l'état du grand Dieu, et vous avez une principauté non pas mortelle et périssable, mais immortelle et immuable, et qui surpasse infiniment toutes les principautés terrestres.

Vous êtes les rois de l'empire de Jésus-Christ, qui est son Église, et c'est à vous qu'il dit : *Ego dispono vobis, sicut disposuit mihi Pater meus regnum* [1] : « Je vous dispose le même royaume que mon Père m'a disposé » ; et vous êtes revêtus d'une royauté non pas terrestre et temporelle, mais céleste et éternelle, et qui est une participation de la royauté de Jésus-Christ. Car, tout ainsi qu'il est roi et prêtre, vous êtes aussi prêtres et rois comme lui ; et comme vous n'avez qu'un même sacerdoce, aussi vous n'avez qu'une même royauté avec lui ; et comme son Père lui a donné un nom et un pouvoir qui est au-dessus de tout nom et de tout pouvoir [2], aussi il vous a donné un nom et une puissance qui surpasse incompa-

[1] Luc. XXII, 29.

[2] « Et donavit illi nomen quod est super omne nomen. » *Philip.* II, 9. « Data est mihi omnis potestas in cælo et in terra. » Matth. XXVIII, 18.

rablement tous les noms et toutes les puissances qui sont non seulement dans le siècle présent, mais aussi dans le siècle à venir.

Car auquel est-ce des Anges que Dieu a jamais dit : « Vous êtes et serez prêtre éternellement selon l'ordre du vrai Melchisédech[1] », c'est-à-dire, selon l'ordre de mon Fils Jésus-Christ? Auquel est-ce des Archanges, ou des Principautés, ou des Puissances, que le Fils de Dieu a dit : *Tout ce que vous lierez en terre sera lié au ciel, et tout ce que vous délierez ici bas sera délié là-haut*[2]? Auquel est-ce des Chérubins ou des Séraphins qu'il a donné pouvoir d'effacer le péché, de communiquer la grâce, de fermer l'enfer, d'ouvrir le ciel, de le former lui-même dans les cœurs des hommes et dans la sainte Eucharistie, de l'offrir en sacrifice au Père éternel, et de donner son corps, son sang et son esprit aux fidèles? Auquel est-ce enfin de tous les Esprits célestes, qu'il a dit ce qu'il dit à tous les prêtres : *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos*[3] : « Je vous envoie comme mon Père m'a envoyé », c'est-à-dire, je vous envoie pour la même fin pour laquelle mon Père m'a envoyé ; pour annoncer le même Évangile que j'ai annoncé ; pour dispenser les mêmes mystères et les mêmes grâces que j'ai dispensées ; pour faire et pour administrer les mêmes sacrements que j'ai institués ; pour offrir à Dieu le même sacrifice que je lui ai offert ; pour dissiper les ténèbres de l'enfer qui couvrent la face de la terre ; pour y répandre la lumière du ciel, pour y détruire la tyrannie de Satan, pour y établir le règne de Dieu, et enfin pour exercer en la terre les mêmes fonctions sacerdotales que j'y ai exercées, et

[1] « Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech. » *Ps.* CIX, 4.

[2] « Quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cælis ; et quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cælis. » Matth. XVI, 19.

[3] Joan. XX, 21.

pour y continuer et accomplir l'œuvre de la rédemption du monde, et aussi pour y continuer la même vie que j'y ai menée et les mêmes vertus que j'y ai pratiquées?

De sorte que, non seulement vous êtes les anges visibles du Seigneur Dieu des armées, mais vous êtes plus qu'anges en puissance et autorité, et, s'il est possible, vous devez vivre d'une vie plus qu'angélique en pureté et sainteté.

Il ne faut pas s'étonner si votre pouvoir surpasse celui des Anges ; car, comme le Roi des Anges vous a rendus participants de sa royauté, aussi il a établi en vous sa puissance. A raison de quoi vous pouvez dire avec lui, quoique en une manière beaucoup différente : Toute puissance nous est donnée au ciel, en la terre et sur l'enfer : au ciel, car vous en avez les clefs, pour le fermer et pour l'ouvrir à qui il vous plaît ; en la terre, car vous y opérez tous les jours des effets d'une puissance infinie et qui n'appartient qu'à Dieu seul, comme la rémission des péchés, la communication de la grâce, la formation d'un Dieu dans les cœurs et dans le très saint Sacrement ; sur l'enfer, car votre Maître vous a donné pouvoir de fouler aux pieds et d'écraser les serpents et les dragons de l'enfer, et de chasser des corps et des âmes toutes les puissances infernales.

Bien davantage, vous avez pouvoir sur le souverain Seigneur du ciel et de la terre : car ne voyons-nous pas ce même Jésus, roi des hommes et des anges, qui a été sujet à sa très sainte Mère et à saint Joseph pendant qu'il a été en la terre, selon ces divines paroles : *Et erat subditus illis*[1], être encore assujéti à la puissance des prêtres, et ce depuis seize cents ans, jusqu'à la consommation des siècles? N'obéit-il pas très ponctuellement à leur voix et à leur parole, et ne se rend-il pas entre leurs mains toutes fois et quantes qu'il leur plaît de l'appeler,

[1] Luc. II, 51.

s'il faut ainsi dire, par la consécration de son corps et de son sang, dans la très sainte Eucharistie ? N'ont-ils pas pouvoir sur son corps mystique, qui est son Église, sur son divin Esprit, sur sa grâce, sur ses mystères, puisque c'est par eux et par leur ministère que le Saint-Esprit est donné aux fidèles, que les trésors de la grâce leur sont distribués, et que les secrets et les merveilles des sacrés mystères leur sont manifestés ? N'est-ce pas pour cela que dans les saintes Écritures ils portent la qualité de dispensateurs des mystères de Dieu et de sa divine grâce[1] ?

Mais, ce qui est beaucoup plus que tout cela, combien est merveilleux le pouvoir qu'ils ont sur le propre sang et sur le corps personnel du Sauveur ? Pouvoir non seulement de le former sur les autels, de le donner à qui bon leur semble, de le porter et le mettre là où il leur plaît, d'en faire tout ce qu'ils veulent, mais même de le sacrifier tous les jours et à toute heure, à l'honneur de son Père et en rémission des péchés du monde, et par conséquent de l'anéantir autant qu'il est capable d'anéantissement ; car qui dit sacrifice, dit anéantissement de la chose qui est sacrifiée. A raison de quoi celui qui a droit de sacrifier une chose a le pouvoir de l'anéantir dans le sacrifice qu'il en fait : pouvoir le plus grand et le plus absolu que Dieu même puisse excercer sur la dernière de ses créatures. Car le plus grand effet de la souveraineté qu'il a sur les choses qu'il a créées, c'est de les anéantir et de les sacrifier à sa gloire[2].

C'est ainsi que Dieu a voulu honorer le grand et le divin ordre du sacerdoce de son Fils Jésus ; c'est ainsi qu'il veut exalter ceux qu'il appelle à ce saint ordre.

C'est ainsi qu'il vous a élevés, vous tous qui portez le

[1] « Sic nos existimet homo ut ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei. » 1 *Cor.* IV, 1.

[2] Cf. Olier, *Traité des saints Ordres*, 3e part., ch. 1.

nom et la qualité de prêtres et de sacrificateurs du Très-Haut, au trône d'une royauté éternelle, d'une puissance divine et d'une dignité infinie. Car Dieu qui peut faire des créatures plus nobles, des hommes plus parfaits, des anges plus excellents, des mondes plus vastes et plus beaux, ne peut pas faire un sacerdoce plus digne et plus admirable que le sacerdoce chrétien. Oui, la dignité et la puissance sacerdotale est si relevée, que Dieu n'en peut faire de plus grande. Car il ne peut pas faire des prêtres qui puissent exercer des fonctions plus merveilleuses que celles que vous exercez en formant un Dieu dans la sainte Eucharistie, en l'offrant à Dieu en sacrifice, en le donnant aux fidèles, et en effaçant les péchés dans les âmes.

Que dirai-je de plus ? Vous êtes les premiers officiers de la couronne du grand Monarque de l'univers, vous êtes les principaux ministres de son état, vous êtes les trésoriers de sa miséricorde, les intendants de ses finances et les dépositaires de tous ses biens ; puisque c'est entre vos mains qu'il a mis toutes ses richesses, toutes ses conquêtes, tous les fruits de ses travaux, tous ses intérêts, toute sa gloire, tous les trésors de sa grâce, les clefs de son royaume, les sacrements de sa religion, la sainteté de ses divins mystères, la vertu de sa sainte parole, son corps mystique, son corps personnel, son précieux sang et tout ce qu'il a de plus cher.

Vous êtes la partie la plus noble du corps mystique du Fils de Dieu. Vous êtes les yeux, la bouche, la langue et le cœur de l'Église de Jésus : ou, pour mieux dire, vous êtes les yeux, la bouche, la langue et le cœur de ce même Jésus.

Vous êtes ses yeux : car c'est par vous que ce bon Pasteur veille continuellement sur son troupeau ; c'est par vous qu'il l'éclaire et qu'il le conduit ; c'est par vous qu'il pleure celles d'entre ses brebis qui sont entre les griffes du loup infernal, et qu'il verse des larmes sur

la mort de son cher Lazare, c'est-à-dire sur les âmes mortes par le péché.

Vous êtes sa bouche et sa langue : car c'est par vous qu'il parle aux hommes, et qu'il continue à leur annoncer la même parole et le même Évangile qu'il leur a prêché par lui-même, lorsqu'il était sur la terre.

Vous êtes son cœur : car c'est par vous qu'il donne la vraie vie, la vie de grâce en la terre et la vie de gloire au ciel, à tous les véritables membres de son corps. Oh ! que de merveilles ! Oh ! que de faveurs ! Oh ! que de grandeurs dans la dignité sacerdotale ! Mais ce n'est pas tout.

Je vous regarde et vous respecte comme les associés du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et en une manière la plus haute et la plus admirable qui se puisse dire. J'entends le grand Apôtre qui annonce à tous les chrétiens qu'ils sont appelés de Dieu en la société de son Fils. *Vocati estis*, leur dit-il, *in societatem Filii ejus Jesu Christi*[1] ; mais je puis dire avec vérité que *Vocati estis in societatem Patris, et Filii, et Spiritus sancti*. Car le Père éternel vous associe avec lui dans sa plus haute opération, qui est la génération ineffable de son Fils, qu'il fait naître de toute éternité dans son sein paternel ; et dans sa plus excellente qualité, qui est sa divine paternité, vous rendant en une certaine et admirable manière les pères de ce même Fils, puisqu'il vous donne le pouvoir de le former et de lui donner naissance dans les âmes chrétiennes, et qu'il vous a choisis pour être les pères de ses membres, qui sont les fidèles, et pour faire office de vrais pères au regard d'eux[2]. De sorte que vous portez en vous une vive image de la divine paternité du Père céleste : *O sacerdos*, s'écrie saint Augustin, *Dei vicarie et pater Christi !*

Le Fils de Dieu vous associe avec lui dans ses plus nobles perfections et dans ses plus divines actions : car

[1] I *Cor.* I, 9.

[2] Cf. Olier, *Traité des saints Ordres*, 3e part., ch. 2, § 1.

il vous rend participants de sa qualité de médiateur entre Dieu et les hommes, de sa dignité de juge souverain de l'univers, de son nom et de son office de Sauveur du monde, et de plusieurs autres excellences dont il est orné ; et il vous donne pouvoir d'offrir avec lui à son Père le même sacrifice qu'il lui a offert sur la croix, et qu'il lui offre tous les jours sur nos autels, qui est la plus grande et la plus sainte action qu'il ait jamais faite et qu'il fera jamais.

Le Saint-Esprit vous associe aussi avec lui en ce qu'il a opéré et en ce qu'il opère tous les jours de plus grand et de plus admirable : car pourquoi est-ce que le Saint-Esprit est venu en ce monde ? N'a-ce pas été pour dissiper les ténèbres de l'ignorance et du péché qui couvraient la terre, pour éclairer les esprits des hommes de la lumière céleste, pour échauffer leurs cœurs du feu sacré de l'amour divin, pour réconcilier les pécheurs avec Dieu, pour effacer le péché, pour communiquer la grâce, pour sanctifier les âmes, pour établir l'Église, pour lui appliquer les fruits de la passion et de la mort de son Rédempteur, et enfin pour détruire et anéantir en nous le vieil homme, et pour y former et faire naître Jésus-Christ ?

Or n'est-ce pas votre emploi et votre occupation ordinaire que de travailler en toutes les choses susdites ? N'êtes vous pas envoyés de Dieu pour former son Fils Jésus dans les cœurs ? Et n'est-il pas vrai que toutes les fonctions ecclésiastiques n'ont point de moindre but que la formation et la naissance d'un Dieu dedans les âmes ?

Si bien que vous avez une merveilleuse alliance avec les trois Personnes éternelles ; vous êtes les associés de la très sainte Trinité ; vous êtes les coadjuteurs et les coopérateurs du Tout-Puissant en ses plus grandes œuvres : *Dei adjutores*[1], *cooperatores veritatis*[2]. Vous êtes

[1] « Dei enim sumus adjutores. » I *Cor.* III, 9.
[2] « Ut cooperatores simus veritatis. » III Joan., 8.

les sacrificateurs du Très-Haut, les sanctificateurs des âmes, les médiateurs de Dieu et des hommes, les juges des nations et les sauveurs du monde, que le grand Sauveur a laissés ici-bas en sa place, pour y continuer et pour y accomplir l'œuvre de la rédemption de l'univers. Aussi a-t-il voulu que vous portiez le nom de sauveurs dans les Écritures. Car c'est des prêtres, et spécialement des premiers, qu'il est fait mention en ces paroles du prophète Abdias : *Ascendent salvatores in montem Sion*[1] ; et Clément Alexandrin ne fait pas difficulté de leur donner la qualité de rédempteurs[2].

Tellement que vous êtes des Jésus-Christ vivants et marchants sur la terre, puisque vous portez le plus beau et le plus saint nom du Fils de Dieu, qui est le nom de Jésus et de Sauveur ; que vous représentez sa personne ; que vous tenez sa place ; que vous êtes revêtus de sa royauté, de son sacerdoce, de son autorité et de ses autres divines perfections ; que vous agissez en son nom et de sa part ; que vous êtes employés dans ses plus grandes œuvres, et que vous avez à continuer la vie qu'il a menée sur la terre, et toutes les fonctions sacerdotales qu'il y a exercées[3].

Enfin vous êtes les Dieux visibles de ce monde, enfants des Dieux, pères des Dieux. C'est le divin saint Denis Aréopagite qui vous donne ces trois grandes qualités, ainsi qu'il est facile de le colliger de ce qu'il dit en son livre de la *Céleste Hiérarchie*[4].

Vous êtes Dieux, parce que vous occupez la place de

[1] Abdias, XIII, 21.

[2] Clem. Al. *in Oseam*.

[3] Cf. Olier, *Traité des saints Ordres*, 3e part., ch. 2.

[4] Cf. *De cœl. Hierarchia*, cap. III, cum annotationib. Corderii, et Paraphrasi Pachymeræ ; Migne, *Patrolog. græc.*, *latine tantum edita*, tom. II. — On conteste vivement aujourd'hui l'authenticité des œuvres attribuées à saint Denis l'Aréopagite ; mais les arguments qu'on lui oppose n'infirment en rien la valeur doctrinale de ces écrits.

Dieu en ce monde, et que vous êtes revêtus des qualités de Dieu, et que vous avez des pouvoirs qui n'appartiennent qu'à Dieu.

Vous êtes enfants des Dieux, parce que vous êtes enfants des évêques, qui sont Dieux en un degré plus éminent.

Vous êtes pères des Dieux, parce que vous êtes les pères des chrétiens, qui sont Dieux aussi : *Ego dixi, dii estis*[1], mais en un degré beaucoup inférieur. Un prêtre, dit saint Grégoire de Nazianze, c'est un Dieu qui produit des Dieux : *Deus Deos efficiens*[2]. O excellence incomparable ! O dignité incompréhensible du sacerdoce de Jésus, communiqué à tous les prêtres de la religion chrétienne ! Oh ! combien sommes-nous redevables à celui qui nous a appelés à un état si saint et si relevé, qui nous a fait des faveurs si extraordinaires ! Oh ! que cette vocation est grande et importante, et qu'elle doit être puissante et manifeste ! Quelle grâce, quel bonheur, quelle bénédiction d'être appelé de Dieu à un ordre si divin et si rempli de merveilles ! Mais, hélas ! quel crime, quel malheur, quelle malédiction de s'y ingérer de soi-même sans vocation ! *Maledictus qui facit opus Dei fraudulenter*[3]. Oh ! que nous sommes coupables, si, au lieu de sanctifier un si honorable ministère, nous le profanons ; si, au lieu d'honorer la dignité sacerdotale, nous l'avilissons ; si, au lieu de nous comporter saintement dans les lieux saints et de traiter dignement les choses sacrées, nous les remplissons de sacrilèges ; si, au lieu de chercher la seule gloire de notre Maître et le salut des âmes, nous courons après la gloire du monde et après nos intérêts particuliers ; si, au lieu d'être revêtus de la sainteté de Dieu, de sa pureté, de sa miséricorde et de sa

[1] *Ps.* LXXXI, 6.
[2] « Deum existentem et Deos efficientem. » *Orat. Apolog.*
[3] Jerem. XLVIII, 10.

charité, comme nous le sommes de sa puissance et de son autorité, nous sommes possédés de notre avarice, de notre ambition et de nos autres passions ; si, au lieu d'être animés de l'esprit de Jésus-Christ, nous sommes remplis de l'esprit du monde ; si, au lieu de suivre ce même Jésus-Christ comme notre règle, nous n'en suivons point d'autre que nos inclinations perverses ; si, au lieu de conduire notre vie selon les divines maximes de l'Évangile, nous nous conformons aux maximes damnables du siècle corrompu ; si, au lieu d'être des fontaines de grâce et de bénédiction, nous sommes des sources de poison et de malédiction ; si, au lieu de faire office de sauveurs, en conduisant les âmes dans le ciel, nous sommes si malheureux que de servir à la rage des démons, en les précipitant dans l'enfer par notre mauvais exemple ou par notre lâcheté et négligence ! Certainement tous les travaux que le Fils de Dieu a portés, toutes les souffrances qu'il a endurées, toutes les plaies qu'il a reçues, et toutes les gouttes de sang qu'il a répandues pour ces mêmes âmes seront autant de langues et de voix qui crieront vengeance contre nous devant Dieu au grand jour du jugement et à l'heure de notre mort. Oh ! que la divine justice nous sera terrible en ce jour et en cette heure formidable ! Oh ! que notre jugement sera épouvantable ! Oh ! que notre condamnation sera effroyable ! Oh ! quel enfer, oh ! quels châtiments, oh ! quels tourments nous sont préparés, si nous ne glorifions pas Dieu selon la connaissance que nous avons de sa divine Majesté ; si nous lui dérobons nos cœurs et nos affections qui lui appartiennent par tant de titres, pour les donner au néant et à la vanité des créatures ; si nous employons les biens de l'Église, qui sont la substance de Jésus-Christ, le fruit de ses travaux et de son sang et l'héritage des pauvres, en vanités, en superfluités, ou pour élever et enrichir nos parents ; si nous foulons aux pieds tant et tant de grâces qu'il nous a

faites ; si nous déshonorons la gloire de son sacerdoce ; si nous anéantissons les fruits de la vie et de la mort de son Fils, et si nous rendons sa passion, son sang, ses larmes et tous les travaux de la vie d'un Dieu et d'une vie de trente-quatre ans, vains et inutiles au regard de nous et au regard des autres ; et si, au lieu d'être les premiers à le servir, honorer et aimer, nous sommes les premiers à le persécuter, outrager et crucifier derechef !

Je ne prétends pas, en disant ces choses, accuser ni condamner personne. Grâces à Dieu, nous sommes dans un temps auquel nous avons grand sujet de nous réjouir et de le bénir, voyant tant de bons pasteurs et tant de saints ecclésiastiques, qui sont des exemplaires de vertu, et qui travaillent avec beaucoup de zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. Mais c'est la force et l'importance du sujet qui m'emporte dans ces mouvements, avec la crainte que j'ai que, comme dans la sainte famille de Jésus il s'est trouvé un Judas, il ne s'en rencontre encore aujourd'hui quelques-uns qui veuillent être les héritiers et les successeurs de la perfidie de ce traître. Car si, entre les douze apôtres du Fils de Dieu, tous choisis et appelés de lui au sacerdoce et à l'apostolat, élevés et nourris en sa compagnie, instruits et édifiés par sa parole et par son exemple, spectateurs de ses miracles et témoins de la sainteté de sa vie, il s'est vu un tel monstre d'ingratitude et d'impiété, certainement il y a grand sujet de craindre qu'au milieu d'une si grande quantité de prêtres qui sont maintenant dans l'Église, il n'y ait encore quelques fils de perdition. Mais comme l'apostasie de Judas n'a point obscurci la gloire du collège apostolique, aussi, si d'aventure il se trouve quelques nouveaux Judas, qui trahissent leur conscience et la fidélité qu'ils doivent à leur Maître, cela n'est point capable de diminuer la sainteté et la dignité de son divin sacerdoce, que j'honore tant que je baiserais volontiers

la terre par où passent ceux auxquels il a plu à Dieu de le communiquer.

C'est pourquoi, après avoir consacré ce petit ouvrage aux saints prêtres de l'Église triomphante, je souhaite pareillement le dédier à tous les bons pasteurs et à tous les saints prêtres de l'Église militante, comme un petit témoignage du respect que je porte et de l'hommage que je veux rendre au royal sacerdoce de mon Seigneur Jésus, que je regarde et que j'honore dedans mes très chers frères : comme aussi je désire vous mettre ce livre entre les mains, afin qu'il vous serve de mémorial sur ce qui regarde les qualités et les excellences, et ensuite les obligations et les devoirs de notre profession, et la manière d'exercer saintement et facilement toutes les fonctions sacerdotales.

Je supplie de tout mon cœur le grand Pasteur des âmes et le souverain Prêtre Jésus de bénir mon travail et mon dessein, et de le rendre agréable et profitable à tous ceux qui s'en voudront servir, et ce pour la pure gloire de sa divine majesté, qui soit toujours notre unique prétention et la seule fin de toutes nos pensées, paroles, actions et affections, pour le temps et pour l'éternité.

[PREMIÈRE PARTIE]

Les qualités et excellences d'un bon Pasteur et d'un saint Prêtre.

La plus grande marque de l'ire de Dieu sur son peuple, et le plus terrible châtiment qu'il puisse exercer sur lui en ce monde, c'est lorsqu'il permet qu'en punition de ses crimes, il tombe entre les mains de pasteurs qui le sont plus de nom que d'effet, qui exercent plutôt contre lui la cruauté de loups affamés, que la charité de pasteurs affectionnés, et qui, au lieu de le repaître soigneusement, le déchirent et dévorent cruellement; au lieu de le mener à Dieu, le vendent à Satan; au lieu de le conduire au ciel, le traînent avec eux en enfer; et au lieu d'être le sel de la terre et la lumière du monde, en sont le poison et les ténèbres.

Car nous autres pasteurs et prêtres, dit saint Grégoire le Grand, serons condamnés devant Dieu comme meurtriers de toutes les âmes qui vont tous les jours à la mort éternelle par notre silence et par notre négligence : *Tot occidimus, quot ad mortem ire tepidi et tacentes videmus*[1]. Comme aussi il n'y a rien, dit ce même saint[2], qui

[1] Homil. 12 super Ezech.

[2] Nullum, puto, fratres charissimi, majus præjudicium ab aliis quam a Sacerdotibus tolerat Deus : quando eos quos ad aliorum correctionem posuit, dare de se exempla pravitatis cernit; quando ipsi peccamus qui compescere peccata debuimus : officium quidem sacerdotale suscipimus, sed opus officii non implemus. » Homil. 27 in Evang.

fasse plus d'outrage à Dieu (et par conséquent qui provoque plus son ire, et qui attire davantage de malédictions et sur les pasteurs et sur le troupeau, sur les prêtres et sur le peuple), que lorsqu'il voit que ceux qu'il a établis pour la correction des autres, donnent des exemples d'une vie dépravée, et qu'au lieu d'empêcher qu'il ne soit offensé, nous sommes les premiers à le persécuter, lorsque nous n'avons aucun soin du salut des âmes ; que nous ne songeons qu'à contenter nos inclinations ; que toutes nos affections se terminent aux choses de la terre ; que nous nous repaissons avec avidité de la vaine estime des hommes, faisant servir à notre ambition le ministère de bénédiction ; que nous abandonnons les affaires de Dieu, pour vaquer à celles du monde ; et que, remplissant un lieu de sainteté, nous nous occupons en des actions terrestres et profanes. Lorsque Dieu permet que cela soit ainsi, c'est une preuve très certaine qu'il est extrêmement en colère contre son peuple, et c'est la plus épouvantable rigueur qu'il puisse exercer sur lui en ce monde. C'est pourquoi il crie sans cesse à tous les chrétiens : *Convertimini ad me, et dabo vobis pastores juxta cor meum*[1] : « Convertissez-vous à moi, et je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur. » Ce qui fait bien voir que le déréglement de la vie des pasteurs est une punition des péchés du peuple ; et qu'au contraire le plus grand effet de la miséricorde de Dieu vers lui, et la plus précieuse grâce qu'il lui puisse départir, c'est lorsqu'il lui donne des pasteurs et des prêtres selon son cœur, qui ne cherchent que sa gloire et le salut des âmes. C'est le plus riche don et la plus signalée faveur que la divine bonté puisse faire à une église, que de lui donner un bon pasteur, soit évêque, soit curé. Car c'est la grâce des grâces et le don des dons, qui comprend en soi tous les autres dons et toutes les autres grâces. Car qu'est-ce

[1] Jerem. III, 15.

qu'un pasteur et un prêtre selon le cœur de Dieu ? C'est un trésor inestimable, qui contient une immensité de biens.

C'est un des trésoriers du grand Roi, entre les mains duquel il a mis les richesses infinies de sa miséricorde, pour les distribuer à tous et pour enrichir toutes les âmes qui s'en rendront dignes.

C'est une fontaine inépuisable d'eau vive, ouverte et exposée à tous ceux qui y veulent venir puiser les eaux du salut.

C'est un arbre de vie planté de la main de Dieu dans le paradis de son Église, lequel porte en tout temps des fruits de vie éternelle, qui affranchissent de la mort du péché et de l'enfer, et qui donnent la vie de la grâce et de l'éternité à tous ceux qui en mangent : et ces fruits, ce sont ses paroles, instructions et exhortations, ses prières et intercessions, l'exemple de sa vie et de ses actions.

C'est une lampe ardente et luisante, posée sur le chandelier de l'Église : ardente devant Dieu, luisante devant les hommes ; ardente par son amour vers Dieu, luisante par sa charité vers le prochain ; ardente par la perfection de sa vie intérieure, luisante par la sainteté de sa vie extérieure ; ardente par la ferveur de son oraison continuelle devant Dieu pour les besoins de son peuple, luisante par la prédication de la divine parole[1].

C'est un soleil qui réjouit tout le monde par sa présence et par son aspect ; qui porte les influences des bénédictions célestes dans les cœurs ; qui dissipe les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur ; qui darde de tous côtés les rayons d'une céleste lumière ; qui fait mourir la mort du péché, et donne la vie de la grâce à plusieurs ; qui réchauffe ceux qui sont froids, qui enflamme ceux qui sont

[1] « Ille erat lucerna ardens et lucens. » Joan. V, 35. — Cf. A Lapide in h. l.; *Bon Confesseur*, ch. 2, sect. 4.

tièdes, et qui embrase ceux qui brûlent du feu sacré de l'amour divin.

C'est un ange qui purifie, qui illumine et qui perfectionne les âmes que Dieu a mises en sa garde.

C'est un chérubin et un séraphin tout ensemble, qui est envoyé de Dieu pour enseigner aux hommes la science du ciel, la science du salut, la science des Saints, laquelle consiste à connaître et aimer Dieu et son Fils Jésus-Christ.

C'est un archange et un prince de la milice céleste, lequel est toujours armé pour combattre incessamment contre le dragon infernal, qui de sa queue envenimée entraîne avec soi dans les abîmes éternels la troisième partie des étoiles du ciel.

C'est un vrai père du peuple de Dieu, qui a un cœur rempli d'amour vraiment paternel pour ses enfants : amour qui le presse de travailler sans cesse pour les nourrir du pain de la parole sacrée et des saints sacrements, pour les revêtir de Jésus-Christ et de son divin Esprit, pour les enrichir des biens célestes, et pour leur procurer tous les avantages possibles en ce qui regarde leur salut et leur éternité.

Mais spécialement, c'est le père, l'avocat, le procureur, le protecteur, le défenseur des pauvres, des veuves, des orphelins, des étrangers, et le refuge de tous les misérables ; qui prend plaisir à converser avec eux, à les visiter et consoler, à les faire manger à sa table, à les y servir, à prendre leur cause en main, à conserver leurs intérêts, et à les défendre contre ceux qui les foulent et oppriment.

C'est un des chefs et un des capitaines de l'armée du grand Dieu, qui a toujours les armes en main et qui combat perpétuellement pour sa gloire et pour la défense de son Église contre ses ennemis, le diable, le monde, la chair et le péché ; pour lui conquérir des royaumes, c'est-à-dire des âmes ; car chaque âme fidèle est un

royaume de Dieu, et qui lui est plus cher que tous les empires de la terre.

C'est un des princes du royaume de Dieu et un des rois de son empire, qui est son Église, établi de Dieu pour régir, selon les lois et les maximes évangéliques, autant de rois et de reines qu'il y a de chrétiens et de chrétiennes sous sa conduite, et pour les rendre dignes de posséder éternellement un même royaume avec le souverain Monarque de l'univers.

C'est un évangéliste et un apôtre, dont le principal exercice est d'annoncer sans cesse, en public et en particulier, par œuvre et par parole, l'Évangile de Jésus-Christ, et de continuer en la terre les mêmes fonctions auxquelles les Apôtres ont été employés, comme aussi la vie et les vertus qu'ils ont pratiquées.

C'est l'époux sacré de la divine épouse, c'est-à-dire de l'Église de Jésus-Christ, qui est tellement embrasé d'un très pur et très saint amour vers elle, qu'il ne songe jour et nuit qu'à trouver toutes sortes de moyens de l'embellir, de l'orner, de l'enrichir, et de la rendre digne de l'amour éternel de l'Époux céleste et immortel.

C'est un médiateur entre Dieu et les hommes, pour faire connaître, adorer, servir, craindre et aimer Dieu aux hommes, pour leur annoncer ses volontés, pour les porter à lui rendre tous leurs devoirs, et enfin pour être sans cesse occupé, d'esprit et de cœur, de parole et d'action, *in iis quæ sunt ad Deum* [1], « dans les choses qui regardent le service et l'honneur de Dieu. »

C'est une des parties principales et plus nobles du corps mystique de Jésus-Christ. Car tous les pasteurs tiennent, en ce corps divin, la place des parties les plus excellentes, à savoir de la tête, des yeux, de la bouche, de la langue, du foie et du cœur. Ils en sont la tête et le chef avec le souverain Pasteur, pour le régir et gouver-

[1] *Hebr.* V, 1.

ner en son esprit. Ils en sont les yeux pour veiller sur les autres membres, ainsi qu'il a déjà été dit, pour les éclairer et conduire, et pour pleurer les péchés qu'ils commettent contre Dieu. Ils en sont la bouche et la langue pour parler le langage de Dieu, et pour porter partout et devant tous sa divine parole. Ils en sont le foie, qui produit et qui communique aux autres parties le sang qui leur est nécessaire pour leur conserver la vie et les forces requises à l'accomplissement de leurs fonctions, mais un sang divin, un sang royal, c'est-à-dire le sang précieux de Jésus-Christ. Ils sont le cœur de ce même corps, pour donner la vie aux autres membres, et pour faire toutes leurs fonctions plus noblement, plus parfaitement et plus cordialement.

Que dirai-je davantage ? Un bon pasteur est un sauveur et un Jésus-Christ en terre, tenant la place de Jésus-Christ, représentant sa personne, revêtu de son autorité, agissant en son nom, orné de ses qualités, exerçant son jugement sur la terre, dans le tribunal de la pénitence, employé dans les plus hautes fonctions qu'il a faites en ce monde, constitué pour continuer l'œuvre de la rédemption de l'univers, et qui à son imitation emploie tout son esprit, son cœur, ses affections, ses forces, son temps, son bien, et est toujours prêt de donner son sang et de sacrifier sa vie, pour procurer en toutes manières le salut des âmes que Dieu lui a commises.

C'est un Dieu vivant et marchant sur la terre, Dieu par grâce, par participation et par une ressemblance très relevée et très particulière ; Dieu revêtu des qualités et des perfections de Dieu, à savoir de son autorité, de sa puissance, de sa justice, de sa miséricorde, de son esprit, de sa charité, de sa bonté, de sa bénignité, de sa pureté et de sa sainteté ; Dieu employé dans les plus grandes œuvres de Dieu, telles que sont toutes les fonctions pastorales et sacerdotales, puisque le grand saint

Denis Aréopagite a dit que : *Omnium divinorum divinissimum est cooperari Deo in salutem animarum*[1] : « La chose la plus divine de toutes les choses divines est de coopérer avec Dieu au salut des âmes » ; Dieu enfin qui fait des Dieux, *Deus Deos efficiens*, dit saint Grégoire de Nazianze[2], c'est-à-dire des chrétiens qui portent le nom de Dieux dans les divines Écritures.

C'est un pasteur, qui porte en soi une image vive de la bonté et de la vigilance du grand Pasteur des âmes.

C'est un pasteur qui ne quitte point ses ouailles, de peur que le loup infernal ne les dévore, mais qui est ordinairement au milieu d'elles, afin d'avoir toujours les yeux sur elles pour les conduire, et qu'elles aient toujours les yeux sur lui pour le suivre.

C'est un pasteur qui connaît toutes ses ouailles et qui sait leurs besoins, infirmités et maladies pour y remédier. C'est un pasteur qui les repaît de parole et d'exemple, spirituellement et corporellement, selon tout son pouvoir, et qui n'est pas du nombre de ceux desquels un saint docteur parle en cette façon : *Durum judicium fiet sæcularibus, durius religiosis, sed durissimum malis et perversis pastoribus* : « La divine justice jugera rigoureusement les séculiers, plus rigoureusement les religieux, mais très rigoureusement les pasteurs pervers et méchants. » *Dura quæstio, quia oves Christi non paverunt subsidio corporalis substantiæ ; durior, quia non paverunt verbo doctrinæ ; durissima, quia non paverunt exemplo bonæ vitæ* : « Dieu leur demandera un compte bien sévère de ce qu'ils n'ont pas repu ses ouailles corporellement par le moyen d'une assistance temporelle ; plus sévère, de ce qu'ils ne les ont pas repues par la parole de la doctrine céleste ; très sévère, de ce qu'il ne les ont pas repues par l'exemple d'une bonne vie. »

[1] *De cælesti Hierarchia, cap.* 5.

[2] « Deum existentem et Deos efficientem. » *Orat. Apolog.*

Que dirai-je davantage? Qui parle du sacerdoce, dit saint Denis, l'Apôtre de la France, parle d'un ordre qui contient en soi tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré[1].

Qui parle du sacerdoce, dit saint Ignace martyr, parle de la plénitude et du comble de tous les biens qui sont sortis de la bonté immense de Dieu[2].

Qui dit un prêtre, dit le même saint Denis, dit un homme tout divin[3].

Qui dit un pasteur et un prêtre ornés d'une sainteté proportionnée à la dignité de leur condition, dit la plus grande sainteté qui soit dans tous les états de l'Église, et une sainteté qui est source et principe de grâce et de sainteté, puisqu'il est vrai que le sacerdoce chrétien est la fontaine de toute la sainteté chrétienne.

Qui dit un tel pasteur et un tel prêtre, dit un homme appelé à la dignité sacerdotale, non pas par la volonté de l'homme, ni par la volonté de la chair et du sang, je veux dire par le mouvement de ses parents, ni par l'esprit du monde, c'est-à-dire par l'esprit d'ambition, ou par l'esprit d'avarice, ou par quelque motif humain et terrestre, mais par une véritable et puissante vocation de Dieu.

Qui dit un tel pasteur et un tel prêtre, dit un homme doué de toutes les qualités et perfections marquées au chap. 3e de la 1re Épître de saint Paul à son disciple Timothée, et au chapitre 1er de l'Épître à Tite, c'est-à-dire un homme dont la vie est *sans crime et irrépréhensible*,

[1] « Sacer igitur ordo noster dicitur et est functio universa sacra in se complectens. » *De Eccles. Hierach.* cap. I. § 3. — « Qui sacerdotem dicit, augustiorem prorsusque divinum insinuat virum, totiusque sanctæ scientiæ peritissimum. » Ibid. Cf. Molina, *L'Instruct. des prêtres*, 1er part., ch. 5.

[2] « Sacerdotium enim est omnium bonorum, quæ in hominibus sunt, apex. » *Epist. 10 ad Smyrn.* Cf. Molina, l. c.

[3] « Qui sacerdotem appellat, Deo intime unitum ac divinum plane virum significat. » *De Eccl. Hierarch.* cap. I, § 3.

qui n'est ni avaricieux et attaché à ses intérêts, ni superbe ou ambitieux, ni turbulent ou contentieux ; qui ne fait injure ni outrage à personne, et qui n'est point sujet au vin ni à la colère ; mais qui est orné de justice, de prudence, de modestie, d'honnêteté, de sobriété, de pudeur, de chasteté, de science, de bénignité et de sainteté ; qui est amateur de l'hospitalité, et qui sait bien gouverner sa maison et ses domestiques en la crainte de Dieu. Car comment est-ce, dit ce grand Apôtre, *que celui qui ne règle pas bien sa famille, pourra régir comme il faut l'Église de Dieu* [1] ?

Qui dit un tel pasteur et un tel prêtre, dit un homme qui emploie tout son revenu, non en superfluités et excès d'habits, de meubles, de jardins, de festins, de chiens, de chevaux, de grand nombre de valets et autres choses semblables, ni pour gratifier, enrichir ou accommoder ses parents ; mais à décorer les églises, à vêtir les nus, à donner à manger à ceux qui ont faim et à boire à ceux qui ont soif, à délivrer les prisonniers et les captifs, à marier de pauvres filles, à établir des séminaires ecclésiastiques, à bâtir des temples et des hôpitaux, et à faire toutes sortes de bonnes œuvres.

Qui dit un tel pasteur et un tel prêtre, dit un homme qu'on voit souvent dans les hôpitaux, dans les prisons et dans les maisons des pauvres malades, pour les consoler, instruire et assister dans leurs nécessités corporelles et spirituelles.

Qui dit un tel pasteur et un tel prêtre, dit un homme qui

[1] « Oportet episcopum sine crimine esse..., non superbum, non iracundum, non vinolentum, non percussorem, non turpis lucri cupidum ; sed hospitalem, benignum, sobrium, justum, sanctum, continentem. » *Tit.* I, 7, 8. — « Oportet episcopum irreprehensibilem esse, sobrium, prudentem, ornatum, pudicum, hospitalem, doctorem, non vinolentum, non percussorem, sed modestum ; non litigiosum, non cupidum, sed suæ domui bene præpositum... Si quis autem domui suæ præsse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit ? » *Tim.* III, 2-5.

s'applique soigneusement et souvent à considérer les obligations de sa charge ; qui prend connaissance des besoins de ses ouailles, afin d'y pourvoir ; qui recherche curieusement les désordres qui se rencontrent parmi son troupeau, afin de les retrancher ; et qui s'applique en toutes manières à l'avancement de la gloire de Dieu et du salut de toutes les âmes qui sont en sa conduite, desquelles il doit répondre sang pour sang et âme pour âme.

Qui dit un tel pasteur et un tel prêtre, dit un homme qui emploie tout son esprit, son cœur, ses pensées, ses affections, ses paroles, ses actions, son temps, son bien, sa vie, tout ce qu'il a, tout ce qu'il est, tout ce qu'il sait, tout ce qu'il peut, pour détruire la tyrannie de Satan et du péché, et pour établir le règne de Jésus-Christ dans les cœurs de ceux que Dieu lui a commis.

Enfin, qui dit un tel pasteur et un tel prêtre, dit un ange en pureté d'esprit et de corps, un chérubin en lumière et en science, un séraphin en amour et en charité, un apôtre en zèle, en travail et en sainteté, un petit Dieu en terre, en puissance et autorité, en patience et bénignité, et une image vive de Jésus-Christ en ce monde, et de Jésus-Christ veillant, priant, prêchant, catéchisant, travaillant, suant, pleurant, allant de ville en ville et de village en village, souffrant, agonisant, mourant et se sacrifiant soi-même pour le salut de toutes les âmes créées à son image et semblance.

Un tel pasteur et un tel prêtre est la lumière de ceux qui sont assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, la réduction des errants, le marteau et la destruction des erreurs, des schismes et des hérésies, la conversion des pécheurs, la sanctification des justes, la force des faibles, la consolation des affligés, le trésor des pauvres, la réjouissance des bons, la frayeur des méchants, la confusion de l'enfer, la gloire du ciel, la terreur des démons, la joie des anges, la ruine du royaume de

Satan, l'établissement de l'empire de Jésus-Christ, l'ornement de l'Église, la couronne du souverain Pasteur ; en un mot, c'est un monde de biens, de grâces et de bénédictions pour toute l'Église, mais spécialement [pour] celle sur laquelle Dieu l'a établi.

La définition d'un méchant prêtre.

Mais qu'est-ce qu'un méchant prêtre ? Voici sa vraie et propre définition, dans ces paroles du Saint-Esprit : *Cibus diaboli electus*[1]. Car saint Théophile Alexandrin les applique à ceux qui renient Dieu : *Cibus diaboli*, dit-il, *negatores Dei sunt*[2]. Or un méchant prêtre renie plus Dieu par ses œuvres diaboliques, que ceux qui le renient de bouche seulement. C'est pourquoi on peut dire véritablement que c'est ici sa propre définition : *Cibus diaboli electus*. C'est la viande et pâture de ce lion rugissant, duquel il est dit que : *Circuit quærens quem devoret*[3]. C'est la précieuse proie et le friand morceau du démon : *Mors, id est diabolus, depascet eos*[4] ; il les engloutira, les dévorera, les transformera en soi, leur communiquant sa superbe, son impiété, sa rage contre Dieu, sa fureur contre les hommes. Voilà ce que c'est que les méchants prêtres. Ce sont les mets délicieux des démons. C'est de quoi ils font leurs magnifiques festins ; c'est de quoi ils se régalent à la table de l'enfer. Oh ! l'effroyable définition ! Oh ! que c'est un horrible monstre qu'un méchant prêtre !

---

[1] Habac. I, 16. — [2] Epist. 2. — [3] I Petr. V, 8. — [4] *Ps.* XLVIII, 15.

[DEUXIÈME PARTIE]

Mémorial des devoirs de l'État ecclésiastique.

Comme il n'y a point de personnes au monde qui, après la très sainte Vierge Mère de Dieu, aient plus reçu de grâces et de faveurs de la divine libéralité, que les ecclésiastiques, ainsi qu'il est aisé de le voir par toutes les choses qui ont été dites ci-dessus : aussi il n'y en a point qui soient obligés à une plus grande perfection et sainteté de vie, et à rendre à Dieu plus de service et d'honneur, spécialement s'il nous a appelés à la conduite des âmes dans son Église.

C'est pourquoi il est très important et très nécessaire de considérer souvent et sérieusement devant Dieu la dignité et excellence de notre vocation, les obligations et devoirs qui la suivent, et la manière de nous en acquitter dignement.

A cette fin, il est bon d'avoir entre les mains un mémorial et abrégé de ces choses, dans lequel nous les puissions lire et relire souvent, afin de les graver profondément dans nos cœurs, et de les exprimer en notre vie et en nos mœurs.

En voici un que j'ai dressé à cette intention, et dans lequel j'ai réduit les principaux devoirs de l'état ecclésiastique à trente-quatre chefs, par honneur aux trente-quatre années de la vie sainte et divine du grand Pasteur des âmes, et du souverain Prêtre Jésus-Christ Notre-Seigneur, laquelle est l'exemple et la règle de la vie de tous les pasteurs et de tous les prêtres.

Si donc nous désirons suivre une règle si aimable, si douce et si parfaite, nous devons :

1.

Établir dans nos cœurs un grand dessein et une profonde et véritable résolution de vivre de telle sorte, intérieurement et extérieurement, que notre vie soit irrépréhensible, selon ces paroles du Saint-Esprit, qui s'entendent du prêtre aussi bien que de l'évêque : *Oportet episcopum irreprehensibilem esse*[1] : et qu'elle soit un Évangile vivant, une prédication continuelle, et une règle parfaite de la vie et des mœurs de ceux que nous avons à gouverner.

2.

Faire une haute et généreuse profession de nous conduire en tout et partout selon les maximes de la foi et de l'Évangile, et à cette fin, les lire et étudier soigneusement. Car pourquoi est-ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ les a apportées du ciel, pourquoi les a-t-il enseignées, et pourquoi les a-t-il laissées par écrit dans son Évangile, sinon afin qu'elles soient suivies ? Et qui est-ce qui les suivra, si les prêtres ne le font pas, eux qui les doivent enseigner et prêcher aux autres chrétiens ? Et comment les prêcheront-ils et les suivront-ils, s'ils ne prennent pas la peine de les lire là où elles sont, spécialement dans les chapitres 5e, 6e, 7e de saint Matthieu ?

3.

Faire état de n'être point du monde et de renoncer entièrement à ses maximes, à son esprit et à toutes les choses qui y sont. Car si les vrais chrétiens ne sont point de ce monde, comme Jésus-Christ, leur chef et leur père, n'en est point, selon ces siennes paroles : *De mundo non*

[1] I *Tim.* III. 2.

sunt, sicut et ego non sum de mundo[1] ; combien moins les prêtres en doivent-ils être? Et si le Saint-Esprit défend à tous les fidèles d'aimer les choses qui sont dans le monde, et leur commande de le haïr sous peine d'être l'objet de la haine de Dieu, en ces termes : *Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo*[2]*;* combien davantage fait-il cette défense et ce commandement aux prêtres ?

4.

Graver dans notre cœur ces paroles de saint Paul et les suivre fidèlement : *Nolite conformari huic sæculo*[3] ; et pour cet effet renoncer, autant qu'il est possible, à toutes les modes du monde, soit en nos habits ou en d'autres choses ; car cela fait un grand tort à la dignité et à la grandeur de l'état ecclésiastique, lorsque les prêtres qui sont le sel, c'est-à-dire la sagesse et les sages de la terre, suivent le monde qui est un fou, et se conforment à sa folie, qui paraît spécialement dans la légèreté et dans le changement perpétuel de ses modes ; car *stultus ut luna mutatur*[4].

5.

Fuir la conversation familière des laïques, spécialement des enfants du siècle, c'est-à-dire de ceux qui se conduisent par l'esprit et par les maximes du monde, surtout des femmes, si ce n'est par nécessité et par charité, et alors ne leur parler point seul, mais toujours à la vue et à la présence de quelques autres personnes ; et soit que l'on converse avec des femmes, ou avec d'autres, parler toujours le langage de notre Père, selon cet enseignement du Saint-Esprit : *Si quis loquitur, quasi sermones Dei*[5], c'est-à-dire, leur donner toujours quelque bonne instruc-

[1] Joan. XVII, 14. — [2] I Joan. II, 15. — [3] *Rom.* XII, 2.
[4] *Eccl.* XXVII, 12. — [5] I Petr. IV, 11.

tion, en leur parlant des choses de Dieu et de leur salut, afin que, par ce moyen, *Christi bonus odor simus in omni loco : providentes bona, non tantum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus, ut is qui ex adverso est vereatur, nihil habens malum dicere de nobis*[1].

6.

Porter toujours la tonsure et l'habit clérical, qui est l'ornement et la gloire d'un ecclésiastique ; mais de telle sorte que, d'un côté toute superfluité et vanité en soit retranchée, et qu'il n'y ait rien qui ressente le luxe et la folie des modes du monde ; et que d'autre part la propreté et netteté y soit gardée, en sorte qu'on ne voie rien en notre extérieur qui puisse offenser les yeux de personne, mais qu'il soit composé de telle façon que tout ce qui est en nous prêche l'humilité, la simplicité, la modestie et l'honnêteté.

7.

Ne donner aucune entrée dans notre cœur à l'esprit d'avarice ; mais, afin de lui en fermer entièrement la porte, y graver profondément ces paroles du Saint-Esprit : *Sint mores sine avaritia, contenti præsentibus. Ipse enim dixit : non te deseram neque derelinquam*[2]. *Nam qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem et in laqueum diaboli, et desideria multa inutilia et nociva, quæ mergunt homines in interitum et perditionem. Radix enim omnium malorum est cupiditas.... Tu autem, ô homo Dei, hæc fuge, sectare vero justitiam, pietatem, fidem, charitatem, patientiam, mansuetudinem*[3].

Nous souvenir aussi que, lorsque nous sommes entrés dans l'état de la cléricature, nous avons fait profession, par ces paroles : *Dominus pars hæreditatis meæ*, de ne

[1] II *Cor.* II, 15 ; *Rom.* XII, 17 ; *Tit.* II, 8.
[2] *Hebr.* XIII, 5. — [3] I *Tim.* VI, 9.

vouloir point d'autre partage, ni d'autre héritage que Jésus-Christ Notre-Seigneur, et par conséquent que c'est l'unique trésor qui doit posséder notre cœur, et que nous ne devons point chercher ni désirer d'autre héritage en la terre ; et de là vient que les Saints Pères nous déclarent que le prêtre qui thésaurise des biens de l'Église, ou qui en fait des acquêts, ou qui en élève ou enrichit ses parents, sera condamné devant Dieu comme coupable d'un larcin et d'un sacrilège : *Furtum est*, dit saint Bernard, *rapina*, *sacrilegium*[1].

8.

Avoir en horreur l'esprit des Pharisiens, c'est-à-dire, l'esprit d'ambition et de vanité, qui aime le point d'honneur, qui dit et ne fait pas, qui recherche l'estime et la gloire des hommes, et qui fait ses actions pour paraître, et pour attirer sur soi les yeux et les louanges d'un chacun, ne craignant point les effroyables anathèmes que Notre-Seigneur a fulminés contre les superbes Pharisiens, et celui qui est marqué en ces siennes paroles : *Væ cum benedixerint vobis homines ; secundum hæc enim faciebant pseudoprophetis patres eorum*[2] : « Malheur à vous, quand les hommes vous béniront et vous loueront, car c'est ainsi qu'ils faisaient aux faux-prophètes. » Pour se garantir de cette peste, considérer et tâcher d'accomplir ces paroles du Saint-Esprit : *Humilia te in omnibus, et coram Deo invenies gratiam, quoniam ab humilibus honoratur*[3] ; et celles-ci du Fils de Dieu : *Recumbe in novissimo loco*[4]. *Discite a me, quia mitis sum et humilis corde*[5].

9.

Craindre que l'arrêt qui a été prononcé contre le serviteur inutile, en ces termes : *Et inutilem servum ejicite*

[1] *Epist. ad Falconem.* — [2] Luc. VI, 26. — [3] *Eccl.* III, 20.
[4] Luc. XIV, 10. — [5] Matth. XI, 29.

in tenebras exteriores[1], ne soit fulminé contre nous. Et afin que cela ne soit pas, fuir l'oisiveté comme une peste et comme la mère de tous les vices. Et pour n'y tomber pas, régler et occuper notre temps par la prière, par l'étude, par les exercices de charité, ou par quelque honnête occupation ; et considérer qu'il n'y a point de gens qui soient si obligés de bien employer leur temps comme les prêtres, parce qu'ils sont chargés des affaires les plus importantes de la terre et du ciel, qui sont les affaires de la gloire de Dieu et du salut des âmes.

10.

Détester l'intempérance au boire et au manger, et en fuir soigneusement toutes les occasions ; car c'est un vice de bête et de pourceau, et qui par conséquent est extrêmement contraire à la sainteté et à la dignité d'un prêtre, qui doit être un ange visible sur la terre.

11.

Abhorrer l'impureté, et éviter avec une très grande diligence les lieux, les personnes et toutes les choses qui portent le moindre péril ou la plus petite ombre de ce vice abominable. Car qu'y a-t-il de plus nécessaire et de plus convenable à une personne consacrée à Dieu, qui est tous les jours dans les saints lieux, proche des sacrés autels, en des fonctions angéliques et parmi les mystères divins, que la pureté d'esprit et de corps ? Et qu'y a-t il de plus horrible qu'un prêtre impudique ? C'est un monstre effroyable, c'est un Judas, c'est un Antéchrist.

12.

Considérer ces paroles de S. Paul : *Si quis suorum et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit, et*

[1] Matth. XXV, 30.

est infideli deterior[1]. Et afin de n'être pas condamnés de Dieu, comme des apostats qui ont renié la foi, établir un si bon ordre parmi nos domestiques et dans notre famille, qu'elle soit un exemplaire de vertu, de modestie, de charité et de piété à toutes les autres familles chrétiennes.

13.

Veiller continuellement sur les besoins et nécessités de notre troupeau, pour y pourvoir autant qu'il nous sera possible, nous souvenant que la seule négligence, en ce qui est d'une chose de si grande importance, nous rend criminels devant Dieu ; qu'il nous demandera un compte très rigoureux de toutes les âmes qu'il nous a commises : *Sanguinem earum de manu vestra requiram*[2]; et qu'il nous condamnera comme meurtriers de celles qui périront par notre lâcheté, selon ces terribles paroles de saint Grégoire le Grand : *Tot occidimus, quot ad mortem ire tepidi et tacentes videmus*[3].

14.

Remédier à tous les maux auxquels nous pouvons apporter remède ; procurer tous les biens que nous pouvons procurer ; empêcher et détruire, autant que nous pouvons, par nos prières devant Dieu, par notre exemple, par la vertu de la parole de Dieu, en public et en particulier, en faisant ce que saint Paul nous dit en ces termes : *Prædica verbum, insta opportune, importune : argue, obsecra, increpa*[4], et par tous les autres moyens possibles et convenables, tous les scandales, désordres et mauvaises coutumes ; les blasphèmes, les jurements, les imprécations, les injures, les injustices, les concussions et les oppressions des pauvres ; les pompes de Satan et tout l'attirail de la charnalité, à savoir : les bals, les danses, les comédies, les livres et les tableaux lascifs,

[1] I *Tim.*, V, 8. — [2] Ezech. III, 18. — [3] *Homil.* 17. — [4] II *Tim.* IV, 2.

les gorges découvertes et autres vanités et pompes diaboliques des femmes mondaines ; le luxe et l'excès des habits, des meubles, des festins, des serviteurs et d'autres choses semblables ; les duels, les jeux de hasard, et tous autres jeux excessifs et dans lesquels on emploie beaucoup de temps ou d'argent, ou lorsqu'on s'y laisse emporter à la colère, ou aux jurements ou blasphèmes, ou au mensonge, ou à frauder, ou à quelque autre péché ; les mascarades et autres déréglements du carnaval ; mais surtout l'ivrognerie et la fréquentation des cabarets, qui est la source d'une infinité de maux.

15.

Se rendre le protecteur, le défenseur, le consolateur, le père et le refuge des pauvres, des veuves, des orphelins, de ceux qui sont indéfendus et oppressés, et de tous les misérables ; procurer qu'ils soient assistés dans leurs nécessités, mais spécialement qu'ils soient catéchisés, instruits et confessés aux principales fêtes de l'année ; visiter les prisonniers, et leur rendre la même assistance, et prendre soin de tous les affligés et désolés, pour les consoler et pour leur enseigner à faire bon usage de leurs afflictions, en la manière qui sera dite ci-après.

16.

Avoir une charité particulière vers les malades, pour les visiter souvent, leur administrer les sacrements, leur donner toutes les instructions nécessaires, et spécialement pour les assister à l'heure de la mort ; et être toujours plus prompt et plus affectionné à rendre tous ces offices de charité aux petits qu'aux grands, et aux pauvres qu'aux riches.

17.

Faire tout notre pouvoir afin que ceux qui sont sous notre charge soient bien instruits de toutes les choses

qu'un chrétien est obligé de croire, d'espérer et de faire pour être sauvé, et ce par le moyen des prédications, des catéchismes et des instructions familières, qu'il ne faut pas se contenter de faire en public et dans la chaire, mais aussi en particulier, dans les champs, dans les chemins, dans les maisons et en toute occasion, à l'imitation des premiers prêtres, desquels il est dit que : *Omni die non cessabant, in templo et circa domos, docentes, et evangelizantes Christum Jesum*[1] ; et afin de pouvoir dire avec saint Paul : *Mundus sum a sanguine omnium*; *non enim subterfugi quominus annuntiarem omne consilium Dei vobis ; quoniam per triennium nocte et die non cessavi, cum lacrymis monens unumquemque vestrum*[2].

18.

Procurer qu'il y ait des maîtres et maîtresses d'école pour l'instruction des enfants, garçons et filles, ne permettant point, pour quelque prétexte que ce soit, que les filles aillent à l'école chez les hommes.

Visiter quelquefois ces écoles, afin d'exhorter les maîtres et maîtresses d'enseigner le catéchisme aux enfants, et de leur faire faire à genoux les prières du matin et du soir, et surtout de leur apprendre à se comporter dans l'église avec respect, silence et modestie.

19.

S'employer, autant qu'on peut, à pacifier les différends, accorder les procès, éteindre les inimitiés, et faire régner la paix et la charité chrétienne entre ceux que Dieu a commis à notre soin.

20.

Avoir un grand amour pour l'Église, que Dieu nous a donnée pour épouse, et à laquelle nous devons donner

[1] *Act.* V, 42. — [2] *Act.* XX, 26, 31.

tout notre cœur ; conserver soigneusement ses intérêts, procurer, autant que nous pouvons, ses avantages, travailler pour son accroissement et sa sanctification, et nous exercer perpétuellement dans le zèle du salut des âmes, gravant dans notre cœur ces paroles de saint Denis Aréopagite : *Omnium divinorum divinissimum est cooperari Deo in salutem animarum.*

21.

Mettre toute notre gloire et notre contentement à faire saintement et décemment toutes les fonctions cléricales et sacerdotales, spécialemeut le saint sacrifice de l'autel, l'office divin, l'administration des saints sacrements, la prédication et le catéchisme, tâchant de nous établir dans une sainte coutume de faire toutes ces choses, non pas lâchement et par routine, de peur que ce foudre ne tombe sur nos têtes : *Maledictus qui facit opus Domini fraudulenter*[1] ; mais avec grande application et d'une manière digne de Dieu, comme dit saint Paul, *digne Deo*[2], c'est-à-dire, digne de sa majesté éternelle et de sa sainteté infinie ; et pour cette fin se servir des dispositions et pratiques qui seront mises ci-après sur ce sujet.

22.

Mais particulièrement se rendre assidu à entendre les confessions, regardant cette fonction comme une des principales obligations d'un pasteur, et comme un moyen très nécessaire, très puissant et très utile pour coopérer au salut de plusieurs âmes, et, afin de bien faire cette action, lire avec attention le livre du *Bon Confesseur* et le pratiquer.

23.

Prendre bien garde de ne violer pas ce commandement de notre bon Maître : *Nolite dare sanctum canibus,*

[1] Jerem. XLVIII, 10. — [2] *Col.* I, 10.

neque mittatis margaritas vestras ante porcos[1], en recevant à la participation des saints sacrements ceux qui en doivent être rejetés ; et pour cet effet, ne recevoir pas à la sainte table les pécheurs publics et scandaleux ; ne donner pas l'absolution à ceux qui sont dans l'occasion prochaine du péché, ou qui la donnent aux autres ; qui ont fait tort au prochain et qui ne restituent point, le pouvant faire ; qui sont en dissension avec autrui et ne se réconcilient point, et qui sont dans les habitudes du péché mortel dont ils ne s'amendent point. N'admettre pas au sacrement de mariage ceux qui ont quelque empêchement à le recevoir validement et licitement, ni ceux qui ignorent les choses que tous les chrétiens sont obligés de savoir, jusqu'à ce qu'ils aient été instruits et qu'ils les sachent. Et ne souffrir point pour parrains et marraines au baptême des personnes qui, pour leur ignorance et le peu d'âge qu'elles ont, ne sont pas capables de faire l'office qu'elles prennent au regard du baptisé, à savoir de lui servir de pères spirituels ou de mères spirituelles, pour l'instruire, au cas de besoin, dans les choses qu'il doit savoir afin de vivre en chrétien.

24.

Apporter toute la diligence possible pour faire en sorte que les églises, les cimetières et tous les lieux saints soient révérés et sanctifiés ; que toutes choses y soient nettes, propres et en bon ordre, spécialement celles qui servent à l'autel ; que notre grand Roi y soit servi avec la décence et l'honneur que mérite sa majesté suprême ; que les sacrements y soient saintement administrés ; que l'office divin y soit célébré gravement et pieusement, avec toutes les cérémonies extérieures et la dévotion intérieure qui est requise, et que tout le monde se comporte dans la maison de Dieu et devant sa face avec le silence, la mo-

[1] Matth. VII, 6.

destie et le respect qui est dû à sa divine présence. Avoir aussi un zèle spécial pour la sanctification des saints jours des dimanches et des fêtes, et pour empêcher qu'ils ne soient profanés par ceux qui travaillent, qui trafiquent et qui font d'autres œuvres serviles, ou qui n'assistent point à la sainte messe en ces jours-là, et par ceux qui les emploient à boire dans les cabarets ou ailleurs, ou à jouer, ou à danser, ou en quelque autre dérèglement.

25.

Avoir une dévotion très particulière au regard de la très sainte Vierge, Mère de Dieu, et de son très cher époux saint Joseph, et tâcher de l'imprimer dans les cœurs de tous les autres, en excitant un chacun à servir et honorer cette Reine du ciel et son très digne époux. Avoir aussi dévotion à tous les Saints du diocèse et du lieu où nous sommes, et à tous les Saints de notre ordre, c'est-à-dire, tous les saints Pontifes, Prêtres et Lévites, qui sont en très grand nombre, et dont il arrive souvent des fêtes dans le cours de l'année, que nous devons toujours célébrer avec une affection particulière, comme fêtes de nos frères, de nos patrons et de nos pères : *Filii sanctorum sumus*[1].

26.

Mais surtout nous devons avoir une vénération très singulière au regard du très saint Sacrement, qui est le plus précieux trésor des prêtres et leur propre mystère, pour lequel ils doivent avoir un zèle tout particulier, afin de l'honorer et faire honorer aux autres en toutes les manières possibles, de le tenir dans un lieu net et honorable, et d'exciter les chrétiens à se comporter révéremment et saintement en sa présence, à assister souvent et dévotement à la sainte messe, et à l'accompagner avec honneur et respect lorsqu'on le porte aux malades ou en procession.

[1] Tob. II, 18.

27.

N'épargner aucun soin, ni aucune peine, ni aucun moyen de tous ceux dont on se pourra servir, pour établir dans la sainte famille de Jésus, composée des prêtres et des clercs, toute la vertu, piété et sainteté dont elle doit être ornée, regardant cette affaire comme la plus importante et la plus nécessaire de toutes.

28.

Lire de fois à autre le chapitre 34e du prophète Ézéchiel, le 10e de l'Évangile de saint Jean, le 6e de la seconde Épître de saint Paul aux Corinthiens, et les Épîtres de ce même apôtre à Timothée et à Tite, afin d'entendre la voix de Dieu qui en tous ces lieux parle aux pasteurs et aux prêtres, leur déclarant leurs devoirs et obligations, dont les principales sont contenues sommairement en ces paroles que nous devons graver dans nos cœurs et exprimer en notre vie : *In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate. Verbum sanum, irreprehensibile, ut is qui ex adverso est vereatur, nihil habens malum dicere de nobis*[1]. *Exemplum esto fidelium, in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate. Attende lectioni, exhortationi et doctrinæ. Noli negligere gratiam quæ data est tibi, cum impositione manuum presbyterii. Hæc meditare, in his esto, ut profectus tuus manifestus sit omnibus. Attende tibi et doctrinæ, insta in illis. Hoc enim faciens, et teipsum salvum facies, et eos qui te audiunt*[2].

29.

Peser et méditer souvent les paroles suivantes :

1. *Hæc est voluntas Dei, sanctificatio nostra*[3]. *Secundum eum qui vocavit vos sanctum, et ipsi in omni conver-*

[1] *Tit.* II, 7, 8. — [2] I *Tim.*, IV, 12, 14, 15, 16. — [3] I *Thess.* IV, 3.

satione sancti sitis. Quoniam scriptum est : sancti eritis, quoniam ego sanctus sum[1].

2. *Non in iis quæ sunt mundi, sed in iis quæ Patris nostri sunt, oportet nos esse*[2].

3. *Non quæ nostra sunt, sed quæ Jesu Christi quærere*[3].

4. *Oves agnoscere et vocare eas nominatim, et educere eas, et ante eas vadere*[4].

5. *Pascere gregem Domini verbo, exemplo et oratione ; ideoque orationi et ministerio verbi instantes esse*[5].

6. *Quod infirmum est consolidare*[6].

7. *Quod ægrotum est sanare.*

8. *Quod confractum est alligare.*

9. *Quod abjectum est reducere.*

10. *Quod periit quærere.*

11. *Quod pingue et forte est custodire.*

12. *Denique pro ovibus animam ponere*[7].

30.

Considérer qu'étant très incapables de nous-mêmes d'accomplir toutes ces choses, nous devons beaucoup aimer l'exercice de l'oraison, y avoir recours à toute heure et en toutes choses, et n'entreprendre rien qu'après plusieurs prières, afin d'attirer sur nous par ce moyen les lumières et les grâces qui nous sont nécessaires, et

[1] I Petr. I, 15. — [2] Luc. II, 49.

[3] « Omnes enim quæ sua sunt quærunt, non quæ Jesu Christi. » *Phil.* II, 21.

[4] « Proprias oves vocat nominatim et educit eas... et ante eas vadit. » Joan. X, 3, 4.

[5] « Pascite qui in vobis est gregem Dei. » I Petr. V, 2. — « Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus. » *Act.* VI, 4.

[6] « Quod infirmum fuit non consolidastis, quod ægrotum non sanastis, quod confractum est non alligastis, et quod abjectum est non reduxistis, et quod perierat non quæsistis. » Ezech. XXXIV, 4. — « Quod perierat requiram, et quod abjectum est reducam, et quod confractum fuerat alligabo, et quod infirmum fuerat consolidabo, et quod pingue et forte custodiam. » *Ibid.* 16.

[7] « Animam pono pro ovibus meis. » Joan. X, 15.

d'implorer l'aide du souverain Pasteur et l'intercession de sa très sainte Mère, des Anges et des Saints.

31.

Nous mettre souvent devant les yeux la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le souverain Prêtre et le grand Pasteur des âmes, la vie de sa très sainte Mère, qui est la Mère de tous les chrétiens, mais spécialement des prêtres, et la vie de tous les saints prêtres et pasteurs qui ont été en l'Église ; et regarder les mœurs, les actions et les vertus de toutes ces saintes personnes comme le modèle de notre vie, comme la règle que nous devons suivre, et sur laquelle nous serons jugés à l'heure de la mort.

32.

Faire, tous les jours, à loisir et avec attention, un quart d'heure du moins de lecture dans un livre de piété, tels que sont les livres de Grenade, de saint François de Sales[1], l'*Instruction des prêtres* de Molina chartreux[2], et autres semblables.

33.

Nous donner du loisir, du moins une fois par mois, pour lire et considérer attentivement, en la présence de Dieu, ou tout ou partie de ces règles et obligations ; pour nous examiner sur les fautes que nous y avons faites ; pour en demander pardon à Dieu ; pour prendre résolution de nous en mieux acquitter à l'avenir ; pour invoquer à cette fin la divine miséricorde et les prières de la très sainte Vierge, de nos Anges et de nos saints patrons.

[1] Cf. *Royaume de Jésus*, 2e part., § XV et les notes.

[2] Ce livre vient d'être réédité chez Letouzey et Ané, en 2 vol. in-12, sous ce titre : *Le prêtre*.

34.

Enfin, tous les ans, faire une retraite de huit ou dix jours, à l'imitation de Notre-Seigneur, qui, avant que de commencer à prêcher, a demeuré quarante jours dans le désert, et qui, durant le temps de sa prédication, se retirait souvent seul sur les montagnes pour prier : comme aussi, à l'exemple de ses saints Apôtres et disciples, qui se sont retirés et renfermés dix jours pour les employer entièrement en l'oraison, et pour se préparer à la venue de l'Esprit divin, dont ils devaient être animés pour annoncer l'Évangile et pour travailler au salut des âmes. Et faire cette retraite dans un séminaire, ou ailleurs, en quelque lieu solitaire, pour ne vaquer qu'à Dieu seul et aux affaires de notre salut durant ce temps, pour l'employer tout en exercices de piété et de vertu, et pour accomplir ce que le Saint-Esprit nous dit par ces paroles de l'Apôtre ; *Attende tibi, et doctrinæ*[1] ; mais *tibi* premièrement, c'est-à-dire, pour nous appliquer totalement à considérer les obligations de notre condition, à examiner les manquements que nous y avons commis, à nous en humilier devant Dieu, à en faire pénitence, à prendre de nouvelles résolutions et de nouvelles forces pour l'avenir, et à invoquer et attirer sur nous la lumière et le secours du ciel.

[1] I *Tim.* IV, 16.

[TROISIÈME PARTIE]

Dispositions pour s'acquitter saintement des fonctions ecclésiastiques.

CHAPITRE I.

Exercice de piété pour le matin.

SITÔT qu'on est éveillé le matin, prononcer avec ferveur le très saint nom de Jésus et de Marie, faire le signe de la croix avec dévotion, en disant : *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti*, à l'intention d'adorer la très sainte Trinité, et de se donner et consacrer au Père, au Fils et au Saint-Esprit.

Renouveler la profession qu'on a faite au baptême, en disant de tout son cœur : *Abrenuntio tibi*, *Satana*, entendant le péché, l'esprit malin, le monde et le vieil homme par ce mot de *Satana* ; et *adhæreo tibi*, *Christe*.

Si on veut faire ce renouvellement de la profession du baptême un peu plus au long, on peut dire ainsi :

« O mon Jésus, pour l'amour de vous, je renonce de tout mon cœur au péché, à l'esprit malin, au monde, à moi-même, à toutes mes volontés, inclinations, et à tout ce qui est du vieil homme. Je me donne tout à vous, en l'honneur de tout ce que vous êtes. Je vous donne et vous consacre mon cœur, en l'honneur de votre très aimable Cœur ; mon corps avec tous ses membres et senti-

ments, en l'honneur de votre sacré corps et de tous ses membres et sentiments ; mon âme avec toutes ses facultés ; ma vie extérieure et intérieure avec toutes ses fonctions, en l'honneur et union de votre vie divine, intérieure et extérieure, et de toutes ses fonctions ; toutes mes pensées, paroles, actions, travaux et souffrances, en l'honneur et action de grâces de toutes vos saintes pensées, paroles, actions, travaux et souffrances.

« O mon Jésus, possédez-moi tout, s'il vous plaît, pour me consacrer et sacrifier entièrement et continuellement avec vous à la gloire de votre Père.

« O Mère de Jésus, je me donne à vous : donnez-moi, s'il vous plaît, à votre Fils.

« Anges de Jésus, je me donne à vous : Saints et Saintes de Jésus, donnez-moi, s'il vous plaît, à mon Dieu pour jamais. »

En sortant du lit.

Se souvenir de l'amour infini avec lequel Notre-Seigneur est sorti du sein de son Père, pour venir en cette vallée de misères et de ténèbres, toute pleine d'amertumes et d'angoisses pour lui, ayant quitté la gloire et la félicité infinie, qui était due à son humanité sacrée dès le moment de son Incarnation, pour embrasser la croix et les souffrances ; et en union de ce même amour, sortir courageusement du lit en disant ces paroles : *Surgam, et quæram quem diligit anima mea*[1], et ayant intention de dire ces dernières paroles (*quem diligit anima mea*) en tout l'amour du ciel et de la terre.

En s'habillant.

Dire quelques prières vocales, comme le *Veni Creator*, ou quelque autre hymne, ou quelque psaume, ou

[1] *Cant.* III, 2.

ruminer dans son esprit quelque passage de l'Écriture sainte, ou bien s'occuper de quelque bonne pensée, comme de considérer que Notre-Seigneur a voulu s'assujétir à la nécessité d'avoir des habits, pour se couvrir et se garantir des injures de l'air ; qu'il y a beaucoup de pauvres gens, lesquels n'ont pas tant offensé Dieu comme nous, qui n'ont pas néanmoins de quoi se vètir, et là-dessus élever ainsi son cœur à Dieu :

« O mon Sauveur, je reconnais que j'ai mérité par mes péchés d'être jeté tout nu dans les flammes éternelles : je vous bénis de tout mon cœur de m'avoir donné de quoi me revêtir. Je me donne à vous pour faire l'action que je fais maintenant, dans les dispositions et intentions avec lesquelles vous l'avez faite, quand vous vous êtes revêtu d'habits semblables aux nôtres. O mon cher Jésus, dépouillez-moi du vieil homme et me revètez du nouveau, et faites que j'accomplisse ces divines paroles : *Induite vos sicut electi Dei, sancti et dilecti, viscera misericordiæ, benignitatem, humilitatem, modestiam, patientiam, charitatem*[1].

Étant levé.

Se mettre à genoux pour adorer la très sainte Trinité, la remercier de nous avoir conservés durant la nuit, et se consacrer avec toute la journée à sa gloire ; et pour ces trois intentions dire trois fois le *Gloria Patri*, ou pour le moins une fois avec grande ferveur.

Adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ comme Homme-Dieu, le remercier aussi et se consacrer à sa gloire, et à cette intention dire une fois : *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum. Qui passus es pro nobis, Domine Jesu, miserere nobis.*

[1] *Col.* III, 12.

Et une fois : *Qui natus es de Virgine,* etc. Saluer, bénir et invoquer la très sainte Vierge, en disant l'*Ave, Maria.*

Saluer son bon Ange en cette manière : « O mon saint Ange gardien, je vous salue et honore en toutes les manières que Dieu veut que je le fasse ; je vous remercie de tout mon cœur de toutes les faveurs que j'ai reçues de vous ; je m'offre à vous, offrez-moi à mon Dieu et le priez qu'il me garde du péché, et qu'il me fasse la grâce d'accomplir en toutes choses sa très sainte volonté. »

Saluer tous les autres Anges et Saints en cette sorte : *Avete, omnes Angeli et omnes Sancti et Sanctæ Dei : intercedere dignemini pro nostra omniumque salute.*

CHAPITRE II.

Pour la lecture de l'Écriture sainte.

Après les exercices précédents, lire à genoux, et avec grand respect et attention, un chapitre du Nouveau-Testament, avec les dispositions suivantes :

DISPOSITIONS AVEC LESQUELLES IL FAUT LIRE L'ÉCRITURE SAINTE.

1. Adorer Notre-Seigneur dans sa sainte parole, en cette façon : « O Jésus, je vous adore comme la parole éternelle du Père, et comme la source de toutes les saintes paroles qui sont en ce livre ; je vous adore dans tous les desseins que vous avez eus sur toute votre Église et sur moi en particulier, en les prononçant ou en les inspirant à ceux qui les ont écrites. »

2. Remercier Notre-Seigneur de nous avoir donné un si précieux trésor et une si sainte relique de soi-même, comme est sa sainte parole, et de toutes les lumières et grâces qu'il a communiquées à son Église par elle.

3. S'humilier, reconnaissant qu'on est très indigne de lire, et même de toucher et de regarder les livres sacrés, et demander pardon à Dieu de la négligence qu'on a apportée à les lire, du mauvais usage qu'on en a fait, et du peu de respect qu'on y a porté. Car nous devons les révérer comme le cœur de Dieu, qui contient ses secrets et qui est le principe de la vie de ses enfants, selon l'explication que saint Augustin a donnée à ces paroles du Psaume XXI, 15 : *Factum est cor meum tanquam cera liquescens in medio ventris mei*[1].

4. Se souvenir qu'il est rapporté dans l'Évangile[2], que Notre-Seigneur étant un jour dans le temple de Jérusalem, prit le livre des saintes Écritures, l'ouvrit publiquement et y lut quelque chose : *Surrexit legere;* et dans ce souvenir se donner à lui, pour entrer dans les saintes dispositions et intentions avec lesquelles il a lu l'Écriture sainte, et pour s'unir à celles de tant de grands Saints qui ont lu si saintement les livres sacrés, et qui se sont sanctifiés par cette lecture.

5. Se donner à l'Esprit divin qui a dicté les saintes Écritures, et le prier qu'il les grave dans nos cœurs, et qu'il fasse de notre âme et de notre corps un évangile et un livre vivant, écrit au dedans et au dehors, dans lequel la vie intérieure et extérieure de Jésus, qui nous est représentée dans les saintes lettres, soit parfaitement imprimée.

[1] « Quomodo cor ipsius factum est sicut cera ? Cor ipsius Scriptura ipsius, id est, sapientia ipsius quæ erat in Scripturis. Clausa enim erat Scriptura, nemo illam intelligebat : crucifixus est Dominus, et liquefacta est sicut cera, ut omnes infirmi intelligerent Scripturam. Nam inde et velum templi scissum est : quia quod velabatur revelatum est. » (*Enarr.* II, in *Ps.* XXI.)

[2] Luc. IV, 16.

4 Ce qu'il faut faire après la susdite lecture.

1. Rendre grâces à Notre-Seigneur des lumières et des dons qu'il nous a communiqués par le moyen de sa sainte parole.

2. Nous donner à lui et le prier derechef qu'il imprime bien avant dans notre esprit et dans notre cœur les vérités que nous avons lues, et qu'il nous fasse la grâce de les exprimer dans notre vie et dans nos mœurs.

3. Mettre en sa mémoire quelques paroles de celles qu'on a lues, pour ruminer et remâcher cette viande céleste durant la journée, et pour repaître son âme de ce pain divin, qui est la vraie nourriture des enfants de Dieu.

CHAPITRE III.

Pour l'Oraison mentale.

Après la lecture de l'Écriture sainte, faire une demi heure pour le moins d'oraison mentale, qui est une chose du moins autant nécessaire à l'âme du chrétien, et beaucoup davantage du prêtre et du pasteur, que le pain matériel est nécessaire au corps.

Dispositions nécessaires pour l'oraison mentale.

1. Après avoir jeté les yeux de notre foi sur la majesté infinie et immense de Dieu qui est partout, qui remplit tout, dans lequel nous sommes plus que les poissons ne sont dans l'eau et qui est plus dedans nous que nous-mêmes, selon ces paroles de saint Augustin : *Intimo meo intimior* ; l'adorer de tout notre cœur, et nous humilier profondément devant lui, reconnaissant que nous sommes infiniment indignes

de paraître devant sa face, de penser à lui et qu'il pense à nous, et que même il nous souffre en sa présence.

2. Lui protester que nous désirons faire cette action pour sa pure gloire et pour son seul contentement.

3. Renoncer à nous-mêmes, à notre propre esprit et à notre amour-propre, et nous donner à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour entrer dans les saintes dispositions de son oraison continuelle devant son Père, et pour nous unir à celle qui se fait continuellement au ciel et en la terre par tant de saintes âmes, spécialement par la sainte Vierge, par nos bons Anges et par les Saints auxquels nous devons avoir dévotion, et les prier qu'ils nous rendent participants de la ferveur avec laquelle ils la font.

4. Donner notre esprit et notre cœur à Notre-Seigneur, et le prier qu'il les possède et qu'il les conduise dans l'oraison selon sa très sainte volonté, mettant dans notre esprit les pensées et dans notre cœur les affections qu'il lui plaira.

Pour la fin de l'oraison mentale.

1. Remercier Dieu des grâces qu'il nous y a faites, lui demander pardon des négligences que nous y avons apportées, et prier Notre-Seigneur qu'il supplée à nos défauts, et qu'il soit notre oraison continuelle devant son Père.

2. Faire un recueil des principales pensées et affections que Dieu nous a données, pour nous en souvenir durant la journée ; et afin de nous en réveiller souvent la mémoire, prendre quelque parole de l'Écriture sainte, ou autres conformes au sujet de l'oraison, afin d'en faire une oraison jaculatoire, de laquelle nous nous servirons durant la journée, le plus souvent que nous pourrons.

3. Nous garder bien de nous appuyer sur nos pensées et résolutions, mais sur la seule miséricorde de Dieu, et

mettre entre les mains de Notre-Seigneur ce qu'il nous a donné dans l'oraison, afin qu'il le conserve et qu'il nous donne la grâce de le mettre en effet dans l'occasion, comme aussi le mettre entre les mains de la sainte Vierge à cette intention.

4. Prier la même Vierge, nos bons Anges, nos Saints et tous les autres Anges et Saints, de continuer notre oraison pour nous, en nous associant à celle qu'ils font continuellement devant Dieu.

5. Prévoir les fautes dans lesquelles on a coutume de tomber et les occasions qu'on en peut avoir ce jour-là, et les vertus spéciales qu'on est obligé de pratiquer, afin de demander grâce à Dieu d'éviter l'un et d'embrasser l'autre ; prévoir aussi les obligations de sa charge et de sa condition, quel mal on peut empêcher ce jour-là, et quel bien on peut procurer pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes, afin de prendre résolution et d'aviser aux moyens de le faire, et demander grâce à Dieu pour cela.

CHAPITRE IV.

Pour le divin Office.

Dispositions avec lesquelles il le faut dire.

1. Regarder cette fonction comme l'une des plus grandes et des plus importantes du sacerdoce, et comme une action toute sainte, tout angélique et toute divine, et qui nous est commune avec les Anges, avec les Saints, avec la très sainte Vierge, avec Jésus-Christ Notre-Seigneur, et avec les trois Personnes divines, lesquelles sont dans un exercice continuel de louange et de glorification les unes vers les autres ; et par conséquent entrer dans un grand désir de la bien faire, avec

tout le respect et la modestie extérieure, et avec toute la dévotion intérieure qui nous sera possible.

2. Nous humilier profondément devant Dieu, reconnaissant que nous sommes très indignes de faire une action si sainte et si divine, et que nous sommes très incapables de la bien faire, et tâcher de faire un acte de contrition, afin de purifier notre âme de tout péché, et ensuite d'offrir à Dieu des louanges pures et saintes, nous souvenant de ces paroles : *Non est speciosa laus in ore peccatoris*[1].

3. Nous donner à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour nous unir à toutes les louanges qu'il a données, qu'il donne et qu'il donnera éternellement à son Père au ciel et en la terre, tant par soi-même que par tous ses membres, c'est-à-dire, par tous les Anges et par tous les Saints qui sont dans l'Église triomphante, militante et souffrante ; et pour entrer dans les saintes dispositions d'amour, d'humilité, de dévotion et de sainteté, avec lesquelles il lui donne toutes ces louanges.

4. Prier la très sainte Vierge, nos Anges, nos Saints et tous les autres Anges et Saints de faire cette action avec nous, et de nous rendre participants de la dévotion avec laquelle ils la font perpétuellement.

Pour la fin du divin Office.

1. Remercier Dieu des grâces qu'il nous a faites en cette action. 2. Lui demander pardon des fautes que nous y avons commises. 3. Prier Notre-Seigneur de les réparer, et à cette fin dire l'oraison suivante, qui contient ces trois choses :

O clementissime Jesu, gratias ago tibi ex toto corde meo. Propitius esto mihi vilissimo peccatori. Ego hanc actionem offero divino Cordi tuo emendandam atque perficiendam,

[1] *Eccli.* XV, 9.

ad laudem et gloriam sanctissimi Nominis tui et beatissimæ Matris tuæ, ad salutem animæ meæ totiusque Ecclesiæ tuæ. Amen[1].

Dieu m'a fait la grâce de faire un livre sur l'*Office divin*, que je vous conseille d'avoir et de lire au moins une fois par an ; car j'espère qu'il vous sera utile : il suivra bientôt celui-ci dans l'impression[2].

CHAPITRE V.

Pour le saint sacrifice de la Messe.

Dispositions et préparations.

1. Prendre toujours quelque temps auparavant la sainte Messe, pour nous recueillir devant Dieu, et pour considérer sérieusement sa grandeur et l'importance infinie de l'action que nous allons faire, qui est la plus haute, la plus sainte et la plus divine qui ait jamais été, et qui sera jamais faite au ciel et en la terre, par toutes les personnes les plus dignes de la terre et du ciel ; afin de nous exciter par cette considération à apporter de notre côté toutes les préparations requises en l'intérieur et en l'extérieur pour faire dignement et saintement, autant qu'il nous sera possible, une action si sainte et si digne.

2. Nous humilier, reconnaissant que nous sommes infiniment indignes et incapables de faire cette action, et de la bien faire.

[1] Le 30 novembre 1905, Sa Sainteté Pie X a accordé 300 jours d'Indulgence une fois le jour, et une Indulgence plénière chaque mois, à quiconque, à la fin de l'Office divin et du petit Office de la Bienheureuse Vierge, récite cette prière après le *Sacrosanctæ*. (Cf. *Revue du S. Cœur de Marie*, Déc. 1905, p. 39.)

[2] Ce livre resté manuscrit est aujourd'hui perdu.

3. Remercier Dieu de la faveur infinie qu'il nous fait de nous permettre de lui offrir ce divin sacrifice.

4. Lui protester que nous n'y voulons chercher que sa pure gloire.

5. Purifier notre âme par l'esprit de pénitence, ou même par le sacrement, s'il en est besoin.

6. Nous donner au Père éternel, au Fils et au Saint-Esprit, et les prier d'anéantir en nous tout ce qui leur déplaît, et d'orner notre âme des vertus nécessaires et convenables pour leur offrir ce sacrifice. Nous donner à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour entrer avec lui dans les saintes dispositions et intentions avec lesquelles il s'est sacrifié en la croix, et se sacrifie tous les jours sur nos autels. Nous offrir aussi à la très sainte Vierge, à tous les saints Prêtres, et à tous les Anges et autres Saints, et les prier qu'ils nous aident à nous préparer, et qu'ils nous fassent participants des saintes dispositions avec lesquelles ils offrent perpétuellement Jésus-Christ dans le ciel à son Père éternel.

7. Offrir à Dieu ce même sacrifice pour les cinq intentions suivantes :

1.) En l'honneur de tout ce que Dieu est en sa divine essence, en ses divines perfections, en ses trois Personnes éternelles, en l'humanité sacrée de Jésus et en tous ses mystères, en la très sainte Vierge, en toute son Église triomphante, militante et souffrante, en tout ce monde visible, et même en tout ce qu'il est et en tout ce qu'il fait dans l'enfer ; car il est infiniment digne d'être honoré en tout et partout.

2.) En actions de grâces pour tous les biens et faveurs qu'il a communiqués à son Fils Jésus, à sa très sainte Mère, à tout son corps, qui est son Église, à toutes ses créatures, même aux démons et aux réprouvés, et à nous et à tous nos amis.

3.) En satisfaction et réparation de tout le déshonneur

qui lui a jamais été rendu par tous les péchés qui ont été, sont et seront commis, spécialement par les nôtres et par ceux de nos amis.

4.) Pour obtenir de Dieu toutes les grâces spirituelles et corporelles qui sont nécessaires et convenables à toutes ses créatures, spécialement à son Église, aux pasteurs et aux prêtres de son Église, à nous et à toutes les personnes pour qui nous sommes obligés de prier.

5.) Pour l'accomplissement de tous les desseins de Dieu sur nous, sur l'Église et sur tout le monde.

Ce qu'il faut faire après la sainte Messe.

1. Se prosterner d'esprit et de cœur aux pieds de Notre-Seigneur qui est en nous, pour l'adorer, le louer, le remercier, l'aimer, et lui demander pardon de toutes nos ingratitudes et offenses.

2. Considérant que, pendant qu'il est en nous, il y fait au regard de son Père ce qu'il fait à sa dextre dans le ciel, et ce qu'il fait sans cesse sur nos autels ; c'est-à-dire, qu'il y adore, loue, remercie et aime son Père, et qu'il s'y sacrifie soi-même à sa gloire ; considérant, dis-je, ces choses, nous donner à Notre-Seigneur, pour être unis à ses adorations, à son amour, à ses louanges et à son sacrifice ; et pour adorer, aimer, louer la très sainte Trinité, et nous immoler à elle avec Jésus notre chef, le priant qu'il nous tire dans son sacrifice et qu'il nous immole lui-même avec lui.

3. Comme Jésus se donne tout à nous et avec un amour infini, aussi en union de ce même amour nous donner, livrer et abandonner entièrement à lui, et le prier qu'il emploie son infinie puissance et bonté pour nous posséder absolument, pour détruire en nous tout ce qui lui est contraire, pour y vivre et régner parfaitement, et pour y établir le règne de la gloire et de l'amour de son Père.

Vous pouvez voir beaucoup d'autres choses touchant

ce redoutable sacrifice, et sur l'explication des cérémonies qui s'y font, et de plusieurs paroles qui s'y disent, dans un livre que Dieu m'a fait la grâce de faire sur ce sujet, dont la lecture vous pourra servir[1].

Pour servir la sainte Messe, ayez un petit livre qui est fait sur ce sujet, dans lequel vous verrez combien cette action est grande, sainte et importante, et les dispositions intérieures et extérieures pour la faire saintement[2].

CHAPITRE VI.

Dispositions pour recevoir le sacrement de Pénitence.

1. Adorer Jésus dans son état et dans son esprit de pénitence ; car s'étant chargé de nos péchés, et s'étant obligé d'en faire satisfaction à la divine justice, il en a porté la pénitence, et une pénitence très rigoureuse.

2. Nous donner à lui pour entrer dans les dispositions de sa pénitence, et le prier qu'il nous rende participants de sa divine lumière, par laquelle il a vu toutes nos fautes, afin que nous les connaissions, comme aussi de l'humiliation et de la contrition qu'il en a portée, de la haine infinie qu'il a contre le péché, et de l'amour immense qu'il a pour son Père : amour qui l'a obligé de prendre le parti de son Père contre soi-même, se regardant comme chargé de nos péchés, et à se revêtir du zèle de la divine justice, pour venger et punir sur soi-même les injures faites à son Père par nos crimes.

3. Après cela nous examiner, juger et condamner avec

[1] Ce livre qui n'a pas été imprimé est perdu depuis la Révolution de 1789.

[2] Nous publierons ultérieurement ce petit livre.

rigueur, et sans nous flatter ni épargner, afin que Dieu nous juge avec justice et miséricorde.

4. Demander à Dieu instamment, par les sacrées plaies, par le précieux sang et par la sainte mort de son Fils Jésus, et prier la très sainte Vierge, tous les Anges et tous les Saints, de demander avec nous un vrai esprit de pénitence, et une grâce puissante pour nous séparer entièrement du péché, de Satan, du monde et de nous-mêmes, et pour nous convertir parfaitement à lui.

5. Tâcher de faire des actes de contrition et d'entrer en des résolutions véritables, solides et profondes, de renoncer totalement au péché et à toutes les occasions, amorces et affections du péché, et de suivre Jésus-Christ selon la profession que nous en avons faite au baptême.

6. Se présenter au tribunal de la pénitence, comme si on avait à paraître devant le tribunal redoutable du souverain Juge ; regarder et honorer le prêtre, comme tenant la place et représentant la personne de Jésus-Christ, juge absolu des hommes et des Anges ; s'accuser devant lui, comme si on parlait à celui qui voit le fond des cœurs, et comme si on était prêt de mourir, et que ce fût la dernière confession qu'on eût à faire ; et enfin recevoir comme de la part de Dieu, et avec un esprit de docilité, de soumission et d'humilité les corrections et avertissements qui sont donnés, et la pénitence qui est imposée, avec désir de l'accomplir soigneusement et fermement, en union de l'humilité, soumission et amour avec lequel Jésus-Christ a reçu et accompli la pénitence très rigoureuse que son Père lui a imposée, d'être flagellé, déchiré, démembré, couronné d'épines, et de mourir en la croix.

Ce qu'il faut faire après la Confession.

1. Remercier Dieu de la grâce qu'il nous a faite de nous pardonner nos péchés, considérant que le plus petit péché étant un plus grand mal que tous les maux tem-

porels de ce monde, nous avons plus d'obligation à Dieu et sommes plus tenus de le remercier, pour le pardon de la la moindre de nos offenses, que s'il nous avait préservés ou délivrés de toutes les maladies et afflictions corporelles qui se peuvent imaginer. C'est pourquoi il est bon, après la confession, de dire, pour le moins une fois, le *Gloria Patri*, pour remercier la très sainte Trinité ; une fois le *Qui natus es de Virgine*, pour remercier Notre-Seigneur Jésus-Christ ; comme aussi un *Ave Maria,* pour remercier la très sainte Vierge, par les mains de laquelle passent toutes les grâces qui nous sont données.

2. Accomplir la pénitence, en union de toutes les saintes dispositions avec lesquelles Notre-Seigneur a accompli celle que son Père lui a donnée, et l'offrir à Dieu avec la pénitence que son Fils a portée de nos péchés, et avec toutes les pénitences qui ont été faites en la terre par tous les saints pénitents.

3. Se donner derechef à Notre-Seigneur avec un grand désir d'accomplir les résolutions qu'on a prises, sans s'y appuyer néanmoins, mais mettre toute sa confiance en sa divine miséricorde, et le prier qu'il nous donne la grâce de lui être plus fidèles pour l'avenir.

4. Se recommander à cette fin à la très sainte Vierge, aux Anges et aux Saints.

CHAPITRE VII.

Pour la lecture de piété.

1. LIRE tous les jours quelque livre de piété, pour s'instruire et édifier soi-même, selon cet enseignement de saint Paul : *Attende lectioni*[1], comme l'*Imitation de Jésus-Christ*, les livres de Grenade, l'*Instruction*

[1] I *Tim.* IV, 13.

des prêtres de Molina, surtout la *Vie des Saints,* mais spécialement des Saints évêques et des Saints prêtres, comme la *Vie de saint Charles*, la *Vie de saint François de Sales*, écrite par son neveu Charles-Auguste de Sales.

2. Au commencement de la lecture, élever son esprit à Dieu, pour lui protester qu'on la veut faire pour l'amour de lui, et pour le prier de nous donner lumière et grâce pour la bien faire.

3. En lisant, élever aussi son esprit à Dieu de fois à autre, pour produire divers actes, tantôt de foi, tantôt d'espérance et de confiance, d'humilité, de haine du péché, de donation de nous-mêmes à Dieu, de résolution de fuir tel ou tel défaut, ou de pratiquer telle ou telle vertu, et ensuite le prier qu'il nous en fasse la grâce.

4. En lisant la vie d'un Saint, 1.) Bénir Dieu de la gloire qu'il s'est rendue à soi-même dans ce Saint, des grâces qu'il lui a faites, et qu'il a faites par lui à son Église. 2.) Se réjouir avec le Saint des faveurs qu'il a reçues de Dieu en la terre, et de la gloire qu'il possède dans le ciel, et le bénir de tous les services et honneurs qu'il lui a rendus et rendra éternellement. 3.) Nous humilier de nous voir si éloignés de la vie des Saints, qui ont été hommes fragiles comme nous. 4.) Entrer dans un grand désir d'imiter leurs vertus, et les prier qu'ils nous obtiennent cette grâce, et qu'ils nous associent à l'amour et à la gloire qu'ils rendent à Dieu dans le ciel.

5. A la fin de la lecture, remercier Dieu des lumières et des bons sentiments qu'il nous y a donnés, et le prier qu'il les imprime fortement dans notre esprit et dans notre cœur, et qu'il nous donne la grâce d'en produire les effets qu'il demande de nous.

CHAPITRE VIII.

Pour étudier chrétiennement.

1. ADORER Dieu comme le principe et la fin de toute lumière et de toute science, dans lequel par conséquent elle doit être puisée, ayant recours à lui par la prière pour la lui demander ; et auquel elle doit être rapportée, n'y cherchant rien autre chose que sa gloire : *Deus scientiarum Dominus est, et ipsi præparantur cogitationes*[1].

2. Renoncer à toute curiosité, ne voulant étudier que les choses nécessaires à notre profession ; à toute vanité, à tout intérêt particulier et à toute propre satisfaction ; et protester à Dieu que nous désirons étudier, non pour savoir ni pour être estimés savoir, mais pour édifier notre prochain, et pour le glorifier en enseignant les autres, selon ces sacrées paroles : *In doctrinis glorificate Dominum*[2] ; et selon celles-ci de saint Bernard : *Alii sciunt ut sciant, et est curiositas : alii sciunt ut sciantur, et est vanitas : alii sciunt ut ædificent, et est charitas*[3].

3. Nous humilier, reconnaissant que de nous-mêmes nous ne sommes que ténèbres, que *non sufficientes sumus cogitare aliquid a nobis quasi ex nobis*[4], et que *sufficientia nostra ex Deo est*[5] ; que nous sommes très indignes que Dieu nous donne aucune connaissance, ayant abusé de celles qu'il nous a données ; et que, depuis que nous avons tourné le dos, par nos péchés, au Père des lumières, pour adhérer au prince des ténèbres, nous avons mérité très justement d'être privés de toute lumière, et de n'avoir pour partage que les ténèbres éternelles.

[1] I *Reg.* II, 3. — [2] Is. XXIV, 15. — [3] *Sermo* 36 *sup. Cant.*
[4] II *Cor.* III, 2. — [5] Ibid.

4. Adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ comme la sapience éternelle, et comme celui qui nous a été donné de Dieu pour être notre précepteur et docteur : *Ecce dedi eum præceptorem gentibus*[1]. *Dominus dedit vobis doctorem justitiæ*[2] ; et pour être notre lumière : *Ego sum lux mundi*[3] ; et pour être notre sapience et notre science : *Factus est nobis sapientia a Deo*[4].

Nous donner à lui, pour être enseignés de lui selon ces paroles : *Et erunt omnes docibiles Dei*[5] ; *Beatus homo quem tu erudieris, Domine*[6] ; pour participer à sa divine lumière, selon sa sainte volonté, pour être conduits et éclairés dans notre étude par son divin Esprit, et pour entrer dans les saintes dispositions avec lesquelles il a fait usage de la science que son Père lui a donnée ; et enfin le prier qu'il soit le directeur et sanctificateur de notre étude, et qu'il nous établisse dans les dispositions de son saint Apôtre, marquées en ces paroles : *Non judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum*[7].

5. Prier Dieu infiniment qu'il nous garde de trois mauvais effets que la science produit ordinairement.

Le premier est la vanité, la superbe et l'arrogance : *Scientia inflat*[8], contre laquelle il faut demander à Notre-Seigneur l'humilité et la modestie d'esprit, et qu'il nous fasse la grâce de bien considérer que c'est la charité et non pas la science qui nous rend agréables à sa divine majesté ; que la science sans la piété n'est bonne que pour nous enfoncer plus avant dans l'enfer, mais que la piété sans la science nous conduit dans le ciel ; que le diable s'est servi de la science pour tenter l'homme et pour le perdre : *Eritis scientes*[9], et que le désir de savoir a été une des causes principales de son péché et de tous

[1] Is. LV, 4. — [2] Joel, II, 23. — [3] Joan. VIII, 12. — [4] I *Cor.* I, 30.
[5] Joan. VI, 42. — [6] *Ps.* XCIII, 12.
[7] I *Cor.* II, 2. — [8] I *Cor.* VIII, 1. — [9] *Gen.* III, 5.

ses autres crimes et malheurs qui en sont procédés ; que la science acquise par le travail de l'étude, est un sujet non pas de nous élever, mais de nous abaisser ; non pas de gloire, mais de confusion ; car c'est la marque de notre rébellion contre Dieu, puisque si l'homme n'avait point péché, il n'aurait eu que faire d'étudier pour être savant ; et que l'étude est une punition de sa faute, et une partie de la pénitence que Dieu lui a imposée pour son crime, lorsqu'il lui a ordonné de gagner son pain à la sueur de son front : ce qui ne s'entend pas moins du pain de l'esprit, qui est la science, que du pain du corps. Et c'est ainsi qu'il faut regarder l'étude, je veux dire comme une pénitence imposée de Dieu et comme une punition du péché ; et étudier pour accomplir cette pénitence avec un esprit d'humilité, considérant que chercher de la gloire dans la science acquise par son travail n'est pas une chose moins ridicule, que si un larron, qui a été marqué de la fleur de lis pour son larcin, s'en voulait glorifier ; puisque l'étude et la science acquise est la marque de notre crime. Enfin, le plus savant de tous les hommes a reconnu que la contemplation même des œuvres de Dieu et la connaissance de toutes les choses qu'il a faites, depuis la terre jusqu'au ciel, depuis l'hysope jusques au cèdre du Liban, n'est que vanité, travail et affliction d'esprit. Toutes les sciences et les arts que les hommes ont inventés périront avec eux : *Scientia destruetur*[1] ; le latin, le grec, et toutes les langues sont nées de la confusion de Babel : le péché les a fait naître, et Dieu les détruira avec lui[2].

Le second effet que produit ordinairement la science, c'est qu'elle tue et éteint la piété : *Littera occidit*[3], et nous

[1] I *Cor.* XIII, 8. — [2] II *Cor.* III, 6.

[3] « Les hommes, disait le P. de Condren, ont mis au jour diverses sciences qu'ils enseignent communément, et elles périront avec les hommes. Le grec et le latin sont langues nées de la confusion de Babel aussi bien que les autres, le péché les a fait naître et Dieu les

rend secs, froids et lâches dans les exercices de la dévotion, et dans les œuvres de l'amour divin et de la charité du prochain. Pour empêcher une chose si dangereuse, il ne faut point s'attacher à l'étude, ni faire aucun état de la science, sinon en tant qu'elle nous porte à Dieu, et qu'elle sert à nous enflammer davantage en la dilection de Dieu et du prochain. Et pour cet effet, il faut avoir grand soin, en étudiant et en lisant, de détacher souvent nos yeux et notre esprit de ce que nous lisons et étudions, pour les élever au ciel et à Dieu, et pour tirer des pensées et des affections de piété des sujets de notre étude.

Le troisième effet de la science c'est l'attache à son propre sens, à ses pensées et à ses opinions, et le peu d'état qu'on fait des opinions d'autrui : d'où naissent les contestations, contentions et débats de paroles, contre ce commandement qui nous est donné du Saint-Esprit : *Nolite contendere verbis; ad nihil enim utile est, nisi ad subversionem audientium*[1]. *Si qua consolatio in Christo..... implete gaudium meum, ut idem sapiatis; nihil per contentionem, neque per inanem gloriam*[2]; contentions qui altèrent et diminuent souvent la charité, et trop souvent la font mourir entièrement. Contre ce malheur, il faut considérer que la moindre étincelle de charité doit être plus estimée et aimée que toutes les sciences des hommes et des Anges : *Si habuero prophetiam, et noverim mysteria omnia et omnem scientiam, charitatem autem non habuero, nihil sum*[3]; et par conséquent il faut préférer le moindre degré de charité à toutes les sciences du ciel et de la terre, et renoncer de bon cœur à toutes nos pensées et

abolira avec le péché ; la contemplation même des œuvres de Dieu et la connaissance des créatures qu'il a faites du ciel à la terre, et de l'hysope jusqu'au cèdre du Liban, a été reconnue pour vanité, travail et affliction d'esprit par le Sage quand il a plu à Dieu de l'illuminer. » Cloyseault-Ingold, *Généralats du Card. de Bérulle et du P. de Condren*, p. 280.

[1] II *Tim.* II, 14. — [2] *Phil.* II, 2 et 3. — [3] I *Cor.* XIII, 2.

opinions, plutôt que d'apporter la plus petite altération du monde à la charité. Considérons que la première obligation d'un chrétien, c'est de renoncer à soi-même, et qu'il doit mettre sa gloire non pas à vaincre autrui, mais à se vaincre soi-même et à se conformer à l'esprit des autres par une humble et charitable condescendance.

PRIÈRE POUR DIRE AVANT QUE DE COMMENCER SON ÉTUDE.

℟ *Mitte, Domine, sapientiam de cœlis sanctis tuis et a sede magnitudinis tuæ, ut mecum sit et mecum laboret, ut sciam quid acceptum sit apud te. Sensum autem tuum quis sciet, nisi tu dederis sapientiam et miseris Spiritum sanctum tuum de altissimis*[1]? *Da mihi intellectum, et scrutabor legem tuam*[2]. ℣. *Da mihi, Domine, sedium tuarum assistricem sapientiam, et noli me reprobare a pueris tuis; quoniam servus tuus sum ego, homo infirmus, et minor ad intellectum judicii et legum*[3]. *Da mihi intellectum. Gloria Patri.* * *Da mihi intellectum.* De tout mon cœur je renonce à moi-même, et je me donne à la divine sagesse. Mère de la sagesse éternelle, je me donne à vous, donnez-moi à elle, s'il vous plaît. O mon saint Ange gardien, ô tous les Anges et tous les Saints, je me donne à vous, donnez-moi, s'il vous plaît, à la divine sagesse. *Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria. Amen.*

CHAPITRE IX.

Pour se préparer à prêcher et catéchiser.

1. ADORER Dieu selon tout ce qu'il est dans le mystère ou dans le Saint, ou au regard de la vertu ou du vice, ou du sujet duquel on veut prêcher ou catéchiser. Par exemple, si on doit prêcher sur quelque mystère de

[1] *Sap.* IX, 10, 17. — [2] *Ps.* CXVIII, 34. — [3] *Sap.* IX, 4, 5.

Notre-Seigneur ou de sa très sainte Mère, ou sur un Saint, ou sur l'enfer, ou le paradis, ou le jugement, adorer Dieu selon tout ce qu'il est dans ce mystère, ou dans ce Saint, ou dans l'enfer, ou dans le paradis, ou dans le jugement. Si on doit prêcher d'une vertu, adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans cette vertu et dans les pratiques qu'il en a faites. Si on doit prêcher contre un vice, adorer Dieu dans la très grande haine qu'il a contre ce vice.

2. Nous humilier devant Dieu en la vue de notre néant, de nos ténèbres, et de notre indignité, incapacité et inutilité à tout bien, et lui demander pardon des fautes que nous avons commises dans les prédications ou catéchismes que nous avons faits.

3. Renoncer de toutes nos forces à toute vanité, amour-propre et propre intérêt ; et protester à Dieu que nous ne voulons rien chercher en cette action que sa pure gloire et le salut des âmes.

4. Adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ comme lumière du monde et comme souverain prédicateur, lui donner notre esprit et notre cœur, et le prier qu'il y mette les choses qu'il désire que nous prêchions, et qu'il nous donne la manière en laquelle il veut que nous les disions.

5. Prier la très sainte Vierge, notre bon Ange, tous les Anges gardiens du lieu et des personnes à qui on doit prêcher, tous les saints protecteurs du même lieu, les Saints qui appartiennent au mystère sur lequel on doit prêcher, ou qui ont excellé en la vertu de laquelle on doit parler, comme aussi tous les saints prédicateurs qui sont dans le ciel, de nous obtenir de Dieu les lumières et les grâces qui nous sont nécessaires, pour préparer la prédication ou le catéchisme que nous avons à faire.

6. Préparer non pas des choses curieuses, ou hautes, ou trop recherchées : *Neque in persuasibilibus humanæ*

sapientiæ verbis, ut non evacuetur crux Christi[1]; mais celles qui sont nécessaires, utiles et touchantes, qu'il faut puiser dans l'Écriture sainte, afin de prêcher non pas les pensées et inventions de notre esprit, mais la vraie parole de Dieu.

7. Après avoir préparé et étudié sa prédication ou catéchisme, remercier Dieu, et le mettre en dépôt dans le très saint Cœur de Notre-Seigneur et de la très sainte Vierge.

8. Surtout nous étudier à imiter le premier de tous les prédicateurs, duquel il est dit qu'il était *potens opere et sermone*[2], et que *cœpit facere et docere*[3]; et à pratiquer ce que nous dit saint Paul en ces paroles : *Sollicite cura teipsum probabilem exhibere Deo, operarium inconfusibilem, recte tractantem verbum veritatis*[4] ; et pour cet effet tâcher de vérifier en nous ces autres paroles du même apôtre : *Sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur*[5], c'est-à-dire, puiser devant Dieu ce que nous avons à dire, n'avoir point d'autre objet ni d'autre but que Dieu, et prêcher en l'esprit et dans les dispositions de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Il est bon aussi, avant que de commencer à étudier pour préparer sa prédication, de dire la prière qui est ci-dessus pour l'étude : *Mitte, Domine, sapientiam,* etc.

J'ai dessein de mettre au jour un petit livre, qui contiendra la manière de prêcher et de catéchiser utilement[6]

[1] I *Cor.* II, 4; I, 17. — [2] *Luc.* XXIV, 19. — [3] *Act.* I, 1.
[4] II *Tim.* II, 15. — [5] II *Cor.* II, 17.
[6] C'est le *Prédicateur apostolique,* que nous publierons dans le t. IV des *Œuvres* du Vénérable.

CHAPITRE X.

Dispositions avec lesquelles il faut prêcher et catéchiser.

1. Adorer Notre-Seigneur prêchant, et dans les saintes dispositions et intentions avec lesquelles il a prêché ; et nous donner à lui pour entrer dans ces mêmes dispositions et intentions, le prier de nous en rendre participants, et lui protester que nous renonçons à tout esprit de vanité et d'amour-propre et que nous voulons prêcher dans son esprit, c'est-à-dire dans les mêmes dispositions et intentions avec lesquelles il a prêché.

2. Nous humilier et anéantir à ses pieds, reconnaissant notre indignité, notre incapacité et notre néant, tant selon la nature que selon la grâce ; nous donner à lui, et le prier qu'il nous anéantisse lui-même, et qu'il s'établisse en nous, afin que ce soit lui qui prêche et qui parle par nous, puisque lui seul est digne d'annoncer la parole de son Père.

3. Nous donner aussi au Père éternel, et le prier qu'il nous anéantisse et qu'il établisse en nous son Fils Jésus.

4. Nous donner encore au Saint-Esprit, et le prier qu'il anéantisse en nous notre propre esprit, et qu'il nous remplisse de lui-même, qu'il nous possède, qu'il nous dirige, et qu'il ouvre et dispose les cœurs de ceux à qui nous avons à parler.

5. Nous offrir à la très sainte Vierge, à notre bon Ange, aux Anges gardiens, et aux saints patrons et protecteurs des personnes à qui nous avons à parler, et les prier qu'ils nous obtiennent de Dieu toutes les grâces susdites, et qu'ils prient Notre-Seigneur que ce soit lui-même qui prêche, et qu'il dispose et ouvre les cœurs à sa divine parole.

Ce qu'il faut faire après la Prédication et le Catéchisme.

1. Remercier Notre-Seigneur de toute la gloire qu'il a rendue à son Père, et de tous les effets de lumière et de grâce qu'il a opérés dans les âmes par toutes les prédications qu'il a faites tant par lui-même que par tous les saints Prophètes et prédicateurs par lesquels il a parlé, et spécialement des grâces qu'il nous a faites dans notre prédication ou catéchisme.

2. Lui demander pardon des fautes que nous y avons commises, et le prier qu'il supplée à nos défauts, et qu'il rende sa parole efficace dans les âmes.

3. Prier la très sainte Vierge, les Anges et les Saints, de réparer nos manquements, et de prier Dieu que sa parole apporte le fruit qu'il désire.

4. Ne parler point de sa prédication, et ne s'en occuper point l'esprit après qu'on l'a faite, de peur que l'amour-propre et la vanité ne rendent notre travail vain et inutile, et même pernicieux et dommageable à notre âme ; et qu'après avoir prêché et instruit les autres, *ipsi reprobi efficiamur*[1], et qu'on nous fasse ce reproche : *Qui alium doces, teipsum non doces*[2].

CHAPITRE XI.

Dispositions que les prêtres doivent avoir au regard des Sacrements.

1. Avoir une haute estime et un grand respect pour tous les sacrements, et pour cette fin les regarder comme des moyens prodigieux et des inventions admirables de la puissance, de la sagesse et de la bonté infinie

[1] I *Cor.* IX, 27. — [2] *Rom.* II, 21.

du Père éternel, desquels il se sert pour former, faire naître et faire vivre son Fils dans les âmes chrétiennes ; pour l'y fortifier et faire croître ; pour l'y nourrir et perfectionner ; pour l'y ressusciter, lorsqu'il y est mort par le péché ; pour l'y sanctifier, selon ces paroles du prince des Apôtres : *Dominum Christum sanctificate in cordibus vestris*[1] ; pour multiplier ses sujets et étendre son empire ; et pour lui donner enfin son dernier accomplissement et sa parfaite consommation en chaque âme fidèle.

Les regarder encore comme les fontaines du Sauveur, dans lesquelles ceux qui aspirent au salut viennent puiser avec joie les eaux de la grâce ;

Comme les divins instruments du Saint-Esprit, par lesquels il applique aux âmes le fruit de la vie et de la mort de Jésus-Christ, et par ce moyen il accomplit ce qui manque à sa passion ; car il lui manque qu'elle soit appliquée à ceux pour lesquels elle a été soufferte ;

Comme les trésors de la maison de Dieu et de ses enfants, dans lesquels il y a une infinité de richesses cachées aux sages et aux prudents du siècle, mais bien manifestées aux petits et aux humbles ;

Et comme les vases sacrés, dans lesquels l'Église conserve le précieux sang, le divin Esprit et la sainte grâce de son Époux, pour en nourrir, sanctifier et orner ses enfants.

2. Travailler à établir, dans l'esprit et dans le cœur des chrétiens, ces mêmes sentiments d'estime et de révérence au regard de choses si grandes et si merveilleuses, et pour cet effet :

3. Les traiter avec une singulière vénération, tenir toutes les choses qui y servent nettement et honorablement, et lorsqu'il faut administrer quelque sacrement, s'y comporter avec grand respect, gravité, modestie et dévotion.

[1] I Petr. III, 15.

4. Prendre un soin particulier d'instruire le peuple en la connaissance qu'il doit avoir sur ce sujet, et de lui faire entendre que tous les Sacrements sont grands et admirables en toute manière : grands en leur première origine, qui est la bonté et la miséricorde de Dieu ; grands en leur seconde source, qui est la passion et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; grands en leurs significations qui sont très profondes et très mystérieuses ; grands en leurs effets, qui sont l'accomplissement de la passion du Sauveur, la sanctification de l'Église, la destruction de la tyrannie du péché et du diable, et l'établissement du règne de Dieu en la terre ; et qu'ainsi étant si grands en toute façon et si saints, ils doivent être extrêmement révérés ; qu'on ne doit pas les recevoir qu'avec une parfaite pureté de corps et d'esprit, et avec des dispositions très saintes ; qu'on en doit tirer de grands fruits pour la gloire de Dieu et pour notre avancement dans son amour ; et qu'on doit éviter et retrancher toutes les choses qui sont capables de les profaner, telles que sont aujourd'hui les dissolutions et insolences, la vanité, le luxe et la mondanité, les paroles et chansons lascives, le déréglement des jeux et des danses, et les autres excès et désordres qui précèdent, qui accompagnent et qui suivent ordinairement la célébration du sacrement de mariage, là où la plupart de ceux qui reçoivent ce sacrement semblent désavouer la profession qu'ils ont faite au baptême, de renoncer aux pompes de Satan, et vouloir plutôt se marier en païens et en bêtes qu'en chrétiens : ce qui attire sur eux et sur leurs enfants de grandes malédictions. A raison de quoi les pasteurs et les prêtres doivent apporter un grand zèle pour faire voir aux chrétiens l'importance de ces choses, et pour empêcher, autant qu'ils peuvent, toutes ces profanations d'un si grand sacrement : *Sacramentum magnum in Christo et in Ecclesia*[1].

[1] *Ephes*. V, 32.

5. Outre ces instructions générales, apprendre aux fidèles ce que c'est que chaque sacrement en particulier, et en quoi il consiste ; qui l'a institué, quels sont ses effets, à quoi il nous oblige, et quelles sont les dispositions avec lesquelles il le faut recevoir. Mais spécialement leur donner ces enseignements sur le sacrement du Baptème et sur les promesses solennelles que nous y avons faites à Dieu, dont la connaissance et la considération est presque entièrement éteinte aujourd'hui parmi la plupart des chrétiens, au grand dommage de la religion chrétienne et au grand préjudice de leur salut.

Vous trouverez plusieurs choses très utiles sur ce sujet, dans un petit livre intitulé : *Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême*[1].

CHAPITRE XII.

Dispositions générales pour l'administration des Sacrements.

1. Adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ comme l'auteur et l'instituteur du sacrement qu'on doit administrer.

2. Le remercier de toute la gloire qu'il a rendue à son Père, et de toutes les grâces qu'il a faites à son Église par ce sacrement.

3. Lui demander pardon de tout le déshonneur qu'il a reçu par les péchés qui ont été commis contre ce même sacrement.

4. Nous humilier devant Dieu, reconnaissant qu'étant ce que nous sommes, c'est-à-dire un néant tout rempli de péché, nous sommes infiniment indignes d'être les dispensateurs de ses mystères et de ses grâces.

[1] Publié dans le second volume des Œuvres.

5. Nous purifier de tout péché par l'esprit de pénitence ou par le sacrement, s'il en est besoin, afin de traiter saintement les choses saintes.

6. Nous donner à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour entrer dans les saintes dispositions et intentions avec lesquelles il a établi le sacrement que nous allons administrer, et avec lesquelles il veut que nous l'administrions : comme aussi pour nous unir à toute la dévotion et sainteté avec laquelle il a été administré par tant de grands Saints.

7. Offrir à Notre-Seigneur, à sa très sainte Mère, aux saints Anges gardiens et aux Saints patrons du lieu, les âmes des personnes auxquelles nous avons à donner les sacrements, et les prier de les préparer à les recevoir dignement, et de conserver en elles la grâce qui leur sera donnée par les mêmes sacrements ; en sorte qu'ils perdent plutôt la vie que de perdre un si précieux trésor.

8. Après avoir conféré un sacrement, remercier Dieu derechef de la faveur qu'il nous a faite et de la grâce qu'il a communiquée à ceux qui l'ont reçu ; et le prier qu'il leur donne celle d'en faire tout le bon usage qu'il veut qu'ils en fassent.

CHAPITRE XIII.

Dispositions pour administrer le sacrement de Pénitence.

1. Considérer la grandeur et l'importance de l'action que nous allons faire, en laquelle nous tenons la place de Jésus-Christ, nous représentons sa personne, nous agissons en son nom, nous sommes revêtus de son autorité et de sa puissance divine, nous continuons son office de Sauveur, et nous exerçons sa qualité de juge et son divin jugement. A raison de quoi le Saint-Esprit

nous crie, pendant que nous sommes dans le tribunal de la pénitence : *Videte quid faciatis, non enim hominis exercetis judicium, sed Domini*[1]. De plus, par cette action nous effaçons le péché, nous répandons la grâce et l'esprit de Dieu dans les âmes, nous leur appliquons le précieux sang de Jésus-Christ, nous le formons et faisons vivre dedans elles. C'est pourquoi cette fonction étant si sainte et si grande, elle doit être faite avec grand soin et grande application.

2. Adorer tous les desseins que Notre-Seigneur a dans ce sacrement, et le remercier de toutes les miséricordes qu'il y a exercées.

3. Nous humilier profondément en la vue de notre indignité et incapacité au regard d'une fonction si sainte et si importante.

4. Purifier notre âme et notre cœur, renonçant à toute autre intention qu'à celle de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes.

5. Adorer Notre-Seigneur en sa qualité de juge et de Sauveur, nous donner à lui pour entrer dans les saintes dispositions avec lesquelles il exerce ces deux qualités, et le prier qu'il nous donne les lumières et les grâces qui nous sont nécessaires pour les exercer avec lui selon sa sainte volonté.

6. Invoquer pour nous et pour les âmes que Dieu nous adressera l'assistance de la très sainte Vierge, de leurs bons Anges et du nôtre, et des Saints patrons de l'église en laquelle nous sommes.

[1] II *Par.* XIX, 6.

CHAPITRE XIV.

Ce qu'il faut faire pendant qu'on est dans le confessionnal.

Tacher de se maintenir dans l'esprit de piété et d'application à Dieu ; et pour cette fin élever souvent son cœur vers lui, spécialement au commencement de chaque confession, et se servir pour ce sujet de quelques saintes pensées et de diverses pratiques de piété, selon les temps et les jours auxquels on exerce ce ministère.

Par exemple, à la première confession que j'entendrai, j'élèverai mon cœur vers le Père éternel, et lui offrirai cette action, en l'honneur et union du très grand amour par lequel il a donné son Fils au monde, et en particulier à cette personne dont je m'en vais entendre la confession. Et en union de ce même amour, je donnerai mon temps, mon esprit et mon cœur à cette âme, pour coopérer à son salut, autant qu'il me sera possible.

A la seconde confession que j'entendrai, je me donnerai au Fils de Dieu, pour entrer dans les saintes dispositions d'amour et de charité avec lesquelles il s'est donné à cette âme ; et en union de ce même amour, je m'appliquerai de tout mon cœur à cette même âme, pour lui donner toutes les instructions nécessaires à son salut.

A la troisième confession que j'entendrai, je me donnerai à l'amour infini que le Saint-Esprit a pour toutes les âmes, et pour celle-ci en particulier, etc.

A la quatrième, j'offrirai à Dieu l'action que je vais faire, en l'honneur de l'Incarnation du Fils de Dieu, et en l'honneur et union de l'amour infini par lequel il a accompli ce mystère pour toutes les âmes, et pour celle en particulier dont je vais ouïr la confession. Et la vue de cet amour très ardent de mon Sauveur vers cette âme me sera un puissant motif pour supporter avec douceur et

patience ses infirmités, et pour n'épargner aucune peine, ni aucun temps, afin d'aider à son salut.

A la cinquième, je prendrai en la même façon la pensée de la résidence du Fils de Dieu dans les sacrées entrailles de la sainte Vierge.

A la sixième, la pensée du mystère de sa naissance ; puis de celui de sa circoncision ; par après de sa présentation au temple ; et ainsi de tous les autres mystères de sa vie.

J'en pourrai faire de même au regard de la très sainte Vierge, et de tous les mystères de sa vie, en cette manière :

« O mon Dieu, je vous offre cette confession que je vais entendre, en l'honneur et union de la très grande charité que la bienheureuse Vierge a pour cet âme. O Mère de belle dilection, faites-moi participant de votre charité. O Mère de miséricorde, exercez maintenant vos grandes miséricordes vers cette âme et vers la mienne.

Ou bien :

« O mon Dieu, je vous offre cette action, en l'honneur du mystère de la très pure Conception de la très sacrée Vierge, et en l'honneur et union de la très ardente charité qu'elle a eue pour les âmes, dès ce premier moment de sa vie. »

J'en pourrai faire autant sur le mystère de sa Naissance, sur celui de sa Présentation, et sur tous les autres.

J'en pourrai encore user à peu près de la même façon au regard des Anges et des Saints en cette sorte :

« O mon Dieu, je me donne tout à vous pour entendre cette confession, en l'honneur et union de la très grande charité que vos Séraphins, ou vos Chérubins, ou vos Trônes, ou vos Dominations, ou vos Vertus, ou vos Puissances, ou vos Principautés, ou vos Archanges, ou vos Anges, ou vos Patriarches, ou vos Prophètes, ou vos Apôtres, ou vos Martyrs, etc. ont au regard des âmes. »

Ou bien :

« Je me donne à vous, ô mon Dieu, pour m'unir et me joindre à la charité très ardente de saint Michel, ou de saint Gabriel, ou de saint Joseph, ou de saint Pierre, ou de saint Paul, ou de saint Jean, ou de quelque autre saint ou sainte, vers les âmes, et vers celle-ci en particulier. Et en union de cette charité, je veux maintenant, moyennant votre grâce, faire tout mon possible pour le salut de cette personne. O saints Anges, ô bienheureux Saints, aidez-moi, s'il vous plaît. »

C'est une chose fort utile d'avoir un petit crucifix à la main dans le confessionnal, tant pour le montrer au pénitent, quand il en est besoin et qu'on le trouve dur et revêche, afin de lui faire voir une ombre de ce que Notre-Seigneur a souffert pour sauver une âme qu'il veut perdre, que pour s'en servir afin d'exciter et de fortifier en nous le zèle du salut des âmes, par la vue de l'amour incompréhensible que le Fils de Dieu leur a témoigné en sa passion et en sa croix.

Outre ces choses et toutes les autres qui sont dans le livre du *Bon Confesseur*, que je vous conseille d'avoir, je dirai encore que le confesseur doit avoir trois principales dispositions dans le confessionnal. Car :

1. Il doit y être tout revêtu de miséricorde et de compassion pour se charger, à l'imitation de Jésus-Christ, des misères des âmes, afin d'en avoir pitié, d'en demander pardon à Dieu pour elles, d'en faire pénitence, et de faire tout son possible pour les en délivrer.

2. Il doit y être tout fondu et abîmé dans l'humiliation, en la vue de sa propre misère, s'humiliant sans cesse, et reconnaissant devant Dieu que, s'il ne le gardait, il serait capable de tous les péchés qui se commettent au monde. Il se doit regarder dans tous les péchés et pécheurs qu'il entend, et doit voir en soi-même tous les criminels et tous les crimes de l'univers ; puisqu'il en porte le principe et la racine, et qu'il ne se fait aucun

péché par un homme, qui ne se fît, dit saint Augustin [1], par tous les autres hommes, si la grâce de celui qui étant Dieu s'est fait homme pour nous ne les en préservait. A raison de quoi nous devons dire avec ce même saint : *Domine, videam te in omnibus bonis, videam me in omnibus malis.*

3. Il doit être revêtu de justice pour faire rendre à Dieu ce qui lui est dû, et au prochain ce qui lui appartient. Et il doit être armé du zèle, de la haine et de la vengeance de Dieu, non pas contre le pécheur, mais contre le péché, afin d'employer toutes ses forces et tous les moyens possibles pour le détruire partout où il se trouve.

CHAPITRE XV.

Ce que le Confesseur doit faire étant sorti du confessionnal.

1. REMERCIER Dieu pour lui et pour les personnes dont il a ouï les confessions, des grâces que lui et elles ont reçues de sa divine bonté.

2. Demander pardon à Dieu pour ses pénitents et pour lui, de leurs péchés et des siens ; et prier Notre-Seigneur Jésus-Christ d'être la réparation et la satisfaction des uns et des autres.

3. Offrir et donner à ce même Sauveur toutes les âmes qu'il lui a adressées, et le supplier de convertir celles qui sont encore dans le péché, de conserver celles qui sont en sa grâce, et de leur donner plutôt la mort que de permettre qu'elles la perdent.

[1] « Nullum est enim peccatum quod facit homo, quod non possit facere et alter homo, si desit rector a quo factus est homo. » *Sermo* XCIX *de Verb. Evang.* Luc, VII.

4. Les offrir aussi et recommander à la très sacrée Vierge, à saint Joseph, à saint Gabriel, à tous les Anges et à tous les Saints, spécialement à leurs Anges gardiens et à leurs saints patrons.

5. Ne se contenter pas de prier Dieu alors pour ces mêmes âmes, mais en prendre un soin particulier devant Dieu dans ses prières tout le reste de sa vie, et avoir un amour paternel et cordial pour elles, qui doit obliger le confesseur de les recommander souvent à la divine bonté, mais spécialement dans le saint sacrifice de l'autel.

CHAPITRE XVI.

Dispositions pour administrer la très sainte Eucharistie.

Outre les dispositions générales marquées ci-dessus pour l'administration de tous les sacrements, dont nous pouvons et devons nous servir en l'administration de celui-ci, le Saint-Esprit ne manquera pas, si nous avons tant soit peu de dévotion à ce très auguste Sacrement, de nous suggérer plusieurs autres sentiments et pratiques de piété sur ce sujet.

En voici néanmoins quelques-unes, dont nous pourrons faire usage dans la distribution de ce pain divin aux enfants de Dieu, en cette façon :

Je le donnerai à la première personne que je communierai, en l'honneur et union de l'amour infini avec lequel le Père éternel nous l'a donné.

A la seconde, en l'honneur et union de l'amour immense avec lequel le Fils de Dieu s'est donné à nous.

A la troisième, en l'honneur et union de l'amour incompréhensible avec lequel le Saint-Esprit l'a formé

dans les sacrées entrailles de la très sainte Vierge, pour nous le donner.

A la quatrième, en l'honneur et union de l'amour indicible avec lequel l'humanité sacrée du Fils de Dieu s'est donnée à nous, dès le moment de son incarnation, et s'y donne continuellement par cet ineffable mystère du très saint Sacrement.

A la cinquième, en l'honneur et union de la très ardente charité avec laquelle la bienheureuse Vierge nous a donné et nous donne incessamment son Fils unique et bien-aimé.

A la sixième, en l'honneur et union de la très grande dévotion, pureté et sainteté, avec laquelle les glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul, saint Jean, saint Jacques, et les autres, ont administré ce divin Sacrement.

A la septième, en l'honneur et union de toutes les saintes dispositions avec lesquelles tant de saints Pontifes, tant de saints Prêtres, tant de saints Diacres ont fait la même action que je fais, et spécialement en union des saintes dispositions de tous les saints Évêques et Prêtres, qui ont été dans le diocèse où je suis.

Après m'être ainsi uni d'esprit et d'intention à l'amour et à la dévotion de ces divines et saintes personnes, je pourrai m'unir derechef à l'amour du Père éternel, puis à celui du Fils, et ainsi consécutivement comme il a été dit.

Ou bien :

En donnant le précieux corps de Notre-Seigneur Jésus à la première personne que je communierai, j'offrirai à ce même Jésus, pour satisfaction des péchés de cette personne, pour suppléer à ses défauts, et pour une plus grande préparation à la communion qu'elle va faire, je lui offrirai, dis-je, l'amour infini de son Père éternel vers lui, et avec lequel il l'a reçu dans son sein paternel, au jour de son Ascension.

En donnant à la seconde personne, je lui offrirai l'amour infini qu'il a pour soi-même.

En donnant à la troisième, je lui offrirai tout l'amour que le Saint-Esprit lui porte.

En communiant la quatrième, je lui offrirai tout l'amour et toutes les saintes dispositions avec lesquelles sa très sainte Mère l'a reçu une fois en elle, au moment de son Incarnation, et plusieurs autres fois après son Ascension.

En communiant la cinquième, je lui offrirai tout l'amour de saint Joseph, puis celui de saint Gabriel, celui de saint Michel, celui des Séraphins, des Chérubins, et de tous les autres ordres des Anges.

Après cela, je lui offrirai l'amour des saints Patriarches, des saints Prophètes, de saint Jean-Baptiste, et de tous les autres Saints de l'Ancien Testament.

Ensuite je lui offrirai toute la dévotion et les saintes dispositions avec lesquelles il a été reçu par les saints Apôtres, par tant de saints Martyrs, de saints Pontifes, de saints Prêtres, de saints Confesseurs, de saintes Vierges, et par tant de saintes âmes qui sont dans le ciel, et qui ont communié avec tant d'amour et de sainteté.

CHAPITRE XVII.

Pour la visite des malades.

1. Offrir cette action à Notre-Seigneur, en l'honneur et union de la très parfaite charité qu'il a pour ses créatures et pour tous ses enfants ; et nous donner à lui, pour entrer dans le très grand amour par lequel il a porté dans son Cœur toutes nos infirmités, maladies et afflictions : *Infirmitates nostras accepit, et ægrotationes nostras portavit*[1], et dans les saintes dispositions avec lesquelles

[1] Matth. VIII, 17.

il a visité les malades pendant qu'il était sur la terre ; comme aussi pour nous unir aux saintes dispositions et intentions avec lesquelles tant de grands Saints ont fait la même action que nous allons faire.

2. Saluer le malade avec grande charité, le regardant comme un membre de Jésus-Christ et comme notre frère, et en cette vue lui témoigner, mais de cœur, beaucoup de compassion, et lui parler avec grande douceur, cordialité et discrétion.

3. Lui faire entendre qu'il y a deux causes principales de toutes nos afflictions :

Que la première est la Providence et la volonté de Dieu, qui dispose et ordonne de toutes choses, mais toujours en la meilleure manière, et pour notre plus grand bien, si nous les voulons prendre et porter comme il faut, ce que nous pouvons avec sa grâce.

Que la seconde cause de nos misères, c'est le péché ; [et] que [à ce sujet] nous avons trois choses principales à faire dans nos maladies :

a) Nous humilier en la vue de nos offenses, par lesquelles nous avons mérité l'enfer, et beaucoup davantage toutes les tribulations de ce monde.

b) Nous soumettre et abandonner avec confiance à la divine volonté.

c) Souffrir avec patience pour l'amour de Notre-Seigneur, qui a tant souffert pour nous, et lui offrir nos souffrances en l'honneur et union des siennes.

4. Après avoir proposé ces choses au malade, ou d'autres semblables, les lui faire pratiquer en cette façon :

« Or sus, mon très cher frère, ou ma très chère sœur, voulez-vous pas bien maintenant réduire en pratique ce que je viens de dire ? Voulez-vous pas vous humilier devant Dieu ? Pour cet effet reconnaissez-vous pas que vous êtes pécheur, ou pécheresse, et que, quand vous n'au-

riez jamais commis qu'un seul péché, Dieu pourrait vous envoyer justement toutes les afflictions du monde, et que vous n'auriez pas sujet de vous plaindre ?

« Voulez-vous pas adorer la divine volonté qui vous a envoyé cette maladie, et vous soumettre et abandonner de tout votre cœur à sa très aimable conduite ; et même la bénir, aimer et remercier du don qu'elle vous a fait en vous donnant cette affliction ?

« Voulez-vous pas souffrir, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a tant souffert pour vous, tout ce qu'il lui plaira, et lui offrir vos petites peines en l'honneur et union de ses très grandes souffrances, et le prier qu'il les y unisse lui-même, et qu'il en fasse pour vous tout l'usage que vous en devriez faire ?

« Voulez-vous pas vous offrir à la très sainte Vierge avec toutes vos douleurs, et la prier qu'elle vous donne à son Fils, qu'elle supplée à vos défauts, et qu'elle fasse pour vous devant lui tout ce que vous devriez faire, c'est-à-dire qu'elle lui rende pour vous tous les devoirs que vous êtes obligé de lui rendre dans votre maladie ? Et ne voulez-vous pas lui donner votre cœur et votre volonté à cette intention ?

« Voulez-vous pas aussi vous offrir pour cette même fin à votre bon Ange, à tous les Anges et à tous les Saints ? »

5. Le disposer au sacrement de pénitence, et, s'il en est besoin, lui proposer brièvement les conditions et dispositions nécessaires à ce sacrement, et lui aider à s'y préparer ; s'informer soigneusement si dans ses confessions il a toujours confessé ses péchés bien clairement, s'il n'a point d'inimitiés, et s'il n'a point fait tort à autrui, afin de se réconcilier et de restituer, s'il est possible, avant l'absolution ; s'il y a point d'occasions prochaines de péché, afin de les lui faire quitter ; s'il est point dans quelque habitude invétérée de péché mortel, afin de lui aider à la détester, à y renoncer, et à prendre une véri-

table, solide et profonde résolution de la rompre, et d'embrasser les moyens nécessaires à cette fin.

6. Le préparer à la sainte communion ; et après l'avoir communié, lui aider aussi à rendre à Notre-Seigneur, qui s'est donné à lui, les devoirs qu'il est obligé de lui rendre, à savoir d'adoration, de louange, de remercîment, d'amour, de pénitence, de donation, d'abandon et de sacrifice de soi-même, de sa vie, de toutes ses volontés et inclinations, et de toutes les choses de ce monde.

7. Lui apprendre, s'il en est besoin, ou l'exhorter d'élever souvent son esprit et son cœur, tantôt au Père éternel, tantôt au Fils de Dieu, tantôt au Saint-Esprit, tantôt à la très sainte Vierge, à son bon Ange, et à tous les Anges et Saints ; et ce, en diverses manières, et par divers actes de foi, d'espérance, de confiance, d'amour, de patience, d'humilité, de soumission, de louange, de bénédiction, de contrition, etc., non pas tout à la fois, mais tantôt l'un, tantôt l'autre.

8. Surtout lui recommander d'user souvent de ces petites élévations :

« O mon Dieu, je me donne tout à vous.

« O mon Seigneur, votre sainte volonté soit faite.

« O mon Père, non pas ce que je veux, mais ce que vous voulez.

« O mon Dieu, je reconnais que mes péchés méritent mille fois davantage de châtiments : *Hic ure, hic seca, modo in æternum parcas.*

« O Jésus, je me donne et me sacrifie tout à vous.

« O Jésus, tirez-moi avec vous dans votre divin sacrifice, afin de me sacrifier tout avec vous à la gloire de votre Père.

« O Jésus, je veux souffrir pour l'amour de vous tout ce qu'il vous plaira, et tant qu'il vous plaira.

« O bon Jésus, je me donne à vous, pour entrer dans les dispositions saintes avec lesquelles vous avez souffert.

« O mon Jésus, soyez-moi Jésus.

« O Jésus, soyez ma force et ma patience.

« O mon Sauveur, faites pour moi, s'il vous plaît, devant votre Père, tout ce que je devrais faire. Je vous donne ma volonté à cette intention.

« O mon cher Jésus, je vous offre toutes mes petites peines; unissez-les, s'il vous plaît, avec les vôtres très grandes, bénissez-les et les sanctifiez par les vôtres, offrez-les avec les vôtres à votre Père éternel, et en faites le même usage que vous avez fait des vôtres.

« O Mère de Jésus, soyez ma bonne Mère, quoique je sois très indigne d'être votre enfant. Unissez mes douleurs avec les vôtres ; offrez-les à votre Fils avec les vôtres ; faites pour moi tout ce que je devrais faire, suppléez à mes défauts, et faites pour moi tout l'usage que je devrais faire de mon mal.

« O mon saint Ange gardien, ô bienheureux saint Joseph, ô Saints et Saintes de Jésus, priez pour moi, assistez-moi, aimez et louez mon Dieu pour moi, suppléez à mes défauts, faites pour moi devant Dieu ce que je devrais faire. »

9. Lorsque la maladie est accompagnée de douleurs aigués et violentes, proposer au malade divers points de la Passion de Notre-Seigneur à honorer en divers temps, en cette façon :

« Or sus, mon cher frère, il nous faut consacrer cette journée, ou cette nuit, ou cette matinée, ou cette après-dînée, ou cette heure, à l'honneur de l'agonie de Notre-Seigneur dans le jardin des Olives, qui est le premier mystère de sa passion ; et jeter un peu les yeux de notre foi durant ce temps sur ce qu'il a souffert en ce lieu, afin de nous encourager à souffrir avec lui ; et par après nous consacrerons l'heure, ou le jour, ou la nuit, ou la matinée, ou l'après-dînée suivante, à l'honneur de ce qu'il a souffert lorsque Judas l'a salué et livré à ses ennemis ; puis à l'honneur de ce qu'il a souffert, étant pris et lié comme un criminel, puis chez Anne, chez Caïphe, chez

Pilate, chez Hérode, et en tous les autres lieux et parties de sa très douloureuse passion. Et ainsi d'heure en heure, ou de jour en jour, ou de temps en temps, nous le suivrons de lieu en lieu, de station en station, de mystère en mystère, de souffrance en souffrance, unissant nos petites douleurs avec les siennes, très grandes, oubliant les nôtres pour penser aux siennes et le bénissant de la faveur qu'il nous a faite de le pouvoir honorer dans sa sainte passion en la manière la plus excellente, à savoir par imitation et par conformité. »

10. Lui proposer et faire pratiquer les choses précédentes, non pas tout d'un coup, mais peu à peu, tantôt l'une, tantôt l'autre, sans l'ennuyer ni fatiguer, avec grande douceur et discrétion, prenant garde de ne point parler trop haut, de peur de l'incommoder, mais d'une voix médiocre et pleine de bénignité.

11. Entremêler ces remontrances et exercices de prières, se mettant de fois à autre à genoux, et y faisant mettre ceux qui sont présents, pour dire quelques prières tout haut pour le malade, en latin ou en français, comme les litanies de Jésus, ou celles de sa sainte Enfance, ou du Saint-Sacrement, ou de sa Passion, ou celles de Notre-Dame, ou de saint Joseph, ou des saints Anges, ou de tous les Saints, prenant tantôt l'une, tantôt l'autre; ou bien l'*Ave maris stella*, ou le *Salve Regina*, ou quelque belle prière en français.

12. L'exhorter à rendre obéissance aux médecins et à ceux qui le gouvernent, en l'honneur de l'obéissance de Notre-Seigneur, et à prendre les médecines et remèdes, en l'honneur du fiel qu'il a bu et des plaies et douleurs qu'il a portées en sa passion pour l'amour de lui.

CHAPITRE XVIII.

Pour assister les moribonds et agonisants.

1. Disposer le malade peu à peu et avec grande douceur à se donner et abandonner entièrement à la très sainte volonté de Dieu, et à lui sacrifier de bon cœur sa vie avec Notre-Seigneur qui a sacrifié pour nous une vie dont un seul moment vaut mieux infiniment que toutes les vies des hommes et des Anges.

Et afin de l'aider à cela, lui faire voir que la vie de ce monde n'est qu'une mort continuelle, environnée de toutes sortes de misères ; qu'il y a une autre vie, laquelle nous est préparée dans le ciel, qui est la vraie vie, la vie éternelle et bienheureuse, exempte de tout mal et comblée de toutes sortes de biens ; que ce monde est une prison, un lieu de bannissement, et même un enfer pour les vrais enfants de Dieu ; et que le ciel est notre chère patrie, que c'est là que sont notre Père et notre Mère, Jésus et Marie, avec tous nos frères et sœurs, tous les Anges et les Saints, qui nous aiment très ardemment, et qui ont des désirs extrêmes de nous voir avec eux jouissant de la béatitude inénarrable qu'ils possèdent ;

Que nous avons mérité toutes sortes de morts par nos péchés, et que nous devons l'accepter au temps, au lieu et en la manière qu'il plaira à Dieu de nous l'envoyer, en l'hommage de sa divine justice ;

Que, quand même nous serions dans un état d'innocence, et que nous ne serions point nés enfants d'Adam, Dieu est toujours notre Souverain, et par les droits que sa souveraineté divine lui donne sur nous, il peut faire de nous tout ce qu'il lui plaira, avec infiniment plus de raison que le potier ne peut disposer de son pot ; et que c'est à nous de nous soumettre et abandonner volontai-

rement à tout ce qu'il lui plaira ordonner de nous et de la vie qu'il nous a donnée ;

Qu'enfin Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est la vie éternelle, ayant voulu mourir pour nous, et la très sainte Vierge, qui est la mère de vie, étant morte, quand nous ne serions point sujets à la mort, nous devrions nous y assujétir volontairement, pour être conformes à notre Père et à notre Mère, et pour rendre honneur à leur très honorable mort par la nôtre.

2. Étant résigné à la divine volonté sur ce sujet, lui proposer les devoirs qu'un chrétien est obligé de rendre à Dieu et à Jésus-Christ Homme-Dieu avant que de partir de ce monde, et lui aider à s'en acquitter.

Or ces devoirs sont : 1.) De remercier la très sainte Trinité avec Jésus-Christ et avec toute l'Église, de toutes les faveurs qu'il a reçues de sa divine bonté. 2.) Lui demander pardon de tous ses péchés, et lui offrir sa mort en union de la mort de Jésus-Christ pour satisfaction. 3.) L'adorer, louer, glorifier et aimer, puisque nous ne sommes au monde que pour cette fin, et qu'il faut finir notre vie en faisant ce pourquoi Dieu nous a créés. 4.) Prier Notre-Seigneur qu'il fasse toutes ces choses pour lui, et faire la même prière à la très sainte Vierge, à saint Joseph, à son bon Ange, et à tous les autres Anges et Saints. 5.) Adorer aussi, louer et remercier Notre-Seigneur Jésus-Christ, lui demander pardon, et prier sa très sainte Mère, tous les Anges et tous les Saints, de lui rendre pour lui tous ces devoirs et tous les autres auxquels il est obligé.

3. Lui proposer ses devoirs au regard de la très sainte Vierge, de saint Joseph, de son bon Ange, de tous les autres Anges et Saints, et spécialement de ceux qu'il est obligé d'honorer plus particulièrement, l'exhortant : 1.) à les remercier ; 2.) à leur demander pardon, et en satisfaction leur offrir le très aimable Cœur de Jésus ; 3.) à invoquer leurs prières et leur assistance pour l'heure de sa mort.

4. Lui représenter ses devoirs au regard du prochain, qui sont : 1.) De demander pardon à ceux qu'il a offensés, et auxquels il a donné quelque sujet de mauvaise édification. 2.) Pardonner de tout son cœur à tous ceux qui l'ont offensé, en disant avec Notre-Seigneur : *Pater, dimitte illis*[1]. 3.) Si le malade est un père ou une mère, maître ou maîtresse, supérieur ou supérieure, recommander à ceux qui lui sont commis la crainte de Dieu, et leur donner la bénédiction, ou plutôt prier Dieu qu'il la leur donne ; car ce n'est pas au pécheur à donner sa bénédiction, n'étant de lui-même que malédiction, mais bien à prier Dieu qu'il la leur donne.

5. Si c'est une personne qui ait quelques commodités temporelles, l'exhorter de n'oublier pas les pauvres et les œuvres de piété, afin qu'il rachète ses péchés par aumône, et que les pauvres le reçoivent dans les tabernacles éternels.

6. L'avertir de mettre ses affaires temporelles au meilleur état qu'il pourra, et de ne laisser point, s'il est possible, de matière de procès ou de discorde à ses enfants ou héritiers.

7. Le disposer à recevoir le saint Viatique, et l'exhorter à s'unir de cœur et d'intention à toute la dévotion avec laquelle la très sacrée Vierge et tant de grands Saints et Saintes ont fait leur dernière communion.

8. Procurer, s'il se peut, qu'il gagne quelque indulgence comme celles qui se peuvent gagner à la mort, par le moyen des médailles de saint Charles, ou des cinq Saints, ou quelques autres. Et pour le préparer à les gagner : 1.) Exciter en lui un grand désir de les gagner. 2.) Lui faire protester qu'il le désire, non pour son intérêt, mais pour la pure gloire de Dieu, et afin que le fruit de la sainte passion et du précieux sang de Jésus-Christ soit par ce moyen appliqué à son âme. 3.) Lui aider à entrer dans

[1] Luc. XXIII, 34.

l'esprit de pénitence, et à produire des actes de contrition, après s'être accusé en général de tous ses péchés. 4.) Ayant sur soi quelqu'une des susdites médailles, lui faire prononcer par trois fois, avec toute la dévotion qu'il pourra, et en baisant la susdite médaille, le très saint nom de Jésus et de Marie, en cette façon : *Jesus, Maria* ; *Jesus, Maria ; Jesus, Maria* ; ayant intention de le prononcer en union de tout l'amour qui a été, est et sera porté à jamais au ciel et en la terre à Jésus et Marie.

9. Le disposer de bonne heure à recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, pour les intentions pour lesquelles Notre-Seigneur l'a institué, à savoir, pour effacer et détruire ce qui reste du péché dans l'âme chrétienne, pour accomplir et perfectionner en elle l'œuvre de sa grâce, pour la fortifier contre les combats et assauts de ses ennemis, pour l'orner des vertus et dispositions requises afin de mourir chrétiennement, ou même pour remettre le malade en santé, s'il est expédient pour la gloire de Dieu.

Lui aider à entrer dans les dispositions nécessaires pour recevoir ce sacrement, dont la *première* est de le désirer beaucoup, afin que les desseins que Notre-Seigneur a eus sur lui en établissant ce même sacrement soient accomplis. La *deuxième,* de l'adorer comme l'instituteur de ce sacrement, et le remercier de toute la gloire qu'il a rendue à son Père, et de toutes les grâces qu'il a communiquées aux âmes, par le moyen de ce même sacrement. La *troisième*, de se confesser derechef de ses péchés, d'en demander pardon à Dieu. La *quatrième*, d'offrir au Père éternel tout l'honneur que son Fils lui a rendu par le saint usage qu'il a fait de tous ses sens intérieurs et extérieurs, et de toutes les puissances de son âme, en satisfaction de tout le déshonneur qu'il lui a rendu par le mauvais usage qu'il a fait de ces mêmes choses. La *cinquième*, de s'unir à toutes les dispositions avec lesquelles ce sacrement a été reçu par tant de Saints

et Saintes, qui l'on reçu si saintement. La *sixième*, de se donner à Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin qu'il le prépare lui-même à le recevoir en la manière qu'il désire. La *septième*, de prier la bienheureuse Vierge, les Anges et les Saints, de suppléer à ses défauts, de faire pour lui devant Dieu tout ce qu'il est obligé de faire en cette occasion, et de lui obtenir toutes les grâces et dispositions nécessaires.

10. Lui faire renouveler la profession qu'il a faite au baptême, et pour cette fin : 1.) Lui faire remercier Dieu de la grâce qu'il lui a faite d'avoir été baptisé 2.) Lui faire demander pardon à Dieu du mauvais usage qu'il a fait de la grâce de son baptême, et de ce qu'il a tant de fois violé les promesses qu'il lui a faites lorsqu'il a été baptisé, et lui offrir en satisfaction la vie et la mort de son Fils Jésus, avec tous les mérites de sa très sainte Mère et de tous les Saints. 3.) Lui faire dire ces paroles, en latin ou en français, avec toute l'affection qu'il pourra, à l'intention de renouveler la susdite profession : *Abrenuntio tibi, Satana ; abrenuntio omnibus operibus tuis ; abrenuntio omnibus pompis tuis. Adhæreo tibi, Domine Jesu, Rex meus et Deus meus, et volo te regnare super me :* « Je renonce à toi, maudit Satan ; je renonce à toutes tes œuvres, c'est-à-dire à tout péché ; je renonce à toutes tes pompes, c'est-à-dire à tout ce qui est de ce monde ; je me donne, me consacre et me sacrifie tout à vous, ô mon Seigneur Jésus, mon Roi et mon Dieu, et je veux de tout mon cœur que vous régniez sur moi pour jamais : faites que cela soit ainsi, ô mon Sauveur, par votre infinie bonté. »

Vous trouverez dans le petit livre du *Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême*[1], un exercice de piété très utile, tant pour les malades et moribonds que pour ceux qui les assistent.

[1] Publié dans le second volume des Œuvres.

CHAPITRE XIX.

Pour consoler les affligés.

Se souvenir de ce que le Fils de Dieu a dit, que ce que l'on fait au plus petit des siens c'est à lui-même qu'on le fait : et par conséquent, celui qui console une personne affligée donne consolation à Notre-Seigneur, comme aussi à sa sainte Mère, puisque la consolation du Fils est la consolation de la Mère. D'où il s'ensuit que c'est une grâce particulière que Dieu nous fait, quand il nous donne occasion de consoler quelque pauvre affligé. Ce qui nous doit porter à le faire, non pas légèrement et en passant, mais sérieusement et à loisir, faisant à notre prochain comme nous voudrions qu'on nous fît. Et pour cet effet, il faut avant toutes choses :

Jeter les yeux de la foi, d'un côté sur la charité immense avec laquelle notre très bénin Sauveur est venu en ce monde pour consoler les affligés, selon ces siennes paroles : *Misit me ut consolarer omnes lugentes*[1] : « Mon Père m'a envoyé pour consoler tous ceux qui sont dans les pleurs » ; et d'autre côté regarder le prochain qui est dans l'affliction, comme un enfant de Dieu, comme un membre du Sauveur et comme notre frère, et nous donner à la susdite charité dont le très bénin Cœur de Jésus est tout embrasé vers lui, et, en union de cette même charité, aborder l'affligé et lui parler avec douceur, cordialité et compassion, lui témoignant que c'est de cœur et en vérité qu'on le plaint dans sa douleur, que l'on prend part dans son affliction, et que l'on désire faire tout ce que l'on pourra pour l'aider et le soulager. Ensuite tâcher de lui imprimer bien dans l'esprit les sept vérités

[1] Isa. LXI, 2.

suivantes, qui sont des vérités de foi, et par conséquent très solides et très infaillibles :

1. Que c'est la divine Providence qui conduit et gouverne toutes choses : *Tua, Pater, providentia cuncta gubernat*[1] ; et qu'il ne se fait rien du tout en ce monde que par son ordre et par sa volonté ou absolue ou de permission ; et que, soit qu'elle veuille absolument une chose qui nous arrive, soit qu'elle la permette, c'est toujours pour le mieux et pour notre plus grand bien, si nous voulons de notre côté en faire l'usage que nous devons ; et par conséquent, que nous devons prendre et recevoir tout ce qui nous arrive, non pas comme venant de la part d'aucune créature, mais comme sortant de la très adorable main et du très aimable Cœur de notre Créateur.

2. Que Dieu est notre vrai Père, et un Père qui nous aime infiniment plus que nous ne nous aimons nous-mêmes ; un Père qui n'a que des pensées et des desseins d'amour et de paix, et non pas de rigueur et d'affliction au regard de nous : *Ego cogito super vos cogitationes pacis, et non afflictionis*[2] ; un Père qui nous aime tant et qui prend tant de soin de tout ce qui nous touche, qu'il nous assure lui-même qu'il a compté tous les cheveux de nos têtes, et que pas un ne périra. S'il a un tel soin des plus petites choses qui nous regardent, que fait-il pour celles qui sont plus importantes, comme les biens, la réputation, la santé, la vie, etc. ? C'est un Père enfin qui, ayant une puissance, une sagesse et une bonté infinie, peut, sait et veut garder ceux qui le craignent et qui l'aiment, de toutes sortes de maux, et faire tourner toutes choses à leur avantage. De sorte qu'il ne tiendra qu'à nous que nous ne soyons affranchis de tous les véritables maux, et que nous ne possédions les vrais biens. Vivons en la crainte de Dieu, et ces paroles du Saint-Esprit s'accompliront au regard de nous : *Timenti Dominum non occur-*

[1] *Sap.* XIV, 3. — [2] Jerem. XXIX, 11.

rent mala[1] : « A celui qui craint Dieu, il ne lui arrivera aucun mal » ; *Nulla nocebit adversitas, si nulla dominatur iniquitas*[2] : « Là où l'iniquité ne se rencontre point, l'adversité n'y peut apporter aucun dommage » ; *Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum*[3] : « Toutes choses coopèrent au bien des personnes qui aiment Dieu. »

3. Que Dieu nous fait une grande grâce, quand il nous traite non pas en juge rigoureux, mais en père miséricordieux, et qu'il nous châtie, non pas comme ses ennemis, mais comme ses enfants, nous faisant souffrir quelques peines temporelles en ce monde, afin de nous garantir des éternelles que nous avons méritées par nos péchés ; et qu'il nous fait payer en la terre, plutôt que dans le purgatoire, ce que nous devons par nos offenses à sa divine justice ; par ce qu'on ne paie pas ici un pour mille de ce qu'il faudrait payer dans les feux du purgatoire : à raison de quoi nous sommes plus obligés à sa miséricorde, et nous devons plus le remercier, qu'un criminel qui aurait mérité le feu ou la roue ne serait obligé de rendre grâces à ses juges, qui l'auraient condamné seulement à payer une amende de cinq sous.

4. Qu'une des plus grandes faveurs que Notre-Seigneur nous puisse faire en ce monde, c'est de nous envoyer quelque affliction, et de nous donner quelque part en sa croix. Car c'est nous faire boire dans sa coupe, c'est nous donner ce qu'il a le plus aimé en ce monde, sa croix étant le premier objet de son amour, après son Père éternel, puisque c'est par sa croix qu'il a détruit le péché qui est la source de tous les maux, et qu'il a fait tous les biens qui sont en la terre et au ciel. Enfin c'est nous donner ce qu'il a pris pour lui-même, ce qu'il

[1] *Eccli.* XXXIII, 1.
[2] D. Bernard. Serm. 13, sup. *Qui habitat.*
[3] *Rom.* VIII, 28.

a donné à la personne du monde qu'il aime le plus, c'est-à-dire à sa très digne Mère, et ce qu'il a donné à ses Apôtres et à ses plus grands amis. Tous ceux qui ont été agréables à Dieu, dit le Saint-Esprit, ont passé par plusieurs tribulations : *Omnes qui placuerunt Deo, per multas tribulationes transierunt*[1]. Parce que vous étiez agréable à Dieu, dit l'ange Raphaël à Tobie, il était nécessaire que vous fussiez éprouvé dans l'affliction : *Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te*[2].

5. De là vient que les saintes Écritures nous annoncent que la croix et les souffrances sont la gloire, le trésor, le paradis, le souverain bien du chrétien en la terre : A Dieu ne plaise, dit saint Paul, que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Absit mihi gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi*[3]. Nous nous glorifions dans les tribulations, dit-il encore, parlant au nom de tous les chrétiens : *Gloriamur in tribulationibus*[4]. Vous devez faire état que les tribulations, dit le Saint-Esprit parlant par la bouche de saint Jacques, sont un sujet de la plus grande joie qui vous puisse arriver : *Omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationes varias incideritis*[5].

De sorte que l'on peut dire que celui qui a trouvé une bonne affliction a trouvé un grand trésor, qui le rendra riche pour jamais, s'il en fait bon usage. Les plus grandes consolations qu'on peut avoir en ce monde, même les consolations spirituelles et divines, ne sont que des fleurettes qui se flétrissent et qui se passent bientôt ; mais une grande affliction c'est une belle pièce d'or, qui est solide et permanente ; voire c'est une pierre précieuse d'un prix inestimable, c'est une terre noble qui, étant bien cultivée, enrichira la personne affligée d'une infinité de biens célestes et éternels.

[1] *Judith.*, VIII, 23. — [2] *Tob.* XII, 13. — [3] *Gal.* VI, 14.
[4] *Rom.* V, 3. — [5] Jac. I, 2.

6. Car il n'y a rien qui purifie tant une âme que la souffrance ; rien qui l'embellisse tant, pour la rendre agréable aux yeux de sa divine Majesté ; rien qui l'enrichisse tant de véritables biens, et rien qui l'anoblisse tant que la vraie noblesse chrétienne, qui consiste à être conforme à notre grand Roi et à notre très aimable Crucifié.

7. Enfin il importe infiniment de faire un saint usage des tribulations. Car premièrement, celui qui les porte chrétiennement rend une très grande gloire à Dieu, et la plus grande que l'homme lui puisse rendre en la terre, puisque le Fils de Dieu, qui est venu pour honorer son Père et pour réparer le déshonneur qui lui avait été rendu par le péché, n'a point connu ni choisi de moyen plus propre pour arriver à cette fin, que celui de la croix et des souffrances. Secondement, il acquiert des trésors de grâce pour la terre et de gloire pour le ciel, qui sont inestimables. Au contraire, celui qui ne les porte pas comme il faut prive Dieu de la gloire incomparable qu'il en aurait reçue à toute éternité, et fait une perte pour soi-même, qui est si grande que, s'il la connaissait, il ne pourrait jamais s'en consoler.

Après avoir bien fait entendre ces vérités, en tout ou en partie, à la personne que vous désirez consoler, vous devez ensuite lui enseigner l'usage qu'elle doit faire de son affliction, et l'exhorter à pratiquer ce qui suit :

1. Croire toutes ces mêmes vérités, qui sont si certaines, qu'il n'y a point de vrai chrétien qui en puisse douter.

2. Si l'affligé n'est pas en état de grâce, l'exhorter de s'y mettre au plus tôt, ou de se réconcilier avec Dieu par le moyen d'une bonne confession et d'une vraie conversion. Car celui qui souffre étant en péché mortel, non seulement perd tout le fruit de ses souffrances, mais il est crucifié avec le mauvais larron, il commence son en-

fer dès ce monde, et est misérable selon le corps et selon l'âme devant Dieu et devant les hommes. Il est misérable en ce monde, et il sera infiniment plus misérable en l'autre, s'il ne se convertit.

3. S'humilier profondément devant Dieu en la vue de nos péchés, qui sont la cause de tous nos maux, reconnaissant qu'ayant mérité l'enfer, l'ire de Dieu et de toutes les créatures de Dieu, par les offenses que nous avons commises contre sa divine Majesté, quand il nous enverrait toutes les afflictions qu'on peut souffrir en ce monde, et quand toutes les créatures s'élèveraient contre nous pour nous écraser et pour venger l'injure que nous avons faite à leur Créateur, nous n'aurions pas sujet de nous plaindre, et cela ne serait rien en comparaison de ce que nous avons mérité, puisqu'un seul péché mortel mérite les peines éternelles de l'enfer, dont la moindre surpasse incomparablement toutes les afflictions temporelles de ce monde. A raison de quoi nous devons accepter de bon cœur, et avec une profonde humiliation, toutes les souffrances qui nous peuvent arriver en ce monde, en satisfaction de nos péchés et en l'honneur de la divine justice, reconnaissant qu'elle nous châtie justement : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum*[1]. *Omnia quæ fecisti nobis, in vero judicio fecisti : peccavimus enim et præcepta tua non audivimus*[2]. Par ce moyen nous apaiserons la colère de Dieu, et nous attirerons sur nous les bénédictions et les consolations de ses miséricordes. Car il n'y a rien qui gagne tant le cœur du Père des miséricordes et du Dieu de toute consolation, que quand sa créature s'humilie devant sa divine Majesté : *Humiliamini sub potenti manu Dei, ut vos exaltet in tempore visitationis*[3].

4. Adorer la très sainte volonté de Dieu, et se soumettre, résigner et abandonner entièrement, sans réserve et de tout le cœur, à tous les desseins qu'elle daigne avoir sur

[1] *Ps.* CXVIII, 137. — [2] Dan. III, 31, 29 et 30. — [3] I Pet. V, 6.

nous, anéantissant à ses pieds toutes nos volontés et inclinations, la suppliant d'établir son règne dans nos cœurs, et nous donnant à Notre-Seigneur, pour dire avec lui ce qu'il a dit à son Père dans la plus forte angoisse qui fut jamais, et pour le dire en union de la très parfaite résignation, et de toutes les saintes dispositions avec lesquelles il a dit : *Pater, non mea voluntas, sed tua fiat*[1] : « Mon Père, non pas ma volonté, mais la vôtre soit faite » ; et avec sainte Gertrude : *Peto, Domine, et ex toto corde desidero, ut tua laudabilissima voluntas in me, et in omnibus creaturis, secundum optimum beneplacitum tuum perficiatur*[2] : « Je demande, mon Seigneur, et je désire de tout mon cœur que votre très louable volonté s'accomplisse en moi et en toutes vos créatures, en la manière qui vous sera la plus agréable. »

5. Bénir, louer et remercier Dieu au temps de l'affliction : *Benedicam Dominum in omni tempore*[3] : « Je bénirai mon Seigneur en tout temps » ; mais je le dois bénir et louer avec plus d'affection au temps de la désolation qu'en celui de la consolation, puisque, comme il a été dit ci-dessus, les afflictions sont de plus grands effets de la bonté de Dieu vers nous que les consolations. Celui qui doit cent boisseaux de blé à un homme qui le tient quitte pour une paille, n'est-il pas bien obligé de le remercier de la faveur qu'il lui fait, et ne doit-il pas payer la paille de bon cœur ? Combien davantage un pécheur, qui est redevable à la justice de Dieu de supplices éternels qu'il a mérités par ses péchés, est-il obligé de rendre grâces à sa miséricorde, lorsqu'elle lui fait souffrir quelque peine légère et passagère en ce monde, afin de le délivrer des effroyables tourments de l'enfer qui n'auront jamais de fin !

[1] Luc. XXII, 42.
[2] *Legat. div. piet.*, lib. 3, cap. 11.
[3] *Ps.* XXXIII, 2.

6. Adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié et si rempli de douleurs depuis les pieds jusqu'à la tête, que le Saint-Esprit l'appelle *Virum dolorum*[1], « l'Homme de douleurs ». Nous donner à l'amour immense qui l'a attaché en la croix, et en union de cet amour accepter et embrasser de tout notre cœur toutes nos croix, pour l'amour de notre très aimable Crucifié ; les lui offrir en honneur et en action de grâces des siennes, et le supplier qu'il les unisse avec les siennes, qu'il les bénisse et sanctifie par les siennes, qu'il supplée à nos défauts, qu'il fasse pour nous devant son Père ce que nous devrions faire, et qu'il fasse le même usage de nos souffrances, pour la gloire de son Père, qu'il a fait des siennes.

7. Si la divine Providence se sert de quelques personnes pour nous affliger, se garder de nous laisser aller à la haine et à la vengeance, mais plutôt se donner à la charité de notre Sauveur vers ceux qui l'ont crucifié, et en union de cette charité dire avec lui : *Pater, dimitte illis*[2] : « Mon Père et mon Dieu, pardonnez-leur, s'il vous plaît. Pour moi, je leur pardonne de tout mon cœur pour l'amour de vous. »

8. Si l'affliction procède de la mort, ou d'une maladie périlleuse d'un parent ou d'un ami, considérer que Notre-Seigneur a sacrifié sa vie pour nous, et une vie si précieuse qu'un seul moment de cette vie valait mieux qu'une éternité de toutes les vies des hommes et des Anges. Se donner à l'amour incompréhensible avec lequel il a fait ce sacrifice pour nous, et en union de cet amour, lui sacrifier la vie de nos amis et la nôtre même, et lui protester que si nous avions en nos mains toutes les vies des hommes et des Anges, nous voudrions lui en faire un sacrifice, en l'honneur et action de grâces du sacrifice qu'il a fait de soi-même pour notre amour.

[1] *Isa.* LIII, 3. — [2] Luc. XXIII, 34.

9. Quoiqu'il soit permis de rechercher et d'employer des remèdes convenables et des moyens licites, pour nous soulager et affranchir des maux qui nous arrivent, il faut prendre garde pourtant de ne point mettre notre appui et notre confiance sur aucune créature, mais de la mettre toute en la bonté incomparable de celui seul qui a une puissance, une sagesse et une charité infinie, pour pouvoir, pour savoir et pour vouloir nous soulager de nos peines et nous délivrer de tous nos maux, au temps, au lieu et en la manière qui sera la plus convenable. Voulez-vous savoir combien cette confiance lui est agréable, et les effets merveilleux qu'elle produit en faveur de ceux qui la possèdent? Écoutez ce que ce très bénin Sauveur dit un jour à sainte Gertrude, comme il est rapporté au chapitre 7 du livre 3 des *Divines Insinuations*[1] : *Lorsqu'une âme*, ce dit-il, *étant en quelque peine ou affliction*, *se met sous ma protection avec une ferme espérance, elle me transperce tellement le cœur*, *que c'est à elle que j'adresse ces paroles :* Una est columba mea, electa ex millibus[2] : *Elle est unique ma colombe*, *et choisie entre mille. Elle a tellement transpercé mon Cœur par le regard de l'un de ses yeux, que si je savais que je ne pusse pas la secourir dans sa peine*, *mon Cœur en souffrirait une si grande désolation (c'est-à-dire*, *s'il était capable de douleur)*, *que toutes les délices du ciel ne pourraient pas la diminuer*. A quoi il ajoute un peu après : *Ce regard de*

[1] Si quis humana tentatione impugnatus, firma spe sub protectionem meam refugit, inter cæteros ipse est, de quo dicere possum : « Una est columba mea, tanquam electa ex millibus, quæ in uno oculorum suorum transvulnerat Cor meum divinum » ; in tantum quod si scirem me non posse sibi subvenire, hoc tam molesta desolatio esset Cordi meo, quod eam omnes cælestes deliciæ non possent alleviare. ... « Unus oculorum electæ meæ » quo transvulnerat Cor meum, secura confidentia est quam habere debet de me, quod vere possim, sciam et velim sibi in omnibus fideliter adesse, quæ confidentia tantam vim facit pietati meæ, quod nullatenus possum ipsi abesse. » *Legatus divinæ pietatis*, l. 3, c. 7.

[2] *Cant.* VI, 8 ; et V, 10.

l'un des yeux de ma colombe, qui me transperce le Cœur comme une flèche d'amour, est la ferme et inébranlable confiance qu'elle a que je peux, que je sais, et que je veux l'assister fidèlement en toutes choses. Et cette confiance a une telle force, et fait un si grand effort sur ma divine bonté, qu'il m'est impossible de l'abandonner[1].

10. Regarder une armée innombrable de saints Martyrs qui sont dans le ciel, qui ont souffert tant et de si atroces tourments, quoique ce fussent des hommes faibles et fragiles comme nous. S'encourager par leur exemple, et les prier de nous rendre participants de leur patience, de leur amour vers Dieu et de leurs autres vertus.

11. Considérer combien il y de misérables de toutes façons, par toute la terre, qui souffrent des misères beaucoup plus grandes que nous, et à qui Dieu n'a pas donné les assistances corporelles et spirituelles qu'il nous a données : ce qui nous doit porter à le bénir et remercier, et à souffrir patiemment pour l'amour de lui.

12. Surtout avoir recours avec grande confiance à la très charitable Mère de Dieu, qui est aussi notre Mère. C'est la vraie consolation des affligés, c'est elle qui est toute pleine de bonté, de douceur, de clémence, de bénignité, spécialement au regard de ceux qui sont dans l'amertume et dans l'angoisse, et qui invoquent son secours. *O benigna!* chante la sainte Église, *o benigna! o benigna! o clemens! o pia! o dulcis Virgo Maria!* Enfin jamais elle n'a rejeté ni abandonné aucun de ceux qui ont mis leur confiance en elle. Car son Fils lui a donné tout pouvoir au ciel et en la terre et sur toutes ses créatures ; et il nous l'a donnée pour être notre refuge, notre secours et notre consolation en toutes nos nécessités.

Voilà plusieurs actes de vertu qui se peuvent pratiquer dans l'affliction, afin d'en faire un saint usage. Mais remarquez trois choses :

[1] Cf. *Royaume de Jésus*, 2e part., § XXIX.

1. Qu'il ne faut pas les proposer ni les faire pratiquer tous à la fois, mais d'abord les plus nécessaires seulement, conformément à la capacité et disposition des personnes à qui on parle, et à la qualité de leur affliction : puis après, les autres dans quelque autre occasion.

2. Qu'après avoir proposé ces actes, il faut aider les personnes affligées à les mettre en pratique, spécialement celles qui ne sont pas capables de le faire d'elles-mêmes, et ce en cette façon : « Or sus, mon cher frère ou ma chère sœur, protestez-vous pas à Dieu que vous voulez renoncer entièrement à votre propre volonté, et vous soumettre et résigner totalement à celle de Dieu ? » Et ainsi des autres actes, comme il a été dit ci-devant.

3. Qu'il est bon même quelquefois, si le lieu, le temps et les personnes y sont disposées, de se mettre à genoux, et de les y faire mettre, pour produire les actes susdits en cette façon : « Or sus, mon cher frère, faisons un bon acte de résignation à la très adorable volonté de Dieu ; et pour cet effet, dites avec moi dans votre cœur ce que je vais dire :

« O mon Dieu, je proteste que je renonce entièrement à ma volonté, et que je veux me soumettre et résigner parfaitement à la vôtre », etc., et ainsi des autres actes. Ensuite de quoi on peut encore dire quelques prières, comme le *Sub tuum præsidium*, le *Memorare*, etc.

Après tout, on peut avertir les personnes affligées d'avoir un petit livre, qui s'appelle le *Testament de Jésus avec celui du véritable chrétien, et la parfaite consolation des affligés*, dans lequel ils trouveront les actes susdits tout formés[1].

---

[1] Nous n'avons pu retrouver jusqu'ici ce petit volume, que le Vén. P. Eudes avait fait imprimer en 1641.

CHAPITRE XX.

Ce qu'il faut éviter et ce qu'il faut faire pour plaire à Dieu en conversant avec le prochain.

La conversation que nous devons avoir avec le prochain occupant une partie notable de notre temps et de notre vie, il est très important d'y observer les règles suivantes, qui marquent ce qu'il faut éviter et ce qu'il faut faire pour s'y comporter chrétiennement :

Fuir toutes les compagnies dangereuses et inutiles, comme celles des libertins, des médisants, des railleurs, des personnes qui aiment l'oisiveté, le jeu, la chasse et autres semblables passe-temps : et spécialement celles des ecclésiastiques qui mènent une vie oiseuse, et qui suivent plutôt l'esprit et les maximes du monde que celles de l'Évangile.

Surtout fuir la conversation des femmes et des filles, non seulement mondaines, mais aussi dévotes, sinon quand la nécessité et la charité y obligent.

N'aller point chez elles, sinon en cas de maladie, ou d'affliction, ou de quelque autre nécessité.

Ne leur donner pas facilement liberté de venir chez nous, si ce n'est pour quelque cause nécessaire.

Ne leur parler point dans l'église, si ce n'est en passant et très peu de temps, et étant debout et non pas assis.

Ne leur parler point aussi dans le confessionnal que des devoirs et obligations de leur profession, des moyens d'y satisfaire et d'autres choses semblables, afin de pouvoir dire avec vérité : *Nostra conversatio in cælis est*[1] ; car chacun met son plaisir à parler de ce qu'il aime. C'est ici la vraie marque par laquelle on discerne les ecclésias-

[1] *Phil.* III, 20.

tiques qui aiment le monde et qui suivent l'esprit du monde, d'avec ceux qui aiment Dieu véritablement et qui sont animés de son Esprit : *Ipsi de mundo sunt, ideo de mundo loquuntur, et mundus eos audit : Nos ex Deo sumus*.

Pour bien observer les règles susdites, trois choses sont nécessaires. La première, d'avoir une véritable volonté et un grand désir de le faire. La seconde, de les lire de fois à autre, afin de les imprimer dans son esprit et dans son cœur. La troisième, lorsqu'on est appelé pour converser avec le prochain ou qu'il faut aller en quelque compagnie, se recueillir un peu devant Dieu, et jetant les yeux de la foi sur Notre-Seigneur conversant avec les hommes, l'adorer dans les saintes dispositions et intentions intérieures et extérieures d'amour vers son Père, de charité vers les hommes, d'humilité, de dégagement de soi-même : *Christus non sibi placuit*[2], de mansuétude, d'affabilité, de patience, de modestie, avec lesquelles il a conversé ; renoncer à nous-mêmes, à notre amour-propre, à notre propre esprit, à notre propre sens, à nos humeurs et à tout ce qui est de nous ; nous donner au Fils de Dieu, pour nous unir à lui dans les intentions et dispositions susdites ; le supplier de nous en rendre participants ; prier sa sainte Mère, notre bon Ange, et les saints Anges des personnes avec qui nous avons à converser, de nous obtenir cette grâce ; et durant la conversation, réitérer de fois à autre cette donation de nous-mêmes à Notre-Seigneur pour la même fin.

---

[1] I Joan. IV, 5. — [2] *Rom.* XV, 3.

CHAPITRE XXI.

Dispositions avec lesquelles il faut prendre son repas.

1. Nous humilier devant Dieu, reconnaissant que nous ne méritons pas de manger le pain que nous mangeons ; qu'il y a quantité de pauvres gens qui n'ont pas de pain à manger, lesquels n'ont pas tant offensé Dieu comme nous ; et que nous avons mérité par nos péchés d'être en l'état auquel sont les damnés, qui enrageront de faim et de soif éternellement.

2. Renoncer à l'amour-propre et à la sensualité, et nous donner à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour prendre notre réfection dans les saintes dispositions et intentions avec lesquelles lui et sa très sainte Mère ont pris leur repas, pendant qu'ils étaient en la terre.

3. Protester à Dieu que nous voulons que tous les morceaux que nous mangerons, et toutes les gouttes que nous boirons, soient autant d'actes de louange à sa divine Majesté, de ce qu'elle nous a donné un Homme-Dieu et une Mère de Dieu, Jésus et Marie, à boire et à manger avec nous en la terre.

CHAPITRE XXII.

Pour les voyages.

1. Offrir son voyage à Notre-Seigneur en l'honneur des voyages que lui et sa très sainte Mère ont faits sur la terre ; et se donner à lui, pour entrer dans les dispositions et intentions avec lesquelles il les ont faits.

2. Se recommander aux prières des Anges et des Saints des lieux où l'on va, ou par où l'on doit passer.

3. Lorsqu'on commence à cheminer, dire l'*Itinéraire des clercs*, qui est à la fin du Bréviaire.

4. Lorsqu'on passe devant une église, adorer Notre-Seigneur en disant : *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum. Qui passus es pro nobis, Domine Jesu, miserere nobis.*

Saluer la sainte Vierge en disant l'*Ave Maria ;* saluer les bons Anges et les saints patrons du lieu, en cette façon : *Avete, omnes Angeli et omnes Sancti et Sanctæ Dei : intercedere dignemini pro nostra omniumque salute.*

Dire pour les âmes des Trépassés : *Et fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace.* Et demander la bénédiction à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère, en disant : *Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria. Amen.*

5. Lorsqu'on approche du lieu où l'on doit s'arrêter pour y dîner, ou pour y coucher, adorer en ce lieu la très sainte Trinité, adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ, saluer sa très sainte Mère, les saints Anges gardiens et les saints patrons du même lieu en disant : *Gloria Patri*, etc. *Adoramus te, Christe*, etc. *Ave Maria,* etc. *Avete omnes Angeli*, etc. Et conclure toujours par ces paroles : *Nos cum Prole pia*, etc.

6. Lorsqu'on entre dans la chambre de l'hôtellerie, se mettre à genoux pour y adorer la très sainte Trinité et Notre-Seigneur Jésus-Christ, et pour y saluer la très sainte Vierge avec les saints Anges, les saints patrons du lieu, et dire à cette intention les prières précédentes ; mais s'efforcer de les dire avec ferveur, pour tâcher de réparer aucunement le déshonneur qui est rendu à Dieu en ces lieux-là, par les offenses qui s'y commettent ordinairement contre lui.

7. S'il reste quelque temps pendant qu'on est dans l'hôtellerie, ne le perdre pas inutilement, mais l'employer à catéchiser et instruire ceux de la maison, ou autres qui se rencontreront sur le lieu.

8. Lorsqu'on est prêt de sortir pour s'en aller, se mettre derechef à genoux pour adorer et remercier la très sainte Trinité et Notre-Seigneur Jésus-Christ, en disant le *Gloria Patri,* et le *Qui natus es de Virgine*[1]; pour se mettre en la protection de la très sainte Vierge, en disant : *Sub tuum præsidium*, etc. ; pour se recommander aux Anges et aux Saints des lieux par où l'on passera, en disant : *Sancti Angeli, et omnes Sancti et Sanctæ Dei, intercedere dignemini pro nostra omniumque salute* ; et pour invoquer sur nous la bénédiction de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, en cette manière :

Benedictum sit Cor amantissimum et dulcissimum nomen Domini nostri Jesu Christi et gloriosissimæ Virginis Mariæ Matris ejus, in æternum et ultra. Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria. Amen[2].

9. Étant arrivé au lieu où l'on va, aller à l'église le plus tôt qu'on peut, pour y adorer et remercier Dieu, saluer la très sainte Vierge, les Anges et les Saints, et spécialement les Anges des personnes avec qui on doit traiter.

CHAPITRE XXIII.

Exercice pour le soir.

1. ADORER Dieu comme le principe et la source de tout bien, et le remercier de tous les biens qu'il nous a jamais faits, spécialement en ce jour-là, et à toutes ses créatures, particulièrement à celles qui ne l'en remercient point.

2. Adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ comme notre souverain juge, et nous soumettre à la puissance qu'il a

[1] C'est la doxologie *Jesu tibi sit gloria*, qui commençait par le second vers.

[2] Voir plus loin, dans le *Manuel*, 1re part. § II, l'explication de cette prière.

de nous juger ; l'adorer et le bénir dans le jugement qu'il exercera et dans la sentence qu'il prononcera sur nous, quelle qu'elle soit, à l'heure de la mort ; et le prier de nous rendre participants de la lumière par laquelle il nous fera voir nos péchés, et du zèle de sa divine justice, afin que nous puissions connaître et détester nos fautes.

3. S'examiner sur les manquements qu'on a commis en pensées, paroles et actions, spécialement sur ceux auxquels on a plus d'inclination, et qu'on a faits contre les résolutions prises le matin en l'oraison.

4. Demander à Dieu qu'il nous donne un vrai esprit de pénitence et de contrition.

Nous donner à Jésus, pour entrer avec lui dans l'humiliation, contrition et pénitence qu'il a portées de nos péchés.

Les détester parce qu'il les déteste, et lui protester, moyennant sa grâce, de nous en confesser et corriger pour l'amour de lui.

Et offrir au Père éternel la vie et les vertus, la passion et la mort de son Fils, avec les mérites de sa très sainte Mère et de toute son Église, en satisfaction de nos offenses.

5. Prier la très sainte Vierge, saint Joseph, saint Gabriel, nos bons Anges, tous les Anges et tous les Saints, de suppléer à tous nos défauts, d'en demander pardon à Dieu pour nous, et de nous obtenir la grâce d'une véritable conversion.

6. Offrir à Dieu le repos que nous allons prendre, en l'honneur et union du repos que Notre-Seigneur et sa très sainte Mère ont pris pendant qu'ils étaient sur la terre.

Nous unir à toutes les louanges qui seront données à la très sainte Trinité durant cette nuit, et à toute éternité, en la terre et au ciel ; et lui protester que nous voulons que toutes nos respirations, tous les battements de nos cœurs et de nos veines soient autant d'actes de louange et d'amour vers sa divine Majesté.

7. Tâcher de nous coucher en l'état auquel nous voudrions être à l'heure de la mort, et à cette fin nous donner à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour entrer dans les saintes dispositions avec lesquelles lui, sa très sainte Mère et tous ses Saints sont morts.

8. Demander la bénédiction à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, et pour nous disposer à la recevoir, dire avec dévotion ces paroles : *Benedictum sit Cor amantissimum et dulcissimum nomen Domini nostri Jesu Christi et gloriosissimæ Virginis Mariæ Matris ejus, in æternum et ultra.*

Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria.

En se déshabillant.

Prier Notre-Seigneur qu'il nous dépouille du vieil homme, et pour cet effet on pourra dire ces paroles : *Eripe me, Domine, ab homine malo ; a viro iniquo eripe me*[1]. Dire quelque autre prière vocale, ou s'occuper l'esprit sur quelques paroles de l'Écriture sainte.

En se couchant.

1. Prendre de l'eau bénite et en jeter sur son lit.

2. Faire le signe de la croix sur le même lit et sur soi-même.

3. Renouveler la profession du baptême, et à cette fin dire de bon cœur ces paroles qu'on a dites le matin : *Abrenuntio tibi, Satana. Adhæreo tibi, Christe.*

Étant couché.

Ouvrir l'oreille à la voix du Saint-Esprit, qui nous dit : *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis*[2].

Dire ces paroles, qui sont les dernières que Notre-Sei-

[1] *Ps.* CXXXIX, 2. — [2] *Eccli.* VII, 40.

gneur a dites en la croix : *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum*[1], et tâcher de les dire comme nous les voudrions dire à l'heure de la mort ; et à cette fin nous donner à Notre-Seigneur, pour entrer dans les saintes dispositions avec lesquelles lui et tant de grands Saints les ont dites en mourant.

S'endormir dans ces saintes pensées, et avec le très saint nom de Jésus et de Marie en la bouche et au cœur.

En se réveillant durant la nuit.

Dire quelque oraison jaculatoire, comme ce verset : *Illumina oculos meos, ne unquam obdormiam in morte, nequando dicat inimicus meus : prævalui adversus eum*[2].

Ou bien celui-ci : *Et si ambulavero in medio umbræ mortis, non timebo mala, quoniam tu mecum es*[3].

Bénir Dieu de ce que, pendant que nous dormons, il veille continuellement pour nous : *Ecce non dormitabit, neque dormiet qui custodit Israel*[4], et qu'il a toujours les yeux fixés sur nous : *Firmabo super te oculos meos*[5].

Considérer que, pendant que nous sommes bien couchés, il y a quantité de pauvres gens qui sont dans les prisons et ailleurs, en de grandes misères ; en avoir pitié, les recommander à la divine miséricorde, et la bénir des faveurs qu'elle nous fait.

Nous souvenir des âmes qui sont tourmentées dans les feux très ardents du purgatoire, et dire quelque prière pour elles.

Descendre plus bas en esprit, pour voir dans l'enfer tant de millions d'âmes misérables qui y sont, afin de nous humilier, considérant que nous avons mérité par nos péchés d'être avec elles, et de bénir l'infinie bonté de Notre-Seigneur qui nous en a délivrés.

Se mettre à genoux sur son lit, pour adorer avec tous

[1] Luc. XXIII, 46. — [2] *Ps.* XII, 4. — [3] *Ps.* XXII, 4.
[4] *Ps.* CXX, 4. — [5] *Ps.* XXXI, 8.

les Anges, avec tous les Saints du ciel, et avec tant de saintes âmes qui sont en la terre, la très sainte Trinité et Notre-Seigneur Jésus-Christ, en disant le *Gloria Patri* et le *Qui natus es de Virgine* ; pour saluer la très sainte Vierge, tous les Anges et tous les Saints, en disant l'*Ave Maria*, et *Avete omnes Angeli et omnes Sancti et Sanctæ Dei* : *benedicti sitis in æternum, et intercedere dignemini pro nostra omniumque salute* ; et pour demander la bénédiction de Jésus et de Marie, en ces paroles : *Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria.*

[QUATRIÈME PARTIE]

Directoire pour les Retraites.

Il n'y a rien de plus utile ni de plus nécessaire à un chrétien, et spécialement à un ecclésiastique, que la retraite annuelle ; car c'est un moyen très puissant pour nous purifier, pour nous éclairer, pour nous avancer dans les voies de la grâce, et pour nous préparer à une heureuse mort.

Mais afin de la bien faire, six choses sont requises : 1. La pureté des intentions. 2. La sainteté des dispositions. 3. Le bon ordre du temps qu'on y emploie, et des exercices qu'on y fait. 4. Le choix des sujets de l'oraison et des livres qu'on y doit lire. 5. La manière de bien faire les lectures. 6. L'examen extraordinaire, dont il sera parlé ci-après.

I.

LES INTENTIONS.

On doit faire la retraite pour trois intentions principales :

1. Pour plaire à Dieu, et pour honorer quelqu'une des retraites ou solitudes de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte Mère, qui a toujours été unie avec lui partout : comme la retraite qu'il a faite en ses sacrées entrailles l'espace de neuf mois; celle qu'il a faite dans l'étable de Bethléem durant quarante jours ; celle de l'Égypte, durant sept ans ; celle de Nazareth, durant le

temps de sa vie cachée; celle du désert, de quarante jours; celle du sein adorable de son Père, depuis son ascension; et celle du Saint-Sacrement, où il est caché depuis seize cents ans.

On choisit quelqu'une de ces retraites, à l'honneur de laquelle on offre et dédie celle que l'on désire faire.

2. On la doit faire, pour tâcher de faire quelque pénitence et de réparer aucunement les innombrables péchés, offenses et négligences qu'on a commises par le passé.

3. Pour se disposer à recevoir de la divine bonté nouvelles lumières, nouvelles grâces et nouvelles forces pour la servir et honorer plus fidèlement à l'avenir.

II.

LES DISPOSITIONS.

Pour faire la retraite avec les dispositions requises, il faut faire sept choses :

La première est de s'humilier en la vue de son indignité et de son incapacité à tout bien.

La seconde, d'entrer véritablement dans l'esprit de solitude. Et pour cet effet, renoncer entièrement à toute autre sorte d'affaires, à toute autre étude et à toute autre occupation, pour se donner tout à celle-ci; ne sortir point du tout de la maison, si ce n'est pour quelque sujet absolument nécessaire, au jugement du directeur; garder un continuel silence, ne parlant point que pour des choses nécessaires, et en ce cas parlant tout bas; et se donner à Notre-Seigneur, pour s'unir aux saintes dispositions avec lesquelles lui, sa divine Mère, saint Joseph et tous les saints solitaires ont pratiqué la solitude, et à tout ce qu'ils y ont fait et souffert pour l'amour et pour la gloire de Dieu.

La troisième chose qu'il faut faire, est de se rendre fidèle à tous les exercices de la retraite.

La quatrième, de regarder et employer les jours de la retraite, comme si nous n'avions plus que ce temps-là à vivre et à servir, aimer et louer Dieu, et comme s'il nous était donné par la divine miséricorde pour réparer le déshonneur que nous avons rendu à sa divine Majesté en notre vie passée, et pour nous disposer à la mort. A raison de quoi, nous devons prendre cette pensée et ce désir en chacune de nos actions, pour le moins dans les principales : « Je veux tâcher de faire si bien cette action, moyennant la grâce de mon Dieu, que je puisse aucunement réparer les défauts que j'ai commis par le passé, et je désire la faire comme si j'étais au dernier jour de ma vie, et comme si c'était la dernière fois que j'eusse à la faire ».

La cinquième, de se laisser conduire au directeur, et de lui obéir exactement.

La sixième, de renoncer entièrement à notre propre esprit, à notre propre amour, et à toute recherche de nos satisfactions et intérêts ; et de nous soumettre et abandonner totalement à la divine volonté, afin qu'elle nous conduise durant notre retraite par la voie qui lui sera la plus agréable, lui protestant que nous ne voulons point d'autre contentement que le sien, ni d'autre consolation que celle de la suivre en tout et partout.

La septième, d'invoquer souvent durant la retraite l'assistance de la très sacrée Vierge, de saint Joseph, de saint Gabriel, de son bon Ange et de tous les saints solitaires, en choisissant quelqu'un en particulier, pour se mettre en sa protection et en sa conduite.

Pour entrer dans les intentions et dispositions susdites, il faut employer une heure de temps en oraison sur ce sujet, devant le Saint-Sacrement, la veille du jour auquel on doit commencer la retraite, à quatre ou cinq heures du soir.

III.

L'ORDRE DU TEMPS ET DES EXERCICES.

Pour le matin.

Celui qui sera en retraite se lèvera le matin à la même heure que les autres, si le directeur n'en dispose autrement pour quelque cause raisonnable. Sitôt qu'il sera éveillé par l'excitateur, il prononcera le saint nom de Jésus et de Marie, fera le signe de la croix, et dira ces paroles de tout son cœur pour renouveler les promesses du saint baptême : *Abrenuntio tibi, Satana ; adhæreo tibi, Domine Jesu* ; puis il se lèvera promptement, en disant avec grande affection : *Surgam et quæram quem diligit anima mea*[1].

En s'habillant il pourra dire quelques prières vocales, ou repasser par sa mémoire et ruminer quelques passages de l'Écriture sainte de sa lecture du jour précédent, ou bien se mettre en l'esprit le sujet de la méditation qu'il doit faire.

Étant habillé, il recouvrira son lit proprement, puis il se mettra à genoux, et après avoir fait le signe de la croix :

1. Il adorera du plus profond de son cœur la très sainte Trinité, la remerciera et s'offrira à elle, soit mentalement, soit vocalement en disant le *Gloria Patri*.

2. Il adorera Notre-Seigneur Jésus-Christ, le remerciant aussi et s'offrant à lui ; ce qu'il pourra faire ou de cœur seulement, ou de cœur et de bouche tout ensemble en disant : *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum. Qui passus es pro nobis, Domine Jesu, miserere nobis.*

[1] *Cant.* III, 2.

3. Il saluera la bienheureuse Vierge en disant l'*Ave Maria.*

4. Il saluera son bon Ange en cette manière ou autre semblable : *Ave, sancte Angele, qui custos es mei : benedictus sis in æternum, et intercedere digneris pro mea omniumque salute.*

5. Il saluera tous les Anges et tous les Saints par ces paroles : *Avete, omnes Angeli, et omnes Sancti et Sanctæ Dei : benedicti sitis in æternum, et intercedere dignemini pro nostra omniumque salute.*

Après cela, il demandera la bénédiction à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, en disant : *Benedictum sit Cor amantissimum et dulcissimum nomen Domini nostri Jesu Christi, et gloriosissimæ Virginis Mariæ Matris ejus, in æternum et ultra. Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria. Amen.*

Quand on aura sonné l'*Angelus* et qu'il l'aura dit, il ira au lieu que le directeur lui aura assigné pour faire la méditation, qui durera une heure, y compris les dispositions du commencement et de la fin, qui seront marquées ci-après.

La méditation étant achevée, s'il est obligé au grand office, il ira au chœur avec la communauté, pour y réciter les quatre petites heures. S'il n'y est pas obligé, il dira en son particulier Prime, Tierce, Sexte et None de l'office de Notre-Dame.

Cela fait, il se retirera en sa chambre, pour la mettre en bon ordre et pour faire son lit. Puis, pendant un quart d'heure de temps ou environ, il repassera par son esprit les principaux sentiments que Dieu lui a donnés en l'oraison.

S'il est prêtre et qu'il doive dire la sainte Messe, il s'y disposera et la dira en quelque chapelle secrète de la maison, s'il y en a, au lieu et au temps qui lui sera désigné par le directeur. Et l'ayant dite, il en servira une avec le surplis, et selon la manière qui est portée dans le petit livre qui a été fait pour cela.

S'il n'est pas prêtre, il en servira une seulement avec le surplis, et communiera aux jours que le directeur lui permettra.

Après cela, il ira au réfectoire prendre quelque chose, s'il en a besoin. Ensuite de quoi il se retirera en sa chambre à neuf heures ou environ : là où il fera une lecture à genoux, s'il n'est incommodé, l'espace d'une demi-heure, dans le Nouveau Testament, à l'endroit qui lui sera marqué et en la manière qui sera dite ci-après.

A neuf heures et demie, il dira une partie du saint Rosaire.

Depuis dix heures jusqu'à onze, il fera la lecture spirituelle qu'on lui aura ordonnée.

Depuis onze heures jusqu'aux litanies, qui se disent à onze heures trois quarts, il fera une méditation, dont la matière sera un examen extraordinaire sur les sujets qui seront marqués ci-après, avec les considérations qui les précèdent.

A onze heures trois quarts, il descendra au son de la cloche, pour assister avec les autres aux litanies, après lesquelles il ira au réfectoire pour dîner.

Pour l'après-midi.

Après le dîner, il ira avec les autres dire les prières ordinaires devant le Saint-Sacrement. Ensuite de quoi, depuis cette heure-là jusqu'à deux, il fera une demi-heure d'exercice corporel, qui lui sera prescrit par le directeur, comme d'aider à balayer l'église ou chapelle, ou un autre lieu, ou faire quelque autre chose semblable. Et l'autre demi-heure, il l'emploiera à se divertir un peu, en se promenant dans le jardin, ou avec celui qui lui sera donné pour l'entretenir. Ou bien, s'il est prêtre, il emploiera cette heure en s'exerçant à apprendre les cérémonies de la Messe, s'il ne l'a pas encore dite ou qu'il ne les sache pas bien.

A deux heures, il se trouvera avec les autres pour dire Vêpres, s'il est obligé au grand office ; sinon, il dira en son particulier les Vêpres du petit office de Notre-Dame.

Depuis la fin de Vêpres jusqu'à quatre heures, il fera une lecture dans le livre de la vie des Saints, ou de quelque Saint en particulier qui lui aura été désigné.

Aux dimanches et aux fêtes, il fera cette lecture depuis deux heures jusqu'à trois, parce qu'en ces jours-là on dit Vêpres à trois heures.

A quatre heures, il fera une méditation jusqu'à cinq, sur le sujet qui lui sera proposé.

A cinq heures, il ira devant le Saint-Sacrement, pour y faire trois actes : 1. un acte d'adoration vers Notre-Seigneur Jésus-Christ ; 2. un acte d'oblation de soi-même ; 3. un acte d'amour[1].

Puis il en fera autant à proportion vers sa divine Mère.

Le reste du temps jusqu'à six heures, il l'emploiera en ce qu'il jugera de meilleur, soit à écrire, ou à lire, ou à faire quelque autre chose, pour relâcher un peu son esprit.

A six heures, il se trouvera, au signal de la cloche, à la sacristie, pour aller dire Matines et Laudes avec les autres, s'il est obligé au grand office. Sinon, il dira en son particulier Matines et Laudes du petit office de Notre-Dame. Et ce qui restera de temps jusqu'à sept heures, il l'emploiera à dire encore quelque autre prière vocale, selon sa dévotion ; ou bien en quelque lecture spirituelle, le tout à son choix.

A sept heures, il ira avec les autres au réfectoire pour souper ; et après souper, devant le Saint-Sacrement, pour y faire les prières accoutumées.

Depuis cela jusqu'à huit heures et demie, il passera ce temps avec celui qui lui sera donné pour l'entretenir.

[1] On trouvera ces actes formulés par le Vén. P. Eudes, au tome I des *Œuvres*, p. 145, et au tome II, p. 315.

A huit heures et demie, il ira avec les autres à l'église, pour y faire l'examen et la prière du soir. Puis il se retirera en sa chambre, pour être couché à neuf heures et un quart, au son de la clochette.

S'il a besoin de quelque temps pour se préparer à une confession extraordinaire, il prendra de celui qui est assigné aux lectures spirituelles.

IV.

LES SUJETS DE MÉDITATION,
ET COMME IL LA FAUT COMMENCER ET FINIR.

Les sujets de la méditation pour le matin et l'après-midi seront ceux qui seront désignés par le directeur, qui pourra prendre ceux qui sont ci-après, comme aussi ceux qui sont à la fin du *Royaume de Jésus*[1].

Au commencement de la méditation, après avoir dit le *Veni sancte Spiritus*, le verset et l'oraison, il faut faire les choses marquées ci-dessus dans les dispositions nécessaires pour l'oraison mentale, page 54 ; et à la fin, celles qui sont aussi en la page 55.

V.

LES LIVRES DONT IL SE FAUT SERVIR,
ET LA MANIÈRE DE FAIRE UTILEMENT SES LECTURES.

Il ne faut point avoir d'autres livres dans la retraite que l'Écriture sainte, le petit livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, un livre de la vie des Saints ou de quelque Saint en particulier, pour y faire la lecture d'après Vêpres, et quelque autre pour la lecture du matin,

[1] Il s'agit des *Entretiens intérieurs*. Voir tome II des *Œuvres* du Vénérable.

comme les œuvres spirituelles de Grenade, spécialement la grande *Guide des pécheurs*, et le *Mémorial de la vie chrétienne* ; ou bien les livres de Rodriguez, ou quelqu'un de ceux de saint François de Sales, ou le livre de *la Connaissance et Amour de Dieu* du R. P. Saint-Jure, ou *la Tradition de l'Église touchant la dévotion de la très sainte Vierge*[1], ou *l'Instruction des prêtres* de Molina, ou Blosius[2], ou *le Royaume de Jésus*, ou quelque autre semblable.

Entre les livres de l'Écriture sainte, les plus utiles sont ceux des quatre Évangélistes, et spécialement les chapitres 5, 6 et 7 de saint Matthieu ; et les chapitres 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de saint Jean ; et après, les épîtres de saint Paul et des autres Apôtres.

Avant que de commencer à lire l'Écriture sainte, et après l'avoir lue, il faut faire ce qui est marqué en la page 52.

Au commencement et à la fin de la lecture des autres livres de piété, il faut faire aussi ce qui est marqué en la page 63.

VI.

DE L'EXAMEN EXTRAORDINAIRE.

L'EXAMEN extraordinaire que l'on doit faire tous les jours à onze heures, se fera en la manière suivante.

AU PREMIER JOUR.

Sur la Sainte Messe.

CONSIDÉREZ la grandeur immense et la sainteté et dignité infinie de ce mystère.

[1] Ce livre est de Mgr Abelly, évêque de Rodez, contemporain du Vénérable Père Eudes.

[2] Ce sont les œuvres spirituelles du Vénérable Louis de Blois, abbé de Liessies, mort en 1565. Elles furent publiées en un vol. in-f°, en 1571 et en 1672. Quelques-unes ont été depuis traduites en français

Que c'est la chose la plus admirable qui se fasse au ciel et en la terre.

Que c'est un divin sacrifice, dont la victime est un Dieu, qui est offert à un Dieu, par un Dieu, pour des intentions toutes divines.

Que c'est le même sacrifice qui a été fait sur le Calvaire.

Que dans ce sacrifice Notre-Seigneur nous fait trois faveurs inconcevables : se rendant présent au milieu de nous, se sacrifiant pour nous, et se donnant à nous.

Entrez dans une très grande estime de ce grand et redoutable sacrifice, là où les Anges assistent à milliers et avec tremblement.

Rendez grâces au Fils de Dieu de l'avoir établi dans son Église, et de vous avoir fait la faveur d'y avoir assisté tant de fois, et même de l'avoir offert avec lui au Père éternel, et de l'y avoir reçu lui-même si souvent par la sainte communion.

Examinez-vous sur les fautes que vous y avez commises, soit en assistant à la sainte Messe, soit en la disant si vous êtes prêtre, soit en communiant.

Si vous vous y êtes comporté avec la dévotion intérieure et extérieure que vous avez dû.

Si vous avez apporté les préparations, les actions de grâces et les dispositions d'esprit et de corps qui sont requises.

Quel fruit vous avez tiré de tant de Messes que vous avez entendues ou célébrées, de tant de communions que vous avez faites ; quel amendement de vos fautes, quel avancement dans la pratique des vertus.

Si vous avez fait ce que vous avez pu pour empêcher les irrévérences, profanations et impiétés qui se commettent aujourd'hui si souvent dans les lieux saints, où se célèbre ce très saint sacrifice.

Si vous-même avez donné l'exemple de la manière en laquelle il s'y faut comporter. Si vous vous y êtes conduit

avec tout le respect et la révérence tant intérieure qu'extérieure que vous avez dû.

Demandez pardon de toutes les fautes que vous avez faites en toutes ces choses Priez Notre-Seigneur qu'il les répare. Prenez résolution de vous en corriger. Avisez au moyen de le faire. Demandez grâce à Dieu pour cela.

AU SECOND JOUR.

Sur le sacrement de Pénitence.

Considérez la bonté immense et la miséricorde infinie que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a fait paraître, quand il a établi dans son Église le sacrement de Pénitence, par lequel il nous fait trois faveurs très signalées.

Car premièrement, par ce sacrement il nous pardonne nos offenses et efface en nous toutes sortes de péchés, pour énormes qu'ils soient, et quand le nombre en serait innombrable. A raison de quoi nous lui avons autant d'obligations infinies comme il nous a remis de péchés par ce même sacrement : parce que, le péché étant un mal infini, le Fils de Dieu nous fait une faveur infinie de nous le pardonner. Et même à chaque péché véniel qu'il nous pardonne, il nous fait une plus grande grâce que s'il nous délivrait de toutes les afflictions qu'on peut souffrir en ce monde ; puisqu'il est vrai que le moindre mal de coulpe, c'est-à-dire le moindre péché, surpasse tous les maux de peine qui se peuvent imaginer.

Jugez de là quelles sont les obligations que vous lui avez pour tous les péchés dont il vous a délivré par le sacrement de la Pénitence, et lui en rendez toutes les grâces qu'il vous sera possible.

La seconde faveur que Notre-Seigneur nous fait en ce sacrement consiste au moyen dont il se sert pour y effacer nos péchés, qui est la vertu de son précieux sang.

Car ce sacrement est comme un bain sacré du précieux sang du Fils de Dieu qu'il nous a préparé, pour y laver les ordures de nos âmes, toutes fois et quantes que nous voulons y entrer. O amour, ô excès d'amour ! il pouvait effacer nos fautes par mille autres moyens ; mais il veut y employer celui-ci, pour nous témoigner la bonté infinie qu'il a pour nous.

La troisième faveur qu'il nous communique encore par ce sacrement, est que non seulement il efface nos péchés, mais qu'il y augmente sa grâce en nos âmes, si elle y est déjà ; et si elle n'y est pas, il l'y rétablit avec tout son train et sa suite, c'est-à-dire avec toutes les vertus, les dons du Saint-Esprit, les huit béatitudes, et les qualités admirables d'enfants de Dieu, de membres de Jésus Christ, de temples du Saint-Esprit, d'héritiers du Père éternel, de cohéritiers de son Fils, etc.

Remerciez-le, tant que vous pourrez, de toutes ces miséricordes.

Considérez encore qu'il est très important d'apporter à ce sacrement les dispositions requises, parce que faire autrement, c'est changer le remède en poison, la grâce en péché, le salut en perdition, et le saint usage d'un divin sacrement en un horrible sacrilège ; que, plus on se confesse souvent, plus on doit s'y disposer soigneusement, de peur qu'on ne le fasse par routine, négligemment, et sans le vrai esprit de pénitence.

Que les dispositions qu'il y faut apporter sont : 1. De reconnaître que de nous-mêmes nous ne les pouvons pas avoir ; à raison de quoi, il les faut demander à Dieu, et invoquer pour cela le secours de la Mère de grâce et l'intercession des Anges et des Saints. 2. De s'examiner diligemment. 3. Concevoir une véritable contrition de ses péchés, laquelle renferme en soi une solide et profonde volonté de s'en séparer. 4. De les confesser entièrement, clairement et sincèrement. 5. De se soumettre parfaitement aux ordres du confesseur. 6. D'accomplir

fidèlement la pénitence enjointe. 7. Enfin de prendre le parti de Dieu contre nous-mêmes, de nous revêtir du zèle de sa justice, pour punir et détruire en nous son ennemi qui est le péché ; et en un mot, de faire chaque confession comme si c'était la dernière, et comme nous la voudrions faire, si nous étions en la dernière heure de notre vie et devant le tribunal du souverain juge. là où rien ne sera caché, là où il faudra rendre compte jusqu'à une parole oiseuse.

Examinez-vous sur les fautes que vous avez faites en vos confessions. Demandez-en pardon à Dieu. Prenez résolution, pour les réparer, de faire une bonne confession extraordinaire, et de vous en garder pour l'avenir ; et priez Notre-Seigneur de vous en donner la grâce.

Si vous êtes prêtre, et que vous ayez été employé à entendre les confessions, faites aussi votre examen sur les fautes que vous y avez faites, et voyez à cette fin l'examen qui est vers la fin du livre du *Bon Confesseur*, pour les ecclésiastiques.

AU TROISIÈME JOUR.

Sur l'Oraison tant vocale que mentale.

Considérez que faire oraison, soit vocalement, soit mentalement, c'est converser et communiquer avec Dieu, pour lui rendre nos devoirs, pour lui exposer nos besoins, et pour recevoir ses lumières et ses grâces.

Que c'est un très grand honneur et avantage à un chétif ver de terre, à un pauvre néant, à un misérable pécheur tel qu'est l'homme, de converser et traiter familièrement avec Dieu ; et qu'il lui fait une faveur infinie de l'admettre en sa communication, de le souffrir en sa présence et de jeter les yeux sur lui : *Et dignum ducis super hujuscemodi aperire oculos tuos*[1].

[1] *Job.* XIV, 3.

Qu'il n'y a rien que Notre-Seigneur nous commande tant dans le saint Évangile que l'oraison et la prière : 1. Parce qu'il a tant de bonté pour nous que, quoiqu'il n'ait que faire de nous, et que nous soyons infiniment indignes de nous présenter devant lui, il met pourtant ses délices à converser avec nous : *Deliciæ meæ, esse cum filiis hominum*[1]. 2. Parce qu'il connaît que nous sommes extrêmement pauvres et indigents, que nous n'avons rien ni ne pouvons rien avoir de nous-mêmes, et qu'il désire nous enrichir de ses dons. Mais il veut que nous les demandions, afin que nous témoignions et protestions par là le besoin extrême et continuel que nous en avons, l'estime que nous en faisons, et que c'est lui seul qui nous les peut départir, comme étant lui seul le souverain bien et la source de tout bien.

Considérez quelles sont les dispositions intérieures et extérieures avec lesquelles la créature doit se présenter devant son Créateur, le sujet devant son Roi et devant le Roi des rois, le pécheur devant le Saint des saints, et le criminel devant son juge souverain.

Représentez-vous de quelle façon le Fils de Dieu priait son Père, pendant qu'il était en la terre ; et de quelle manière la très sacrée Vierge et tous les Saints faisaient leurs prières, lorsqu'ils étaient en ce monde.

Examinez-vous sérieusement sur les fautes que vous avez faites en vos oraisons mentales et vocales.

Si vous y avez apporté la préparation requise : *Ante orationem præpara animam tuam*[2]. Si vous y avez employé le temps qu'il fallait.

Si vous avez point manqué à celles principalement qui sont d'obligation.

Si vous avez pris les heures et les lieux les plus propres pour les bien faire.

Si en les faisant vous avez point laissé égarer vos yeux

[1] *Prov.* VIII, 31. — [2] *Eccli.* XVIII, 23.

de côté et d'autre, et par conséquent ouvert volontairement la porte aux distractions.

Si vous avez tâché de les faire avec la révérence extérieure et l'attention intérieure que vous avez dû.

Quel fruit vous avez tiré, pour votre avancement dans les voies de Dieu, de tant d'oraisons que vous avez faites, et de toutes les lumières et grâces que Dieu vous y a données.

Si vous avez eu soin en ceci de ceux principalement qui vous appartiennent, ou dont vous avez la charge, pour leur enseigner à bien prier Dieu, et pour les obliger de le faire.

Si vous avez point troublé les personnes qui priaient Dieu, en faisant du bruit et parlant trop haut au lieu où elles étaient. Car il faut respecter ceux qui parlent à sa divine Majesté, et prendre garde de ne rien faire ou dire qui les puisse distraire.

Demandez pardon à Dieu de toutes les fautes que vous avez faites en ce sujet. Priez Notre-Seigneur de les réparer. Entrez dans un grand désir de vous en corriger. Avisez sérieusement aux moyens d'en retrancher les occasions, et de faire mieux vos prières à l'avenir ; et invoquez à cette fin l'assistance de la grâce divine.

AU QUATRIÈME JOUR.

Sur l'assujétissement à tous les ordres de la divine volonté.

Considérez que la divine volonté est le principe, la fin et le centre de toutes choses ; qu'elle est toute puissante, toute sage et toute bonne ; que c'est elle qui ordonne et dispose toutes les choses qui nous arrivent ; qu'elle est infiniment adorable et aimable en tous ses ordres, parce qu'ils procèdent toujours d'une très par-

faite équité, d'une merveilleuse bonté et d'une très grande charité vers nous, et qu'elle ne fait jamais rien que pour le mieux, et en la manière la plus excellente et la meilleure qui se puisse même dséirer.

Considérez encore qu'elle nous manifeste ses ordres par les événements, par ses divins commandements, par ceux de son Église, et par les devoirs, obligations et règles de notre condition.

Que le Fils de Dieu n'a jamais fait sa volonté, mais qu'il a toujours fait celle de son Père, et qu'il s'est assujéti entièrement à tous les ordres qu'elle lui a donnés, et à toutes les règles qu'elle lui a prescrites, quoique très rigoureuses et difficiles.

Que la très sacrée Vierge sa Mère et tous les Saints ont marché par ce même chemin.

Que tout votre salut, votre perfection, votre bonheur, la paix de votre esprit, la félicité de votre cœur, votre véritable liberté et votre souverain bien consistent à imiter en ceci Notre-Seigneur, sa sainte Mère et tous ses Saints.

Examinez-vous sur les fautes que vous avez faites contre la soumission qui est due à la divine volonté, dans les événements, contre les commandements de Dieu et de l'Église en général. Mais examinez-vous spécialement et très exactement sur les manquements que vous avez commis contre les devoirs et les règles de votre profession. Demandez-en pardon à Dieu, et prenez résolution de vous en corriger.

AU CINQUIÈME JOUR

Sur l'Obéissance.

Considérez que cette vertu est si nécessaire au salut, que Notre-Seigneur est descendu du ciel en terre pour nous l'enseigner par ses paroles et plus encore par son exemple ; qu'il l'a sans cesse pratiquée en tous les

moments de sa vie ; qu'il n'a jamais rien fait que par obéissance ; qu'il a obéi non seulement à son Père éternel, à sa sainte Mère et à saint Joseph ; mais même qu'il s'est assujéti à Hérode, à Pilate, aux bourreaux et à la puissance des ténèbres : *Hæc est hora vestra et potestas tenebrarum*[1] ; qu'enfin il a été fait obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix.

Que tous les Saints ont exactement aimé, loué et prêché cette vertu, et qu'ils l'ont pratiquée avec grande affection.

Que c'est le langage de toutes les saintes Écritures et de tous les saints Pères et Docteurs de l'Église, que là où il n'y a point d'obéissance, il n'y peut avoir aucune vertu.

Remerciez Notre-Seigneur de l'exemple qu'il vous a donné de cette vertu.

Examinez-vous sur les fautes que vous avez faites contre le respect et la soumission d'esprit et de volonté que vous devez à tous ceux qui vous tiennent la place de Dieu. Demandez-lui-en pardon, etc.

AU SIXIÈME JOUR.

Sur la Charité.

Considérez que la charité est la reine et la mère de toutes les vertus, qu'elle en est le principe, la fin, l'âme et la vie, et par conséquent que là où elle n'est point, il n'y a aucune véritable vertu.

Que c'est la charité qui a tiré le Fils de Dieu du sein de son Père, qui l'a fait descendre dans le sein virginal de sa Mère, qui l'a fait vivre en la terre d'une vie laborieuse et souffrante, l'espace de trente-quatre ans, qui l'a fait

[1] Luc. XXII, 53.

mourir en une croix, et qui le porte à se donner continuellement à nous dans le très saint Sacrement.

Que c'est le principal article de son Testament, et le seul commandement qu'il nous a laissé allant à la mort. Pesez bien ces paroles qu'il a dites à cette fin : *C'est ici mon commandement, que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés*[1] ; et celles-ci qu'il a prononcées par la bouche de son Apôtre : *La charité est patiente, elle est bénigne ; elle n'est point envieuse, elle ne fait point de mal, elle ne s'enfle point, elle n'est point ambitieuse : elle ne cherche point ses intérêts, elle n'est point dépiteuse, elle ne pense point à mal, elle ne s'éjouit point de l'iniquité ; mais elle s'éjouit de la vérité : elle endure tout, elle croit tout, elle espère tout, elle souffre tout*[2].

Considérez aussi que la fleur et la perfection de la charité est la douceur et la débonnaireté, que notre Maître nous a tant recommandées par ces paroles : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur*[3].

Considérez encore que le plus grand œuvre de la charité, c'est de travailler au salut des âmes ; que c'est un œuvre qui surpasse incomparablement toutes les autres actions qu'un chrétien peut faire en ce monde ; qu'enfin, selon le grand saint Denis, c'est *omnium divinorum divinissimum* : « la chose la plus divine de toutes les choses divines. »

Examinez-vous sur les fautes que vous avez faites en pensées, paroles, actions et omissions contre la charité que vous devez à toutes sortes de personnes, mais spécialement à celles avec qui vous demeurez.

[1] « Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos. » Joan. XV, 12.

[2] « Charitas patiens est, benigna est : Charitas non æmulatur, non agit perperam, non inflatur : non est ambitiosa, non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum : non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati : omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet. » I *Cor.* XIII, 4-7.

[3] « Discite a me quia mitis sum et humilis corde. » Matth. XI, 29.

Contre la douceur et débonnaireté, et contre le zèle que vous devez avoir du salut des âmes, selon votre condition.

Demandez pardon à Dieu, etc.

AU SEPTIÈME JOUR.

Sur l'Humilité[1].

Considérez que l'humilité consiste à avoir une très basse estime de soi-même, à mépriser, haïr et fuir l'estime, l'honneur, la gloire et les louanges des hommes, et à aimer l'abjection, le mépris et l'ignominie.

Que sans l'humilité, il est impossible de plaire à Dieu, ni de se sauver, selon ces paroles de Notre-Seigneur à ses Apôtres, qu'il faut bien peser : *Amen dico vobis, nisi con versi fueritis, et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum*[2].

Que l'humilité est la mesure de la perfection et de la sainteté des âmes en la terre et de leur gloire dans le ciel, selon ces autres paroles du Fils de Dieu : *Quicumque humiliaverit se sicut parvulus iste, hic est major in regno cœlorum*[3].

Que, comme il n'y a point de vertu plus nécessaire que l'humilité, aussi il n'y a point de vice qui doive être plus redouté que la vanité, spécialement de ceux qui font profession de dévotion.

Mettez-vous devant les yeux tant de millions d'Anges damnés pour une pensée de superbe ; et un si grand nombre d'âmes, qui étaient élevées à un haut degré de sainteté, que la vanité et l'orgueil ont précipitées dans l'enfer.

Représentez-vous les prodigieux exemples d'humilité

[1] Cf. *Royaume de Jésus*, 2e part. § XXVI, XXVII, XXVIII.
[2] Matth. XVIII, 3. — [3] Matth. XVIII, 4.

dont toute la vie du Fils de Dieu est pleine, comme aussi celle de sa sainte Mère et de tous ses Saints.

Considérez les sujets particuliers que vous avez de vous humilier.

Examinez-vous sérieusement sur les fautes que vous avez faites contre cette vertu en pensées, paroles et actions.

Voyez quels sentiments vous avez de vous-même.

Si vous prenez plaisir en l'estime et aux louanges des hommes.

Et si vous fuyez les choses qui vous avilissent.

Si vous parlez point de vous avec avantage.

Si vous recevez avec esprit d'humilité les corrections et avertissements de vos fautes.

Si vous contestez avec le prochain, par attache à votre propre sens.

Si vous soumettez votre esprit et votre volonté aux ordres de vos supérieurs.

Si vous faites point quelques actions pour paraître et pour acquérir de la gloire devant les hommes.

Si dans votre esprit vous ne vous préférez point aux autres.

Si vous n'avez point de passion pour les dignités et les charges.

Si vous avez point quelque appui et confiance secrète en votre esprit, en votre science, en vos lumières ou expériences, en votre industrie, en vos bonnes résolutions, ou en quelque autre chose qui soit de vous.

Demandez pardon à Dieu de toutes les fautes que vous avez commises contre l'humilité. Priez Notre-Seigneur de les réparer, et prenez une forte résolution d'employer toutes sortes de moyens pour chasser de vous toute vanité et pour acquérir la vraie humilité ; et pour cet effet, de la demander à Dieu instamment en toutes vos prières, messes et communions ; de vous étudier soigneusement vous-même, afin d'apprendre à vous connaître, et de

bien imprimer dans votre esprit ces trois vérités : 1. Que vous n'êtes rien, n'avez rien, ne pouvez rien de vous-même. 2. Que vous n'êtes que péché, et que vous portez en vous la source de tous les péchés imaginables. 3. Que vous avez mérité l'ire de Dieu et de toutes les créatures de Dieu, et les peines éternelles.

De n'accepter jamais aucun honneur ni louange ; mais de les renvoyer à Dieu, auquel seul appartient tout honneur et toute gloire : *Soli Deo honor et gloria*[1].

De vous humilier toujours au commencement et à la fin de toutes vos actions, et en toutes choses, en la vue de votre infinie indignité et incapacité à tout bien, et selon cet avertissement du Saint-Esprit : *Humilia te in omnibus, et coram Deo invenies gratiam ; quoniam ab humilibus honoratur*[2].

De rejeter promptement les pensées et sentiments de vanité et de complaisance qui vous arriveront, et de prendre de là occasion de vous confondre, en la vue de votre orgueil.

De détourner vos yeux des manquements d'autrui, pour ne regarder que les vôtres.

Quand vous verrez ou entendrez parler des chutes des autres, de vous humilier, reconnaissant qu'il ne se commet point de crime au monde, que vous ne fissiez, si Dieu ne vous en gardait.

Quand on se plaindra de vous, de prendre le parti de ceux qui se plaindront, pour vous condamner vous-même.

De ne faire ni le maître, ni le savant, ni l'entendu.

D'aimer et embrasser de bon cœur l'abjection qui procédera de vos fautes.

De recevoir toutes les humiliations, confusions, contradictions et afflictions qui vous arriveront, de la main de Dieu, non pas seulement comme des épreuves qu'il vous

[1] I *Tim.* I, 17. — [2] *Eccli.* III, 20.

envoie pour vous exercer et sanctifier, mais comme des châtiments que sa justice fait sur vous, tant pour vous punir de vos péchés que pour abaisser votre orgueil qui vous perdrait.

AU HUITIÈME JOUR.

Sur la Modestie, Simplicité et Véracité.

Considérez ces paroles de saint Paul : *Obsecro vos per mansuetudinem et modestiam Christi*[1] ; et celles-ci : *Induite vos sicut electi Dei, sancti et dilecti, viscera misericordiæ, benignitatem, humilitatem, modestiam*[2] ; et ces autres : *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus : Dominus prope est*[3].

Mettez-vous devant les yeux l'admirable modestie de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, qui sont le modèle et l'exemplaire auxquels les chrétiens sont obligés de se conformer.

Considérez ces paroles du Fils de Dieu : *Estote simplices sicut columbæ*[4] ; et que la simplicité est une vertu chrétienne très agréable à Dieu, qui est contraire à la finesse et duplicité, à la sagesse du monde, à la prudence de la chair, et à la multiplicité de pensées, de désirs, de paroles et d'actions inutiles.

Considérez encore que les chrétiens doivent avoir un très grand amour pour la vérité : 1. Parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ est la vérité éternelle, et qu'il s'appelle dans ses Écritures : *Fidelis et verax*[5] ; 2. Parce qu'ils sont appelés dans les mêmes Écritures les Fidèles ; 3. D'autant que le Fils de Dieu nous déclare, dans son Évangile, que les menteurs et trompeurs sont les enfants de Satan, qui est le père de mensonge et l'auteur de toute tromperie.

[1] II *Cor.* x, 1. — [2] *Col.* III, 12. — [3] *Philip.* IV, 5 — [4] Matth. x, 16.
[5] *Apoc.* XIX, 11.

Examinez-vous sur les fautes que vous avez faites contre ces trois vertus. Voyez avec quelle modestie vous vous comportez quand vous êtes à l'église, quand vous êtes en votre chambre, quand vous marchez par la rue, et quand vous conversez avec le prochain.

Si vous usez de finesse et de duplicité.

Si vous vous laissez point aller à quelque excès ou superfluité en vos habits, en votre manger, en vos meubles, etc.

Si vous vous laissez point conduire par les maximes de la sagesse du monde et de la prudence de la chair.

Si vous n'avez point trop de curiosité pour les nouvelles du monde, pour les vaines modes, et pour voir, lire ou entendre des choses inutiles et non nécessaires.

Si vous usez point, en vos déportements et en votre conduite, de quelque singularité qui blesse l'union et l'uniformité que vous devez avoir avec ceux avec qui vous vivez et conversez.

Si vous êtes véritable et fidèle en vos paroles et en vos promesses.

Si votre manière de parler est simple, sincère et candide, sans exagération ni excès de paroles.

AU NEUVIÈME JOUR.

Sur la manière de faire ses actions.

Considérez qu'il est de très-grande importance de bien faire toutes nos actions, non seulement celles qui sont grandes et excellentes de leur nature, mais même les plus petites, et que plusieurs raisons nous obligent à cela.

1. Nous sommes enfants de Dieu, créés à son image et semblance, et par conséquent obligés de l'imiter, selon ces paroles de son Apôtre : *Estote imitatores Dei, sicut*

filii charissimi[1]. Or Dieu fait toujours toutes ses œuvres, jusques aux moindres, en Dieu, c'est-à-dire divinement et très parfaitement. C'est pourquoi nous devons, à son imitation, tâcher de faire toutes nos actions avec la perfection qui est convenable à des enfants de Dieu, suivant ce commandement de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait*[2].

2. Le même Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui est l'exemplaire auquel nous devons nous conformer, a rendu une gloire infinie à son Père éternel, non seulement dans les grandes actions qu'il a faites en la terre, mais aussi dans les plus petites, parce qu'il faisait les unes et les autres avec un amour égal vers lui, et avec des dispositions également saintes.

3. Dieu nous donne les moindres choses, par exemple chaque morceau de pain que nous mangeons, chaque goutte d'eau que nous buvons, avec autant de bonté et d'amour que les plus grandes. Et il n'a pas moins de soin des plus petites choses qui nous regardent que des plus importantes, puisqu'il nous assure qu'il a compté tous les cheveux de notre tête et que pas un ne périra. C'est pourquoi nous sommes obligés d'apporter une grande diligence pour faire toutes nos plus petites actions avec un grand amour vers lui, et par conséquent avec toute la perfection possible.

4. Celui qui fait ses actions lâchement et imparfaitement dérobe à Dieu la gloire qu'il en recevrait à toute éternité, s'il les faisait saintement, et une gloire qui lui est due et qu'il a acquise au prix du sang adorable de son Fils ; sans parler de la perte irréparable que fait celui qui agit ainsi, des trésors inestimables de grâce et de bénédictions qu'il amasserait pour l'éternité, s'il agissait avec ferveur et perfection ; joint qu'il y a beaucoup plus de facilité et de douceurs à faire ce que l'on fait d'un

[1] *Phil.* V, 1. — [2] Matth. V

grand cœur et d'une grande affection, qu'à le faire froidement et négligemment.

Considérez que la manière de bien faire nos actions est enseignée par saint Paul, quand il nous dit que : *Soit que nous mangions, soit que nous buvions, soit que nous fassions quelque autre chose, nous fassions tout pour la gloire de Dieu et au nom de Notre-Seigneur Jésus Christ*[1] : c'est-à-dire en son esprit et en ses dispositions, et comme il ferait, s'il était en notre place, autant qu'il nous est possible avec sa grâce.

Examinez-vous sur les fautes que vous avez faites en vos actions et en la manière de les faire : premièrement, dans les actions qui regardent Dieu directement, comme sont toutes les actions de la vertu de religion et toutes les fonctions ecclésiastiques ; secondement, en celles qui regardent le prochain ; puis en celles de votre condition, ou profession, ou de l'office ou charge que vous avez à exercer.

Demandez pardon à Dieu de tous les manquements que vous y avez commis. Offrez-lui en réparation tout l'honneur que son Fils lui a rendu par ses saintes actions, et prenez résolution désormais de bien faire tout ce que vous aurez à faire. Et à cette fin :

1. D'éloigner de vous toute paresse, froideur, tépidité et négligence.

2. De tenir toujours votre intention droite et pure, protestant à Dieu de fois à autre que vous ne voulez rien faire ni pour plaire au monde, ni pour être estimé des hommes, ni pour votre satisfaction, ni pour votre intérêt, soit temporel, soit spirituel, ni pour le mérite et la récompense ; mais que vous voulez faire toutes vos actions pour sa seule gloire, pour l'accomplissement de

[1] « Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite. » I *Cor.* X, 31. — « Omne quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini nostri Jesu Christi, gratias agentes Deo et Patri per ipsum. » *Col.* III, 17.

sa très sainte volonté, et en action de grâces des actions semblables que son Fils bien-aimé a faites pour lui et pour nous, pendant qu'il était sur terre.

3. De faire chaque chose selon l'ordre, au lieu et au temps qu'elle doit être faite : *Omnia honeste et secundum ordinem fiant* [1] ; c'est-à-dire de ne remettre pas à demain ce qui se doit faire aujourd'hui, ni à une autre heure ce qu'il faut faire à l'heure présente.

4. De faire les moindres actions avec toute la perfection possible, vous souvenant que tout ce que l'on fait pour un Dieu si grand et à qui nous avons tant d'obligations, doit être bien fait.

5. De faire chaque action avec les dispositions qui lui sont propres et convenables ; c'est-à-dire les actions d'humilité, avec un esprit de profonde humilité ; les actions d'obéissance, promptement, gaîment, et avec une totale soumission d'esprit et de volonté ; les actions de pénitence et de mortification, avec une grande haine de nous-mêmes et du péché ; les actions de charité vers le prochain, avec un cœur ouvert, dilaté et épanoui par la ferveur de la sainte charité ; les actions de piété et de religion, avec un esprit de religion et de piété ; et ainsi des autres.

6. De renoncer entièrement à vous-même au commencement de chaque action, pour le moins des principales, et de vous donner à Notre-Seigneur Jésus-Christ pour les faire en son esprit, c'est-à-dire dans les saintes dispositions intérieures et extérieures avec lesquelles il a fait les actions semblables à celles que vous faites, lorsqu'il était en ce monde.

7. De vous occuper de lui pendant votre action, et des mêmes dispositions avec lesquelles il l'a faite et la fait encore présentement avec vous, puisqu'il est et qu'il fait *omnia in omnibus* [2], et qu'il opère toutes nos œuvres avec

[1] I *Cor.* XIV, 40. — [2] I *Cor.* XII, 6.

nous et en nous : *Omnia opera nostra operatus es nobis*[1], vous unissant et vous donnant à lui, pour agir avec lui comme il agit avec vous.

8. De faire et de souffrir pour Dieu tout ce que vous faites et souffrez : *Corde magno et animo volenti*[2], c'est-à-dire, avec tant d'amour et d'affection, et avec un si grand désir de lui plaire, que vous mettiez en cela tout votre plaisir, votre joie, votre béatitude et votre paradis.

9. A la fin de votre action, de fermer soigneusement la porte de votre cœur à toute complaisance de vous-même et à toute vanité ; vous souvenant que n'étant de vous-même que néant et péché, non seulement il n'en peut rien sortir de bon, mais qu'il n'en peut sortir que tout mal, et que Dieu est le très unique principe de tout bien, auquel par conséquent toute la gloire en doit être renvoyée ; et qu'après avoir fait tout ce que nous pouvons, nous sommes serviteurs inutiles. Mais parce que nous ne faisons jamais tout ce que nous pouvons, et que pour l'ordinaire toutes nos actions sont pleines de défauts, nous devons nous regarder comme serviteurs non seulement inutiles, mais dignes de confusion et de châtiment.

AU DIXIÈME JOUR.

Sur l'usage qu'un chrétien doit faire de toutes les facultés de son âme et de son corps.

1. CONSIDÉREZ que tout ce qui est en vous appartient à Dieu, par trois titres généraux qui en comprennent une infinité d'autres : par le titre de la création, de la conservation et de la rédemption.

Par la création et par la conservation, tout ce qui est en votre âme et en votre corps appartient à sa divine Ma-

[1] Is. XXVI, 12. — [2] II *Mach.* I, 3.

jesté, autant de fois et par autant de titres comme il y a de moments que vous êtes sur la terre ; parce que, après vous avoir donné l'un et l'autre en vous mettant au monde, il vous l'a conservé en chaque moment de votre vie, avec le même amour avec lequel il vous l'a donné dès le commencement.

Par la rédemption, cela même lui appartient autant de fois et par autant de titres, comme son Fils a eu de pensées, a dit de paroles, a fait d'actions, a porté de souffrances, a répandu de gouttes de sang et a vécu de moments sur la terre ; parce qu'il a employé toutes ces choses, dont chacune est d'un prix infini, pour vous racheter de la captivité du péché et de Satan. C'est pourquoi vous avez une infinité d'obligations d'employer toutes les puissances de votre corps et de votre âme, pour le service et pour la gloire de celui auquel vous appartenez par tant de titres : *Non estis vestri : empti enim estis pretio magno. Glorificate et portate Deum in corpore vestro*[1].

Remerciez Dieu, etc.

2. Considérez que, par le saint Baptême, vous avez été fait membre de Jésus-Christ, selon l'âme et selon le corps : *Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi*[2]. A raison de quoi vous êtes obligé de vivre de la vie de votre chef, d'être animé de son esprit, et de faire le même usage de toutes les puissances de votre âme et de tous vos sens extérieurs et intérieurs, qu'il a fait des puissances de son âme et des sentiments de son corps ; ou plutôt c'est lui qui en doit faire usage en vous par la conduite de son Esprit.

3. Considérez que, par le même sacrement du saint Baptême et par celui de la Confirmation, votre âme et votre corps même ont été faits le temple du Saint-Esprit, et consacrés à Dieu d'une consécration beaucoup plus

[1] *I Cor.* VI, 20. — [2] I *Cor.* VI, 15.

sainte et plus excellente que celle des temples matériels, des autels, des ciboires et des calices ; et par conséquent que, comme il n'y a rien dans un temple matériel qui ne soit saint, aussi tout ce qui est en votre âme et en votre corps doit être saint ; et que, comme tout ce qui est dans un temple doit être employé, non pas en des usages profanes, mais saints, aussi il ne vous est point permis d'user d'aucune faculté de votre âme ni de votre corps, que pour le service et l'honneur de celui auquel ils ont été dédiés et consacrés, non seulement par les sacrements du Baptême et de la Confirmation, mais encore par celui de la très sainte Eucharistie que vous avez reçue tant de fois sur votre langue, en votre bouche, en votre poitrine, en vos entrailles, en votre cœur et en votre âme.

Rendez grâces à Dieu de tant de faveurs.

Examinez-vous sur l'usage que vous avez fait de toutes les parties de votre âme et de votre corps.

Humiliez-vous et ayez confusion de ce que, au lieu de les employer pour le service de celui qui vous les a données, et à qui elles appartiennent et sont consacrées en tant de manières, vous les avez fait servir d'armes à ses ennemis pour lui faire la guerre.

Demandez-lui pardon de tout votre cœur et avec une grande contrition Offrez-lui, en satisfaction, tout l'honneur que son Fils Jésus lui a rendu par le très saint usage qu'il a fait de toutes ses puissances et de tous ses sens.

Voyez s'il y a rien qui déplaise à sa divine Majesté en votre mémoire, en votre entendement, en votre volonté ; dans les passions de la partie inférieure : l'amour, la haine, la joie, la tristesse, la crainte, l'espérance ; en vos yeux, en votre ouïe, en votre goût, en votre langue, en vos mains, en vos pieds. Prenez une forte résolution de mortifier et de détruire tout ce que vous y trouverez de contraire à sa sainte volonté, pour obéir à ces paroles du Saint-Esprit : *Mortificate membra vestra quæ sunt su-*

per terram[1]. *Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes, ut et vita Jesu manifestetur in corporibus nostris*[2].

Faites une nouvelle oblation et consécration de votre âme et de votre corps à Dieu, le suppliant d'employer sa toute puissante bonté, pour en prendre une pleine et irrévocable possession, pour y anéantir tout ce qui lui est contraire, et pour y établir le règne de sa très adorable volonté.

Entrez dans un grand désir d'imiter et de suivre votre divin chef Jésus-Christ, dans le saint usage qu'il a fait de toutes les facultés de son âme sainte et de son sacré corps. Donnez-vous à lui pour cela, et le suppliez qu'à cette fin il vous remplisse et anime du même Esprit, qui l'a possédé et gouverné en toutes choses.

VII.

POUR LA FIN DE LA RETRAITE.

A la fin de la retraire, il faut faire trois choses :

1. Remercier Notre-Seigneur des grâces qu'on y a reçues de sa divine bonté.

2. Lui demander pardon des fautes et négligences qu'on y a commises.

3. Écrire les principales résolutions qu'on y a prises, afin de s'en souvenir. On doit bien néanmoins se garder de s'y appuyer, ni d'y mettre sa confiance ; mais il les faut mettre entre les mains de Notre-Seigneur, en la grâce et miséricorde duquel nous devons mettre toute notre confiance, comme aussi entre les mains de la bienheureuse Vierge, la priant de les conserver et de nous obtenir la grâce de les mettre en effet ; et faire la même prière à saint Joseph, à saint Gabriel, à nos bons Anges et à nos Saints.

[1] *Col.* III, 5. — [2] II *Cor.* IV, 10.

[CINQUIÈME PARTIE]

Plusieurs sujets de méditation à l'usage des Ecclésiastiques.

I. — SUR LA VOCATION A L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.

1.

S'il ne vous est pas permis d'entrer dans la plus basse de toutes les conditions, sans vocation de Dieu [1], beaucoup moins dans le plus haut et le plus saint de tous les états, qui est l'état ecclésiastique.

L'Église est la maison du Roi des rois, dans laquelle il y a un ordre bien plus admirable que celui que la reine de Saba admirait tant dans la maison de Salomon. C'est une armée très bien ordonnée : *Castrorum acies ordinata* [2]. C'est un corps dans lequel il y a plusieurs membres, qui ont chacun leur fonction propre et particulière. Or à qui est-ce de mettre l'ordre convenable entre les domestiques de cette maison, entre les soldats de cette armée et entre les membres de ce corps, et d'assigner à un chacun le rang et l'office qui lui est propre ? N'est-ce pas à Dieu qui en est le maître, le chef, le souverain et le gouverneur absolu ?

C'est pourquoi c'est un grand péché d'entrer en quelque condition que ce soit, mais spécialement dans

[1] Dans la première édition, le P. Eudes renvoie ici à une méditation précédente, qu'il n'inséra pourtant pas dans le *Mémorial*. C'est celle que l'on trouve à la fin des *Entretiens intérieurs*. Voir *Œuvres*, tome II, p. 191.

[2] *Cant.* VI, 3.

l'état ecclésiastique, sans vocation de Dieu. C'est usurper son autorité, c'est lui ravir sa royauté et sa qualité de souverain gouverneur, pour se l'approprier, en se régissant et gouvernant soi-même par un attentat impie et sacrilège, dans les plus saints et sacrés offices de sa maison. Si un criminel de lèse-majesté, qui aurait été condamné au feu ou à la roue, et à qui le roi aurait fait grâce, venait ensuite de cela à usurper quelqu'une des premières dignités de sa cour, de quel forfait serait-il coupable, et quel supplice mériterait il ? Jugez de là combien est condamnable un pécheur, qui a mérité les roues et les feux éternels de l'enfer, lorsque, de son mouvement et sans y être appelé de Dieu, il veut prendre place parmi les premiers officiers de sa couronne, les principaux ministres de son état, les plus nobles chefs de son armée, et les plus dignes membres de son corps, tels que sont les prêtres.

2.

Ce n'est pas seulement un péché, mais c'est une source de plusieurs crimes et d'une infinité de désordres. Car il est certain que, lorsque Dieu nous appelle à une profession, il nous donne les lumières et les grâces qui nous sont requises pour l'y honorer et pour y faire notre salut. Mais lorsque nous entrons dans une condition à laquelle il ne nous appelle point, il n'est pas obligé de nous y communiquer ses grâces. D'où il s'ensuit nécessairement que nous tombons dans l'abîme du péché et de la perdition. Car, hélas ! qu'est-ce que l'homme, s'il n'est éclairé, conduit, appuyé et fortifié par la grâce de son Dieu, sinon un gouffre de ténèbres, de puanteur et d'abomination ?

C'est pourquoi, si vous êtes engagé dans l'état ecclésiastique, priez Dieu qu'il vous fasse connaître de quelle façon vous y êtes entré. Examinez-vous sérieusement et sans vous flatter, pour connaître si ç'a été par vocation de

Dieu ou de l'esprit malin. Car si vous y êtes entré par des motifs d'avarice, ou d'ambition, ou de paresse, ou par l'induction de vos parents, pour avoir quelque bénéfice ou dignité ecclésiastique, ou pour mener une vie oiseuse et fainéante, ou pour éviter les misères et les charges du siècle, ou pour accommoder votre maison, ou n'ayant pas la science, la probité et les autres qualités qui sont requises, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur, votre vocation n'est pas venue de Dieu, mais de la chair et du sang, de la superbe ou du propre intérêt, et par conséquent de l'esprit malin.

Ce qui vous doit porter à vous humilier devant sa divine Majesté, à lui demander pardon de cette faute qui est très-grande, et à chercher les moyens de l'expier et réparer autant qu'il vous sera possible. En voici quatre dont vous devez vous servir, si vous désirez pourvoir comme il faut à votre salut :

Le premier est de faire une confession générale, depuis le temps que vous êtes entré dans l'état ecclésiastique, mais avec une préparation et une contrition la plus grande qu'il vous sera possible.

Le second, de protester à Dieu que vous renoncez de tout votre cœur aux motifs humains et terrestres qui vous ont poussé à embrasser la profession du sacerdoce, et que, si c'était à recommencer, vous ne le feriez jamais par de semblables considérations ; mais que, si vous le faisiez, vous ne le voudriez faire que pour l'amour de lui, et après avoir reconnu sa sainte volonté là-dessus.

Le troisième, de prendre une puissante résolution de vivre désormais en véritable prêtre, et de ne faire aucune fonction ecclésiastique que pour la seule gloire de Dieu, et avec tout le soin et la perfection que vous pourrez, moyennant la grâce de Notre Seigneur.

Le quatrième, de supplier le souverain Prêtre Jésus-Christ, sa très sainte Mère, tous les Anges, tous les Saints,

spécialement les saints Prêtres et Lévites, de réparer votre faute, et de vous obtenir de Dieu l'esprit et la grâce de la vocation au sacerdoce.

Outre cela, si Dieu vous a donné quelques commodités temporelles, vous ferez bien de contribuer à l'entretien de quelque jeune ecclésiastique dans un séminaire, pour y être formé et établi dans la vie et dans les mœurs convenables à la sainteté de son ministère.

Que si votre entrée dans l'état clérical porte les marques d'une véritable vocation, remerciez-en Dieu et le suppliez de vous donner la grâce de conformer votre vie et vos actions à la dignité d'une si sainte vocation.

3.

Si vous n'êtes pas encore dans la cléricature et que vous ayez dessein d'y entrer, gardez vous bien de le faire que par vocation de Dieu. Faites tout ce qui dépendra de vous pour parvenir à la bien connaître[1] ; mais surtout considérez bien si votre intention est pure, et si les motifs qui vous y portent sont désintéressés : comme aussi si vous avez la science requise, la probité des mœurs, et toutes les autres qualités extérieures et intérieures qui sont nécessaires à la sainteté de cette profession plus qu'angélique, entre lesquelles la principale et la plus importante est la pureté de vie. Car il est nécessaire que celui qui doit être employé à détruire le péché dans les autres, et à obtenir de Dieu le pardon pour les crimes d'autrui, ou ait toujours vécu dans l'innocence de son baptême, ou, s'il a été engagé dans quelque péché, qu'il l'ait effacé par une véritable pénitence ; en sorte qu'il y ait quelque intervalle de temps entre sa sortie de l'état

[1] Dans la première édition cette phrase est ainsi conçue : « Et afin de la bien connaître, servez-vous ici de ce qui est proposé au second et troisième point de la méditation précédente. » C'est la méditation qui termine les *Entretiens intérieurs* ; Œuvres, t. II, p. 191.

déplorable du péché, et son entrée dans l'état admirable du sacerdoce.

Mais parce que l'œil qui voit toutes choses ne se voit pas soi-même, que nous sommes aveugles en ce qui nous regarde, et que ce serait un orgueil insupportable de croire que vous fussiez doué des qualités convenables à la plus haute de toutes les dignités, gardez-vous bien de vous fier à vos pensées et à vos sentiments dans une affaire de telle conséquence ; mais priez Dieu instamment qu'il vous donne un bon et sage directeur qui connaisse l'importance de cette profession, auquel vous fassiez connaître l'état de votre vie passée, la qualité de votre esprit, les inclinations de votre cœur, les mouvements de votre âme, et par l'aide duquel vous puissiez découvrir quelle est la volonté de Dieu sur vous, afin de la suivre fidèlement.

ORAISON JACULATOIRE :

Tibi dixit cor meum, exquisivit te facies mea : faciem tuam, Domine, requiram[1]. (La face de Dieu signifie sa volonté.)

II. — SUR LA VOCATION AU PASTORAT.

1.

Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme souverain Prêtre et comme le grand Pasteur des âmes[2] et le Prince des pasteurs[3].

Considérez que le sacerdoce et le pastorat lui appartenaient par une infinité de titres et de droits[4] ; et qu'il

[1] *Ps.* XXVI, 8.

[2] « Deus autem pacis, qui eduxit de mortuis Pastorem magnum ovium. » *Heb.* XIII, 20.

[3] « Cum apparuerit Princeps pastorum. » I Pet. v, 4.

[4] « Eratis enim sicut oves errantes ; sed conversi estis nunc ad Pastorem et Episcopum animarum vestrarum. » I Petr. II, 25.

en était infiniment digne, ayant en souverain degré toutes les qualités qui y sont convenables, à savoir une innocence et pureté de vie incomparable, une science admirable, une prudence et une sagesse toute divine, un zèle très ardent pour la gloire et pour la maison de Dieu, une force et une vertu infinie, une autorité et une puissance absolue sur le ciel et sur la terre, une intention très pure, ne cherchant autre chose que de faire la très adorable volonté de son Père ; et que, nonobstant tous ces droits et toutes ces qualités, il ne s'approprie point la dignité de prêtre et de pasteur, il ne s'y appelle point soi même : *Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret*[1] ; mais qu'il attend que son Père l'y appelle, l'y établisse et lui dise : *Tu es sacerdos in æternum*[2].

Reconnaissez par là que, quand vous auriez (ce qui est impossible) toutes les perfections de Jésus-Christ, vous ne pourriez pas néanmoins vous glorifier vous-même, en vous appropriant l'office de prêtre et de pasteur, sans y être appelé de Dieu, comme il ne s'est pas glorifié en usurpant l'honneur du pontificat : *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo*[3].

Jugez donc quel horrible attentat commettent ceux qui, étant nés enfants d'ire et de malédiction, usurpent la plus haute qualité de la maison de Dieu ; qui, ayant mené une vie pleine de péché et de corruption, s'ingèrent dans le ministère le plus saint qui soit au monde ; qui, ne connaissant pas les premières vérités de l'Évangile qui leur défend cette usurpation, se mettent au rang des docteurs ; qui, étant froids comme la glace, présument de s'appliquer à des fonctions qui demandent un homme tout de feu ; qui, ne sachant pas se conduire eux-mêmes prennent la conduite de l'Église de Jésus-Christ, et qui, n'ayant pas les qualités requises pour être bons soldats de

[1] *Hebr.* v, 5. — [2] *Hebr.* v, 6. — [3] *Hebr.* v, 4.

l'armée du Seigneur, y veulent être capitaines. Certainement c'est un crime plus grand qu'on ne pense, et qui est la source de la plus grande partie des désordres qui sont dans l'Église, et de la perdition d'un très grand nombre de prêtres et de laïques.

Concluez de là que quiconque entre dans l'office de pasteur, sans vocation de Dieu, il se précipite dans un abîme de maux et de malheurs; et que, comme il n'y a aucune condition au monde plus noble, plus relevée, plus digne, plus sainte et plus importante à la gloire de Dieu et au salut des âmes, que celle de pasteur, il n'y en a point aussi qui demande une vocation de Dieu plus forte, plus spéciale, plus certaine et plus visible que celle-là. Priez Notre-Seigneur qu'il vous fasse la grâce de bien connaître l'importance de ces vérités et d'en faire bon usage.

2.

Considérez quels ont été les sentiments des Saints en ce sujet, et ce qu'ils ont fait pour ne s'engager point dans les charges ecclésiastiques. Les uns se sont cachés dans les cavernes, où il a fallu que Dieu les ait découverts par miracle, comme saint Grégoire le Grand. Les autres se sont coupé les oreilles, comme fit un saint moine nommé Ammonius, qui s'allait couper aussi la langue, si ceux qui le voulaient enlever pour le faire évêque, ne l'eussent laissé dans sa retraite[1]. Saint Thomas dit que saint Marc l'évangéliste se coupa le pouce pour n'être pas évêque, mais que cela n'empêcha pas qu'il ne fût mis sur la chaire d'Alexandrie[2]. Nilammon, qui était un saint moine, se voyant violenté pour se laisser ordonner, demanda un jour de terme pour se résoudre,

[1] Sozom. lib. 5, cap. 3.

[2] « De beato Marco Hieronymus dicit, in prologo super Marcum, quod amputasse sibi post fidem pollicem dicitur, ut sacerdotio reprobus haberetur. » 2.2, q. 185, a. 2.

et il l'employa à prier Dieu qu'il lui fît la grâce de le retirer du monde, ce qu'il obtint ; de sorte que ceux qui vinrent le lendemain pour le consacrer, le trouvèrent mort[1]. Saint Ambroise passa à des extrémités étranges pour n'être pas évêque. Saint Grégoire de Nazianze prit la fuite, ayant été ordonné par force. Saint Augustin fut aussi présenté par force pour être promu à l'épiscopat. Durant les cérémonies de son ordination, il pleurait à chaudes larmes de se voir élever à cette sainte dignité, parce qu'il s'en estimait indigne et incapable. Il y en a un grand nombre d'autres qui ont eu les mêmes sentiments, et qui ont résisté fortement à leur ordination.

Or d'où vient que ces Saints ont tant redouté ce que la plupart des ecclésiastiques de maintenant désirent avec tant de passion ? C'est que ceux-là cheminaient dans la lumière, et ceux-ci marchent dans les ténèbres. Ceux-là étaient animés de l'esprit de Dieu, et ceux-ci sont possédés de l'esprit du monde. Ceux-là ne voyaient que les difficultés, les périls et les précipices qui se rencontrent dans les dignités ecclésiastiques, et ceux-ci n'y regardent que l'honneur, l'éclat et les commodités temporelles. Ceux-là, sachant bien qu'il n'y a rien de stable ni de solide en la terre, voulaient faire leur établissement dans le ciel, et ceux-ci veulent faire leur fortune en la terre, sans se soucier des biens éternels qui sont au ciel : *Pro nihilo habuerunt terram desiderabilem*[2]. Ceux-là étaient remplis de la connaissance de leur indignité, faiblesse et incapacité ; ceux-ci sont pleins d'ambition et de présomption. Ceux-là tremblaient lorsqu'on leur voulait imposer un fardeau qui est formidable aux épaules mêmes des Anges ; ceux-ci, par un prodigieux aveuglement, le regardent comme le dernier point de leur félicité. Ceux-là craignaient d'être élevés aux charges de l'Église, même avec la vocation de Dieu, parce que Judas, choisi et ap-

[1] Niceph. lib. 13, cap. 17. — [2] *Ps.* CV, 24.

pelé du Fils de Dieu à l'apostolat, n'avait pas laissé de s'y damner ; ceux-ci sont assez hardis pour n'appréhender ni l'enfer, ni la damnation, et assez impies pour ne se soucier de la vocation de Dieu, préférant celle du monde, de la chair et du diable. Ceux-là ont suivi la voie de Jésus Christ, le souverain Prêtre, laquelle les a conduits dans le ciel ; ceux-ci marchent par le chemin que le plus méchant de tous les prêtres, qui est Judas, leur a montré, lequel les mène dans l'enfer, qui est tout pavé de prêtres et de pasteurs damnés, ou faute de vocation, ou pour n'y avoir pas été fidèles.

Regardez lequel de ces deux partis vous voulez embrasser. Si vous désirez suivre Jésus-Christ et tous les saints prêtres, renoncez de tout votre cœur à l'esprit qui possède et qui conduit les autres. Détestez cette passion déréglée qu'ils ont au regard des bénéfices. Sitôt que vous sentirez naître dans votre cœur quelque désir ou inclination qui votre portera de ce côté-là, ayez soin de bonne heure de l'étouffer entièrement, demeurant dans une sainte indifférence à tout ce qu'il plaira à Dieu ordonner de vous. Prenez une forte résolution de ne plaider jamais pour des bénéfices, et de n'en prendre aucun, spécialement à charge d'âmes, que vous ne soyez certain que Dieu vous y appelle, et par une connaissance si claire qu'il vous soit impossible d'en douter.

3.

Pour vous disposer à connaître la très adorable volonté de Dieu en cette occasion, vous devez premièrement faire les sept choses qui sont marquées dans le second point de la méditation qui est sur le choix de la première vocation ou condition[1]. Après cela, considérez attentivement les choses suivantes, dans lesquelles vous verrez

[1] Ici encore le P. Eudes renvoie à la méditation sur la vocation en général. Cf. *Entretiens intérieurs*, Œuvres. tome II, p. 192.

les marques d'une véritable vocation au pastorat. Il y en a neuf, qui sont tirées d'un très excellent livre intitulé : *Discours de la Vocation à l'état ecclésiastique*, composé par le très illustre prélat Monseigneur Godeau, évêque de Grasse et de Vence[1].

La première marque est la manière par laquelle on entre dans un bénéfice. « Car si c'est par cette sorte de commerce que la corruption du siècle a introduite, par ces permutations frauduleuses, par ces paiements anticipés de pensions, par ces remboursements de frais imaginaires d'un procès ou de réparations voluptueuses, par ces réserves de fruits contre les dispositions canoniques, par ces accommodements de famille dans des mariages, par ces résignations cauteleuses qui ne vont qu'à sauver le bénéfice ; si c'est par brigue, par les poursuites, par des services rendus à cette fin, ou par quelque voie séculière », c'est une marque indubitable qu'il n'y a point de vocation de Dieu. « Car les sacrés Canons, les saints Pères et les théologiens les plus considérables condamnent toutes ces voies comme iniques. Les subtilités des avocats et des banquiers, qui les savent habilement déguiser aux yeux des juges civils ou ecclésiastiques, les rendent encore plus criminelles, parce qu'on ajoute la tromperie à l'iniquité. » Si on ne l'a ni souhaité ni recherché, ni directement ni indirectement ; mais si on a

[1] Antoine Godeau, né à Dreux en 1605, mort à Vence en 1672, a composé une *Histoire de l'Église*, de nombreux commentaires des Livres sacrés, plusieurs vies de saints ou pieux personnages, une *Morale chrétienne* en trois volumes, pour l'instruction des curés et des prêtres du diocèse de Vence ; et un grand nombre de poésies religieuses. Il fut l'un des premiers membres de l'Académie française qu'il avait contribué à établir. L'ouvrage auquel le V. P. Eudes fait ici allusion est intitulé : *Discours sur les Ordres sacrés, où toutes les cérémonies de l'ordination selon le Pontifical romain sont expliquées*. Il est composé de douze discours ; c'est le second qui a pour titre : *De la Vocation à l'état ecclésiastique*. Le P. Eudes en cite seulement quelques phrases (celles que nous mettons entre guillemets) ; il résume le reste en y faisant des modifications assez notables.

été choisi ou par l'évêque, ou par le prince, ou par un patron, sans s'être montré, sans l'avoir brigué, sans s'être engagé à aucune chose pour la reconnaissance, qui puisse être tant soit peu contraire à l'équité, on peut croire que c'est une marque que Dieu y appelle, quand elle est accompagnée des autres suivantes ; spécialement si le bénéfice est plus laborieux que commode, s'il est pauvre, s'il est privé de choses agréables, s'il sépare un homme de ses parents et amis.

La seconde marque « consiste à n'avoir, ni en sa personne, ni en sa naissance, ni en sa condition, aucune des irrégularités lesquelles, selon les règles de l'Église, excluent les hommes du sacerdoce. » Car quand Dieu permet qu'un homme naisse ou qu'il tombe dans quelqu'une de ces irrégularités, il semble qu'il déclare assez par cette conduite de sa Providence qu'il ne l'a pas choisi pour les fonctions ecclésiastiques, si ce n'est qu'il ait d'autres qualités excellentes qui suppléent à cet empêchement, et qu'il se rende capable de rendre un grand service à l'Église ; car alors il y a sujet d'en demander dispense.

La troisième marque est lorsque celui qui prend un bénéfice qui oblige à la résidence, n'a rien qui l'empêche de résider et d'y faire les fonctions nécessaires. Car si c'est dans un lieu où il ne puisse vivre à cause du climat, contraire à sa complexion, ou qu'il n'y puisse servir utilement, soit pour être odieux aux peuples, fût-ce sans faute et par leur brutalité, soit par des considérations de quelque querelle de famille qui ne se peut terminer, soit pour l'ignorance de la langue vulgaire, soit pour la délicatesse de son corps, incapable des travaux de la charge attachée au bénéfice, il ne faut point en conscience l'accepter.

La quatrième marque est d'avoir la science qui est requise, pour donner aux fidèles les instructions nécessaires à leur salut. Car le propre office des pasteurs est le paître le troupeau du Seigneur par la parole divine,

et par conséquent de prêcher et catéchiser, comme les saints Pères et les Conciles, et celui de Trente en particulier, nous l'enseignent[1]. C'est pourquoi celui qui sait bien qu'il ne pourra jamais faire une exhortation d'un quart d'heure en administrant les sacrements, ne peut demander ni recevoir en conscience un bénéfice auquel cette fonction est attachée ; parce qu'il s'expose à mille dangers de scandaliser l'Église, de laisser périr ses ouailles, de faire un grand nombre de fautes dans l'exercice de sa charge, de donner occasion aux libertins de mépriser les choses saintes, dont il ne peut faire connaître la sainteté ; aux hérétiques, de détruire la vérité qu'il ne peut défendre ; aux ministres qu'il a sous sa charge, de manquer en beaucoup de choses, parce qu'il ne peut pas les instruire ni les reprendre ; et à son troupeau, de le mépriser, voyant qu'il ne peut l'enseigner lui-même.

Si on allègue cette maxime que *qui fait par autrui, semble faire par soi-même*, on répondra avec tous les canonistes, que cette règle a lieu quand le titulaire n'est pas obligé par la nature de son bénéfice, ou par les lois ecclésiastiques, de faire son office par lui-même. Et il y a un autre axiome du droit civil, qui dit clairement : *Fieri ab alio non sufficit quod facere teneor.*

Or qui peut douter qu'un évêque, qu'un curé, ne soient obligés par la nature de leur ministère d'instruire par eux-mêmes les peuples qui leur sont commis ? Ce serait nier un principe évangélique. Le saint concile de Trente dit que c'est leur propre office et leur principale obligation[2]. Et en effet, il est évident que c'est la fonction la plus naturelle de leur charge, la plus nécessaire pour la défense de l'Église, la plus puissante pour la servir utilement, et la plus efficace pour la sanctification des âmes.

[1] Sess. 5, c. 2, de Reform. ; Sess. 24, c. 4 de Reform.
[2] Ibid.

La cinquième marque est l'innocence de la vie et la probité des mœurs depuis le baptême, ou pour le moins depuis un temps considérable. Car comment est-ce que celui qui ne vient que de sortir de sa mauvaise vie, peut avoir le front de paraître à l'autel et dans la chaire, à la vue de ceux qu'il a scandalisés si longtemps ? Ne déshonore-t-il pas le ministère qu'il exerce ? Et la mauvaise odeur de sa vie déréglée ne fait-elle pas tort au respect qui est dû à la sainteté des mystères qu'il traite ? C'est pourquoi saint Paul veut que l'évêque, le prêtre et les diacres soient irrépréhensibles, et que même ils aient l'approbation des infidèles[1]. Les Apôtres, parlant de sept hommes qui devaient être élus pour l'office de diacres, disent qu'il faut choisir : *Viros boni testimonii, plenos Spiritu sancto et sapientia*[2].

« J'admire l'audace de plusieurs, dit saint Bernard,
» que nous voyons ne recueillir de leur propre vigne
» que des ronces, et qui toutefois s'ingèrent hardiment
» d'entrer dans la vigne du Seigneur, laquelle ils ravagent
» plutôt qu'ils ne la gardent et ne la cultivent[3]. »

« Malheur aux ministres infidèles, dit-il encore, qui
» n'étant pas encore réconciliés avec Dieu, entreprennent
» de réconcilier les autres, comme si leur vie était inno-
» cente ! Malheur aux enfants de colère qui font profes-
» sion d'être ministres de la grâce ! Malheur aux enfants
» de colère qui contrefont les fidèles médiateurs de la
» paix, afin de manger les péchés du peuple ! Dans l'état
» présent de l'Église, qui nous fait pitié et que nous dé-

[1] « Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse... Oportet autem illum et testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt. » I. *Tim.* III, 2, 7.

[2] *Act.* VI, 3.

[3] « Miror audaciam plurimorum, quos videmus de suis vineis non colligere nisi spinas et tribulos, vineis tamen dominicis etiam se ingerere non vereri. Fures sunt et latrones, non custodes, neque cultores. » *Sermo* XXX, *in Cantica.*

» plorons, nous ne sommes pas étonnés de voir qu'il » naisse un basilic d'une couleuvre[1] ».

Le canon 80 des Apôtres défend d'ordonner ceux qui viennent fraîchement de la gentilité ou du déréglement d'une mauvaise vie : *Ex improba vivendi ratione*[2].

Le concile de Nicée établit la même chose, et veut que le clerc dans lequel, avec le temps, on découvrira quelque péché dont il sera convaincu par le témoignage de trois personnes, s'abstienne des fonctions cléricales et soit déposé[3].

Le concile d'Elvire exclut du subdiaconat celui qui, en sa jeunesse, aura commis une fornication, et il dépose ceux qui auront été ordonnés en cet état[4].

[1] « Væ ministris infidelibus, qui necdum reconciliati, reconciliationis alienæ negotia, quasi homines qui justitiam fecerint apprehendunt. Væ filiis iræ, qui pacificorum sibi usurpare gradus et nomina non verentur. Væ filiis iræ, qui fideles sese mediatores pacis, ut peccata populi comedant, mentiuntur. Væ qui ambulantes in carne, Deo placere non possunt, et placare velle præsumunt. Non miramur, fratres, quicumque præsentem statum Ecclesiæ miserantur, non miramur de radice colubri regulum orientem. » D. Bern. *De conversione ad clericos*, Cap. 19.

[2] « Eum qui ex vita gentili accesserit et baptizatus fuerit, vel ex improba vivendi ratione, non est æquum protinus Episcopum fieri. Iniquum est enim ut qui sui nondum experientiam ostenderit, sit aliorum magister, nisi forte hoc divina gratia fiat. » (*Canon* LXXX *Apost.*).

[3] « Quoniam plura aut per necessitatem, aut alias cogentibus hominibus adversus Ecclesiasticam facta sunt regulam, ut homines ex Gentili vita nuper accedentes ad fidem, et instructos brevi tempore, mox ad lavacrum spirituale perducerent, simulque ut baptizati sunt, ad episcopatum vel presbyterium promoverent ; optime placuit nihil tale de reliquo fieri : nam et tempore opus est ei qui catechizatur, et post Baptismum probatione quamplurima... Si vero processu temporis aliquod delictum animæ circa personam reperiatur hujusmodi, et a duabus vel tribus testibus arguatur, a Clero talis abstineat. (*Conc. Nicæn.*) Can. II, 1.

[4] « Subdiaconem eum ordinari non debere, qui in adolescentia sua fuerit mœchatus, eo quod postmodum per subreptionem ad altiorem gradum non sit promovendus. Si autem aliqui sunt in præteritum ordinati, amoveantur. » *Concil. Eliberitanum Hispaniæ, anno* 305, can. *30*.

Le premier concile de Valence ordonne que l'évêque ou le prêtre, lesquels, afin de n'être pas ordonnés, confessent qu'ils ont commis quelque péché qui les en exclut par les canons, quoique cela ne soit qu'un artifice d'une humilité imprudente, ne soient pas mis dans le ministère, à cause de l'impression que peut faire leur confession dans l'esprit des peuples[1].

Le Synode romain, dont les canons furent envoyés aux évêques de France, du temps d'Innocent premier, dit que l'Église romaine observe particulièrement cette règle, que si quelque enfant n'a pas conservé la pureté de son corps depuis le baptême, il ne peut être admis au rang des clercs[2].

Ceux qui avaient été baptisés au lit de la mort, qu'on appelait cliniques, ne pouvaient être promus aux ordres sacrés, parce que ce délai de la réception du baptême faisait douter de leur piété[3].

Origène, défendant contre Celse la religion chrétienne, dit que l'Église recevait les pécheurs à la communion après de longues satisfactions, et avec plus de difficulté qu'elle ne faisait les infidèles au baptême ; mais qu'elle les excluait pour jamais de tous les ministères de l'autel.

Le sacré concile de Trente renouvelle toutes ces ordonnances pour la promotion aux ordres sacrés, et veut qu'on ne choisisse que ceux dont la vie précédente aura été diligemment approuvée et sera, dans la jeunesse de

[1] « Ut sciretis quicumque sub ordinatione vel diaconatus, vel presbyterii, vel episcopatus, mortali crimine dixerint se esse pollutos, reos scilicet vel veri confessione, vel mendacio falsitatis. Neque enim absolvi potest is qui in seipsum dixerit quod dictum in alios puniretur, cum omnis qui sibi fuerit mortis causa, major homicida est. » *Concil. Valentinum Galliæ*, *anno* 374, *ad.* 4.

[2] Can. 4. (Nous n'avons pu trouver le texte de ce synode).

[3] « Si quis in ægritudine constitutus, fuerit baptizatus, presbyter ordinari non debet. Non enim fides illius voluntaria, sed ex necessitate est, nisi forte postea ipsius studium et fides probabilis fuerit, aut hominum raritas cogat. » *Concil. Neocesar. anno* 314, *cap.* XII., *dist.* 57.

l'âge, une vieillesse en prudence et en vertu : *Quorum probata vita senectus sit*[1].

La sixième marque est la prudence, qui est incomparablement plus nécessaire à un évêque et à un curé pour gouverner l'Église de Jésus-Christ, qu'à un pilote pour conduire le gouvernail de son vaisseau, qu'à un général d'armée pour mettre ses troupes en ordre, et qu'à un roi temporel pour bien gouverner son état. C'est pourquoi, quiconque est dépourvu de cette qualité, quand il aurait toutes les autres, porte une marque visible que Dieu ne l'a point choisi pour faire l'office de pasteur dans son Église.

La septième marque d'une bonne vocation à ce saint ministère est la pureté de la fin et la sainteté de l'intention pour laquelle on y entre : lorsqu'on n'y est poussé par aucun autre motif que par celui de faire la volonté de Dieu et de correspondre à sa vocation, et que l'on n'a point d'autre prétention que de travailler pour sa gloire et pour le salut des âmes. Car, prendre un bénéfice pour avoir du bien, pour faire son établissement, pour être en considération dans le siècle, pour accommoder les siens des revenus de l'Église, sont des intentions qui portent leur condamnation sur le front.

La huitième marque est d'avoir un grand amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, une dilection très particulière pour l'Église, un zèle très ardent pour le salut des âmes, et une charité très parfaite pour le prochain. Quand le Fils de Dieu voulut donner la conduite de son Église à saint Pierre, il ne lui demanda pas s'il était savant, s'il était éloquent, s'il était noble, s'il était riche, mais seulement s'il l'aimait ; car comment est-ce qu'un évêque ou un curé pourra s'acquitter des obligations de sa charge, qui sont très laborieuses et presque innombrables, sans une ardente charité à laquelle rien n'est impossible ?

[1] Conc. Trid. Sess. 23, de Reform., cap. 12.

Et la neuvième marque d'une sainte vocation à l'office de pasteur, est lorsque, après plusieurs prières, mortifications, aumônes selon son pouvoir, et après les exercices spirituels d'une bonne retraite, on s'y engage non point de son mouvement, ni par son inclination propre, mais par le conseil et la conduite d'un ou de plusieurs serviteurs de Dieu, intelligents en ces matières, sages, prudents, désintéressés, pieux et expérimentés.

Voilà les marques par lesquelles on peut connaître la véritable vocation de Dieu au pastorat.

Considérez-les attentivement, et si vous êtes en cette condition, et que vous reconnaissiez, après vous être examiné soigneusement sur ces choses, n'y avoir pas été appelé de Dieu, ne vous découragez pas, ne vous désespérez pas ; mais humiliez-vous, faites pénitence, et tâchez de réparer cette faute par les moyens que vous en donnera un bon et sage directeur. Si vous n'y êtes pas encore engagé, gardez-vous bien d'y entrer que par une vocation qui porte les susdites marques, dont ce n'est pas à vous de juger, mais à un autre qui soit capable de vous conduire sûrement dans un pas si glissant et si dangereux.

Oraison jaculatoire :

Domine, ad te confugi : doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu[1].

III. — SUR LA TONSURE.

1.

La tonsure est la porte par laquelle on entre dans l'ordre clérical et dans l'état ecclésiastique. Si vous désirez savoir quelles sont les dispositions avec lesquelles il faut y entrer, et les obligations qui y sont attachées,

[1] *Ps.* CXLII, 9.

considérez les cérémonies qui se font en donnant la même tonsure ; car ce sont des oracles par lesquels le Saint-Esprit nous parle, et nous déclare ce que c'est qu'un clerc ou un ecclésiastique, et quelle doit être sa vie et ses mœurs.

Celui qui doit être tonsuré se présente à l'évêque, ayant déposé l'habit laïque et séculier : *ignominiam sæcularis habitus*, dit la sainte Église dans le Pontifical ; étant revêtu de la soutane, qui est appelée par la même Église *habitus sacræ religionis ;* et portant un cierge allumé dans la main droite. Ce qui signifie qu'il doit se dépouiller de l'esprit, des mœurs et des maximes du siècle, se revêtir de l'esprit de religion et de sainteté, afin de n'avoir point d'autre but, entrant dans l'état ecclésiastique, que l'honneur et la gloire du Saint des saints, et de mener une vie si sainte devant lui, et si exemplaire devant les hommes, qu'il soit *lucerna ardens et lucens*[1].

Humiliez-vous, voyant combien vous êtes éloigné de cet état. Ayez un grand désir d'y entrer. Reconnaissez que vous ne le pouvez pas faire de vous-même et sans la grâce de Notre-Seigneur. Priez-le qu'il vous la donne, et priez la très sainte Vierge et tous les saints Prêtres et Lévites de vous l'obtenir.

2.

L'évêque coupe les cheveux de celui qui reçoit la tonsure, et les coupe en forme de croix : cheveux lesquels sont excrément mort qui sort de la chair, et qui bien souvent sort plus d'une chair morte que d'une chair vivante ; lequel signifie les plaisirs, les honneurs, les richesses et toutes les choses de ce siècle, qui sont les excréments du monde mort, pourri et puant, ainsi appelés par saint Paul lorsqu'il dit : *Omnia arbitror ut stercora*[2]. Ce qui

[1] Joan. V, 35. — [2] *Phil.* III, 8.

donne à entendre que le clerc doit être entièrement détaché de toutes ces choses, et les avoir en aversion et mépris, les regardant *ut stercora* ; et qu'il doit se couronner de la croix de Jésus, mettant tout son trésor dans la pauvreté, sa gloire dans l'ignominie, ses délices dans les travaux et mortifications, et sa vie dans la mort du péché, du monde et de soi-même.

Ayons confusion de nous voir si éloignés de ces dispositions. Donnons-nous fortement au Fils de Dieu pour y entrer. Travaillons fidèlement à détruire en nous ce qui y est contraire. Prions la très sacrée Vierge, les Anges et les Saints de nous y aider.

3.

Celui qui reçoit la tonsure prononce hautement et publiquement ces paroles : *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei, tu es qui restitues hæreditatem meam mihi*[1], paroles par lesquelles il fait une profession solennelle, en la face de l'Église, de choisir Dieu pour son partage, son héritage et son trésor, et de n'en point vouloir d'autres : et réciproquement, de vouloir être entièrement à Dieu et en son absolue puissance et possession. Et enfin l'évêque le revêt du surplis, en disant ces paroles : *Induat te Dominus novum hominem, qui secundum Deum creatus est, in justitia et sanctitate veritatis*[2] ; ce qui donne à connaître que le surplis représente Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que le clerc doit être revêtu de lui beaucoup plus que le chrétien, duquel saint Paul dit : *Quicumque in Christo baptizati estis, Christum induistis*[3], c'est-à-dire qu'il doit être revêtu et orné de son innocence, de sa sainteté, de ses divines mœurs et de toutes ses saintes vertus.

Voilà les dispositions avec lesquelles il faut entrer dans l'état ecclésiastique. Voilà les obligations et les devoirs de

[1] *Ps.* XV, 5. — [2] *Eph.* IV, 24. — [3] *Gal.* III, 27.

celui qui a reçu la tonsure. Si vous l'avez reçue, remerciez Dieu de la faveur très grande qu'il vous a faite, et lui demandez pardon de l'avoir reçue peut-être avec des dispositions toutes contraires à celles-là, et d'avoir si mal satisfait à ce à quoi vous vous êtes engagé ; et priez Notre-Seigneur, sa très digne Mère et ses Saints, de suppléer à vos défauts, et de vous obtenir de Dieu la grâce de vous en corriger. Si vous vous disposez à la recevoir, préparez-vous à vivre selon ces règles, et demandez le secours du ciel pour cette fin ; et lorsque vous prendrez le surplis, prenez-le toujours avec grand respect et dévotion, en disant : *Induat me Dominus novum hominem*, etc.

ORAISON JACULATOIRE :

Dilectus meus mihi : et ego illi[1].

Ou bien :

Pars mea Dominus, dixit anima mea : propterea expectabo eum[2].

IV. — SUR LES QUATRE ORDRES MINEURS EN GÉNÉRAL.

1.

Adorez et considérez Notre-Seigneur Jésus-Christ comme l'auteur et l'instituteur des quatre Ordres mineurs, qui sont l'ordre de Portier, de Lecteur, d'Exorciste et d'Acolyte. Adorez-le comme la source primitive de la grâce qui est renfermée dans ces sacrements[3] ; lesquels,

[1] *Cant.* II, 16. — [2] *Thren.* III, 24.

[3] Il est de foi que l'Ordre est un sacrement ; mais c'est une question de savoir si toutes ses divisions ont l'efficacité d'un sacrement. On ne saurait en douter pour l'épiscopat, la prêtrise et le diaconat ; mais il en est autrement du sous-diaconat et des ordres mineurs. Le P. Eudes les regarde comme des sacrements, et beaucoup de théologiens pensent comme lui. Beaucoup d'autres, toutefois, sont d'un avis différent et appuient leur sentiment sur des raisons qui paraissent sérieuses.

avec l'ordre de Sous-Diacre et de Diacre, sont des degrés et des participations de l'ordre de Prêtrise, et tous ensemble ne font qu'un seul sacrement parfait et accompli. Mais ce sacrement opère des effets de grâce différents par ces sept ordres, ainsi qu'une belle fontaine qui a sept canaux différents, par lesquels elle répand ses eaux d'une manière différente. Adorez-le encore dans les desseins qu'il a eus sur son Église et sur vous en particulier, lorsqu'il a établi ces quatre Ordres mineurs.

Remerciez-le de toutes ces choses. Référez-lui tous les effets de grâce et de sanctification qui ont jamais été opérés dans l'Église par ces mêmes ordres. Offrez-lui toute la gloire qui lui a été et sera rendue, au ciel et en la terre, par ceux qui ont fait et feront bon usage de la grâce qui en est procédée et qui en procèdera. Demandez-lui pardon des empêchements que vous y avez apportés de votre part. Donnez-vous à lui pour la renouveler en vous, si vous avez déjà reçu ces quatre ordres ; ou si vous ne les avez pas reçus, pour entrer dans les dispositions avec lesquelles il désire que vous les receviez. Priez-le qu'il les mette lui-même en vous, et qu'il détruise tout ce qui y est contraire.

2.

Considérez l'amour infini de Jésus vers son Père et sa charité immense vers nous, qui l'ont porté non seulement à établir ces quatre ordres en son Église, mais aussi à en exercer lui-même les offices et les fonctions, pendant qu'il a été en la terre.

Car il fait l'office de Portier, lorsqu'il a chassé les vendeurs et acheteurs de la maison d'oraison, et qu'il a empêché qu'on ne passât des vaisseaux et autres choses semblables au travers du temple. Et il fait encore tous les jours ce même office, lorsqu'il ferme la porte de nos cœurs, qui sont des temples vivants du grand Dieu, à l'esprit malin

et au péché, et qu'il les ouvre à l'Esprit de Dieu et à la grâce divine.

Il a fait l'office de Lecteur : car saint Luc nous annonce qu'étant en la ville de Nazareth, il entra selon sa coutume dans la synagogue, et qu'il se leva pour lire : *Surrexit legere*[1], et qu'on lui mit entre les mains le livre de la prophétie d'Isaïe, et qu'il y lut.

Il a fait l'office d'Exorciste, quand il a chassé le démon des corps et les vices des cœurs.

Il a fait la fonction d'Acolyte, car il nous assure qu'il est la lumière du monde : *Ego sum lux mundi*[2].

Remerciez-le de tout l'honneur qu'il a rendu à son Père dans tous ces offices, et offrez au Père éternel ce même honneur en réparation des manquements que vous avez commis, soit à vous préparer à recevoir ces ordres, soit à ne les pas exercer avec la sainteté qui est requise. Remerciez aussi Notre-Seigneur des grâces qu'il vous a méritées et acquises par l'exercice qu'il a fait des mêmes ordres. Priez-le qu'il vous donne ses grâces. Et lorsque vous ferez quelque fonction de ces ordres, donnez-vous à lui, pour la faire dans les dispositions et intentions avec lesquelles il l'a faite.

3.

Considérez la bonté incompréhensible avec laquelle Notre-Seigneur vous a choisi pour vous donner ces quatre ordres, par lesquels vous êtes ou devez être établi dans plusieurs offices de la cour du grand Roi, qui sont si nobles, si relevés et si honorables, que le moindre surpasse autant toutes les dignités, grandeurs et puissances de ce monde, comme les choses spirituelles sont au-dessus des corporelles, le ciel au-dessus de la terre, la grâce au-dessus de la nature, et l'éternité au-dessus du temps.

[1] Luc. IV, 16. — [2] Joan. VIII, 12.

Considérez que, par ces ordres que vous avez reçus ou que vous désirez recevoir, le Fils de Dieu vous a rendu ou vous rendra participant de ses principales et plus nobles qualités. Car l'ordre de Portier nous rend participants de cette qualité du Sauveur, qui est exprimée en ces paroles de l'Apocalypse : *Hæc dicit Sanctus et verus, qui habet clavem David : qui aperit, et nemo claudit : claudit, et nemo aperit*[1]. L'ordre de Lecteur nous rend participants de sa qualité de docteur. L'ordre d'Exorciste nous associe avec lui dans la puissance qu'il a sur les démons. L'ordre d'Acolyte nous communique la qualité qu'il porte, marquée en ces paroles : *Ego sum lux mundi*[2].

Rendez-lui grâces de toutes ces faveurs : et qu'elles vous excitent à aimer, servir et honorer plus ardemment et plus fidèlement un tel bienfaiteur. Si vous avez reçu ces quatre ordres, demandez-lui pardon de la négligence que vous avez apportée à les exercer, et des fautes que vous avez commises en les exerçant ; et prenez résolution d'y apporter plus de soin et de disposition, pour l'amour de celui qui vous les a donnés. Si vous ne les avez pas reçus et que vous prétendiez les recevoir, entrez dans un grand désir de faire saintement les offices qui en dépendent, et de conformer votre vie et vos mœurs à ces divines qualités dont Notre-Seigneur vous veut rendre participant ; et implorez à cette fin l'assistance de sa grâce et des prières de la très sacrée Vierge, et de tous les saints Prêtres et Lévites.

ORAISON JACULATOIRE :

Sancti Sacerdotes et Levitæ, intercedite pro nobis.

---

[1] *Apoc.* III, 7. — [2] Joan. VIII, 12.

V. — SUR L'ORDRE DE PORTIER.

1.

Le dernier des quatre ordres mineurs, c'est celui qui établit les Portiers de la maison de Dieu ; et néanmoins il est si noble et si digne, qu'il élève ceux qui sont honorés de cette qualité au-dessus de toutes les puissances, dignités et grandeurs du siècle, c'est-à-dire au-dessus des qualités de juge, de président, de gouverneur, de duc, de prince, de roi et d'empereur. Ce qui est vrai aussi des trois autres ordres mineurs, qui sont l'ordre de Lecteur, celui d'Exorciste et celui d'Alcolyte ; et ce pour quatre raisons :

La première est que, pour entrer dans les plus hautes dignités du monde, il n'est pas besoin de sacrement ; mais on ne peut être Portier de la maison de Dieu, ni Lecteur, ni Exorciste, ni Acolyte, que par un sacrement.

La seconde est que tous ces ordres impriment un caractère divin dans l'âme de celui qui les reçoit, ce que ne peuvent faire toutes les qualités les plus avantageuses que le monde peut donner aux siens.

La troisième est que ces mêmes ordres opèrent la grâce sanctifiante en ceux à qui on les confère, s'ils n'y apportent obstacle ; ce qui ne peut être fait par aucune des dignités susdites.

La quatrième est qu'un roi et un empereur, qui sont les plus hautes puissances du siècle, n'ont pas droit d'ouvrir ni de fermer les portes de l'Église à personne. Ils peuvent bien bannir un homme de leur royaume ou de leur empire, mais ils ne peuvent pas le faire sortir de la maison de Dieu, et ils n'ont pas pouvoir de chasser les démons des corps des possédés.

Apprenez de là qu'il n'y a rien de petit dans l'Église, mais que les moindres choses qui s'y trouvent sont très

grandes, très dignes et très vénérables, et qu'elles doivent être traitées avec grand respect et sainteté, puisqu'il a fallu que Notre-Seigneur ait établi un sacrement pour donner droit et pouvoir à ceux qu'il a choisis pour cela de fermer et d'ouvrir les portes de l'église, de sonner les cloches, de lire l'Écriture sainte, d'exorciser les énergumènes, d'allumer les cierges, de porter les chandeliers, de servir ou présenter le vin et l'eau qui doivent être employés au sacrifice de l'autel; comme aussi pour leur donner la grâce requise afin de faire saintement toutes ces fonctions.

Reconnaissez les obligations très grandes que vous avez au souverain Monarque de l'univers, de la grâce qu'il vous a faite ou qu'il vous veut faire, de vous constituer le portier de sa maison. Rendez-lui-en grâces de tout votre cœur, et le priez qu'il vous donne lumière pour bien connaître les obligations de cet office, et grâce pour y satisfaire.

2.

L'ordre de Portier a deux sortes de fonctions, les unes extérieures et corporelles, et les autres intérieures et spirituelles.

Les fonctions extérieures, ainsi que nous l'apprenons du Pontifical romain de Clément VIII, et du Pontifical de la bibliothèque apostolique, sont de sonner les cloches, d'ouvrir l'église aux fidèles et de la fermer aux infidèles, d'y admettre ceux qui en sont dignes et d'en chasser ceux qui en sont indignes, tels que sont ceux qui la profanent par leurs irrévérences et impiétés ; comme aussi d'ouvrir et de fermer le sanctuaire, d'ouvrir le livre à celui qui doit prêcher, et d'avoir soin de conserver toutes les choses qui sont dans l'église, et de prendre garde qu'aucune ne périsse par quelque négligence, et par conséquent de les tenir nettement, proprement et en bon ordre.

Considérez si vous vous êtes acquitté soigneusement de toutes ces fonctions. Demandez pardon à Dieu des négligences que vous y avez commises. Prenez résolution d'y apporter plus de soin et d'affection ; et spécialement de faire en sorte, autant qu'il vous sera possible, que l'église et toutes les choses qui y sont, particulièrement celles qui servent à l'autel, soient nettes et propres ; et que Dieu ne soit pas déshonoré dans sa maison par les profanations qu'on en fait en tant de manières. Et pour cet effet, donnez-vous au Fils de Dieu, pour entrer dans son esprit de zèle pour la maison de son Père, qui lui fait dire ces paroles : *Zelus domus tuæ comedit me*[1].

3.

Les fonctions intérieures et spirituelles de l'office des Portiers sont : *Invisibilem Dei domum* (ce sont les paroles de l'Église dans le Pontifical), *corda scilicet fidelium dictis et exemplis claudere diabolo et aperire Deo* : « fermer au diable et ouvrir à Dieu, par leurs paroles et par leurs exemples, la maison invisible du Seigneur, c'est-à-dire les cœurs des fidèles » ; et vivre si saintement que toutes leurs actions et déportements, et toutes les choses qui sont en eux, soient autant de cloches qui appellent, invitent et attirent les hommes à la connaissance, à l'amour et au service de Dieu. Ce qui était figuré par les clochettes que le grand Prêtre de l'ancienne loi portait tout autour du bas de sa robe[2].

Humiliez-vous de vous voir si éloigné d'une telle vie ; faites une revue sur vous-même, pour découvrir les choses qui y sont contraires, et pour tâcher de les détruire, moyennant la grâce de Notre-Seigneur que vous devez invoquer à cette fin.

[1] *Ps.* LXVIII, 10.

[2] « Cinxit illum (Aaron) tintinnabulis aureis plurimis in gyro, are sonitum in incessu suo. » *Eccli.* XL, 10. Cf. *Exod.* XXVIII, 35.

ORAISON JACULATOIRE :

O Domine Jesu, fac ut zelus domus tuæ comedat me.

Ou bien :

Dominus adaperiat cor nostrum in lege sua[1].

VI. — SUR LES ORDRES DE LECTEUR, D'EXORCISTE ET D'ACOLYTE.

1.

Il y a deux sortes de fonctions attachées à l'office de ceux qui sont ordonnés Lecteurs dans la maison de Dieu, à savoir les extérieures et les intérieures.

Les extérieures sont de dispenser la parole de Dieu aux fidèles par la lecture des choses saintes, c'est-à-dire en lisant les choses qu'il faut lire dans l'église, et en les lisant et prononçant clairement et distinctement, pour l'intelligence et l'édification des assistants ; fonction qui est si sainte et si avantageuse, que le Saint-Esprit, parlant par la bouche de l'Église dans le Pontifical, assure que ceux qui la feront fidèlement *habituri sunt partem cum iis qui verbum Dei bene administraverunt ab initio*, « seront associés avec ceux qui ont saintement administré la parole de Dieu dès le commencement », c'est-à-dire avec les Apôtres.

C'est aussi une fonction extérieure du Lecteur, non seulement de lire les choses qu'il faut lire, mais de chanter les leçons dans l'église ; et outre cela, de bénir le pain et tous les fruits nouveaux.

Les fonctions intérieures de l'office de Lecteur sont *de croire de cœur*, dit la sainte Église dans le Pontifical[2], *et*

[1] II *Mach.* I, 4.

[2] « Quod autem ore legitis, corde credatis atque opere compleatis ; quatenus auditores vestros verbo pariter et exemplo vestro docere

d'accomplir par œuvre ce qu'il lit de bouche, afin qu'il puisse enseigner ses auditeurs par sa parole et par son exemple. C'est pourquoi, dit l'Évêque à ceux qu'il ordonne Lecteurs, *lorsque vous lisez dans l'église, vous êtes placés dans un lieu élevé pour être entendus et vus de tous. Ce qui signifie que vous devez avoir toutes les vertus en un haut degré, afin que vous soyez la règle et le modèle d'une vie toute céleste à ceux qui vous entendront et verront.*

Demandez pardon à Dieu d'avoir si mal exercé un office si saint et si important. Prenez résolution de vous en acquitter mieux pour l'avenir, et demandez grâce pour cela.

2.

Les fonctions extérieures de l'Exorciste sont de chasser les démons des corps des possédés, de faire retirer le peuple au temps de la sainte communion pour donner place à ceux qui doivent communier, et de verser de l'eau sur les mains du prêtre.

Les intérieures sont de bannir de leurs propres corps et de leurs âmes toute sorte d'immondices et de péchés, de peur qu'ils ne tombent sous la puissance maligne de ceux auxquels ils doivent commander. A raison de quoi ils sont appelés par le Saint-Esprit, dans le Pontifical : SPIRITUALES IMPERATORES, *ad abjiciendos dæmones de corporibus obsessis, cum omni nequitia eorum multiformi.* Et c'est pour cela aussi qu'ils sont encore nommés par le même Saint-Esprit : *Medici Ecclesiæ, gratia curationum virtuteque cælesti confirmati*, « les médecins de l'Église, doués de la grâce des guérisons et fortifiés de la vertu céleste. »

Remerciez celui qui vous a donné ou qui veut vous donner de si belles qualités. Humiliez-vous et demandez

possitis. Ideoque dum legitis in alto loco ecclesiæ, ut ab omnibus audiamini et videamini, figurantes positione corporali, vos in alto virtutum gradu debere conservari ; quatenus cunctis a quibus audimini et videmini, cælestis vitæ formam præbeatis. » *Pontifical.*

pardon de les avoir si mal employées. Donnez-vous à lui, pour en user selon ses intentions, pour en produire les effets et pour y conformer votre vie, à la gloire de son saint nom.

3.

Les fonctions de l'office d'Alcolyte, pour l'extérieur, sont de porter, quand il le faut, les chandeliers de l'église, d'allumer les cierges, et de servir le vin et l'eau qui doivent être employés dans le saint sacrifice de l'autel.

Celles qui regardent l'intérieur sont marquées en ces paroles que le Saint-Esprit, parlant par la bouche de l'Évêque, dit à ceux qui doivent être ordonnés Acolytes : *Ayez soin*, leur dit-il[1], *mes chers enfants, d'accomplir dignement l'office que vous prenez; car vous ne pourrez pas plaire à Dieu si, portant devant lui la lumière entre vos mains, vous servez aux œuvres des ténèbres, et qu'ainsi vous donniez aux autres des exemples de perfidie. Mais, comme dit la Vérité éternelle, que votre lumière luise devant les hommes, et qu'ils voient vos bonnes œuvres, afin qu'ils glorifient votre Père qui est aux cieux. Et comme dit l'apôtre saint Paul : Soyez comme des flambeaux luisants dans le monde, au milieu de la nation méchante et perverse, portant toujours la parole de vie. Que vos reins soient*

[1] « Studete igitur susceptum officium digne implere. Non enim Deo placere poteritis, si lucem Deo manibus præferentes, operibus tenebrarum inserviatis, et per hoc aliis exempla perfidiæ præbeatis. Sed, sicut Veritas dicit : Luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum qui in cælis est. Et sicut apostolus Paulus dicit : In medio nationis pravæ et perversæ lucete sicut luminaria in mundo, verbum vitæ continentes. Sint ergo lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes in manibus vestris, ut filii lucis sitis. Abjiciatis opera tenebrarum, induamini arma lucis. Eratis enim aliquando tenebræ, nunc autem lux in Domino... Fructus enim lucis est in omni bonitate, et justitia, et veritate. Estote igitur solliciti in omni justitia, bonitate et veritate, ut et vos, et alios, et Dei Ecclesiam illuminetis. Tunc etenim in Dei sacrificio digne vinum suggeretis et aquam, si vos ipsi sacrificium, per castam vitam et bona opera oblati fueritis. » *Pontifical.*

ceints, et que vos mains soient armées de lampes ardentes, afin que vous soyez enfants de lumière. Rejetez les œuvres de ténèbres, et vous revêtez des armes de lumière. Car vous étiez ténèbres autrefois, mais maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur... Le fruit de la lumière est en toute bonté, et justice, et vérité. Soyez donc soigneux de vous conserver en toute justice, bonté et vérité, afin que vous vous éclairiez vous-mêmes et les autres, et l'Église de Dieu ; car alors vous présenterez dignement du vin et de l'eau dans le sacrifice de Dieu, si vous vous offrez vous-mêmes en sacrifice à sa divine Majesté, par le moyen d'une vie chaste et par l'exercice des bonnes œuvres.

Pesez bien toutes ces paroles et vous donnez à l'Esprit-Saint de Jésus, pour en tirer tout le fruit qu'il désire que vous en tiriez ; c'est-à-dire des affections de remercîment et d'amour au regard de celui qui vous a appelé, ou qui veut vous appeler à une condition si sainte ; d'humiliation et de contrition, en la vue de vos ingratitudes et infidélités ; de résolution et de protestation de vivre pour l'avenir selon ces divines règles, et d'invocation à cette fin des grâces et des assistances du ciel.

Oraison jaculatoire :

Accende lumen sensibus, infunde amorem cordibus, infirma nostri corporis virtute firmans perpeti.

Ou bien :

O lux beatissima, reple cordis intima tuorum fidelium.

VII. — SUR L'ORDRE DE SOUS-DIACRE.

1.

Considérez et adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ comme l'auteur et l'instituteur de l'ordre de Sous-Diacre, et dans les desseins qu'il a eus sur son Église et sur vous

en particulier, lorsqu'il l'a institué. Adorez-le comme la source de la grâce qui est renfermée dans ce sacrement, qu'il a méritée et acquise par son sang. Adorez-le aussi comme exerçant les fonctions de cet ordre. Car l'office de Sous-Diacre est de servir : c'est-à-dire de servir à Dieu, à l'Église, au saint sacrifice de l'autel et au Diacre. Or c'est pour cette fin que Notre-Seigneur est venu en ce monde : *Le Fils de l'homme n'est pas venu*, ce dit-il, *pour être servi, mais pour servir*[1]. Et il a employé toute sa vie tant à servir son Père qu'à servir les hommes. A raison de quoi le Père éternel dit, parlant de lui : *Ecce servus meus*[2]. Et saint Paul nous annonce qu'il a pris la forme de serviteur : *Formam servi accipiens*[3]. Et il a voulu terminer sa vie par une action de serviteur, en lavant et essuyant les pieds de ses apôtres.

Remerciez-le de l'honneur qu'il a rendu à son Père, et par l'institution et par l'exercice de cet ordre, et des grâces qu'il a méritées et données aux hommes par l'un et par l'autre. Offrez-lui toute la gloire qui lui a été rendue par ceux qui en ont fait bon usage, et donnez-vous à lui pour entrer avec lui dans la qualité et dans l'esprit de serviteur au regard de Dieu et au regard de son Église.

2.

Considérez la bonté immense du Sauveur, par laquelle il a voulu vous choisir entre mille pour vous établir dans l'ordre du Subdiaconat, et pour vous associer par ce moyen avec lui d'une manière particulière dans la qualité qu'il a prise de serviteur au regard de son Père et au regard de son Église. Car auparavant que d'ordonner ceux qui doivent être Sous-Diacres, l'Évêque leur dit qu'ils considèrent attentivement et plus d'une fois le fardeau qu'ils se vont imposer, et les obligations dans lesquelles ils vont s'engager ; qu'ils sont encore dans

[1] Matth. XX, 28. — [2] Is. XLII, 1. — [3] *Phil.* II, 7.

leur liberté, et qu'il est encore en leur pouvoir *ad sæcularia vota transire*, « de suivre les désirs du siècle » ; mais qu'après qu'ils auront reçu l'ordre de Sous-Diacre, ils passeront dans le domaine de l'Église, en sorte qu'ils ne seront plus à eux, mais à elle et en qualité de serviteurs perpétuels : *In Ecclesiæ ministerio semper mancipatos* ; et que pour la servir avec une plus grande pureté et sainteté, ils seront obligés de vivre en chasteté et continence parfaite. C'est pourquoi, lorsque vous avez pris ou que vous prendrez cet ordre, vous vous êtes donné, livré et consacré, ou vous vous donnerez, livrerez et consacrerez à Dieu et à son Église en état de servitude perpétuelle ; et vous avez fait ou ferez profession de vivre dans la chasteté la plus excellente qui soit au monde, l'Église la demandant plus parfaite dans ses ministres que dans toute autre sorte de personnes. Mais sachez que servir à Dieu et à son Église, c'est régner, selon le témoignage du Saint-Esprit dans le Pontifical : *Servire Deo regnare est* ; et que cette servitude est plus honorable que tous les empires du monde ; et que les chastes ecclésiastiques sont des anges visibles sur la terre.

Remerciez Dieu de tant de faveurs. Demandez-lui pardon de vos ingratitudes et infidélités. Renouvelez la profession de servitude et de chasteté que vous avez faite, lorsque vous avez été promu au Subdiaconat, et priez Dieu Notre-Seigneur qu'il vous donne la grâce de vous acquitter dignement des fonctions qui en dépendent.

3.

Les fonctions du Subdiaconat, pour l'extérieur, sont :

1. Préparer l'eau qui est nécessaire pour l'autel et pour le baptistère.

2. Servir le Diacre au ministère de l'autel.

3. Porter à l'autel les vaisseaux sacrés qui servent au précieux corps et sang de Jésus-Christ.

4. Laver les corporaux et purificatoires dans un vaisseau qui ne serve qu'à cela, mettant l'eau en laquelle ils auront été lavés dans le baptistère ou dans la piscine ; comme aussi laver les nappes de l'autel en d'autres vaisseaux, et accomplir tous ces ministères *studiose, nitide et diligentissime*, soigneusement, nettement et très diligemment.

Pour l'intérieur, employer l'eau de la doctrine céleste, pour laver et purifier les corporaux et les autres linges spirituels du vrai autel de l'Église, qui est Jésus-Christ, c'est-à-dire les membres de ce même Jésus-Christ, qui sont les fidèles, et les vrais vêtements et parements précieux dont il est orné ; et se rendre tels en leur vie et en leurs mœurs, qu'ils doivent être pour exercer dignement tous ces divins ministères, qui demandent des ministres tout saints et tout divins.

C'est pourquoi, lorsque l'Évêque consacre les Sous-Diacres, l'Église parlant par sa bouche demande à Dieu qu'il les bénisse, qu'il les sanctifie et qu'il les consacre ; qu'il les constitue dans son sanctuaire comme les soigneuses, vigilantes et généreuses sentinelles de la milice céleste, *strenuos sollicitosque cœlestis militiæ excubitores* ; et que l'Esprit de sagesse et d'intellect, l'Esprit de conseil et de force, l'Esprit de science et de piété repose sur eux, et qu'ils soient remplis de l'Esprit de la crainte du Seigneur.

Ensuite l'Évêque leur mettant l'amict sur la tête, dit : *Prenez cet amict, qui marque la mortification de la voix*. Et en leur mettant le manipule au bras gauche, il dit : *Prenez le manipule, qui désigne les fruits des bonnes œuvres*. Puis il les revêt de la tunique, disant : *Que le Seigneur vous revête de la tunique d'allégresse et de l'habit de joie*.

Toutes ces choses donnent à entendre que le Sous-Diacre doit être rempli des dons du Saint-Esprit ; qu'il doit savoir mortifier et gouverner sa langue ; qu'il doit

s'exercer en toutes sortes de bonnes œuvres, et qu'il doit mettre toute sa joie à servir et honorer Dieu.

Considérez bien toutes ces vérités, et vous donnez fortement à l'Esprit de Dieu, pour en tirer les affections de reconnaissance et remercîment, d'amour, de pénitence, de résolution pour l'avenir, de donation de vous-même à Jésus, et d'invocation de sa grâce et de l'assistance de sa très digne Mère et des saints Prêtres et Lévites.

ORAISON JACULATOIRE :

O Domine, quia ego servus tuus : ego servus tuus et servus Ecclesiæ tuæ.

VIII. — SUR L'ORDRE DE DIACRE.

1.

ADOREZ Notre-Seigneur Jésus-Christ comme l'auteur et l'instituteur de l'ordre de Diacre, et comme la source de la grâce qui est contenue en ce sacrement. Adorez-le dans tous les desseins qu'il a eus sur son Église et sur vous en particulier, lorsqu'il l'a institué. Remerciez-le de l'honneur qu'il a rendu et fait rendre à son Père, et de toutes les grâces qu'il a données aux hommes par le moyen de ce saint ordre. Demandez-lui pardon du mauvais usage que vous en avez fait, et vous donnez à lui pour les renouveler en vous, ou pour vous disposer à les recevoir, pour la gloire de sa divine Majesté.

2.

Considérez qu'une des plus belles et plus saintes qualités que le Père éternel a données à son Fils Jésus, c'est celle que lui-même nous déclare en ces paroles : *Ego autem constitutus sum rex ab eo super Sion montem sanc-*

tum ejus, prædicans præceptum ejus[1]. C'est le souverain prédicateur de la parole divine. Le principal office qu'il a exercé au temps de sa manifestation sur la terre, ç'a été de prêcher : il nous annonce que son Père l'y a envoyé pour cela : *Oportet me evangelizare regnum Dei, quia ideo missus sum*[2]. Or il vous a associé ou désire de vous associer avec lui dans cette qualité et dans cet office. Car une des principales fonctions du Diacre, c'est de prêcher la parole de Dieu : *Diaconum oportet ministrare ad altare, baptizare et prædicare*, dit l'Évêque dans l'ordination des Diacres.

Rendez grâces au Fils de Dieu de cette faveur qu'il vous a faite. Humiliez-vous en la vue de votre indignité au regard d'un si grand ministère. Donnez-vous à Jésus, pour entrer dans l'esprit et dans les dispositions avec lesquelles il l'a exercé, et pour mettre en effet ces paroles qu'il vous a dites ou qu'il vous dira par la bouche de l'Évêque avant votre promotion au Diaconat : *Curate ut quibus Evangelium ore annuntiatis, vivis operibus exponatis, ut de vobis dicatur : Beati pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona*[3]. Ce qui veut dire que vous devez vivre en sorte que toutes vos actions soient autant de langues, et que vous soyez tout voix, *Vox clamantis*[4], pour exhorter et exciter ceux qui vous voient à servir et aimer Dieu.

3.

Les autres fonctions du Diaconat sont :

1. Servir au Prêtre à l'autel : à raison de quoi les Diacres sont les lévites de l'Évangile, faisant dans la nouvelle loi ce que les lévites faisaient dans l'ancienne, dont l'office était de servir les prêtres dans le tabernacle.

2. Conférer le sacrement du baptême.

[1] *Ps.* II, 6. — [2] Luc. IV, 43.
[3] « Quam speciosi pedes evangelizantium, etc. » *Rom.* X, 15.
[4] Matth. III, 3.

3. Administrer aux fidèles le précieux corps et sang du Fils de Dieu. C'est pour cela qu'ils sont appelés dans le Pontifical : *Comministri et cooperatores corporis et sanguinis Domini*, parce qu'ils servent et coopèrent avec les Prêtres en la dispensation du corps adorable et du sang précieux du Seigneur.

Considérez qu'il a exercé toutes ces fonctions pendant qu'il était en la terre. Car il a vécu en état de servitude vers son Père : *Ecce servus meus*[1]. Il a baptisé ses Apôtres : *Hic est qui baptizat in Spiritu sancto*[2]. Il leur a donné de ses propres mains son corps et son sang, après le dernier souper qu'il a fait avec eux. De sorte que, en vous élevant à l'ordre de Diacre, il vous associe avec lui dans ces divines et merveilleuses opérations. Oh ! quelle bonté ! Oh ! quelles louanges lui devez-vous donner ! Oh ! quelle confusion devez-vous avoir en la vue de vos indignités, ingratitudes et infidélités ! Oh ! quelle doit être la vie des Diacres ! Je ne m'étonne pas si saint Paul dit[3] qu'il les faut bien éprouver avant que de les recevoir, et qu'ils doivent être sans crime, pudiques, sobres, fidèles et retenus en leurs paroles, désintéressés, et d'une conscience pure et nette de tout péché.

Enfin mettez dans votre cœur et considérez souvent ces paroles que l'Évêque dit aux Diacres en les ordonnant : *Estote nitidi, mundi, puri, casti, sicut decet ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei ; ut hæreditas et tribus amabilis Domini esse mereamini.* Priez Notre-Seigneur qu'il en opère l'effet en vous.

ORAISON JACULATOIRE :

Da mihi, Domine Jesu, ut inter dispensatores tuos fidelis inveniar.

[1] *Is.* XLII, 1. — [2] Joan. I, 33.

[3] « Et hi probentur primum, et sic ministrent, nullum crimen habentes. Diaconos similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes, habentes mysterium fidei in conscientia pura. » I *Tit.* III, 8, 9, 10.

IX. — SUR L'ORDRE DE PRÊTRISE.

1.

ADOREZ et considérez Jésus comme le souverain Prêtre, comme l'auteur et l'instituteur de l'ordre de Prêtrise, et comme la source de toutes les grâces qui sont renfermées dans ce sacrement. Adorez-le dans tous les desseins qn'il a eus sur son Église et sur vous, lorsqu'il l'a institué. Adorez-le comme exerçant toutes les fonctions du sacerdoce, et dans toutes les saintes dispositions avec lesquelles il les a exercées. Remerciez-le de toute la gloire qu'il a rendue à son Père par toutes ces choses, et de toutes les grâces qu'il a données et voulu donner à son Église et à vous en particulier, par ce sacrement. Demandez-lui pardon des empêchements que vous y avez apportés, et de toutes vos infidélités en ce sujet, et vous donnez à lui pour les réparer, moyennant sa grâce.

2.

Considérez attentivement ce que l'Évêque dit à ceux qu'il doit ordonner Prêtres.

Il leur annonce que les septante vieillards que Dieu commanda à Moïse de choisir pour gouverner son peuple avec lui, n'étaient que les figures et les ombres des Prêtres de la nouvelle loi ; que ces mêmes Prêtres sont les successeurs des septante et deux disciples du Fils de Dieu ; qui sont *Doctores fidei*, *comites Apostolorum*, *cooperatores ordinis episcopalis*.

Il leur déclare que leur office est :

1. De changer le pain et le vin au précieux corps et sang du Fils de Dieu, de l'offrir en sacrifice au Père éternel, et de le donner aux fidèles.

2. De prêcher la divine parole.

3. De baptiser.

4. *Præesse*, c'est-à-dire de régir et conduire les âmes dans les voies du ciel.

5. De remettre et de retenir les péchés.

6. De bénir : et pour cet effet, lorsque l'Évêque vient à oindre les mains de chaque Prêtre de l'huile sainte, il dit ces paroles : *Consecrare et sanctificare digneris, Domine, manus istas, per istam unctionem et nostram benedictionem : ut quæcumque benedixerint, benedicantur ; et quæcumque consecraverint, consecrentur et sanctificentur, in nomine Domini nostri Jesu Christi. Amen.*

Considérez que toutes les qualités et fonctions susdites n'appartiennent qu'à une puissance divine et infinie ; et par conséquent que, lorsque Dieu vous a établi ou vous veut établir dans le sacerdoce, il vous a élevé, ou vous veut élever à une dignité en quelque façon infinie. A raison de quoi vous avez des obligations infinies de le remercier, de l'aimer, de vous donner à lui, et de vous acquitter dignement des devoirs de votre sacerdoce. Prenez cette résolution, et vous donnez à Jésus pour la mettre en effet.

3.

Écoutez et pesez diligemment ces paroles que le Saint-Esprit vous dit par la bouche de saint Paul : *Noli negligere gratiam quæ in te est, quæ data est tibi cum impositione manuum presbyterii*[1] ; et : *Admoneo te, ut ressuscites gratiam Dei quæ est in te per impositionem manuum mearum*[2].

Si Timothée, qui était un saint évêque et martyr, a eu besoin de cet avertissement, combien davantage nous est-il nécessaire ?

Pour ressusciter et conserver en nous cette grâce, ou pour nous disposer à la recevoir, il faut faire trois choses :

1. Oter de nous tout ce qui y est contraire, par le moyen d'une vraie pénitence.

2. Concevoir une très haute estime de toutes les fonc-

[1] IV *Tim.* I, 14. — [2] II *Tim.* I, 6.

tions sacerdotales, et entrer dans un ardent désir de les faire saintement, de mener une vie conforme à leur sainteté, et de mettre en effet ces belles paroles que l'Évêque dit à ceux qu'il consacre Prêtres : *Itaque, filii dilectissimi, servate in moribus vestris castæ et sanctæ vitæ integritatem. Agnoscite quod agitis. Imitamini quod tractatis ; quatenus mortis dominicæ mysterium celebrantes, mortificare membra vestra a vitiis et concupiscentiis omnibus procuretis. Sit doctrina vestra spiritualis medicina populo Dei. Sit odor vitæ vestræ delectamentum Ecclesiæ Christi ; ut prædicatione atque exemplo ædificetis domum, id est familiam Dei.*

3. Reconnaître le besoin infini que nous avons de la grâce de Jésus pour accomplir ces choses, la demander avec confiance, et prier la bienheureuse Vierge et tous les saints Prêtres et Lévites de nous aider à l'obtenir.

ORAISON JACULATOIRE :

O bone Jesu, fac ut bonus odor vitæ nostræ sit delectamentum Ecclesiæ tuæ.

X. — SUR LES OBLIGATIONS DES PRÊTRES.

1.

Considérez quelle est la dignité, la grandeur et la sainteté de notre condition, et ce que c'est que d'être Prêtre.

Être Prêtre, c'est être Ange ; et en effet les Prêtres s'appellent Anges dans la sainte Écriture, parce qu'ils font en la terre l'office que les Anges font au ciel. Car le Dieu du ciel et de la terre veut être environné et accompagné d'Anges en la terre comme il l'est au ciel. Et ces Anges de la terre sont les Prêtres, qui ont un pouvoir plus grand que les Anges, que les Chérubins et les Séraphins du ciel. C'est pourquoi, s'il était possible, ils devraient être

plus purs que les Anges, plus lumineux que les Chérubins et plus embrasés de l'amour divin que les Séraphins. Ils doivent être *Lucernæ ardentes et lucentes*[1], pour éclairer, pour enflammer les autres de la lumière et du feu du ciel.

Être Prêtre, c'est être un Dieu visible sur la terre. Tous les chrétiens sont appelés Dieux dans la divine parole : *Ego dixi : Dii estis*[2], mais les Prêtres et spécialement les Pasteurs portent ce nom et sont Dieux en un degré beaucoup plus éminent que les chrétiens.

Ce sont des Dieux en puissance et en dignité ; car ils sont revêtus de la puissance de Dieu et d'une puissance infinie. N'est-ce pas l'effet d'une puissance infinie, que de former un Dieu dans le très saint Sacrement, de le former aussi dans les cœurs des chrétiens, de donner le Saint-Esprit aux âmes, d'effacer le péché et de communiquer la grâce ?

Dieu communique sa divine puissance aux Prêtres d'une manière si admirable, qu'ils peuvent faire avec lui tout ce qu'il fait de plus grand.

Dieu a créé le monde, et il en peut créer une infinité d'autres. Et n'a-t-il pas donné le pouvoir aux Prêtres de produire et former Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, qui vaut mieux qu'une infinité de mondes ?

Le plus grand effet de la puissance du Père, c'est de produire son Fils unique dans son sein paternel, et de nous le donner par l'Incarnation.

La plus grande chose que Notre-Seigneur Jésus-Christ ait faite en ce monde et qu'il fera jamais, c'est de s'être immolé soi-même en la croix, et de se sacrifier encore continuellement comme il fait à la gloire de son Père.

Le plus grand œuvre du Saint-Esprit, c'est d'avoir formé le corps personnel de Jésus-Christ dans les sacrées entrailles de sa très sainte Mère, d'avoir formé son corps

[1] Joan. V, 35. — [2] Joan. X, 34.

mystique, qui est son Église, et d'appliquer aux âmes les fruits de son sang et de sa mort.

Or Dieu n'a-t-il pas donné tous ces pouvoirs aux Prêtres ? N'est-ce pas leur emploi ordinaire que de former le corps personnel et le corps mystique du Fils de Dieu ; de distribuer aux fidèles son corps, son sang, son Esprit, ses mystères et ses grâces ; de le sacrifier tous les jours au Père éternel, et d'appliquer aux âmes son précieux sang et les fruits de ses travaux et de sa mort ? O puissance admirable des Prêtres ! Certainement un chacun d'eux peut bien dire avec Jésus-Christ, le souverain Prêtre : *Data est mihi omnis potestas in cælo et in terra*[1] : « Toute puissance m'a été donnée au ciel, en la terre et sur l'enfer. » Au ciel, car ils peuvent le fermer et l'ouvrir ; sur l'enfer, car ils peuvent chasser les puissances infernales des corps et des âmes ; en la terre, car ils y ont pouvoir sur le corps mystique et sur le corps personnel de Jésus-Christ, qui est assujéti à leur puissance et qui obéit exactement à leur voix ; de sorte qu'on peut dire avec vérité : *Et est subditus illis*[2].

Et ainsi les Prêtres sont des Dieux en puissance, en autorité et en dignité. O puissance, ô dignité du sacerdoce, qui surpasse incomparablement toutes les puissances et toutes les dignités de la terre et même du ciel, après la dignité ineffable de Mère de Dieu !

Rendons grâces infinies à son infinie bonté de nous avoir élevés à un état si noble et si saint ; et considérons que, comme les Prêtres sont revêtus de la puissance et de l'autorité de Dieu, ils doivent aussi être revêtus de la sainteté de Dieu, de son amour, de sa charité et de ses autres divines perfections, autant qu'il est possible. Et c'est à eux principalement que s'adressent ces paroles du Saint-Esprit : *Induite vos sicut electi Dei, sancti et dilecti, viscera misericordiæ, benignitatem, humilitatem,*

[1] Matth. XXVIII, 18. — [2] Luc. II, 51.

modestiam, patientiam[1] : « Revêtez-vous comme les élus de Dieu, comme les Saints de Dieu et comme les bien-aimés de Dieu, des entrailles de miséricorde, de bénignité, d'humilité, de modestie, de patience. »

2.

Considérons qu'un Prêtre c'est un Jésus-Christ vivant et marchant sur la terre : *Nolite tangere Christos meos*[2]. Car il tient la place de Jésus-Christ, il représente sa personne, il agit en son nom, il est orné de son autorité : *Sicut misit me Pater, ego mitto vos*[3], dit Notre-Seigneur parlant à tous les Prêtres : « Je vous envoie comme mon Père m'a envoyé » ; c'est-à-dire, je vous envoie pour dissiper les ténèbres de l'enfer qui couvrent la face de la terre, pour éclairer le monde de la lumière du ciel. Je vous envoie pour travailler à la destruction de la tyrannie du péché et à l'établissement du règne de Dieu. Je vous envoie pour continuer en la terre la vie que j'y ai menée et les œuvres que j'y ai pratiquées. Je vous envoie pour continuer l'office que j'y ai exercé de médiateur entre Dieu et les hommes, de juge et de Sauveur.

Ce sont trois qualités principales, entre plusieurs autres, que Notre-Seigneur Jésus-Christ communique aux Prêtres, et spécialement aux Pasteurs.

1. Car premièrement, ils sont médiateurs entre Dieu et les hommes, pour leur annoncer ses divines volontés ; pour appeler, attirer et réconcilier les hommes avec Dieu ; pour lui rendre tous les hommages, adorations, louanges et satisfactions dont ils lui seront redevables ; et pour traiter entre Dieu et les hommes les affaires les plus grandes et les plus importantes du ciel et de la terre, qui regardent sa gloire, le salut du monde, et l'accomplissement des souffrances de son Fils par leur application aux âmes.

[1] *Col.* III, 12. — [2] *Ps.* CIV, 15. — [3] Joan. XX, 21.

2. Ils sont juges du monde avec le Fils de Dieu, juges non pas en des choses terrestres et temporelles, qui ne sont que boue et que fumée, mais en des choses célestes et éternelles ; juges, non pas des corps seulement, mais des âmes ; juges, non pas pour porter un jugement passager, mais un jugement permanent et qui demeurera à toute éternité ; juges, aux pieds desquels tous les juges des cours souveraines, les rois et les monarques sont obligés de fléchir les genoux, de se soumettre à leur puissance et de subir leur jugement.

3. Ils sont Sauveurs du monde avec Jésus-Christ, et ils portent ce nom dans les saintes Écritures : *Ascendent salvatores in montem Sion*[1]. Car le Fils de Dieu les associe avec lui dans cette belle qualité ; il veut qu'ils coopèrent avec lui au salut des âmes. A raison de quoi ils sont appelés dans la sacrée parole : *Cooperatores Dei, Dei adjutores*[2]. Il veut qu'ils fassent l'office de Sauveurs, et qu'ils soient employés à continuer et accomplir sur la terre le plus grand et le plus divin de tous ses œuvres, qui est l'œuvre de la rédemption du monde : *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos*[3]. Et en effet c'est à l'accomplissement de ce grand œuvre que sont employées toutes les fonctions sacerdotales et pastorales.

C'est en cet œuvre que Notre-Seigneur Jésus a employé tous les moments de son temps, toutes ses pensées, paroles et actions, tous ses travaux, ses sueurs, ses larmes, son sang et sa vie. C'est aussi à cet œuvre que les Prêtres, et beaucoup davantage ceux qui sont Pasteurs, doivent donner tout leur cœur, leur esprit, leurs pensées, leurs affections, tout leur temps, tout leur bien, toutes leurs forces et dix mille vies, s'ils les avaient, afin de pouvoir dire avec saint Paul : *Ego libentissime impendam, et superimpendar ipse pro animabus vestris*[4]. Autrement s'il vient à se perdre quelque âme par leur négligence,

[1] Abd. 21. — [2] I *Cor.* III, 9. — [3] Joan. XX, 21. — [4] II *Cor.* XI, 15.

toutes les plaies que Jésus-Christ a souffertes pour le salut de cette âme, et toutes les gouttes de sang qu'il a répandues pour elle crieront vengeance contre eux à l'heure de leur mort et au jour du jugement : *Sanguinem ejus de manu tua requiram*[1].

C'est ainsi qu'un Prêtre est un Jésus-Christ vivant et marchant sur la terre. C'est pourquoi notre vie et nos mœurs doivent être une image vivante et parfaite, ou plutôt une continuation de la vie et des mœurs de Jésus-Christ. Ce qui nous doit obliger à étudier soigneusement ce qu'il a dit, ce qu'il a fait, les vertus qu'il a pratiquées, sa manière de vivre et d'agir, l'horreur très grande qu'il a eue du péché, le mépris, la haine et le très parfait détachement qu'il a eu de toutes les choses du monde, sa très divine pureté, sa très excellente sobriété, sa très profonde humilité, sa ravissante modestie en son extérieur, et toutes ses autres vertus, afin de les exprimer en notre vie et d'en continuer l'exercice.

O mon Sauveur, je me donne tout à vous ; puisque vous m'avez rendu participant de vos plus hautes qualités, remplissez-moi aussi de votre divin Esprit et me revêtez de vos saintes vertus, afin que je travaille si soigneusement et si fidèlement à l'œuvre de la rédemption des âmes, que je puisse vous dire à la fin de ma vie ce que vous avez dit à votre Père à la fin de la vôtre : *Opus consummavi, quod dedisti mihi ut faciam*[2].

3.

Puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ nous associe avec lui dans son sacerdoce éternel et dans ses plus divines qualités, et que nous sommes obligés, étant revêtus de son sacerdoce, de ses pouvoirs et de ses privilèges, d'être aussi revêtus de sa sainteté et de con-

[1] Ezech. III, 18. — [2] Joan. XVII, 4.

tinuer sa vie, ses exercices et ses fonctions sacerdotales sur la terre, considérons ce qu'il est et ce qu'il fait : 1. au regard de son Père ; 2. au regard de tous les hommes, spécialement de son Église ; 3. au regard de soi-même, afin de le suivre en ces trois choses comme notre règle.

Si nous considérons ce qu'il est et ce qu'il fait au regard de son Père, nous verrons qu'il est tout à son Père et que son Père lui est tout : il ne regarde et n'aime que son Père, et son Père ne regarde et n'aime que lui. Toute sa prétention est de faire connaître, adorer et aimer son Père, et tout le dessein de son Père est de le manifester et de le faire adorer et aimer à tous les hommes. Il est la complaisance, la gloire et le trésor de son Père ; et toutes ses richesses, son honneur et son contentement est de chercher la gloire de son Père, et d'accomplir sa très sainte volonté. Et à cette fin il s'est comporté très saintement dans toutes les fonctions sacerdotales, et les a faites avec des dispositions toutes divines.

Aussi le Prêtre étant le sort et l'héritage de Dieu, ainsi que le nom de clerc le porte, et Dieu étant tout son partage, selon la profession qu'il en a faite entrant dans l'état de la cléricature, en disant ces paroles : *Dominus pars hæreditatis meæ* [1], il doit être tout à Dieu, et Dieu lui doit être tout. Il doit être tout possédé de Dieu comme son héritage, et ne doit point prétendre en ce monde d'autre fortune ni d'autre possession que Dieu, qui est son unique trésor, auquel il doit donner tout son cœur et toutes ses affections. Surtout il doit prendre un très grand soin de faire saintement toutes les fonctions sacerdotales, comme le saint sacrifice de l'autel, l'office divin, l'administration des sacrements et de la parole de Dieu, etc.

Toutes ces choses sont très saintes et divines ; c'est

[1] *Ps.* XV, 5.

pourquoi elles doivent être faites *digne Deo*[1], d'une manière en l'intérieur et en l'extérieur digne de la majesté de Dieu, digne de l'excellence de notre ministère, digne de l'excellence de ces divines fonctions, digne de la sainteté du souverain Prêtre avec lequel nous les faisons, digne enfin du prix infini de son précieux sang, par lequel il nous a élevés à la dignité en laquelle nous sommes, et nous a mérité la grâce pour en exercer les emplois.

Si nous désirons voir ce que Jésus-Christ est et ce qu'il fait au regard des hommes, et spécialement de son Église, nous n'avons qu'à jeter les yeux de la foi sur toutes les choses qu'il a faites et qu'il a souffertes, pendant qu'il était en la terre ; nous verrons que ce sont autant de bouches et de langues qui nous crient : *Sic Deus dilexit mundum. Sic Jesus dilexit Ecclesiam. Sic Christus amavit animas.* Et au même temps ces mêmes voix nous diront : C'est ainsi qu'il faut aimer l'Église de Jésus ; c'est ainsi qu'il faut travailler pour le salut des âmes qui lui sont si chères ; c'est ainsi qu'il faut tout faire, tout quitter, tout souffrir, tout donner, tout sacrifier, fût-ce le sang et la vie d'un Dieu, si on l'avait, pour contribuer au salut d'une seule âme : *Omnium divinorum divinissimum est cooperari Deo in salutem animarum.*

Si nous considérons ce que Jésus est et ce qu'il fait au regard de soi-même, nous verrons qu'étant le souverain Prêtre, il veut prendre aussi la qualité d'hostie, et que, se regardant comme une hostie destinée à la mort et au sacrifice pour la gloire de son Père, il s'humilie et s'anéantit soi-même incessamment : *Semetipsum exinanivit*[2] ; et toute sa vie n'est autre chose qu'une mort perpétuelle à toutes les choses de ce monde et à toutes ses volontés : *Descendi de cælo, non ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me*[3], et un sacrifice continuel de tout ce qui est en lui, à l'honneur de son Père.

[1] *Col.* I, 10. — [2] *Phil.* II, 7. — [3] Joan. VI, 38.

Aussi, celui qui a été appelé à la participation du sacerdoce de Jésus-Christ, doit entrer aussi avec lui dans la qualité d'hostie. Il doit se regarder comme une hostie qui doit être perpétuellement immolée avec Jésus pour la gloire de Dieu ; et par conséquent il doit être séparé et détaché, comme une hostie pure et sainte, du péché, du monde et de toutes les choses profanes. Il doit mourir à tout pour ne vivre qu'à Dieu. Il doit sans cesse s'humilier et s'anéantir soi-même. Il doit être brûlé et consumé dans le feu sacré de l'amour divin ; et toute sa vie ne doit être qu'un sacrifice perpétuel de ses inclinations, de ses intérêts, de ses contentements, de ses commodités, de ses forces, de sa santé et de sa vie, pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes.

Voilà les devoirs et les obligations des Prêtres et des Pasteurs.

O Jésus, souverain Prêtre et grand Pasteur des âmes, je vous adore de tout mon cœur comme mon chef, mon exemplaire et ma règle. Je vous demande pardon d'avoir si mal suivi cette divine règle, et de toutes les fautes que j'ai faites dans toutes les fonctions sacerdotales. Je me donne à vous pour vous suivre désormais, moyennant votre grâce, le plus parfaitement qu'il me sera possible, en tout ce que vous êtes et tout ce que vous faites au regard de votre Père, au regard de votre Église et au regard de vous-même, et dans les saintes et divines dispositions avec lesquelles vous avez exercé toutes les fonctions du sacerdoce, pendant que vous étiez sur la terre. Anéantissez en moi, mon Dieu, à quelque prix que ce soit, tout ce qui est capable d'y mettre empêchement. Possédez-moi entièrement et établissez en moi votre vie et votre règne pour jamais, à la gloire de votre saint nom[1].

---

[1] Il n'y a point d'*Oraison jaculatoire* à la suite de cette méditation On pourra se servir des paroles citées plus haut : *Sic Deus dilexit mundum* ; *sic Jesus dilexit Ecclesiam* ; *sic Christus amavit animas*.

XI. — QU'IL N'Y A POINT DE PERSONNES Plus obligées de tendre à la perfection et à la sainteté, que les Prêtres et tous les Ecclésiastiques.

1.

Trois raisons principales font voir clairement qu'il n'y a point de personnes en ce monde, plus obligées de tendre à la perfection et à la sainteté que les Prêtres et les autres Ecclésiastiques. La première est prise de ce qu'ils sont au regard de Dieu. La seconde, de ce qu'ils sont au regard de leur état et condition. La troisième, de ce qu'ils sont au regard des autres fidèles.

Considérez donc premièrement qui n'y a point d'hommes au monde qui aient reçu de Dieu de plus grandes grâces, et par conséquent qui lui aient de plus grandes obligations, que les Prêtres ; qu'il n'y en a point qui approchent davantage de lui, qui communiquent plus familièrement avec lui, et à qui il se communique plus particulièrement. Le Père éternel les rend participants de sa divine paternité. Le Fils de Dieu leur communique son divin sacerdoce, et leur donne pouvoir d'exercer sur la terre les mêmes fonctions cléricales et sacerdotales qu'il y a exercées. Le Saint-Esprit les associe avec lui dans ses plus hautes opérations, qui sont d'effacer le péché dans les âmes, d'y répandre la grâce, d'éclairer les esprits de la lumière céleste, d'échauffer les cœurs en l'amour divin, de réconcilier les pécheurs avec Dieu, et de leur appliquer le précieux sang de Jésus-Christ et les fruits de sa passion. C'est pourquoi les Prêtres sont des Dieux visibles sur la terre, parce qu'ils tiennent la place de Dieu, qu'ils représentent sa personne, qu'ils agissent en son nom, qu'ils sont employés en ses œuvres, et qu'ils sont revêtus de son autorité et de sa puissance. Ce qui les

oblige aussi d'être revêtus de sa sainteté, selon ces paroles : *Sancti estote, quia ego sanctus sum*[1]; et de le servir, aimer et honorer avec plus d'amour, de fidélité et de perfection que qui que ce soit, puisqu'ils ont reçu plus de faveurs de son infinie bonté que personne du monde. Priez-le qu'il vous fasse bien connaître et goûter ces vérités.

2.

Considérez en second lieu qu'il n'y a aucune condition ou profession plus digne ni plus sainte, que la condition et profession ecclésiastique. Car les Prêtres sont les premiers officiers de la couronne du grand Roi, les principaux ministres de son état, les intendants de ses finances, les trésoriers de ses grâces et les dispensateurs de ses mystères, entre les mains desquels il a mis tous les fruits et les mérites de sa vie et de sa mort, tous ses intérêts, ses mystères, ses grâces, *Dispensatores mysteriorum Dei*[2], son honneur et sa gloire, soi-même, son sang, son corps personnel, son corps mystique, et tout ce qu'il a de plus précieux. A raison de quoi ils sont obligés d'exceller autant en sainteté qu'en dignité par-dessus les autres chrétiens.

Les Prêtres tiennent la place la plus noble et la plus digne dans le corps mystique de Jésus, qui est son Église, à savoir la place de la tête et du cœur, puisque tous les prêtres ensemble ne font qu'un seul Prêtre avec Jésus, qui est le chef et le cœur de son Église ; et par conséquent ils sont obligés de faire toutes leurs actions d'une manière d'autant plus noble et plus parfaite, que le cœur doit faire ses fonctions plus noblement et plus excellemment que les autres membres du corps.

Mais qui peut être obligé à une plus grande sainteté, que celui qui est tout consacré à Dieu d'esprit, de corps, et d'une manière si auguste et par un si grand sacrement

[1] *Lev.* XI, 44. — [2] I *Cor.* IV, 1.

tel qu'est le sacrement de l'Ordre ; que celui qui est tous les jours dans les lieux saints et dans le sanctuaire de Dieu ; que celui qui est employé dans des fonctions si saintes ; que celui qui administre si souvent les saints Sacrements ; que celui qui offre si souvent à Dieu ce grand sacrifice, lequel contient en soi la source de toute sainteté ; que celui enfin qui se repaît et nourrit ordinairement de la chair adorable et du sang précieux du Saint des saints ?

Pesez bien ces vérités, et priez instamment Notre-Seigneur qu'il les grave fortement dans votre esprit et dans votre cœur, et qu'il vous donne la grâce d'en tirer le fruit qu'il veut que vous en tiriez.

3.

Considérez en troisième lieu que le Prêtre est appelé dans l'Écriture sainte *l'Ange du Seigneur*[1], *la lumière du monde*[2], *l'exemple des fidèles*[3], parce qu'il doit purifier, illuminer et perfectionner les autres chrétiens. A raison de quoi il doit être une fontaine de bénédiction, dont les eaux salutaires se répandent avec abondance dans la maison du Seigneur. Il doit être orné de toutes les vertus chrétiennes en un si haut degré, que sa vie soit un exemplaire de perfection et une règle vivante de sainteté pour tous les autres fidèles.

Demeurez donc persuadé par toutes ces considérations, qu'il n'y a personne, de quelque condition ou profession que ce soit, qui soit plus obligé que vous de tendre à la perfection et à la sainteté ; et partant que ce n'est pas assez pour vous de mener une vie commune et telle quelle, si vous désirez satisfaire aux obligations de votre profession et vous sauver : que ce n'est pas assez de vivre en chrétien, c'est-à-dire d'être saint comme un chrétien le doit être ; mais que vous devez

[1] « Quia angelus Domini exercituum est (sacerdos). » Malach. II, 7.
[2] « Vos estis lux mundi. » Matth. V, 14.
[3] « Exemplum esto fidelium. » I *Tim*. IV, 12.

vivre en Prêtre, c'est-à-dire être si saint que vous puissiez sanctifier les autres ; et que ceci n'est pas un conseil seulement pour vous, mais un commandement. Car, outre les raisons susdites, comme le chrétien doit tendre à la perfection à laquelle il s'est obligé par son baptême, et le religieux à celle à laquelle il s'est engagé par ses vœux ; ainsi l'Ecclésiastique à celle qui doit accompagner la sainteté de sa profession.

Humiliez-vous de vous en voir si éloigné. Demandez pardon à Dieu de vos négligences et infidélités. Prenez résolution de commencer à bon escient à mener la vie d'un véritable ecclésiastique, et d'embrasser de tout votre cœur les moyens qui vous y peuvent aider, qui sont : 1. De renoncer entièrement au péché, au monde et à vous-même. 2. De suivre Jésus le souverain Prêtre en la pratique de toutes les vertus qu'il a exercées. 3. De faire toutes les fonctions cléricales et sacerdotales en son esprit et en ses dispositions.

Donnez-vous à lui à cette intention, et invoquez l'assistance de la Mère des prêtres, la très sacrée Vierge, et de tous les Saints de votre ordre, qui sont tous les saints Prêtres et Lévites.

Oraison jaculatoire :

Serviam tibi, Domine, serviam tibi in sanctitate et justitia coram te, omnibus diebus vitæ meæ.

XII. — CONTRE LE PÉCHÉ.

1.

Adorez Dieu dans la haine infinie qu'il a contre le péché. Donnez-vous à sa divine lumière, par laquelle il connaît sa laideur effroyable, et à son esprit de haine contre ce monstre détestable, afin de le connaître et de le haïr avec lui.

Considérez que le péché est la cause d'une infinité de maux, d'autant qu'il est la source de tous les maux corporels et spirituels, temporels et éternels, qui ont été, sont et seront à jamais en la terre, dans le purgatoire et dans l'enfer. C'est lui qui est la seule cause de la damnation d'un nombre innombrable d'âmes, qui est un mal si grand qu'il vaudrait mieux que cent mille mondes fussent anéantis, qu'une seule âme fût perdue.

Le péché est un si grand mal, que l'anéantissement d'un million de mondes, s'ils étaient, ne serait rien en comparaison ; car tous les saints Docteurs sont d'accord qu'il vaudrait mieux voir réduire au néant tous ces mondes, que de commettre un seul péché, tel qu'il fût.

C'est un si grand mal, qu'il n'y a aucun bien, pour grand qu'il puisse être, qui le puisse compenser ou justifier. Ne serait-ce pas un très grand bien de sauver toutes les âmes qui sont sur la terre, et de rachéter tous les démons et tous les damnés qui sont dans l'enfer, si cela se pouvait ? Et néanmoins si, pour faire un tel bien, il était nécessaire de commettre le moindre péché, cela ne serait pas permis ; de sorte qu'il vaudrait mieux laisser tout le monde dans la perdition éternelle, que de l'en tirer par le moyen d'un seul péché.

Il y a bien davantage : c'est que si, par impossible, l'humanité du Fils de Dieu était sur le point d'être anéantie, et que, pour empêcher un si épouvantable désastre, il fallût faire un seul péché, on ne le devrait pas ; si bien que le moindre péché est un plus grand mal, que ne serait pas un tel anéantissement, s'il se faisait sans péché.

Apprenez de là que le péché est un mal infini et infiniment horrible et détestable ; qu'il mérite l'ire de Dieu et de toutes ses créatures, et des peines infinies et éternelles ; qu'il n'y a que Dieu seul capable de le haïr autant qu'il mérite de l'être ; qu'il ne peut être dignement déploré que par les yeux et par les larmes d'un Dieu ; qu'il ne peut être

parfaitement effacé que par le sang du Fils de Dieu ; et qu'il ne peut être anéanti que par l'anéantissement d'un Homme-Dieu. Jugez de là quel mal vous avez fait quand vous avez offensé Dieu ; de quelle façon vous devez détester vos péchés passés ; avec quelle douleur et confusion vous en devez faire pénitence ; quelle crainte vous devez avoir d'y retomber, et quel soin vous devez apporter pour en éviter les occasions, et pour prier Dieu qu'il vous en garde pour l'avenir.

2.

Considérez que les péchés des ecclésiastiques sont presque infiniment plus grands que ceux des laïques ; parce que les grâces que Dieu leur a faites sont en quelque façon infiniment plus grandes : à raison de quoi leur ingratitude infiniment plus noire les rend infiniment plus criminels. C'est pourquoi saint Chrysostome [1] remarque que, dans l'ancienne loi, le sacrifice que Dieu avait commandé de lui être offert pour le péché du prêtre, était le même que celui qu'il avait ordonné pour les péchés de tout son peuple ; pour montrer qu'un seul péché d'un prêtre de l'Ancien Testament était aussi énorme devant Dieu que tous les crimes ensemble de tout un royaume. Or sachez que les prêtres de la loi mosaïque n'étaient que les ombres des prêtres de la loi évangélique ; et que Dieu a fait à ceux-ci des faveurs infiniment plus grandes qu'à ceux-là : et par conséquent jugez combien les péchés d'un prêtre chrétien sont épouvantables devant sa divine Majesté. C'est pourquoi de saint Concile de Trente avertit non seulement les prêtres, mais même tous ceux qui sont dans l'état de la cléricature, que les fautes qui

[1] « Ostendere volens Deus hominum peccata longe majori supplicio expiari, dum a sacerdotibus quam dum a privatis fiunt, mandat ut tantumdem pro sacerdotibus quantum pro universo populo sacrificium offeratur. » (Levit. IV, 3, 13). D. Chrysost. *De sacerd.* lib. 6, c. 11.

de soi sont petites et légères, sont très grandes en eux : *Levia etiam delicta, quæ in ipsis maxima essent, effugiant*[1].

Priez Dieu qu'il vous ouvre les yeux pour voir l'importance de ces vérités ; et qu'il vous donne une véritable contrition de vos péchés, et la grâce de vous séparer entièrement de tout péché, tel qu'il soit, et de tout ce qui est désagréable à celui qui vous a appelé à la sainteté du sacerdoce.

3.

Considérez ces paroles de saint Paul, parlant du souverain Prêtre Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Talis decebat ut nobis esset Pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus*[2] : « Il était convenable que celui qui devait être notre Pontife et notre Prêtre, fût saint, innocent, sans souillure et sans tache, et séparé des pécheurs. » Il semble que l'Apôtre ne trouve pas assez de termes pour nous exprimer l'éloignement que Jésus-Christ devait avoir du péché, parce qu'il était prêtre. C'était assez de dire qu'il était de la décence, à raison de son sacerdoce, qu'il fût saint ; car la sainteté, selon saint Denis, est une pureté sans tache, parfaite, exempte de toute souillure et de tout ce qui a besoin d'être expié. Et néanmoins il ajoute encore ces paroles : « innocent, impollu et séparé des pécheurs », pour nous inculquer davantage l'incompatibilité qui doit être entre le péché et le sacerdoce de Jésus-Christ. Or le sacerdoce de Jésus-Christ est le sacerdoce du Nouveau Testament, dont tous les prêtres chrétiens sont revêtus ; et ils ne font qu'un seul prêtre avec le souverain Prêtre, comme les membres ne sont qu'un avec leur chef : c'est pourquoi ils doivent être saints comme lui, innocents comme lui, sans tache et sans souillure comme lui, et séparés des pécheurs comme lui, autant qu'ils en sont capables

Conc. Trid. Sess. 22. De Reform. c. 1.
[2] *Hebr.* VII, 26.

Considérez-vous bien dans ce miroir, afin de voir combien votre vie est éloignée de la pureté et de l'innocence qui doit être attachée à l'état de la cléricature et du sacerdoce chrétien, et de vous exciter à réparer vos fautes passées par une véritable pénitence, et à fuir pour l'avenir, moyennant la grâce de Notre-Seigneur, toute sorte de péchés, spécialement ceux qui sont plus opposés à la sainteté ecclésiastique, comme l'impureté, l'avarice, l'oisiveté, l'intempérance, l'orgueil et la vanité.

Oraison jaculatoire :

Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam[1].

XIII. — QUE LES ECCLÉSIASTIQUES
Doivent renoncer entièrement au monde.

1.

Adorez et considérez Jésus le souverain Prêtre, dans les dispositions et sentiments qu'il a portés et qu'il portera éternellement dans son cœur au regard du monde, qui sont quatre :

Le premier est un sentiment de mépris, procédant de la connaissance très claire qu'il a que tout ce qui est dans le monde n'est que fumée, vanité et néant : *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas*[2].

Le second est un sentiment d'aversion, de haine et d'indignation, parce qu'il sait que le monde est l'ennemi de son Père et qu'il est l'objet de son ire ; à raison de quoi son Disciple bien-aimé a dit : *Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo*[3] : « Si quelqu'un aime le monde, il ne peut pas aimer Dieu, ni être aimé de Dieu. »

Le troisième est un sentiment ou disposition de pa-

[1] *Ps.* L. 1. — [2] *Eccles.* I, 2. — [3] I Joan. II, 15.

tience au regard du monde ; car, quoiqu'il ait toujours porté dans son cœur une inclination très puissante de le brûler et réduire en cendres, comme il fera au dernier jour, néanmoins il l'a souffert et le souffrira jusqu'à ce temps-là avec une patience infinie.

Le quatrième est le sentiment ou disposition avec laquelle il a fait usage des choses du monde, pendant qu'il y a demeuré, qui consiste en ce qu'il n'en a usé que par la volonté de son Père, pour la gloire de son Père, par la conduite de l'Esprit de son Père, dans la seule nécessité et avec un parfait détachement, sans y prendre aucune complaisance.

Donnez-vous à Jésus pour entrer dans ces sentiments et dispositions.

2.

Considérez que le Fils de Dieu a imprimé ces mêmes sentiments et dispositions dans les cœurs de sa sainte Mère, de tous ses Saints, spécialement des saints Prêtres. Car c'était des premiers prêtres, qui sont les saints Apôtres, et par conséquent de tous les autres prêtres, qu'il a dit par deux fois, parlant à son Père en la veille de sa mort : *De mundo non sunt, sicut et ego non sum de mundo*[1] : « Ils ne sont point du monde, car je ne suis point du monde. » De là vient que saint Paul a dit, parlant de toutes les choses de ce monde : *Omnia arbitror ut stercora*[2]. De là vient aussi que tous les autres Apôtres, tous les saints Prêtres et tous les autres Saints ont vécu dans un si grand détachement, mépris et aversion au regard de ce siècle malin et de toutes les choses qui y sont. Car ils le regardaient comme l'ennemi de Dieu et comme le corps du dragon, ainsi que l'appelle saint Ambroise, qui est animé de l'esprit de son chef, qui est possédé de sa malice, et qui ne se conduit que par ses lois

[1] Joan. XVII, 16. — [2] *Phil.* III, 8.

et ses maximes damnables ; et ils savaient très bien que toutes les choses que les hommes mondains estiment tant, ne sont que folie, vanité, niaiserie, selon cette parole du Saint-Esprit : *Fascinatio nugacitatis*[1].

Offrez votre cœur à la très sacrée Vierge et à tous les Saints, et les priez de vous rendre participant de ces sentiments, et d'employer le pouvoir que Dieu leur a donné, pour faire mourir entièrement dans votre cœur l'estime et l'amour du monde et de toutes les choses qui y sont.

3.

Considérez que le monde a deux qualités principales qui le rendent très détestable et très méprisable. La première est sa malignité ; la seconde, c'est sa folie. Car il est tout pétri de malice : *Mundus totus in maligno positus est*[2] ; et il est tellement rempli de folie, que le Saint-Esprit nous assure que la sagesse même qu'il pense avoir n'est que folie devant Dieu : *Sapientia hujus mundi stultitia est apud Deum*[3]. Sa malignité paraît dans tous les vices qui y règnent, jusqu'à un tel point qu'il les veut faire passer pour des vertus. Sa folie se fait paraître en plusieurs choses, mais spécialement dans ses modes et dans ses changements continuels, dont il use en ses habits, en ses meubles, en toute ses façons de parler et d'agir, et en toute autre chose : vraie marque de folie, selon ces paroles sacrées : *Stultus sicut luna mutatur*[4]. « Le fou et l'insensé changent comme la lune. »

Détestez la malice du monde et méprisez sa folie ; et pour vous garder de l'une et de l'autre, fuyez les lieux et les personnes où son esprit règne, et prenez une puissante résolution de renoncer entièrement à toutes les modes du monde, en votre personne, en vos habits, en vos meubles, en votre manière de parler et d'agir, et en

[1] *Sap.* IV, 12. — [2] I Joan. V, 19. — [3] I *Cor.* III, 19. — [4] *Eccli.* XXVII, 12

toute autre chose : considérant que Notre-Seigneur a dit parlant aux prêtres : *Vos estis sal terræ*[1] : « Vous êtes le sel de la terre » c'est-à-dire, la sagesse et les sages de la terre ; et que ce serait un grand désordre, si on voyait les magistrats et les gouverneurs d'une ville suivre un fou qui courrait les rues, et s'habiller comme lui, se barbouiller comme lui, et faire les mêmes gestes que lui ; et que c'est ce que font les prêtres, qui sont les sages de la terre et les princes de l'Église, en suivant le monde insensé en ses folies, qui sont ses modes ; et qu'en ce faisant ils renoncent à cette belle qualité que Notre-Seigneur leur donne en ces paroles : *Vos estis sal terræ*, et qu'ils deviennent *sal infatuatum*, comme dit saint Augustin[2], « un sel infatué », qui a perdu sa vertu et qui ne vaut plus rien qu'à jeter dehors, et à être foulé sous les pieds des hommes.

C'est pourquoi, si par le passé vous avez suivi la légèreté et la folie des modes du monde, ayez-en confusion et priez Notre-Seigneur qu'il vous fasse la grâce de vous en séparer entièrement, et de vérifier en vous ces saintes paroles : *De mundo non sunt, sicut et ego non sum de mundo*[3].

Oraisons jaculatoires :

Domine, mihi mundus crucifigatur, et ego mundo.

Eripe me, Domine, de præsenti sæculo nequam.

Domine Jesu, de mundo non sim, sicut et tu non es de mundo.

---

[1] Matth. V. 16.

[2] *Lib.* I *de Serm. Dom. in monte, cap.* 6. Cf. *Brev. roman.* Commune Doct. II. I Noct. 1° loco.

[3] Joan. XVII. 16.

XIV. — SUR L'ABNÉGATION DE SOI-MÊME.

1.

Adorez Jésus comme prononçant ces paroles : *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum*[1] : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même. » Adorez la vue, la pensée, l'amour et le dessein qu'il a eus au regard de vous, lorsqu'il a dit ceci ; demandez-lui pardon de l'empêchement que vous y avez apporté ; donnez-vous à lui pour accomplir ce qu'il vous déclare par ces mêmes paroles, et considérez qu'il a fait le premier ce qu'il vous enseigne, ayant renoncé parfaitement à soi-même. Car, pendant qu'il a été en la terre, il ne s'est jamais conduit par son propre esprit, mais par l'Esprit de son Père ; il n'a jamais fait sa propre volonté, mais la volonté de son Père ; il n'a jamais cherché sa propre satisfaction, ni son propre intérêt : *Christus non sibi placuit*[2], mais la satisfaction et l'intérêt de son Père ; il n'a point vécu pour lui, mais pour son Père : *Ego vivo propter Patrem*[3] ; il a versé tout son sang jusqu'à la dernière goutte ; il s'est dépouillé de sa propre vie ; enfin *semetipsum exinanivit*[4], « il s'est anéanti soi-même », et il demeurera dans un prodigieux anéantissement et de son humanité et de sa divinité au Saint-Sacrement jusqu'à la consommation des siècles.

Remerciez-le de toute la gloire qu'il a rendue et qu'il rendra éternellement à son Père par toutes ces choses, comme aussi des grâces qu'il nous a méritées par ce moyen, et de l'exemple qu'il nous a donné ; et vous donnez à lui pour entrer dans ses sentiments : *Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu, qui cum in forma Dei esset,*

[1] Luc. IX, 23. — [2] *Rom.* XV, 3. — [3] Joan. VI, 58. — [4] *Phil.* II, 7.

semetipsum exinanivit[1]; et pour le suivre dans cette abnégation de soi-même.

2.

Considérez que Jésus ne nous oblige pas seulement, par ces paroles, de renoncer au monde, à Satan, à quelque vice ou habitude mauvaise, ou à quelque chose qui nous soit chère et précieuse, ou à quelque partie de nous-mêmes ; mais qu'il dit : Quiconque veut venir après moi, *abneget semetipsum*, qu'il renonce à soi-même, qu'il se dépouille de soi-même : *Exspoliantes vos veterem hominem*[2]; qu'il meure à soi-même : *Mortui estis*[3] ; qu'il se perde soi-même : *Qui perdiderit animam suam propter me, inveniet eam*[4] ; qu'il [se] haïsse soi-même : *Si quis non odit animam suam, non potest meus esse discipulus*[5]; et ce pour trois raisons :

La première est parce que nous ne sommes point à nous : *Non estis vestri*[6], mais à Dieu, auquel nous appartenons par une infinité de titres ; à raison de quoi nous n'avons aucun pouvoir de disposer de nous ; et nous n'avons aucun droit d'être, ni de vivre, ni de faire, ni de dire, ni de penser aucune chose pour nous-mêmes, mais seulement pour celui auquel nous appartenons infiniment ; ce qui nous oblige infiniment de renoncer entièrement à nous-mêmes, afin d'être totalement à Dieu.

La seconde raison qui nous oblige à cela, c'est que nous sommes obligés de suivre Jésus, si nous désirons avoir part avec lui. Or il est impossible que nous le suivions, si nous ne renonçons à nous-mêmes, puisque de nous-mêmes nous ne sommes que ténèbres, que péché, que mort, qu'enfer ; et que les ténèbres ne peuvent pas suivre ou imiter la lumière, ni le péché la grâce, ni la mort la vie, ni l'enfer le paradis.

[1] *Phil.* II, 5, 6, 7. — [2] *Col.* III, 9. — [3] Ibid. III, 3. — [4] Matth. X, 39
[5] Luc. XIV, 26. — [6] I *Cor.* VI, 19.

La troisième raison pour laquelle nous devons renoncer à nous-mêmes, est qu'il n'y a rien au monde qui nous soit si contraire et qui s'oppose tant à notre salut, que nous-mêmes. Car en premier lieu nous portons en nous-mêmes quatre serpents, qui nous sont plus dangereux et que nous devons plus craindre que tous les dragons qui sont sur la terre. Le premier est notre propre esprit, tout plein de ténèbres et tout empoisonné du venin du péché, et qui est l'origine de toutes les erreurs et hérésies qui ont jamais été. Le second est notre propre volonté, que saint Bernard[1] appelle « une bête très méchante, une louve dévorante, une lionne très cruelle, et le seul fondement de l'enfer ». Le troisième est notre amour-propre, qui est la source d'une infinité de désordres. Le quatrième est l'ambition, la superbe et l'orgueil avec lequel nous naissons, et qui ne meurt point parfaitement en nous qu'à la mort, lequel est le chef et la racine de tous les autres vices. De plus, le péché a perverti tout ce qui est en nous, au corps et en l'âme, depuis les pieds jusqu'à la tête. Il a rempli d'obscurité et de malice la partie supérieure de notre âme. Il a déréglé toutes les passions de la partie inférieure. Il a corrompu tous les sens intérieurs et extérieurs. Il a rendu notre chair et notre corps esclaves du péché ; ce qui oblige saint Paul de l'appeler la chair du péché[2], le corps du péché[3], et le corps de la mort[4]. Il a empoisonné tout le sang de nos veines et la moëlle de nos os, et nous a fait naître enfants d'ire et de malédiction : *Natura filii iræ*[5].

A raison de quoi nous avons en nous la source de tout

[1] « Hæc est crudelis bestia. fera pessima, rapacissima lupa, et leæna sævissima... Cesset voluntas propria et infernus non erit. » *Sermo* 3 *de Resurr. Dom.*

[2] « Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati. » *Rom.* VIII, 3.

[3] « Ut destruatur corpus peccati. » *Rom.* VI, 6.

[4] « Quis me liberabit de corpore mortis hujus ? » Rom. VII, 24.

[5] *Eph.* II, 31.

mal, et nous sommes de nous-mêmes un abîme de perdition et un vrai enfer.

De là vient que renoncer à nous-mêmes n'est pas une chose de conseil seulement ou de perfection, mais de commandement et d'obligation. C'est pourquoi, si vous désirez avoir part en la régénération et rédemption de Jésus-Christ, en la grâce et au salut du nouvel homme, il est nécessaire absolument que vous renonciez à tout ce que la génération d'Adam a mis en vous, c'est-à-dire au vieil homme et à vous-même.

Pesez bien ces vérités, et vous connaîtrez clairement que nous n'avons point de plus cruel ennemi que nous-mêmes ; que nous devons plus nous craindre nous-mêmes que tout l'enfer ; qu'il nous est plus nécessaire de renoncer à nous-mêmes qu'à tous les démons ; que le plus grand châtiment de Dieu sur nous serait de nous abandonner à nous-mêmes, et que nous devons beaucoup le prier qu'il nous délivre et qu'il nous garde de nous-mêmes, plus que de toutes les puissances infernales.

3.

Considérez que tous les chrétiens sont obligés à cette abnégation, car le saint Évangéliste nous annonce que Jésus faisant ce commandement parlait à tous : *Dicebat ad omnes : Si quis vult post me venire, abneget semetipsum*[1]. Mais les ecclésiastiques y ont une obligation toute spéciale, pour trois raisons, dont la première est, parce qu'étant les premiers et les plus nobles membres du corps mystique de Jésus-Christ, ils doivent le suivre plus parfaitement, et par conséquent renoncer plus fortement à eux-mêmes. La seconde, d'autant qu'ils appartiennent plus à Dieu et à son Église que les autres fidèles, lui étant consacrés d'une manière plus spéciale ; à raison de quoi ils sont moins à eux-mêmes. La troisième, parce qu'ils

[1] Luc. IX, 23.

doivent exhorter les autres à cette abnégation, et sont obligés d'être en ceci, comme en toute autre vertu chrétienne, le modèle, l'exemplaire et la règle vivante des autres chrétiens.

Reconnaissez par toutes ces choses la nécessité que vous avez de renoncer à vous-même. Ayez un grand désir de le faire. Donnez-vous à la vertu de l'esprit et de l'amour qui a anéanti Jésus, afin qu'il vous anéantisse avec lui. De votre part étudiez-vous à la pratique de ces paroles de saint Paul : *Mortificate membra vestra*[1] ; travaillez à mortifier vos yeux, votre ouïe, votre goût, votre langue, vos passions, votre propre esprit, votre amour-propre et votre propre volonté. Ayez soin de renoncer souvent à vous-même, pour le moins au commencement de vos principales actions, et de vous donner à Jésus, pour les faire en lui, en sa vertu et en son esprit.

Oraison jaculatoire :

Eripe me, Domine, ab homine malo, a viro iniquo eripe me[2].

XV. — SUR L'AMOUR QUE NOUS DEVONS AVOIR POUR DIEU.

1.

Considérez que vous n'êtes au monde que pour aimer Dieu ; que c'est la fin pour laquelle il vous a donné l'être et la vie ; et que c'est votre centre, votre félicité et votre souverain bien ; qu'il est infiniment digne d'être aimé à raison de sa bonté infinie, de son incomparable beauté, et de ses perfections inénarrables et incompréhensibles ; que vous avez des obligations infinies de l'aimer, parce qu'il est tout cœur et tout amour vers vous, et

[1] *Col.* III, 5. — [2] *Ps.* CXXXIX, 2.

que vous avez reçu de lui une immensité de grâces, de dons et de faveurs inconcevables, générales et particulières, en qualité d'homme, de chrétien et de prêtre; qu'au lieu de lui rendre amour pour amour, vous ne lui avez rendu que des ingratitudes, des injures et des outrages en toutes manières, par paroles, par actions et par le mauvais usage de toutes les parties de votre corps et de votre âme.

Mourez, mourez de confusion et de douleur; fondez en larmes, et en larmes de sang; car quand vous en répandriez assez pour en faire une mer, vous ne pourriez jamais regretter et déplorer dignement une si monstrueuse ingratitude. Demandez-lui pardon, criant du plus profond de votre cœur : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam*[1].

Renoncez de toutes vos forces à l'amour du monde, de vous même et de toutes les choses créées; et protestez à Dieu que vous désirez commencer à accomplir ce sien commandement : *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex omnibus viribus tuis*[2]. Offrez-lui, consacrez-lui votre cœur, le suppliant qu'il y anéantisse tout ce qui est contraire à son divin amour; qu'il en prenne une parfaite possession, et qu'il l'embrase entièrement du feu sacré de ce même amour.

2.

Considérez que la première chose qu'il faut faire pour aimer Dieu, c'est de haïr tout ce qui lui est contraire, c'est-à-dire toute sorte de péché tel qu'il soit; d'en purifier votre âme par le moyen d'une vraie pénitence; de vous séparer pour jamais de toutes les occasions qui peuvent vous porter à quelque déréglement; de travailler fortement à détruire en vous toutes les mauvaises habitudes, et à y faire mourir toutes les racines du pé-

[1] *Ps.* L, 1. — [2] Luc. X, 27.

ché, qui sont l'amour désordonné de soi-même, la propre volonté et l'orgueil.

Pour cet effet, demandez lumière à Dieu pour connaître l'état de votre âme, et ensuite examinez-vous rigoureusement et sans vous flatter ; et après avoir reconnu vos fautes et la source d'où elles procèdent, priez la divine miséricorde qu'elle vous donne une vraie contrition, et une grâce puissante et efficace pour vous en séparer et pour en vaincre les habitudes intérieures et les occasions extérieures. Puis avisez aux moyens et aux remèdes les plus propres dont vous pourrez vous servir à cette fin ; et prenez résolution de les embrasser et pratiquer, vous gardant bien néanmoins de vous appuyer sur vos résolutions ni sur vos soins et industries, mais sur la seule grâce et miséricorde de Dieu, que vous devez sans cesse invoquer pour cet effet.

3.

Considérez que la seconde chose que vous avez à faire pour aimer Dieu, c'est d'établir dans votre cœur une ferme résolution de garder exactement ses divins commandements et ceux de son Église ; de suivre soigneusement les règles et les obligations de votre profession ; de bien faire toutes vos actions, spécialement celles qui le regardent directement, comme sont toutes les fonctions sacerdotales et cléricales, et tous les exercices de la vertu de religion ; et de ne chercher en toutes choses que de lui plaire et d'accomplir sa très-adorable volonté.

Voyez si vous êtes en ces dispositions, et vous trouverez de quoi vous humilier. Ne vous découragez pourtant pas ; mais entrez dans un grand désir de commencer à bon escient à faire toutes ces choses, et invoquez à cette fin le secours du ciel et l'intercession de la Mère de belle dilection, des Anges et des Saints, spécialement de ceux qui ont excellé en l'amour divin.

Oraisons jaculatoires :

Amo te, Deus meus, amo te, bonitas infinita, amo te, et magis atque magis amare volo.

Diligam te, Domine, fortitudo mea, diligam te ex toto corde meo, et ex tota anima mea, et ex omnibus viribus meis.

Sero te amavi, bonitas antiqua, sero te amavi ; sed dixi : nunc cœpi, nunc volo te amare in æternum.

O ignis, qui semper ardes et nunquam extingueris ! O amor, qui semper ferves et nunquam tepescis ! accende me, accendar totus a te, ut totus diligam te ! (S. Aug.).

XVI. — SUR NOS OBLIGATIONS ET DEVOIRS AU REGARD DE JÉSUS.

1.

Trois raisons principales nous obligent d'être à Jésus, de l'honorer, servir et aimer.

La première est parce que tout ce qui est en lui, en sa divinité et en son humanité, en son corps et en son âme, en ses pensées, paroles, actions et souffrances, est infiniment grand, saint, divin, adorable et admirable, et mérite par conséquent des honneurs, des services, des amours et des louanges infinies.

La seconde, d'autant que nous devons honorer et aimer tout ce qui honore et aime Dieu. Or tout ce qui est en Jésus rend et rendra éternellement à Dieu le Père une gloire et un amour digne de sa grandeur suprême ; voire même il n'a reçu et ne recevra jamais aucun honneur ni aucune gloire que par son Fils Jésus, selon ces paroles de la sainte Église : *Per ipsum, et cum ipso, et in ipso est tibi Deo Patri omnipotenti, in unitate Spiritus sancti, omnis honor et gloria.* Car il est très certain qu'il ne se fait aucun bien que par lui : *Sine me nihil potestis facere* [1].

[1] Joan. XV, 5.

C'est lui qui pense, qui dit, qui fait et qui souffre en tous ses membres tout ce qui est agréable à Dieu. C'est par lui, avec lui et en lui que les Anges et les Saints, tant du ciel que de la terre, adorent, louent et glorifient sa divine Majesté : *Per quem Majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominationes*, etc.

La troisième raison qui nous oblige d'être à Jésus, de l'honorer, servir et aimer, c'est à cause des choses grandes qu'il a faites pour nous, des privations, humiliations et souffrances étranges qu'il a portées pour notre amour, et des dons ineffables et inconcevables qu'il nous a départis. Qu'est-ce qu'il n'a point fait? Qu'est-ce qu'il n'a point quitté ? Qu'est-ce qu'il n'a point souffert? Qu'est-ce qu'il ne nous a point donné? Il a tout fait, tout quitté, tout souffert, tout donné ! O Jésus, que ne dois-je point faire, quitter et endurer pour vous ? Que ne dois-je point vous donner, quand même vous n'auriez rien fait pour moi, ayant tout fait pour la gloire de votre Père, et étant si admirable, si adorable et si aimable comme vous êtes ? O bon Jésus, que je sois à vous, que tout mon être, ma vie et toutes ses dépendances, soient consacrés à votre gloire et à votre amour !

2.

Outre ces obligations que nous avons à Jésus en qualité de chrétiens, nous lui en avons encore une infinité d'autres, et en quelque façon infiniment plus grandes en qualité de prêtres, nous ayant revêtus d'une dignité en quelque manière infinie, qui est la dignité sacerdotale, nous ayant associés avec lui dans ses plus hautes qualités, telle qu'est la qualité de médiateur entre Dieu et les hommes, sa qualité de sacrificateur de l'Éternel, sa qualité de Sauveur ; puisqu'il nous fait ses coopérateurs au salut des hommes, nous ayant donné pouvoir de faire les choses les plus grandes qu'il a faites en ce monde,

à savoir d'éclairer les hommes de la lumière du ciel, de les réconcilier avec Dieu, d'effacer le péché dans leurs âmes, d'y mettre la grâce et le Saint-Esprit, de consacrer son corps et son sang, de l'offrir à Dieu en sacrifice, de le donner aux fidèles et de le prendre pour nous-mêmes ; nous ayant mis entre les mains tous ses trésors, ses mystères, ses mérites, ses grâces, son corps, son sang, son Église et tout ce qu'il a de plus précieux ; nous ayant donné la place qu'il a eue en ce monde, avec pouvoir d'y continuer et achever l'œuvre de la rédemption du monde, et d'y faire toutes les mêmes fonctions sacerdotales et cléricales qu'il y a faites ; enfin nous ayant préparé des grâces conformes à la sublimité et sainteté des qualités, pouvoirs et fonctions susdites, puisqu'il est vrai qu'il les donne toujours proportionnées à l'office auquel il nous appelle ; grâces par conséquent qu'il nous a données lorsqu'il nous a appelés au sacerdoce, si nous n'y avons point mis d'empêchement.

Toutes ces choses bien pesées, quel esprit pourrait concevoir, et quelle langue pourrait exprimer les obligations qu'a un ecclésiastique d'être tout à Jésus, et d'employer tout son temps, toute sa vie, tout son esprit, tout son cœur, toute sa volonté, toutes ses affections, tout ce qu'il a, tout ce qu'il est, tout ce qu'il sait, tout ce qu'il peut, pour son service et pour son amour ? Et s'il fait le contraire, quelle effroyable mort doit-il attendre ! Quel terrible jugement ! Quel épouvantable enfer !

3.

Considérez et cherchez les moyens dont vous pouvez vous servir pour honorer Jésus. Vous le pouvez faire par pensées, par paroles, par actions, par mortifications, par prières vocales et mentales, par des actes d'adoration, de louange et d'amour. Mais le meilleur moyen est de travailler à imprimer en vous une image

vivante de sa vie et de ses vertus, et de continuer à faire toutes les fonctions du sacerdoce qu'il a faites ici-bas, dans son esprit et dans ses dispositions, c'est-à dire à les faire saintement à l'extérieur et à l'intérieur, et d'une manière digne de la sainteté et de la majesté de celui devant la face duquel et pour la gloire duquel elles se font.

Entrez dans ce désir. Donnez-vous à Jésus pour l'accomplir. Priez-le, puisqu'il vous a mis en sa place, qu'il grave lui-même en vous son image, qu'il vous anime de son esprit, et qu'il vous rende participant de ses saintes vertus et de ses divines dispositions.

Oraisons jaculatoires :

Sancta sancte et divina digne Deo.

Vivam ego, jam non ego, vivat vero in me Christus.

Veni, Domine Jesu, veni in me, in plenitudine virtutis tuæ et in sanctitate Spiritus tui.

XVII. — SUR LA DÉVOTION QUE NOUS DEVONS AVOIR A LA TRÈS SAINTE VIERGE.

1.

Adorez Dieu dans l'amour infini qu'il a au regard de la très sainte Vierge, dans les grands desseins qu'il a sur elle de toute éternité, et dans tous les effets de grâce et de gloire qu'il a opérés et qu'il opérera éternellement en elle, dans la terre et dans le ciel. Réjouissez-vous avec elle de toutes les faveurs qu'elle a reçues de sa divine Majesté. Rendez-en grâces à la très sainte Trinité, et donnez-vous à l'amour que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont au regard d'elle, et au zèle qu'ils ont pour son honneur, afin de l'aimer et honorer avec toute la dévotion qu'ils demandent de vous.

Considérez que la vraie dévotion à la Mère de Dieu

n'est autre chose qu'une continuation des sentiments d'amour, de respect, de soumission, que son Fils Jésus a eus au regard d'elle pendant qu'il était en ce monde. Adorez ces sentiments dans le divin Cœur de Jésus, et vous donnez à lui pour y entrer. Car, comme il nous a associés avec lui en sa qualité de Fils de Marie, il a un très grand désir aussi de nous rendre participants des sentiments et dispositions qu'il a portées dans son Cœur au regard d'une telle Mère. Priez-le donc qu'il vous les grave dans le vôtre, afin que vous l'aimiez et honoriez avec lui comme votre Mère, et que vous lui rendiez l'obéissance et le service que vous devez.

Considérez les obligations indicibles que vous avez de le faire, à raison des grandeurs, perfections et excellences en quelque façon infinies dont Dieu l'a ornée ; à raison des services et honneurs infinis aussi en quelque sorte, qu'elle a rendus et rendra éternellement à sa divine Majesté ; et à raison des biens immenses et incompréhensibles que nous avons reçus de sa divine bonté par son entremise : *Venerunt mihi omnia bona pariter cum illa*[1]. *Bonis omnibus per eam repleti sumus*[2].

O grande et divine Marie, que vous êtes admirable ! Que vous êtes digne d'honneur et de louange ! Que j'ai d'obligations de vous révérer, servir et aimer, et d'être tout à vous ! C'est ce que je désire de tout mon cœur ; et pour cet effet je vous offre, je vous donne, je vous consacre entièrement et pour jamais mon corps, mon cœur, mon âme, mon esprit, ma vie, mon être avec toutes ses dépendances et appartenances, mon temps, mon éternité : vous protestant que je veux que toutes ces choses vous rendent un hommage continuel et éternel, et que je désire aussi exciter tout le monde, autant que je pourrai, à vous louer, servir et glorifier. Employez vous-même, ô ma Souveraine, le pouvoir que Dieu vous a donné sur

[1] *Sap.* VII, 11. — [2] *Tob.* XII, 3.

moi, pour me posséder et m'approprier à vous entièrement, et pour détruire en moi tout ce qui déplaît à votre Fils, et y établir le règne de sa grâce et de son amour.

2.

Considérez que les prêtres ont une alliance spéciale avec la très sainte Mère de Dieu Car, comme le Père éternel l'a rendue participante de sa divine paternité, et lui a donné pouvoir de former dans son sein le même Fils qu'il fait naître dans le sien, ainsi il communique aux prêtres cette même paternité, et leur donne puissance de former ce même Jésus dans la sainte Eucharistie et dans les cœurs des fidèles. Comme le Fils de Dieu l'a rendue sa coopératrice et coadjutrice en l'ouvrage de la rédemption du monde, ainsi il rend les prêtres ses coopérateurs et ses coadjuteurs en l'œuvre du salut des âmes. Comme le Saint-Esprit l'a associée avec lui d'une manière ineffable dans la plus divine de ses opérations, et dans son chef-d'œuvre qui est le mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu, ainsi il associe les prêtres avec lui pour faire une extension et une continuation de ce mystère en chaque chrétien, dans lequel le Fils de Dieu s'incarne en quelque manière par le baptême et par le saint sacrement de l'autel. Comme le Père éternel nous a donné son Fils par elle, ainsi il nous le donne par les prêtres. Comme toutes les grâces qui sortent du cœur de Dieu pour venir à nous passent par les mains de Marie, ainsi elles nous sont données par le ministère des prêtres. De sorte que, comme elle est la trésorière de la très sainte Trinité, les prêtres portent aussi cette qualité. Enfin c'est par elle que Jésus a été offert à son Père au premier et au dernier moment de sa vie, lorsqu'elle l'a reçu en ses sacrées entrailles et lorsqu'elle l'a accompagné au sacrifice qu'il a fait de soi-même à son Père en la croix ; et c'est par les prêtres qu'il lui est immolé tous les jours sur nos autels.

C'est pourquoi les prêtres ayant une alliance si étroite et une conformité si merveilleuse avec la Mère du souverain Prêtre, ils ont des obligations très particulières de l'aimer, de l'honorer et de se revêtir de ses vertus, de son esprit et de ses dispositions. Humiliez-vous de vous en voir si éloigné. Entrez dans le désir d'y tendre de tout votre cœur. Offrez-vous à elle, et la priez de vous y aider fortement.

3.

Si vous avez une vraie dévotion à la sainte Vierge, cherchez avec soin les moyens dont vous pouvez vous servir pour l'honorer.

Vous le pouvez faire par pensées, appliquant votre esprit à la considération de ses mystères, de ses qualités, de ses vertus, de ses actions, de ses souffrances ; par actes intérieurs, en l'adorant de la façon qu'elle peut être adorée, en la louant, en vous réjouissant de ce qu'elle est ce que Dieu l'a fait être ; par paroles, en vous entretenant avec d'autres personnes de ses excellences et des moyens de la servir ; par prières vocales, entre lesquelles la plus agréable qu'on lui peut faire, c'est le chapelet ou le rosaire ; par actions, lui offrant et consacrant celles que vous faites en l'honneur des siennes ; par aumônes corporelles ou spirituelles ; par jeûnes et autres mortifications.

Vous pouvez aussi l'honorer, en vous enrôlant en quelqu'une de ses confréries ; en gardant avec respect son image dans les lieux où vous demeurez ; en célébrant ses fêtes avec dévotion, et par plusieurs autres saintes inventions que vous trouverez dans un livre appelé *Philagie*[1], qui en contient un grand nombre.

[1] *Le Paradis ouvert à Philagie par cent dévotions à la Mère de Dieu*, par le R. P. Paul de Barry, de la Compagnie de Jésus, in-18 de 487 pages, édité pour la première fois à Lyon en 1636. Le P. de Barry, 1587-1661, théologien distingué, prédicateur plein de feu, fut aussi

Mais le moyen le plus excellent de tous et qui lui est le plus agréable, c'est par une soigneuse imitation de ses vertus, spécialement de son humilité, de sa soumission à la divine volonté, de sa pureté, de sa haine contre le péché, de son amour vers Dieu, de sa charité vers le prochain, de sa patience, de sa mansuétude et de son zèle pour le salut des âmes. Ayez confusion de voir si peu de ces vertus de votre divine Mère en vous, qui étant du nombre de ses enfants, êtes obligé de porter sa ressemblance. Priez-la de suppléer à vos défauts pour le passé, de détruire en vous présentement tout ce qui est contraire aux susdites vertus, pour obtenir de Dieu la grâce de les pratiquer fidèlement pour l'avenir.

Oraison jaculatoire :

O Mater amabilis, monstra te esse Matrem.

O Mater dilectissima, te Matrem nobis exhibe, nosque te dignos effice.

XVIII. — SUR NOS OBLIGATIONS ET DEVOIRS AU REGARD DE L'ÉGLISE.

1.

Adorez la très sainte Trinité selon tout ce qu'elle est dans l'Église. Adorez l'amour incompréhensible et les desseins très hauts qu'elle a eus sur elle de toute éternité. Adorez-la et la bénissez dans tous les effets qu'elle a opérés et qu'elle opère continuellement en elle. Donnez-vous à l'amour et au zèle que le Père, le Fils, le Saint-Esprit ont au regard d'elle ; et pour vous exciter

un écrivain fécond et très goûté de son temps. Il contribua avec la marquise de Ragny à l'établissement des Visitandines à Paray-le-Monial en 1626. Dans le *Cœur admirable*, liv. 7, ch. 3, le P. Eudes le range parmi les apôtres de la dévotion au saint Cœur de Marie.

à l'aimer et à la servir, considérez que c'est la fille très aimée du Père éternel, qui l'aime tant qu'il lui a donné son Fils unique pour époux, et son Saint-Esprit, c'est-à-dire son cœur, pour être son propre esprit et son propre cœur ; que c'est la sœur, la mère, l'épouse de Jésus, même que c'est son corps et sa plénitude, comme dit saint Paul[1], c'est-à-dire son achèvement, son accomplissement et sa perfection ; que c'est son héritage, son état, son royaume, sa maison, son trésor, sa couronne, sa gloire et ses délices ; que c'est votre mère, qui vous a engendré à Dieu par le saint baptême, et qui vous porte toujours dans son sein ; que c'est votre nourrice, qui vous repaît du pain céleste de la divine parole, de la chair déifiée et du sang précieux de son Époux ; que c'est votre reine, votre gouvernante et votre directrice, qui vous régit, gouverne et conduit très soigneusement et très sûrement dans les voies du paradis ; que c'est votre maîtresse, qui vous enseigne les vérités du ciel touchant ce que vous devez savoir, ce que vous devez faire pour être agréable à Dieu ; que c'est elle qui vous a donné le sacrement de l'ordre par lequel vous êtes entré dans l'état sacerdotal et dans tous les pouvoirs, excellences, privilèges, dons, grâces et bénédictions qui sont attachées au sacerdoce chrétien.

Cela étant ainsi, combien la devez-vous aimer et respecter, et quel zèle devez-vous avoir pour son honneur, pour son service et pour tous ses intérêts ! Quelle soumission à sa doctrine ! Quelle obéissance à tous ses ordres ! Quelle vénération pour tous ses sacrements, cérémonies, usages, et pour tout ce qui est en elle ! Quelle douleur dans ses afflictions ! Quelle dévotion à remercier Dieu de toutes les faveurs qu'il lui a faites, et à le prier qu'il la conserve, qu'il l'amplifie, qu'il la sanctifie de plus en plus, et surtout qu'il lui donne des pasteurs et des prêtres qui soient selon son cœur !

[1] « Quæ est corpus ipsius, et plenitudo ejus. » *Eph.* I, 23.

2.

Adorez Jésus selon tout ce qu'il est au regard de son Église, et considérez qu'il est son rédempteur, son sauveur, son fondateur et son fondement tout ensemble, son frère, son père, son époux, son chef, son docteur, son juge, son pasteur, son médecin, son avocat, son médiateur, et même son serviteur, selon ces siennes paroles : *Non veni ministrari, sed ministrare*[1] ; qu'il est aussi son aliment, sa vie, son cœur, son trésor, son principe, sa fin, son centre, sa félicité, son Dieu, son tout; et qu'il l'appelle sa colombe, sa bien-aimée, sa sœur, son épouse, son unique, son cœur : *Cor meum dereliquit me*[2], et son âme très chère : *Dedit dilectam animam meam in manu inimicorum ejus*[3].

Adorez dans le Cœur divin de Jésus les sentiments et dispositions de zèle, de soin, de vigilance et d'amour qu'il a vers son Église ; amour qui paraît en trois choses principalement : premièrement, dans les choses grandes qu'il a faites pour elle ; secondement, dans les choses étranges qu'il a souffertes pour son amour ; en troisième lieu, dans les dons infinis et infiniment précieux qu'il lui a départis.

Remerciez-le de toutes ces choses ; offrez-lui tout l'honneur, l'amour et les services qui lui ont été et seront rendus à jamais par son Église. Donnez-vous à lui pour entrer dans ses sentiments vers elle : *Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu*[4]. Priez-le qu'il les imprime dedans vous, afin que vous puissiez dire avec lui : *Zelus domus tuæ comedit me*[5].

3.

Considérez que, lorsque le Fils de Dieu vous a appelé au sacerdoce, il vous a associé avec lui dans les princi-

[1] Matth. XX, 28. — [2] *Ps.* XXXIX, 13. — [3] Jerem. XII, 7.
[4] *Phil.* II, 5. — [5] *Ps.* LXVIII, 10.

pales qualités et dans les plus importants offices qu'il a exercés et qu'il exerce au regard de son Église ; à savoir en sa qualité et en son office de sauveur, de chef, de docteur, de père, de pasteur, de médecin, d'avocat, de médiateur, de serviteur et même de juge.

Pesez attentivement toutes les obligations attachées à ces qualités et à ces offices. Voyez comment vous y avez satisfait jusques à présent, et vous trouverez de quoi vous confondre, de quoi gémir, de quoi pleurer et de quoi demander pardon à Dieu. Mais ensuite prenez résolution de faire autrement pour l'avenir.

Et afin de vous y animer, mettez-vous devant les yeux l'amour très ardent que les saints Apôtres et tous les saints Prêtres ont eu pour l'Église, spécialement ceux qui ont été en nos jours ou proche de nos jours, comme un saint Charles Borromée et autres semblables. Voyez le zèle dévorant, le soin très vigilant et l'affection très grande qu'ils ont eue pour la sanctification et amplification de l'Église ; pour la décoration et vénération de ses temples ; pour la netteté et conservation de toutes les choses qui en dépendent et qui y servent ; pour le maintien de toutes ses cérémonies ; pour l'observance de toutes ses lois ; pour la fidèle et sainte administration de ses sacrements ; pour la dispensation sincère et soigneuse de la divine parole ; pour le digne traitement de toutes ses fonctions, et surtout pour procurer en toute manière le salut de ses enfants.

Voyez ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont souffert pour ces sujets. Voyez enfin comme ils ont vécu et se sont comportés, ainsi que des hommes qui n'étaient point à eux, mais qui n'étaient que pour l'Église, pour laquelle ils ont employé tous leurs soins, leurs affections, leurs pensées, leurs paroles, leurs actions, leurs biens, leurs forces, leur temps, leur esprit, leurs corps, leur âme, leur vie, tout ce qu'ils avaient, tout ce qu'ils savaient,

tout ce qu'ils pouvaient ; de sorte que chacun d'eux pouvait bien dire avec saint Paul parlant aux fidèles : *Ego libentissime impendam, et superimpendar ipse pro animabus vestris*[1].

Mourez de honte de vous voir si froid et si paresseux à imiter ces Saints. Priez-les de vous rendre participant de leur zèle et de leur amour vers l'Église, et entrez dans un grand désir de les suivre en ce chemin qu'ils vous ont tracé, les suppliant avec la Mère de tous les saints Prêtres, la glorieuse Vierge, de vous obtenir de Dieu les grâces qui vous sont nécessaires pour cet effet.

ORAISON JACULATOIRE :

Sancta Maria et omnes sancti Sacerdotes et Levitæ, intercedite pro nobis.

XIX. — SUR L'OBLIGATION

Qu'ont les ecclésiastiques de porter les cheveux courts, la tonsure ou couronne, et l'habit long.

1.

ADOREZ Jésus dans l'obéissance très exacte qu'il a voulu rendre non seulement à toutes les lois de Moïse, mais même à celles de l'empereur Auguste et à la volonté de Pilate, d'Hérode et des bourreaux qui l'ont crucifié, quoique par sa souveraineté suprême il fût indépendant de toutes choses.

Considérez qu'il a voulu exercer cette obéissance : 1. Pour réparer le déshonneur fait par la désobéissance et rébellion des pécheurs contre la divine volonté. 2. Pour nous délivrer des peines éternelles que nous avions mérité de souffrir dans l'enfer pour ce sujet. 3. Pour nous

[1] II *Cor.* XII, 15.

donner exemple d'obéissance, et pour nous mériter la grâce de la pratiquer. Remerciez-le de toutes ces choses et vous donnez à lui pour le suivre dans la pratique de cette vertu, et pour vous soumettre à ses divins commandements et à toutes les lois de son Église, spécialement à celles qu'elle prescrit aux ecclésiastiques pour les régler en ce qui regarde leur vie, leurs mœurs, leurs cheveux, leur tonsure et leur habillement. Car les saints Canons leur ordonnent de porter l'habit long, d'être *attonso capite, patentibus auribus*[1], d'avoir *coronam et tonsuram congruentem*[2], qui doit être, ainsi que saint Charles l'a marqué, aux prêtres, large de quatre pouces ; aux diacres, de trois ; aux sous-diacres et clercs, moindre à proportion[3].

Considérez que Jésus-Christ est le chef de l'Église, et que le Saint-Esprit en est comme l'âme, l'esprit et le conducteur ; et par conséquent que tout ce que l'Église fait, tout ce qu'elle commande, tout ce qu'elle défend, c'est Jésus-Christ et le Saint-Esprit qui le font, qui le commandent et qui le défendent par elle. A raison de quoi ce même Sauveur nous déclare que celui qui n'écoute point l'Église et qui ne lui obéit pas doit être réputé comme un païen, c'est-à-dire comme un réprouvé et un maudit. Si celui-là est maudit de Dieu, selon sa parole, qui n'obéit pas au commandement d'une mère qui l'a engendré selon la chair, combien davantage celui qui ne veut pas se sou-

[1] Canon *Non liceat*, dist. 23. cap. *Clerici*, de Vita et honestate clericorum.

[2] « Coronam et tonsuram habeant congruentem. » (Conc. Later. IV, anno 1215, cap. 16 ; (refert cap. *Clerici*, De vita et honest. cleric.) — « Ita ut comam et tonsuram patentibus auribus habeant congruentem ». (*Concil. Basil. anno* 1431). — « Amplam coronam juxta gradus ordinis sui deferant. » *Synod. Meld.* anno 1493).

[3] « Sacerdotalis tonsuræ forma in orbem ducta late et ample pateat unciis quatuor ; diaconalis unica uncia minor ; subdiaconalis aliquanto angustior quam diaconalis ; minorum denique ordinum corona lata sit undique unciis duabus. » *Concil. Mediol.* V. *part.* 3. (*De iis quæ ad clericor. honest. pertinent*).

mettre aux lois de l'Église, qui est sa mère selon l'esprit, dont la maternité spirituelle et céleste demande d'autant plus de respect et d'obéissance qu'elle excelle par-dessus celle qui n'est que corporelle et terrestre. De là vient que saint Clément pape nous annonce que celui qui ne se soumet pas aux canons des sacrés Conciles et aux saints décrets de l'Église, sera condamné au feu éternel destiné au diable et à ses anges[1]. Craignez que ce foudre ne vous tombe sur la tête ; et si vous désirez vous en garder, prenez résolution de vous assujétir entièrement à toutes les lois de l'Église, mais spécialement à celles qui vous ordonnent d'avoir les cheveux courts, de porter la couronne et la soutane. Ne le faites pas pourtant par une crainte servile, mais pour l'amour du souverain Prêtre, et pour l'honneur et le respect que vous devez à son divin sacerdoce.

3.

Considérez que ce n'est pas une chose de conseil seulement et de bienséance de porter les cheveux courts, la couronne et l'habit clérical, mais de commandement et d'obligation à celui qui est ou bénéficier, ou dans un ordre sacré, et ce pour trois raisons :

1. Parce que le sens commun et la raison naturelle enseignent qu'il est juste que celui qui est officier public de l'Église, à cause de quelque bénéfice, ou de quelque ordre sacré, soit distingué par son habit et par quelques marques extérieures d'avec le commun du peuple. Ce

[1] « Omnis homo qui libenter non recipit verbum Dei, illudque in corde suo germinare non sinit, ac minime crediderit Doctoribus et Episcopis suis, non benevolus, sed rebellis extiterit, fructum non germinabit nec pariet, sed similis est arbori illi de qua Dominus dicit :» Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur et in ignem mittetur. » *Matth.* III, 19. » (S. Clem. Ep. III.) Nous n'avons pas trouvé, dans saint Clément pape, d'autre texte se rapprochant de celui que cite le V. P. Eudes.

qui a été reconnu et pratiqué par les païens mêmes, qui n'ont jamais souffert que les prêtres de leurs faux dieux fussent sans quelque habit qui les discernât d'avec le reste du peuple.

2. D'autant que l'Église le commande par les saints Canons et Conciles, jusque-là qu'elle menace d'anathème les ecclésiastiques qui portent les cheveux trop longs : *Si quis ex clericis comam relaxaverit, anathema sit*[1].

Et le saint Concile de Trente[2] dit que *ne pas porter l'habit clérical est une témérité, un mépris de la religion et de la dignité cléricale ;* et il ordonne que les évêques *suspendent les délinquants en cette matière, tant de leur office que de leur bénéfice, même qu'ils les privent de leurs bénéfices.*

Et le concile de Mâcon veut *qu'ils soient mis en prison, pour y jeûner au pain et à l'eau durant trente jours*[3].

Il ne faut pas dire que le concile de Trente n'est pas reçu en France, car les évêques de France l'ont reçu dans l'Assemblée générale du clergé du royaume, le 18 de mai 1615[4].

[1] *Ex Decret.* S. Gregorii Papæ, *anno* 594. *capit.* 16, 17. — Idem habet Concil. Rom. I, sub Gregorio II, anno 721, cap. ult., dist. 23, cap. *Si quis.* — Hoc etiam statuit Greg. IX, anno 1227, cap. *Si quis.* De vita et honestate Cleric.

[2] « Tanta autem hodie aliquorum inolevit *temeritas religionisque contemptus,* ut propriam dignitatem et honorem clericalem parvipendentes, vestes etiam deferant publice laicales... Propterea, si postquam ab Episcopo suo, etiam per edictum publicum moniti fuerint, honestum habitum clericalem... non detulerint, per suspensionem ab ordinibus ac officio et beneficio, ac fructibus, redditibus et proventibus ipsorum beneficiorum ; necnon, si semel correpti, denuo in hoc deliquerint, etiam per privationem officiorum et beneficiorum hujusmodi coerceri possint et debeant. » (*Concil. Trid. Sess.* XIV, cap. 6.)

[3] « Ut nullus Clericus sagum, aut vestimenta, aut calceamenta, nisi quod religionem deceat, induere præsumat. Quod si post hanc definitionem Clericus aut cum indecenti veste, aut cum armis inventus fuerit, a senioribus ita coerceatur, ut triginta dierum inclusione detentus, aqua tantum et modico pane diebus singulis sustentetur. » *Concil. Matisconense, anno* 582, *cap.* 5.

[4] Cf. *Recueil général des affaires du Clergé de France,* tome III.

3. Parce qu'il y a plusieurs Docteurs qui enseignent qu'il y a péché mortel de ne porter point de couronne, si ce n'est pour peu de temps[1]. Il y en a plusieurs qui disent aussi que ceux qui portent les cheveux trop longs pèchent mortellement[2]. Car c'est une marque qu'une chose est péché mortel, quand l'Église la défend sous peine d'excommunication, comme elle fait celle-ci. Et les plus célèbres casuites, comme Sanchez, Azor, Navarre[3] et plusieurs autres, tiennent que c'est péché mortel de ne porter point l'habit long, quand on est bénéficier ou dans quelque ordre sacré, si ce n'est pour un peu de temps ou pour une juste cause. Comme aussi les canonistes, et entre autres Panormitanus, disent que de le quitter c'est un péché d'apostasie, comme à un religieux de quitter celui de sa religion. La raison est, parce que le saint concile de Trente dit que c'est un mépris de la religion et de la dignité cléricale, et que les grandes peines qui sont ordonnées en punition de cette faute par le même concile et par celui de Mâcon, font voir qu'elle est notable.

Pesez bien toutes ces choses, et priez Dieu qu'il vous donne la grâce de vous y soumettre plutôt que de suivre des opinions larges, qui sont contraires aux sentiments de l'Église marqués par les décrets de ses Conciles ; et considérez qu'en marchant par le chemin étroit, vous êtes bien assuré de marcher par la voie qui conduit au ciel, mais qu'en suivant celle qui est large, vous vous mettez en grand danger de trouver l'enfer au bout, et la perdition éternelle. Mais, quand il n'y aurait ni enfer ni perdition à craindre pour ce sujet, il est très certain que vous serez beaucoup plus agréable à Jésus-Christ, le souverain Prêtre, que vous donnerez plus d'édification à l'Église, et que vous attirerez davantage sur vous la béné-

[1] Cf. Sanchez, Lib. 7, Concil. cap. 1.

[2] Cf. Reginal. c. 3, tr. 3, cap. 2, n° 10.

[3] Sanchez, lib. 4, Concil. cap. 1, d. 49, n° 2 ; — Azor, 2 p. l. 7, cap. 13, q. 4 ; — Navar. cap. 2, 5.

diction de Dieu en portant une couronne convenable, des cheveux courts et un habit long, qui soit conforme à la simplicité et modestie ecclésiastique, c'est-à-dire non de soie, ni doublé de soie, ce qui est défendu par les Conciles[1], mais d'une étoffe médiocre, ni trop précieuse, ni trop chétive.

Outre ces trois choses, les ecclésiastiques doivent toujours avoir dans l'église le surplis et bonnet carré ; et cela est aussi ordonné par plusieurs saints conciles, qui leur défendent de se conformer en leurs habits aux modes du siècle, comme de porter des souliers ou cornus par le bout, ou trop longs, trop ouverts, découpés[2] : *Calceos ad elegantiam ne incidant* ; et de suivre la vanité et légèreté des séculiers en leurs chapeaux, en leurs collets et au reste : *Pileus in summitate non acutus, in longitudine et latitudine et cingulo modestus, et sæcularibus dissimilis sit*[3]. *Collare simplex, et modice latum honeste reclinetur*[4].

Ce sont les règles que le Saint-Esprit donne aux ecclésiastiques. Donnez-vous à lui pour les garder, et le priez de vous en donner la grâce.

Oraison jaculatoire :

Domine, da quod jubes, et jube quod vis.

---

[1] « A sericis vestibus abstineant. » *Concil. Florent.* ann. 1517. — Ne ferant ornamenta ex veluto aut serico, supra qualecumque genus vestium. » (*Syn. Taurin.* ann. 1575.) — « Deponant etiam pallia ex sericeis filis duplicata et contexta. » *Concil. Burdigal.* ann. 1624.)

[2] « Calceis nigris solummodo utantur. » (*Synod. Cremon.* an. 1624) ; — « non lunatis, seu cornutis, aut nimis fenestratis. » (*Concil. Senon.* anno 1524).

[3] « Pilei sint nigri coloris » (*Conc. Neapol. anno 1576*) ; — « simplices, non aculeati aut turbinati » *Concil. Cosentinum, ann. 1579, ses. 4*) ; — « aut acuti. » *Synod. Taurin.* 1578). — « Sed plani et depressi, et eam latitudinem habentes in giro, quæ honesta sit. » (*Synod. Trid.* ann. 1393) ; — « cum cingulis circum simplicibus. » (*Edict.* Urbani VIII, ann. 1614).

[4] « Collare sit simplex » (*Synod. Auximana,* ann. 1593) ; — « modice latum » (*Synod. Placent.* ann. 1589) ; — « et honeste reclinetur. » *Synod. Concord.* ann. 1587).

XX. — SUR LES SIGNIFICATIONS

Du retranchement des cheveux que l'Évêque coupe en donnant la tonsure ; de la couronne ; de la soutane ; du surplis et du bonnet carré.

1.

Le retranchement des cheveux qui se fait en donnant la tonsure, signifie que celui qui entre dans l'état ecclésiastique doit retrancher de son âme, qui fait sa particulière résidence dans la tête et qui y exerce ses principales fonctions, toute sorte de vices, toutes pensées vaines et toutes sollicitudes superflues des choses de la terre.

La couronne contient deux choses, dont la première est la rasure des cheveux, la seconde est la figure ronde. La rasure représente la contemplation des choses célestes; et que, comme le sommet de la tête de l'ecclésiastique est dénué de cheveux vers le ciel, ainsi son esprit doit être déchargé de toutes pensées superflues, et tendre à Dieu sans empêchement des soins et affections terrestres. La figure ronde de la couronne représente la couronne d'épines de Notre-Seigneur, la royauté de l'état ecclésiastique, et la perfection de la vie à laquelle un ecclésiastique est obligé : *Circulus est signum perfectionis*, dit saint Thomas[1].

Considérez bien toutes ces choses, et qu'elles vous obligent à détacher entièrement votre esprit et votre cœur des choses de la terre; à vous occuper en la méditation des

[1] « Dicendum quod eis qui ad divina ministeria applicantur competit tonsura et rasura in modum coronæ et ratione figuræ, quia corona est signum regni et perfectionis, cum sit circularis. Illi autem qui divinis mysteriis applicantur, adipiscuntur regiam dignitatem, et perfecti in virtute esse debent. » S. Thom. in IV *Sentent*, distinct. 24, q. 3, art. 1.

choses célestes ; à dompter vos passions, vos inclinations et vos sens, et à les assujettir à l'esprit de Dieu ; et à acquérir la perfection à laquelle un ecclésiastique est obligé, qui doit autant exceller en vertus et en sainteté par-dessus tous les autres hommes, qu'il les surpasse en dignité et qu'il est obligé de les perfectionner.

Humiliez-vous de vous voir si éloigné de toutes ces choses. Entrez dans un grand désir d'y arriver, afin que la sainte volonté de Dieu s'accomplisse en vous, et invoquez l'assistance de sa grâce.

2.

La soutane de couleur noire signifie que les ecclésiastiques doivent porter, durant toute leur vie, le deuil de la mort de notre Sauveur, et qu'ils doivent être ensevelis avec lui dans la mort, c'est-à-dire dans la mort du péché, du monde et d'eux-mêmes ; et qu'ils doivent faire pénitence pour les péchés des fidèles, et porter toujours en leur corps la mortification de Jésus, afin que la vie de Jésus soit manifestée en eux.

Le surplis représente le nouvel homme, qui est Jésus-Christ Notre-Seigneur, ainsi que le donnent à entendre ces paroles qui se disent en le donnant : *Induat te Dominus novum hominem, qui secundum Deum creatus est in justitia et sanctitate veritatis.* A raison de quoi les ecclésiastiques doivent être revêtus de Jésus-Christ, c'est-à-dire de ses mœurs, de ses perfections, de son humilité, de sa charité, de sa modestie, de sa pureté et de ses autres vertus. C'est ce qui nous est représenté par le surplis, lequel par conséquent nous doit être en grande vénération.

Remarquez aussi que l'évêque, parlant du surplis, avant que de le donner, l'appelle *l'habit de la sacrée religion*[1] ; par après, priant pour ceux qui l'ont reçu, il de-

[1] « Quibus in tuo nomine habitum sacræ religionis imponimus. » *Oraison pour bénir le surplis.*

mande à Dieu qu'il *les lave, nettoie et délivre de la tache et de la servitude de l'habit séculier dont ils ont quitté l'ignominie*[1]. C'est le Saint-Esprit qui parle ainsi, et qui est l'auteur de toutes ces choses.

Mais, oh ! malheur déplorable ! combien y a-t-il d'ecclésiastiques qui semblent se moquer de ces saintes cérémonies, et les traiter comme si ce n'était qu'un badinage et une ridicule mascarade ! Car l'Église oblige ceux qu'elle revêt du surplis, en leur donnant la tonsure, de se revêtir de la vie céleste et des mœurs saintes et religieuses de Jésus-Christ : et la plupart de ceux qui le reçoivent ne le prennent que pour attraper quelque bénéfice, et n'ont aucun autre dessein dans le cœur que de mener une vie séculière et mondaine. L'Église, en la personne de l'évêque, prie Dieu pour eux qu'il les purge de la tache et de la servitude de l'habit séculier : et incontinent après cette cérémonie, ils quittent l'habit ecclésiastique, comme s'il les devait souiller, et le traitent comme si c'était un habit d'esclave et de forçat de galère, et s'imaginent que c'est une servitude et un joug insupportable de le porter. L'Église appelle l'habit séculier un habit d'ignominie ; et ils le regardent comme un habit honorable et glorieux, et l'habit ecclésiastique comme un habit honteux et ignominieux.

O étrange renversement d'esprit ! O prodigieux aveuglement ! O damnable profanation des choses saintes et sacrées ! Priez Dieu qu'il éclaire ces pauvres aveugles, et vous fasse la grâce de mener une vie conforme à la sainteté de l'habit ecclésiastique.

3.

Le bonnet carré n'est autre chose qu'une croix que les ecclésiastiques portent sur leur tête, pour montrer que

[1] « Et ab omni servitute sæcularis habitus hos famulos tuos emunda ; ut dum ignominiam sæcularis habitus deponunt... » *Pontifical.*

la croix de Jésus-Christ doit être leur couronne et leur gloire, afin que chacun d'eux puisse dire véritablement avec saint Paul : *Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi : per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo*[1].

Pesez bien ces vérités. Rendez grâces au Fils de Dieu de vous avoir honoré de l'habit de sa sainte religion. Demandez-lui pardon de toutes les profanations que vous en avez faites. Donnez-vous à lui pour commencer sérieusement à pratiquer toutes les choses qui sont signifiées par le retranchement des cheveux, par la couronne, par la soutane, par le surplis et par le bonnet carré, et à traiter toutes ces choses saintement et avec respect. Priez-le qu'il vous donne pour cette fin toutes les grâces dont vous avez besoin.

Oraison jaculatoire :

Sacerdotes tui, Domine, induantur salutari.

XXI. — PLUSIEURS AUTRES SUJETS DE MÉDITATION POUR LES ECCLÉSIASTIQUES.

Les trente-quatre devoirs ou règles des ecclésiastiques, qui sont marqués ci-dessus en la page 33, sont autant de sujets sur chacun desquels il est très bon de faire la méditation en cette manière, prenant une de ces règles seulement pour chaque méditation.

[1] *Gal.* VI, 14.

1.

Considérer les raisons qui nous obligent de satisfaire à ce devoir et de garder cette règle, qui doivent être prises 1. de la gloire que Dieu en recevra ; 2. de la joie que la bienheureuse Vierge, les Anges et les Saints en auront ; 3. des avantages spirituels qui nous en reviendront ; 4. de l'édification et du fruit qui en arrivera au prochain ; 5. de l'exemple que Notre-Seigneur et ses Saints nous ont donné en ce sujet.

2.

Nous examiner sur les fautes que nous avons faites contre cette règle ; nous en humilier devant Dieu ; lui en demander pardon ; prier Notre-Seigneur de les réparer pour nous ; faire la même prière à la bienheureuse Vierge et à tous les saints Prêtres et Lévites ; prendre résolution de nous en corriger, et demander grâce à Dieu pour cela.

3.

Considérer les moyens dont nous pouvons nous servir pour observer fidèlement à l'avenir ce qui est marqué dans cette règle ; prendre une forte résolution de les pratiquer, et de nous séparer de tout ce qui y peut mettre empêchement. Demander à Dieu les grâces qui nous sont nécessaires pour cela. Prier la Mère de grâce, tous les Anges et tous les Saints, spécialement les saints Prêtres et Lévites, de nous les obtenir.

XXII. — AUTRES SUJETS DE MÉDITATION.

Outre les sujets précédents, ceux qui sont marqués ci-dessus pour les examens extraordinaires qu'on fait tous les jours durant la retraite, en la page 124 et aux suivantes, sont encore autant de matières très utiles pour la méditation.

Vous trouverez aussi dans le livre des *Méditations* de notre Congrégation[1] plusieurs méditations sur d'autres sujets, spécialement sur l'humilité, qui est la chose du monde la plus nécessaire à un ecclésiastique.

Vous pouvez encore vous servir des *Méditations* du P. Saint-Jure, jésuite, *pour les retraites ;* et de celles du P. Bordier, pour les exercices des dix jours ; et de celles du P. Le Jeune, pour la solitude des dix jours ; et de celles de Beuvelet, pour les retraites.

VIVE JÉSUS ET MARIE

---

[1] Ces *Méditations* composées par le Vénérable P. Eudes, et restées manuscrites, ont été perdus à la Révolution.

MANUEL

CONTENANT PLUSIEURS EXERCICES DE PIÉTÉ

POUR L'USAGE

D'UNE COMMUNAUTÉ ECCLÉSIASTIQUE

Pietas ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ quæ nunc est et futuræ. I Tim. IV. 8.

APPROBATION DES DOCTEURS

Nous soussignés, Docteurs de Sorbonne, témoignons que dans le livre qui porte pour titre : *Manuel pour une Communauté d'Ecclésiastiques*, composé par le R. P. Jean Eudes, il n'y a rien de contraire à la foi ni aux bonnes mœurs.

Fait à Caen, le 20 de septembre, mil six cent soixante-huit.

Blouet de Than.
Hue de Launay.

PERMISSION

Il est permis à Jean Poisson, imprimeur et libraire en cette ville et Université, suivant le consentement du Procureur du Roi en ce Siège, d'imprimer, vendre et distribuer un livre intitulé *Manuel contenant plusieurs exercices de piété pour l'usage d'une communauté ecclésiastique*, composé par le R. P. Jean Eudes, Prêtre de la Congrégation de Jésus et Marie, approuvé de deux Docteurs en théologie selon l'ordonnance, avec défense etc...

Donné à Caen, le 24 septembre 1668.

Blondel.
Ménard de la Ménardière.
Le Pyonssin.

INTRODUCTION

« Au commencement de l'année de 1668, dit le P. Martine[1], le P. Eudes fit approuver et ensuite imprimer un livre qu'il avait composé principalement pour sa Congrégation. Il est intitulé MANUEL *contenant plusieurs exercices de piété pour l'usage d'une communauté ecclésiastique.* »

C'est un petit in-12 de 295 pages. Il fut imprimé à Caen, chez Poisson l'aîné. L'approbation des docteurs Blouet de Than et Hue de Launay[2] est du 20 septembre 1668 ; celle du Privilège royal est du 24 septembre.

Onze ans après la restauration de la Congrégation, en 1837, le R. P. Loüis, supérieur général, fit réimprimer ce Manuel, avec quelques modifications et de légères additions, chez Ambroise Jausions à Rennes. Nous ne voyons pas qu'il s'en soit jamais fait d'autres éditions.

Il ne faudrait pas croire néanmoins que le Vénérable Instituteur ait attendu l'année 1668 pour donner à ses prêtres et aux clercs de ses Séminaires un formu-

[1] Martine, *Vie du P. Eudes*, t. II, p. 258.

[2] Le docteur Blouet de Than était un religieux bénédictin de Saint-Etienne de Caen. Un autre Blouet de Than, neveu de M. Blouet de Camilly qui succéda au V. P. Eudes, entra dans la Congrégation de Jésus et de Marie, et fut l'un des fondateurs du Séminaire de Caen. Ils moururent l'un et l'autre en 1673. — M. Hue de Launay, ou Delaunay-Hue, comme l'appelle l'Annaliste, était grand-vicaire de l'évêque de Bayeux. C'est lui qui fit l'apologie du P. Eudes attaqué par les Jansénistes à propos de Marie des Vallées. Né à Coutances en 1638, il mourut à Bayeux en 1727.

laire de prières. Car ses historiens nous les montrent comme faisant dès le début les principaux exercices qui se pratiquent aujourd'hui dans la Congrégation[1]. Ce premier formulaire, qu'il avait sans doute fait imprimer et qui n'est point parvenu jusqu'à nous, il le compléta peu à peu, et il en fit, comme le remarque le P. Martine, un « précieux recueil d'exercices spirituels, très propre à nous faciliter le moyen de sanctifier nos actions, et qui reflète admirablement la véritable et solide piété de l'auteur[2]. »

Ce *Manuel* résume en effet d'une manière pratique toute la doctrine spirituelle du Vénérable ; il complète en plus d'un point ses autres écrits ; enfin il peut être très utile non seulement aux prêtres de sa Congrégation et au clergé en général, mais encore à toutes les personnes pieuses, spécialement aux âmes apostoliques.

I.

Le *Manuel* est un livre d'autant plus précieux, qu'il contient, sous sa forme définitive, toute la spiritualité du P. Eudes. Quand le pieux apôtre l'a composé, il était arrivé à l'âge de soixante-sept ans, et l'on peut dire que sa science des choses de Dieu et son expérience des âmes avaient atteint leur perfection. Il dirigeait depuis vingt ans et plus ses deux Instituts religieux devenus florissants ; il travaillait depuis la même époque à propager la dévotion aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, et bientôt, sans cesser d'unir ces divins Cœurs dans ses hommages, il allait leur consacrer deux fêtes distinctes et faire rendre à chacun un culte spécial. Il venait en effet de terminer l'Office propre et la Messe du Sacré Cœur

[1] Martine, *Vie du P. Eudes*, t. I, p. 137. — Costil, Annales, t. I, p. 75.
[2] *Vie du P. Eudes*, t. II, p. 258.

de Jésus, avec un traité de la dévotion à ce Cœur adorable, et il composait ses belles Litanies en son honneur. Il avait achevé ou du moins ébauché tous ses ouvrages, spécialement les *Règles* et les *Constitutions* de ses deux Instituts, ses livres de direction ecclésiastique et ses belles études dogmatiques sur la dévotion à la très sainte Vierge. Il avait établi en Normandie cinq Séminaires, ceux de Caen, de Coutances, de Lisieux, de Rouen et d'Évreux, où les jeunes clercs se formaient d'après ses instructions aux vertus sacerdotales, et où les prêtres venaient se retremper dans l'esprit de leur vocation par les exercices des retraites. Chacune de ces maisons était en même temps un centre d'où rayonnaient des escouades de missionnaires évangélisant tout autour d'eux les villes et les campagnes. Enfin il avait organisé parmi les laïques de pieuses associations qui contribuaient à développer et à affermir ses œuvres de zèle.

La plus importante de ces institutions était sans contredit la Congrégation de Jésus et Marie. C'est à elle surtout qu'il tenait à communiquer pleinement son esprit, afin qu'il pût se survivre en elle et continuer par elle ses divers apostolats. Il voulait que tous les membres de cet Institut fussent des prêtres modèles, capables de dire, comme saint Paul, à ceux qui se rangeaient sous leur conduite : *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi*[1]. « Quelle est la perfection que Dieu demande de nous ! leur disait-il. Il veut que les prêtres soient le modèle et l'exemple de tous les fidèles ; mais il veut que nous soyons le modèle et la règle des prêtres. Il faut donc que nous soyons en tout et partout des miroirs de piété, de modestie et de toutes sortes de vertus[2]. »

[1] I *Cor.* XI. 1.

[2] Hérambourg, *Vertus du P. Eudes*. p. 339.

C'est pour cela qu'il les avait consacrés au Cœur adorable de Jésus, source de toute grâce et de toute sainteté, et par concomitance, au Cœur virginal de Marie, indissolublement uni à celui du Sauveur, et modèle parfait de l'union de nos cœurs avec celui du divin Maître. Outre qu'ils ont pour mission d'honorer constamment et de faire connaître, aimer et glorifier ces Cœurs incomparables, ils doivent leur être tellement unis dans toutes leurs pensées, paroles, actions et entreprises, qu'ils puissent dire en toute vérité : Ce n'est plus moi qui pense, qui parle, qui agis, ce sont les Cœurs sacrés de Jésus et de Marie, ou plutôt, selon l'expression du Vénérable, c'est *le Cœur de Jésus et de Marie*[1] qui fait tout en moi et par moi, car il vit et règne absolument dans mon cœur.

C'est pour cela aussi que, dans leurs *Règles* et *Constitutions*, il leur enseigne les moyens de mourir à tout ce qui est du vieil homme, et de se transformer en Jésus-Christ par la continuation de sa vie et de ses mystères, comme il l'avait précédemment enseigné dans le *Royaume de Jésus* et dans ses premiers ouvrages. Car, — et nous l'avons déjà remarqué[2] — la doctrine spirituelle du pieux apôtre n'a point changé avec les années ; elle s'est simplement enrichie de quelques pratiques nouvelles, surtout en ce qui concerne la dévotion aux Sacrés Cœurs. Comprenant que le cœur est le centre et le principe de la vie, au moral plus encore qu'au physique, il vit dans le Cœur sacré de Jésus le centre et le principe de toute vie surnaturelle et chrétienne. C'est vers lui que se porta le culte de vénération et d'amour

[1] Voir ce que nous avons dit, relativement à cette expression, dans le tome II des *Œuvres complètes*, pp. 283 et 363.

[2] Cf. *Introduction au Royaume de Jésus*, Œuvres, tome I, pp. 4 et 5.

qu'il avait pour notre aimable Sauveur; et, pour mieux pénétrer dans cet auguste sanctuaire de l'amour divin, il voulut y entrer par le Cœur très pur de Marie, parfait miroir du Cœur de Jésus et modèle accompli de l'amour qui doit nous unir à ce Cœur incomparable.

Puiser la vie surnaturelle à pleins bords par son union continuelle aux Cœurs sacrés de Jésus et de Marie, animer toutes ses pensées, paroles et actions de leurs intentions saintes et de leurs parfaites dispositions, n'aller à Dieu que par leur amour, et au prochain que par leur ardente charité, ne rien entreprendre que par leur mouvement, fondre son cœur en quelque sorte dans ces divins Cœurs, tel était le secret du V. P. Eudes pour faire des progrès rapides dans les voies de la perfection et pour opérer les merveilles de son apostolat.

Or ce sont les industries de sa dévotion et de son zèle qu'il a voulu suggérer à ses enfants et à tous les prêtres et fidèles, dans le *Manuel de piété*. Et ici, il les met à l'œuvre en les obligeant à produire les actes nécessaires au but qu'il se propose, dans tous leurs exercices de communauté, ou dans ceux qu'ils ont dû se prescrire par un règlement particulier, de manière à élever chacun de leurs actes, même les plus indifférents, à la hauteur d'une vertu sublime. On trouve en effet, dans ce Manuel, la plupart des exercices que le Serviteur de Dieu recommande dans ses autres ouvrages ; mais il les a fixés à des jours et à des heures précis ; il les a rangés dans un ordre parfait, auquel il aime à revenir, indiquant, dans cinq parties, ce que l'on doit faire chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année, et les choses qui n'ont point de temps déterminé, de façon à ne rien laisser à l'arbitraire. Enfin il les a formulés de telle sorte que, si l'on y est fidèle et si l'on sait en-

trer dans l'esprit qui les a dictés, on arrivera presque nécessairement à cette vie d'union et à cette transformation en Jésus que le pieux auteur se propose de nous faire atteindre.

Mais en étudiant le *Manuel*, il importe de ne pas oublier que la doctrine spirituelle du V. P. Eudes est parfaitement une, et que tous ses livres se tiennent, s'enchaînent et s'expliquent les uns les autres. Si cet ouvrage est à la foi le résumé et le complément de ceux qui précèdent, ceux-ci à leur tour ont besoin d'être étudiés et bien compris, si l'on veut saisir l'esprit et la portée des exercices du *Manuel*, qui sans cela resteraient lettre close et ne produiraient aucun fruit de vie spirituelle dans les âmes[1].

II.

Le *Manuel* complète encore les œuvres sacerdotales et spirituelles du pieux Serviteur de Dieu, en ce sens qu'on y trouve maintes pages propres à jeter un jour nouveau sur la façon dont il comprenait certaines pratiques recommandées dans ses autres livres, et aussi parce qu'il nous offre plusieurs exercices dont il n'avait pas été question jusque-là.

I. On y trouve d'abord un complément des instructions que le V. P. Eudes a données ailleurs sur la pratique de l'*Oraison mentale*. Le pieux auteur avait-il écrit un traité de l'Oraison, comme cela se pratique souvent, en tête de ses trois volumes de *Méditations*, qui malheureusement sont aujourd'hui perdus ? Ses historiens ne nous en parlent pas. Mais il serait

[1] C'est pour cela que, dans la préface du *Manuel*, l'auteur conseille de lire en même temps le *Mémorial de la Vie ecclésiastique*, et que, dans le corps de l'ouvrage, il renvoie plusieurs fois au *Royaume de Jésus*.

facile de composer un traité de ce genre rien qu'en puisant dans ceux de ses ouvrages qui nous restent. Ce serait un travail non moins utile qu'intéressant, et dont nous voulons tracer ici une esquisse rapide.

1° Le P. Eudes nous dit d'abord, dans le *Royaume de Jésus*, ce qu'il faut entendre par l'oraison. « C'est une élévation respectueuse et amoureuse de notre esprit et de notre cœur vers Dieu. C'est un doux entretien, une sainte communication et une divine conversation de l'âme chrétienne avec son Dieu, là où elle le considère et contemple dans ses divines perfections, dans ses mystères et dans ses œuvres ; elle l'adore, le bénit, l'aime, le glorifie et se donne à lui ; elle s'humilie devant lui à la vue de ses péchés et de ses ingratitudes, et elle le prie de lui faire miséricorde ; elle apprend à se rendre semblable à lui en imitant ses vertus et ses divines perfections ; enfin elle lui demande toutes les choses dont elle a besoin pour l'aimer et le servir[1]. »

2° Il nous expose ensuite les motifs divers qui doivent nous affectionner à ce saint exercice :

a) Sa *nécessité*. « C'est un des principaux fondements de la vie et de la sainteté chrétiennes, parce que la vie de notre divin Sauveur Jésus-Christ n'a été qu'une oraison continuelle, et que nous devons la reproduire et la continuer », si nous voulons être de vrais chrétiens. « La terre qui nous porte, ajoute-t-il, l'air que nous respirons, le pain qui nous sustente, le cœur qui bat dans notre poitrine ne sont pas aussi nécessaires à l'homme pour vivre de la vie corporelle, que l'oraison ne l'est au chrétien pour vivre de la vie surnaturelle[2]. »

[1] *Royaume de Jésus*. Œuvres complètes, I, p. 192.

[2] *Royaume de Jésus*. Œuvres, I, p. 190. Le Vénérable parle ici de

b) Son *excellence*. « L'oraison est une participation à la vie des Anges et des Saints, à la vie de Jésus-Christ et de sa très sainte Mère, à la vie de Dieu même et des trois Personnes divines..., et elle doit être à jamais notre occupation dans le ciel[1]. »

c) Les *joies* qu'on y goûte. « Elle est la parfaite félicité, le souverain bonheur et le vrai paradis de la terre ; car c'est par ce divin exercice que l'âme chrétienne s'unit à Dieu qui est son centre, sa fin et son souverain bien ; c'est là qu'elle le possède et qu'elle en est possédée... ; c'est là qu'elle reçoit ses lumières, ses bénédictions et mille témoignages de l'ineffable tendresse qu'il a pour elle... Mille ans des plaisirs du monde ne valent pas un moment des douceurs que Dieu fait goûter à une âme qui met son contentement à converser avec lui dans l'oraison[2]. »

d) Il nous la montre enfin comme la source de la piété et de la ferveur. « Si vous voulez savoir ce que c'est que la piété, dit-il dans le *Bon Confesseur*, exercez-vous à l'oraison mentale, et vous la connaîtrez et posséderez bientôt ; mais tant que vous ne saurez point par expérience ce que c'est que l'oraison, vous ne saurez point ce que c'est que la véritable piété, et vous ne serez point propres à faire les fonctions ecclésiastiques, dont la fin est de détruire le péché et d'établir la vertu dans les âmes[3]. » Et apprenant qu'un Supérieur était tombé dans le relâchement : « Il n'en pouvait être autrement, s'écria-t-il, parce que ce Supérieur avait pris l'habitude de manquer souvent à l'oraison[4]. »

l'oraison prise dans son sens général ; mais il a soin de nous dire plus loin que la prière vocale doit toujours, pour être bonne, être accompagnée de la prière mentale.

[1] *Ibid.* pp. 192, 193.

[2] *Ibid.*

[3] *Bon Confesseur*, ch. VII. Cf. Hérambourg, *Vertus du P. Eudes*, p. 230.

[4] Hérambourg. *Vertus*, p. 132.

3° On trouve aussi, dans le *Royaume de Jésus*, tout ce qui regarde le *corps de l'oraison* :

a) Le choix des sujets. « C'est quelqu'une des perfections divines, — ou quelque mystère, vertu ou parole du Fils de Dieu, — ou ce qu'il a opéré et opère encore maintenant, en l'ordre de la gloire, de la grâce et de la nature, dans sa sainte Mère, dans ses Saints, dans son Eglise et dans le monde naturel[1]. » Le P. Eudes « conseillait de prendre, pour l'oraison, des sujets de morale ou d'action, comme les mystères du Fils de Dieu ou de sa sainte Mère, ou bien des vertus. Il les préférait aux vérités spéculatives et élevées qui laissent souvent l'âme sans action[2]. »

b) La façon dont on doit s'en occuper. « C'est en appliquant premièrement son *entendement* à considérer avec une douce et forte attention et application d'esprit les vérités contenues dans le sujet, et qui sont capables de l'exciter à aimer Dieu et à détester ses péchés ; puis en appliquant son *cœur et sa volonté* à produire plusieurs actes et affections d'adoration, de louange, d'amour, d'humiliation, de contrition, d'oblation et de résolution de fuir le mal et de faire le bien, et autres semblables, selon que l'Esprit de Dieu le suggère[3]. »

Ailleurs le Vénérable enseigne longuement la manière de faire oraison sur les mystères de Notre-Seigneur et de la très sainte Vierge, la façon dont il faut envisager l'extérieur et l'intérieur de ces mystères, ce que l'on doit y considérer, et les actes qu'il faut produire sur chacun d'eux[4].

Il nous a aussi laissé un grand nombre de médita-

[1] *Œuvres*, t. I, p. 194.
[2] Hérambourg, *Vertus du P. Eudes*, p. 234.
[3] *Œuvres*, t. I, p. 194.
[4] *Ibid.* p. 310 sq.

tions écrites, où l'on peut voir la façon habituelle dont il s'entretenait avec Dieu, s'appliquant presque toujours à considérer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans ses rapports avec le sujet d'oraison, l'adorant, lui rendant grâces, reportant ses regards sur lui-même pour se considérer en face de ce divin modèle, s'humiliant à ses pieds et lui demandant pardon de ses fautes et négligences, se donnant à lui pour se conformer dorénavant à ses exemples et à ses desseins, sollicitant sa grâce pour y réussir, et implorant dans le même but le secours de la très sainte Vierge, des Anges et des Saints.

Ainsi donc, en résumé : adoration, action de grâces, humiliation et contrition, donation à Jésus, invocation de la sainte Vierge et des Saints, voilà les principaux actes de l'oraison telle que l'entend le V. P. Eudes.

Son oraison était éminemment affective, comme nous le disent ses historiens, et comme on peut le voir dans toutes les méditations écrites qu'il nous a laissées. Il aimait à méditer sous forme d'élévations, et il nous conseille de faire la même chose. — C'était aussi le conseil du Card. de Bérulle : « Faire oraison en cette manière, disait-il, c'est prier par pratique de vertu, et cette voie est plus digne de la volonté de Dieu, qui n'est pas tant honorée par nos pensées que par nos affections[1]. » — C'était d'ailleurs celui de saint François de Sales, auteur favori, lui aussi, du V. P. Eudes : « En ces affections, écrit-il, notre esprit se doit épancher et étendre le plus qu'il lui sera possible[2]. » « Il est bon d'user de colloque, dit-il encore, et de parler tantôt aux Anges.

[1] *Œuvres du Card. de Bérulle*, Règlement de l'Oratoire, Migne, col. 1641.

[2] *Introduction à la Vie dévote*, Partie II, ch. 6.

aux Saints, et à soi-même, à son cœur, aux pécheurs, et même aux créatures insensibles, comme l'on voit que David fait en ses psaumes, et les autres Saints en leurs méditations et oraisons[1]. »

c). Il nous explique encore, dans le *Royaume de Jésus*[2], d'une façon remarquable et très pratique, la conduite qu'il faut tenir au temps des consolations spirituelles, et aussi dans les sécheresses et distractions qui peuvent nous assaillir pendant l'oraison.

d) Enfin il insiste sur deux recommandations très importantes à ses yeux :

La première c'est de ne jamais oublier que l'on continue l'oraison de Jésus-Christ, et par conséquent de faire cette action dans son esprit et comme s'il était à notre place, nous unissant aux intentions et aux dispositions avec lesquelles il a prié et prie encore dans le ciel et sur nos autels[3]. « C'est là, ajoute-t-il, une pensée et une disposition qui vous servira grandement, et qui doit vous accompagner dans tous vos exercices. »

La seconde recommandation, c'est de ne pas s'astreindre trop servilement aux méthodes et aux formules, et de ne jamais contrarier en nous l'action de l'Esprit-Saint. « Le secret des secrets dans la vie spirituelle, disait-il souvent, c'est de s'abandonner à ce divin Esprit qui est l'Esprit de Jésus, de suivre les mouvements qu'il imprimera dans notre âme, de ne point empêcher son opération par les pensées, les inventions et l'activité de notre propre esprit ; mais de lui laisser une pleine liberté d'agir en nous, et de nous montrer bien fidèles à suivre le

[1] *Introduction à la Vie dévote*, Partie II, ch. 8.
[2] *Œuvres*, t. I, pp. 276, 278.
[3] *Ibid.* pp. 200, 201.

mouvement de sa grâce et de sa conduite[1]. » Saint François de Sales faisait la même recommandation : « Sachez encore qu'il vous arrivera quelquefois qu'incontinent après la préparation, votre affection se trouvera tout émue en Dieu ; alors, Philothée, il lui faut lâcher la bride, sans vouloir suivre la méthode que je vous ai donnée ; car, bien que pour l'ordinaire la considération doit précéder les affections et résolutions, toutefois, le Saint-Esprit vous donnant les affections avant la considération, vous ne devez pas rechercher la considération, puisqu'elle ne se fait que pour émouvoir l'affection[2]. »

4° Voilà pour le corps de l'oraison. Restent la *préparation* et la *conclusion* de ce saint exercice. Le pieux auteur n'en a rien dit ou presque rien dans le *Royaume de Jésus*. Dans le *Mémorial de la Vie ecclésiastique*[3], il n'a fait qu'indiquer les actes par lesquels on doit se disposer à l'oraison, et ceux par lesquels il faut la terminer. C'est dans le *Manuel* que le Vénérable complète son enseignement sur ce point. Il nous y donne quatre formules variées et détaillées pour faire chaque semaine cette préparation et cette conclusion.

Les actes de la *préparation* sont au nombre de quatre :

a) *Adoration*. Après s'être rappelé la sainte présence de Dieu, on l'adore et on s'humilie à ses pieds, lui demandant pardon des fautes qui nous rendent indignes de paraître devant sa face et de penser à lui.

b) *Pureté d'intention*. On renonce à soi-même, à toute curiosité d'esprit et à toute satisfaction propre,

[1] Cf. Hérambourg, *Vertus du P. Eudes*, p. 243 ; *Royaume de Jésus*. Œuvres, t. I, p. 452.

[2] *Introduction à la Vie dévote*, Part. II, ch. 8.

[3] Partie III, ch. 3.

et l'on proteste à Dieu qu'on ne veut faire cette action que pour sa gloire, son pur amour et son unique contentement.

c) *Donation et union à Jésus*. On donne son esprit et son cœur à Notre-Seigneur, pour qu'il les possède et qu'il les conduise dans l'oraison ; puis, s'unissant à ce divin Maître et à l'oraison qu'il fait continuellement devant son Père, on s'efforce d'entrer dans ses saintes intentions et dans ses dispositions infiniment parfaites. « De tous les actes préparatoires à l'oraison, c'est là le principal, disait le V. P. Eudes ; il est même fort à propos d'en produire souvent de semblables, pour réveiller l'âme de ses assoupissements[1]. »

d) *Invocation des Saints*. Enfin l'on doit s'unir à l'oraison que font toutes les saintes âmes du ciel et de la terre, et supplier la très sainte Vierge, saint Joseph, notre Ange gardien, tous les Anges et tous les Saints de nous obtenir l'esprit d'oraison et de nous rendre participants de leur ferveur.

Pour *finir* l'oraison, on doit faire les actes qui suivent :

a) *Action de grâces et réparation*. Remercier Dieu des grâces qu'il nous a faites dans l'oraison ; lui demander pardon des fautes qu'on y a commises ; supplier Notre-Seigneur de les réparer pour nous et d'être lui-même notre oraison continuelle devant son Père.

b) *Bouquet spirituel*. Faire un recueil des principales pensées et affections que le Saint-Esprit nous a inspirées, et les résumer dans une oraison jaculatoire.

c) *Offrande*. Les déposer, ainsi que nos résolutions, entre les mains et dans le Cœur sacré de Jésus, nous

[1] Hérambourg, *Vertus du P. Eudes*, p. 233.

confiant uniquement en sa divine miséricorde, et le suppliant de les conserver pour nous et de nous donner la grâce de les mettre en pratique.

d) *Invocation.* Prier la sainte Vierge, saint Joseph, tous les Anges et tous les Saints et Saintes de Jésus, de suppléer à nos défauts et de continuer notre oraison pour nous.

e) *Examen de prévoyance*, d'après la méthode que nous indiquerons plus loin.

En réunissant ces divers éléments, nous aurons une véritable méthode d'oraison, à la fois simple et pratique. C'est d'ailleurs, à quelques nuances près, la méthode d'oraison indiquée par le Card. de Bérulle dans le *Règlement de l'Oratoire*[1].

II. Dans ses autres ouvrages, le Vén. P. Eudes ne dit rien ou presque rien d'un moyen de sanctification recommandé par la plupart des maîtres de la vie spirituelle, la pratique des *examens*. Le *Manuel* comble cette lacune et nous fait connaître le jour spécial sous lequel le pieux auteur envisage cet exercice.

Nous avons déjà fait observer[2] que le P. Eudes ne prescrit nulle part la pratique de l'*examen particulier*, entendu au sens des *Exercices* de saint Ignace. Pour le fondateur de la Compagnie de Jésus, cette examen est une lutte corps à corps avec un défaut et suivant une méthode très assujétissante. L'instituteur de la Congrégation de Jésus et Marie ne jugea pas à propos d'y astreindre ses prêtres. Comptant plus sur la grâce divine que sur le travail personnel pour arriver à la sainteté[3], il adopta, en

[1] Cf. *Œuvres de Bérulle*, Ed. Migne, col. 1639 sq.
[2] *Royaume de Jésus*, *Introd.* Œuvres, t. I, p. 26.
[3] *Ibid.* p. 25.

les perfectionnant, les trois examens donnés par les PP. de Bérulle et de Condren à l'Oratoire [1], dont le but est de combattre les obstacles à la grâce, de faciliter son action sur nous, et d'acquérir les vertus propres à nous unir à Jésus-Christ et à le faire vivre et régner dans notre cœur.

Ces examens se font en trois temps différents : le matin, le midi et le soir.

L'examen du matin et celui du soir sont des examens généraux et ils ont le même objet : les défauts qui mettent obstacle à la vie de Jésus en nous, et les fautes auxquelles on est le plus exposé, avec les résolutions que l'on a dû prendre dans l'oraison. A ce sujet ordinaire d'examen, notre Vénérable ajouta les quatre vertus principales du Sacré Cœur de Jésus : l'humilité, l'obéissance, la charité et la mansuétude. Il nous donne la raison de ce choix dans l'antienne que récite chaque jour le Supérieur, après la Salutation à saint Joseph : *Christus Jesus, mitis et humilis Corde, propter nimiam charitatem suam qua dilexit nos, humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem crucis : Itaque omnia nostra in humilitate, et obedientia, et charitate, et mansuetudine fiant*[2]. Ces quatre vertus sont le contrepied de l'esprit du monde et de Satan, du mauvais esprit par conséquent, et rien n'est plus propre à établir en nous l'esprit de Jésus et à nous rendre selon son Cœur.

1° L'*examen du matin* est un examen de *prévoyance* pour la journée, et qui se fait à la fin de l'oraison dont il est une des conclusions naturelles. Il con-

[1] Cf. *Œuvres de Bérulle*, éd. Migne, col. 1643-1645 ; Cloyseault, *Généralats du P. de Bérulle et du P. de Condren*, édition Ingold, pp. 277, 285, 293.

[2] *Manuel*, 1re part. § 6.

siste à se mettre en garde contre ses défauts, et contre les dangers de pécher qui peuvent se présenter ; puis à prévoir autant que possible les occasions que l'on rencontrera de pratiquer les quatre vertus indiquées. On doit ensuite « prendre la résolution d'éviter les premiers et d'embrasser les secondes, et demander grâce à Dieu pour cela ». Les prières latines qui suivent dans le *Manuel*, et qui se rattachent surtout à l'examen de prévoyance pour bien passer la journée, sont très remarquables à ce point de vue[1]. On s'y donne d'abord à l'esprit de Jésus, en le priant de nous posséder tellement que son action divine prévienne toujours en nous notre mouvement propre. Puis l'on se met sous la protection de la très sainte Vierge, en demandant à Dieu la grâce de le servir avec humilité d'esprit et pureté de corps, à l'exemple de cette divine Mère. On sollicite ensuite pour soi et pour tout le clergé le véritable esprit apostolique, afin de bien remplir ses fonctions sacerdotales. Enfin, après avoir réclamé le secours des saints Anges gardiens et fait la profession d'humilité, on demande la bénédiction de Notre-Seigneur et de la très sainte Vierge.

2° A l'*examen du soir*, le Vén. P. Eudes, suivant en cela l'exemple des PP. de Bérulle et de Condren, veut que nous commencions par adorer Notre-Seigneur en qualité de *Juge souverain*, nous soumettant à la puissance qu'il a de nous juger, le suppliant de nous rendre participants de sa divine lumière pour connaître nos péchés, et de nous armer de sa divine justice pour les détester et en faire pénitence.

Il nous fait examiner ensuite les fautes que nous avons commises durant la journée, en pensées, pa-

[1] *Manuel*, part. 1re, § 2.

roles et actions, notant spécialement celles qui se rattachent à nos défauts, celles qui ont violé les résolutions prises le matin à l'oraison, et celles qui sont opposées aux quatre vertus d'humilité, d'obéissance, de charité et de mansuétude.

On demande ensuite la contrition, et après s'être donné à Notre-Seigneur pour entrer dans son esprit de pénitence, on s'efforce de détester ses péchés avec lui, et l'on prend la résolution de ne les plus commettre, suppliant la sainte Vierge et tous les Saints d'en demander pardon à Dieu pour nous et de nous obtenir la grâce d'une vraie conversion.

L'antienne *Peccavimus*[1] et l'oraison *Respice* qui terminent cet examen constituent une belle formule de contrition faite par toute une communauté, et le tout porte bien le cachet de la forte piété du V. P. Eudes.

3° Dans l'examen qui se fait *avant midi*, le Cardinal de Bérulle et le P. de Condren considéraient Notre-Seigneur en qualité de *Chef*, et se demandaient comment ils avaient été fidèles à sa direction dans la pratique des vertus et des devoirs auxquels ils étaient obligés à titre de chrétiens, de prêtres et de membres de l'Oratoire. Pour circonscrire le sujet, M. de Bérulle conseillait de s'arrêter particulièrement, chaque semaine, à une vertu spéciale de Notre-Seigneur, adorant ce divin Maître dans la pratique de cette vertu, se donnant à lui pour l'acquérir, et renonçant aux tentations qui pourraient y mettre obstacle[2].

Le V. P. Eudes n'a fait que compléter et préciser cette pratique de ses maîtres. Pour lui aussi l'objet

[1] *Manuel*, part. 1, § VII.
[2] Cf. Cloyseault, *Généralats du Card. de Bérulle et du P. de Condren*, p. 285 ; Bérulle, *Réglement de l'Orat.*, Migne, col. 1644.

de cet examen particulier ce sont les devoirs et les vertus auxquels nous oblige notre triple vocation, et dont la pratique fera vivre et régner Jésus dans nos cœurs. Mais, pour ne rien laisser à l'arbitraire, il les a rattachés à différents sujets sur lesquels il veut que l'on fasse chaque jour, à cette heure, une courte méditation en forme d'examen. Et ces petites méditations, il les a formulées dans le *Manuel*, de façon à nous rappeler successivement, dans le cours de chaque mois, nos principaux devoirs et les obligations qui résultent pour nous de nos relations avec Dieu, avec Notre-Seigneur, avec la sainte Vierge et les Saints qui sont nos patrons et nos modèles.

Tous les jours de la *première semaine*, cet examen se fait « sur les vertus particulières que l'on doit pratiquer durant l'année et durant le mois, et aussi sur les mystères et les Saints que l'on doit honorer » en vertu de billets que l'on a tirés, l'un au commencement de l'année ecclésiastique[1], l'autre au dernier jour du mois précédent[2], pratique approuvée par l'Église et qui est en usage dans un grand nombre de communautés et d'associations ou confréries. C'est pour empêcher cette pratique de rester vaine, que le P. Eudes oblige ainsi à s'en occuper toute une semaine chaque mois.

A partir de cette première semaine, le sujet de l'exercice varie tous les jours.

Pendant la *seconde semaine* du mois, il se fait sur les attributs divins et sur les devoirs qui en découlent pour nous :

1. Sur la très sainte Trinité que nous devons glorifier en toutes choses ;
2. Sur la divine Volonté, règle de notre vie ;

[1] Le vendredi de la 1[re] semaine de l'Avent.
[2] Cf. *Manuel*, part. 3.

3. Sur l'Amour divin, qui seul doit régner dans nos cœurs ;

4. Sur la Charité de Dieu à l'égard de ses créatures, modèle de notre charité envers le prochain ;

5. Sur la divine Miséricorde, que nous devons imiter autant que possible ;

6. Sur la divine Justice, pour nous exciter à la haine du péché ;

7. Sur la Sainteté de Dieu, pour nous détacher du monde et de nous-mêmes et nous attacher à Dieu seul.

Pendant la *troisième semaine*, cet exercice a pour objet les principaux titres de Notre-Seigneur et les devoirs qui en résultent pour nous. On le considère successivement :

1. Comme Fils éternel du Père, nous créant avec lui, et nous communiquant sa qualité de fils de Dieu ;

2. Comme principe de l'Esprit-Saint, qu'il nous donne pour être notre sanctificateur ;

3. Comme notre Rédempteur, qui nous rachète de l'enfer ;

4. Comme le Supérieur et le père de notre Institut, auquel nous devons obéissance parfaite et amour tendre ;

5. Comme Chef de son Église, et par conséquent le nôtre ;

6. Comme souverain Prêtre s'immolant sur la croix ;

7. Comme Fils de Marie, qui nous l'a donnée pour Supérieure et pour Mère.

La *quatrième semaine* nous remet sous les yeux les vertus de Jésus-Christ, notre souverain Maître et modèle :

1. Son amour pour son Père et sa soumission à sa divine volonté ;

2. Son humilité si profonde ;
3. Sa grande patience, mansuétude et bénignité ;
4. Sa pureté toute divine ;
5. Son obéissance parfaite ;
6. Sa charité et son zèle pour le salut des âmes ;
7. Son amour pour sa divine Mère.

Tels sont les sujets d'examen rappelés jour par jour et détaillés dans le *Manuel.* Rien de plus efficace, on le conçoit, pour nous entretenir dans l'esprit de foi et de ferveur, et pour nous former aux vertus chrétiennes et sacerdotales, que cet exercice bien pratiqué, en union avec Jésus, en l'adorant, en le remerciant, en lui demandant pardon, en se donnant à lui pour cet effet par mieux faire chaque jour, et en sollicitant sa grâce à l'intercession de la sainte Vierge et des Saints[1].

Les prières qui terminent cet examen ont pour but elles aussi de faire vivre et régner de plus en plus Jésus-Christ dans nos cœurs. L'antienne *Christus Jesus*[2] nous rappelle, d'après saint Paul, la nécessité de mourir à nous-mêmes et de ne plus vivre que pour lui. Le verset, c'est le cri d'amour que le Vénérable a mis en tête du *Royaume de Jésus*, et qu'il répète si souvent, par opposition au cri de haine des Juifs refusant de reconnaître le Sauveur pour Roi : *Nolumus hunc regnare super nos*[3]. La première oraison, *Contere quæsumus*, exprime et résume avec une énergie extraordinaire les idées du P. Eudes sur

[1] Le Vén. P. Eudes a laissé aux Religieuses de N.-D. de Charité *l'examen de midi* tel que saint François de Sales l'avait établi pour la Visitation. Il consiste à rechercher les fautes commises durant la matinée dans les emplois et exercices de piété. Elles peuvent en outre s'examiner « sur quelque vertu particulière qui soit la plus convenable, et qui s'oppose directement aux imperfections auxquelles on se sent le plus incliné. » *Directoire spirituel,* art. 5.

[2] *Manuel,* part. 1, § 3.

[3] Luc. XIX, 14.

le renoncement à soi-même et sur le don de soi à Jésus. C'est là le vrai but de l'examen particulier tel qu'il le comprend. La seconde, *Defende quæsumus*, réclame avec un admirable élan de piété le secours et la protection de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, des saints Patrons et de tous les Saints[1].

III. On trouvera encore, dans le *Manuel*, plusieurs autres exercices ou pratiques de piété qui ne sont point mentionnés ailleurs, ou qui n'y sont pas expliqués d'une façon aussi précise et aussi complète. Ainsi :

1. *Pour chaque jour*, les intentions et les dispositions qui doivent accompagner la récitation de l'Office divin, et les lectures qu'il faut faire à ce sujet le dimanche, le mardi, le jeudi et le samedi.

2. *Pour chaque semaine :* les dispositions qu'il faut apporter à l'exercice de l'*humiliation*, autrement dit de la *coulpe* ou du *chapitre*, comme on l'appelle dans plusieurs communautés.

Puis la façon dont on doit terminer la semaine, en chantant ou en récitant l'*Inviolata* pour deux intentions : 1° demander à la bienheureuse Vierge de nous obtenir un grand amour pour la pureté, et une profonde humilité ; 2° demander pardon à Dieu et lui faire amende honorable pour toutes les fautes de la semaine, et supplier la Mère de grâce et de miséricorde de nous en obtenir la rémission et de suppléer à tous nos manquements.

3. *Pour chaque mois,* les dispositions avec lesquelles on doit recevoir les billets ou Saints du mois, et l'usage qu'il en faut faire.

4. *Pour chaque année* : la manière de passer sain-

[1] Cette seconde oraison était déjà en usage à l'Oratoire. Voir *Œuvres du Card. de Bérulle*, Migne, col. 1749.

tement le temps du Carême; les moyens d'honorer les mystères de Jésus et de Marie; les devoirs que nous devons rendre à Notre-Seigneur exposé dans le Saint-Sacrement; les préparations qu'il faut apporter aux principales fêtes; les honneurs dus aux saintes Reliques; la rénovation des promesses cléricales, etc., etc.

IV. On y trouvera enfin un grand nombre de belles prières et de pieuses Litanies composées par le V. P. Eudes en l'honneur des principaux mystères de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, ou à la louange des Saints dont il recommande la dévotion. Ce sont les Litanies du saint Enfant Jésus et celles de l'Enfance de la sainte Vierge, qui se disent chaque lundi et durant le temps consacré à ces mystères; celles du très saint Sacrement, pour le jeudi de chaque semaine et pour l'octave de la Fête-Dieu; celles de la Passion de Notre-Seigneur, pour le vendredi; celles du Sacré Cœur de Jésus et du très saint Cœur de Marie, pour le samedi et pour les octaves des fêtes de ces divins Cœurs. Puis celles de la très sainte Trinité, de saint Joseph, des saints Anges, de saint Joachim et de sainte Anne.

Ces diverses Litanies et les oraisons qui les terminent reflètent l'ardente piété du Vénérable et résument sa doctrine d'une manière frappante.

Entre toutes, on remarquera celle du Sacré Cœur de Jésus, la première qui ait été composée en l'honneur de ce Cœur adorable. Le P. Eudes l'écrivit en 1668, au moment même où il faisait imprimer le *Manuel*. Elle est à elle seule une preuve incontestable de son apostolat, et elle contient tout un traité de la dévotion au Sacré Cœur.

Non moins remarquables sont les dix Litanies que

le pieux écrivain a composées en l'honneur du très saint Cœur de Marie, l'une pour chaque samedi de l'année, et les autres pour l'octave de la Fête. En éditant, en 1650, son petit livre de la *Dévotion au très saint Cœur et au saint Nom de la bienheureuse Vierge,* il y ajouta huit de ces Litanies pour les huit jours de l'octave, et il leur donna pour oraison celle même de la fête[1]. Il les remania ensuite pour l'édition de 1663, de façon à former une neuvaine de Litanies, commençant la veille de la fête, et il y ajouta une oraison spéciale. Il les publia aussi dans le *Manuel*, puis dans le *Cœur admirable.* Il avait recueilli la plupart des invocations qui les composent, soit dans l'Écriture, soit dans les ouvrages des Pères ou des Docteurs de l'Église ; et, dans les opuscules de 1650 et 1663, il indique en manchette quelques-unes de ces sources. Nous reproduirons en notes ces indications dans le *Manuel.*

M. l'abbé Lecointe, éditeur de la *Vie du P. Eudes* par le P. Martine, a publié cette neuvaine de Litanies avec leur traduction, dans un petit in-18 imprimé à Caen en 1884. Mgr de Ségur a publié de son côté les Litanies du Sacré Cœur de Jésus du Vénérable, et une partie de ses Litanies en l'honneur du saint Cœur de Marie, dans son opuscule qui a pour titre *Le Sacré Cœur de Jésus.*

Ces pieuses Litanies, qui toutes ont été approuvées par une multitude d'évêques et trouvées irréprochables par la S. Congrégation des Rites, peuvent toujours être récitées en particulier par toutes sortes de personnes. On peut aussi les réciter ou les chanter en communauté, mais en dehors des églises ou chapelles soit publiques, soit semi-publiques. Car, par deux décrets en dates du 6 mars 1894 et

[1] On la trouvera dans le Manuel, part. 5, § 2, vers la fin.

28 novembre 1895, le Pape Léon XIII a défendu de chanter ou de réciter en commun, dans ces édifices sacrés, d'autres Litanies que celles qui sont formellement approuvées par la S. Congrégation des Rites ; et jusqu'ici les seules Litanies du saint Nom de Jésus, du Sacré-Cœur, de la sainte Vierge, et celles des Saints appelées *Litanies Majeures*, sont revêtues de cette approbation.

Mais dernièrement, le 14 avril 1905, sa Sainteté le Pape Pie X a autorisé les Pères Eudistes, ainsi que tous les pensionnaires, retraitants, séminaristes ou étudiants, même externes, de leurs maisons, à réciter en commun, dans leurs églises ou chapelles, toutes les Litanies contenues dans leur Manuel, à la condition que le peuple ne prenne point part à cette récitation[1].

Notons encore ici que le Vén. P. Eudes avait une manière très belle et très pieuse de faire chanter ou réciter en commun les Litanies. Il voulait qu'on le fît à deux chœurs, ou alternativement avec le semainier, l'un disant une invocation entière avec *ora pro nobis* ou *miserere nobis*, l'autre disant aussi intégralement l'invocation suivante. Cette coutume s'est maintenue jusqu'à nos jours dans l'Ordre de N.-D. de Charité.

III.

On comprendra aisément, après tout ce que nous venons de dire, que le *Manuel* du P. Eudes ne convient pas seulement aux membres de la Con-

[1] Une attestation de cette permission accordée *per oraculum vivæ vocis,* attestation munie du sceau du Procureur de la Congrégation qui l'a obtenue, est conservée aux Archives de l'Institut. Nous croyons que les Religieuses de N.-D. de Charité obtiendraient facilement la même faveur si elles en faisaient la demande.

grégation de Jésus et Marie, mais qu'il peut être d'une grande utilité à tous les prêtres, vivant en communauté ou non, aux Religieuses instituées par le Vénérable ou se rattachant à lui de près ou de loin, et même à tous les pieux fidèles qui goûtent sa doctrine, et qui ont à cœur de se sanctifier en travaillant à former chaque jour et à faire vivre et régner Jésus dans leurs âmes.

De fait, dans la pensée du pieux apôtre, ce livre n'était pas destiné seulement aux membres de son Institut, mais aussi à tous les ecclésiastiques qui vivent et prient en commun dans les séminaires, les presbytères, les maisons de retraite. C'est ce qui ressort du titre même de l'ouvrage.

Dans les règlements que le P. Eudes a tracés pour les Séminaires, il veut que les séminaristes et les prêtres qui vivent dans les maisons de sa Congrégation récitent les prières du *Manuel*, et il les avait fait imprimer à part à cette fin, comme le prouvent des exemplaires de ces prières, formant un fascicule de quarante pages, et qui se trouvent d'ordinaire reliés avec la première édition du *Mémorial de la vie ecclésiastique*.

La plupart des prêtres ainsi formés dans les séminaires Eudistes, et beaucoup de ceux qui y venaient faire des retraites, continuaient toute leur vie à se servir de ce formulaire de prières et à faire un certain nombre des exercices du *Manuel*. On nous a même affirmé que, dans les trente premières années qui ont suivi la Révolution de 1793, un grand nombre de prêtres de Normandie et de Bretagne récitaient toujours les prières des Eudistes ; et il paraît qu'aujourd'hui encore ces prières sont en usage au grand séminaire du Mans, où un ancien Eudiste a été assez longtemps supérieur après son retour de l'exil.

Quant aux religieuses de Notre-Dame de Charité, qui récitent les mêmes prières que leurs frères et font les mêmes exercices, elles seront d'autant plus heureuses de trouver ici l'esprit et l'explication de ces pieuses pratiques, que leur Vénérable Instituteur n'a pas eu le temps de mettre à exécution un projet longtemps caressé par lui, celui de composer à leur usage un Manuel analogue à celui de la Congrégation de Jésus et Marie.

PRÉFACE

C'est un grand trésor que la piété, et qui est *utile à toutes choses*, dit le divin Apôtre saint Paul [1]. C'est le fondement de toutes les vertus : *Virtutum omnium fundamentum*, dit le grand saint Ambroise [2]. C'est un des plus précieux dons du Saint-Esprit, selon le témoignage du prophète Isaïe, qui joint la piété avec la science, laquelle est un autre don du Saint-Esprit, quand elle est animée de l'esprit de piété : *Spiritus scientiæ et pietatis* [3]. Car la science séparée d'avec la piété est la mère de l'orgueil, et par conséquent la source de toute malice et de toute impiété : *Scientia inflat* [4].

Cela étant ainsi, tous les Ecclésiastiques, qui sont les pères, les docteurs et les soleils de l'Église et de tous les fidèles, et conséquemment obligés d'enrichir leurs enfants des biens célestes et éternels, de leur être des modèles de vertu, et de leur enseigner la loi de Dieu et la science de salut, doivent avoir une très haute estime de l'esprit de piété, le désirer passionnément, le demander à Dieu instamment, et embrasser avec joie les moyens par lesquels ils le peuvent posséder.

Or en voici un qui n'est pas à rejeter. C'est ce *Manuel*, qui contient plusieurs exercices, lesquels

[1] « Pietas ad omnia utilis est. » I *Tim.* IV, 8.
[2] Expositio in Ps. CXVIII.
[3] Isa. XI. 2.
[4] I *Cor.* VIII, 1.

étant pratiqués fidèlement, établiront cet esprit de piété dans les cœurs où il n'est pas, et le conserveront et fortifieront en ceux où il est.

Vous y trouverez les dispositions qui doivent précéder, accompagner et suivre l'oraison mentale, qui est la mère et la nourrice de la vraie piété, afin de la faire avec fruit.

Vous y trouverez aussi les dispositions qui doivent sanctifier l'action que vous faites en récitant ou chantant l'Office divin, laquelle étant faite comme il faut, contribue beaucoup à la conservation et à l'accroissement de la véritable piété.

Vous y trouverez encore trois sortes d'examen, dont les personnes qui désirent s'avancer dans les voies de Dieu ont coutume de se servir, au matin, sur le midi avant le dîner, et au soir. Celui du matin, qui se fait ordinairement à la fin de la méditation, est un examen de prévoyance, pour prévoir les occasions du péché qui peuvent se rencontrer en la journée, afin de les éviter. Celui de midi se fait sur les vertus qu'on doit pratiquer spécialement, et sur les manquements qu'on y a commis. Celui du soir tend à extirper les vices et les défauts dans lesquels on tombe plus souvent.

Vous trouverez dans ce Manuel plusieurs manières différentes de pratiquer les susdits exercices, qui regardent l'oraison mentale, l'Office divin et ces trois examens, afin de faire toujours ces choses avec dévotion et ferveur, et de ne tomber pas dans le dégoût et dans le relâchement, qui d'ordinaire suit les actions de piété que l'on fait toujours d'une même sorte.

Vous y trouverez enfin plusieurs autres saints exercices, par la pratique desquels vous pourrez employer saintement vos jours, vos semaines, vos mois et vos années ; spécialement si vous y ajoutez

la lecture et la pratique de ceux que vous pourrez voir dans un autre livre qui, Dieu aidant, suivra celui-ci de bien près, et qui s'appellera *Le dévot Ecclésiastique*[1].

Cependant recevez celui-ci, mes très chers Frères, non pas comme de la main et de la part d'un chétif homme et d'un misérable pécheur tel que je suis, qui n'étant de lui-même qu'un néant et un abîme de ténèbres et de péché, ne peut rien produire autre chose ; mais recevez-le de la part de celui qui est le très unique principe de tout bien : et faites en sorte qu'il vous soit un véritable Manuel, c'est-à-dire, que vous l'ayez souvent entre les mains, que vous le lisiez attentivement, et que vous le pratiquiez fidèlement.

O Jésus, qui êtes venu en la terre pour y détruire la malédiction, et pour la remplir de vos bénédictions, bénissez, s'il vous plaît, tout ce qui est en ce livre, afin qu'il serve pour vous faire bénir, louer et glorifier. Donnez aussi votre sainte bénédiction à ceux qui en feront usage pour votre gloire : afin qu'ils soient du nombre de ceux qui vous béniront et aimeront à jamais, avec votre divine Mère, avec tous vos Anges et avec tous vos Saints, dans la belle et bienheureuse éternité.

[1] C'est le *Mémorial de la vie ecclésiastique*, qui se trouve en tête de ce volume.

MANUEL

POUR L'USAGE

D'UNE COMMUNAUTÉ ECCLÉSIASTIQUE

PARTIE PREMIÈRE

Contenant les choses qui se font en chaque jour.

I. — PRIÈRES QUI SE DISENT AU MATIN

AVANT L'ORAISON.

La Communauté étant assemblée le matin devant le Saint-Sacrement, pour y faire l'Oraison mentale, le Semainier prononce hautement et dévotement les paroles suivantes :

Pour adorer la très sainte Trinité.

ADOREMUS Patrem et Filium, cum sancto Spiritu.

La Communauté répond :

Laudemus et superexaltemus eum in sæcula.

Puis le Semainier dit : Gloria Patri, *et la Communauté continue :* et Filio, etc. ; *et ainsi des autres prières suivantes, que le Semainier commence, et que la Communauté poursuit.*

Pour adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ.

ADORAMUS te Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum. Qui passus es pro nobis, Domine Jesu, miserere nobis.

Pour saluer la très sacrée Vierge[1].

Ave Maria, gratia plena, etc.

Pour saluer le très saint Cœur de Jésus et Marie[2].

Ave, Cor sanctissimum,
Ave, Cor mitissimum,
Ave, Cor humillimum,
Ave, Cor purissimum,
Ave, Cor devotissimum,
Ave, Cor sapientissimum,
Ave, Cor patientissimum,
Ave, Cor obedientissimum,
Ave, Cor vigilantissimum,
Ave, Cor fidelissimum,
Ave, Cor beatissimum,
Ave, Cor misericordissimum,
Ave, Cor amantissimum Jesu et Mariæ ;
Te adoramus,

[1] L'édition de 1837 met ici *Pater*, *Ave*, *Credo*. Dans l'Assembléegénérale de 1742, 4e session, on décide de continuer la récitation du *Pater* « qui est d'usage déjà ancien » ; et dans celle de 1769, sess. 6, il est décidé qu'on y ajoutera le Symbole des Apôtres.

[2] Dans le second vol. des Œuvres, pages 281 et 361, nous avons dit la raison et la portée de cette Salutation.

Le V. P. Eudes faisait réciter les invocations de cette prière à deux chœurs, ou alternativement avec le Semainier. Voici en effet ce qu'on lit dans sa vie écrite par le P. Martine. « Dès le 16 octobre 1643, c'est-à-dire sept mois après qu'il eut jeté les fondements de la Congrégation, le P. Eudes écrivit à l'un de ses premiers enfants, le P. Mannoury, une lettre dans laquelle il lui indique qu'on doit réciter alternativement et à deux chœurs chaque matin la Salutation au très saint Cœur de Jésus et de Marie » t. I, p. 137, et II, 406. Les Religieuses de N.-D. de Charité la disent de cette manière. Nous ne savons pourquoi l'usage contraire s'est introduit au siècle dernier parmi les fils du pieux Apôtre.

Te laudamus,
Te glorificamus,
Tibi gratias agimus ;
Te amamus,
Ex toto corde nostro,
Ex tota anima nostra,
Et ex totis viribus nostris ;
Tibi cor nostrum offerimus,
Donamus,
Consecramus,
Immolamus ;
Accipe et posside illud totum,
Et purifica,
Et illumina,
Et sanctifica,
Ut in ipso vivas et regnes, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

[Pour saluer son bon Ange[1].

ANGELE Dei, qui custos es mei, me tibi commissum pietate superna, hodie illumina, custodi, rege et guberna.]

Pour saluer les Anges et les Saints.

AVETE, omnes Angeli, et omnes Sancti et Sanctæ Dei : benedicti sitis in æternum, et intercedere dignemini pro nostra omniumque salute.

---

[1] Cette salutation n'est point dans l'édition de 1668 ; mais elle se trouve dans les *Prières à l'usage des Séminaires* de la Congrégation, et dans l'édition de 1837. (Elle est enrichie de nombreuses indulgences. Cf. Beringer, I, 162.)

II. — QUATRE MANIÈRES

POUR COMMENCER ET POUR FINIR L'ORAISON,

Qui servent alternativement chacune sa semaine.

Première manière pour commencer l'Oraison.

Veni sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, et tui amoris in eis ignem accende.

℣. Emitte Spiritum tuum, et creabuntur,

℟. Et renovabis faciem terræ.

Oremus.

Deus qui corda fidelium sancti Spiritus illustratione docuisti : da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere ; Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem.

Après cela l'Officiant lit tout haut les actes suivants, faisant une petite pause à la fin de chacun.

I.

Adorons Dieu, et nous humilions profondément devant lui, reconnaissant que nous sommes infiniment indignes de paraître devant sa face, et de penser à lui ; et que nous ne méritons pas qu'il pense à nous, ni qu'il nous souffre en sa présence.

II.

Anéantissons notre esprit et notre amour-propre aux pieds de Notre-Seigneur, renonçant à toute curiosité d'esprit et à toute satisfaction propre ; et lui protestant que nous voulons bien faire cette action, moyennant sa grâce, pour son pur amour et pour son seul contentement.

III.

Donnons notre esprit et notre cœur à Notre-Seigneur le suppliant qu'il les possède et qu'il les conduise dans l'Oraison, selon sa sainte volonté.

IV.

Donnons-nous à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour entrer dans les dispositions saintes de son Oraison continuelle devant son Père, et pour nous unir aussi à l'Oraison qui est faite maintenant par toutes les saintes âmes qui sont au ciel et en la terre ; spécialement par sa très sainte Mère, par saint Joseph, par saint Gabriel et par nos bons Anges.

Ensuite le Semainier lit le premier point de l'Oraison ; et un quart d'heure après, le second ; et après un autre quart d'heure, le troisième. Puis l'heure étant passée, et le signal donné, il propose les actes et fait les prières suivantes.

Première manière pour finir l'Oraison.

I.

Remercions Dieu des grâces qu'il nous a faites en l'Oraison ; demandons-lui pardon des fautes que nous y avons commises ; et supplions Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il les répare, et qu'il soit lui-même notre Oraison perpétuelle devant son Père.

II.

Faisons un recueil des principales affections et résolutions que Dieu nous a données dans l'Oraison, pour nous en souvenir durant la journée ; et pour oraison jaculatoire, nous dirons :

Ici le Supérieur ou celui qui tient sa place, propose quelques paroles courtes et affectives, qui s'adressent à

Dieu, ou aux Saints, tirées de l'Écriture sainte, ou de l'Office divin, ou de quelque saint Père, pour servir d'oraison jaculatoire durant la journée.

III.

Gardons-nous bien de nous appuyer sur nos pensées et résolutions, mais sur la pure miséricorde de Dieu ; et mettons entre les mains de Notre-Seigneur ce qu'il nous a donné dans l'Oraison ; le priant de le conserver, et de nous donner la grâce de le mettre en pratique. Mettons-le aussi entre les mains de la sainte Vierge à cette même intention.

IV.

Prions la bienheureuse Vierge, saint Joseph, saint Gabriel, nos bons Anges, tous les Anges et tous les Saints, de suppléer à nos défauts, de continuer notre Oraison pour nous, et de nous associer à celle qu'ils font perpétuellement devant Dieu.

V.

Que chacun fasse un examen de prévoyance, c'est-à-dire, qu'il prévoie les fautes dans lesquelles il a coûtume de tomber, et les occasions qu'il en pourrait avoir aujourd'hui : comme aussi les vertus qu'il est obligé plus particulièrement de pratiquer, spécialement l'humilité, l'obéissance, la charité et la mansuétude. Qu'il prenne résolution d'éviter l'un et d'embrasser l'autre, et qu'il demande grâce à Dieu pour cela.

℣. Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis.
℟. A templo sancto tuo, quod est in Jerusalem.
℣. Memento Congregationis tuæ.
℟. Quam possedisti ab initio.
℣. Domine, exaudi orationem meam.
℟. Et clamor meus ad te veniat.

℣. Dominus vobiscum.
℟. Et cum spiritu tuo.

ORE MUS[1].

MENTES nostras et corpora possideat, quæsumus, Domine Jesu, sancti tui Spiritus operatio ; ut non noster sensus in nobis, sed jugiter ejus præveniat effectus ; Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum.
℟. Amen.

Ant. Sub tuum præsidium confugimus, sancta Dei Genitrix, nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus nostris, sed a periculis cunctis libera nos semper, Virgo gloriosa et benedicta.
℣. Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix.
℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS.

OMNIPOTENS sempiterne Deus, qui pro nobis de castissima et humillima Matre Virgine Maria nasci dignatus es : fac nos quæsumus, et casto corpore tibi servire, et humili mente placere[2].

EXCITA, quæsumus, Domine Jesu, in Ecclesia tua Spiritum quo beati Apostoli et sancti Sacerdotes servierunt ; ut nos eodem repleti, studeamus amare quod amaverunt, et opere exercere quod docuerunt[3].

[1] Le but de cette prière est de nous donner à l'esprit de Notre-Seigneur et de nous tenir constamment sous son action, comme le pieux auteur ne cesse de le recommander.

[2] Cette oraison que le V. P. Eudes nous fait réciter plusieurs fois le jour, pour demander les vertus de chasteté et d'humilité, a été enseignée par la sainte Vierge à sainte Brigitte. Il y a seulement ajouté ces trois mots : *et humillima Matre*. Cf. Poiré, *La Triple Couronne*, t. IV, ch. 9. § 18 ; et de Barry, *Philagie*, ch. XI, dév. 7.

[3] C'est l'oraison de l'Octave de Saint Laurent, légèrement modi-

Deus, qui ineffabili providentia, sanctos Angelos tuos ad nostram custodiam mittere dignaris: largire supplicibus tuis, et eorum semper protectione defendi, et æterna societate gaudere ; Per Dominum[1].

Profession d'humilité[2]

Que le Semainier prononce hautement et dévotement ; et ce pendant, lui et toute la Communauté s'inclinent profondément.

Domine Jesu Christe, nihil sumus,
Nihil possumus,
Nihil valemus,
Nihil habemus, præter peccatum ;
Servi inutiles sumus,
Natura filii iræ,
Novissimi virorum et primi peccatorum :
Nobis igitur confusio et ignominia,
Tibi autem honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

Toute la Communauté répond :

Domine Jesu Christe, miserere nobis.
Monstra te esse Matrem, etc. *trois fois*[3].

fiée. Le Vénérable nous la fait réciter dans le but d'obtenir pour nous et pour tout le clergé l'esprit ecclésiastique, « et il recommandait à ses prêtres de prier beaucoup à ce sujet, surtout au saint sacrifice de la messe. » Hérambourg, *Vertus du P. Eudes*, p. 341.

[1] Cette oraison est celle du Bréviaire romain dans l'office des Saints Anges gardiens, 2 octobre.

[2] Le P. Eudes qui nous recommande si instamment la vertu d'humilité dans tous ses ouvrages, a commenté lui-même cette profession d'humilité dans une suite de dix-sept *Méditations*. Les voir, avec leur *Introduction*, dans le tome II des *Œuvres* complètes, p. 65.

[3] Le V. P. Eudes nous fait toujours terminer nos prières et exercices par le *Monstra* répété trois fois, le *Benedictum sit*, et le *Nos cum Prole pia*. Le but de ces trois prières est de nous obtenir la bénédiction de Jésus et de Marie.

« C'est pour la mériter, dit le P. Hérambourg, et obliger la sainte

L'oraison jaculatoire.

BENEDICTUM sit Cor amantissimum et dulcissimum Nomen Domini nostri Jesu Christi, et gloriosissimæ Virginis Mariæ Matris ejus, in æternum et ultra.

Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria.

℟. Amen.

Vierge à ne pas nous la refuser, qu'il nous fait réciter trois fois le *Monstra te esse Matrem.* » (*Vertus*, p. 156).

C'est dans le même but, nous dit le Vénérable lui-même, que l'on bénit d'abord le Cœur très aimable de Jésus et de Marie et leur très doux Nom, parce que le Père éternel a promis à son Fils de bénir tous ceux qui le béniront : *Benedicam benedicentibus tibi.* (*Gen.* XII, 3.) La formule *Benedictum sit* dont il se sert est très ancienne : D'après les *Annales ecclésiastiques*, le Pape Clément IV l'enrichit de trois ans d'indulgences, à la prière que lui en fit le roi saint Louis en 1269. Elle ne s'adressait qu'au saint Nom de Jésus et de Marie ; c'est le P. Eudes qui a ajouté *Cor amantissimum.* (Cf. *L'Enfance admirable*, P. I, ch. 22). Les Indulgences dont il est mention ici ne sont point signalées aujourd'hui dans la *Raccolta.* Mais, le 30 novembre 1905, à la prière du R. P. Mallet, Procureur de la Congr. des Eudistes, Sa Sainteté Pie X a daigné accorder à tous ceux qui réciteront une fois par jour le *Benedictum sit*, 300 jours d'indulgence, et une Indulgence plénière chaque mois. (Cf. *Revue du S. Cœur de Marie*, Décembre 1905, p. 38, 39).

Quant à la prière *Nos cum Prole pia*, le Vénérable l'a empruntée au Petit Office de la sainte Vierge dans le Bréviaire romain, et elle est aussi ancienne que ce Petit Office qui existait déjà du temps de saint Pierre Damien, mort en 1073. (Cf. Beringer, I, 250). On lit, dans la vie du B. Henri Suzo, écrite par lui-même, qu'un jour le démon ayant terrassé l'un de ses frères et cherchant à le terrasser à son tour, ce pieux religieux le mit en fuite rien qu'en prononçant ces paroles : *Nos cum Prole pia*, etc. (Cf. *Enfance admirable*, l. c. ; et P. de Barry, *Philagie*, ch. IX, dév. 7.

La Vénérable Mère Agnès de Langeac, persécutée elle aussi par le démon, avait coutume de le combattre au moyen de cette prière. « C'était, nous dit son historien, M. de Lantages, une de ses plus chères pratiques de piété. Avant de se mettre au lit et aussitôt qu'elle était levée, lorsqu'elle entrait dans sa chambre et quand elle en sortait, elle ne manquait jamais de demander à la Mère de Dieu sa bénédiction, en disant à genoux devant son image : *Nos cum Prole pia*, etc. Souvent la Reine du ciel se présentait à elle et la bénissait ; ou bien elle lui disait : *Que mon Fils te bénisse*, ou : *Que la très sainte Trinité te bénisse, ma fille.* Un jour, au lieu de la Mère de Dieu, elle aperçut un ange plus grand et plus beau que le sien, qui lui dit :

Seconde manière pour commencer l'Oraison.

Après le Veni sancte, *le Verset et l'Oraison, le Semainier prononce hautement les choses suivantes, faisant une petite pause à la fin de chaque article.*

I.

ADORONS Dieu, humilions-nous devant lui, et lui donnons notre esprit et notre cœur, avec désir de bien faire cette action, pour l'amour de lui seul.

II.

Renonçons à nous-mêmes, et nous donnons à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour faire notre Oraison dans son Esprit.

III.

Prions la très sacrée Vierge, les Anges et les Saints de nous aider à bien faire cette action

Ensuite le Semainier lit les points d'Oraison, selon l'ordre qui est marqué ci-devant; puis l'heure étant passée, et le signal étant donné par le Supérieur ou par celui qui tient sa place, il propose les actes suivants.

Je suis ici pour te bénir au nom de la très sainte Trinité. Puis il la bénit en effet en disant : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* » (Sa Vie, P. III, ch. 15, et P. II, ch. 5).

Le V. P. Eudes recommandait déjà le *Benedictum sit* et le *Nos cum Prole pia*, dans son premier ouvrage, l'*Exercice de piété* qu'il écrivit en 1635. Il terminait presque toutes ses lettres par le *Nos cum Prole pia*, nous dit le P. Hérambourg, (*Vertus*, p. 156); et il se servait ordinairement de cette formule pour bénir les personnes en dehors des fonctions liturgiques. (Cf. *Constit. de la Cong.* P. IV, ch. 1, n. 22).

Seconde manière pour finir l'Oraison.

I.

REMERCIONS Dieu des grâces qu'il nous a faites, et lui demandons pardon de nos négligences.

II.

Faisons un recueil des bons sentiments que Dieu nous a donnés ; et pour oraison jaculatoire nous dirons, etc.

III.

Ayons une grande défiance de nous-mêmes et de nos résolutions, et mettons toute notre confiance en la divine miséricorde, et prions la très sacrée Vierge, les Anges et les Saints de nous assister.

IV.

Que chacun fasse l'examen de prévoyance.

℣. Confirma hoc. Deus, etc. *comme ci-dessus*, page 272.

Troisième manière pour commencer l'Oraison.

Après le Veni sancte, *le Verset et l'Oraison, le Semainier prononce hautement et avec esprit de dévotion les choses suivantes, sans faire aucune pause à la fin de chaque article.*

QUE chacun se donne à l'Esprit de Dieu pour entrer dans les dispositions avec lesquelles il faut se préparer à l'Oraison, et pour dire à cette fin, dans son cœur et de tout son cœur, ce que je vais dire.

I.

O mon Dieu, prosterné aux pieds de votre infinie grandeur, et abîmé dans le plus profond de mon néant, je

vous adore comme mon Créateur et le Seigneur universel de toutes choses, reconnaissant que je suis infiniment indigne de paraître devant votre face et de penser à vous. Je ne mérite pas que vous pensiez à moi, ni que vous me souffriez en votre présence. Je vous demande pardon, mon Dieu, de tous les péchés qui m'en ont rendu indigne.

II.

O mon Dieu, j'anéantis à vos pieds, autant que je puis, mon amour-propre et mon propre esprit : anéantissez-les vous-même, s'il vous plaît. Je vous proteste que je veux faire cette Oraison le mieux qu'il me sera possible, moyennant votre grâce, pour votre gloire et pour mon salut.

III.

Mon divin Jésus, je vous donne mon esprit et mon cœur. Je vous prie de les posséder et de les conduire dans l'Oraison selon votre sainte volonté.

IV.

O Jésus, je renonce à moi-même, et je me donne à vous de tout mon cœur, pour entrer dans votre esprit d'Oraison, et pour m'unir à l'Oraison que vous faites continuellement devant votre Père, et à celle de toutes les saintes âmes du ciel et de la terre.

V.

O Mère de Jésus, ô bienheureux saint Joseph, ô bienheureux saint Gabriel, ô mon saint Ange gardien, ô tous les Anges et tous les Saints et Saintes de Jésus, priez mon Dieu qu'il me donne le vrai esprit d'Oraison, et m'associez avec vous dans l'Oraison continuelle que vous faites devant sa divine Majesté.

Ensuite le Semainier lit les points de l'Oraison, selon l'ordre marqué ci-dessus, p. 271.

Troisième manière pour finir l'Oraison

L'heure étant passée, le Semainier prononce dévotement les choses suivantes :

Que chacun se donne à l'Esprit de Dieu, pour finir son Oraison dans les dispositions qui sont marquées par les paroles que je vais proférer, que chacun doit dire dans son cœur.

I.

O mon Dieu, je vous remercie des grâces que vous m'avez faites en mon Oraison, et vous demande pardon des fautes que j'y ai commises ; vous suppliant, ô mon Jésus, de les réparer pour moi, et d'être vous-même mon Oraison perpétuelle devant votre Père.

II.

O mon Sauveur, c'est en votre seule miséricorde que je me confie, et non pas en moi-même qui ne suis que faiblesse, ni en mes résolutions. Je dépose dans votre Cœur et dans vos mains les bonnes pensées et affections que vous m'avez données dans l'Oraison ; conservez-les, s'il vous plaît, et me donnez la grâce d'en produire les effets. Je les mets aussi à cette fin dans votre Cœur maternel, ô Mère de mon Jésus !

III.

O Vierge sacrée, ô bienheureux saint Joseph, ô bienheureux saint Gabriel, ô mon saint Ange gardien, ô tous les Anges et tous les Saints et Saintes de Jésus, suppléez à mes défauts, et continuez, s'il vous plaît, mon Oraison pour moi.

IV.

Que chacun fasse un recueil des bons sentiments que Dieu lui a donnés. Pour oraison jaculatoire, nous dirons, etc.

V.

Que chacun fasse l'examen de prévoyance.

℣. Confirma hoc, Deus, etc., *comme ci-dessus*, page 272.

Quatrième manière pour commencer et pour finir l'Oraison.

Après le Veni sancte, *le verset et l'oraison, le Semainier prononce les paroles suivantes, à la fin desquelles il fait une pause, l'espace d'un* Miserere, *ou environ.*

Que chacun se donne à l'Esprit de Dieu, pour entrer dans les dispositions avec lesquelles nous avons coutume de commencer l'Oraison, qui sont d'adorer Dieu, s'humilier devant lui, renoncer à soi-même, se donner à l'esprit d'Oraison de Notre-Seigneur, et invoquer la sainte Vierge, les Anges et les Saints.

Ensuite, le même Semainier lit les points d'Oraison, selon l'ordre marqué ci-devant ; et l'heure étant écoulée, il dit tout haut les paroles qui suivent, à la fin desquelles on demeure encore en silence, environ l'espace d un Miserere.

Que chacun finisse l'Oraison en la manière ordinaire, c'est-à-dire, en remerçiant Dieu, en lui demandant pardon, en faisant un recueil des principales pensées et affections qu'il nous a données, et les mettant entre les mains de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère ; et en invoquant cette même Vierge, les Anges et les Saints, et en faisant l'examen de prévoyance.

℣. Confirma hoc, Deus, etc., page 272.

III. — LES PRIÈRES D'AVANT MIDI.

A onze heures et demie, chacun se rend dans la Sacristie, au son de la cloche, d'où l'on va dans la Chapelle, pour y faire les choses suivantes :

Depuis le jour de Noël jusqu'au jour de la Purification inclusivement, et tous les Lundis de l'année, on dit les Litanies de la sainte Enfance de Jésus ; excepté durant la quinzaine de la Passion, pendant le temps de Pâques, au Lundi d'après la fête de la très sainte Trinité, et dans les Octaves du Saint-Sacrement et de la Toussaint.

Tous les Jeudis on dit les Litanies du Saint-Sacrement, excepté depuis Noël jusqu'à la Purification, et durant la quinzaine de la Passion, et dans l'Octave de la Toussaint.

Tous les Vendredis on dit celles de la Passion, excepté depuis Noël jusqu'à la Purification, et durant le temps de Pâques, et dans les Octaves du Saint-Sacrement et de la Toussaint.

[*Tous les Samedis on dit celles du Sacré Cœur de Jésus, excepté dans les temps qui en ont de propres*[1].]

Et en tout autre temps on dit les suivantes :

[1] Cette phrase ne se trouve pas dans l'édition de 1668. Le Vén. P. Eudes ne composa les Litanies du Sacré Cœur de Jésus qu'au moment où s'achevait l'impression du *Manuel*, et il ne put les placer qu'à la fin du volume.

LITANIES DE JÉSUS[1].

Kyrie eleison ;
Kyrie eleïson[2].
Christe eleison ;
Christe eleison.
Kyrie eleison ;
Kyrie eleïson.
Jesu, audi nos.
Jesu, exaudi nos.
Pater de cælis, Deus, miserere nobis.
Fili, Redemptor mundi Deus,
Spiritus sancte Deus,
Sancta Trinitas, unus Deus.
Jesu Fili Dei vivi,
Jesu splendor Patris,
Jesu candor lucis æternæ,
Jesu rex gloriæ,
Jesu sol justitiæ,
Jesu Fili Mariæ Virginis,
[Jesu amabilis],
Jesu admirabilis,
Jesu Deus fortis,
Jesu pater futuri sæculi,
Jesu magni consilii angele,
Jesu potentissime,

Miserere nobis.

[1] Ces Litanies, appelées ordinairement *Litanies du saint Nom de Jésus*, « étaient en usage dès le commencement du XV[e] siècle, et on les trouve dès lors dans divers formulaires. Peut-être viennent-elles de saint Bernardin de Sienne ou de saint Jean de Capistran, ces zélés prédicateurs du Nom de Jésus. » Beringer, II, 194. En 1862, Pie IX les approuva et les enrichit de 300 jours d'Indulgences pour les diocèses dont les évêques en avaient fait la demande au Saint-Siège. Le 16 janvier 1886, Léon XIII étendit cette faveur à tous les fidèles du monde entier.

[2] Dans l'édition de 1668 les *Kyrie* sont ainsi répétés au commencement

Jesu patientissime,
Jesu obedientissime,
Jesu mitis et humilis Corde, (*bis*)
Jesu amator castitatis,
Jesu amor noster,
Jesu Deus pacis,
Jesu auctor vitæ,
Jesu exemplar virtutum,
Jesu zelator animarum,
Jesu Deus noster,
Jesu refugium nostrum,
Jesu pater pauperum,
Jesu thesaurus fidelium,
Jesu bone pastor,
Jesu lux vera,
Jesu sapientia æterna,
Jesu bonitas infinita,
Jesu via et vita nostra,
Jesu gaudium Angelorum,
Jesu rex Patriarcharum,
Jesu inspirator Prophetarum [1].
Jesu magister Apostolorum,
Jesu doctor Evangelistarum,
Jesu fortitudo Martyrum,
Jesu gloria Sacerdotum [1],
Jesu lumen Confessorum,
Jesu puritas Virginum,
Jesu corona Sanctorum omnium,

Miserere nobis.

Propitius esto, parce nobis, Jesu.
Propitius esto, exaudi nos, Jesu.

de toutes les Litanies. Cette répétition n'existe pas dans le formulaire de Prières à l'usage des Séminaires de la Congrégation, ni dans l'édition de 1837. Nous ne la reproduirons pas non plus dans les autres Litanies de ce Manuel.

[1] Les deux invocations *inspirator Prophetarum*, et *gloria Sacerdotum* ont été ajoutées par le P. Eudes.

Ab omni malo, libera nos, Jesu.
Ab omni peccato,
Ab ira tua,
Ab insidiis diaboli,
A spiritu fornicationis,
A morte perpetua,
A neglectu inspirationum tuarum,
Per mysterium sanctæ Incarnationis tuæ, (*bis*)
Per nativitatem tuam,
Per infantiam tuam,
Per divinissimam vitam tuam,
Per labores tuos,
Per agoniam et passionem tuam,
Per crucem et derelictionem tuam,
Per languores tuos,
Per mortem et sepulturam tuam,
Per Resurrectionem tuam,
Per Ascensionem tuam,
Per gaudia tua,
Per gloriam tuam,
Per Cor amantissimum sanctissimæ Matris tuæ[1], (*bis*).

Libera nos, Jesu.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos, Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis, Jesu.
Jesu, audi nos.
Jesu, exaudi nos.

OREMUS.

DOMINE Jesu Christe, qui dixisti : petite et accipietis, quærite et invenietis, pulsate et aperietur vobis : da, quæsumus, nobis petentibus divinissimi tui amoris affectum, ut te toto corde, ore et opere diligamus, et a tua nunquam laude cessemus.

[1] Cette invocation a été ajoutée par le V. P. Eudes, et il la faisait dire deux fois, ainsi que *Jesu mitis et humilis Corde*. C'est un témoignage de sa dévotion envers les SS. Cœurs de Jésus et de Marie.

HUMANITATIS tuæ ipsa Divinitate unctæ, Domine Jesu Christe, timorem pariter et amorem fac nos habere perpetuum ; quia nunquam tua gubernatione destituis, quos in soliditate tuæ dilectionis instituis ; Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. ℟. Amen.

℣. Exaudiat nos Dominus Jesus Christus.
℟. Nunc et semper. Amen.
Ant. Sub tuum præsidium, etc.
℣. Ora pro nobis, beatissime Joseph.
℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS[1].

SANCTISSIMÆ Genitricis tuæ Sponsi, quæsumus Domine, meritis adjuvemur ; ut quod possibilitas nostra non obtinet, ejus nobis intercessione donetur.

DEUS, qui per beatum Gabrielem archangelum, Salvatorem mundi sacratissimæ Virgini Mariæ concipiendum nuntiasti : da ut eumdem, et pura mente concipiamus, et fervido imitemur affectu.

DEUS, qui conspicis quia nos undique mala nostra perturbant : præsta, quæsumus, ut beati Joannis apostoli tui et evangelistæ intercessio gloriosa nos protegat ; Per Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

[1] La première de ces oraisons est celle de la fête de saint Joseph, 19 mars ; la troisième, celle de la fête de saint Jean devant la Porte Latine, 6 mai. La seconde était en usage à l'Oratoire ; Cf. *Œuvres du Card. de Bérulle*, édit. Migne, coll. 1752.

EXAMEN ET EXERCICE

Qui se fait avant midi, après les Litanies et les prières suivantes, en quatre manières, qui servent chacune sa semaine alternativement.

PREMIÈRE MANIÈRE.

Après les Litanies du jour, le Sub tuum præsidium *et les Oraisons de saint Joseph, de saint Gabriel et de saint Jean l'Évangéliste, le Semainier lit hautement les actes suivants ; ensuite de quoi on demeure en silence, environ l'espace de deux* Miserere ; *puis on fait les prières qui suivent* : Christus Jesus, etc.

Pour tous les jours de la semaine.

ADORONS Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les vertus particulières que nous avons à pratiquer en cette année et en ce mois ; comme aussi dans les mystères et dans les Saints que nous avons à honorer. Remercions-le de l'honneur qu'il a rendu à son Père par la pratique de ces vertus, par ces mystères et par ces Saints ; comme aussi des faveurs qu'il a faites aux mêmes Saints, et des grâces qu'il nous a données par leur entremise, et par les mêmes mystères.

Demandons-lui pardon des fautes commises contre les susdites vertus.

Donnons-nous à lui pour honorer ces mystères et ces Saints, et pour pratiquer ces vertus, selon toute la perfection qu'il demande de nous ; et le supplions d'anéantir en nous tout ce qui peut y mettre empêchement, et de nous donner grâce pour cela. Invoquons à cette fin les prières de nos Saints du mois.

Ant. Christus Jesus factus est nobis a Deo propitiatio, et justitia, et sanctificatio : et pro nobis mortuus est, ut qui vivunt, jam non sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est et resurrexit[1].

℣. Volumus, Domine Jesu.

℟. Te regnare super nos.

OREMUS.

CONTERE prorsus in nobis, quæsumus, omnipotens et misericors Deus, quidquid tibi adversatur, et secundum magnitudinem brachii tui, posside corda et corpora nostra ; ut in eis regnum dilectionis tuæ perfecte constituas.

DEFENDE, quæsumus, Domine Jesu, beata Maria semper Virgine intercedente cum beatis Gabriele, Joseph, Joanne evangelista et omnibus Sanctis, istam ab omni adversitate familiam, et toto corde tibi prostratam ab hostium propitius tuere clementer insidiis ; Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. ℟. Amen.

*Pendant qu'on dit cette Oraison, le Lecteur va sonner la cloche pour l'*Angelus ; *sitôt que la même Oraison est achevée :*

Angelus Domini nuntiavit Mariæ : et concepit de Spiritu sancto.

Ave, Maria, etc. *que tous disent.*

Ecce ancilla Domini : fiat mihi secundum verbum. Ave, Maria, etc.

Et Verbum caro factum est : et habitavit in nobis.

Ave, Maria, etc.

[1] « Et ipse est propitiatio pro peccatis nostris. » I Joan. II, 2. — « Qui factus est pro nobis... et justitia, et sanctificatio, et redemptio. » I *Cor.* I, 30. — « Et pro nobis mortuus est Christus : ut et qui vivunt, jam non sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est et resurrexit. » II *Cor.* V, 15.

Oremus.

Gratiam tuam, quæsumus Domine, mentibus nostris infunde ; ut qui, Angelo nuntiante, Christi filii tui Incarnationem cognovimus, per passionem ejus et crucem ad resurrectionis gloriam perducamur ; Per eumdem Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

Monstra te esse matrem, etc. *trois fois.*

Ici on dit l'oraison jaculatoire ; puis :

Benedictum sit Cor amantissimum et dulcissimum Nomen Domini nostri Jesu Christi, et gloriosissimæ Virginis Mariæ Matris ejus, in æternum et ultra.

Le Supérieur ou celui qui tient sa place, dit : Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria. ℟. Amen.

SECONDE MANIÈRE

Pour l'exercice d'avant midi.

Pour le Dimanche.

Adorons avec Jésus-Christ Notre-Seigneur la très sainte Trinité, selon tout ce qu'elle est en elle-même, et en toutes ses œuvres du ciel, de la terre et de l'enfer. Réjouissons-nous de ce qu'elle est. Remercions-la. Demandons-lui pardon. Donnons-nous à son infinie Puissance, Sagesse et Bonté, afin qu'elle détruise en nous tout ce qui lui déplaît, qu'elle nous possède, qu'elle nous régisse, et qu'elle établisse en nos âmes et en nos corps le règne de sa gloire pour jamais.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Lundi.

ADORONS la divine Volonté, dans tous les desseins qu'elle a de toute éternité, sur toutes ses créatures, et sur nous en particulier. Rendons-lui-en grâces. Demandons-lui pardon de tous les empêchements que nous y avons apportés. Donnons-nous à elle, la suppliant d'anéantir notre propre volonté, d'établir son règne dedans nous et de nous faire la grâce de n'avoir qu'un seul désir, à savoir de plaire à Dieu, et de suivre en tout et partout sa très adorable volonté.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Mardi.

ADORONS, bénissons et aimons l'Amour incompréhensible que Dieu a pour soi-même. Réjouissons-nous de voir qu'il est infiniment aimable et infiniment aimé en soi-même. Demandons-lui pardon de toutes les fautes que nous avons faites contre son divin Amour. Donnons-nous de tout notre cœur à ce même Amour, et le supplions d'éteindre entièrement en nous tout autre amour, et de prendre une pleine et absolue possession de nos cœurs.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Mercredi.

ADORONS, bénissons et aimons la Charité infinie que Dieu a pour toutes les créatures, et pour un chacun de nous en particulier. Remercions-le des effets innombrables de son immense Charité. Demandons-lui pardon de toutes nos ingratitudes, et de tous les péchés que nous avons commis contre la charité du prochain. Donnons-nous à la divine Charité, et la supplions qu'elle

détruise en nous tout ce qui lui est contraire, et qu'elle établisse son trône dans nos cœurs.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Jeudi.

Adorons la divine Miséricorde en elle-même, et en tous les effets qu'elle a jamais opérés, et qu'elle opèrera éternellement dans tout l'univers, spécialement au regard de nous. Rendons-lui-en grâces. Demandons-lui pardon de tous les obstacles que nous y avons apportés. Donnons-nous à elle, la suppliant qu'elle détruise en nous tout ce qui lui est contraire, et qu'elle nous revête d'elle-même, imprimant en nous une vraie compassion des misères spirituelles et corporelles du prochain, et une grande inclination de le secourir selon tout notre pouvoir.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Vendredi.

Adorons, glorifions et aimons la divine Justice en elle-même et en tous ses effets, spécialement en ceux qu'elle a opérés et qu'elle opèrera sur nous. Rendons-lui-en grâces, puisqu'elle n'est pas moins digne de louange et de remercîment en tout ce qu'elle fait, même dans l'enfer, que la miséricorde en ce qu'elle opère dans le ciel. Demandons-lui pardon de toutes les offenses que nous avons commises contre elle. Donnons-nous à elle, et la supplions de nous revêtir et armer de son zèle et de sa haine contre le péché, afin de le détruire en nous et en autrui, autant qu'il nous sera possible.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Samedi.

Adorons la Sainteté de Dieu, avec les Séraphins qui chantent continuellement : Saint, Saint, Saint, le Seigneur Dieu des armées. Adorons et bénissons le vouloir qu'il a que nous soyons saints, lorsqu'il nous dit : *Soyez saints, d'autant que je suis saint.* Demandons-lui pardon des empêchements que nous y avons apportés. Donnons-nous à sa divine Sainteté, et la supplions de nous séparer entièrement du péché, de nous-mêmes et de toutes choses, pour nous attacher fortement et inséparablement à Dieu seul.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

TROISIÈME MANIÈRE

Pour l'exercice d'avant midi.

Pour le Dimanche.

Adorons Jésus, comme Fils unique de Dieu, et un seul Dieu avec son Père et son Saint-Esprit ; comme notre Créateur, Conservateur et Gouverneur ; et comme notre Frère, qui nous a faits enfants de Dieu, et nous a donné son Père pour être notre père. Rendons-lui-en grâces. Demandons-lui pardon du mésusage de ses faveurs. Donnons-nous à lui et le prions de nous rendre participants de son amour vers son Père, et de son zèle pour sa gloire.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Lundi.

Adorons et aimons Jésus, comme Principe du Saint-Esprit avec son Père, et comme celui qui nous l'a mérité par son sang, et qui nous l'a donné pour

être en quelque manière notre esprit et notre cœur, notre lumière et notre amour, notre force et notre consolation. Rendons-lui en grâces. Demandons-lui pardon du peu d'usage que nous avons fait d'un si grand don. Donnons-nous à ce divin Esprit de Jésus, et le supplions d'étouffer en nous l'esprit du monde et du vieil homme, et de nous remplir, posséder et conduire en toutes choses selon sa très sainte volonté.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Mardi.

Adorons et aimons Jésus, comme notre Rédempteur, qui nous a rachetés de l'enfer au prix de son sang, et par tant de travaux et de souffrances Rendons-lui en grâces. Demandons-lui pardon de ce que tant de fois nous lui avons dérobé ce qui lui a coûté si cher, c'est-à-dire, notre temps, notre vie et toutes ses fonctions et dépendances, pour le donner à ses ennemis. Donnons-nous à lui, et le supplions que, puisque tout ce qui est en nous lui appartient par une infinité de titres. il emploie la grandeur de sa puissance et de sa bonté pour en prendre une pleine et absolue possession, et pour en disposer absolument, selon son bon plaisir.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Mercredi.

Adorons et aimons Jésus, comme notre Supérieur et notre Père. Rendons-lui grâces de tous les soins et de tous les effets de son amour paternel au regard de cette Communauté. Demandons-lui pardon de toutes nos désobéissances et ingratitudes. Donnons-nous à lui, et le supplions qu'il ne permette jamais qu'autre que lui gouverne et conduise cette même Communauté ; et qu'il

nous donne un esprit d'amour, de respect, de soumission et d'imitation au regard de lui.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Jeudi.

ADORONS Jésus, comme le Chef de son Église, qu'il a choisie pour être son corps, et par conséquent un chacun de nous pour être ses membres. Remercions-le de cette faveur incompréhensible. Demandons-lui pardon de ne lui avoir pas rendu les devoirs dont les membres sont obligés vers leur Chef, et du déshonneur que nous lui avons fait, lorsque nous n'avons pas mené une vie et fait des actions dignes des membres d'un tel Chef. Donnons-nous à lui, pour entrer dans sa vie, pour suivre ses sentiments, pour faire profession de ses maximes, et pour nous conduire en toutes choses par son Esprit.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Vendredi.

ADORONS Jésus dans sa Croix, comme souverain Prêtre qui s'immole soi-même, et comme une Hostie sainte qui est immolée pour la gloire de son Père et pour notre salut. Remercions-le et de s'être ainsi sacrifié soi-même, et de nous avoir communiqué ces deux qualités de Prêtre et d'Hostie. Demandons-lui pardon de toutes les fautes que nous avons faites dans les fonctions du sacerdoce. Donnons-nous à lui, et le supplions qu'il nous donne l'esprit de son divin sacerdoce ; qu'il nous rende dignes d'être autant de victimes qui soient sacrifiées avec lui qu'il nous tire dans son sacrifice ; qu'il nous immole avec lui à la gloire de son Père, et qu'il nous consomme dans les flammes sacrées de son saint amour.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Samedi.

ADORONS Jésus, comme Fils unique de Marie, laquelle il nous a donnée aussi pour être notre Supérieure et notre Mère après lui. Remercions-le et de l'avoir choisie pour sa Mère, et de nous l'avoir donnée en cette qualité. Demandons pardon et au Fils et à la Mère de nos ingratitudes et offenses. Donnons-nous à Jésus, Fils de Marie, et le supplions de nous rendre participants de son esprit de Fils au regard de sa très sacrée Mère. Offrons-nous à Marie, Mère de Jésus, et la supplions de prendre sur cette Communauté toute la puissance qu'elle y doit avoir, afin de la régir et gouverner en toutes choses, et d'y faire vivre et régner la très adorable volonté de Dieu, et le divin Esprit de son Fils.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

QUATRIÈME MANIÈRE

POUR L'EXERCICE D'AVANT MIDI.

Pour le Dimanche.

ADORONS Jésus dans son très pur Amour vers son Père, et dans la soumission très parfaite qu'il a toujours eue à sa divine volonté. Remercions-le de l'honneur qu'il lui a rendu par la pratique de ces vertus. Demandons-lui pardon des fautes que nous avons faites contre les mêmes vertus. Donnons-nous à lui pour entrer dans cet amour et soumission. Et prions la sacrée Vierge, les Anges et les Saints de nous obtenir cette grâce.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Lundi.

ADORONS Jésus dans sa très profonde Humilité. Remercions-le de l'honneur qu'il a rendu à son Père par cette vertu. Demandons-lui pardon des fautes commises contre l'humilité. Donnons-nous à lui pour entrer dans son esprit d'humilité, et le supplions d'anéantir en nous tout ce qui y est contraire, et de faire vivre et régner en nous son humilité. Invoquons à cette fin l'aide de la bienheureuse Vierge, des Anges et des Saints.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Mardi.

ADORONS Jésus dans sa très grande Patience, Mansuétude et Bénignité. Remercions-le de l'honneur qu'il a rendu à son Père par la pratique de ces vertus. Demandons-lui pardon des fautes commises contre ces mêmes vertus. Donnons-nous à lui pour entrer dans son esprit de patience et de mansuétude, et le supplions d'anéantir en nous tout ce qui y est contraire, et d'y faire vivre et régner ces vertus. Implorons à cette fin le secours de la très sacrée Vierge, des Anges et des Saints.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Mercredi.

ADORONS Jésus dans sa très chère vertu, qui est la Pureté, et dans la haine et horreur infinie qu'il a au regard de tout ce qui lui est contraire. Remercions-le de l'honneur qu'il a rendu à son Père par cette vertu. Demandons-lui pardon des fautes commises contre elle. Donnons-nous à lui pour entrer dans l'amour indicible qu'il a pour la pureté, et dans la haine incompréhensible qu'il a contre le vice qui lui est opposé, et le supplions

de faire vivre et régner en nous cette vertu angélique. Prions la Vierge des vierges, les Anges et les Saints, spécialement les saintes Vierges, de nous obtenir cette grâce.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Jeudi.

ADORONS Jésus dans sa très éminente Charité, et dans son Zèle très ardent pour le salut des âmes. Remercions-le de l'honneur qu'il a rendu à son Père par cette vertu. Demandons-lui pardon des fautes commises contre elle. Donnons-nous à lui pour entrer dans l'esprit de sa charité et son zèle, et le supplions de nous en rendre participants. Invoquons à cette fin les intercessions de sa très sacrée Mère, de ses Anges et de ses Saints.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant,* page 287.

Pour le Vendredi.

ADORONS Jésus dans son Obéissance très exacte, très prompte et très parfaite, qui l'a rendu obéissant jusqu'à la mort de la croix. Remercions-le de l'honneur qu'il a rendu à son Père par cette vertu. Demandons-lui pardon des fautes commises contre elle. Donnons-nous à lui pour entrer dans son esprit d'obéissance, et le supplions d'anéantir notre propre volonté, et de faire vivre et régner en nous la volonté divine par une parfaite obéissance. Implorons à cette fin l'assistance de la Mère de Dieu, des Anges et des Saints.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

Pour le Samedi.

ADORONS Jésus dans le très grand amour qu'il a toujours eu, et qu'il aura éternellement pour sa très aimable Mère. Remercions-le de tous les effets de son

amour vers elle, et de nous l'avoir donnée pour notre Mère. Demandons-lui pardon de toutes nos ingratitudes et vers lui et vers elle. Donnons-nous à lui pour entrer dans son amour au regard d'une telle Mère, et dans le zèle qu'il a pour son honneur ; et le supplions de nous en rendre participants. Offrons-nous à cette Mère d'amour, avec protestation que nous voulons la servir, aimer et honorer, et la faire servir, aimer et honorer en toutes les manières qu'il nous sera possible, moyennant la grâce de son Fils.

Ant. Christus Jesus, *comme ci-devant*, page 287.

IV. — POUR LE REPAS.

Le Lecteur, tous les jours, tant à dîner qu'à souper, après la bénédiction, la Communauté étant assise, et le signal étant donné, prononce clairement et gravement ces paroles :

Sive manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei, et in nomine Domini nostri Jesu Christi facite [1].

Au Samedi et au Mercredi, avant le dîner seulement, au lieu des paroles susdites, il prononce celles-ci :

DISPOSITIONS CHRÉTIENNES

Avec lesquelles il faut prendre notre repas.

La première est de nous humilier devant Dieu, reconnaissant que nous ne sommes pas dignes de manger

[1] « Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite. » I *Cor.* X, 31. — « Omne quodcumque facitis, in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini nostri Jesu Christi, gratias agentes Deo et Patri per ipsum. » *Col.* III, 17.

le pain que nous mangeons ; qu'il y a quantité de pauvres gens qui n'ont pas de quoi manger, et qui n'ont pas tant offensé Dieu que nous ; et que nous avons mérité par nos péchés d'être en l'état auquel sont les damnés, qui enrageront de faim et de soif éternellement.

La deuxième est de renoncer à la sensualité, et nous donner à Notre-Seigneur, pour prendre notre réfection dans les saintes dispositions et intentions avec lesquelles lui et sa sainte Mère ont pris leur repas, pendant qu'ils étaient en la terre.

La troisième est de protester à Dieu que nous voulons que tous les morceaux que nous mangerons et toutes les gouttes que nous boirons, soient autant d'actes de louanges à la très sainte Trinité, de ce qu'elle nous a donné un Homme-Dieu Jésus, et Marie, à boire et manger avec nous en la terre.

DISPOSITIONS CHRÉTIENNES

Avec lesquelles le Lecteur du réfectoire doit faire la lecture.

Il doit auparavant se mettre à genoux, pour faire trois choses :

1. S'humilier profondément, reconnaissant qu'il est très indigne de prononcer la sainte parole de Dieu, et de faire une action qui a été faite par Notre-Seigneur et par plusieurs Saints et Saintes, se souvenant de ces paroles : *Peccatori autem dixit Deus* : *Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum ? Tu vero odisti disciplinam, et projecisti sermones meos retrorsum*[1].

2. Renoncer à l'amour-propre et à l'esprit de vanité, et se donner à Notre-Seigneur pour entrer dans les saintes

[1] *Ps.* XLIX, 16.

dispositions avec lesquelles il a lu, selon ces paroles du saint Évangile : *Et surrexit legere, et traditus est illi liber Isaiæ prophetæ, et ut revolvit librum*, etc. [1]

3. Le supplier qu'il donne sa bénédiction à son cœur, à sa langue, et aux choses qu'il doit lire, afin qu'elles servent à établir son règne en lui et en ceux qui les entendront.

POUR CEUX QUI SERVENT

AU RÉFECTOIRE.

Dispositions intérieures avec lesquelles il faut faire cette action.

Ceux qui ont à servir au Réfectoire doivent se mettre à genoux auparavant, pour offrir cette action à Dieu, et pour faire trois choses :

La première est d'adorer Notre-Seigneur dans la qualité qu'il a prise, lorsqu'il a dit : *Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour servir* [2].

La seconde, de s'humilier, reconnaissant qu'on est indigne de faire une chose qui a été faite par tant de Saints, et par le Saint des saints qui a dit à ses Apôtres : *Je suis au milieu de vous, non pas comme celui qui est assis, mais comme celui qui sert* [3].

La troisième, de renoncer à soi-même, et de se donner au Fils de Dieu pour faire cette action avec les saintes dispositions et intentions avec lesquelles lui et ses Saints l'ont faite.

[1] Luc. IV, 17.

[2] « Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare. » Matth. XX, 28.

[3] « Quis major est, qui recumbit, an qui ministrat ? nonne qui recumbit ? Ego autem in medio vestrum sum sicut qui ministrat. » Luc. XXII, 27.

PRIÈRES

QU'ON DIT APRÈS LE DÎNER DEVANT LE SAINT-SACREMENT.

Gloria Patri, etc.

Gloria tibi, Domine, etc[1].

Ant. [O sacrum convivium, in quo Christus sumitur, recolitur memoria passionis ejus meus impletur gratia et futuræ gloriæ nobis pignus datur.

℣. Panem de cælo præstitisti eis.

℟. Omne delectamentum in se habentem.

OREMUS.

DEUS, qui nobis, sub Sacramento mirabili, passionis tuæ memoriam reliquisti : tribue, quæsumus, ita nos corporis et sanguinis tui sacra mysteria venerari, ut redemptionis tuæ fructum in nobis jugiter sentiamus.

MISERERE, quæsumus, Domine, omnium benefactorum nostrorum, et pro beneficiis quæ nobis largiti sunt in terris, præmia æterna consequantur in cælis ; Per Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

[1] C'est la doxologie qui commence aujourd'hui par *Jesu tibi sit gloria*. Ces deux prières ont été remplacées, dans l'édition de 1837, par l'ant. *O sacrum convivium*, le ℣. *Panem de cælo*, etc., et les deux Oraisons : *Deus qui nobis sub Sacramento*, et *Miserere quæsumus, Domine, omnium benefactorum*. On les trouve déjà dans le formulaire de prières à l'usage des Séminaires de la Congrégation de Jésus et Marie, imprimé à la suite de quelques exemplaires du *Mémorial de la vie ecclésiastique*, et elles sont marquées comme devant se dire *après le dîner et le souper*. Il faut croire que le P. Eudes lui-même avait ordonné cette substitution, car le P. Martine nous dit que ce pieux Instituteur récitait chaque jour, après le dîner et le souper, la prière *Miserere quæsumus* pour les bienfaiteurs et amis de ses maisons. (Cf. *Vie du P. Eudes*, II, p. 349). Voilà pourquoi nous allons mettre ici ces prières entre crochets.

AVE Maria, Filia Dei Patris[1],
Ave Maria, Mater Dei Filii,
Ave Maria, Sponsa Spiritus sancti,
Ave Maria, templum totius Divinitatis,
Ave Maria, candidum lilium fulgidæ, semperque tranquillæ Trinitatis,
Ave Maria, rosa præfulgida cælicæ amœnitatis,
Ave Maria, Virgo virginum, Virgo fidelis, de qua nasci, et de cujus lacte pasci Rex cælorum voluit,
Ave Maria, Regina Martyrum, cujus animam doloris gladius pertransivit,
Ave Maria, Domina mundi, cui data est omnis potestas in cælo et in terra,
Ave Maria, Regina cordis mei, Mater, vita, dulcedo, et spes mea charissima,
Ave Maria, Mater amabilis,
Ave Maria, Mater admirabilis,
Ave Maria, Mater misericordiæ.
Gratia plena, Dominus tecum ;
Benedicta tu in mulieribus ;
Et benedictus fructus ventris tui, Jesus ;
Et benedictus sponsus tuus Joseph ;
Et benedictus pater tuus Joachim ;
Et benedicta mater tua Anna;
Et benedictus filius tuus Joannes ;
Et benedictus Angelus tuus Gabriel ;
Et benedictus Pater æternus, qui te elegit ;
Et benedictus Filius, qui te amavit ;
Et benedictus Spiritus sanctus, qui te sponsavit ;
Et benedicti in æternum omnes qui benedicunt tibi, et qui diligunt te. Amen.

[1] Voir dans le second volume des *Œuvres complètes* (Introd. et § IX de l'*Exercice de piété*), l'origine de cette salutation, et les promesses qui y sont attachées. Le Vén. P. Eudes recommandait de la réciter surtout pour la conversion des pécheurs.

Monstra te esse matrem, etc., *trois fois.*

L'oraison jaculatoire.

Benedictum sit, etc.
Nos cum Prole pia, etc.

V. — POUR L'OFFICE DIVIN[1].

L'Officiant, après avoir ordonné l'Office, prononce hautement et gravement les choses suivantes, selon l'ordre qui est marqué.

POUR LE DIMANCHE

A Matines.

DISPOSITIONS AVEC LESQUELLES NOUS DEVONS CÉLÉBRER L'OFFICE DIVIN.

La première est de nous humilier profondément devant Dieu, reconnaissant que nous sommes infiniment indignes et incapables de bien faire cette action, qui est toute angélique, toute sainte et toute divine.

La seconde, de renoncer à nous-mêmes, et de nous donner à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour nous unir à toutes les louanges qu'il rend à son Père éternel, au ciel et en la terre, tant par soi-même que par tous ses membres; et pour entrer dans les dispositions saintes avec lesquelles lui, sa bienheureuse Mère et tous les Saints font cette action.

La troisième, de prier la très sacrée Vierge, tous les

[1] Cf. *Royaume de Jésus*. part. VI, 31; *Mémorial de la Vie ecclésiastique*, part. 3, ch. 4; *Constitut. de la Cong. de Jésus et Marie*, p. III, ch. 6; *Constit. de N.-D. de Charité*, C. 3 et 4; *Directoire* des mêmes, art. 3., et leur *Cérémonial*, Préface.

Anges et tous les Saints, de faire cette même action avec nous, et de nous rendre participants de la dévotion avec laquelle ils louent Dieu incessamment.

POUR LE LUNDI

A Vêpres et à Matines :

Sancta sancte : et Divina digne Deo.

POUR LE MARDI

A Matines :

Pour nous disposer à bien faire cette action, considérons premièrement que nous avons des obligations infinies de louer Dieu, tant pour ce qu'il est en soi-même, en ses immenses perfections et en ses Personnes divines, que pour ce qu'il est et pour ce qu'il fait, tant par sa miséricorde que par sa justice, en toutes ses créatures du ciel, de la terre et de l'enfer.

Secondement, qu'en qualité de Prêtres, nous sommes chargés de toutes les obligations que toutes les créatures ont de louer leur Créateur.

En troisième lieu, que cette action nous est commune avec les Anges et les Saints, avec la Mère de Dieu et l'Homme-Dieu, et avec les trois Personnes divines de la très sainte Trinité.

Et partant donnons-nous à Notre-Seigneur, pour la faire angéliquement, saintement et divinement, autant qu'il nous sera possible, moyennant sa grâce.

POUR LE MERCREDI

A Vêpres et à Matines :

Sancta sancte : et Divina digne Deo.

POUR LE JEUDI

A Matines :

POUR nous préparer à bien célébrer l'Office divin, considérons que nous allons nous présenter devant le même Dieu, la même Trinité très sainte, et le même Jésus-Christ, environné d'un million d'Anges, qui est au ciel ; et que nous devons paraître devant sa face et y demeurer avec la même pureté, sainteté et révérence, autant qu'il est possible, avec laquelle il faut entrer et demeurer dans le ciel, et faire cette action comme les Anges et les Saints la font au ciel, avec Jésus-Christ et avec sa très sacrée Mère.

Pour cet effet, renonçons entièrement à nous-mêmes, et nous donnons de tout notre cœur à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour entrer dans ces saintes dispositions.

POUR LE VENDREDI

A Vêpres et à Matines :

SANCTA SANCTE : ET DIVINA DIGNE DEO.

POUR LE SAMEDI

A Matines :

SOUVENONS-NOUS que c'est ici une des plus importantes actions que nous ayons à faire en cette vie, et que pour la bien faire deux choses sont requises, l'une pour l'extérieur, l'autre pour l'intérieur.

L'extérieur doit être dans une entière mortification des sens, spécialement des yeux ; dans une modestie angélique, puisque les Prêtres sont les Anges de la terre ; et dans une grande exactitude à prononcer toutes les pa-

roles distinctement et posément, sans précipitation ni anticipation, à s'acquitter soigneusement de l'office qu'on a dans le chœur, et à marcher d'un même pied dans l'observance des cérémonies communes, c'est-à-dire, à se lever et s'asseoir, à se tourner et s'incliner, et à se couvrir et découvrir, quand il le faut, tous ensemble et d'un même temps.

L'intérieur doit être dans une grande pureté de conscience, dans un profond respect devant la Majesté suprême de Dieu, et dans une dévote application d'esprit et de cœur à une fonction si sainte et si divine, comme est celle-ci.

Donnons-nous de tout notre cœur à Notre-Seigneur Jésus-Christ pour entrer dans ces saintes dispositions extérieures et intérieures.

ORAISON[1]

Pour dire en son particulier à la fin de l'Office, avant que de sortir du Chœur.

O clementissime Jesu, gratias ago tibi ex toto corde meo. Propitius esto mihi vilissimo peccatori. Ego hanc actionem offero divino Cordi tuo emendandam atque perficiendam, ad laudem et gloriam sanctissimi Nominis

[1] On remarquera cette prière qui s'adresse uniquement au Sacré-Cœur de Jésus. Le V. P. Eudes la faisait-il réciter dans sa Congrégation avant l'impression du *Manuel*, 1668 ? Nous ne saurions le dire. Elle n'est pas dans la première édition de ses Offices complets, 1652, bien qu'il y ait fait imprimer le *Sacrosanctæ*, qui sans doute ne se trouvait pas alors dans les brévaires.

Cette oraison, grâce surtout au *Mémorial* qui la recommande, comme on a pu le voir, ne tarda pas à se répandre au dehors, même dans les diocèses où la Congrégation n'avait pas de Séminaires, et au siècle dernier nous avons connu des prêtres qui la récitaient fidèlement chaque jour après le *Sacrosanctæ*.

Sa Sainteté Pie X a accordé 300 jours d'Indulgence chaque jour, et une Indulgence plénière chaque mois, à tous ceux qui la récitent après Complies. (30 nov. 1905).

tui, et beatissimæ Matris tuæ, ad salutem animæ meæ, totiusque Ecclesiæ tuæ. Amen.

Après les Laudes, on dit les Litanies de la sainte Enfance de la bienheureuse Vierge, qui sont ci-après, tous les Lundis ; excepté depuis Noël jusqu'à la Purification, dans la quinzaine de la Passion, durant les Octaves de l'Ascension, de la Pentecôte, du Saint-Sacrement, de l'Assomption, et de la fête du très saint Cœur de la même Vierge.

Tous les Samedis on dit les Litanies du sacré Cœur de la même Vierge, qui sont ci-après, excepté les Samedis auxquels il arrivera quelque autre fête de Notre-Dame que celle de son saint Cœur.

En tous les autres jours, on dit ses Litanies ordinaires, et on les chante aux Dimanches et en ses fêtes[1].

LITANIES DE LA TRÈS SAINTE VIERGE[2].

Kyrie eleison ;
Christe eleison ;
Kyrie eleison ;
Christe audi nos.

[1] Dans les *Constitutions*, le V. P. Eudes, prescrit de chanter, après les Litanies, *Monstra te esse Matrem* deux fois, et *Sit laus Deo Patri* une fois ; après quoi on dit le ℣. *Post partum*, ou *Ora pro nobis* au temps de l'Avent, puis l'Oraison *Deus ineffabilis misericordiæ*. (*Const.* t. II, ch. 2). Le P. Costil dit, dans les *Annales*, que le pieux Instituteur nous fait ainsi chanter les Litanies de Notre-Dame et le *Monstra* aux jours de ses fêtes et le dimanche, « pour obtenir de la divine Miséricorde une mort précieuse. » *Annales* I, p. 386.

[2] Ces Litanies, qui de temps immémorial se chantent solennellement tous les samedis dans la sainte chapelle de Lorette, d'où leur nom de *Litanies de Lorette*, sont enrichies de 300 jours d'indulgences chaque fois qu'on les récite, et d'une indulgence plénière aux cinq fêtes principales de la Ste Vierge (l'Immaculée Conception, la Nativité, l'Annonciation, la Purification, l'Assomption), pour ceux qui les récitent chaque jour, (30 septembre 1817).

Le V. P. Eudes y a ajouté les invocations *Mater misericordiæ*, *Regina sacerdotum* et *Regina cordis nostri*. Quand on les chante en

Christe exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus,
Spiritus sancte Deus,
Sancta Trinitas unus Deus,
Sancta Maria, ora pro nobis.
Sancta Dei Genitrix,
Sancta Virgo virginum,
Mater Christi,
Mater divinæ gratiæ,
Mater purissima,
Mater castissima,
Mater inviolata,
Mater intemerata,
Mater amabilis,
Mater admirabilis, (*bis*)
Mater misericordiæ,
Mater Creatoris,
Mater Salvatoris,
Virgo prudentissima,
Virgo veneranda,
Virgo prædicanda,
Virgo potens,
Virgo clemens,
Virgo fidelis,
Speculum justitiæ,
Sedes sapientiæ,
Causa nostræ lætitiæ,
Vas spirituale,
Vas honorabile,

Ora pro nobis.

public, on doit omettre ces invocations, et les chanter telles qu'elles sont dans le Bréviaire romain. Dans la *Raccolta*, il n'y a point de verset ni d'oraison faisant partie de ces Litanies. Elles se terminent par l'*Agnus Dei* trois fois répété. Il n'y a donc nul inconvénient à ce qu'on chante à leur suite ce que prescrit le V. P. Eudes. Ces chants ne modifient pas les Litanies qui sont terminées.

Vas insigne devotionis,
Rosa mystica,
Turris davidica,
Turris eburnea,
Domus aurea,
Fœderis arca,
Janua cæli,
Stella matutina,
Salus infirmorum,
Refugium peccatorum, (*bis*)
Consolatrix afflictorum,
Auxilium Christianorum,
Regina Angelorum,
Regina Patriarcharum,
Regina Prophetarum,
Regina Apostolorum,
Regina Martyrum,
Regina Sacerdotum,
Regina Confessorum,
Regina Virginum,
Regina Sanctorum omnium[1],
Regina cordis nostri, (*bis*)

Ora pro nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Domine.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos, Domine.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.
Christe, audi nos.
Christe, exaudi nos.

OREMUS[2].

DEUS ineffabilis misericordiæ, qui non solum homo, sed etiam filius hominis fieri dignatus es, et mulie-

[1] L'invocation *Regina Cleri*, que l'on trouve dans l'édition de 1837, à la suite de *Regina Sanctorum omnium*, a été empruntée à Saint-Sulpice par le R. P. Loüis. C'est par erreur que le R. P. Boulay l'attribue au Vénérable P. Eudes.

[2] Il était d'usage à l'Oratoire de réciter après les litanies de la

rem Matrem in terris habere voluisti, qui Deum Patrem habebas in cælis : da nobis, quæsumus, ejus memoriam devote celebrare, ejus maternitatem summe venerari, ac ejus superexcellentissimæ dignitati humillime subesse, quæ te de Spiritu sancto concepit, te Virgo peperit, et te in terris sibi subditum habuit Dominum nostrum Jesum Christum Filium Dei unigenitum, qui cum eodem Deo Patre et Spiritu sancto, vivis et regnas in sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Durant que l'on dit cette Oraison, le Lecteur va sonner le salut qui suit.

Angelus Domini nuntiavit Mariæ : et concepit de Spiritu sancto.

Ave Maria, etc.

Ecce ancilla Domini : fiat mihi secundum verbum tuum.

Ave Maria, etc.

Et Verbum caro factum est : et habitavit in nobis.

Ave Maria, etc.

Oremus.

Gratiam tuam, quæsumus, Domine, mentibus nostris infunde ; ut qui, Angelo nuntiante, Christi Filii tui Incarnationem cognovimus, per passionem ejus et crucem ad resurrectionis gloriam perducamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

Monstra te esse Matrem, etc. *trois fois.*

L'oraison jaculatoire.

Benedictum sit, etc.

Nos cum Prole pia, etc.

Sainte Vierge l'oraison *Deus ineffabilis.* Le P. Eudes introduisit cet usage dans sa Congrégation. V. Bérulle, *Œuvres.* Migne, col. 1750.

VI. — APRÈS SOUPER.

On va en la Chapelle dire les prières suivantes :

Gloria Patri et Filio, etc. Sicut, etc.
Gloria tibi Domine, etc.
Ave Maria, gratia, etc. *jusqu'à* Sancta.

Ensuite le Semainier et le Chœur disent alternativement :

Ave Joseph,[1] imago Dei Patris,
Ave Joseph, Pater Dei Filii,
Ave Joseph, sacrarium Spiritus sancti,
Ave Joseph, dilecte sanctæ Trinitati,
Ave Joseph, magni consilii coadjutor fidelissime,
Ave Joseph, Virginis Matris sponse dignissime,
Ave Joseph, pater omnium fidelium,
Ave Joseph, custos sanctarum virginum,
Ave Joseph, sacri silentii observantissime,
Ave Joseph, sanctæ paupertatis amantissime,
Ave Joseph, exemplum mansuetudinis et patientiæ,
Ave Joseph, speculum humilitatis et obedientiæ :
Benedictus es tu inter omnes homines ;
Et benedicti oculi tui, qui viderunt quæ tu vidisti ;
Et benedictæ aures tuæ, quæ audierunt quæ tu audisti ;
Et benedictæ manus tuæ, quæ contrectaverunt Verbum incarnatum ;
Et benedicta brachia tua, quæ portaverunt omnia portantem ;
Et benedictum pectus tuum, in quo Filius Dei dulcissime requievit ;

[1] On croit que le Vénérable Instituteur a composé cette prière, tracée sur le plan de l'*Ave Maria, Filia Dei Patris*, dès les premières années de sa Congrégation, afin de nous faire saluer et bénir tour à tour le Sacré Cœur, la très sainte Vierge et saint Joseph, auxquels il nous a principalement consacrés. Elle se trouve reproduite dans quelques manuels de piété.

Et benedictum cor tuum, ardentissimo ejus amore succensum ;
Et benedictus Pater æternus, qui te elegit ;
Et benedictus Filius, qui te amavit ;
Et benedictus Spiritus sanctus, qui te sanctificavit ;
Et benedicta Maria sponsa tua, quæ te ut sponsum et fratem dilexit ;
Et benedictus Angelus, qui te custodivit ;
Et benedicti in æternum omnes qui benedicunt tibi, et qui diligunt te.

Après quoi le Supérieur, ou celui qui tient sa place, dit gravement et posément :

CHRISTUS Jesus, mitis et humilis Corde, propter nimiam charitatem suam qua dilexit nos, humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem crucis : itaque omnia nostra in humilitate, et obedientia, et charitate, et mansuetudine fiant.

A quoi le Chœur répond :

Amen, Amen, Fiat, Fiat, o Domine Jesu, per gratiam tuam, et propter gloriam nominis tui.

Puis le Supérieur, ou celui qui tient sa place, finit par cette bénédiction :

Nos cum omnibus Sanctis benedicant JESUS, MARIA, JOSEPH.

POUR LA CONVERSATION.

Le Jeudi au soir, les prières susdites étant faites, le Semainier lit tout haut ce qui suit :

DISPOSITIONS CHRÉTIENNES POUR LA CONVERSATION.

LA première est de nous humilier devant Dieu, reconnaissant que nous avons mérité par nos péchés

d'être bannis pour jamais de la société des enfants de Dieu, et d'être réduits en la malheureuse compagnie des démons et des damnés.

La deuxième, d'anéantir notre amour-propre, notre orgueil, notre propre sens, et tout ce qui est de nous-mêmes, aux pieds de Notre-Seigneur, et le prier qu'il nous anéantisse lui-même.

La troisième, de nous donner à lui, pour entrer dans les saintes dispositions d'humilité, de modestie, de charité, de patience et de mansuétude avec lesquelles il a conversé avec sa sainte Mère et ses Disciples, et a souffert les défauts des autres hommes pécheurs avec qui il a traité pendant qu'il était en ce monde.

Que chacun se donne de tout son cœur à Notre-Seigneur pour entrer dans ces dispositions.

VII. — QUATRE MANIÈRES

POUR L'EXAMEN ET L'EXERCICE DU SOIR

Qui servent chacune sa semaine alternativement.

PREMIÈRE MANIÈRE.

Veni, sancte Spiritus, etc.

℣. Emitte Spiritum tuum, et creabuntur.

℟. Et renovabis faciem terræ.

Oremus.

Deus, qui corda fidelium, etc. pag. 270.

I.

Adorons Dieu, comme le principe et la source de tout bien, et le remercions de tous les biens qu'il nous a

jamais faits, spécialement aujourd'hui, et à toutes ses créatures, particulièrement à celles qui ne l'en remercient point.

II.

Adorons Notre-Seigneur Jésus-Christ comme notre souverain Juge, et nous soumettons à la puissance qu'il a de nous juger. Adorons-le, et le bénissons dans le jugement qu'il exercera, et dans la sentence qu'il prononcera sur nous, à l'heure de la mort, quelle qu'elle soit; et le prions de nous rendre participants de la lumière par laquelle il nous fera voir nos péchés, et du zèle de sa divine justice, afin que nous puissions connaître et détester les péchés que nous avons commis aujourd'hui.

III.

Examinons-nous sur les fautes que nous avons commises aujourd'hui en pensées, paroles et actions, et spécialement sur celles auxquelles nous sommes plus sujets, et que nous avons commises contre les résolutions prises ce matin en l'Oraison, et contre l'humilité, l'obéissance, la charité et la mansuétude.

IV.

Prions Dieu qu'il nous donne un vrai esprit de pénitence et de contrition.

Donnons-nous au Fils de Dieu, pour entrer avec lui dans l'humiliation, contrition et pénitence qu'il a portées de nos péchés.

Détestons-les, parce qu'il les déteste. Protestons-lui, moyennant sa grâce, de nous en corriger pour l'amour de lui; et offrons au Père éternel la vie et les vertus, la passion et la mort de son Fils, et les mérites de sa très-sainte Mère et de toute son Église, en satisfaction de nos offenses.

V.

Prions la très sacrée Vierge, saint Joseph, saint Gabriel, nos bons Anges, tous les Anges et tous les Saints, de suppléer à nos défauts, d'en demander pardon à Dieu pour nous, et de nous obtenir la grâce d'une véritable conversion.

VI.

Offrons à Dieu le repos que nous allons prendre, en l'honneur et union du repos que Notre-Seigneur et sa très sainte Mère ont pris pendant qu'ils étaient sur la terre; unissons-nous à toutes les louanges qui seront données à la très sainte Trinité durant cette nuit en la terre et au ciel, et lui protestons que nous voulons que toutes nos respirations, tous les battements de nos cœurs et de nos veines soient autant d'actes de louange et d'amour vers sa divine Majesté.

VII.

Tâchons de nous coucher en l'état auquel nous voudrions être à l'heure de la mort; et pour cet effet donnons-nous à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour entrer dans les saintes dispositions avec lesquelles lui, sa sainte Mère et tous les Saints sont morts.

Ant. Peccavimus, Domine, peccavimus in cælum et coram te. Parce, clementissime Pater, parce famulis tuis, quos redemisti pretioso sanguine dilectissimi Filii tui, et propitius esto nobis vilissimis peccatoribus, peccata nostra toto corde detestantibus propter te, et tibi soli vivere cupientibus.

℣. Converte nos, Deus salutaris noster.

℟. Et averte iram tuam à nobis.

Oremus.

Respice, quæsumus, Domine, super hanc familiam tuam, toto corde tibi prostratam, et ex nulla virtute sua subsistentem, sed in sola misericordia tua confidentem; ut eam, beata Maria semper Virgine intercedente, cum beatis Gabriele, Joseph, ac omnibus Sanctis, ab omni iniquitate emundes atque custodias, et a te nunquam separari permittas, sed corde magno et animo volenti tuæ facias semper inhærere voluntati ; Per Dominum.

[*Ant.* Habemus Pontificem magnum, qui penetravit cælos, Jesum Christum Filium Dei : adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ ejus, ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno[1].
℣. Miserere nostri, Domine.
℟. Miserere nostri.

Oremus[2].

Deus, qui culpa offenderis et pœnitentia placaris, preces populi tui supplicantis propitius respice : et flagella tuæ iracundiæ, quæ pro peccatis nostris meremur, averte ; Per Christum Dominum nostrum][3].

De profundis clamavi ad te, Domine : Domine, exaudi vocem meam.

[1] *Hebr.* IV, 14, 16.

[2] Cette oraison se trouve dans le Bréviaire romain, à la suite des Litanies des Saints.

[3] Les prières qui sont entre crochets ne se trouvent pas dans l'édition de 1668. Dans le formulaire à l'usage des Séminaires de la Congrégation de Jésus et Marie, elles remplacent l'antienne *Peccavimus* et l'oraison *Respice*. L'édition de 1837 donne les deux formules et les fait suivre de *Pater, Ave, Credo*.

L'ant. *Habemus Pontificem* se disait à l'Oratoire à la fin de l'examen de conscience, avec le verset *Miserere nostri, Domine*, et l'oraison *Defende* (supra p. 287). Cf. Bérulle, *Œuvres*, Migne, col. 1749.

Fiant aures tuæ intendentes : in vocem deprecationis meæ.

Si iniquitates observaveris, Domine : Domine, quis sustinebit ?

Quia apud te propitiatio est : et propter legem tuam sustinui te, Domine.

Sustinuit anima mea in verbo ejus : speravit anima mea in Domino.

A custodia matutina usque ad noctem : speret Israel in Domino ;

Quia apud Dominum misericordia : et copiosa apud eum redemptio ;

Et ipse redimet Israel : ex omnibus iniquitatibus ejus.

Requiem æternam dona eis, Domine :

Et lux perpetua luceat eis.

℣. A porta inferi.

℟. Erue, Domine, animas eorum.

℣. Requiescant in pace. ℟. Amen.

℣. Domine, exaudi orationem meam.

℟. Et clamor meus ad te veniat.

℣. Dominus vobiscum.

℟. Et cum Spiritu tuo.

Oremus.

Deus, veniæ largitor, et humanæ salutis amator, quæsumus clementiam tuam ; ut nostræ congregationis fratres, propinquos et benefactores, qui ex hoc sæculo transierunt, beata Maria semper Virgine intercedente cum omnibus Sanctis tuis, ad perpetuæ beatitudinis consortium pervenire concedas.

Fidelium, Deus, omnium conditor et redemptor, animabus famulorum famularumque tuarum remissionem cunctorum tribue peccatorum ; ut indulgentiam, quam

semper optaverunt, piis supplicationibus consequantur ; Qui vivis et regnas in secula seculorum. ℟. Amen.

Ant. Sub tuum præsidium, etc.

℣. Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix.

℟. Ut digni, etc.

OREMUS.

OMNIPOTENS sempiterne Deus, qui pro nobis, de castissima et humillima Matre, Virgine Maria, nasci dignatus es : fac nos, quæsumus, et casto corpore tibi servire, et humili mente placere.

SANCTISSIMÆ Genitricis tuæ Sponsi, quæsumus Domine, meritis adjuvemur ; ut quod possibilitas nostra non obtinet, ejus nobis intercessione donetur.

DEUS, qui per beatum Gabrielem Archangelum, Salvatorem mundi sacratissimæ Virgini Mariæ concipiendum nuntiasti : da ut eumdem, et pura mente concipiamus, et fervido imitemur affectu.

DEUS, qui conspicis quia nos undique mala nostra perturbant : præsta quæsumus, ut beati Joannis Apostoli tui et Evangelistæ intercessio gloriosa nos protegat.

DEUS, qui ineffabili providentia sanctos Angelos tuos ad nostram custodiam mittere dignaris : largire supplicibus tuis, et eorum semper protectione defendi, et æterna societate gaudere ; Per Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

AVE, Cor sanctissimum,
Ave, Cor mitissimum,
Ave, Cor humillimum,
Ave, Cor purissimum,
Ave, Cor devotissimum,
Ave, Cor sapientissimum,

Ave, Cor patientissimum,
Ave, Cor obedientissimum,
Ave, Cor vigilantissimum,
Ave, Cor fidelissimum,
Ave, Cor beatissimum,
Ave, Cor misericordissimum,
Ave, Cor amantissimum Jesu et Mariæ,
Te adoramus,
Te laudamus,
Te glorificamus,
Tibi gratias agimus ;
Te amamus
Ex toto corde nostro,
Ex tota anima nostra,
Et ex totis viribus nostris ;
Tibi cor nostrum offerimus,
Donamus,
Consecramus,
Immolamus ;
Accipe et posside illud totum,
Et purifica,
Et illumina,
Et sanctifica,
Ut in ipso, *Puis tous ensemble*[1], Vivas et regnes, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

Monstra te esse Matrem, etc., *trois fois.*

Pour nos bienfaiteurs.

Ave Maria, etc. Sancta Maria, etc.

[1] Ce sont sans doute ces paroles qui ont fait croire que le Semainier récitait seul ce qui précède. On n'a pas réfléchi que le P. Eudes, faisant réciter cette Salutation à deux chœurs, voulait que les deux chœurs s'unissent pour dire avec élan les dernières paroles qui résument si bien sa doctrine.

L'oraison jaculatoire.

Benedictum sit Cor, etc.

Quand les nôtres font quelque Mission, pendant qu'elle dure, on dit tous les jours à la fin des prières du soir, avant que de donner la bénédiction, ce qui suit :

Pour la Mission.

Veni, sancte Spiritus,
Et emitte cælitus
Lucis tuæ radium.
Veni, Pater pauperum,
Veni, dator munerum,
Veni, lumen cordium.
Consolator optime,
Dulcis hospes animæ,
Dulce refrigerium.
In labore requies,
In æstu temperies,
In fletu solatium.
O lux beatissima
Reple cordis intima
Tuorum fidelium.
Sine tuo Numine
Nihil est in homine,
Nihil est innoxium.
Lava quod est sordidum,
Riga quod est aridum,
Sana quod est saucium.
Flecte quod est rigidum,
Fove quod est frigidum,
Rege quod est devium.
Da tuis fidelibus,
In te confidentibus,

Sacrum septenarium.
Da virtutis meritum,
Da salutis exitum,
Da perenne gaudium.
Amen.

Quand on recommande quelque malade, ou quelque affaire, aux prières de la Communauté, on dit aussi avant la bénédiction :

Pour N. malade, ou pour une affaire qu'on nous a recommandée.

MEMORARE, o piissima Virgo Maria, non esse auditum a sæculo, quemquam ad tua currentem præsidia, tua implorantem auxilia, tua petentem suffragia, esse derelictum. Ego, tali animatus confidentia, ad te, Virgo virginum mater, curro ; ad te venio ; coram te gemens, peccator, assisto : noli, Mater Verbi, verba mea despicere, sed audi propitia, et exaudi. Amen.

SECONDE MANIÈRE

Pour l'exercice du soir.

Après le Veni sancte, *le Verset et l'Oraison, le Semainier prononce les choses suivantes, faisant une petite pause à la fin de chaque article.*

I.

ADORONS Dieu, et le remercions pour nous et pour toutes les créatures.

II.

Adorons Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme notre souverain Juge : prions-le qu'il nous fasse connaître et

détester nos fautes ; et nous examinons sur celles que nous avons faites aujourd'hui.

III.

Demandons à Dieu la contrition, et tâchons d'en produire des actes, détestant nos péchés, et y renonçant pour l'amour de lui.

IV.

Prions la bienheureuse Vierge, les Anges et les Saints, de nous obtenir le pardon des nos offenses et une véritable conversion.

V.

Offrons à Dieu le repos que nous allons prendre, en l'honneur et union de celui que Notre-Seigneur et sa sainte Mère ont pris, étant sur la terre.

VI.

Tâchons de nous coucher en l'état auquel nous désirons mourir, nous donnant à Notre-Seigneur, pour entrer dans les saintes dispositions avec lesquelles il est mort.

Ant. Peccavimus, Domine, etc., *comme ci-devant*, page. 314.

TROISIÈME MANIÈRE

Pour l'exercice du soir.

Après le Veni sancte, *le Verset et l'Oraison, le Semainier prononce hautement et dévotement les choses suivantes, sans faire aucune pause, sinon l'espace d'environ un* Miserere, *pendant que l'on s'examine.*

Que chacun se donne à l'esprit de Dieu, pour faire les choses qui sont exprimées dans les paroles que je vais proférer, les disant dans son cœur.

I.

O mon Dieu, je vous adore comme le principe et la source de tout bien, et je vous remercie autant qu'il m'est possible, de tous les biens que vous m'avez jamais faits, spécialement aujourd'hui, comme aussi de ceux que vous avez faits à toutes vos créatures, particulièrement à celles qui ne vous en remercient point.

II.

O Jésus, je vous adore comme mon souverain Juge, me soumettant de tout mon cœur à la puissance que vous avez de me juger. Je vous adore et vous bénis dans le jugement que vous exercerez, et dans la sentence que vous prononcerez sur moi à l'heure de ma mort, quelle qu'elle soit ; faites-moi participant, s'il vous plaît, de la lumière avec laquelle vous me ferez voir mes péchés, et du zèle de votre divine justice, afin que je puisse connaître et détester les péchés que j'ai commis aujourd'hui.

Que chacun s'examine sur les fautes qu'il a faites en ce jour, en pensées, paroles et actions.

III.

O Sauveur très débonnaire, je vous supplie, par votre infinie miséricorde, par votre sainte Passion et par les mérites de votre très précieuse Mère, de me donner un vrai esprit de pénitence, une vraie contrition de mes péchés. Je me donne à vous pour entrer dans l'humiliation, contrition et pénitence que vous en avez portée. Je les déteste pour l'amour de vous, parce qu'ils vous déplaisent ; vous protestant, moyennant votre grâce, de m'en corriger.

O Père de Jésus, je vous offre la vie et les vertus, la Passion et la Mort de votre Fils, avec les mérites de sa très sainte Mère et de toute votre Église, en satisfaction de mes offenses.

IV.

O Mère de Jésus, ô bienheureux saint Joseph, ô bienheureux saint Gabriel, ô mon saint Ange gardien, ô tous les Anges et tous les Saints et Saintes de Jésus, priez Dieu qu'il me pardonne mes offenses, et m'obtenez la grâce d'une véritable conversion.

V.

O grand Dieu, je vous offre le repos que je vais prendre, en l'honneur et union du repos que votre Fils Jésus et sa très sainte Mère ont pris pendant qu'ils étaient sur la terre ; m'unissant à toutes les louanges qui vous seront données durant cette nuit en la terre et au ciel, et vous protestant que je veux que toutes mes respirations, tous les battements de mon cœur et de mes veines, soient autant d'actes de louange et d'amour vers votre divine Majesté.

VI.

O bon Jésus, donnez-moi la grâce, s'il vous plaît, de me coucher en l'état où vous désirez me trouver à l'heure de la mort. Pour cet effet, je renonce de tout mon cœur au péché, à Satan, au monde et à moi-même, et je me donne à vous, pour entrer dans les saintes dispositions avec lesquelles vous, votre très sacrée Mère et tous vos Saints sont morts.

Ant. Peccavimus, etc., page 314.

QUATRIÈME MANIÈRE

Pour l'exercice du soir.

Après le Veni sancte, *le Verset et l'Oraison, le Semainier dit tout haut les paroles suivantes :*

Que chacun se donne à l'Esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour adorer Dieu, pour le remercier, pour lui demander lumière afin de connaître ses fautes, et grâce afin de les effacer par une vraie contrition : et ensuite pour invoquer la sainte Vierge, les Anges et les Saints, pour offrir son repos à Dieu, et pour tâcher de se coucher en l'état auquel on voudrait être à l'heure de la mort.

Après cela on fait une pause durant l'espace de trois Miserere, *ou environ ; puis on dit les prières marquées ci-dessus*, page 314.

PARTIE SECONDE

Contenant les choses qui se font en chaque semaine.

I. — POUR LE LUNDI.

A onze heures et demie, on dit les Litanies suivantes, excepté aux temps et aux jours marqués ci-dessus, page 281.

LITANIES

En l'honneur de la divine Enfance de Jésus [1].

Kyrie eleison ;
Christe eleison ;
Kyrie eleison ;
Jesu Infans, audi nos.
Jesu Infans, exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili, Redemptor mundi Deus,
Spiritus sancte Deus,
Sancta Trinitas, unus Deus,
Infans Deus vere,
Infans Fili Dei vivi,
Infans Fili Mariæ Virginis,

[1] Nous avons déjà dit que le V. P. Eudes a simplifié ici les Litanies de l'Enfant Jésus qui étaient en usage à l'Oratoire, et il y a mis une nouvelle oraison qui résume les vertus et l'esprit de la sainte Enfance.

Infans ante Luciferum genite,
Infans in tempore nate,
Infans sapientia Patris,
Infans integritas Matris,
Infans imago Patris,
Infans origo Matris,
Infans Patris splendor,
Infans Matris honor,
Infans æqualis Patri,
Infans subdite Matri,
Infans Patris deliciæ,
Infans Matris divitiæ,
Infans donum Patris,
Infans munus Matris,
Infans Pater noster,
Infans Frater noster,
Infans vita lactens,
Infans Verbum silens,
Infans vagiens in cunis,
Infans fulgurans in cælis,
Infans terror inferni,
Infans jubilus paradisi,
Infans tyrannis formidabilis,
Infans Magis adorabilis,
Infans exul a populo,
Infans rex in exilio,
Infans idolorum eversor,
Infans gloriæ Patris zelator,
Infans simplex in sapientia,
Infans prudens in innocentia,
Infans potens in debilitate,
Infans thesaurus gratiæ,
Infans mitis et humilis corde.
Infans obedientissime,
Infans patientissime,
Infans amator paupertatis,

Miserere nobis,

Infans forma castitatis,
Infans exemplum charitatis,
Infans fons amoris,
Infans Deus cordis nostri,
Infans caput Angelorum,
Infans radix Patriarcharum,
Infans sermo Prophetarum,
Infans desiderium gentium,
Infans gaudium Pastorum,
Infans sidus Magorum,
Infans expectatio gentium,
Infans salus infantium,
Infans sanctificatio Sacerdotum,
Infans primitiæ Sanctorum omnium,
Miserere nobis.
Propitius esto, adjuva nos, Infans Jesu.
Propitius esto, dirige nos, Infans Jesu.
A corruptione veteris hominis, libera nos, Infans Jesu.
A captivate diabolica,
A præsenti sæculo nequam,
A superbia vitæ,
A concupiscentia oculorum,
A concupiscentia carnis,
A cæcitate mentis,
A mala voluntate,
Ab inordinata sciendi cupiditate,
A peccatis nostris,
Per purissiman Conceptionem tuam,
Per humillimam Nativitatem tuam,
Per durissimam Circumcisionem tuam,
Per admirabile Nomen tuum,
Per gloriosam Manifestationem tuam,
Per devotam Præsentationem tuam,
Per extaticam vitam tuam,
Per passiones tuas,
Per labores et peregrinationes tuas,
Per beatissima viscera quæ te portaverunt,
Libera nos, Infans Jesu.

Per sacratissima ubera quæ te lactaverunt,
Per Cor amantissimum sanctissimæ Matris tuæ, (*bis*)
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Infans Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos, Infans Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis, Infans Jesu.
Jesu Infans, audi nos.
Jesu Infans, exaudi nos.

Oremus.

Domine Jesu, qui non solum homo, sed etiam Infans pro nobis fieri dignatus es : da nobis, quæsumus, hunc humillimum exinanitionis tuæ statum summe venerari, sapientissimo Infantiæ tuæ spiritu repleri, ac divinam ejus innocentiam, simplicitatem, atque puritatem, mansuetudinem, humilitatem, obedientiam, charitatemque perfecte imitari ; ut, quasi modo geniti infantes, sine dolo ac malitia lac concupiscamus, mites et humiles corde fieri a te discamus, et sicut parvuli coram te effecti, te parvulum sequamur in terris, te magnum glorificemus in cælis ; Qui vivis et regnas.

℣. Exaudiat nos Dominus Jesus Infans, etc., page 285.

En ce même jour, on dit au soir, à la fin de l'Office, les Litanies suivantes, excepté aux temps et aux jours marqués ci-dessus, page 306.

LITANIES

En l'honneur de la sainte Enfance de la bienheureuse Vierge Marie[1].

Kyrie eleison ;
Christe eleison ;
Kyrie eleison ;
Christe audi nos.
Christe exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili, Redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritus sancte, Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas, unus Deus, miserere nobis.
Sancta Maria Infans, ora pro nobis.
Infans Filia Dei Patris,
Infans Mater Dei Filii,
Infans Sponsa Spiritus sancti,
Infans sanctæ Trinitatis complementum[2],
Infans fructus orationis parentum,
Infans patris divitiæ,
Infans matris deliciæ,
Infans patris honor,
Infans matris amor,
Infans miraculum naturæ,
Infans prodigium gratiæ,
In conceptione immaculata,
In nativitate sanctissima,
In præsentatione devotissima,
Principium Dei gratiæ,

Ora pro nobis.

[1] Le V. P. Eudes a lui-même composé ces Litanies sur le modèle de celles du divin Enfant Jésus.

[2] Dans le livre de *l'Enfance admirable*, achevé en 1672, le Vénérable P. Eudes a remplacé le mot *complementum* par *sacrarium*.

Aurora solis justitiæ,
Nostrorum initium gaudiorum,
Nostrorum finis malorum,
Infans lætitia mundi,
Infans gloria[1] cæli,
Norma charitatis,
Exemplar humilitatis,
Infans potentissima,
Infans clementissima,
Infans purissima,
Infans pauperrima,
Infans obedientissima,
Infans mitissima,
Infans amabilis,
Infans admirabilis,
Infans incomparabilis,
Infans salus infirmorum,
Consolatrix afflictorum,
Refugium peccatorum, (*bis*)
Spes Christianorum,
Domina Angelorum,
Filia Patriarcharum,
Desiderium Prophetarum,
Magistra Apostolorum,
Fortitudo Martyrum,
Mater Sacerdotum[2],
Gloria Confessorum,
Puritas Virginum,
Regina Sanctorum omnium,
Infans Mater nostra,
Infans Regina cordis nostri,

Ora pro nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Domine.

[1] Dans l'*Enfance admirable*, *gloria* est remplacé par *jubilum*.

[2] Dans l'*Enfance admirable*, ces deux invocations sont ainsi modifiées : *Gloria Sacerdotum*, *Gaudium Confessorum*.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos, Domine.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.
Christe, audi nos.
Christe, exaudi nos.

OREMUS.

Omnipotens et misericors Deus, qui[1] Infantis Mariæ corpus et animam, ut digna Filii tui Mater effici mereretur, Spiritu sancto cooperante, præparasti, et ab omni labe præservasti : da, ut cujus sanctissimam Infantiam toto cordis affectu veneramur, ipsius meritis et intercessione, ab omni immunditia mentis et corporis liberemur, ejusque humilitatem, obedientiam et charitatem perfecte imitari valeamus ; Per eumdem Christum.

Angelus Domini, etc.
Monstra te esse, etc., *trois fois.*
Benedictum sit, etc.
Nos cum Prole pia, etc.

II. — POUR LE MARDI.

On fait ordinairement dans ce jour-ci la conférence spirituelle pour la Communauté, qui se doit faire une fois la semaine.

Avant que de la commencer, on dit le Veni Creator, *avec le Verset et l'Oraison* Deus qui corda fidelium ; *et ensuite un* Ave Maria ; *puis*, Nos cum Prole pia, etc. ; *et à la fin*, Ave maris stella, etc., *et pour la conclusion,* Benedictum sit, etc.

[1] Dans l'*Enfance admirable*, le P. Eudes a ajouté ici le mot *immaculata* se rapportant à *corpus et animam.* Il préconise dans cette oraison l'exemption de souillure et les vertus de Marie, et les propose à notre imitation.

III. — POUR LE JEUDI

A onze heures et demie, on dit les Litanies suivantes, excepté aux temps marqués ci-dessus, page 281.

LITANIES

En l'honneur du très Saint-Sacrement[1].

Kyrie eleison ;
Christe eleison ;
Kyrie eleison ;
Jesu, audi nos.
Jesu, exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili, Redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritus sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas, unus Deus, miserere nobis.
Panis vive qui de cælo descendisti, miserere nobis.
Panis omnipotentia Verbi caro facte,
Verum corpus et sanguis Christi,
Verum corpus natum de Maria Virgine,
Verum corpus affixum in Cruce,
Vere sanguis in Passione Domini effuse,
Venerabile et adorandum Sacramentum,
Juge et tremendum sacrificium,
Agnus absque macula,
Hostia sancta,
Honor æterni Patris,
Gloria Virginis Matris,
Testamentum patris nostri,

Miserere nobis.

[1] Ces Litanies nous montrent l'ardente dévotion du Vén. P. Eudes envers le Saint-Sacrement, dévotion qu'il recommandait instamment à tous les ecclésiastiques.

Pignus ineffabile amoris Christi,
Commemoratio dominicæ Passionis,
Memoria mirabilium Divinitatis,
Deus abscondite et Salvator,
Verbum caro factum habitans in nobis,
Mensa Dei cui ministrant Angeli,
Panis noster quotidiane,
Panis Angelorum factus cibus viatorum,
Panis filiorum non mittendus canibus,
Panis pinguis et deliciæ regum,
Panis vere nos confirmans,
Potus vere nos lætificans,
Calix præclare et inebrians,
Frumentum electorum.
Vinum germinans virgines,
Manna absconditum,
Donum Dei inenarrabile,
Juge convivium,
Pastor et pabulum,
Cibus et conviva,
Sacerdos et hostia,
Templum et altare,
Mors malorum et vita bonorum,
Sacramentum Sacramentorum,
Amor amorum,
Miraculum miraculorum,
Mysterium fidei,
Firmamentum spei,
Vinculum charitatis,
Forma humilitatis,
Speculum obedientiæ,
Exemplum patientiæ,
Ecclesiæ sanctæ Cor amantissimum,
Gloria Christianorum,
Thesaure Sacerdotum,
Deus cordis nostri,

Miserere nobis.

Pars nostra in æternum,
Gaudium animæ nostræ,
Refugium et oraculum nostrum,
Paradisus deliciarum,
Pignus futuræ gloriæ,
Viaticum in Domino morientium,
Propitiatorium pro vivis et defunctis,
Propitius esto, parce nobis, Jesu.
Propitius esto, exaudi nos, Jesu.
Ab indigna corporis et sanguinis tui sumptione, libera nos, Jesu.
A corruptione carnis peccati,
A superbia vitæ,
Ab ira, et odio, et invidia,
Ab omni sermone malo,
Ab omni peccato,
Per illud desiderium, quo pascha hoc cum Discipulis manducare voluisti,
Per summam humilitatem, qua Discipulorum pedes lavisti,
Per ardentissimam charitatem, qua hoc divinum Sacramentum instituisti,
Per hoc sacrosanctum corpus et sanguinem tuum pretiosum,
Per quinque vulnera hujus corporis tui sacratissimi,
Per Cor amantissimum sanctissimæ Matris tuæ, (*bis*)
Peccatores, te rogamus, audi nos.
Ut nobis fidem, reverentiam et devotionem hujus admirabilis Sacramenti augere et conservare digneris, te rogamus, audi nos.
Ut ad frequentem ipsius usum per veram pœnitentiam nos disponere digneris ;
Ut nos ab omni hæresi, perfidia et cordis cæcitate liberare digneris ;
Ut sanctissimi hujus Sacramenti pretiosos fructus nobis impertiri digneris ;

Ut in domo tua sancte conversari donare digneris ;
Ut omnes Ecclesiæ tuæ Sacerdotes sanctificare digneris[1] ;
Ut in hora mortis nostræ hoc cælesti Viatico nos confortare et munire digneris ;
Fili Dei, te rogamus, audi nos.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata, exaudi nos, Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis, Jesu.
Jesu, audi nos.
Jesu, exaudi nos.

OREMUS.

Deus qui nobis, sub Sacramento mirabili, Passionis tuæ memoriam reliquisti : tribue, quæsumus, ita nos corporis et sanguinis tui sacra mysteria venerari, ut redemptionis tuæ fructum in nobis jugiter sentiamus ; Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus.

℣. Exaudiat nos, etc. *page* 285.

IV. — POUR LE VENDREDI.

A onze heures et demie, on dit les Litanies suivantes, excepté aux temps marqués ci-dessus, p. 281. *On les dit aussi aux Fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix.*

LITANIES

En l'honneur de la sainte Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Kyrie eleison ;
Christe eleison ;

[1] Le V. P. Eudes priait constamment et recommandait la prière pour les prêtres.

Kyrie eleison ;
Jesu audi nos.
Jesu exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili, Redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritus sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas, unus Deus, miserere nobis.
Jesu, Rex mitis, Jerusalem ingresse, miserere nobis.
Præ dolore et compassione lacrymate,
Triginta argenteis appretiate,
Ad pedes Discipulorum inclinate, Miserere nobis
Tædio et pavore replete,
Usque ad mortem contristate,
In oratione prostrate,
In agonia sanguineo sudore perfuse,
Ab Angelo confortate,
Osculo a Juda tradite,
Potestati tenebrarum subdite,
A Discipulis derelicte,
Annæ et Caiphæ præsentate,
Alapa a ministro percusse,
Oculis velate,
Colaphis cæse,
Qui faciem tuam a conspuentibus in te non avertisti,
Qui corpus tuum percutientibus, et genas tuas vellentibus dedisti,
A falsis testibus accusate,
Reus mortis judicate,
A Petro negate,
Vinctus Pilato tradite, Miserere nobis.
Ab Herode et ejus exercitu illuse,
Veste alba indute,
Barabbæ postposite,
Flagellis cæse,
Propter scelera nostra attrite,
Veste purpurea indute,

Spinis coronate,
Quasi rex per derisum salutate,
Arundine percusse,
Contra quem Judæi clamabant : crucifige, crucifige,
Ab iniquis reprobate,
Morte turpissima condemnate,
Voluntati impiorum tradite,
Jesu gratis odio habite,
Quem mundus posuit abominationem sibi,
Pro nobis maledictum facte,
Opprobrium hominum et abjectio plebis,
Pro nobis peccatum facte,
Propter scelus nostrum a Patre percusse,
Tanquam vermis contrite,
Jesu Crucis pondere gravate,
Tanquam ovis ad occisionem ducte,
Vestibus exute,
Clavis in Cruce confixe,
Pro inimicis Patrem orans,
Inter sceleratos reputate,
A prætereuntibus blasphemate,
A Judæis derise,
A militibus in Cruce illuse,
A latrone conviciis lacessite,
Opprobriis saturate,
Jesu latroni pœnitenti paradisum pollicite,
Qui Joannem Matri tuæ in filium commendasti,
A Patre derelicte,
Felle et aceto in siti potate,
Cum clamore valido et lacrymis deprecate,
Consummata omnia testate,
Usque ad mortem crucis obediens facte,
Qui spiritum tuum in manus Patris commendasti,
Qui clamans voce magna expirasti,
Jesu lancea transfixe,
De cujus latere exivit sanguis et aqua,

Miserere nobis.

De Cruce deposite,
In sindone munda involute,
In monumento novo tumulate,
Qui ad inferos descendisti,
Qui tertia die surrexisti,
Jesu, cujus amore Cor amantissimum sanctissimæ Matris tuæ doloris gladio transfixum fuit,
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos, Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis, Jesu.
Jesu, audi nos.
Jesu, exaudi nos.

OREMUS [1].

DOMINE, Jesu Christe, Deus vere et vita æterna, qui ineffabili misericordia mortem Crucis subire, et tertia die resurgere voluisti, ut qui vivunt, jam non sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est et resurrexit : fac nos, quæsumus, ita mortis et resurrectionis tuæ imaginem portare, ut non nisi in Cruce tua gloriantes, peccato mortui, mundo crucifixi, et nobismetipsis exinaniti, in te et propter te in æternum vivamus; Qui cum Patre et Spiritu sancto vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

℣. Exaudiat nos, etc., p. 285.

STABAT MATER.

En ce même jour, on dit toujours après Complies le Stabat Mater, *excepté aux fêtes doubles-majeures* [2] *et de première ou seconde classe.*

[1] Cette oraison résume d'après saint Paul la doctrine du V. P. Eudes sur notre appartenance à Jésus et notre obligation de ne vivre qu'en lui et pour lui, en continuant les mystères de sa mort et d sa résurrection.

[2] Dans les *Constitutions*, le Vénérable n'excepte pas les fêtes doubles-majeures, mais seulement les fêtes de 1re et de 2e classe, et les octaves. *Const.* P. II, ch. 2.

STABAT Mater dolorosa[1],
Juxta Crucem lacrymosa,
Dum pendebat Filius.
Cujus animam gementem,
Contristatam et dolentem
Pertransivit gladius.
O quam tristis et afflicta
Fuit illa benedicta
Mater Unigeniti !
Quæ mœrebat et dolebat,
Et tremebat cum videbat
Nati pœnas inclyti.
Quis est homo qui non fleret,
Christi Matrem si videret
In tanto supplicio ?
Quis posset non contristari,
Piam Matrem contemplari
Dolentem cum Filio ?
Pro peccatis suæ gentis,
Vidit Jesum in tormentis,
Et flagellis subditum.
Vidit suum dulcem Natum
Morientem, desolatum,
Dum emisit spiritum.
Eia, Mater, fons amoris,
Me sentire vim doloris
Fac, ut tecum lugeam.
Fac ut ardeat cor meum,
In amando Christum Deum,
Ut illi complaceam.
Sancta Mater, istud agas,
Crucifixi fige plagas
Cordi meo valide.

[1] Cette Prose a été composée par *Jacques de Benedictis*, franciscain, appelé ordinairement Jacopone de Todi (mort en 1386). Elle est enrichie de 100 jours d'indulgences chaque fois, (18 juin 1876).

Tui Nati vulnerati,
Tam dignati pro me pati,
Pœnas mecum divide.
Fac me vere tecum flere,
Crucifixo condolere,
Donec ego vixero.
Juxta crucem tecum stare,
Te libenter sociare
In planctu desidero.
Virgo virginum præclara,
Mihi jam non sis amara,
Fac me tecum plangere.
Fac, ut portem Christi mortem,
Passionis ejus sortem,
Et plagas recolere.
Fac me plagis vulnerari,
Cruce hac inebriari,
Ob amorem Filii.
Inflammatus et accensus,
Per te, Virgo, sim defensus
In die judicii.
Fac me cruce custodiri,
Morte Christi præmuniri,
Confoveri gratia.
Quando corpus morietur,
Fac ut animæ donetur
Paradisi gloria.
Amen.

℣. Tuam ipsius animam doloris gladius pertransivit.
℟. Ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.

OREMUS.

INTERVENIAT pro nobis, quæsumus, Domine Jesu Christe, nunc et in hora mortis nostræ, apud tuam clementiam, piissima Virgo Maria Mater tua, cujus sacratissi-

mam animam et Cor amantissimum, in hora benedictæ Passionis tuæ, doloris gladius pertransivit, et in gloriosa Resurrectione tua ingens gaudium lætificavit; Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

POUR L'HUMILIATION

Qui se fait au Vendredi.

Au premier Vendredi de chaque mois, la Communauté étant assemblée au lieu où l'on doit faire l'Humiliation, le Semainier lit tout haut les choses suivantes :

INTENTIONS, ET DISPOSITIONS AVEC LESQUELLES NOUS DEVONS FAIRE L'HUMILIATION.

Nous devons faire cette action pour trois intentions :

1. En l'honneur et action de grâces des humiliations que Notre-Seigneur Jésus-Christ a portées en toute sa vie, spécialement en sa Passion ; et de la part que la très sainte Vierge y a eue.

2. Pour faire amende honorable à Dieu. et pour réparer, autant qu'il nous est possible, les fautes que nous avons commises contre lui, et les mauvaises édifications que nous avons données à la Communauté.

3. Pour prendre une nouvelle résolution, et demander à Dieu de nouvelles forces, afin de vaincre nos défauts, comme aussi afin d'obtenir de lui l'esprit d'humilité pour toute la Congrégation.

Mais afin de bien faire cette action, trois dispositions sont nécessaires.

La première est d'adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans toutes les humiliations et pénitences qu'il a portées en toute sa vie, à cause de nos péchés, et spécialement

en celles qu'il a souffertes dans le mystère de sa Passion, que nous honorons aujourd'hui, qui est N. ; lui offrir l'Humiliation que nous allons faire en l'honneur des siennes, et nous donner à lui pour entrer dans son esprit de pénitence et d'humilité.

La seconde est de nous examiner soigneusement sur les fautes que nous avons faites, pour nous accuser devant la Communauté de celles qui ont donné mauvaise édification, nous accusant des autres devant Dieu, et nous réservant à nous en confesser dans le sacrement de Pénitence.

La troisième est que ceux qui font l'Humiliation, et tous ceux aussi qui y assistent, s'humilient profondément en quatre manières : 1. Qu'ils s'humilient à raison de tous leurs péchés et manquements, non pas seulement selon la vue qu'ils en ont, mais selon la vue que Dieu en a. 2. Qu'ils s'humilient à cause de la part qu'ils ont dans les offenses et défauts de ceux de la Communauté, soit pour ne leur avoir pas donné assez bon exemple, soit pour n'avoir pas eu soin de prier Dieu pour eux comme il fallait. 3. Qu'ils s'humilient à raison de tous les péchés du monde, qu'ils doivent regarder comme leurs propres péchés : tant parce que, si Dieu ne les préservait, ils seraient capables de tomber en toutes sortes de crimes, que d'autant qu'en qualité de Prêtres, ils doivent, à l'imitation du souverain Prêtre, faire pénitence pour les péchés des autres hommes. 4. Qu'ils s'humilient, en tâchant de se mettre en disposition de s'accuser publiquement et devant tout l'univers de tous les péchés de leur vie, si Dieu demandait cela.

Après cela, on demeure environ un quart d'heure en silence et en oraison, afin de se donner à Notre-Seigneur, pour entrer en ces dispositions.

Ensuite de quoi le Supérieur, ou celui qui tient sa place, commence le Veni Creator, *à la fin duquel il dit le*

Verset et l'Oraison du Saint-Esprit ; puis on fait l'Humiliation, ainsi qu'on a coutume ; et à la fin on dit tous ensemble ce qui est proposé pour pénitence.

Aux autres vendredis, le Semainier ne lit point les intentions et dispositions précédentes ; mais la Communauté étant assemblée, on fait un quart d'heure d'oraison, pour se préparer à l'Humiliation : ensuite de quoi on dit le Veni Creator, *et les autres choses susdites.*

V. — POUR LE SAMEDI.

A onze heures et demie, on dit les Litanies suivantes, excepté dans les temps qui en ont de propres[1].

LITANIES

En l'honneur du Cœur adorable de Jésus.

KYRIE eleison.
Christe eleison.
Kyrie eleison.
Jesu, audi nos.
Jesu, exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili, Redemptor mundi, Deus, miserere nobis.
Spiritus sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas, unus Deus, miserere nobis.
Cor Jesu divinissimum, miserere nobis.

[1] C'est pendant l'impression de ce livre, que le Vénérable composa les Litanies du Sacré Cœur de Jésus ; et la première partie du Manuel étant déjà imprimée, il fut obligé de les reléguer vers la fin, après les prières pour le Roi. Avec l'éditeur de 1837, nous croyons devoir les mettre ici, comme à leur place naturelle. Il y a quelques légères variantes dans celles que l'auteur a fait imprimer à la fin du *Cœur admirable*.

Cor Jesu amantissimum,
Cor Jesu mitissimum,
Cor Jesu humillimum,
Cor Jesu misericordissimum,
Cor Jesu fidelissimum,
Cor Patris æterni,
Origo Spiritus sancti,
Plenitudo Divinitatis,
Sanctuarium Trinitatis,
Thronus divinæ voluntatis,
Cor Jesu, Cor Virginis Matris,
Cor adorabile,
Cor amabile,
Cor admirabile,
Cor incomparabile,
Fornax amoris,
Miraculum charitatis,
Norma patientiæ,
Speculum obedientiæ,
Exemplar virtutum,
Fons omnium gratiarum,
Lancea transfixum,
Amore vulneratum,
Templum sanctitatis,
Altare charitatis,
Sacerdos amoris,
Hostia dilectionis,
Holocaustum æternum,
Thuribulum aureum,
Calix inebrians,
Nectar deificans,
Consolator afflictorum,
Refugium peccatorum,
Zelator animarum,
Raptor cordium,
Pars nostra charissima,

Miserere nobis.

Spes nostra dulcissima,
Cordis nostri gaudium,
Cordis nostri Cor dilectissimum,
Cordis nostri thesaurus,
Cordis nostri paradisus,
Vita cordis nostri,
Rex cordis nostri,
Miserere nobis.
Propitius esto, parce nobis, Jesu.
Propitius esto, exaudi nos, Jesu.
Ab omni peccato, libera nos, Jesu.
A superbia vitæ,
Ab inordinato amore,
A cæcitate cordis,
A neglectu inspirationum tuarum,
A morte perpetua,
Per Cor tuum amantissimum, exaudi nos, Jesu.
Per maximum ejus in peccatum odium, exaudi nos, Jesu.
Per infinitum ejus in Patrem æternum amorem, exaudi nos, Jesu.
Per dulcissimam ejus in sanctissimam Matrem dilectionem,
Per ardentissimam illius erga sibi devotos charitatem,
Per summum ejus erga crucem affectum,
Per acerbissimos dolores ipsius,
Per ipsum amoris et doloris impetu pro nobis in morte disruptum [1],
Per æterna ejus gaudia,
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Jesu.

[1] On lit dans les *Révélations de sainte Brigitte*, approuvées de trois Papes et de deux Conciles généraux, au 1. liv. ch. 10 et 27, et au liv. 4, chap. 70, que le Cœur de Notre-Seigneur fut rompu et crevé de douleur au moment de sa mort : c'est ce qui est marqué dans ces paroles. (Note de l'édition de 1837. Le V. P. Eudes cite ces révélations dans le *Cœur admirable*, liv. XII, ch. 13). — Voir, dans le livre du *Bon Confesseur*, ch. 2, sec. 2, (tome IV des Œuvres) une note relative aux *Révélations de sainte Brigitte*.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos, Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis Jesu.
Jesu, audi nos.
Jesu, exaudi nos.

OREMUS[1].

Deus, qui propter nimiam charitatem tuam, nos Unigeniti tui membra et filios tuos efficiens, cor unum cum Capite et Patre nostro habere voluisti : præsta, quæsumus, ut igne tui amoris et flamma charitatis Cordis amantissimi Jesu accensi, tuam in omnibus voluntatem Corde magno adimpleamus, et quæ recta sunt desiderantes, desiderata percipere mereamur ; Per eumdem.

POUR LAVER LA VAISSELLE

Avec les dispositions requises.

En ce jour-ci spécialement, le Semainier et celui qui lui doit succéder, vont laver la vaisselle ; et le Supérieur y va aussi quelquefois, prenant avec lui celui de la Communauté qu'il juge bon. Et afin de bien faire cette action, on se met à genoux pour l'offrir à Dieu, et pour entrer dans les dispositions suivantes :

TROIS DISPOSITIONS POUR BIEN FAIRE CETTE ACTION.

La première est de nous humilier devant Dieu, reconnaissant que nous sommes infiniment indignes de faire une action qui a été faite par tant de Saints et de Saintes, et par la Reine de tous les Saints, et même par le Saint des Saints Jésus-Christ Notre-Seigneur ; car saint Joseph et la bienheureuse Vierge n'ayant personne

[1] Cette oraison résume en quelques mots la doctrine du P. Eudes sur notre union à Jésus et à son Cœur sacré.

chez eux pour les servir, qui doute que Notre-Seigneur, qui a lavé les pieds d'un Judas, ne fît ce qu'un bon enfant ferait dans la maison d'un père et d'une mère qui n'auraient ni serviteur ni servante ?

La deuxième est de lui offrir cette action, en l'honneur et action de grâces de toutes les humiliations qu'il a portées en la terre, et pour le supplier de nous donner une vraie humilité.

La troisième, de nous donner à lui, pour nous unir à toutes les saintes dispositions et intentions avec lesquelles lui, sa sainte Mère et les Saints ont fait cette même action, durant laquelle on dit les Litanies de Jésus et de la bienheureuse Vierge ; et étant achevée, on se met derechef à genoux, pour faire la profession d'humilité en disant : *Domine Jesu Christe, nihil sumus*, etc[1].

Après l'Office du soir, on dit les Litanies suivantes, excepté aux temps marqués ci-dessus, page 306.

LITANIES

En l'honneur du très saint Cœur de la bienheureuse Vierge.

Kyrie eleison.
Christe eleison.
Kyrie eleison.
Jesu, Cor Mariæ[2], audi nos.
Jesu, Cor Mariæ, exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.

[1] Comme à la fin de l'oraison du matin, p. 274.

[2] « Jésus est tellement vivant et régnant en Marie, que véritablement il est l'âme de son âme, l'esprit de son esprit et le cœur de son cœur, si bien qu'à proprement parler, le Cœur de Marie c'est Jésus. » V. P. Eudes, *Explicat. de l'Ave Cor.* Œuvres, t. II. p. 363. — Sur cette expression, Cf. R. P. Le Doré, *Les Sacrés Cœurs*, II, ch. 11, p. 241 sq.

Fili Redemptor mundi Deus,
Spiritus sancte Deus,
Sancta Trinitas, unus Deus,
Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis.
Cor Mariæ sanctissimum ora pro nobis.
Speculum divini Cordis,
Compendium perfectionum Divinitatis,
Imago perfecta Cordis æterni Patris,
Deliciæ Filii Dei,
Signaculum Spiritus sancti,
Sanctuarium Divinitatis,
Triclinium sanctæ Trinitatis,
Thronus divinæ voluntatis,
Cor secundum Cor Dei,
Custos divini Verbi,
Speculum Passionis Christi,
Cor unum cum Corde Christi[1].
Spes et lætitia cordis nostri,
Fons totius consolationis,
Fornax divini amoris,
Miraculum charitatis,
Centrum mansuetudinis,
Abyssus humilitatis,
Domus sapientiæ,
Thronus misericordiæ,
Zelator animarum,
Thronus omnium virtutum,
Abyssus gratiarum,
Thesaurus innumerorum bonorum,
Cælum cælorum,

Ora pro nobis

[1] Il est clair qu'il ne s'agit pas ici d'une unité physique : il n'y a pas d'âme commune, de cœur commun ; il n'est question que d'une union morale Cette union n'est, comme le dit le P. Eudes lui-même, qu'une très parfaite liaison et conformité d'esprit, de vie, de sentiment et d'inclination. *Ita animis et sensibus erant concordes, ac si omnes unum idemque habuissent cor.* Corneille La Pierre, *in Act.* IV,32. — Cf. sur cette union, R. P. Le Doré, *Les Sacrés-Cœurs*, II, ch. XII, p. 275, sq.

Sanctum Sanctorum,
Abyssus mysteriorum,
Abyssus miraculorum,
Liber vitæ,
Gazophylacium Ecclesiæ,
Oraculum Christianorum,
Sidus amantium,
Divinæ legis tabula,
Cordis fidelis regula,
Raptor cordium,
Cordis nostri refugium.
Cordis nostri præsidium,
Cordis nostri domus aurea,
Turris nostra fortissima,
Cordis nostri paradisus,
Cordis nostri jubilus,
Solatium exilii nostri,
Rex cordis nostri,
Cor amator cordis nostri,

Ora pro nobis.

Propitius esto, parce nobis, Jesu.
Propitius esto, exaudi nos, Jesu.
Per divinissimum Cor tuum, exaudi nos, Jesu.
Per Cor amantissimum sanctissimæ Matris tuæ, exaudi nos, Jesu.
Per maximum ejus contra peccatum odium,
Per insignem ejus mundi contemptum,
Per profundissimam ejus humilitatem,
Per mellifluam ejus benignitatem,
Per specialem ejus erga sibi devotos charitatem,
Per summum ejus in Patrem æternum amorem,
Per ardentissimam ejus in te dilectionem,
Per piissima illius desideria,
Per amantissima illius suspiria,
Per acerbissimos dolores illius,
Per temporalia et æterna ejus gaudia,
Per excellentissimam ejus cum Corde tuo unionem,

O pretiosissimum Cor Jesu et Mariæ[1], thesaurus cordis nostri, posside cor nostrum in æternum.
O amantissimum Cor Jesu et Mariæ, vita cordis nostri, vive in corde nostro in æternum.
O dilectissimum Cor Jesu et Mariæ, rex cordis nostri, regna super cor nostrum in æternum.
Jesu, Cor Mariæ, audi nos.
Jesu, Cor Mariæ, exaudi nos.

OREMUS[2].

OMNIPOTENS Deus, qui beatissimæ Virginis Mariæ Cor amantissimum, sacrarium Divinitatis, thronum omnium virtutum, totiusque sanctitatis thesaurum esse voluisti : da nobis, quæsumus, ejusdem sanctissimi, Cordis meritis et precibus, ipsius imaginem in corde nostro jugiter portare ; ūt ejus imitatione, quæ tibi sunt placita semper facientes, secundum Cor tuum in æternum effici mereamur ; Per Dominum.

CHANT DE L'INVIOLATA.

*Après cela on chante l'*Inviolata, *ayant chacun un cierge à la main, en l'honneur de la très immaculée pureté tant de corps que d'esprit de la bienheureuse Vierge, et en l'honneur de sa très profonde humilité ; et pour la prier de nous obtenir de Dieu un grand amour pour la pureté, et une grande horreur de tout ce qui y est contraire, avec une vraie humilité.*

C'est aussi pour demander pardon à Dieu et pour lui

[1] Dans cette triple invocation, nous supplions les SS. Cœurs de Jésus et de Marie, qui ne font qu'un par les liens de la grâce et de l'amour, de prendre possession de nos cœurs, d'y vivre et d'y régner éternellement. C'est toujours la doctrine du *Royaume de Jésus*.

[2] Cette oraison nous montre le très saint Cœur de Marie comme le modèle de vertu et de sainteté sur lequel nous devons façonner nos cœurs pour être selon le Cœur de Dieu.

faire publiquement une amende honorable de toutes les fautes que nous avons faites durant la semaine ; et pour supplier la Mère de grâce et de miséricorde de nous en obtenir la rémission, et la grâce de nous en corriger, et suppléer à tous nos manquements[1].

[INVIOLATA, integra et casta es Maria,
Quæ es effecta fulgida cœli porta.
O Mater alma Christi charissima,
Suscipe pia laudum præconia.
Nostra ut pura pectora sint et corpora,
Te nunc flagitant devota corda et ora.
Tua per precata dulcisona,
Nobis concedas veniam per sæcula ;
O benigna ! o Regina ! o Maria !
Quæ sola inviolata permansisti.

On chante deux fois :

Monstra te essem Matrem, etc.

Puis la strophe :

Sit laus Deo Patri, etc.

℣. Post partum, Virgo, inviolata permansisti.
℟. Dei Genitrix, intercede pro nobis.

Pendant l'Avent.

℣. Angelus Domini nuntiavit Mariæ.
℟. Et concepit de Spiritu sancto.

OREMUS

OMNIPOTENS sempiterne Deus, qui pro nobis de castissima et humillima Matre Virgine Maria nasci dignatus es : fac nos quæsumus, et casto corpore tibi servire, et humili mente placere. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. ℟ Amen].

[1] Nous ajoutons ici le texte de ce chant tel que le P. Eudes le prescrit dans les Constitutions, Part. II, ch. 3.

PARTIE TROISIÈME

Contenant les choses qui se font en chaque mois.

Au dernier jour de chaque mois, après l'examen et les prières du soir, avant que de donner les Sentences du mois suivant, le Semainier prononce hautement et dévotement ce qui suit :

Que chacun se donne à Notre-Seigneur, pour entrer dans les dispositions qui sont marquées dans les paroles que je vais dire, les disant avec moi, non pas de bouche, mais de cœur et d'affection, pour nous préparer à recevoir les Sentences du mois qu'on nous va donner.

O très adorable Jésus, nous vous adorons en toute l'humilité et respect qui nous est possible, selon tout ce que vous êtes en vous-même, en votre sainte Mère, en tous vos Anges et en tous vos Saints.

Nous vous rendons grâces infinies de tout l'honneur que vous avez jamais rendu à votre Père éternel, par vous-même et par tous vos membres ; de toutes les faveurs que vous avez faites à votre bienheureuse Mère, à tous vos Anges et à tous vos Saints ; et de toutes les grâces que vous nous avez faites par leur entremise.

Nous vous demandons pardon de tout notre cœur de toutes les fautes que nous avons commises en toute notre vie, spécialement en ce mois, au regard de vous, de votre sacrée Mère et de tous vos Saints. Réparez-les, s'il

vous plaît, pour nous, par votre infinie miséricorde.

O bon Jésus, nous nous donnons à vous de tout notre pouvoir ; faites que nous entrions en société et communion parfaite avec tous vos Saints ; rendez-nous participants de leur esprit et de leurs vertus, et nous donnez la grâce de recevoir, comme de votre part, les Sentences qui nous vont être données, et d'en faire un saint usage, pour votre gloire, et pour l'honneur de votre précieuse Mère et de tous vos Saints.

O Mère de Jésus, ô Anges de Jésus, ô Saints et Saintes de Jésus, nous vous saluons et honorons en toutes les manières que Dieu veut que nous le fassions.

Nous vous rendons grâces de tous les services que vous avez rendus à Dieu, et de toutes les grâces et assistances que nous avons reçues par votre moyen.

Nous vous demandons pardon de toutes nos ingratitudes et manquements au regard de vous. Nous vous offrons en satisfaction, et pour l'augmentation de votre gloire et de votre joie, le très aimable Cœur de Jésus.

Et en union de cette oblation, nous nous offrons nous-mêmes à vous. Employez, s'il vous plaît, la puissance que Dieu vous a donnée, pour nous posséder, pour détruire en nous tout ce qui lui déplaît, pour nous associer à toutes les louanges que vous lui rendez continuellement, et pour nous donner à la divine Volonté, afin qu'elle établisse son règne en nous pour jamais. Ainsi soit-il.

Après cela, le Sacristain distribue les Billets ou Sentences ; ensuite de quoi le Semainier prononce hautement ce qui suit :

Pour faire un saint usage des Sentences ou Billets que nous avons reçus, trois choses sont nécessaires :

La première est de les garder soigneusement et avec respect, comme une chose qui nous a été donnée de la part de Dieu, et de les mettre en un lieu convenable, là où nous les puissions voir et lire souvent.

La seconde, d'avoir dévotion au mystère ou au Saint qui nous y est proposé, et de lui rendre tous les jours quelque honneur.

La troisième, d'avoir soin particulier de pratiquer la vertu qui nous y est marquée, et de prier pour le sujet qui nous y est recommandé.

PARTIE QUATRIÈME

Contenant les choses qui se font en chaque année.

I. — POUR LE MOIS DE JANVIER.

POUR LE 13e JOUR DE CE MOIS.

Après l'examen et les prières du soir, et avant que de proposer le sujet de l'Oraison, le Semainier lira hautement ce qui suit :

C'EST demain le 14 de ce mois[1], jour de la fête du très saint Nom de Jésus, auquel les premières patentes de l'établissement de notre Congrégation ont été signées et données par Monseigneur l'Illustrissime Jacques d'Angennes, Évêque de Bayeux ; de sorte que la divine Bonté l'a voulu établir sur ce divin et inébranlable fondement duquel le Saint-Esprit a dit, parlant par la bouche de saint Paul : Que personne ne peut mettre un autre fondement que celui qui a été mis, qui est Jésus-Christ : *Fundamentum aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus*[2].

Ayons soin d'en rendre grâces à la très sainte Trinité, à Notre-Seigneur Jésus et à sa très sainte Mère ; de leur demander pardon de tous les empêchements que nous

[1] Le V. P. Eudes avait fixé à ce jour la fête du très saint Nom de Jésus, dont il avait composé un office propre. On le trouvera au volume des Œuvres liturgiques.

[2] I *Cor.* III, 11.

avons apportés à l'accomplissement de leurs desseins sur la Congrégation, par nos péchés et infidélités ; et de renouveler en nous le désir d'être plus fidèles et plus exacts à satisfaire à toutes nos obligations, et de supplier Notre-Seigneur de réparer nos manquements, et de nous donner toutes les grâces dont nous avons besoin pour faire parfaitement ce qu'il demande de nous ; comme aussi de prier la très sacrée Vierge, tous nos Anges et tous nos Saints, de suppléer à nos défauts, et de nous obtenir la persévérance et la fidélité dans notre vocation.

POUR LE 16 DE JANVIER ET AUTRES JOURS SUIVANTS.

De nos devoirs envers Dieu sur le sujet de notre Naissance et de notre Baptême.

En ce jour, au matin, après les préparations ordinaires de l'Oraison, le Semainier lira tout haut ce qui suit :

Une des plus grandes obligations que nous ayons à Dieu, étant de nous avoir donné la vie de la nature par notre naissance temporelle, et la vie de la grâce par notre naissance spirituelle au Baptême, nous devons avoir grand soin de lui rendre nos devoirs sur ces deux naissances.

Pour cet effet, nous devons prendre tous les ans six jours de suite, dans le mois de janvier, à commencer du 16 de ce mois, durant lesquels nous ferons les exercices de piété qui sont sur cette matière dans la septième partie du livre de la *Vie et Royaume de Jésus* [1], en la façon et avec l'ordre qui suit :

Le premier point de notre Oraison sera le premier ar-

[1] *Œuvres*, tome I, p. 496.

ticle de l'Élévation à Jésus sur le sujet de notre naissance, qui est dans le livre susdit ; le second point sera le second article; et le troisième point, le troisième et quatrième articles. Voici le premier article, que chacun doit écouter attentivement, et les autres aussi que je proposerai tantôt, pour en tirer la matière de son Oraison.

Après cela, le dit Semainier lira ce premier article pour le premier point de l'Oraison ; le second article, pour le second point ; et le troisième et quatrième articles, pour le troisième point, ainsi qu'on a coutume de proposer les points de l'Oraison, l'un après l'autre.

POUR LE 17 DE JANVIER.

En ce jour, après les préparations ordinaires de l'Oraison, le Semainier dira ce qui suit :

CONTINUONS à rendre à Dieu nos devoirs sur le sujet de notre naissance. C'est encore aujourd'hui la matière de notre Oraison, dont le premier point sera tiré du 5e, 6e, 7e et 8e articles de l'Élévation à Jésus sur le sujet de notre naissance, dont le commencement nous fournit hier le sujet de notre Méditation. Le second point sera tiré du neuvième article ; et le troisième point, des Élévations qui suivent à la sainte Vierge, aux Anges et aux Saints. Voici le 5e, 6e, 7e et 8e articles.

Après cela, le même Semainier lira les articles susdits en la manière ordinaire.

En ce même jour, au lieu de l'exercice qui se fait avant midi, après les Litanies, le Sub tuum præsidium *et les Oraisons de saint Joseph, de saint Gabriel, et de saint Jean, le Semainier prononcera hautement et avec dévotion ce qui suit, et tous le diront avec lui, mais d'esprit et de cœur seulement :*

ÉLÉVATION A DIEU

Contenant les devoirs que nous sommes obligés de lui rendre sur le sujet de notre Naissance temporelle.

Que chacun se donne à Notre-Seigneur, pour dire, non pas de bouche, mais de cœur et d'esprit, les choses que je vais prononcer :

O mon Dieu puisque c'est vous qui, par une puissance et bonté infinie, m'avez tiré du néant pour me donner l'être et me créer à votre image et semblance. J'aurais dû, dès le premier instant de ma vie, si j'en avais été capable, vous rendre les devoirs que la créature raisonnable doit à son Créateur ; mais ne l'ayant pas pu alors, je désire maintenant le faire, moyennant votre grâce, le mieux qu'il me sera possible.

A cette fin, prosterné à vos pieds, ô Père céleste, en union de toute l'humilité, de tout l'amour, et de toutes les autres saintes dispositions avec lesquelles mon Seigneur Jésus votre Fils bien-aimé, et la bienheureuse Vierge Marie sa très sacrée Mère, vous ont adoré, aimé et remercié, et se sont offerts, consacrés et sacrifiés à votre gloire dès le premier moment de leur vie, je vous adore aussi avec eux comme mon Dieu, mon Créateur et mon souverain Seigneur ; je vous aime, vous bénis et vous loue de toutes mes forces, et désire que tous vos Anges, tous vos Saints et toutes vos créatures vous adorent et glorifient avec moi. Et je vous adore, vous aime et vous glorifie aussi, au nom et de la part de toutes les créatures angéliques, humaines, irraisonnables et insensibles ; et, s'il était possible, je voudrais avoir en moi tout leur être, toutes leurs forces, et toute la capacité qu'elles ont ou auraient pu avoir de vous glorifier et aimer, pour l'employer toute maintenant à vous rendre ces devoirs pour moi et pour elles.

Je vous rends grâces infinies, ô mon Dieu, pour moi et pour toutes vos créatures, de ce que vous m'avez donné l'être et la vie, et un être capable de vous connaître et aimer; de ce que vous m'avez fait naître au temps et au lieu où je suis né; de ce que vous m'avez fait naître de parents catholiques, et de toutes les autres faveurs que j'ai reçues de vous en ma naissance; mais surtout, de ce que vous m'avez conservé la vie avant le saint Baptême. Car, hélas! si j'étais mort avant que d'avoir été baptisé, comme une infinité d'autres sont morts, je n'aurais jamais vu votre divine face. Oh! que le ciel et la terre vous bénissent à jamais pour cette faveur très particulière que vous m'avez faite!

O mon Dieu, quel sujet d'humiliation et de douleur pour moi, quand je pense que, durant les premiers mois de ma vie, j'ai été votre ennemi et dans l'appartenance de Satan, et que, durant ce temps, j'étais dans un état continuel de péché qui vous déplaisait et déshonorait infiniment. C'est de quoi je vous demande très humblement pardon, ô mon Seigneur! et en satisfaction du déshonneur que je vous ai rendu en cet état de péché originel, dans les entrailles de ma mère, je vous offre, ô Père de Jésus, toute la gloire que votre Fils bien-aimé vous a donnée durant les neuf mois qu'il a été au ventre sacré de sa très précieuse Mère, comme aussi tout l'honneur qu'elle vous a rendu durant le temps qu'elle a demeuré dans les bienheureuses entrailles de sa bénite mère sainte Anne.

O mon Créateur, vous ne m'avez donné l'être et la vie que pour l'employer en votre service et amour; c'est pourquoi je vous l'offre et réfère, je vous la consacre et sacrifie entièrement, avec l'être et la vie de tous les Anges, de tous les hommes et de toutes les créatures, vous protestant de tout mon cœur que je ne veux plus être, ni vivre, ni penser, ni dire, ni souffrir rien que pour votre pure gloire et pour l'accomplissement de votre sainte

volonté ; et qu'en union du même amour avec lequel votre Fils Jésus a embrassé et porté toutes les croix qui lui ont été présentées de votre part, en sa naissance temporelle, j'accepte pour l'amour de vous toutes les peines de corps et d'esprit qui me sont arrivées et qui m'arriveront en toute ma vie, vous les offrant, ô mon Dieu, en union de celles de mon Sauveur.

O bon Jésus, je vous offre tout l'état de ma naissance et de ma résidence dans les entrailles de ma mère, et vous supplie que, par votre infinie miséricorde, vous daigniez suppléer à tous mes défauts, rendant pour moi à la très sainte Trinité tous les devoirs que j'aurais dû lui rendre pour lors, si j'en avais été capable, et que vous fassiez que tout cet état rende un hommage immortel à l'état de votre résidence dans les sacrées entrailles de votre Mère, et au mystère de votre naissance éternelle et temporelle.

A la très sainte Vierge.

O Mère de Jésus, je vous salue et honore comme la Mère de mon Dieu, et comme ma souveraine Dame. C'est par votre entremise que j'ai reçu de sa bonté infinie toutes les faveurs qu'il m'a faites. Je vous en rends mille et mille grâces, et prie tous les Anges et tous les Saints de vous en remercier avec moi. Je vous demande pardon de toutes mes ingratitudes, et en satisfaction je vous offre le très adorable Cœur de mon Jésus, tout rempli d'amour vers vous ; et, en union de cette oblation, je vous offre aussi, vous donne et vous consacre, après Dieu, toutes les dépendances et appartenances de mon être, vous suppliant très humblement de me donner et consacrer à votre Fils, et de faire, en sorte, par vos prières et mérites, que tous les états, actions et souffrances de ma vie, rendent un hommage éternel à tous les états, actions et souffrances de sa vie et de la vôtre.

Aux Anges et aux Saints.

O mon saint Ange gardien, ô tous les saints Anges gardiens de mes père et mère et du pays où je suis né, ô tous les saints Patrons et Protecteurs du diocèse et de la paroisse de ma naissance, je vous salue et honore, autant que je puis et que je dois selon Dieu. Je vous remercie de tout mon pouvoir, de toutes les assistances et faveurs que j'ai reçues de vous, spécialement pendant que j'ai été au ventre de ma mère, et au temps de ma naissance. Je vous supplie de m'aider à rendre à mon Dieu tous les devoirs que j'aurais dû lui rendre en ce temps, et de le prier qu'il me donne la grâce d'employer et sacrifier tout ce que je suis en la nature et en la grâce, pour sa pure gloire et pour l'accomplissement de sa divine volonté. Ainsi soit-il,

---

POUR LE 18 DE JANVIER.

En ce jour, on commencera l'exercice des devoirs du Baptême. Et à cette fin, le matin, après les préparations ordinaires de l'Oraison, le Semainier lira premièrement tout haut ce qui est écrit sur ce sujet dans le Royaume de Jésus[1], *qui commence ainsi :* Ayant commencé par le moyen du saint Baptême, etc. ; *comme aussi ce qui suit, qui commence en cette façon :* L'auteur et instituteur du sacrement de Baptême, etc. ; *et après cela il proposera l'élévation suivante pour matière d'Oraison, en cette façon :*

Cette Élévation sera le sujet de notre Oraison, dont le premier point sera tiré des cinq premiers articles de la même Élévation, le second du sixième et du septième, le troisième du huitième.

[1] Œuvres complètes, t, I, p. 505.

Voici les cinq premiers articles : O Jésus, je vous adore comme l'auteur et instituteur, etc., *jusqu'à ces paroles exclusivement* : Je vous demande pardon du peu d'usage, etc.

Voici le sixième et le septième article : Je vous demande pardon du peu d'usage, etc., *jusqu'à ces paroles inclusivement :* dans le divin sacrement de Baptême.

Voici le huitième article : O Jésus, je vous adore dans le mystère de votre Incarnation, etc., *jusqu'à la fin de l'Élévation.*

POUR LE 19 DE JANVIER.

En ce jour, le sujet de l'Oraison sera le chapitre qui porte pour titre : Que la Naissance éternelle et temporelle, la Mort, la Sépulture et la Résurrection de Jésus sont l'exemplaire, etc., *avec l'Élévation suivante ; et ce sera au Semainier à partager le tout en trois points, ainsi qu'il jugera bon.*

POUR LE 20 DE JANVIER.

Le sujet de l'Oraison pour ce jour sera l'Élévation, qui commence ainsi : O mon très aimable Jésus, je vous adore et reconnais comme celui qui m'a baptisé, etc., *laquelle sera partagée en trois points par le Semainier, ainsi qu'il jugera à propos.*

POUR LE 21 DE JANVIER.

Le sujet de l'Oraison de ce jour sera l'Élévation à Jésus, pour renouveler la profession du Baptême, qui commence ainsi : O Jésus, mon Seigneur et mon Dieu, je vous adore comme mon Chef, etc., *avec l'Élévation suivante à la très*

sainte Trinité, qui commence en cette sorte : O Trinité sainte et adorable, etc.

En ce même jour, au lieu de l'exercice qui se fait avant midi, après les Litanies, le Sub tuum præsidium *et les Oraisons suivantes, le Semainier lira hautement et posément l'Élévation suivante, que tous diront avec lui de cœur et d'esprit seulement.*

ÉLÉVATION A DIEU

Pour renouveler la profession chrétienne, que nous avons faite au Baptême.

QUE chacun se donne fortement à Notre-Seigneur, pour dire, non pas de bouche, mais d'esprit et de cœur, ce que je vais prononcer :

O mon Dieu, Père de mon Seigneur Jésus-Christ, je vous adore, vous bénis et vous loue de tout mon cœur, dans cet amour infini par lequel vous avez envoyé votre Fils en ce monde, et avez voulu qu'il ait répandu son sang, non seulement pour effacer nos péchés et nous délivrer de la captivité du diable et de l'enfer, mais aussi pour nous faire entrer dans une merveilleuse société avec vous par le moyen du saint sacrement de Baptême, qu'il a établi à cette fin dans son Église.

Car, dans ce sacrement, nous contractons avec vous une sainte et divine alliance, qui est la plus haute, la plus étroite et la plus avantageuse pour nous qui se puisse imaginer, parce que, de votre côté, vous nous recevez en société avec vous, non seulement en qualité d'amis, mais en qualité d'enfants et de membres de votre Fils Jésus, pour n'être qu'un avec lui, ainsi que les membres ne font qu'un avec leur chef, et pour être par son moyen consommés en unité avec vous et avec lui, selon ces siennes paroles : *Ut sint consummati in unum*[1]. A raison

[1] Joan. XVII, 23.

de quoi ce divin Sauveur nous assure que vous nous aimez comme vous l'aimez : *Dilexisti eos sicut et me dilexisti*[1] ; et *qu'il nous prépare le même royaume que vous lui avez donné*[2] ; et *qu'il nous fera asseoir avec lui dans son trône, comme il est assis avec vous dans votre trône*[3].

De notre côté aussi, nous vous avons promis solennellement, lorsque nous sommes entrés en cette sainte société avec vous, de renoncer entièrement à Satan, à ses œuvres et à ses pompes, et d'adhérer à votre Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur, pour le suivre comme les membres doivent suivre leur chef.

Mais, hélas ! mon Dieu, jusqu'à présent je vous ai été très ingrat de tant de faveurs, et j'ai été très infidèle à garder les promesses que je vous ai faites. Je m'en accuse en la face du ciel et de la terre, et vous en demande pardon de tout mon cœur ; et, pour tâcher de réparer ma faute, je désire maintenant, moyennant votre aide, faire trois choses.

Premièrement, je vous rends grâces infinies, ô mon Dieu et mon Père éternel, et prie la bienheureuse Vierge, tous vos Anges et tous vos Saints de vous remercier avec moi, pour toutes les grâces que j'ai reçues de vous en mon Baptême et en toute ma vie.

Secondement, en réparation de mon ingratitude et infidélité, je vous offre la vie et les vertus, la Passion et la mort de votre Fils Jésus, avec tous les mérites de sa très sainte Mère et de tous les Saints.

Troisièmement, je désire maintenant renouveler la profession de mon Baptême, comme si je la faisais tout de nouveau, et le plus efficacement et en la meilleure manière qu'il me sera possible.

[1] Joan. XVII, 23.

[2] « Et ego dispono vobis sicut disposuit mihi Pater meus regnum. » Luc. XXII, 29.

[3] « Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo, sicut et ego vici, et sedi cum Patre meo in throno ejus. » *Apoc.* III, 21.

Pour cet effet, je me donne de tout mon cœur à votre divin Esprit et à votre saint amour, et en la vertu de cet Esprit et de cet amour, comme aussi en union de tout l'amour et dévotion de la très sacrée Vierge et de tous vos Saints, je proteste hautement que je veux renoncer, et que je renonce en effet et pour jamais à Satan, à ses œuvres et à ses pompes, et que je veux me donner et me donne effectivement à mon Seigneur Jésus, pour le suivre, moyennant sa grâce, le plus parfaitement qu'il me sera possible. Oui, mon Sauveur, je me donne tout à vous de toutes mes forces, pour vous suivre en votre divine doctrine, et en la sainteté de votre vie, de vos mœurs et de vos vertus. Prenez s'il vous plaît vous-même une pleine et entière possession de mon être et de toutes les dépendances et appartenances de ma vie, et me donnez à votre Père éternel en la manière que vous connaissez lui être la plus agréable.

O Mère de mon Sauveur, ô bienheureux saint Joseph, ô bienheureux saint Gabriel, ô tous les Anges et les Saints de mon Dieu, donnez-moi à lui, s'il vous plaît, et le priez qu'il me donne la grâce de mourir plutôt que de violer désormais les promesses que je lui ai faites en mon Baptême.

O très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, employez vous-même, s'il vous plaît, votre divine puissance et votre grande miséricorde pour me prendre, me posséder, m'approprier, me consacrer et me sacrifier tout et pour jamais à vous et à votre pure gloire; et faites que je souffre la mort avec tous les tourments de la terre et de l'enfer, plutôt que de permettre que je sois séparé d'avec vous.

En ce même jour, après l'examen et les prières du soir, et avant que l'on propose le sujet de l'Oraison, le Semainier dit hautement ce qui suit :

C'est demain la fête du Sacré Mariage de la bienheureuse Vierge et de saint Joseph ; et c'est aussi le jour de la dédicace de notre Congrégation. Elle a été établie

le 25 de Mars ; elle a été dédiée et consacrée en ce jour-ci à l'honneur de la divine Communauté de Jésus Marie et Joseph, que nous devons regarder et honorer comme l'exemplaire, le modèle et la règle de notre Congrégation, qui en doit être l'image et la ressemblance, par une soigneuse et fidèle imitation des vertus qui ont régné dans l'admirable communauté de ces trois incomparables personnes, Jésus, Marie et Joseph, spécialement de leur humilité, de leur obéissance, de leur patience, de leur charité, de leur zèle pour le salut des âmes, de leur mansuétude, de leur amour vers Dieu, et de leur parfaite soumission à sa divine Volonté, qui était la supérieure de cette sacrée communauté, en laquelle toute autre volonté étant anéantie, la seule Volonté de Dieu en était le cœur, l'âme et l'esprit, qui la gouvernait et régissait en toutes choses. Aussi, si nous désirons que cette adorable Volonté soit la supérieure de notre Congrégation, qui est la fin première et principale pour laquelle elle a été établie, chacun doit s'efforcer de détruire et anéantir sa propre volonté, pour n'en avoir point d'autre que celle de Dieu, qui nous est déclarée par nos règles et par la voix de nos Supérieurs.

C'est sur ce sujet qu'on doit donner les points de la Méditation pour demain.

On dira aussi demain, à onze heures et demie, les Litanies de saint Joseph.

POUR LE 22 DE JANVIER.

LITANIES

En l'honneur de saint Joseph.

Kyrie eleison ;
Christe eleison ;
Kyrie eleison.
Jesu, audi nos.

Jesu, exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus,
Spiritus sancte Deus,
Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.
Sancta Maria, ora pro nobis.
Sancte Gabriel,
Sancte Angele custos justi Joseph,
Sancte Joseph, speculum divinæ Paternitatis,
Sancte Joseph, imago Dei Filii,
Sancte Joseph, sacrarium Spiritus sancti,
Sancte Joseph, dilecte sanctæ Trinitatis,
Sancte Joseph, servator Salvatoris,
Sancte Joseph, sponse Virginis Matris,
Sancte Joseph, Fili David nobilissime,
Sancte Joseph, ductor Jesu prudentissime,
Sancte Joseph, nutritie Christi fidelissime,
Sancte Joseph, quem Deus ab æterno præcipua charitate dilexit,

Ora pro nobis.

Quem Pater æternus Dominum domus suæ constituit,
Quem Filius Dei patrem suum vocari voluit,
Quem Spiritus sanctus omnibus donis cælestibus replevit,
Qui Virginem Matrem traducere noluisti,
Qui Filio Virginis nascenti præsepium parasti,
Qui eum post Matrem primus adorasti,
Qui nomen ejus Jesum vocasti,
Qui puerum Jesum in Ægyptum portasti,
Qui puerum Jesum ex Ægypto reduxisti,
Qui cum Maria puerum Jesum dolens quæsivisti,
Qui cum Jesu in fabri opere laborasti,
Cujus potestati Rex et Regina cælorum fuere subditi,

Ora pro nobis.

Jesu et Mariæ comes fidelissime,
Jesu et Mariæ simillime,
Jesu et Mariæ dilectissime,
Inter Jesum et Mariam defuncte,

Cum Jesu et Maria gloria ineffabili coronate
Sancte Joseph, contemptor mundi,
Amator crucis,
Rosa charitatis,
Lilium castitatis,
Speculum humilitatis,
Regula mansuetudinis,
Norma obedientiæ,
Exemplar omnium virtutum.
Consolator pauperum,
Defensor afflictorum,
Solamen laborantium,
Dux peregrinantium,
Adjutor te invocantium,
Pater omnium fidelium,
Sodalis Angelorum,
Gloria Patriarcharum,
Gaudium Prophetarum,
Apostolorum admiratio,
Martyrum jubilatio,
Lætitia Sacerdotum,
Corona Confessorum,
Virgo custos Virginum,
Decus Sanctorum omnium,
Sancte Joseph, patrone noster sanctissime,
Sancte Joseph, protector noster fortissime,
Sancte Joseph, pater noster amantissime,

Ora pro nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis, Jesu.
Jesu audi nos.
Jesu exaudi nos.

Oremus.

Deus, qui beatum Joseph Filii tui Patrem beatæ Mariæ Virginis Sponsum vocari, eumque singularem cum Jesu et Maria societatem habere voluisti : da nobis, quæsumus, ut in charitate humilitate et castitate radicati et fundati, Jesum, Mariam et Joseph perfecta imitatione sequamur in terris, ut cum ipsis te in æternum diligere et laudare mereamur in cælis ; Per eumdem Dominum.

POUR LE 29 DE JANVIER.

Après les prières du soir, et avant que de proposer le sujet de l'Oraison, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Demain, à quatre heures après midi, on fera une conférence ou un entretien sur la reconnaissance que nous devons avoir au regard de Dieu, de la bienheureuse Vierge et des Saints, pour les faveurs que notre Congrégation en a reçues [1], en la manière qui est marquée en la partie troisième de nos Constitutions, au chapitre troisième.

[1] Le V. P. Eudes recommandait instamment aux prêtres la vertu de reconnaissance. Deux raisons, disait-il, les obligent de rendre à Dieu de fréquentes actions de grâces : la première c'est qu'ils sont prêtres, et à ce titre, députés de tout l'univers pour rendre à Dieu les devoirs de toute l'humanité ; la seconde, qu'ils doivent être conformes à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et avec lui se faire le supplément de toutes les créatures pour remercier et bénir leur souverain Créateur.

Il avait fixé à ses prêtres les neuf jours qui précèdent la fête du saint Cœur de Marie, pour s'acquitter plus spécialement de ce grand devoir de la reconnaissance envers Dieu, sans doute parce que toutes les grâces du ciel nous arrivent par le canal de ce Cœur plein de miséricorde; et il leur a tracé les intentions qu'ils doivent avoir chaque jour dans ce but au saint sacrifice de la Messe. C'est pour inaugurer cette neuvaine d'actions de grâces, qu'il commande de faire, le 30 janvier, une conférence sur la Reconnaissance. Cf. *Constitutions*, part. III, ch. 3. Voir aussi Hérambourg, *Vertus*, p. 255 ; Martine, *Vie*, II. p. 436.

II. — POUR LES MOIS DE FÉVRIER, DE MARS ET D'AVRIL.

POUR LE 2 DE FÉVRIER.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Après avoir rendu nos devoirs à la sainte Enfance de Jésus, depuis Noël jusqu'à ce jour, nous devons maintenant honorer l'état de sa vie cachée jusqu'à l'âge de trente ans, d'ici au samedi de la semaine de la Quinquagésime inclusivement. Sur quoi il nous faudra faire un entretien ou une conférence au premier jour.

POUR LE 5 DE FÉVRIER.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Afin de nous préparer à la fête du très saint Cœur de la bienheureuse Vierge, on doit demain faire un entretien ou une conférence sur ce sujet, à la fin de laquelle on s'embrasse tous les uns les autres, en union de la très parfaite charité de ce même Cœur. On doit, aussi, demain ou après-demain, donner à dîner à douze pauvres, et ensuite leur donner quelque instruction pour leur salut, et les exhorter à se confesser et à communier en la fête, puis leur donner à chacun un sou[1].

[1] Le P. Eudes avait, à l'exemple du divin Maître, une prédilection pour les pauvres, qu'il appelait des « sacrements du Sauveur ». Il recommandait instamment cet amour des pauvres à tous les prêtres,

POUR LA FÊTE

DU TRÈS SAINT CŒUR DE LA BIENHEUREUSE VIERGE.

En la veille et durant l'Octave de cette fête, après les Laudes, on dira les neuf Litanies suivantes :

LITANIES

En l'honneur du très saint Cœur de la Bienheureuse Vierge.

POUR LA VEILLE DE LA FÊTE.

Kyrie eleison ;
Christe eleison ;
Kyrie eleison.
Jesu, Cor Mariæ, audi nos.
Jesu, Cor Mariæ, exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus, miserere.
Spiritus sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere.
Cor sacratissimum Jesu, miserere nobis.
Cor sanctissimum Mariæ, ora pro nobis.
Cor amantissimum,
Cor prudentissimum,
Cor fortissimum,

et il l'a inspiré aux membres de sa Congrégation, « suscitée dans ces derniers temps, disait-il, pour instruire, assister et consoler les pauvres ». Il prescrivit de faire manger chaque semaine (et même trois fois la semaine dans les maisons aisées) un pauvre avec la communauté dans tous ses établissements, ainsi qu'avec ses missionnaires au temps des missions. Et à certains jours, comme dans la circonstance actuelle, il voulait qu'on en admît douze au réfectoire. Cf. *Constitutions*, Part. III, ch. 3 et 5 ; Hérambourg, *Vertus*, p. 276 ; Martine, *Vie*, II, p. 444.

Cor justissimum,
Cor mitissimum,
Cor humillimum,
Cor purissimum,
Cor obedientissimum,
Cor nobilissimum,
Cor liberalissimum,
Cor vigilantissimum,
Vas aureum, omni lapide pretioso ornatum,
Vas in honorem sanctificatum,
Vas admirabile,
Opus Excelsi,
Echo Verbi Incarnati,
Apotheca Spiritus sancti[1],
Favus mellis,
Cella vinaria Regis,
Fons nectaris,
Requies Divinitatis,
Triclinium sanctissimæ Trinitatis[2],
Speculum divinarum perfectionum,
Cor Matris Jesu dignissimum,

Ora pro nobis.

✝

Cor Matris nostræ studiosissimum,
Doloris gladio in Passione Jesu transfixum,
Christi resurgentis apparitione exhilaratum,
Solatium exilii nostri,
Rex cordis nostri,
Propitius esto, parce nobis Jesu.
Propitius esto, exaudi nos Jesu.
Per divinissimum Cor tuum, exaudi nos Jesu,
Per Cor amantissimum beatissimæ Matris tuæ,
Per sanctissimam vitam ejusdem Cordis sacratissimi,

[1] Rich. a S. Laur. *De Laudib. B. V.*, lib. 10.
[2] D. Thomas, Opusc. 8, *De Salut. angelica.*

Per maximum ejus contra peccatum odium,
Per insignem ejus mundi contemptum,
Per profundissimam ejus humilitatem,
Per mellifluam ejus benignitatem,
Per specialem ejus erga sibi devotos charitatem,
Per singularem ejus erga Crucem affectum,
Per ardentissimam ejus in te dilectionem,
Per summum ejus in Patrem æternum amorem,
Per piissima illius desideria,
Per amantissima illius suspiria,
Per sacros languores ipsius,
Per acerbissimos dolores ipsius,
Per temporalia et æterna ejus gaudia,
Per eminentissimam ejus gloriam,
Per omnes purissimos illius affectus,
Per omnes sanctissimos illius motus,
Exaudi nos Jesu.

Per excellentissimam ejus cum Corde tuo unionem,

O pretiosissimum Cor Jesu et Mariæ, thesaurus cordis nostri, posside cor nostrum in æternum.

O amantissimum Cor Jesu et Mariæ, vita cordis nostri, vive in corde nostro in æternum.

O dilectissimum Cor Jesu et Mariæ, rex cordis nostri, regna super cor nostrum in æternum.

Jesu, Cor Mariæ, audi nos.

Jesu, Cor Mariæ, exaudi nos.

OREMUS.

Omnipotens Deus, qui beatissimæ Virginis Mariæ Cor amantissimum, sacrarium Divinitatis, thronum omnium virtutum, totiusque sanctitatis thesaurum esse voluisti : da nobis, quæsumus, ejusdem sanctissimi Cordis meritis et precibus, ipsius imaginem in corde nostro jugiter portare ; ut ejus imitatione, quæ tibi sunt placita semper facientes, secundum Cor tuum in æternum effici mereamur ; Per Dominum.

POUR LE JOUR DE LA FÊTE.

En ce jour-ci, et au Dimanche qui arrive dans l'Octave, on dit les Litanies du très saint Cœur à onze heures et demie, et au soir après les Laudes, on chante les Litanies de la bienheureuse Vierge.

Kyrie eleison ;
Christe eleison ;
Kyrie eleison.
Jesu, Cor Mariæ, audi nos.
Jesu, Cor Mariæ, exaudi nos.
Pater de cœlis Deus, miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus, miserere.
Spiritus sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere.
Cor sacratissimum Jesu, miserere nobis.
Cor sanctissimum Mariæ, ora pro nobis
Cor unum cum Corde Christi,
Custos divini Verbi,
Clavis cælestis thesauri,
Ferculum Verbi increati,
Currus Jesu igneus,
Lectulus Dei floridus,
Hortus Sponsi virginum,
Hortus florum cælestium,
Hortus conclusus,
Fons signatus,
Fons hortorum,
Puteus aquarum viventium,
Fons lucis et gratiæ,
Fons æternæ vitæ,
Fons olei sacri,
Fons vini deifici,
Fons lactis et mellis,

Ora pro nobis.

Fons omnis consolationis,
Fons perennis benedictionum,
Fons innumerorum bonorum,
Radius æternæ Deitatis [1],
Sanctuarium divinæ Trinitatis,
Cor Matris Jesu dignissimum, etc.

Il faut dire le reste comme il est en la précédente Litanie, depuis la croix, p. 372, jusqu'à l'Oraison inclusivement.

POUR LE SECOND JOUR DANS L'OCTAVE.

Kyrie eleison;
Christe eleison;
Kyrie eleison.
Jesu, Cor Mariæ, audi nos.
Jesu, Cor Mariæ, exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili, Redemptor mundi Deus, miserere.
Spiritus sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere.
Cor sacratissimum Jesu, miserere nobis.
Cor sanctissimum Mariæ, ora pro nobis.
Cor innocentissimum,
Cor devotissimum,
Cor sapientissimum.
Cor clementissimum
Effigies vera Cordis Christi,
Spes et lætitia cordis nostri,
Domus ignis [2],
Turris flammea salutis,
Turris David fortissima,

Ora pro nobis.

[1] D. Bernard. in *Medit. sup. Salve.*
[2] « Et erit domus Jacob ignis. » Abdias, I, 18.

Castrorum acies ordinata.
Lampas sapientissima Virginum,
Lampas ignis atque flammarum,
Lampas inextinguibilis,
Lampas plena olei cælestis,
Armarium Scripturarum [1],
Bibliotheca Testamentorum [1],
Cella omnium aromatum [1],
Abyssus gratiæ,
Thronus gloriæ,
Reclinatorium aureum veri Salomonis [2],
Volumen charitatis,
Exemplum omnis perfectionis,

Ora pro nobis.

Cor Matris Jesu dignissimum, etc., *comme en la première Litanie*, page 372.

POUR LE TROISIÈME JOUR DE L'OCTAVE.

Kyrie eleison ;
Christe eleison ;
Kyrie eleison.
Jesu, Cor Mariæ, audi nos.
Jesu, Cor Mariæ, exaudi nos,
Pater de cælis, Deus, miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus, miserere.
Spiritus sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere.
Cor sacratissimum Jesu, miserere.
Cor sanctissimum Mariæ, ora pro nobis.
Cor immaculatum, ora pro nobis.
Cor superangelicum, ora pro nobis.
Cor deificum, ora pro nobis.

1 Rich. a S. Laur. *De Laudib. Virg.*
2 *Cant.* III, 10.

Cor superseraphicum,
Cor deiferum,
Cor, Christi conceptu felicissimum,
Thesaurus vitæ,
Domus sapientiæ [1],
Cubiculum charitatis divinæ,
Gazophylacium Ecclesiæ [2],
Altare sempiterni thymiamatis,
Holocaustum divini amoris,
Caminus ignis cælestis,
Clibanus æternæ charitatis,
Thronus divinæ Voluntatis,
Lucerna ardens et lucens,
Arcana Dei custodiens,
Mysterium intrinsecus latens,
Omni creaturæ absconditum,
Soli Deo cognitum,
Abyssus mysteriorum,
Abyssus immensarum Dei perfectionum [3],

Ora pro nobis.

Cor Matris Jesu dignissimum, etc., *comme en la première Litanie*, page 372.

POUR LE QUATRIÈME JOUR DANS L'OCTAVE.

Kyrie, eleison;
Christe eleison;
Kyrie eleison.
Jesu, Cor Mariæ, audi nos.
Jesu, Cor Mariæ, exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus, miserere.

[1] Rich. a S. Laur. *Ibid.*
[2] D. Epiph. *De Laudib. B. M. V.*
[3] S. Chrysost. in hor. An.

Spiritus sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere.
Cor sacratissimum Jesu, miserere nobis.
Cor sanctissimum Mariæ, ora pro nobis.
Amore Dei vulneratum,
Rex omnium Martyrum,
Decus castitatis,
Honor virginitatis,
Schola divinarum scientiarum,
Officina omnium bonorum[1],
Paradisus deliciarum,
Ornamentum cæli pulcherrimum,
Rosa præfulgida cælicæ amœnitatis,
Lilium candidum sanctæ Trinitatis,
Aula regia summi Imperatoris,
Basilica sacra mundi Salvatoris,
Sacellum Spiritus sancti,[2]
Altare aureum ante thronum Dei[3],
Thuribulum aureum,
Phiala aurea cælestium odoramentorum[4],
Cythara benesonans Dei,
Echo Patris æterni,
Cymbalum jubilationis Christi,
Organum Spiritus divini,
Psalterium jucundum cælestis Chori,
Cor secundum Cor Dei,

Ora pro nobis.

Cor Matris Jesu dignissimum, etc., *comme en la première Litanie*, page 372.

[1] D. Damasc. *Orat.* I. *de Assumptio.*
[2] Honor. Augustodun. in *Sigillo B. M.*
[3] *Apoc.* VIII, 3.
[4] *Apoc.* V, 8.

POUR LE CINQUIÈME JOUR DANS L'OCTAVE.

KYRIE eleison;
Christe eleison;
Kyrie eleison.
Jesu, Cor Mariæ, audi nos.
Jesu, Cor Mariæ, exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus, miserere.
Spiritus sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere.
Cor sacratissimum Jesu, miserere nobis.
Cor sanctissimum Mariæ, ora pro nobis.
Rubus ardens et incombustus,
Thronus amoris igneus,
Margarita pretiosa,
Civitas Dei gloriosa,
Domus aurea Omnipotentis,
Palatium æterni Regis,
Castrum inexpugnabile regum Principis,
Propugnaculum christianæ Religionis,
Penetrale sacratissimum divini amoris,
Templum summi Pontificis,
Mons in vertice montium,
Cælum cælorum,
Sanctum sanctorum,
Candelabrum aureum,
Verum altare holocausti,
Arca Testamenti,
Arca propitiationis,
Arca sanctificationis,
Tabula legis digito Dei scripta,
Vas aureum plenum manna,
Habitaculum Deo dignum,

Ora pro nobis

Sanctuarium cælestium sacramentorum[1],
Abyssus miraculorum[2],
Cor ad omnia Deo placita paratum,
Cor Matris Jesu dignissimum, etc., *comme en la première Litanie*, page 372.

POUR LE SIXIÈME JOUR DANS L'OCTAVE.

Kyrie eleison ;
Christe eleison ;
Kyrie eleison.
Jesu, Cor Mariæ, audi nos.
Jesu, Cor Mariæ, exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili Redemptor mundi, Deus, miserere.
Spiritus sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere.
Cor sacratissimum Jesu, miserere nobis.
Cor sanctissimum Mariæ, ora pro nobis.
Sol mundi,
Splendor firmamenti,
Tabernaculum Creatoris,
Requies Salvatoris,
Digna sedes Altissimi,
Gaudium Patris æterni,
Deliciæ Filii Dei,
Signaculum Spiritus sancti,
Regnum sanctæ Trinitatis,
Sacrarium plenitudinis Divinitatis[3],
Armarium secretorum Dei,
Promptuarium mysteriorum fidei,

Ora pro nobis.

[1] D. Ambros. *Lib. de Instit. Virg.* cap. 7.
[2] D. Damasc. *Orat.*, 1 *de Nat. B.* V.
[3] B. Petrus Dam. *Serm.* 3 *de Nat. B. V.*

Liber vivus gestorum Christi [1],
Liber incomprehensus divini Verbi,
Memoriale Evangelistarum,
Evangelium æternum,
Bibliotheca Apostolorum [2],
Thesaurus Sacerdotum,
Origo totius sanctimoniæ sacratissimæ Virginis,
Oraculum Ecclesiæ nascentis,
Speculum clarissimum vitæ Redemptoris [3],
Imago perfecta Passionis et mortis ejus [4],
Principium omnis gloriæ et magnitudinis ipsius,
Cor Matris Jesu dignissimum, etc., *comme en la première Litanie*, page 372.

POUR LE SEPTIÈME JOUR DANS L'OCTAVE.

Kyrie eleison ;
Christe eleison ;
Kyrie eleison.
Jesu, Cor Mariæ, audi nos.
Jesu, Cor Mariæ, exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritus sancte Deus, miserere nobis,
Sancta Trinitas unus Deus, miserere.
Cor sacratissimum Jesu, miserere nobis.
Cor sanctissimum Mariæ, ora pro nobis.
Amator divinæ Voluntatis,
Zelator animarum salutis,
Sedes misericordiæ,

[1] S. Epiph. *De laudib. Deip.*
[2] Viguer. *De Myster. Incar.* cap. 20.
[3] D. Laurent. Justin. *De triumph. agone Christ.* cap. 21.
[4] Id.

Propitiatorium justitiæ,
Forma innocentiæ,
Norma patientiæ,
Solium veritatis,
Corona fidelitatis,
Fornax divini amoris[1],
Triumphus maternæ dilectionis,
Miraculum charitatis,
Gloria sanctæ Crucis,
Centrum omnis sanctitatis,
Thronus omnium virtutum,
Paradisus evangelicarum beatitudinum,
Custos fidelis omnium donorum Spiritus sancti,
Compendium ineffabilium perfectionum Dei[2],
Summa divinorum oraculorum[3],
Sidus amantium,
Cœtus nostri gaudium,
Regula cordium fidelium,
Cordis nostri præsidium,
Raptor cordium[4],

Ora pro nobis.

Cor Matris Jesu dignissimum, etc., *comme en la première Litanie*, page 372.

POUR LE JOUR DE L'OCTAVE.

Kyrie eleison;
Christe eleison;
Kyrie eleison.
Jesu, Cor Mariæ, audi nos.
Jesu, Cor Mariæ, exaudi nos.

[1] D. Bernard. Senens. *Sermo 9 de Visit.*
[2] S. Birg. *Revel.* lib. I, cap. 42.
[3] S. Andr. Cret. *Orat.* 3 *de Assump.*
[4] S. Bernard. super *Salve*

Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili, Redemptor mundi Deus,
Spiritus sancte Deus,
Sancta Trinitas unus Deus,
Cor sacratissimum Jesu, miserere nobis.
Cor sanctissimum Mariæ, ora pro nobis.
Speculum divini Cordis,
Gaudium sanctæ Trinitatis,
Thesaurus Patris æterni,
Thronus Filii Dei,
Triumphus Spiritus sancti,
Secretarium Evangelii[1],
Liber vitæ,
Oraculum misericordiæ[2],
Templum pacis,
Gloria filiæ Regis,
Principium salutis[3],
Seminarium pietatis,
Claustrum virtutum,
Thesaurus charismatum,
Cælum splendoris,
Firmamentum contemplationis,
Paradisus mansuetudinis,
Abyssus humilitatis,
Jubar fidei,
Columna spei,
Speculum charitatis[4],
Collegium sanctitatis,
Amoris signaculum,
Amoris oraculum,
Amoris vexillum,
Dux amantium,

Ora pro nobis

[1] Rup., in *Cant.*
[2] Hugo Card. *in Evang. Psal.* 44.
[3] D. Joan. Chrys. in cap. 16 *Ep. ad Rom.* Hom. 23.
[4] S. Petr. Chrysol. serm. 148.

Cor Matris Jesu dignissimum,
Cor Matris nostræ studiosissimum,
Doloris gladio in passione Jesu transfixum,
Christi resurgentis apparitione exhilaratum,
Solatium exilii nostri,
Rex cordis nostri,
Propitius esto, parce nobis Jesu.
Propitius esto, exaudi nos Jesu.
Per divinissimum Cor tuum, exaudi nos.
Per Cor amantissimum beatissimæ Matris tuæ,
Per sanctissimam vitam ejusdem Cordis sacratissimi,
Per maximum ejus contra peccatum odium,
Per insignem ejus mundi comtemptum,
Per profundissimam ejus humilitatem,
Per mellifluam ejus benignitatem,
Per specialem ejus erga sibi devotos charitatem,
Per singularem ejus erga Crucem affectum,
Per ardentissimam ejus in te dilectionem,
Per summum ejus in Patrem æternum amorem,
Per piissima illius desideria,
Per amantissima illius suspiria,
Per sacros languores ipsius,
Per acerbissimos dolores ipsius,
Per temporalia et æterna ejus gaudia,
Per eminentissimam ejus gloriam,
Per omnes purissimos illius affectus,
Per omnes sanctissimos illius motus,
Per excellentissimam ejus cum Corde tuo unionem,

Exaudi nos Jesu.

O pretiosissimum Cor Jesu et Mariæ, thesaurus cordis nostri, posside cor nostrum in æternum.

O amantissimum Cor Jesu et Mariæ, vita cordis nostri, vive in corde nostro in æternum.

O dilectissimum Cor Jesu et Mariæ, rex cordis nostri, regna super cor nostrum in æternum.

Jesu, Cor Mariæ, audi nos.
Jesu, Cor Mariæ, exaudi nos.

Oremus.

Omnipotens Deus, qui beatissimæ Virginis Mariæ Cor amantissimum, sacrarium Divinitatis, thronum omnium virtutum, totiusque sanctitatis thesaurum esse voluisti : da nobis, quæsumus, ejusdem sanctissimi Cordis meritis et precibus, ipsius imaginem in corde nostro jugiter portare ; ut ejus imitatione, quæ tibi sunt placita semper facientes, secundum Cor tuum in æternum effici mereamur ; Per Dominum nostrum.

POUR LE 9 DE FÉVRIER.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Demain on fera un entretien ou une conférence sur la gratitude et reconnaissance qu'on doit avoir vers les fondateurs et les bienfaiteurs[1] de la Congrégation, en la manière qui est marquée en la partie quatrième des *Constitutions*, au chapitre huitième, dont on fera la lecture au commencement de la conférence, afin d'accomplir ce qui y est contenu.

POUR LE LUNDI DE QUINQUAGÉSIME.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Demain on fera un entretien ou une conférence sur les raisons qui nous doivent obliger d'employer saintement le saint temps de Carême, et sur les moyens et dispositions requises à cette fin.

[1] Après avoir remercié Dieu de ses bienfaits pendant les jours

POUR LE MARDI DE LA QUINQUAGÉSIME.

Après les prières du soir, et avant que l'on propose le sujet de l'Oraison, le Semainier dira hautement et dévotement ce qui suit :

ÉLÉVATION A JÉSUS

Contenant les dispositions requises pour bien employer le saint temps de Carême.

Que chacun se donne à Notre-Seigneur, pour dire de cœur et d'affection ce que je vais dire de bouche. Plaise à Dieu me faire la grâce de le dire aussi plus de cœur que de bouche.

O Jésus, qui êtes le Roi des siècles et le sanctificateur des temps, je vous adore comme l'auteur et l'instituteur du saint temps de Carême, et comme le principe de toute la sainteté qui y est renfermée. J'adore, ô mon Dieu, tous les desseins que vous avez sur votre Église, sur cette Congrégation et sur moi en particulier, dans ce même temps qui est un temps de grâce et de bénédiction spéciale, auquel vous désirez sans doute, ô mon Sauveur, me donner quelques grâces particulières, si je n'y mets point d'obstacle. Ne le permettez pas, s'il vous plaît, je vous en supplie de tout mon cœur ; mais détruisez en moi tout ce qui peut s'opposer à vos volontés, et me donnez les dispositions nécessaires pour les accomplir parfaitement. Pour moi je vous proteste, ô mon Seigneur, que de toutes mes forces je déteste tous mes péchés, pour l'amour de vous ; je renonce à mon amour-propre, à ma propre volonté et

qui précèdent la fête du très saint Cœur de Marie, le P. Eudes voulait que, l'un des jours de l'Octave, tous ses prêtres célébrassent le saint sacrifice pour les bienfaiteurs vivants et défunts de la Congrégation ; et c'est pour s'y préparer qu'il ordonne cette conférence. Cf. *Constitutions*, Part. IV, ch. 8.

à tout ce qui est du vieil homme, et je me donne à vous pour faire et souffrir tout ce qu'il vous plaira, en toute ma vie, spécialement durant cette sainte Quarantaine.

O mon Dieu, je veux regarder et employer ce Carême, comme si c'était le dernier de ma vie ; et à cette fin, je vous dédie et consacre toutes les actions que je ferai, vous protestant que je ne veux rien faire, dire ni penser que pour votre gloire, et que je veux faire tout ce qui est de mes obligations avec la plus grande perfection qui me sera possible, moyennant votre grâce que j'invoque à cette intention de tout mon cœur.

O mon Jésus, je désire passer cette Quarantaine avec vous et avec votre sainte Mère, et comme vous et elle l'avez passée, autant que je pourrai, moyennant votre aide. Je vois que vous l'avez employée dans la solitude, vous étant séparé de la compagnie des hommes et même de la très douce conversation de votre très sainte Mère ; dans un silence perpétuel, dans une oraison continuelle et dans une pénitence très rigoureuse, jeûnant, couchant sur la dure, et souffrant dans le désert plusieurs autres peines extérieures et intérieures. Je vous adore, ô mon Dieu, dans toutes ces choses, et dans les dispositions intérieures de votre âme sainte ; je me donne à vous pour vous y accompagner et imiter, autant que vous le désirez de moi. Je veux aimer, avec vous et pour l'amour de vous, la solitude, le silence, l'oraison et la pénitence. Donnez-moi la grâce, s'il vous plaît, de me séparer des conversations vaines et inutiles, de m'abstenir de toute parole mauvaise et oiseuse, de mettre mes délices à converser avec vous dans la prière, de faire toutes mes actions en esprit d'oraison et de récollection, et de porter pour l'amour de vous quelque pénitence et mortification.

O mon Sauveur, je vous offre l'abstinence et le jeûne de ce Carême, avec tous les jeûnes et autres mortifications de votre sainte Église, de tous vos Saints et de

votre sacrée Mère, en l'honneur et union de vos jeûnes et pénitences, pour satisfaction de mes péchés, et pour l'accomplissement de vos divines volontés sur votre sainte Église, sur cette Congrégation, et sur mon âme en particulier.

O Mère de Jésus, je m'offre à vous, faites-moi participant, s'il vous plaît, des saintes dispositions avec lesquelles vous avez passé cette sacrée Quarantaine.

O Anges de Jésus, ô Saints et Saintes de Jésus, priez pour moi, et m'obtenez, s'il vous plaît, la grâce d'employer tout ce temps et tout le reste de ma vie, au service de mon Dieu, selon sa divine volonté. Ainsi soit-il.

Après cela, le Semainier lira encore tout haut ce qui suit :

Ceux qui ne peuvent jeûner le Carême, par infirmité ou autrement, après avoir pris sur ce sujet l'ordre de l'obéissance, doivent faire quatre choses.

La première est de s'humilier devant Dieu, reconnaissant qu'ils sont indignes de faire ce bon œuvre.

La deuxième, de tâcher d'entrer dans la disposition et dans la volonté de jeûner, nonobstant la difficulté qu'ils y ont, si Dieu le demandait d'eux.

La troisième, d'offrir à Dieu tous les jeûnes et autres mortifications de son Fils Jésus, de la bienheureuse Vierge, de tous les Saints et de toute l'Église, en satisfaction de leurs péchés et pour l'accomplissement de tous les desseins qu'il daigne avoir sur eux.

La quatrième, au lieu de ce qu'ils ne peuvent jeûner, prendre résolution de suppléer à cela en se mortifiant plus soigneusement et en faisant plus parfaitement toutes leurs autres actions, et se donner à Notre-Seigneur pour cette fin, et le prier qu'il leur donne grâce pour cela, et qu'il supplée lui-même à leurs défaut et impuissance.

Après cela, le Semainier dira encore ce qui suit :

Nous commencerons demain l'exercice de la préparation à la mort, comme il est dans le livre *du Royaume de Jésus*[1], et ce sera le sujet de la Méditation pour demain et pour les jours suivants.

Il faut se souvenir aussi de dire le *Stabat* à la fin de Complies, tous les jours[2] durant le Carême, comme il est ci-dessus, page 339.

On le chante aux Dimanches et aux Fêtes, après Vêpres.

POUR LE SAMEDI DE LA QUINQUAGÉSIME.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Nous avons à honorer, durant la semaine en laquelle nous entrons, la retraite et la solitude de Notre-Seigneur dans le désert.

POUR LE SAMEDI DE LA PREMIÈRE SEMAINE DE CARÊME.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Le temps de Carême étant consacré à l'honneur de la pénitence que Notre-Seigneur a portée de nos péchés, pendant qu'il a été en ce monde et spécialement dans le désert, et sa pénitence comprenant trois choses principales, qui sont les humiliations, les privations et les mortifications, tant intérieures qu'extérieures, qu'il y a souf-

[1] *Œuvres*, t. I, p. 520.

[2] Dans les Constitutions le V. P. Eudes demande seulement qu'outre la récitation du *Stabat* le vendredi, on le chante les dimanches après vêpres et à la fête de Notre-Dame des 7 Douleurs, ainsi que le jour de l'Annonciation quand elle tombe en Carême. Part. II. ch. 2.

fertes; nous avons à honorer, durant cette semaine, toutes les humiliations intérieures et extérieures qu'il a portées en toute sa vie, spécialement pendant qu'il a été dans le désert.

POUR LE SAMEDI DE LA SECONDE SEMAINE DE CARÊME.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Nous avons à honorer cette semaine toutes les privations intérieures et extérieures que Notre-Seigneur a portées en ce monde, et spécialement durant les quarante jours de sa pénitence dans le désert.

POUR LE SAMEDI DE LA TROISIÈME SEMAINE DE CARÊME.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Nous avons à honorer, cette semaine en laquelle nous entrons, toutes les mortifications intérieures et extérieures que Notre-Seigneur a portées en ce monde, spécialement dans le désert.

POUR LE SAMEDI DE LA QUATRIÈME SEMAINE DE CARÊME.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Nous aurons à honorer cette semaine toutes les souffrances intérieures que Notre-Seigneur a portées au temps de sa sainte Passion, durant lequel on dira tous les jours, à onze heures et demie, les Litanies de la même Passion, qui sont ci-dessus, page 335.

Le Supérieur ou l'Assistant doit lire aujourd'hui ou demain, dans le chapitre septième de la treizième partie des Constitutions, ce qui y est marqué touchant les choses qu'on doit lire au Réfectoire en ce temps-ci, afin d'en avertir les Lecteurs, et de leur donner les livres nécessaires pour cela.

POUR LE SAMEDI DE LA CINQUIÈME SEMAINE DE CARÊME.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

NOUS avons à honorer cette semaine toutes les souffrances extérieures que Notre-Seigneur a portées au temps de sa sainte Passion.

Et Jeudi on doit donner à dîner à treize pauvres[1], après leur avoir lavé les pieds ; et après le dîner, leur donner quelque instruction pour leur salut, et à chacun un sou.

POUR LE JEUDI SAINT.

Après les Prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

DEMAIN, à deux heures et demie après midi, la Communauté se trouvera ici devant le Saint-Sacrement, pour rendre nos derniers devoirs à Notre-Seigneur, avant sa mort.

POUR LE VENDREDI SAINT.

A deux heures et demie, la Communauté étant assemblée devant le Saint-Sacrement, le Semainier, après avoir dit le

[1] Voir la note de la page 370.

Veni, sancte Spiritus, *avec le Verset et l'Oraison, prononcera hautement les articles suivants, faisant une petite pause à la fin de chaque article.*

VOICI la dernière heure de la vie passible et temporelle, de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre. C'est notre Dieu, notre Sauveur et notre Père, qui est agonisant et mourant sur le dur lit de la Croix. Tâchons de lui rendre, avec toute la dévotion qui nous sera possible, nos derniers devoirs, qui sont cinq principaux, dont :

Le premier est de l'adorer et d'inviter tous les Anges et tous les Saints de l'adorer avec nous en tous les états et mystères de sa vie passible et mortelle, et spécialement de l'adorer en son dernier jour, en sa dernière heure, en son dernier moment, en ses dernières pensées, paroles, actions et souffrances, dans les dernières dispositions de son âme sainte et dans son dernier soupir.

Le deuxième devoir est de le bénir et remercier, priant aussi tous les Anges, tous les Saints et sa très sainte Mère de nous aider à lui rendre grâces de tout ce qu'il a dit, fait et souffert, pendant qu'il a été en ce monde, pour la gloire de son Père et pour notre salut.

Le troisième devoir est de lui demander pardon et de lui faire amende honorable, tant pour nous en particulier que pour tout le genre humain, de toutes les injures, offenses et outrages qu'il a reçus en la terre, pendant qu'il y a été, à notre occasion et pour notre sujet ; et, pour satisfaction, lui offrir tout l'amour et l'honneur qui lui a été, est et sera donné à jamais au ciel et en la terre, par son Père éternel, par son Saint-Esprit, par sa bienheureuse Mère, par tous ses Anges et par tous ses Saints ; comme aussi nous offrir et nous donner à lui pour faire et pour souffrir tout ce qui lui plaira à cette intention.

Le quatrième devoir est de nous prosterner aux pieds de notre Père très aimable qui est Jésus, et qui est agonisant et mourant sur la Croix, et de le prier de nous donner

sa sainte bénédiction avant que de sortir de cette vie mortelle, et que, par la vertu de sa bénédiction, il détruise en nous toute sorte de malédiction, c'est-à-dire toute sorte de péché et d'inclination au péché ; et qu'il bénisse nos corps et nos âmes, qu'il bénisse nos yeux, notre ouïe, notre bouche, notre langue, nos mains, nos pieds, notre mémoire, notre entendement et notre volonté, et tous nos sens intérieurs et extérieurs, afin que désormais nous n'en fassions plus aucun usage que pour sa gloire.

Le cinquième devoir est de protester au Fils de Dieu mourant pour nous en la Croix, que nous voulons mourir avec lui et pour lui, c'est-à-dire, mourir au péché, au monde, à nous-mêmes et à tout ce qui lui déplaît, et nous donner à lui pour cette fin, le suppliant très instamment qu'il imprime en nous une image parfaite de sa très sainte mort, et que, par la vertu de cette mort adorable, il nous fasse mourir de la mort précieuse et désirable des Saints, afin que nous ne vivions plus qu'en lui et pour lui.

Après avoir rendu nos devoirs au Fils de Dieu, nous avons encore trois choses à faire au regard de sa très très-sainte Mère, dont :

La première, est de nous prosterner d'esprit et de cœur à ses pieds, et lui demander pardon de la mort très cruelle de son Fils et des douleurs très amères qu'elle a portées, dont nous sommes la cause ; et, pour satisfaction, lui offrir tout l'honneur, la gloire et les louanges qui lui ont été, sont et seront données à jamais au ciel et en la terre, par la très sainte Trinité, par l'Humanité sacrée de son Fils, par tous les Anges et par tous les Saints ; comme aussi nous offrir et donner à elle en qualité d'esclaves, avec protestation de la vouloir servir et honorer toute notre vie, en toutes les manières qu'il nous sera possible.

La deuxième chose que nous avons à faire vers la très sainte Vierge, c'est de nous souvenir que ç'a été en ce jour que Notre-Seigneur Jésus, étant en croix, nous l'a donnée en qualité de Mère, et nous a donnés à elle en qualité d'enfants, lorsque parlant à elle, et lui parlant d'un chacun de nous, en la personne de saint Jean, il lui a dit : *Ecce Filius tuus* : « Voilà votre Fils » ; et lorsque parlant à un chacun de nous, en la personne du même saint Jean, il nous a dit : *Ecce Mater tua* : « Voilà votre Mère. » A raison de quoi nous devons remercier Notre-Seigneur de tout notre cœur, de nous avoir donné sa Mère pour être notre Mère ; rendre grâces à la très sacrée Vierge, de nous avoir reçus comme ses enfants ; et prier ce même Sauveur que, puisqu'il a bien voulu nous associer avec lui, en sa qualité de fils bien-aimé de Marie, il nous rende aussi participants de l'amour filial qu'il a pour une telle Mère.

La troisième chose que nous avons à faire au regard de la Mère de Jésus, c'est de la reconnaître et saluer comme notre Mère, et de lui protester que nous voulons la servir, aimer et honorer comme notre Mère, lui obéir comme à notre Mère, et nous étudier à nous rendre semblables à elle, comme les enfants doivent ressembler à leur mère, et par conséquent à l'imiter en son humilité, en sa patience, en son obéissance, en sa pureté, en sa douceur et mansuétude, en sa charité et en ses autres vertus ; comme aussi la supplier de nous regarder, aimer et traiter comme ses enfants, quoique très indignes, de nous protéger et conduire en toutes choses, et de nous servir de Mère en la vie et en la mort.

Après cela, on dira le Stabat Mater, *ainsi qu'on a coutume de le réciter au Vendredi ; et même, si la commodité le permet, on le chantera.*

POUR LE 18 ET LE 19 DE MARS,

JOUR DE LA FÊTE DE SAINT JOSEPH.

En ces deux jours, on dit à onze heures et demie, les Litanies de saint Joseph, comme ci-dessus, page 366.

POUR LE 20 DE MARS,

JOUR DE LA FÊTE DE SAINT JOACHIM.

Aujourd'hui, on dit à onze heures et demie, les Litanies de saint Joachim et de sainte Anne, qu'on dit pareillement à la même heure, en la fête de la même sainte Anne, comme aussi aux fêtes de la Conception de la bienheureuse Vierge, de sa Nativité, de son saint Nom de MARIE *et de sa Présentation.*

LITANIES

En l'honneur de saint Joachim et de sainte Anne.

KYRIE eleison ;
Christe eleison ;
Kyrie eleison ;
Jesu, audi nos.
Jesu, exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritus sancte Deus, miserere nôbis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere.
Sancta Maria, ora pro nobis.
Sancte Joachim,
Præparatio Domini,
Ave Christi Jesu,
Pater Mariæ Virginis,

Sanctæ Annæ sponse charissime,
Sancti Joseph socer dignissime,
Fili David nobilissime,
Decus Patriarcharum,
Amator pauperum,
In contumeliis patientissime,
In oratione ferventissime,
Angelica visione honorate,
Qui contra spem in spem credidisti,
Qui nostræ saluti initium dedisti,
Qui sacratissimæ prolis dono exultasti,
Qui Dei jussu eam Mariam vocasti,
Qui eam in templo præsentasti,
Sancte Joachim, exemplum humilitatis,
Sancte Joachim, speculum charitatis,
Sancta Anna,
Vexillum gratiæ,
Regali nata progenie,
Avia Salvatoris,
Mater Dei Genitricis,
Sponsa Joachim sanctissima,
Socrus Joseph amantissima,
Exemplar devotionis,
Norma misericordiæ,
Refugium peccatorum,
Consolatrix afflictorum,
Mater Viduarum,
Mater Virginum
Lætitia Angelorum,
Proles Patriarcharum,
Desiderium Prophetarum,
Gloria Sacerdotum et Levitarum,
Auxilium omnium ad te clamantium,

Ora pro nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Jesu.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos, Jesu.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis, Jesu.
Jesu, audi nos.
Jesu, exaudi nos.

Oremus.

Omnipotens et misericors Deus, qui amabilis infantis Mariæ beatissimos parentes Joachim et Annam, a quibus hæc immaculata Virgo et Unigeniti tui Mater in lucem ederetur, præ omnibus sanctis tuis eligere dignatus es : concede propitius, ut quorum memoriam colimus, eorum interventione, te cum ipsis et cum sanctissima eorum filia, toto corde, ore et opere, hic et in æternum diligere et laudare mereamur ; Per eumdem Dominum.

POUR LE 22 DE MARS.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Demain, à cinq heures du soir, on fera un entretien, dont le premier point sera sur les obligations que nous avons à Dieu d'avoir établi la Congrégation en un jour aussi saint comme est le 25 de Mars : jour auquel le Fils de Dieu s'est incarné dans les bénites entrailles de la très sacrée Vierge ; jour auquel cette divine Vierge a été faite Mère de Dieu ; jour auquel la Religion chrétienne a pris naissance en son chef ; jour auquel le Fils de Dieu a institué le très saint Sacrement de l'autel[1] ; jour auquel il a établi le Sacerdoce dans son Église, et a consacré les premiers Prêtres ; jour auquel il s'est sacrifié soi-même pour nous ; jour auquel il a souffert tant de tourments, et est mort d'une mort si honteuse et si atroce pour notre

[1] Voir *Royaume de Jésus*, part. IV, §14. Tome I des *Œuvres complètes*, p. 414, et les notes qui accompagnent ce paragraphe.

salut ; jour enfin auquel il nous a donné sa très sacrée Mère pour être notre Mère, lorsqu'étant en croix il lui a dit, parlant d'un chacun de nous en la personne de saint Jean : *Femme, voilà votre Fils*, et qu'il a dit à chacun de nous : *Voilà votre Mère.*

Le deuxième point de l'entretien sera sur les obligations que nous avons de vivre chrétiennement et saintement dans une Congrégation qui est consacrée à tous ces saints mystères.

Le troisième, sur les moyens de réparer les fautes que nous y avons commises, et d'y servir Dieu plus fidèlement pour l'avenir, par l'observance des Constitutions de la même Congrégation.

POUR LE 23 DE MARS.

EN LA FÊTE DE SAINT GABRIEL.

Aujourd'hui, à onze heures et demie, on dit les Litanies des saints Anges.

LITANIES

En l'honneur des saints Anges.

qui se disent aussi le 8 de Mai, le 29 de Septembre, et en la fête des saints Anges gardiens.

Kyrie eleison ;
Christe eleison ;
Kyrie eleison.
Jesu, audi nos.
Jesu, exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritus sancte Deus, miserere nobis.

Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.
Sancta Maria, Regina Angelorum, ora pro nobis.
Sancte Michael, ora pro nobis.
Princeps militiæ cælestis,
Victor draconis antiqui,
Terror superborum,
Protector humilium,
Defensor Ecclesiæ,
Susceptor animarum,
Sancte Gabriel Archangele,
Divinorum secretorum conscie,
Qui Danieli divinam visionem patefecisti,
Qui Joannis Baptistæ ortum prænuntiasti,
Qui ad Mariam Virginem missus a Deo fuisti,
Qui primus eam gratia plenam salutasti,
Qui Incarnationis Verbi nuntius extitisti,
Qui sanctissimum nomen Jesu de cælis attulisti,
Qui primus illud pronuntiasti,
Qui Christum natum cum omnibus Angelis Dei adorasti,
Qui Joseph in somnis apparuisti,
Qui cum Jesu, Maria et Joseph singulare commercium habuisti,
Qui Jesum in agonia confortasti,
Minister Jesu fidelis,
Custos Mariæ Virginis,
Patrone Jesum et Mariam amantium,
Auxilium te invocantium,
Sancte Raphael,
Ductor peregrinantium,
Dæmonis effugator,
Cæcitatis expulsor,
Afflictorum consolator,

Ora pro nobis.

Sancti Seraphim, orate pro nobis.
Sancti Cherubim,
Sancti Throni,
Sanctæ Dominationes.

Sanctæ Virtutes,
Sanctæ Potestates,
Sancti Principatus,
Sancti Archangeli,
Omnes sancti Angeli,
Qui semper faciem Patris videtis,
Qui jugiter Deo trisagion concinitis,
Qui divinam legem Moysi tradidistis,
Qui Christum natum evangelizastis,
Qui *Gloria in excelsis Deo*, cecinistis
Qui Christo in deserto ministrastis,
Qui ad ejus sepulcrum in albis sedistis.
Qui, ipso in cælum ascendente, Discipulis ejus apparuistis,
Qui Christum ad judicium venturum præcedetis,
Qui malos de medio justorum separabitis,
Qui orantium preces ad Deum defertis,
Qui Martyres roboratis,
Qui Sacerdotes honoratis,
Qui sacras Virgines singulari studio custoditis,
Qui zelatores animarum speciali affectu diligitis,
Qui morientibus assistitis,
Omnes sancti beatorum Spirituum Ordines,
Omnes sancti Angeli custodes nostri, (*bis*)

Orate pro nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos Jesu.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis Jesu.
Jesu splendor Angelorum, audi nos.
Jesu rex omnium Spirituum, exaudi nos.

Oremus.

Deus, qui miro ordine Angelorum ministeria hominumque dispensas : concede propitius, ut a quibus tibi ministrantibus in cælo semper assistitur, ab his in terra vita nostra muniatur ; Per Dominum nostrum Jesum Christum.

POUR LE MÊME JOUR, 23 DE MARS.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

DEMAIN on fera l'Oraison sur les trois points de l'entretien qui a été fait aujourd'hui ; et après l'Oraison, on fera le renouvellement de la protestation qu'on a faite, lorsqu'on a été incorporé dans la Congrégation.

POUR LE 24 DE MARS.

La Communauté étant assemblée après l'Oraison devant le Saint-Sacrement, s'il se peut, ou en quelque autre lieu, là où seront les images de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, après qu'on aura dit le Veni Creator, etc., *tous ceux qui sont du corps de la Congrégation, étant revêtus de surplis, se mettront à genoux les uns après les autres, devant les susdites images, avec un cierge blanc en la main, le Supérieur commençant le premier, pour renouveler la protestation qu'ils ont faite quand ils y ont été incorporés, en prononçant hautement et dévotement ce qui suit :*

AU Nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit : Moi N. je réitère et renouvelle devant vous, ô mon Seigneur Jésus, et devant votre sacrée Mère, devant tous vos Anges et tous vos Saints, la protestation que j'ai faite, lorsque, par votre grande miséricorde, j'ai été incorporé en cette sainte Congrégation, d'y vivre et mourir, pour vous y servir et honorer en toute la perfection qui me sera possible, moyennant votre grâce, par une entière abnégation de ma propre volonté, pour suivre la vôtre qui me sera manifestée par celle de mes Supérieurs et par les Constitutions de cette même Congrégation. Pour cet effet, je me donne à vous de tout mon cœur, ô très bon Jésus, faisant

un ferme propos de garder, pour l'amour de vous, cette protestation, et vous suppliant de m'en faire la grâce, par les mérites et prières de votre sainte Mère, de saint Joseph, de saint Gabriel, de saint Jean l'Évangéliste, de tous vos Anges et de tous vos Saints, et pour la gloire de votre saint Nom. Ainsi soit-il.

Et tous diront : Amen, amen, fiat, fiat, o Domine Jesu, per gratiam tuam, et propter gloriam Nominis tui.

Cela étant fait, on dira le Psaume Laudate Dominum omnes gentes, etc. Sub tuum præsidium, etc. Sancti Angeli, et omnes Sancti, etc. Benedictum sit, etc.

Cette rénovation est de même nature que la protestation qui y est renouvelée, dont il est parlé dans les Règles de ceux qui doivent être incorporés[1]. *Car elle ne se fait point par manière de vœu, mais de bon propos seulement, et ainsi qu'il se pratique par ceux qui sont incorporés dans la Congrégation de Notre Dame chez les Révérends Pères Jésuites.*

Si cela ne peut se faire commodément le matin du 24 Mars, on le fera en quelque autre heure du même jour, à la discrétion du Supérieur de la Maison.

POUR LE JOUR DE L'ANNONCIATION.

Après les prières qui se font ensuite du dîner, avant que de dire Benedictum sit, etc., *le Semainier lit tout haut ce qui suit :*

La très sacrée Vierge ayant déclaré à sainte Gertrude[2], que ce lui est une chose très agréable de réciter tous

[1] Cf. *Constitut.* Part. VI, ch. 9.

[2] « Desiderans vero investigare quid orationis beata Virgo acceptaret specialius in festo isto, edocta est ab ea quod si quis per octavam quotidie legeret triginta quinque *Ave Maria* cum devotione, in memoriam dierum illorum quibus Dominus Jesus crevit in utero suo : ille tam acceptum sibi famulatum exhiberet sicut si eo die quo Dominum concepit sibi affuisset, et per singulos dies usque ad par-

les jours, durant l'Octave de cette fête, trente-cinq fois *Ave Maria*, pour honorer le nombre des jours que le divin Enfant Jésus a demeuré dans ses bienheureuses entrailles ; et que, si alors elle n'eût pu refuser aucune chose de ce qu'on lui aurait demandé, beaucoup moins maintenant, ayant le pouvoir et le crédit qu'elle a vers son Fils : nous ne devons pas oublier la coutume que nous avons de réciter tous les ans, durant cette Octave et à cette heure-ci, un petit chapelet de trois dizaines et demie, en cette manière :

Aux trois gros grains on dit : *Gloria tibi, Domine, etc.*, pour remercier l'Enfant Jésus de s'être incarné au ventre sacré de la glorieuse Vierge, et de toutes les grâces qu'il lui a faites durant les neuf mois qu'il y a demeuré.

Aux trente-cinq petits grains, on dit l'*Ave Maria*, pour rendre grâces à cette même Vierge de tout l'honneur, l'amour et les louanges qu'elle lui a rendus durant ce temps ; pour nous réjouir avec elle des joies inconcevables dont son Cœur était comblé pendant cette admirable résidence de l'Enfant Jésus en elle ; et pour la prier de nous obtenir de lui qu'il nous remplisse de l'esprit saint de sa divine Enfance, c'est-à-dire d'un esprit d'innocence, de pureté, de simplicité, d humilité, de soumission, de mansuétude et de charité ; et qu'il nous donne toutes les grâces qui nous sont nécessaires et convenables pour suivre en tout et partout la divine Volonté.

Après cela, le Semainier commence ces paroles : Dignare me, *et tous ensemble continuent et disent* : laudare te.

tum diligentissima sibi obsequia impendisset; et tam indebite sicut illi denegasset quidquid ab ea desiderasset, tam invite vellet isti denegare ». *Legat. div. pietatis.* Lib. IV, cap. 12.

Le nombre des *Ave Maria* ainsi récités est de 280, et c'est à peu près le nombre de jours qu'il y a entre le 25 mars et le 25 décembre. C'est à tort que, dans quelques éditions du *Legatus divinæ pietatis*, on lit *quadraginta quinque Ave Maria*, au lieu de *triginta quinque*.

Virgo sacrata; da mihi virtutem contra hostes tuos.

*Puis il commence l'*Ave Maria, *et l'un des Chœurs le continue avec lui, jusqu'à cette parole:* Jesus*; et l'autre Chœur dit le* Sancta*; et à la fin on dit:* Sub tuum, etc. Benedictum sit, etc. Nos cum Prole pia, etc.

Aux autres jours, durant l'Octave, on dit seulement le chapelet, le Semainier le commençant par ces paroles: Dignare me, *et omettant tout ce qui précède.*

POUR LE JOUR QUI PRÉCÈDE LA VEILLE DE L'ASCENSION DE N.-S.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit:

Le jour de demain étant le dernier de la présence visible de Notre-Seigneur en la terre, nous devons lui rendre nos derniers devoirs, avant qu'il s'en retourne à son Père, qui sont quatre principaux, et qui seront demain le sujet de notre Oraison.

Le premier est de l'adorer en tous les états et mystères de sa vie sur la terre, lui demander pardon du peu d'honneur que nous y avons rendu et du peu de fruit que nous en avons tiré, et lui offrir en satisfaction toute la gloire qui y a été rendue par sa divine Mère, par ses Anges, par ses Saints et par toute son Église.

Le deuxième, de le bénir et remercier, priant tous les Anges, tous les Saints et sa très sainte Mère, de le louer et glorifier avec nous et au nom de tout le genre humain, pour tout ce qu'il a pensé, dit, fait et souffert en la terre pour notre amour; lui protestant que nous ne voulons vivre, ni faire, ni dire, ni penser, ni souffrir rien que pour l'amour de lui.

Le troisième, de nous prosterner à ses pieds, en esprit de pénitence et de contrition, et au nom de tous les

hommes, pour lui faire amende honorable, et pour lui demander pardon de toutes les injures, offenses et outrages qu'il a reçus en la terre à notre occasion et sujet ; et en réparation, lui offrir tout l'honneur et la gloire qu'il a reçue et qu'il recevra à jamais en la terre et au ciel, comme aussi nous offrir à lui pour faire et souffrir tout ce qu'il lui plaira à cette intention.

Le quatrième devoir est de nous donner à lui, en le suppliant de nous disposer à quitter demain la terre avec lui, pour monter au ciel d'esprit et de cœur avec lui ; et, pour cet effet, de rompre tous nos liens et de nous détacher entièrement de tout ce qui est en ce monde et de nous-mêmes, pour nous lier et attacher si étroitement à lui, qu'il transporte nos esprits, nos cœurs, nos pensées, nos sentiments, nos désirs et nos affections avec lui dans le ciel, afin que désormais nous puissions dire avec les premiers chrétiens : *Conversatio nostra in cælis est*[1].

III. — POUR LES MOIS DE MAI, JUIN ET JUILLET.

POUR LE 3 MAI,

JOUR DE L'INVENTION DE LA SAINTE CROIX.

Aujourd'hui, à onze heures et demie, on dit les Litanies de la Passion de Notre-Seigneur, comme ci-dessus, page 335.

POUR LE 8 MAI,

JOUR DE LA FÊTE DE SAINT MICHEL.

Aujourd'hui, à onze heures et demie, on dit les Litanies des saints Anges, comme ci-dessus, page 398.

[1] *Philip.* III, 20.

POUR LA VEILLE DE LA FÊTE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.

Aujourd'hui et aux quatre jours suivants, demain, lundi, mardi et mercredi, on dit à onze heures et demie, les Litanies de la très sainte Trinité.

LITANIES

En l'honneur de la très sainte Trinité.

Kyrie eleison;
Christe eleison;
Kyrie eleison,
Sancta Trinitas, audi nos.
Sancta Trinitas, exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritus sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere.
Trinitas adoranda,
Trinitas sanctissima,
Trinitas beatissima,
Trinitas gloriosissima,
Deus omnipotens,
Deus clemens,
Deus æterne,
Deus immense,
Creator mundi,
Gubernator sæculi,
Conservator omnium,
Deus cordis nostri,
Deus et Pater Jesu Christi,
Pater Mariæ Virginis,
Pater noster,
Pater a quo omnis paternitas,

Miserere nobis.

Pater juste,
Pater sancte,
Pater spirituum,
Pater luminum,
Pater misericordiarum,
Deus totius consolationis,
Pater æterne Filii æterni,
Fili Dei vivi,
Fili dilectionis Patris,
Fili dilectissime Matris,
Candor lucis æternæ,
Splendor paternæ gloriæ,
Imago Dei invisibilis,
Sapientia Patris,
Verbum increatum,
Verus Deus et vita æterna,
Principium et finis,
Fidelis et verax,
Expectatio Israel,
Deliciæ animæ nostræ,
Principium, una cum Patre, Spiritus sancti,
Spiritus sancte Deus,
Unitas Patris et Filii,
Cor amantissimum sanctæ Trinitatis,
Amor increate,
Spiritus paraclete,
Spiritus sapientiæ et intellectus,
Spiritus consilii et fortitudinis,
Spiritus scientiæ et pietatis,
Spiritus timoris Domini,
Spiritus veritatis,
Spiritus humilitatis,
Spiritus castitatis,
Spiritus mansuetudinis,
Spiritus misericordiæ,
Spiritus patientiæ,

Miserere nobis.

Spiritus vivificans,
Ignis consumens,
Donum æterni Patris
Sponse Virginis Matris,
Lux beatissima,
Charitas immensa,
Dux noster,
Spiritus noster,
Anima nostra dilectissima,
Vita nostra charissima,
Cor nostrum amabilissimum,
Amor noster desideratissime,
Sancta Trinitas, unus Deus,

Miserere nobis

Propitius esto, parce nobis, Domine.
Propitius esto, exaudi nos, Domine.
Ab omni malo, libera nos, Domine.
Per tremendam majestatem tuam,
Per ineffabilem vitam tuam,
Per divinissimam voluntatem tuam,
Per infinitam potentiam tuam,
Per profundissimam sapientiam tuam,
Per inæstimabilem bonitatem tuam,
Per vigilantissimam providentiam tuam,
Per piissimam misericordiam tuam,
Per amantissimam justitiam tuam,
Per purissimum amorem tuum,
Per ardentissimam charitatem tuam,
Per eminentissimam sanctitatem tuam,
Per excellentissimam beatitudinem tuam,
Per incomprehensibilem gloriam tuam,
Per plenissimam sufficientiam tuam,
Per inenarrabiles perfectiones tuas,
Per investigabiles vias tuas,
Per abyssum judiciorum tuorum,

Parce nobis, Domine.

Pater æterne, qui mundum creasti, parce nobis, Domine.
Fili Dei, qui mundum redemisti, exaudi nos, Domine.

Spiritus sancte, qui mundum sanctificasti, miserere nobis.
Sancta Trinitas, audi nos.
Sancta Trinitas, exaudi nos.

Oremus.

Omnipotens sempiterne Deus, qui dedisti famulis tuis, in confessione veræ fidei, æternæ Trinitatis gloriam agnoscere, et in potentia majestatis adorare unitatem : quæsumus, ut ejusdem fidei firmitate, ab omnibus semper muniamur adversis ; Per Dominum.

POUR LA FÊTE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.

Après les prières du soir, le Semainier lira tout haut ce qui suit :

Les trois jours de demain, mardi et mercredi, sont consacrés parmi nous à l'honneur des trois Personnes divines : demain à l'honneur du Père, mardi à l'honneur du Fils, et mercredi à l'honneur du Saint-Esprit.

La matière de l'Oraison doit être, en ces trois jours, sur chacune de ces trois adorables Personnes.

Et quand ces jours ne sont point occupés d'un Office de neuf Leçons, les Prêtres doivent dire : demain, une messe votive de la très sainte Trinité, en l'honneur du Père ; mardi, une messe votive du saint Nom de Jésus, en l'honneur du Fils ; et mercredi, une messe votive en l'honneur du Saint-Esprit.

Demain ou Mardi on fera un entretien ou une conférence, pour nous préparer à la fête du très saint Sacrement ; et à la fin de cette conférence, on s'embrassera tous les uns les autres, en union de la charité immense de Notre-Seigneur vers nous dans ce même Sacrement.

POUR LA FÊTE DU TRÈS SAINT SACREMENT.

Au jour et durant l'Octave de cette fête, on dit tous les jours, à onze heures et demie, les Litanies du très saint Sacrement, comme ci-dessus, page 332.

Cérémonies qu'il faut observer pour exposer le Saint-Sacrement[1].

Lorsqu'on expose le Saint-Sacrement, le Sacristain doit avoir soin de disposer auparavant le lieu où il sera exposé, d'y mettre un corporal étendu, de préparer dans a sacristie l'encensoir, le feu, l'encens, la clef du tabernacle, et d'allumer les cierges.

Ces choses étant ainsi préparées, l'Officiant ayant le surplis et l'étole, et étant accompagné d'un Maître des cérémonies avec un Thuriféraire, fait une inclination à l'image qui est dans la sacristie, ce que font aussi ceux qui l'accompagnent ; puis il va à l'autel, le Maître des cérémonies marchant devant, et le Thuriféraire le suivant avec l'encensoir en la main droite et la navette en la gauche.

Étant arrivés au milieu de l'autel, le Thuriféraire passe au côté de l'épître, et le Maître des cérémonies demeuré proche de l'Officiant, à sa droite, reçoit le bonnet carré, et le baise ; puis ils font tous ensemble la génuflexion, d'un genoux seulement. Ensuite de quoi l'Officiant se lève aussitôt, monte à l'autel, étend le corporal en la place où il doit être, ouvre le tabernacle, tire le Saint-Sacrement, le met sur l'autel, fait la génuflexion, et retourne au bas des degrés, en se retirant un peu du côté de l'évangile, de peur de tourner le dos au Saint-Sacre-

[1] Ces cérémonies ne sont plus en parfait accord avec celles de la Liturgie romaine.

ment. Étant descendu, il demeure debout, sans faire la génuflexion.

Le Maître des cérémonies, après avoir placé le bonnet carré, se trouve aussi au bas des degrés à genoux, présente la navette à l'Officiant sans baiser aucune chose, et le Thuriféraire présente l'encensoir, dans lequel l'Officiant met de l'encens et le bénit à l'ordinaire ; puis ayant reçu le même encensoir de la main du Maître des cérémonies, il se met à genoux, et après avoir fait une profonde inclination au Saint-Sacrement, il l'encense trois fois, et ensuite il s'incline encore profondément, puis il rend l'encensoir au Maître des cérémonies.

Cependant le Chœur commence *Tantum ergo Sacramentum*, et l'Officiant demeure à genoux jusqu'à ce que le Chœur ait achevé de chanter. Ensuite de quoi il reprend l'encensoir de la main du Maître des cérémonies et encense trois coups, faisant une inclination profonde devant et après. Puis, ayant rendu l'encensoir, il monte à l'autel, fait la génuflexion, pose le Saint-Sacrement en sa place, fait la génuflexion, descend au bas des degrés, fait une génuflexion à deux genoux sur le pavé, et une inclination profonde, avec tous ses ministres ; puis ils s'en retournent à la sacristie au même ordre qu'ils sont venus.

Si l'Officiant doit dire la Messe, au lieu du surplis il se revêt de tous les ornements nécessaires pour la dire, puis il fait comme dessus ; et après qu'il a exposé le Saint-Sacrement, il commence la Messe, sans retourner à la sacristie.

Pour resserrer le Saint-Sacrement.

Le Sacristain ayant préparé dans la sacristie les mêmes choses que pour l'exposition, y ajoutant un corporal pour mettre sur l'autel, et un missel pour dire les Oraisons, et le grand voile pour mettre sur les épaules de l'Offi-

ciant : le même Officiant, après avoir pris le surplis et l'étole et avoir fait l'inclination ordinaire dans la sacristie, va à l'église, accompagné de deux ministres, et d'un Thuriféraire qui marche devant lui.

Étant au milieu de l'autel, il se met à deux genoux et fait une profonde inclination au Saint-Sacrement ; puis il se lève, monte à l'autel, le baise au milieu, fait la génuflexion, descend le Saint-Sacrement et le place sur l'autel ; après quoi il fait la génuflexion, descend au bas des degrés, se tient debout, met de l'encens dans l'encensoir, le bénit, et s'étant mis à deux genoux sur le pavé, il fait une inclination profonde, et encense le Saint-Sacrement par trois fois, faisant aussi après une inclination profonde, puis il rend l'encensoir ; et ce pendant que le Chœur commence *Ave verum*, et ensuite *O salutaris hostia*, avec *Uni trinoque Domino*.

Le Chœur ayant fini le chant, deux Choristes chantent : *Panem de cælo*, etc., ce pendant l'Officiant se lève, chante *Dominus vobiscum*, et l'Oraison du Saint-Sacrement, avec une oraison de Notre-Dame selon le temps, et l'Oraison pour l'Église, une pour le Roi, et une pour la Congrégation, ses deux ministres étant à genoux à ses deux côtés et tenant le livre ouvert devant lui.

Ayant achevé ces Oraisons, il reprend l'encensoir, se met à genoux et encense trois fois le Saint-Sacrement comme ci-devant ; ensuite de quoi il reçoit le grand voile que les ministres lui mettent sur les épaules, avec lequel il va prendre le soleil sur l'autel, après avoir fait la génuflexion, et ses mains étant cachées sous le voile, il tourne la sainte hostie vers le peuple, et lui donne la bénédiction ; puis le remet dans le tabernacle, fait la génuflexion, referme la porte, descend en bas, et s'en retourne avec ses ministres, ainsi qu'il est venu.

Les jours de fêtes, et le jour de l'Octave du très saint Sacrement, on chante quelque chose de plus qu'à l'ordinare, comme l'hymne *Pange lingua* tout entier, ou

Verbum supernum prodiens, et un répons du très saint Sacrement, et un du très saint Cœur de la bienheureuse Vierge, ou bien de la fête qu'on célèbre.

POUR LES VEILLES DES JOURS QU'ON EXPOSERA LE SAINT-SACREMENT.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Ce qu'il faut faire pendant que le Saint-Sacrement est exposé[1].

Si quelqu'un priait un grand Roi de lui faire l'honneur de venir dans sa maison et d'y prendre un dîner, il inviterait tous ses amis à lui tenir compagnie, pour lui faire une réception digne de sa majesté royale ; et il lui préparerait un festin le plus magnifique qu'il pourrait : et par ce moyen il gagnerait les bonnes grâces de ce prince, et obtiendrait de lui tout ce qu'il souhaiterait. Mais s'il ne se trouvait pas dans sa maison, lorsque le Roi y viendrait, et qu'il ne lui fît aucune réception, ni ne lui préparât aucune chose pour son dîner, ne mériterait-il pas justement son indignation ?

Exposer le Saint-Sacrement dans notre église, c'est inviter le Roi des Rois à venir dans notre maison, et à prendre son repas avec nous. C'est pourquoi nous devons lui faire la plus honorable réception et lui préparer le plus magnifique festin qu'il nous est possible, et prier tous nos amis de nous y assister. Les viandes et les mets de ce festin, ce sont les adorations, les louanges, les

[1] Le Vén. P. Eudes s'inspire ici des recommandations qui lui furent transmises par la pieuse Marie des Vallées relativement à l'adoration des Quarante-Heures. Cf. *Revue du Saint-Cœur de Marie*, Août 1904, p. 338.

actions de grâces et autres actes semblables de religion et de piété, que nous lui devons rendre et faire rendre par les autres.

Pour cet effet, tant que faire se pourra, on célébrera tous les jours avec grande dévotion et solennité une Messe haute, et on chantera Vêpres, quand le Saint-Sacrement sera exposé durant les Quarante-Heures ; et durant l'Octave de la Fête-Dieu, on célébrera du moins trois Messes, s'il se peut, à savoir le jour de la Fête, le Dimanche dans l'Octave, et le jour de l'Octave.

L'autel sera orné comme aux fêtes les plus solennelles, et il y aura toujours deux cierges allumés[1], et quatre durant qu'on dira la Messe : et lorsqu'on exposera le Saint-Sacrement, le premier jour, et qu'on le resserrera chaque jour, on les allumera tous

Il y aura aussi toujours, quand on ne dira point la Messe, un Prêtre du moins, avec le surplis, en oraison à genoux devant le Saint-Sacrement, pour lui rendre les devoirs qui sont marqués ci-après, et qu'un chacun lira en particulier ; et quand on sera un nombre suffisant dans la Communauté, il y en aura deux : et le Sacristain aura soin d'écrire sur un papier qu'il mettra dans la sacristie, l'heure en laquelle chacun y devra aller, et combien de temps il y demeurera.

Si nous traitons ainsi le Roi de gloire, lorsqu'il sera exposé en ce Sacrement d'amour et de bonté, il entérinera toutes les requêtes que nous lui présenterons, et nous départira ses dons et ses faveurs avec une merveilleuse libéralité. Mais si, après l'avoir ainsi invité, nous le négligions, et qu'au lieu de louanges et d'adorations nous ne lui présentassions que des ingratitudes, irrévérences et indignités, certainement nous attirerions sur nous, non pas ses bénédictions, mais ses malédictions, dont il nous veuille préserver par son infinie miséricorde.

[1] Il en faut au moins six, même dans les églises pauvres.

DEVOIRS

Qu'il faut rendre à Notre-Seigneur dans le Saint-Sacrement quand il est exposé, qu'on doit lire au Réfectoire, et qu'un chacun lira encore en son particulier.

Notre-Seigneur s'expose dans le Saint-Sacrement pour deux fins : 1. afin de nous départir ses dons et de nous communiquer ses grâces, pourvu que nous nous disposions à les recevoir ; 2. afin de recevoir de nous nos hommages, nos adorations et tous nos autres devoirs, qui sont huit principaux

I.

Lorsque nous nous présentons devant Notre-Seigneur exposé dans la sainte Eucharistie, nous devons nous humilier profondément devant sa face, en la vue de sa grandeur et de notre néant, de sa dignité et de notre indignité, de sa puissance et de notre faiblesse, de sa lumière et de nos ténèbres, de sa plénitude et de notre pauvreté, de sa sainteté et de notre malice : en un mot, de ce qu'il est et de ce que nous sommes.

II.

L'adorer, louer, honorer, glorifier : et prier tous les Anges, les Saints, la très sacrée Vierge, de l'adorer et exalter avec nous, en tout ce qu'il est en sa divine essence, dans sa puissance, force, sagesse, bonté, justice, miséricorde, immensité, infinité, éternité, immutabilité, sainteté, gloire, félicité, amour, charité, et dans tous ses autres divins attributs. L'adorer en sa divine Personne, en la Personne de son Père, et en celle de son Saint-Esprit ; car toutes ces choses sont renfermées dans le très saint Sacrement. Outre cela, l'adorer dans tous les mys-

tères, pensées, paroles, actions et merveilles de sa vie divine qu'il a eue de toute éternité au sein de son Père ; de sa vie temporelle qu'il a eue en la terre durant trente-quatre ans ; et de sa vie glorieuse qu'il a dans le ciel depuis plus de seize cents ans, et qu'il y aura à toute éternité ; et en toutes les grandeurs et excellences de son Humanité sainte, en laquelle il n'y a rien qui ne mérite des adorations infinies. Enfin, l'adorer en tout ce qu'il est, en tout ce qu'il fait, et en tous les desseins qu il a sur toute son Église, et sur nous en particulier, dans ce grand Sacrement; et l'adorer, louer et magnifier pour toutes les créatures, et désirer que tout l'univers se fonde en adoration, en louanges et en gloire à ses pieds.

III.

Lui rendre grâces pour toutes les faveurs qu'il a jamais faites à son Humanité sacrée, à sa bienheureuse Mère, à tous ses Anges, à tous ses Saints, et à toute son Église triomphante, militante et souffrante, à tous les hommes, spécialement à ceux qui ne l'en remercient point, soit qu'ils soient encore en la terre, soit qu'ils soient dans l'enfer ; comme aussi à toutes ses autres créatures, particulièrement à nous. Mais surtout lui rendre mille et mille louanges et actions de grâces, d'avoir institué dans son Église cet admirable Sacrement

IV.

Lui demander pardon avec une grande contrition et humiliation, de tous nos péchés, ingratitudes, infidélités, spécialement de toutes les fautes que nous avons commises contre lui en ce Sacrement ; comme aussi de tous les outrages, indignités et mauvais traitements qu'il y a soufferts de la part des Infidèles, des Hérétiques et des Catholiques, et ce à notre occasion et pour notre sujet :

puisque c'est pour l'amour de nous qu'il est en ce même Sacrement. Et, en réparation, lui offrir tout l'honneur et la gloire qui lui a jamais été rendue en cette divine Eucharistie par tous les Anges et les Saints, et par sa très sainte Mère, avec un cœur rempli d'un désir très ardent de l'y honorer et de l'y faire honorer désormais en toutes les manières qu'il nous sera possible.

V.

L'aimer et tâcher de lui rendre amour pour amour. Et afin de nous exciter à cela, considérer qu'il est tout bonté, tout bénignité, tout douceur, tout libéralité, tout charité, tout cœur, tout amour au regard de nous dans ce Sacrement que saint Bernard appelle pour ce sujet : *Amor amorum*, l'amour des amours.

Quel amour, de ne se contenter pas d'avoir demeuré pour nous trente-quatre ans en ce monde, mais d'y vouloir faire sa demeure et en tant d'endroits, jusqu'à la consommation des siècles ! Quel amour, de ne s'être pas immolé seulement une fois pour nous en la croix, mais de se sacrifier à chaque moment durant tant de siècles, sur ses autels, pour nous témoigner que, s'il était besoin, il ferait ce sacrifice continuellement, avec les mêmes douleurs qu'il l'a fait en la croix ! Quel amour, de vouloir non seulement demeurer avec nous, mais dans un chacun de nous, d'une manière ineffable ! Quel amour de se donner à nous avec tant de profusion, qu'il ne se réserve aucune chose, nous donnant son corps, son sang, sa divinité, son humanité, tous ses biens, tous ses trésors, tout ce qu'il a, tout ce qu'il est ! Quel amour, de se donner à nous en qualité de viande et de breuvage, pour être notre boire, notre manger, notre nourriture, notre vie, notre force, notre joie, et pour nous unir à lui de l'union la plus étroite, la plus intime et la plus parfaite de toutes, à savoir, de l'union par laquelle l'aliment est uni à la chose alimen-

tée : voire d'une union si admirable, que celle qui se fait entre le corps humain et la viande dont il est nourri, laquelle passe en sa substance et devient os de ses os, nerf de ses nerfs, sang de son sang, chair de sa chair, vivant de sa vie et animée de son esprit, que cette union, dis-je, n'est qu'une ombre et une figure de celle qui se fait entre Jésus-Christ et nous, par le moyen de la sainte Eucharistie ! Quel amour enfin, d'avoir prévu un nombre innombrable d'indignités, de sacrilèges, de blasphêmes, d'impiétés et d'outrages qu'on lui devait faire en ce Sacrement, et de n'avoir pas laissé néanmoins de l'établir, sans avoir égard à tous ces mauvais traitements, pour demeurer avec nous, pour se donner à nous et pour nous unir à lui en la façon que je viens de dire !

O amour, ô amour, qui ne vous aimera ! O Jésus, plus de cœur, plus d'amour que pour vous ! O divin soleil, qui vous communiquez et répandez de toutes parts avec tant de profusion, quand sera-ce que je commencerai à vous aimer comme je dois ? O fournaise d'amour, échauffez, enflammez, embrasez, consumez mon cœur, mon âme, mon esprit, mon corps, dans vos divines flammes !

VI.

Lui faire des dons et des présents. C'est un grand Roi, il ne faut pas se présenter devant lui les mains vides. Il est ici comme don de Dieu aux hommes, et comme don des hommes à Dieu : il faut se présenter devant lui avec des dons que nous devons lui faire, en reconnaissance et action de grâces de ceux qu'il nous fait. C'est donc à nous de regarder ce que nous lui offrirons, quels dons nous lui présenterons, et quels sacrifices nous lui ferons. Il se donne lui-même à nous, entièrement et pour jamais, et il se sacrifie sans cesse pour nous, et il fait tout cela avec un amour infini ; nous devons aussi nous donner à lui entièrement et pour jamais, et nous sacrifier

pour lui, et faire tout cela d'un grand cœur. Si nous avions tout l'être créé, voire un être incréé et divin, nous devrions le lui donner ; combien davantage sommes-nous obligés de lui sacrifier notre néant ?

VII.

Considérer les vertus qu'il exerce dans ce Sacrement d'une manière admirable, pour être notre exemple et notre règle : spécialement son humilité, son obéissance et son assujétissement, sa patience, son amour vers son Père et sa charité vers nous. S'humilier, et lui demander pardon des fautes que nous avons commises contre ces vertus ; prendre résolution de les imiter, et le prier qu'il nous en donne la grâce.

VIII.

Considérer ces divines et admirables paroles de Notre-Seigneur, qui contiennent en abrégé toutes nos obligations et devoirs en son endroit : *Comme mon Père vivant m'a envoyé, et comme je vis pour mon Père ; ainsi celui qui me mange vivra pour moi* [1] ; c'est-à-dire : Comme mon Père m'a donné la vie et sa propre vie, aussi réciproquement je lui rends cette vie qu'il m'a donnée, ne vivant que pour lui. De même je vous donne la vie et je vous donne ma vie, me donnant moi-même à vous pour être votre vie ; aussi vous me devez rendre la vie que je vous ai donnée, ne vivant que pour moi, comme je ne vis que pour mon Père. De sorte que ma vie est l'exemplaire et la règle de la vôtre : et votre vie doit être une image et une continuation de la mienne. Toutes les fonctions de ma vie, et tous les usages des sens de mon corps et des puissances de mon âme, n'ont été que pour la gloire

[1] « Sicut misit me vivens Pater, et ego vivo propter Patrem ; et qui manducat me, et ipse vivet propter me. » Joan. VI, 58.

de mon Père : ainsi toutes les fonctions de votre vie, et tous les usages de vos sens et de vos puissances, ne doivent tendre qu'à mon honneur. Vous devez vivre sur la terre comme j'y ai vécu. Vous devez avoir les sentiments que j'ai eus, vous conduire par mes maximes, aimer ce que j'ai aimé, haïr ce que j'ai haï, vous réjouir de ce qui m'a réjoui, vous attrister de ce qui m'a attristé e non d'aucune autre chose, parler comme j'ai parlé, agir comme j'ai agi, souffrir comme j'ai souffert, et pratiquer les vertus que j'ai exercées.

Après avoir bien considéré ces paroles, nous humilier de nous voir si éloignés de leur effet en nous, concevoir un grand désir d'y entrer, se donner fortement à Jésus pour cette fin, le supplier qu'il fasse mourir en nous tout ce qui y peut mettre empêchement, et qu'il y établisse sa sainte vie en la manière qu'il le désire et pour la gloire de son saint Nom ; prier la très sacrée Vierge, tous les Anges et tous les Saints de nous obtenir de lui cette grâce, comme aussi de suppléer à nos défauts, et de lui rendre pour nous tous les devoirs précédents, en la manière qu'ils connaissent lui être la plus agréable.

POUR LE JOUR DE L'OCTAVE DU SAINT-SACREMENT.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

TOUT le temps qui est depuis cette Octave jusques à l'Avent, est consacré parmi nous à l'honneur de la Vie conversante de Notre-Seigneur avec les hommes, depuis sa sortie du désert jusqu'à sa mort[1]. Ce sera le

[1] Voir plus loin, le 8 octobre. Le V. P. Eudes avait une dévotion toute spéciale pour cet état de la vie de Notre-Seigneur, que doivent surtout imiter et continuer ceux qui sont honorés de son divin Sacerdoce. Il avait composé en l'honneur de la vie conversante de Notre-Seigneur

sujet de la première conférence : dont le premier point sera des raisons qui nous obligent d'honorer cet état et cette partie très considérable de la vie notre Sauveur. Le second sera des moyens dont nous devons nous servir pour y rendre l'honneur et pour en tirer le fruit que nous devons.

POUR LE 26 DE JUILLET,

JOUR DE LA FÊTE DE SAINTE ANNE.

Aujourd'hui, à onze heures et demie, on dit les Litanies de saint Joachim et de sainte Anne, comme ci-dessus, page 395.

POUR LE DERNIER JOUR DE JUILLET.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

C'EST après demain, second jour d'Août, dédié à Notre-Dame des Anges, qu'a été faite la fondation de la Maison de Caen, qui est la première et la mère des autres Maisons de la Congrégation. A raison de quoi l'on fait toujours ce jour-là l'Office du très saint Cœur de la bienheureuse Vierge[1], que nous avons coutume de faire au premier Samedi de chaque mois, qui n'est point occupé d'un Office de neuf Leçons.

un office dont jusqu'ici nous n'avons pu retrouver qu'une hymne, dans laquelle le pieux auteur s'est inspiré du *Pange lingua*. (*Voir ses Œuvres liturgiques*).

[1] A l'époque où écrivait le P. Eudes, le 2 Août, aujourd'hui occupé par la fête de saint Alphonse de Liguori, se trouvait libre ; et il pouvait faire célébrer en ce jour la fête de Notre-Dame des Anges par l'office votif et la messe du très saint Cœur de Marie, comme il le prescrit ici et dans le livre des Offices propres de sa Congrégation

IV. — POUR LES MOIS D'AOUT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE.

POUR LE 13me JOUR D'AOUT.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

C'EST demain le dernier jour de la demeure de notre divine Mère en la terre. Avant qu'elle en sorte pour aller au ciel, nous lui rendrons nos derniers devoirs, qui sont quatre principaux.

Le premier est de nous prosterner à ses pieds, au nom de tout le genre humain, priant tous les Anges et tous les Saints de s'y prosterner aussi avec nous, pour la saluer et honorer en tous les états et mystères de sa vie ; pour lui demander pardon du peu d'honneur que nous y avons rendu durant le cours de l'année, et du peu de fruit que nous en avons tiré ; et pour lui offrir, en supplément de nos ingratitudes et négligences, tout l'honneur et toutes les louanges qui lui ont été rendues par tous les Anges et par tous les Saints du ciel et de la terre.

Le deuxième est de lui rendre grâces pour nous et pour tous les hommes, priant aussi tous les habitants du ciel de la bénir et remercier avec nous de toutes les choses qu'elle a pensées, qu'elle a dites, qu'elle a faites, qu'elle a souffertes en ce monde pour coopérer avec son Fils au salut de tous les hommes.

La troisième, de lui demander pardon et de lui faire amende honorable, au nom de toute la terre, de toutes les injures et offenses qu'elle y a reçues, et de toutes les peines, douleurs et angoisses qu'elle y a souffertes à notre occasion et pour notre sujet : lui offrant en satisfaction et réparation le Cœur adorable de son Fils, et tous les

services, louanges et honneurs qui lui ont été et seront rendus à jamais par toute l'Église triomphante et militante ; comme aussi nous offrant à elle, pour faire et souffrir à cette fin tout ce qu'il lui plaira, et lui protestant que nous voulons faire tout ce qui nous sera possible, pour la servir et honorer toute notre vie, et pour la faire servir et honorer par les autres.

Le quatrième devoir, de lui faire quelque présent, comme à notre Souveraine et à notre Reine, avant qu'elle sorte de la terre pour aller au ciel. Quel présent lui ferons-nous ? qu'est-ce que nous lui pouvons donner, puisque tout est à elle ? Il est vrai que tout lui appartient ; mais elle a très agréable néanmoins que nous lui donnions ce qui est déjà à elle, [le] lui donnant avec la même affection que nous voudrions [le] lui donner s'il n'était point à elle. Donnons-lui donc notre cœur : c'est ce qu'elle désire davantage pour le donner à son Fils ; mais donnons-[le] lui entièrement et irrévocablement, la suppliant d'y anéantir tout ce qui lui déplaît, de le détacher totalement de tout ce qui est créé, de l'unir étroitement avec le sien, afin de le ravir et emporter avec le sien dans le ciel.

POUR LA VEILLE DE LA NATIVITÉ DE LA BIENHEUREUSE VIERGE.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Ç'a été en cette fête de la Nativité de la bienheureuse Vierge, que le dessein de l'établissement de notre Congrégation a été conclu et arrêté, après avoir été beaucoup et longtemps recommandé à Dieu, et avoir été communiqué à plusieurs grands serviteurs de Dieu. Ayons soin d'en rendre grâces à Notre-Seigneur et à sa très

sainte Mère ; de leur demander pardon des obstacles que nous avons apportés, par nos péchés et négligences, aux desseins qu'ils ont sur la Congrégation ; de les supplier de réparer nos manquements. Et donnons-nous à eux, avec de nouveaux désirs d'apporter de notre part une plus grande ferveur et fidélité pour accomplir ce qu'ils demandent de nous ; suppliant le Fils de Dieu, par les prières et mérites de sa très sacrée Mère, de nous donner toutes les grâces dont nous avons besoin pour cela.

POUR LA FÊTE DE LA NATIVITÉ DE LA BIENHEUREUSE VIERGE.

Aujourd'hui, à onze heures et demie, on dit les Litanies de saint Joachim et de sainte Anne, page 395.

En suite des prières qui se disent après le dîner, devant le Saint-Sacrement, avant que de dire Benedictum sit, *le Semainier dit tout haut ce qui suit :*

La bienheureuse Vierge ayant assuré sainte Gertrude [1], que ceux qui réciteront tous les jours, durant l'Octave de cette fête, trente-cinq fois l'*Ave Maria*, en l'honneur des jours qu'elle a demeuré au sacré ventre de sa mère sainte Anne, seront participants éternellement dans le ciel, d'une manière spéciale, de toutes les joies que son Cœur possède ; et la même Vierge ayant par conséquent fait connaître par là que cette dévotion lui est très

[1] « Nativitatis B. V. festo præclaro, dum ista (B. Gertrudis) persolvisset tot *Ave Maria*, quot diebus ipsa præclara maris Stella crevit in utero matris, et dum hæc devote offerret eidem, requisivit ab ea quid erga benignitatem ipsius merentur, qui simili devotione ad honorem ejus eumdem numerum persolverent cum salutatione Angelica. Cui benignissima Virgo respondit : « Hoc, inquam, merentur quod æternaliter in cælis speciali jucunditate participabuntur mecum felicius omnium gaudiorum quæ recepi, et adhuc sine intermissione renovata recipio, ex singulis virtutibus ad quas beata et gloriosa Trinitas animam meam singulis diebus secundum optimum beneplacitum suum decenter habilitavit. » *Legat. div. piet.* lib. IV, cap. 51.

agréable, nous en devons continuer la pratique avec affection, récitant à cette heure-ci, tous les jours durant cette Octave, un petit chapelet de trois dizaines et demie, en cette façon :

Aux trois gros grains on dit le *Gloria Patri*, pour remercier la très sainte Trinité de toutes les grâces qu'elle a départies à la très précieuse Vierge, durant les neuf mois qu'elle a demeuré dans le ventre sacré de sa bienheureuse mère ; comme aussi de la faveur incomparable qu'elle nous a faite de l'avoir fait naître en la terre, et de nous l'avoir donnée pour notre Reine, notre Mère et notre refuge en toutes nos misères.

Aux trente-cinq petits grains on dit l'*Ave Maria*, pour rendre grâces à cette bénite Vierge de tout l'honneur qu'elle a rendu à la très sainte Trinité, spécialement durant ces neuf mois de sa demeure aux bénites entrailles de sainte Anne, et qu'elle lui rendra éternellement ; et pour la prier de nous obtenir de Dieu toutes les grâces dont nous avons besoin pour accomplir en tout et partout sa très adorable volonté, et qu'il nous fasse part de l'esprit qui l'a possédée et conduite en sa sainte Enfance, qui est un esprit d'innocence, de pureté, de simplicité, d'humilité, d'obéissance, de charité et de mansuétude.

Après cela, le Semainier commence le Chapelet par ces paroles : Dignare me, etc., *comme au jour de l'Annonciation*, page 403.

Durant l'Octave, on dit seulement le chapelet, le Semainier le commençant par les paroles susdites : Dignare me, *et omettant tout ce qui précède.*

En ce même jour de la Nativité de la bienheureuse Vierge, après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

TOUT le temps qui est depuis la fête d'aujourd'hui, jusqu'au 8 d'octobre inclusivement, est consacré parmi nous à la sainte Enfance de la bienbeureuse Vierge, qui

sera le sujet de la première conférence, dont le premier point sera des raisons qui nous obligent d'honorer la très sacrée Mère de Dieu, dans son admirable Enfance ; le second, des moyens de le faire : entre lesquels on emploiera par avance les trois suivants :

Le premier est de lire au Réfectoire le livre qui a été fait sur ce sujet[1].

Le second, de dire tous les jours, à la fin de l'Office du soir, les Litanies de cette sainte Enfance, comme elles sont ci-dessus, *page 329*.

Le troisième, de dire, tous les mercredis à onze heures et demie, durant ce temps, les Litanies de saint Joachim et de sainte Anne, comme ci-dessus, *page 395*.

POUR LE 14 DE SEPTEMBRE,

JOUR DE L'EXALTATION DE LA SAINTE CROIX.

Aujourd'hui, à onze heures et demie, on dit les Litanies de la Passion de Notre-Seigneur, comme ci dessus, page 335.

POUR LE 29 DE SEPTEMBRE,

JOUR DE S. MICHEL ET DE TOUS LES SS. ANGES.

Aujourd'hui, à onze heures et demie, on dit les Litanies des Saints Anges, comme ci-dessus, page 398.

POUR LA FÊTE DU SAINT ANGE GARDIEN.

Aujourd'hui, à onze heures et demie, on dit encore les Litanies des Saints Anges, comme ci-dessus, page 398.

[1] Le Livre de l'*Enfance admirable de la très sainte Vierge*, tome V des Œuvres complètes.

POUR LE 8 D'OCTOBRE.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Nous devons nous souvenir que le temps qui est depuis l'Octave du Saint-Sacrement jusqu'à l'Avent, est consacré parmi nous à l'honneur de la Vie conversante de notre Sauveur. Nous avons déjà fait une conférence sur ce sujet ; mais il est bon d'en faire encore une, et ce sera la première, en laquelle on parlera premièrement des raisons qui nous doivent porter à honorer ce mystère, ou plutôt cet état de la vie du Fils de Dieu, qui comprend tout le temps qui s'est passé depuis sa sortie du désert jusqu'à sa mort. Secondement on parlera des moyens de l'honorer en ce même état, et d'en tirer le fruit que nous devons.

RAISONS[1]

Qui nous obligent d'honorer particulièrement la Vie Conversante du Fils de Dieu avec les enfants des hommes, qu'un chacun peut lire en son particulier.

Une infinité de raisons obligent infiniment tous les chrétiens d'avoir une dévotion particulière à l'état de la Vie conversante de notre Sauveur avec les hommes, durant les trois dernières années et les trois derniers mois qui ont précédé sa résurrection : entre lesquelles j'en remarque vingt principales, tirées des vingt grandes choses qui sont contenues dans ces trois ans et trois mois derniers de la vie passible et mortelle de notre Rédempteur.

1. La mission qu'il a eue de son Père, pour venir

[1] L'auteur avait fait imprimer ces *Raisons* dans la Partie V[e], après les *Prières pour le Roi*. Nous croyons devoir les mettre ici, avec l'éditeur de 1837, comme à leur place naturelle.

exercer en la terre les fonctions de souverain Pasteur, de divin Docteur, et de Rédempteur universel de tous les hommes.

2. La gloire infinie qu'il a rendue continuellement à son Père, durant ces trois ans et trois mois.

3. La dignité et sainteté infinies de toutes les choses qui se sont passées en lui, durant ce temps, en son intérieur et en son extérieur, en ses pensées, paroles, actions et souffrances, et en tout l'usage qu'il a fait de toutes les facultés de son âme, et de tous ses sens intérieurs et extérieurs, d'une manière si excellente, qu'un seul de ses pas, un clin de ses yeux, le moindre de ses soupirs, la plus petite de ses pensées, mérite les adorations et les louanges éternelles des hommes et des Anges.

4. La vocation de ses Apôtres à l'état très sublime de la vie apostolique.

5. Les grands miracles qu'il a opérés sur les corps et sur les âmes.

6. Les merveilleuses prédications qu'il a faites.

7. L'exemple admirable de sa très sainte vie et de ses vertus très éminentes.

8. Ses travaux infatigables dans les exercices de sa mission, marchant toujours à pied de ville en ville, de bourgade en bourgade, de village en village, par les campagnes et par les déserts, au froid et au chaud, souffrant la faim et la soif, employant les jours à instruire les peuples et passant les nuits en prières.

9. Les persécutions extérieures qu'il a souffertes de la part des Juifs qui le chargeaient d'injures et d'opprobres, le traitant comme un possédé du démon, et attribuant au démon les miracles qu'il faisait ; avec les angoisses intérieures très amères et très douloureuses dont son Cœur était rempli, en la vue de l'aveuglement et de l'endurcissement de ces perfides, et de l'obstacle qu'ils apportaient aux désirs très ardents qu'il avait de sauver les âmes.

10. Les effusions prodigieuses de grâces qu'il versait dans l'âme de sa divine Mère, et les torrents du feu sacré de son divin amour, dont il embrasait sans cesse le Cœur maternel de cette Vierge très aimable, qui le suivait ordinairement partout, et qui était dans un exercice continuel d'amour et de louange vers son bien-aimé Fils, lequel imprimait en son intérieur une image accomplie des vertus et des perfections de sa Vie conversante.

11. Les effets merveilleux de lumière et de sainteté qu'il opérait dans les âmes de ses Apôtres et Disciples, et de plusieurs autres qui entendaient ses divines paroles, et qui voyaient ses saintes actions.

12. La patience et la bonté incroyable avec laquelle il souffrait la malice infernale des Scribes et des Pharisiens, écoutant patiemment plusieurs propositions qu'ils lui faisaient pour le surprendre en ses paroles et pour trouver occasion de le perdre, et y répondant avec autant de bénignité, comme s'il n'avait point connu leur perfidie.

13. La charité, douceur et affabilité avec laquelle il conversait avec les pécheurs, buvait et mangeait avec eux, n'en rejetant jamais aucun, mais se rendant familier et gracieux à tous, pour les attirer et gagner tous à Dieu.

14. L'institution du très saint Sacrement, qui contient toutes les merveilles du ciel et de la terre.

15. L'institution du Sacerdoce éternel, et la consécration des premiers Prêtres, qui est un don inénarrable du Fils de Dieu à son Église, et une source inépuisable de grâces et de bénédictions pour tous les chrétiens.

16. L'institution du Sacrifice admirable de l'autel, qui est un trésor infini de l'amour incompréhensible de notre Rédempteur au regard de nous.

17. Sa très douloureuse et très ignominieuse Passion, qui est un abîme de miséricorde, une fournaise immense d'amour, et une mer sans fond et sans rives de charité.

18. La totale effusion de son précieux sang, qu'il a versé jusqu'à la dernière goutte : 1. pour être le prix de

notre rédemption ; 2. pour nous en faire un bain prodigieux à laver les ordures de nos âmes ; 3. pour nous le donner comme un breuvage divin, qui nous fasse vivre en la terre de la vie du ciel, et qui nous enivre des délices de la Divinité ; 4. pour nous faire voir enfin tous les plus grands excès d'amour que le Cœur immense d'un Homme-Dieu pouvait produire.

19. Le don ineffable qu'il nous a fait en la Croix, lorsque, parlant à chacun de nous, en la personne de saint Jean, il nous a donné sa très chère Mère, non pas seulement en qualité de Reine et de Souveraine, ce qui aurait été un très grand honneur pour nous, mais en la qualité la plus honorable et la plus avantageuse qui puisse être, c'est-à-dire, en qualité de mère ; et qu'il nous a donnés à elle, non pas comme ses esclaves, ce qui nous aurait été une gloire signalée, mais comme ses enfants.

20. Le sacrifice qu'il a fait pour nous en la Croix, parmi des tourments si atroces et une mort si cruelle et si honteuse ; sacrifice d'une vie humainement divine et divinement humaine, et si précieuse, qu'un seul moment de cette vie valait mieux infiniment qu'un million d'éternités de toutes les vies des Anges et des hommes qui ont été, qui sont et qui peuvent être.

Voilà vingt mystères très grands et très adorables qui sont compris dans l'état de la Vie conversante de Jésus, dont les sept derniers terminent et couronnent les derniers de cette aimable conversation.

Ajoutez à cela l'amour inexplicable et incompréhensible avec lequel il a fait et souffert tant de choses si grandes et si étranges, pour nous affranchir de la maudite et enragée compagnie des diables et des damnés, pour nous faire entrer en société avec les Anges, et pour nous rendre dignes de vivre éternellement avec lui comme ses membres, et avec son Père comme ses enfants.

Cela étant ainsi, quelles louanges, quelles adorations

quelles fêtes, quelles solennités méritent tant de choses si merveilleuses et si adorables ! Qui pourrait comprendre les raisons infinies et innombrables que tous les chrétiens ont d'honorer en toutes les manières possibles, ces trois ans et trois mois derniers de la vie mortelle de notre Sauveur sur la terre, durant lesquels il nous a montré tant d'effets et si extraordinaires de son incomparable bonté ?

Comme tous les cœurs des chrétiens doivent être embrasés d'un désir très ardent de voir l'Église peuplée d'un grand nombre d'ouvriers apostoliques, qui travaillent au salut de tant d'âmes qui périssent tous les jours ! et qu'ils doivent tous avoir un zèle particulier pour accomplir le commandement que Notre-Seigneur fait à tous, en ces paroles : *La moisson est grande, et il y a peu d'ouvriers ; priez donc le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers en sa moisson*[1] *!* Ils doivent aussi avoir une dévotion singulière à cet état de la Vie conversante du Sauveur, comme à celui dans lequel il a fait davantage paraître son ardeur pour notre salut, et dans lequel il a consacré les premiers Apôtres, après les avoir formés et établis dans la vie apostolique, par son exemple et par ses paroles, afin de les rendres dignes de coopérer avec lui en ce grand œuvre de la rédemption du monde.

Mais surtout les Ecclésiastiques et ceux qui, étant appelés de Dieu à travailler au salut des âmes, sont obligés de converser souvent avec toutes sortes de personnes, doivent regarder et honorer la Vie conversante de Jésus comme la source de la grâce et de l'esprit apostolique, et comme la règle et l'exemplaire de leur conversation, sur lesquels ils doivent s'étudier de former leur intérieur et leur extérieur, leur manière de parler et d'agir, et tous leurs déportements.

[1] « Messis quidem multa, operarii autem pauci. Rogate ergo dominum messis, ut mittat operarios in messem suam. » Matth. IX, 37, 38. On retrouve encore ici le zèle du P. Eudes à recommander la prière pour le clergé et pour les vocations ecclésaistiques.

POUR LE LUNDI QUI SUIT LE XXe DIMANCHE D'APRÈS LA PENTECOTE.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

LE 21e Dimanche d'après la Pentecôte, qui est Dimanche prochain, est spécialement consacré parmi nous, à l'honneur de la très adorable Volonté de Dieu[1]. Ce sera sur ce sujet qu'on fera la conférence de cette semaine, après qu'on aura lu devant la Communauté, à l'ouverture de cette conférence, ce qui est écrit là-dessus dans la partie 3e des Constitutions, au chapitre 1er, un peu après le commencement. Et la Méditation du jour qui suivra la conférence, se fera sur ce même sujet.

POUR LE SAMEDI QUI PRÉCÈDE LE XXIe DIMANCHE D'APRÈS LA PENTECOTE.

Après les prières du soir, le Semainier lira tout haut ce qui suit :

DEMAIN la Méditation se fera sur le sujet de la dernière conférence, touchant la très adorable Volonté de Dieu.

Les Prêtres offriront à Dieu leurs messes, et les autres leurs communions pour quatre intentions :

1. En l'honneur de la divine Volonté, de tout ce qu'elle est en elle-même, et de tous ses ordres et effets passés, présents et à venir, au regard de nous et au regard de toutes les choses créées.

[1] L'Introït de la Messe de ce dimanche commence par ces mots *In voluntate tua, Domine, universa sunt posita, et non est qui possit resistere voluntati tuæ.* (Esther, XIII, 9). Et la collecte montre la soumission du peuple fidèle à cette divine Volonté.

2. En action de grâces pour tout ce qu'il lui a plu, et pour tout ce qu'il lui plaira ordonner de nous et de toutes ses créatures, en temps et en éternité.

3. En réparation et satisfaction de toutes les offenses que nous avons commises, et qui ont été commises par tous les hommes et par tous les démons, contre sa divine Majesté.

4. Pour la supplier d'accomplir en nous tous ses desseins, et d'y détruire tout ce qui y pourrait mettre empêchement, et spécialement d'anéantir entièrement notre propre volonté, pour établir parfaitement son règne dans nos cœurs.

POUR LE 17 D'OCTOBRE[1].

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Afin de nous préparer à la fête du Cœur très adorable de Jésus, on doit demain faire un entretien ou une conférence sur ce sujet, à la fin de laquelle on s'embrasse tous les uns les autres, en union de la très parfaite charité de ce même Cœur. On doit aussi demain donner à dîner à douze pauvres, et ensuite leur donner quelque instruction pour leur salut, et les exhorter à se confesser et à communier en la fête, puis leur donner à chacun un sou.

La veille, on doit dire, à onze heures et demie, les Litanies du très adorable Cœur de Jésus, page 343.

[1] Ce paragraphe et le suivant ne se trouvent pas dans la première édition du Manuel, pour la raison que le P. Eudes n'avait pas encore établi la fête du Sacré Cœur de Jésus.

POUR LE 20 OCTOBRE,

JOUR DE LA FÊTE DU TRÈS ADORABLE CŒUR DE JÉSUS.

Au jour et durant l'Octave de cette fête, on dit tous les jours, à onze heures et demie, les Litanies du très adorable Cœur de Jésus, comme ci-dessus page 343.

V. — POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

POUR LE JOUR DE LA TOUSSAINT.

Au jour et durant l'Octave de cette fête, on dit tous les jours, à onze heures et demie, les Litanies des Saints.

LITANIES

En l'honneur de tous les Saints. [1]

KYRIE eleison ;
Christe eleison ;
Kyrie eleison.
Christe audi nos.
Christe exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Filii Redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritus sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.
Sancta Maria, ora pro nobis.

[1] Le V. P. Eudes a ajouté aux Litanies majeures un certain nombre de Saints, auxquels il avait une dévotion spéciale, ou dont il possédait les reliques.

Sancta Dei Genitrix, ora pro nobis.
Sancta Virgo Virginum,
Sancte Michael,
Sancte Gabriel,
Sancte Raphael,
Sancti Angeli custodes nostri, orate.
Omnes sancti beatorum Spirituum ordines,
Sancte Joachim, ora pro nobis.
Sancte Joseph,
Sancte Joannes Baptista,
Sancte Simeon,
Omnes sancti Patriarchæ et Prophetæ, orate.
Sancte Petre, ora pro nobis.
Sancte Paule,
Sancte Andrea,
Sancte Jacobe[1],
Sancte Joannes,
Sancte Thoma,
Sancte Jacobe[2],
Sancte Philippe,
Sancte Bartholomæe,
Sancte Matthæe,
Sancte Simon,
Sancte Thaddæe,
Sancte Mathia,
Sancte Barnaba,
Sancte Luca,
Sancte Marce,
Omnes sancti Apostoli et Evangelistæ, orate.
Omnes sancti Discipuli Domini,
Sancti Pastores, qui Christum natum visitastis,
Sancti Magi, qui infantem Jesum adorastis,
Omnes sancti Innocentes,

[1] Zeb.
[2] Alph.

Sancte Stephane, ora pro nobis.
Sancte Laurenti,
Sancte Vincenti,
Sancte Ignati,
Sancte Lazare,
Sancte Dionysi cum sociis tuis,
Sancte Spaci,
Sancte Floscelle,
Sancte Symphoriane,
Sancti Fabiane et Sebastiane, orate pro nobis.
Sancti Joannes et Paule,
Sancti Cosma et Damiane,
Sancti Gervasi et Protasi,
Sancti Clemens et Agathangele,
Omnes sancti Martyres,
Sancte Sylvester, ora pro nobis.
Sancte Gregori,
Sancte Pauline,
Sancte Ambrosi,
Sancte Augustine,
Sancte Hieronyme,
Sancte Basili,
Sancte Joannes Chrysostome,
Sancte Martine,
Sancte Cyrille,
Sancte Ildefonse,
Sancte Romane[1],
Sancte Exuperi,
Sancte Regnoberte,
Sancte Taurine,
Sancte Gaude,
Sancte Laude,

[1] Le V. P. Eudes invoque ici les patrons des diocèses où se trouvaient les maisons de la Congrégation : S. Romain de Rouen ; S. Exupère et S. Régnobert de Bayeux ; S. Taurin et S. Gaud d'Evreux ; S. Lô de Coutances ; S. Ursin de Lisieux.

Sancte Ursine, ora pro nobis.
Sancte Anselme,
Sancte Norberte,
Sancte Carole,
Sancte Francisce Salesi,
Omnes sancti Pontifices, orate pro nobis.
Omnes sancti Doctores,
Sancte Paule Eremita, ora pro nobis.
Sancte Antoni,
Sancte Simeon Stilita,
Sancte Benedicte,
Sancte Bernarde,
Sancte Dominice,
Sancte Francisce,
Sancte Vincenti Ferreri,
Sancte Hyacinthe,
Sancte Bernardine,
Sancte Francisce de Paula,
Sancte Ignati,
Sancte Francisce Xaveri,
Sancte Philippe Neri,
Sancte Henrice,
Sancte Ludovice,
Sancte Alexi,
Omnes sancti Sacerdotes et Levitæ, orate.
Omnes sancti Monachi et Eremitæ,
Omnes sancti Confessores,
Sancta Anna, ora pro nobis.
Sancta Elizabeth,
Sancte Anna Prophetissa.
Sancta Maria Magdalena,
Sancta Martha,
Sancta Maria Salome,
Sancta Maria Cleophe,
Sancta Thecla,
Sancta Agatha,

Sancta Lucia, ora pro nobis.
Sancta Agnes,
Sancta Cæcilia,
Sancta Catharina,
Sancta Anastasia,
Sancta Gertudis,
Sancta Mechtildis,
Sancta Genovefa,
Sancta Theresia,
Omnes sanctæ Virgines et Viduæ, orate pro nobis.
Omnes Sancti quorum reliquias habemus,
Omnes Sancti et Sanctæ Dei, intercedite pro nobis.
Propitius esto, parce nobis, Domine.
Propitius esto, exaudi nos, Domine.
Ab omni malo, libera nos, Domine.
A spiritu fornicationis,
A spiritu sæculi nequam,
Per infinitam misericordiam tuam,
Per Cor amantissimum sanctissimæ Matris tuæ,
Per intercessionem omnium Sanctorum tuorum, libera nos, Domine.
Peccatores, te rogamus, audi nos,
Ut nobis veram humilitatem donare digneris,
Ut nobis perfectam charitatem largiri digneris,
Ut nobis omnia sacerdotii munera digne Deo exercere concedas,
Ut in cordibus nostris ardentem zelum animarum accendas,
Ut nobis omnes voluntates tuas corde magno et animo volenti adimplere tribuas, te rogamus, audi nos.
Ut nos omnium Sanctorum tuorum consortes efficias, te rogamus, audi nos.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Domine.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos, Domine.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.
Christe, audi nos.
Christe, exaudi nos.

Oremus[1].

Omnipotens Deus, qui glorificantes te glorificas, et in Sanctorum tuorum honoribus honoraris : da nobis, quæsumus, intercedente beata Maria semper Virgine, cum beatis Gabriele, Joseph, Joanne Evangelista et omnibus Sanctis, eorum memoriam incessabili devotione venerari, eorum sanctitatem corde magno et animo volenti imitari ; ut pro amore tuo terrena despicientes, cum ipsis mente in cælestibus habitemus ; Per Dominum.

POUR LE 6e JOUR DE NOVEMBRE.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Le jour de demain est consacré parmi nous à l'honneur de tous les Saints qui ne sont point connus en la terre[2], dont le nombre est innombrable. Ayons soin de les honorer demain autant que nous pourrons ; de nous réjouir avec eux de toutes les faveurs que Dieu leur a faites ; d'en rendre grâces à son infinie bonté ; de les remercier aussi de tous les services qu'ils ont rendus à sa divine Majesté, et de les prier de nous obtenir la grâce de pratiquer ce qui est contenu en ces paroles du petit livre de l'*Imitation de Jésus-Christ : Ama nesciri et pro nihilo reputari* : « Aimez d'être compté pour rien. »

[1] Cette oraison est visiblement du V. P. Eudes.
[2] Cf. *Constitutions*, Part. III, ch. 1, à la fin.

POUR LE 10e JOUR DE NOVEMBRE.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

DEMAIN on fera une conférence, ou un entretien, pour nous préparer à la fête du divin Sacerdoce de Notre-Seigneur et de tous les saints Prêtres et Lévites : dont le premier point sera des raisons qui nous obligent à bien célébrer cette fête ; et le second, des moyens dont nous devons nous servir, pour la célébrer saintement. Et le jour suivant qui sera la veille de la fête, le sujet de cette conférence sera le sujet de notre Méditation.

POUR LE 12 DE NOVEMBRE.

Après les prières du soir, le Semainier proposera le sujet de la Méditation pour le lendemain en cette façon :

VOICI le sujet de la Méditation pour demain.

Au 1er point, nous considérerons et adorerons Notre-Seigneur Jésus-Christ comme souverain Prêtre, et comme exerçant très saintement toutes les fonctions sacerdotales, par lesquelles il a rendu des gloires infinies à son Père, il a accompli l'œuvre de la Rédemption du monde, il a détruit le péché, il nous a mérité toutes les grâces nécessaires et convenables pour opérer notre salut, et il nous a mis devant les yeux l'exemple et la règle que nous devons suivre pour exercer saintement ces mêmes fonctions.

Nous lui rendrons grâces pour toutes ces choses, priant tous les Anges, tous les Saints, spécialement tous les saints Prêtres, Lévites, et la bienheureuse Vierge, de nous aider à l'en bénir et remercier.

Au deuxième point nous considérerons et adorerons ce très bon Sauveur comme l'instituteur, le fondateur, le

chef et le Supérieur du saint ordre du Sacerdoce ; comme le principe et la source de toutes les grâces et bénédictions qui y sont contenues, et comme le sanctificateur de tous les saints Prêtres et Lévites.

Nous le remercierons, et prierons tout le paradis de le remercier avec nous, de la faveur infinie qu'il a faite à son Église d'y avoir établi le Sacerdoce, et de lui avoir donné des Prêtres auxquels il a donné des pouvoirs si admirables, en faveur des fidèles, comme d'offrir pour eux le merveilleux sacrifice de l'autel, de leur donner son sacré corps et son précieux sang, d'effacer leurs péchés et de les réconcilier avec lui, en un mot, de leur fermer l'enfer et de leur ouvrir le ciel.

Nous le bénirons aussi de toutes les grâces qu'il a données en la terre à tous les saints Prêtres et Lévites, et de toutes les gloires et félicités qu'il leur communique dans le ciel ; nous les remercierons pareillement de tous les services qu'ils ont rendus à sa divine Majesté et à son Église. Nous offrirons à Dieu tout l'honneur qu'ils lui ont rendu dans la terre et qu'il lui rendront à jamais dans le ciel ; et nous les prierons de nous associer avec eux dans les louanges continuelles qu'ils lui donnent, et de nous faire participants des vertus qu'ils ont pratiquées ici-bas.

Au troisième point nous considérerons la faveur incomparable que Notre-Seigneur nous a faite de nous avoir appelés à un état si noble, si saint et si admirable comme est le Sacerdoce. Nous lui en rendrons grâces, et prierons tous les habitants du ciel de l'en bénir et glorifier pour nous.

Ensuite nous ferons un sérieux examen sur nos innombrables péchés, offenses et négligences dans les fonctions sacerdotales, pour nous en humilier profondément aux pieds de notre Rédempteur, pour lui en demander pardon avec une grande contrition, pour lui offrir en réparation tout l'honneur que tous les saints Prêtres et Lévites lui ont rendu par ces mêmes fonctions ; pour

le supplier de les réparer lui-même ; pour lui protester que nous voulons désormais commencer, moyennant son aide, à vivre en vrais Prêtres, et à exercer saintement les fonctions de son divin Sacerdoce ; pour le supplier de nous donner toutes les grâces dont nous avons besoin pour cette fin, et pour prier la bienheureuse Vierge et tous les saints Prêtres de nous aider à les obtenir de son infinie miséricorde.

POUR LE 13 DE NOVEMBRE.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Demain, et tous les jours suivants, jusqu'au 20 de ce mois inclusivement, nous ferons notre Méditation sur la Tonsure, puis sur les quatre Ordres mineurs, et ensuite sur l'Ordre de Sous-Diacre, sur celui de Diacre et sur celui de la Prêtrise. Nous commencerons demain sur la Tonsure[1].

POUR LA FÊTE DE LA PRÉSENTATION DE LA B. VIERGE.

Après la Méditation, qui se fera sur le mystère de la Présentation, tous les Ecclésiastiques prendront le surplis, et chacun un cierge blanc que le Sacristain leur donnera allumé ; puis le Supérieur, ou celui qui tiendra sa place, ayant ouvert le tabernacle, sans en tirer le Saint-Sacrement, et étant à genoux sur la dernière marche de l'autel, avec tous les autres, qui seront à ses deux côtés et derrière lui, il dira tout haut ce qui suit :

Nous avons maintenant, mes très chers frères, à faire la rénovation de notre profession ecclésiastique. Pour cet effet, que chacun se donne à Notre-Seigneur, pour

[1] Ces méditations se trouvent dans le *Mémorial de la Vie ecclésiastique*, ci-devant, page 162 et suivantes.

dire dans son cœur les choses que je vais dire, et pour s'unir à toutes les saintes dispositions avec lesquelles le souverain Prêtre Jésus et tous les saints Prêtres ont exercé les fonctions de la profession sacerdotale. Que tous les Anges et tous les Saints, spécialement nos bons Anges et tous les saints Prêtres et Lévites et la bienheureuse Vierge, nous donnent au Fils de Dieu pour cette fin, et qu'ils fassent avec nous et pour nous ce que nous allons faire.

O très sainte et très adorable Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, prosterné à vos pieds en toute l'humilité et dévotion du ciel et de la terre, je vous adore dans tout ce que vous êtes en vous-même et en toutes vos œuvres, spécialement en votre Église, et dans le divin sacerdoce que vous y avez établi pour votre gloire et pour notre salut.

Vous êtes, ô mon Dieu, le principe et la source de toute la dignité, puissance et sainteté du sacerdoce chrétien ; car c'est de vous que procède toute sorte de bien. Vous êtes la fin de toutes ses fonctions ; car elles n'ont point d'autre but que l'honneur qui est dû à votre divine Majesté.

Vous êtes la consécration, la bénédiction et la sanctification de tous les Prêtres et Lévites de votre Église ; c'est par l'élection et la vocation spéciale de votre adorable volonté, qu'ils sont choisis et appelés à une si haute dignité ; c'est par une communication de votre admirable paternité, ô Père saint, qu'ils sont faits les pères des enfants de lumière ; c'est par une participation de votre divin sacerdoce, ô Jésus, Fils unique de Dieu, qu'ils sont les sacrificateurs du Très-Haut ; c'est par une effusion spéciale de votre infinie sainteté, ô divin Esprit, qu'ils sont les sanctificateurs des âmes ; c'est en eux et par eux, ô Roi du ciel, que vous vous rendez visible sur la terre, et que vous y faites des œuvres qui n'appartiennent qu'à une puissance et à une bonté infinie ; enfin vous êtes leur partage, leur trésor et leur gloire dans la terre et dans le ciel.

Je vous adore, je vous loue et je vous glorifie, ô très-auguste Trinité, en toutes ces choses et en tout ce que vous êtes au regard d'eux et du saint ordre dans lequel vous les avez fait entrer. Que toutes les créatures de l'univers vous bénissent avec moi, ô Père divin, d'avoir voulu établir ce saint ordre dans votre Église, dont vous êtes le premier principe et le premier auteur, votre Fils Jésus en étant l'instituteur et le chef, et votre Saint-Esprit le directeur et le sanctificateur ; et même d'avoir voulu fonder, accroître et sanctifier votre Église par ce même ordre.

Mais quelles actions de grâces vous rendrai-je, ô mon Dieu, de m'avoir choisi, par une miséricorde incompréhensible, moi néant, moi pécheur, moi infiniment indigne de toute grâce, moi infiniment digne de tout supplice, pour me faire entrer dans ce grand ordre, le premier et le plus saint de tous les ordres, et qui sanctifie tous les autres. Que toutes les créatures et toutes les puissances de votre Divinité vous en bénissent et glorifient éternellement.

Mais quelle réparation vous puis-je faire, ô mon Seigneur, pour les innombrables péchés, offenses et négligences que j'ai commises depuis que je suis entré en votre sainte famille, c'est-à-dire, depuis que vous m'avez fait la faveur de m'admettre à l'état ecclésiastique ? Pardon, mon Dieu, pardon, s'il vous plaît ; je déteste de tout mon cœur, pour l'amour de vous, toutes mes ingratitudes et infidélités, et je vous offre en satisfaction la passion et la mort de mon Sauveur, avec tout l'honneur qui vous a été et sera rendu à jamais par lui, par sa très sainte Mère et par tous les saints Prêtres et Lévites, dans toutes les fonctions cléricales et sacerdotales ; vous protestant que, moyennant votre grâce, je fais une forte et constante résolution de mener désormais une vie conforme à la sainteté de ma vocation ; et afin de commencer, je veux maintenant renouveler la profession solennelle que j'ai faite lorsque j'y suis entré.

Pour cet effet, je proteste en la face du ciel et de la terre, que je renonce entièrement et pour jamais au péché, au monde et à moi-même ; et qu'en union du même amour par lequel il vous a plu, ô mon Dieu, de me choisir pour m'approprier et me consacrer à vous d'une manière particulière par l'onction sacerdotale, je vous choisis aussi pour mon partage, mon trésor et mon tout : *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei* : *tu es qui restitues hæreditatem meam mihi*[1].

Que je sois à vous, ô Dieu de mon cœur, comme vous êtes à moi ; que je sois tout à vous, comme vous êtes tout à moi ; que je sois tout à vous pour jamais, comme vous êtes tout à moi pour jamais ; que tout mon cœur soit en vous comme en son trésor ; que toute ma vie soit employée et sacrifiée à votre gloire ; que toute ma joie et mes délices soient à faire saintement, pour l'amour de vous, toutes les fonctions sacerdotales et cléricales, et à suivre en tout et partout votre très adorable volonté.

O Vierge sainte, Mère du souverain Prêtre et de tous les autres Prêtres, c'est par votre moyen que Dieu m'a fait la faveur de me recevoir dans le saint ordre de votre Fils : je vous en remercie de tout mon cœur, et vous supplie de l'en remercier pour moi, et de m'aider à réparer les fautes que j'y ai faites, et à m'obtenir les grâces qui me sont nécessaires et convenables pour le servir fidèlement dans la sainteté de ma profession.

O tous les saints Apôtres, ô tous les saints Prêtres et Lévites, je m'offre à vous, offrez-moi à Jésus, le souverain Prêtre ; rendez-lui grâces pour moi de ses infinis bienfaits, demandez-lui pardon de mes ingratitudes, suppléez à mes défauts ; priez-le que, comme il lui a plu me communiquer son divin sacerdoce, il me rende aussi participant de l'esprit et des dispositions avec lesquelles il en a exercé les fonctions ; et que, comme il m'a associé avec

[1] C'est la coutume que tous prononcent ensemble ce verset du Psalmiste. (*Ps.* xv, 5).

vous dans son saint ordre, il me donne part à l'amour, à la charité, au zèle, à l'humilité, à la patience, à la mansuétude, à la soumission, à l'obéissance, à la pureté et à toutes les autres vertus dont vous êtes ornés, afin que je sois plus agréable à sa divine Majesté, et que je bénisse éternellement avec vous et avec lui la très sainte Trinité. Ainsi soit-il.

Ici tous les autres diront :

Amen, amen, fiat, fiat, o Domine Jesu, per gratiam tuam, et propter gloriam nominis tui.

Après cela, on dira le Te Deum.

Monstra te esse Matrem, *trois fois.*

Sancti Angeli, et omnes Sancti, etc.

Benedictum sit, etc.

Puis on refermera le tabernacle, et ensuite on dira les Petites Heures comme à l'ordinaire.

POUR LE 24 DE NOVEMBRE.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

DEMAIN on fera la conférence sur les saintes Reliques, dont nous ferons la fête après demain. Avant que de la commencer, la Communauté étant assemblée, on lira tout haut ce qui est prescrit sur ce sujet en la partie 3e des Constitutions, au chapitre 2e ; et le premier point de la conférence sera des raisons qui nous obligent d'honorer les saintes Reliques, et d'observer ces mêmes Constitutions ; le second point, des moyens de le faire. Et ce sera aussi le sujet de la Méditation pour le jour suivant qui sera le jour de la fête des sacrées Reliques, en laquelle on les mettra sur l'autel, où elles seront depuis le matin jusqu'au soir.

POUR LA FÊTE DES SAINTES RELIQUES[1].

A la fin des Vêpres, ou bien à la fin de Complies, si on les dit, le signal étant donné, tous se lèveront et s'assiéront en leurs places ; et le Semainier lira hautement ce qui suit :

LES OBLIGATIONS QUE NOUS AVONS D'HONORER LES SACRÉES RELIQUES DES SAINTS.

PLUSIEURS raisons nous obligent d'honorer les précieuses Reliques des Saints, spécialement celles qui sont en ce lieu.

Premièrement, parce que nous devons honorer tout ce que Dieu honore ; or Dieu honore tant tout ce qui appartient à ses Saints, qu'il compte tous les cheveux de leur tête et qu'il fait quantité de miracles par leurs cendres, afin de les rendre vénérables à tous les hommes, même aux princes et aux Rois qui se tiennent bienheureux qu'il leur soit permis de les toucher et vénérer.

Secondement, d'autant que nous devons honorer toutes les choses par lesquelles Dieu est honoré ; or, il l'est beaucoup par les Reliques de ses Saints, tant parce que les corps des Saints ont coopéré avec leurs âmes dans les bonnes œuvres qu'ils ont faites pour la gloire de Dieu, que d'autant que tout l'honneur qui est rendu aux Saints et à leurs Reliques retourne à Dieu, comme à celui qui est le Saint des Saints et lasource de toute sainteté.

Troisièmement, parce que saint Paul nous annonce que les corps des fidèles sont membres de Jésus-Christ qui est leur chef, et membres du corps mystique de Jésus-Christ, qui est son Église : à raison de quoi nous devons regarder et honorer les Reliques des Saints comme des Reliques de Jésus-Christ même et de son corps mystique,

[1] Le V. P. Eudes avait composé pour cette fête un office avec antiennes et hymnes propres. On le trouvera dans ses *Œuvres liturgiques*.

et comme une portion et une partie de Jésus-Christ et de sa sainte Église.

Quatrièmement, d'autant que le même apôtre saint Paul nous assure que les corps des vrais chrétiens sont les temples du Saint-Esprit, et que Dieu ressuscitera leur corps, parce que le Saint-Esprit fait sa demeure en eux : *Vivificabit mortalia corpora vestra, propter inhabitantem. Spiritum ejus in vobis*[1]. C'est pourquoi, quand l'Église, faisant les cérémonies des funérailles d'un chrétien, vient à bénir le sépulcre, elle demande à Dieu que son Saint-Esprit descende dans ce sépulcre, avec le corps qu'on y va mettre, afin de le ressusciter au jour de la résurrection générale.

Enfin la sainte Église, animée et conduite par le même Saint-Esprit, a toujours eu tant de vénération pour les Reliques des Saints, que l'un de ses plus sacrés et anciens oracles, saint Grégoire de Nazianze, allégué par le grand Cardinal Baronius en ses Annales ecclésiastiques, dit que les corps des saint Martyrs ont le même pouvoir que leurs âmes, soit qu'on les touche avec les mains, soit qu'on le vénère ; et que de petites gouttes de leur sang et de petites marques de leur passion, ont le même pouvoir que leurs corps : et ailleurs il dit que leur vénération a été si fréquente, qu'un peu de poussière ou le reste des os était honoré comme le tout, et que le nom seulement, sans qu'il y eût aucunes Reliques, était mis au lieu de tout le martyr, et qu'il avait la même vertu. Sur quoi s'écriant avec juste sujet, il dit : « O chose prodigieuse ! le souvenir seul donne la vie. »

Toutes ces considérations nous obligent de porter un grand honneur aux sacrées Reliques des Saints. Voyons maintenant les dispositions intérieures avec lesquelles nous les devons honorer.

[1] *Rom.* VIII, 11.

Dispositions avec lesquelles on doit honorer les saintes Reliques[1].

La première est de nous humilier profondément, reconnaissant qu'étant pécheurs, nous sommes très indignes, non seulement de toucher, mais même de regarder les sacrées Reliques des Saints.

La deuxième, de purifier notre âme de tout péché, et de toute affection au péché, par le moyen d'une véritable contrition ; car les choses saintes doivent être traitées saintement.

La troisième, de remercier Notre-Seigneur Jésus-Christ de toute la gloire qu'il a rendue à son Père par les Saints dont les Reliques sont en ce lieu ; de toutes les faveurs qu'il leur a faites, et de toutes les grâces qu'il nous a communiquées par leur entremise ; comme aussi de rendre grâce à ces mêmes Saints de tout l'honneur qu'ils ont rendu à Dieu, et de toutes les assistances qu'ils nous ont données par leurs prières et mérites.

La quatrième, de nous donner à Jésus, le Saint des Saints, et le prier qu'il nous fasse participants de l'esprit, de l'amour, de la charité, de l'humilité et des autres vertus de ses Saints, et qu'il nous unisse à tout l'amour et à toute la gloire qu'ils ont rendue et rendront éternellement avec lui à la très sainte Trinité ; comme aussi de nous offrir aux Saints, et les prier de nous donner à Jésus et à sa très sainte Mère ; d'employer le pouvoir que Dieu leur a donné pour détruire en nous tout ce qui leur déplaît ; de nous faire participants de l'amour qu'ils leur portent et de leurs autres vertus ; de nous associer aux louanges qu'ils leur rendent et rendront éternelle-

[1] Notre-Seigneur avait enseigné à la pieuse Sœur Marie des Vallées les moyens d'honorer les reliques des Saints. Le V. Eudes semble s'être inspiré ici de cette révélation. Cf. *Revue du S. Cœur de Marie*, février 1905, p. 107.

ment ; et de nous obtenir la grâce de les imiter en la vie sainte qu'ils ont menée sur la terre.

Pour réduire toutes ces choses en pratique, mettons-nous à genoux, et que chacun dise de cœur et d'affection ce que je m'en vais dire de bouche : Plaise à Dieu me faire la grâce de le prononcer plus du cœur que de la bouche.

ÉLÉVATION A JÉSUS

Et aux Saints dont les Reliques sont en ce lieu, pour se disposer à les honorer.

O mon Seigneur Jésus, je reconnais en la face du ciel et de la terre que je suis très indigne, non seulement de me présenter devant vous, mais encore de penser aux moindres de vos Saints, et beaucoup davantage de m'approcher de leurs sacrées Reliques, même de les regarder. Oui, mon Sauveur, je confesse que j'en suis infiniment indigne, à raison de mes péchés dont je vous demande pardon de tout mon cœur, les détestant et y renonçant à jamais pour l'amour de vous, et vous protestant, moyennant votre grâce, de m'en corriger, et de vouloir plutôt mourir à l'avenir que de vous offenser avec vue et délibération.

O mon Dieu, je vous adore comme le Saint des saints et la source de toute sainteté, et dans tout ce que vous êtes en votre bienheureuse Mère, en tous vos Anges et en tous vos Saints, spécialement en ceux dont les saintes Reliques reposent en ce lieu. Je vous rends grâces infinies de toute la gloire que vous avez rendue par eux à votre Père éternel, de toutes les faveurs que vous leur avez faites et de toutes les assistances que vous nous avez données par leur entremise. Je me donne à vous, ô mon Sauveur, anéantissez en moi tout ce qui vous déplaît; faites-moi participant de l'amour de vos Saints vers vous, et de toutes leurs autres vertus, et m'unissez à toute

la gloire qu'ils vous ont rendue et rendront éternellement.

O Mère de Jésus, Reine de tous les Saints, ô bienheureux Saints et Saintes de Jésus, dont les Reliques sont ici, je vous salue et honore en toutes les manières que je puis et que Dieu le veut. Je me réjouis avec vous de la gloire et de la félicité indicible dont vous êtes jouissants. Je vous remercie de tout mon cœur de tous les services et honneurs que vous avez rendus et rendrez à jamais à la très sainte Trinité. Je m'offre à vous, et vous donne sur moi tout le pouvoir que je puis vous y donner : employez, s'il vous plaît, la puissance que vous avez de Dieu, pour détruire en moi tout ce qui lui est contraire ; associez-moi à tout l'amour et à toutes les louanges que vous lui rendez continuellement ; obtenez-moi la grâce de vous imiter en votre sainte vie, particulièrement en votre amour vers Dieu, en votre charité vers le prochain, en votre humilité, obéissance, patience, mansuétude, pureté, et en toutes vos autres vertus ; enfin offrez-moi et me donnez à la divine Volonté, et la priez qu'elle prenne une pleine et entière possession de mon cœur et de ma liberté, et qu'elle établisse en moi son règne pour jamais. Ainsi soit-il.

Ensuite de cela, s'il y a plusieurs Reliquaires, le Supérieur et les deux premiers de la Communauté, après lui, ayant le surplis et l'étole, en prendront chacun un, et après les avoir baisés et révérés, les genoux en terre, ils les présenteront en même temps, pour être baisés et vénérés par tous ceux, tant de la Communauté que des externes, qui s'approcheront des balustres à cette fin, lesquels fléchissant les deux genoux, baiseront les saintes Reliques, non pas à nu, mais dans les Reliquaires, avec toute l'humilité, le respect et la dévotion qui leur sera possible.

Pendant que les externes feront cette action, la Communauté chantera quelques Hymnes de l'Office.

Cela fait, on remettra les Reliques sur l'Autel, puis on dira ce qui suit :

Ant. Mirificavit Dominus corpora Sanctorum suorum, quoniam glorificaverunt et portaverunt Deum in corpore suo.

℣. Glorificantes Deum Deus glorificat.

℟. Reliquias eorum mirificat Dominus.

OREMUS.

CONCEDE, quæsumus, omnipotens Deus, ut intercessio sanctæ Dei Genitricis Mariæ, Sanctorumque omnium quorum sacræ Reliquiæ hic et ubicumque requiescunt, nos ubique lætificet ; ut dum eorum merita recolimus, patrocinia sentiamus ; Per Dominum.

POUR LE SAMEDI QUI PRÉCÈDE LE PREMIER DIMANCHE DE L'AVENT.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

LA première semaine de l'Avent doit être employée parmi nous à honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans sa qualité de Juge souverain, dans sa divine justice et dans tous ses jugements ; c'est-à-dire, dans son jugement général qu'il exercera en la consommation des siècles, et dans les particuliers qu'il exerce continuellement et en diverses manières, dans la terre, dans le purgatoire et dans l'enfer.

POUR LE LUNDI DE LA PREMIÈRE SEMAINE DE L'AVENT.

DANS cette semaine, le Sacristain préparera premièrement deux billets, pour le Supérieur et pour l'Assistant, sur chacun desquels il écrira une vertu, comme

l'humilité, ou la charité, ou la soumission à la divine Volonté, ou l'amour de Dieu, ou le zèle du salut des âmes, ou la vigilance, ou la fidélité.

Secondement, il préparera encore autant de billets qu'il y aura de Prêtres de la Congrégation dans la maison, sur chacun desquels il écrira un chiffre, pour marquer la place que chacun aura, durant l'année, au Chœur et au Réfectoire ; et une vertu qu'il pratiquera spécialement pendant la même année. Ces vertus seront l'humilité, l'obéissance, la simplicité, l'amour de la pauvreté, l'abnégation de soi-même, la mortification, l'amour de Dieu, la charité du prochain, entre lesquelles il sera bon de mettre l'humilité, l'obéissance et la charité sur plusieurs billets.

Troisièmement, il préparera aussi autant de billets de la même sorte qu'il y aura de Diacres ; il en fera de même pour les Sous-Diacres, et ainsi pour les Clercs.

Et il mettra à part les deux premiers billets, qui seront pour le Supérieur et pour l'Assistant, comme aussi ceux des Prêtres, ceux des Diacres, ceux des Sous-Diacres et ceux des Clercs.

Tous ces billets seront de cartes, afin de les mieux garder ; et si le Sacristain n'écrit pas assez bien pour faire ce que dessus, il priera quelque autre de le faire pour lui.

POUR LE JEUDI DE LA PREMIÈRE SEMAINE DE L'AVENT.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Demain la Communauté s'assemblera à quatre heures, pour lire premièrement ce qui est écrit en la partie deuxième des Constitutions, au chapitre 5e, touchant ce qu'il faut faire au vendredi de la première semaine de l'Avent, et pour le mettre en pratique.

POUR LE SAMEDI DE LA PREMIÈRE SEMAINE DE L'AVENT.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Nous devons employer la seconde semaine de l'Avent[1] dans laquelle nous entrons, à honorer le mystère ineffable de l'Incarnation, par lequel le Fils de Dieu sortant du sein adorable de son Père, par un amour incompréhensible vers nous, et venant dans les bénites entrailles de sa très précieuse Mère, s'est fait homme, afin de nous faire Dieux ; s'est fait Fils de l'homme, afin de nous faire Enfants de Dieu.

POUR LE SAMEDI DE LA SECONDE SEMAINE DE L'AVENT.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Nous devons employer la troisième semaine de l'Avent[2] dans laquelle nous entrons, à honorer la résidence, la vie et les divines occupations de Jésus-Christ en Marie, durant les neuf mois qu'il a demeuré dans ses sacrées entrailles ; comme aussi la vie toute céleste de Marie en Jésus durant ce temps-là, pendant lequel elle était toute ravie et absorbée en lui, elle vivait plus en lui qu'en elle-même, et elle n'avait qu'une âme, qu'un esprit, qu'un cœur et qu'une vie avec lui.

[1] Dans les Constitutions de la Congr. de Jésus et Marie, la seconde semaine est consacrée « à honorer le mystère de la Conception immaculée de la bienheureuse Vierge ». (P. II, ch. 5.)

[2] D'après les *Constitutions*, on doit honorer le mystère de l'Incarnation ; et dans la 4e semaine la vie de Jésus en Marie et de Marie en Jésus, en se préparant à la fête de Noël. (Const. P. II, ch. 5).

POUR LE SAMEDI DE LA TROISIÈME SEMAINE DE L'AVENT.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Ce qui reste de temps d'ici à Noël doit être employé à nous préparer pour cette grande fête. Ce sera le sujet de la première conférence, dont le premier point sera des raisons qui nous doivent obliger à cette préparation, le second des moyens de la faire.

POUR LA FÊTE DE NOEL.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Depuis ce saint jour jusqu'à la Purification inclusivement, on doit honorer avec une dévotion spéciale la divine Enfance de notre Sauveur [1]. Pour cet effet, premièrement, nous dirons tous les jours durant ce temps, à onze heures et demie, les Litanies de Jésus Enfant, comme ci-dessus, *page* 325.

Secondement, on doit faire quelques conférences sur ce sujet, durant ce même temps, qui est consacré à ce grand mystère, ou plutôt à cet état de la vie du Sauveur, qui

[1] Le P. Eudes avait puisé à deux sources principales, nous disent ses historiens, sa tendre dévotion pour le divin Enfant Jésus : d'une part dans les enseignements des PP. de Bérulle et de Condren, les apôtres du Verbe incarné ; de l'autre dans ses relations avec la Vénérable Sœur Marguerite du Saint-Sacrement, Carmélite de Beaune, qu'il put voir longuement pendant une mission qu'il prêcha en cette ville en 1648. (Cf. Hérambourg, *Vertus du P. Eudes*, p. 104 ; Costil, *Annales*, I, p. 176 ; Martine, *Vie du P. Eudes*, I, p. 272.)

Pour répandre cette dévotion, il écrivit un livre, aujourd'hui malheureusement perdu ; puis il composa un office que l'on trouvera au dernier volume des Œuvres. Avant cela, il avait fait imprimer une plaquette de quelques pages qu'il offrait aux personnes pieuses et

contient quantité de mystères et une infinité de merveilles.

En troisième lieu, on fera, une fois la semaine, au mardi ou au mercredi, la Méditation sur quelqu'une des vertus de cette divine Enfance.

De plus, dans les prières qui se font devant le Saint-Sacrement, immédiatement ensuite du souper, après le *Gloria Patri*, on adorera le divin Enfant Jésus en la manière qui est ici marquée.

ADORATION DE L'ENFANT JÉSUS

Que le Semainier et le Chœur disent alternativement.

Adoramus te, Domine Jesu Infans,
Et benedicimus tibi,
Et diligimus te,
Ex toto corde nostro,
Et ex tota anima nostra,

---

qui se répandit bientôt de tous côtés. Il l'inséra plus tard, comme nous l'avons dit, dans le *Catéchisme de la Mission*, et il la reproduit partiellement ici, dans le *Manuel*. Elle contenait deux parties : 1° l'*Adoration* du Saint Enfant Jésus, c'est-à-dire, la prière *Adoramus te Domine Jesu infans* en latin et en français, avec une courte explication; 2° les *Devoirs* qu'il faut rendre à Jésus naissant, comme ci-après. En voici le commencement :

EXERCICE DE PIÉTÉ AU REGARD DE L'ADORABLE ENFANT JÉSUS

dont la pratique se doit faire spécialement au temps dédié à sa divine Enfance, depuis la fête de Noël jusqu'à la fête de la Purification, et le 25e jour de chaque mois.

I. Pour adorer le saint enfant Jésus.

Adoramus te, etc., en latin, comme ci-dessus.
En français :
Nous vous adorons, ô Seigneur Jésus Enfant,
Nous vous bénissons ;

Et ex totis viribus nostris;
Tibi cor nostrum offerimus,
Donamus,
Consecramus,
Immolamus;
Accipe et posside illud totum,
Et purifica,
Et illumina,
Et sanctifica;
Ut in ipso vivas et regnes, et nunc et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

Après cela, on dit les autres prières ordinaires:

Ave, Maria, etc.
Ave, Joseph, imago Dei Patris, etc.

Outre cela, nous ne devons pas manquer de prendre tous les jours, chacun en notre particulier, quelque peu de temps, pour aller visiter cet adorable Enfant dans l'étable de Bethléem, afin de lui rendre nos devoirs comme ils sont ici marqués.

Et nous vous aimons de tout notre cœur,
De toute notre âme et de toutes nos forces.

Nous vous offrons, nous vous donnons, nous vous consacrons, nous vous immolons notre cœur.

Prenez-le et le possédez entièrement; purifiez, illuminez et sanctifiez ce même cœur,

Afin que vous y viviez et régniez maintenant et toujours, et aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

En disant ces paroles: *Nous vous adorons, nous vous bénissons, nous vous aimons,* donnez-vous entièrement à ce divin Enfant, pour vous unir à toutes les adorations, bénédictions et amours qui lui ont été rendus par sa sainte Mère, par saint Joseph, par saint Gabriel, par tous les Anges, par tous les Saints, et par toute l'Église triomphante et militante.

Rendez-lui aussi toutes ces adorations et bénédictions et amours, non pas seulement en votre nom et pour satisfaire à

DEVOIRS

Qu'il faut rendre à Jésus naissant, et durant le temps de sa divine Enfance.

ADORATION, LOUANGE ET ACTION DE GRACES.

O TRÈS DIVIN et très adorable Enfant, prosterné à vos pieds en toute l'humilité du ciel et de la terre, je vous adore, vous loue et vous rends grâces, avec votre très sainte Mère, avec saint Joseph, avec toute votre Église et au nom de toutes les créatures ; j'adore, je loue et je remercie en vous et avec vous la très-sainte Trinité. Oh ! que tout ce qui est en moi et tout ce qui est en l'univers soit converti en adoration, en louanges et en actions de grâces vers la très adorable Trinité qui règne parfaitement en vous !

---

l'obligation particulière que vous avez de l'adorer, louer et aimer ; mais au nom et comme de la part de tous les hommes qui ont été, sont et seront, et même de tous les démons et de tous les damnés : désirant de l'adorer, bénir et aimer autant que toutes les créatures [le] devraient faire.

En disant ces paroles : *De tout mon cœur, de toute mon âme et de toutes mes forces*, n'entendez pas seulement de votre cœur, de votre âme et de vos forces particulières ; mais de tous les cœurs, de toutes les âmes et de toutes les forces de Notre-Seigneur, de sa sainte Mère, de tous les Anges et de tous les Saints. Car le Père éternel vous ayant donné toutes choses en vous donnant son Fils : *Omnia cum ipso nobis donavit* (*Rom.* VIII, 32), et le Fils de Dieu vous ayant donné aussi tout ce qui est à lui en se donnant à vous, vous pouvez et devez faire usage de tous ces cœurs, de toutes ces âmes et de toutes ces forces comme de choses vôtres, et les employer à adorer, bénir et aimer celui qui vous les a données.

II. DEVOIRS QU'IL FAUT RENDRE, etc..

comme ci-dessus.

Humiliation et Satisfaction.

O divin Jésus, vous êtes la joie des Anges dans le ciel, et toute la gloire et félicité de votre Père vous appartient dès le moment de votre naissance, et même dès votre Incarnation : et néanmoins vous voilà dans une étable, dans les bassesses de l'enfance, dans les pleurs et dans les douleurs ; et ce sont mes péchés qui en sont la cause. Oh! je les déteste et y renonce pour jamais ! et en satisfaction, je vous offre toutes les larmes et les souffrances de votre sainte Enfance, et je me donne à vous pour souffrir avec vous tout ce qu'il vous plaira.

Amour.

O très aimable Enfant, vous êtes tout amour vers moi, que je sois tout amour vers vous. Je vous donne tout mon cœur avec toutes mes affections, en union de tout l'amour de votre Père éternel, de votre Saint-Esprit, de votre bienheureuse Mère, de tous vos Anges et de tous vos Saints : possédez-le entièrement et pour jamais.

Oblation et Donation.

O très bon Jésus, vous vous donnez tout à moi avec un amour infini. En union de ce même amour, je m'offre, me donne, me consacre et me sacrifie tout à vous, avec tout l'être créé ; et si j'avais une infinité de mondes, moyennant votre grâce, je voudrais vous les sacrifier et les anéantir avec moi à vos pieds une infinité de fois, s'il était possible, pour votre honneur. O Enfant tout-puissant, employez s'il vous plaît vous-même votre infinie puissance, pour me posséder totalement, pour anéantir en moi tout ce qui est contraire à l'esprit de votre divine Enfance, et pour me sacrifier entièrement avec vous à la gloire de votre Père.

A LA DIVINE MÈRE DE L'ENFANT JÉSUS.

Honneur, Louange et Action de graces.

O Vierge sacrée, je vous honore et vous loue autant que je puis, avec toute la sainte Église et au nom de toutes les créatures, comme la Mère admirable du divin Enfant Jésus, et comme ma souveraine Dame et ma très honorée Mère. Je vous rends grâces avec tous les Anges et tous les Saints, de ce que vous nous avez donné ce trésor infini, et beaucoup plus de tous les services et honneurs que vous avez rendus à ce très adorable Enfant.

Humiliation et Satisfaction.

O Mère de mon Sauveur, dès le moment que vous êtes Mère de Jésus, vous devriez être dans la gloire et dans la jouissance qui est due à une Mère de Dieu ; et je vous vois dans une étable, dans l'abjection et dans la souffrance. Ce sont mes péchés qui en sont la cause ; je les déteste de tout mon pouvoir, et, pour satisfaction, je vous offre le très aimable Cœur de votre Enfant bien-aimé, qui est tout rempli d'amour vers vous.

Amour.

O Mère d'amour, je vous veux aimer par-dessus toutes choses après mon Dieu. Je vous donne tout mon cœur et toutes mes affections, en union du très sacré Cœur de votre divin Enfant Jésus, et en union de tout l'amour qu'il vous porte et portera éternellement. Possédez parfaitement et donnez absolument à votre Fils bien-aimé ce cœur qui désire ardemment de faire connaître, aimer et servir le Fils et la Mère par toute la terre.

Oblation et donation.

O Mère très aimable, vous me donnez tout ce que vous avez de plus cher, qui est votre Fils Jésus ; et moi, en union du même amour par lequel il s'est donné à vous, je m'y donne entièrement, et si j'avais une infinité d'êtres et de vies, je voudrais vous les donner. Employez, s'il vous plaît, vous-même la grande puissance que Dieu vous a donnée, pour prendre possession absolue de tout ce que je suis, pour détruire en moi tout ce qui y déplaît à votre Enfant Jésus, pour me remplir de l'esprit humble, obéissant, charitable, doux, pur, simple et innocent de sa sainte Enfance, et pour me donner et sacrifier parfaitement à son honneur et à la gloire de son Père.

A SAINT JOSEPH.

O bienheureux saint Joseph, je vous honore, vous loue et vous remercie de tout mon cœur, et prie tous les Anges et tous les Saints de vous honorer et remercier avec moi, pour tout ce que vous êtes au regard de l'Enfant Jésus et de sa très sainte Mère, et pour tous les services que vous leur avez rendus. Je m'offre et me donne à vous ; offrez-moi et me donnez, s'il vous plaît, au Fils et à la Mère ; faites-moi participant de l'amour que vous leur portez, et m'obtenez quelque part à l'esprit de la sainte Enfance de mon Sauveur.

A TOUS LES AUTRES SAINTS

Et Anges de la divine Enfance de Jésus.

O bienheureux saint Gabriel, saint Jean-Baptiste, saint Zacharie, sainte Elisabeth, saints Pasteurs, saints Rois, saint Siméon, sainte Anne la prophétesse, saints

Innocents, tous les autres Saints et Saintes qui appartenez spécialement à la divine Enfance de mon Sauveur, ô bienheureux Anges gardiens de tous ces Saints et Saintes, je vous honore et vous révère autant que je puis et que je dois selon Dieu, pour toute l'appartenance que vous avez à ce très aimable mystère d'un Dieu Enfant. Je vous remercie de tout mon cœur de tout l'honneur que vous avez rendu et rendrez éternellement à lui et à sa très sainte Mère ; comme aussi je les bénis de toutes mes affections, pour toutes les faveurs qu'ils vous ont faites. O bienheureux Anges, ô grands Saints et Saintes, je m'offre à vous : offrez-moi et me donnez entièrement à Jésus Enfant et à sa très sacrée Mère ; faites-moi participant de l'amour que vous leur portez ; associez-moi à tous les honneurs, services et louanges que vous leur avez rendus et rendrez à jamais ; détruisez en moi tout ce qui leur est désagréable, et enfin faites, par vos saintes prières, que le très aimable Enfant Jésus imprime en moi une image parfaite de sa très charitable, très douce, très humble, très soumise, très innocente, très simple et très pure Enfance, pour son seul honneur et pour la pure gloire de son Père. Ainsi soit-il.

POUR LE 30 DE DÉCEMBRE.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

C'EST demain le dernier jour de cette année, auquel il nous faut rendre quelques devoirs particuliers à Notre-Seigneur, et tâcher de le passer comme si c'était le dernier jour de notre vie.

Pour cet effet il est bon que chacun fasse une confession extraordinaire depuis un an, et que nous tâchions de la faire avec autant d'exactitude, d'humilité et de con-

trition, comme si ce devait être notre dernière confession.

Outre cela, nous prendrons demain pour le sujet de notre Méditation, une Élévation à Jésus pour lui rendre nos devoirs à la fin de chaque année, qui est à la fin de la partie troisième du *Royaume de Jésus*[1].

Pour le premier point de la Méditation, on lira ce qui est dans cette Élévation, depuis le commencement jusqu'à ces paroles exclusivement : *O très aimable Jésus, j'adore les pensées et les desseins, etc.*

Pour le deuxième point, on lira le reste de la même Élévation, depuis les susdites paroles jusqu'à la fin ; et l'Élévation suivante à la bienheureuse Vierge sera la matière du troisième point.

POUR LE DERNIER JOUR DE DÉCEMBRE, ET POUR LE PREMIER DE JANVIER.

Après les prières du soir, le Semainier dira tout haut ce qui suit :

Après avoir tâché de bien finir cette année, il faut nous efforcer de bien commencer celle en laquelle nous entrons. Ce sera le sujet de notre Méditation pour demain, que nous prendrons dans une Élévation à Jésus, pour lui rendre nos devoirs au commencement de l'année, qui est la première de la partie troisième du *Royaume de Jésus*[2].

Pour le premier point, on lira cette Élévation jusqu'à ces paroles exclusivement : *O très-aimable Jésus, j'adore tous les desseins que vous daignez avoir*, etc.

Pour le second point, on lira le reste de la même Élévation, depuis les susdites paroles jusqu'à la fin.

Et l'Élévation suivante à la très sainte Vierge sera la matière du troisième point : et pour cet effet on la dira tout haut.

[1] *Œuvres*, t. I, p. 366.
[2] *Œuvres*, t. I, p. 305.

PARTIE CINQUIÈME

Contenant les choses qui n'ont point de temps déterminé.

I. — [POUR LES SORTIES ET VOYAGES.]

PRIÈRE

Que chacun dit en son particulier, devant le Saint-Sacrement, avant que de sortir pour aller à la ville ou aux champs.

GLORIA Patri, etc., *pour consacrer sa sortie ou son voyage à la gloire de la très sainte Trinité.*

Gloria tibi, Domine, etc., *pour le dédier à l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Sub tuum præsidium confugimus, etc., *pour se mettre en la protection de la très sainte Vierge.*

Sancti Angeli, et omnes Sancti et Sanctæ Dei, benedicti sitis in æternum, et intercedere dignemini pro nostra omniumque salute : *pour implorer l'assistance des Anges gardiens et des Saints protecteurs des lieux et des personnes chez qui on va.*

Benedictum sit Cor amantissimum, et dulcissimum Nomen Domini nostri Jesu Christi et gloriosissimæ Virginis Mariæ Matris ejus, in æternum et ultra.

Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria. Amen.

Au retour.

Gloria Patri, etc., *pour rendre grâces à la très sainte Trinité, et pour lui protester que nous voulons que toutes nos sorties et entrées, et toute notre vie, nos pensées, paroles et actions soient consacrées à sa gloire.*

Gloria tibi Domine, etc., *pour faire le même au regard de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Ave Maria, etc., *pour saluer et remercier la sainte Vierge.*

Avete, omnes Angeli et omnes Sancti et Sanctæ Dei, benedicti sitis in æternum, et intercedere dignemini pro nostra omniumque salute : *pour saluer et remercier les Anges et les Saints, et pour se recommander à leurs prières.*

Benedictum sit, etc., *comme ci-dessus, pour demander la bénédiction à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère.*

QUAND ON FAIT QUELQUE VOYAGE

Ou que l'on va faire quelque Mission.

Avant *que de partir, on va devant le Saint-Sacrement pour offrir et dédier son voyage à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, en l'honneur des voyages qu'ils ont faits sur la terre ; et pour dire les prières suivantes, pour les mêmes intentions qui sont marquées ci-dessus.*

Veni, creator Spiritus,
Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia
Quæ tu creasti pectora.
Qui diceris Paraclitus,
Altissimi donum Dei,
Fons vivus, ignis. charitas,
Et spiritalis unctio.
Tu septiformis munere,
Digitus paternæ dexteræ,

Tu rite promissum Patris,
Sermone ditans guttura.
Accende lumen sensibus :
Infunde amorem cordibus :
Infirma nostri corporis
Virtute firmans perpeti.
Hostem repellas longius,
Pacemque dones protinus :
Ductore sic te prævio
Vitemus omne noxium.
Per te sciamus da Patrem,
Noscamus atque Filium,
Teque utriusque Spiritum
Credamus omni tempore.
Deo Patri sit gloria,
Et Filio qui a mortuis
Surrexit, ac Paraclito,
In sæculorum sæcula.
Amen.

℣. Emitte Spiritum tuum, etc.
℟. Et renovabis faciem terræ.

OREMUS.

Deus qui corda fidelium Sancti Spiritus illustratione docuisti : da nobis in eodem Spiritu recta sapere ; et de ejus semper consolatione gaudere. Per Christum.

Gloria Patri, etc.
Gloria tibi, Domine, etc.
Sub tuum præsidium, etc.
Sancti Angeli et omnes Sancti, etc.
Benedictum sit, etc.
Nos cum Prole, etc.

Lorsqu'on commence à cheminer.

On dit l'Itinéraire, comme il est à la fin du Bréviaire ; et ensuite les Litanies de Jésus, avec le Sub tuum præsidium, *et les Oraisons de saint Joseph, de saint Gabriel, de saint Jean l'Évangéliste et des saints Anges gardiens : et après midi, les Litanies de la sainte Vierge, avec les mêmes prières.*

Lorsqu'on passe proche d'une église.

ADORAMUS te, Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam Crucem tuam redemisti mundum. Qui passus es pro nobis, Domine Jesu, miserere nobis.

Ave, Maria, etc.

Avete, omnes Angeli, etc.

Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace.

Nos cum Prole pia, etc.

Lorsqu'on est proche du lieu où l'on doit s'arrêter.

Pour adorer la très sainte Trinité et Notre-Seigneur Jésus-Christ en ce lieu-là, et pour y saluer la bienheureuse Vierge, les Anges gardiens et les Saints protecteurs du même lieu, on dit :

GLORIA Patri, etc.

Adoramus te, Christe, etc.

Ave, Maria, etc.

Avete, omnes Angeli, etc.

Benedictum sit, etc.

Nos cum Prole pia, etc.

On dit aussi les mêmes prières à genoux, lorsqu'on entre dans la chambre de l'hôtellerie ou de la maison en

laquelle on doit dîner ou coucher, ou demeurer plus longtemps.

Lorsqu'on est prêt de partir, on se met derechef à genoux pour dire ce qui suit :

GLORIA Patri, etc.
Gloria tibi, Domine, etc.
Sub tuum præsidium, etc.
Sancti Angeli, et omnes Sancti et Sanctæ Dei, benedicti sitis in æternum, et intercedere dignemini pro nostra omniumque salute.
Benedictum sit Cor amantissimum, etc.
Nos cum Prole pia, etc.

II. — POUR LES DÉLIBÉRATIONS.

QUAND ON S'ASSEMBLE

Pour délibérer sur quelque chose.

Ant. Veni, sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, etc.
℣. Emitte Spiritum tuum, etc.
℟. Et renovabis, etc.
Oremus. Deus qui corda fidelium, etc.
Ave, Maria, etc.
Nos cum Prole pia, etc.

Après la délibération.

GLORIA Patri, etc.
Gloria tibi, Domine, etc.
Sub tuum præsidium, etc.
Sancti Angeli, et omnes Sancti, etc.
Benedictum sit Cor amantissimum, etc.
Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria.

ORAISON

Qu'on peut dire en cette occasion.

Da quæsumus, omnipotens et misericors Deus, beata Maria semper Virgine intercedente, cum beatis Gabriele, Joseph, Joanne Evangelista, Angelis custodibus et omnibus Sanctis, corda nostra sancti Spiritus claritate et virtute repleri ; ut quæ tibi placita sunt videre et agere veleamus ; Per Dominum nostrum Jesum Christum, etc.

AUTRE ORAISON

Pour la même fin, dans les choses plus importantes.

Omnipotens et misericors Deus, qui abundantia pietatis tuæ, et merita supplicum excedis et vota, quique dixisti, ubi sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum : multiplica super nos misericordiam tuam, et beata Maria semper Virgine intercedente, cum beatis Gabriele, Joseph, Joanne Evangelista, Angelis custodibus et omnibus Sanctis, nobis propter Nomen tuum in unum congregatis, benignus adesto, et cordibus nostris sancti Spiritus tui claritatem et virtutem infunde ; ut quæ secundum voluntatem tuam agenda sunt videre possimus, et quæ sunt tibi placita, corde magno et animo volenti semper agere veleamus; Qui vivis.

DE LA MANIÈRE

En laquelle on se doit conduire pour connaître la Volonté de Dieu, dans les choses d'une importance extraordinaire.

Puisque nous ne sommes au monde que pour faire la très sainte Volonté de Dieu, et que nous devons suivre la règle que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a

donnée par son exemple, qui nous oblige de renoncer en toutes choses à notre propre volonté pour faire celle de Dieu, nous devons prendre un très grand soin de connaître et de suivre la divine Volonté en toutes rencontres, mais spécialement dans les choses d'importance. Pour cet effet, on se servira des moyens suivants, qui sont :

1. Adorer et invoquer la divine Volonté par le moyen des prières qui sont ci-après.

2. Consulter notre oracle qui est le très saint Sacrement, et pour cette fin, dire l'Hymne *Pange lingua*, avec le Verset et l'Oraison qui sont ci-après.

3. Avoir recours au très saint Cœur de Jésus et de Marie, en disant la Salutation *Ave Cor sanctissimum*, avec le Verset et l'Oraison.

4. Invoquer l'assistance de saint Joseph, de saint Gabriel et des saints Anges gardiens, en récitant les Oraisons qui leur sont propres.

Toutes les choses susdites se diront devant le Saint-Sacrement. Outre cela, il sera bon de dire, avant que de délibérer sur la chose dont il sera question, pourvu qu'elle ne presse pas, ou après, si elle pressait, sept Messes :

La première, en l'honneur de la divine Volonté, et on pourra dire à cette intention la Messe de la sainte Trinité.

La deuxième, en l'honneur du Saint-Esprit.

La troisième, en l'honneur du très saint Sacrement.

La quatrième, en l'honneur du très saint Cœur de Jésus et de Marie.

La cinquième, la sixième et la septième, en l'honneur de saint Joseph, de saint Gabriel et des saints Anges gardiens de la maison.

Après la délibération, on dira au lieu de l'assemblée le *Gloria Patri* et le *Gloria tibi Domine*, si on ne juge meilleur, selon les choses qui se seront traitées, de dire le *Te Deum*.

Ensuite on dira le *Sub tuum præsidium*, avec les Orai-

sons de saint Joseph, de saint Gabriel et des saints Anges.

Et pour la conclusion, *Benedictum sit Cor amantissimum*, etc.

Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria. Amen.

EN L'HONNEUR DE LA DIVINE VOLONTÉ[1].

MAGNUS Dominus, et laudabilis nimis[2] : omnia quæcumque voluit fecit in cælo et in terra[3].

Magna opera Domini : exquisita in omnes Voluntates ejus[4].

Sanctis qui sunt in terra ejus : mirificavit omnes Voluntates suas in eis[5].

Quoniam ira in indignatione ejus : et vita in Voluntate ejus[6].

Voluntatem timentium se faciet Dominus : et deprecationem eorum exaudiet, et salvos faciet eos[7].

Domine, Rex omnipotens, in ditione tua cuncta sunt posita : et non est qui possit tuæ resistere Voluntati[8].

Domine, ut scuto bonæ Voluntatis tuæ : coronasti nos[9].

Pax multa diligentibus Voluntatem tuam : et non est illis scandalum[10].

In capite libri scriptum est de me ut facerem Voluntatem tuam : Deus, meus volui et legem tuam in medio Cordis mei[11].

Eripe me de inimicis meis, Domine, ad te confugi : doce me facere Voluntatem tuam, quia Deus meus es tu[12].

Spiritus tuus bonus deducat me[13] in via tua : doce me facere Voluntatem tuam, quia in te speravi[14].

[1] Le V. P. Eudes a extrait des Saintes Écritures ce Cantique en l'honneur de la divine Volonté.

[2] *Ps.* XLVII, 2. — [3] *Ps.* CXXXIV, 6. — [4] *Ps.* CX, 2. — [5] *Ps.* XV, 3. — [6] *Ps.* XXIX, 6. — [7] *Ps.* CXLIV, 19.

[8] Esther ; XIII, 9

[9] *Ps.* V, 13. — [10] *Ps.* CXVIII, 165. — [11] *Ps.* XXXIX, 8

[12] *Ps.* CXLII, 9-10. — [13] Ibid. — [14] Ibid. 8.

Domine, non sum dignus ut respicias in me : sed aspice in faciem Christi tui[1], et doce me facere Voluntatem tuam.

Quid mihi est in cælo, et a te quid volui, super terram : Deus cordis mei, et pars mea Deus in æternum[2].

Adveniat regnum tuum : fiat Voluntas tua sicut in cælo et in terra[3].

Gloria Patri, etc., Sicut erat, etc.

Ant. Da nobis, Domine, sedium tuarum assistricem sapientiam, quoniam servi tui sumus infirmi, exigui et minores ad intellectum Voluntatis tuæ. Emitte illam, Domine, de sede magnitudinis tuæ, ut nobiscum sit et nobiscum laboret, ut sciamus quid acceptum sit coram te omni tempore[4].

℣. Pater, non nostra sed tua Voluntas fiat.

℟. Sicut in cælo et in terra.

OREMUS.

Domine Jesu, qui dixisti, descendi de cælo, non ut faciam Voluntatem meam, sed ejus qui misit me, et, quicumque fecerit Voluntatem Patris mei, ille meus Frater, et Soror, et Mater est : da nobis, quæsumus, ut te in omnibus sequentes, nostram ubique voluntatem fortiter abnegare, omnesque Patris tui et nostri Voluntates corde magno et animo volenti adimplere valeamus ; Qui vivis et regnas cum eodem Patre in unitate, etc.

EN L'HONNEUR DU TRÈS SAINT SACREMENT.

Pange, lingua, gloriosi
Corporis mysterium,
Sanguinisque pretiosi,

[1] *Ps.* LXXXIII, 10. — [2] *Ps.* LXXII, 25, 26.
[3] Mat. VI, 10.
[4] Cf. *Sap.* IX, 4, 5, 10.

Quem in mundi pretium,
Fructus ventris generosi,
Rex effudit gentium.
  Nobis datus, nobis natus
Ex intacta Virgine,
Et in mundo conversatus,
Sparso verbi semine,
Sui moras incolatus
Miro clausit ordine.
  In supremæ nocte cœnæ
Recumbens cum fratribus,
Observata lege plene
Cibis in legalibus,
Cibum turbæ duodenæ
Se dat suis manibus.
  Verbum caro, panem verum
Verbo carnem efficit,
Fitque sanguis Christi merum,
Et si sensus deficit,
Ad firmandum cor sincerum
Sola fides sufficit.
  Tamtum ergo Sacramentum
Veneremur cernui ;
Et antiquum documentum
Novo cedat ritui :
Præstet fides supplementum
Sensuum defectui.
  Genitori genitoque
Laus et jubilatio,
Salus, honor, virtus quoque
Sit et benedictio :
Procedenti ab utroque
Compar sit laudatio. Amen.

℣. Jesu, refugium et oraculum nostrum.
℟. Miserere nobis.

OREMUS.

DEUS, qui nobis sub Sacramento mirabili, Passionis tuæ memoriam reliquisti : tribue, quæsumus, ita nos Corporis et Sanguinis tui sacra mysteria venerari, ut redemptionis tuæ fructum in nobis jugiter sentiamus. Qui vivis, etc.

En l'honneur du très saint Cœur de Jésus et de Marie.

AVE, Cor sanctissimum, etc.

℣. Invenit Deus Mariam secundum Cor suum.

℟. Quia Corde magno fecit Voluntates ejus.

OREMUS[1].

DEUS, qui Unigenitum tuum in Corde tuo ab æterno viventem, in Corde Virginis Mariæ vivere et regnare voluisti : da nobis, quæsumus, hanc sanctissimam Jesu et Mariæ in Corde uno vitam jugiter celebrare, cor unum inter nos et cum ipsis habere, tuamque in omnibus voluntatem corde magno et animo volenti adimplere ; ut secundum Cor tuum a te inveniri mereamur ; Per eumdem Dominum nostrum.

En l'honneur de saint Joseph, de saint Gabriel et des saints Anges gardiens.

℣. Ora pro nobis, beatissime Joseph.

℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

[1] Cette oraison est celle de la fête du T. S. Cœur de Marie. C'est le plus beau résumé que nous connaissions de toute la doctrine du P. Eudes.

OREMUS.

SANCTISSIMÆ Genitricis, etc., page 317.
Deus qui per beatum Gabrielem, etc.
Deus, qui ineffabili providentia, etc.
Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria.

APRÈS QU'ON A OBTENU CE QU'ON DEMANDE.

GLORIA Patri, etc.
Gloria tibi Domine, etc.
Ave Maria, etc.
Sancti Angeli et omnes Sancti, etc.
Benedictum sit Cor amantissimum, etc.
Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria. Amen.

Et outre cela, dire une Messe en action de grâces.

III. — [POUR LES MALADIES.]

DISPOSITIONS CHRÉTIENNES

Avec lesquelles il faut prendre les Médecines et Lavements, et souffrir les Saignées[1].

POUR LES MÉDECINES.

LA première disposition est de s'humilier devant Dieu, reconnaissant que nous avons mérité, par nos péchés, d'être en l'état auquel sont les damnés, qui seront éter-

[1] A l'époque où vivait le P. Eudes, tous les médecins ordonnaient force saignées et dépuratifs de toute sorte. On sait comment Molière s'en moquait spirituellement.

nellement abreuvés et enivrés du fiel et de l'absinthe très amère de leurs péchés et de l'ire de Dieu, selon ces paroles : *Ecce ego cibabo populum istum absynthio, et potum dabo eis aquam fellis*[1] : « Je nourrirai ce peuple d'absinthe, et je lui donnerai du fiel pour son breuvage. »

La deuxième est d'adorer Notre-Seigneur, dans les saintes dispositions avec lesquelles il a bu le fiel qu'on lui a présenté en la croix, et a voulu être rempli de l'amertume et enivré de l'absinthe de tous les péchés du monde dont son Père éternel l'a chargé, suivant ces siennes paroles : *Replevit me amaritudinibus, inebriavit me absynthio*[2] ; et nous donner à lui pour prendre la médecine dans ces mêmes dispositions.

La troisième est de lui protester que, si toutes les amertumes du monde étaient renfermées dans cette médecine, nous serions prêts, moyennant sa sainte grâce, si tel était son bon plaisir, de les boire toutes pour l'amour de lui, et en action de grâces de celles qu'il a bues pour l'amour de nous.

Pour les Lavements.

Adorer Notre-Seigneur dans les saintes dispositions avec lesquelles il a porté l'ignominie qu'on lui a fait souffrir, lorsqu'il a été dépouillé tout nu en sa flagellation et en son crucifiement ; et nous donner à lui, pour souffrir la confusion qui accompagne ce remède, dans ces mêmes dispositions et en action de grâces de celle qu'il a endurée pour l'amour de nous.

Pour les Saignées.

1. S'humilier devant Dieu, reconnaissant que jusqu'à présent nous n'avons pas été dignes de répandre

[1] Jerem. IX, 15.
[2] Thren. III, 15.

une seule goutte de notre sang pour celui qui a versé tout le sien pour nous, et pour l'amour duquel tant de millions de chrétiens ont sacrifié le leur.

2. Adorer Notre-Seigneur dans l'amour incompréhensible avec lequel il a porté tant de plaies douloureuses en son saint corps, et répandu jusqu'à la dernière goutte de son précieux sang, pour la gloire de son Père et pour notre salut ; et nous donner à lui pour souffrir en ce même amour la légère douleur et la petite plaie de la saignée, et pour lui sacrifier le sang qui en doit sortir, nous abandonnant de tout notre cœur à sa très sainte volonté, pour tous les accidents qui peuvent arriver en cette occasion.

3. Lui protester que, si c'était son bon plaisir, nous serions prêts, moyennant sa grâce, de lui faire un sacrifice de la dernière goutte de notre sang, en action de grâces de celui qu'il a sacrifié pour nous jusqu'à la dernière goutte.

POUR LES MALADES.

Quand quelqu'un devient malade, le Supérieur ou quelque autre doit l'exhorter dès le commencement, de se donner à Notre-Seigneur, pour faire bon usage de sa maladie, par le moyen des dispositions suivantes :

DISPOSITIONS CHRÉTIENNES

Qui sont nécessaires pour faire bon usage des maladies que Dieu nous envoie.

1. S'humilier devant Dieu, reconnaissant que nous avons mérité, par nos péchés, toutes sortes de peines de corps et d'esprit.

2. Adorer la très sainte Volonté de Dieu, qui dispose et ordonne toutes les choses qui nous arrivent, en la

meilleure manière qui puisse être, et nous soumettre et abandonner entièrement et de tout notre cœur à tout ce qu'il lui plaira faire de nous, pour la santé et pour la maladie, pour la vie et pour la mort, pour le temps et pour l'éternité.

3. Adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans ses souffrances et dans les saintes dispositions avec lesquelles il les a portées, et nous donner à lui pour souffrir en son esprit, c'est-à-dire, dans un esprit d'amour vers Dieu, de soumission à la divine Volonté, d'obéissance aux médecins et à ceux qui nous gouvernent, de dégagement de nous-mêmes, et de patience et tranquillité.

4. Protester à Notre-Seigneur que nous voulons que toutes les assistances et services que l'on nous rendra, soient, non pas pour nous qui ne méritons point d'être servis ni même regardés, mais pour lui qui seul est infiniment digne d'être aimé et servi de tout le monde.

5. Prier notre Sauveur qu'il fasse pour nous tout l'usage que nous devons faire de notre maladie, lui donnant notre volonté à cette intention, et le suppliant d'unir nos douleurs avec les siennes, et de les offrir à son Père, pour les mêmes intentions pour lesquelles il lui a offert les siennes.

6. Prier la très sainte Vierge, nos bons Anges et nos saints Patrons, de suppléer à nos défauts, et de faire pour nous, devant Dieu, tout ce que nous devons faire pour lui rendre nos devoirs en cette occasion.

7. Renouveler souvent ces actes, non pas tous à la fois, mais tantôt l'un, tantôt l'autre.

8. Lorsque la maladie est une fièvre continue ou quelque autre mal notable, se confesser et communier dès le deuxième ou troisième jour.

9. Quand il y a péril de mort, demander de bonne heure les derniers Sacrements, et, pour se disposer à les recevoir, se faire lire ce qui est écrit sur ce sujet au quatrième et au cinquième jour de la préparation à la

mort, qui est à la fin du livre du *Royaume de Jésus*[1].

10. Prier quelqu'un ou plusieurs de la Communauté de faire pour nous les exercices de cette préparation qui sont dans le livre susdit.

11. Se faire lire le dernier chapitre du même livre, afin de se servir, autant que l'on pourra, des avis et des pratiques qui y sont.

12. Se faire lire aussi les protestations qui sont dans le livre du *Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême*[2], en la manière qui est marquée dans ce livre.

Si le malade ne se souvient pas de ces choses, le Supérieur et l'Infirmier s'en doivent souvenir pour lui.

QUELQUES CHOSES A OBSERVER

Touchant les Malades, les Agonisants et les Trépassés.

Lorsqu'on porte le Saint-Sacrement à un malade, tous les Prêtres et Clercs de la Maison l'accompagnent, autant que faire se peut, avec le surplis et le cierge en la main.

Lorsqu'on lui donne le sacrement de l'Extrême-Onction, ils y sont aussi présents, avec le surplis et le cierge en la main.

Quand il est en l'agonie, ils s'y trouvent encore avec les mêmes armes, afin de l'assister en ce combat et en ce terrible passage, par de ferventes et saintes prières, telles que sont celles que l'Église a prescrites pour les Agonisants, et autres semblables.

Lorsqu'il est trépassé, tous les Prêtres et Clercs de la maison disent en commun l'Office des Morts, et les Prêtres célèbrent pour lui chacun trois messes, et font ce qui est marqué ci-après ; et les Clercs et Frères domestiques font chacun trois communions et disent trois chapelets.

[1] *Œuvres*, t. I, p. 530.
[2] *Œuvres*, t. II, p. 247.

Et on donne avis au plus tôt de son décès aux autres maisons, là où les Prêtres célèbrent chacun trois messes pour le défunt, et les Clercs et Frères domestiques font chacun trois communions et disent trois chapelets.

Quand il est trépassé, après qu'on l'a enseveli et mis dans le cercueil, avant qu'il soit hors du lieu où il est mort, toute la Communauté lui vient baiser les pieds.

Tous les Prêtres et Clercs assistent à ses funérailles, ayant à la main chacun un cierge de cire blanche, autant que faire se peut.

On doit avertir au plus tôt ses parents de son décès, et l'écrire à toutes les maisons de la Congrégation ; car, quand il meurt quelqu'un de la même Congrégation, soit Prêtre, Clerc ou Laïque, ou autre ayant la qualité de Fondateur ou de signalé Bienfaiteur, chaque Prêtre doit célébrer trois messes, dont l'intention principale soit pour le repos de son âme ; chaque Clerc et chaque Frère domestique doit faire trois communions et dire trois chapelets pour la même intention.

Outre cela, en la maison où le défunt est décédé, on dit tout l'Office des Morts en commun, devant le Saint-Sacrement, soit en le récitant, soit en le chantant, si on le peut commodément ; et on chante une messe haute du moins, de *Requiem*. Et on fait un trentain, au bout duquel on célèbre encore une messe haute, et une au bout de l'an. Et durant le dit trentain, on fait manger un pauvre tous les jours avec la Communauté, à dîner, pour le soulagement de l'âme du défunt, et ce en la place qu'il avait au réfectoire.

Quand Dieu rappelle le Supérieur de la Congrégation, on fait pour lui toutes ces choses en chaque maison.

IV. — JOURS REMARQUABLES

EN LA CONGRÉGATION DE JÉSUS ET DE MARIE

Le dessein de l'établissement, de la Congrégation de Jésus et Marie a été conclu et arrêté en la fête de la Nativité de la bienheureuse Vierge.

Les premières Patentes du Roi pour le dit établissement ont été scellées et nous ont été données en un Samedi.

Les premières Lettres épiscopales, pour la même fin, ont été signées et scellées par Monseigneur Jacques d'Angennes, Évêque de Bayeux, le 14 de janvier, jour du saint Nom de Jésus : *Fundamentum aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, Christus Jesus*[1].

L'établissement de la même Congrégation a été fait le 25 de mars, jour de l'Incarnation de Jésus et de la divine Maternité de Marie ; à raison de quoi elle a été nommée à bon droit *la Congrégation de Jésus et Marie*.

La Dédicace de cette Congrégation dédiée à l'honneur de la très sainte Communauté de Jésus, Marie et Joseph, a été faite en la fête du divin Mariage de la sacrée Mère de Dieu avec saint Joseph, qui se célèbre en la même Congrégation, le 22 de janvier.

Le premier contrat de fondation a été fait en la fête de Notre-Dame des Anges, le second jour d'août.

La résolution d'acheter la première Maison, qui est celle de Caen, fut prise en la fête de l'Expectation de la bienheureuse Vierge, le 18 de décembre, après une neuvaine faite pour ce sujet en l'honneur de Jésus, Marie et Joseph.

Le contrat de l'achat de la dite Maison fut fait le 28 de janvier, jour de la Solennité de Jésus.

[1] I *Cor.*, III, 11.

L'appropriation et la possession assurée de la même Maison, après les quarante jours passés, a été prise en un Samedi, au nom de Jésus, Marie et Joseph.

Le premier établissement fait à Caen a été confirmé à Rome, par le Saint-Siège, le 23 de mars, en la fête de saint Gabriel, l'un de nos saints Patrons, et en la surveille de l'Annonciation.

L'arrêt de Vérification du Parlement a été donné aussi en ce même jour, le 23 de mars.

Le 10e jour de mai 1633 (jour auquel nous faisions en cette année la Fête de la Visite et de l'Apparition de Notre-Seigneur à sa très sainte Mère après sa Résurrection), main-levée nous fut donnée, par Sentence de Monsieur l'Official de Caen, d'une autre Sentence qui avait été portée contre nous sans nous entendre, par laquelle notre chapelle avait été fermée pendant deux ans et demi, et nous avions été privés de faire aucune fonction de communauté dans le diocèse de Bayeux.

V. — PRIÈRES DIVERSES.

PRIÈRES POUR LE ROI

Que tous bons chrétiens doivent dire pour l'accomplissement de ses desseins.

Psaume 19.

Exaudiat te Dominus in die tribulationis : protegat te nomen Dei Jacob.

Mittat tibi auxilium de sancto : et de Sion tueatur te.

Memor sit omnis sacrificii tui : et holocaustum tuum pingue fiat.

Tribuat tibi secundum cor tuum : et omne consilium tuum confirmet.

Lætabimur in salutari tuo : et in nomine Dei nostri magnificabimur.

Impleat Dominus omnes petitiones tuas : nunc cognovi quoniam salvum fecit Dominus Christum suum.

Exaudiet illum de cælo sancto suo : in potentatibus salus dexteræ ejus.

Hi in curribus, et hi in equis : nos autem in nomine Domini Dei nostri invocabimus.

Ipsi obligati sunt et ceciderunt : nos autem surreximus et erecti sumus.

Domine salvum fac Regem : et exaudi nos in die qua invocaverimus te.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto.

Sicut erat in principio, et nunc et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

℣. Domine salvum fac Regem.

℟. Et exaudi nos in die qua invocaverimus te.

Oremus.

Quæsumus, omnipotens Deus, ut famulus tuus N. Rex noster, qui tua miseratione regni suscepit gubernacula, virtutum etiam omnium percipiat incrementa : quibus decenter ornatus, et vitiorum monstra devitare, hostes superare, et ad te, qui via, veritas et vita es, gratiosus valeat pervenire; Per Christum Dominum nostrum.

Au jour de l'Assomption de la bienheureuse Vierge, immédiatement après le psaume Exaudiat, *on dit ce qui suit, pour le vœu du Roi Louis XIII le juste, qui a mis son royaume sous la protection de la très sacrée Mère de Dieu, à raison de quoi on fait des processions en ce jour-là par toute la France.*

Ant. Sub tuum præsidium confugimus, sancta Dei Genitrix, nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus nostris : sed a periculis cunctis libera nos semper, Virgo gloriosa et benedicta.

℣. Deus, judicium tuum Regi da, et justitiam tuam filio Regis.

℟. Judicare populum tuum in justitia, et pauperes tuos in judicio.

OREMUS.

DEUS, Regum et regnorum Rex, Moderator et Justus, qui Unigenitum Filium tuum, beatissimæ Virginis Mariæ Filium, ei subjectum esse voluisti : famuli tui Christianissimi Francorum Regis, fidelis populi, et totius regni sui vota secundo favore prosequere ; ut qui ejusdem se Virginis imperio mancipant, et ipsius servituti devota spontione consecrant, perennis in vita tranquillitatis ac pacis, et æternæ libertatis in cælo præmia consequantur ; Per eumdem.

PRIÈRE

A la très sainte Mère de Miséricorde pour les Défunts.[1]

Ave, Mater misericordiæ,
Ave, Mater divinæ gratiæ,
Ave, Mater sanctæ fiduciæ,
Mater Jesu, Mater clementiæ,
O Maria !

Sol es, Virgo, defectum nesciens,
Sol in cælis de terris oriens,
Omnes pio vultu respiciens,
Afflictorum corda reficiens,
O Maria !

[1] Cette prière est une imitation du *Salve Mater misericordiæ*, en usage chez les Carmes, et de la prose *Languentibus* de J. Langueznou, XIVe siècle.

Languentibus in purgatorio,
Qui purgantur ardore nimio,
Et torquentur gravi supplicio,
Subveniat tua compassio,
O Maria !

Fons es patens, qui culpas abluis,
Omnes lavas, et nullum respuis,
Manum tuam extende mortuis
Qui sub pœnis gemunt continuis,
O Maria !

Ad te, pia, suspirant mortui,
Te rogantes de pœnis erui,
Et adesse tuo conspectui,
Et gaudiis æternis perfrui,
O Maria !

Clavis David, quæ cælum aperis,
Nunc, beata, succurre miseris,
Qui tormentis vexantur asperis,
Educ illos de domo carceris,
O Maria !

Lex justorum, norma credentium,
Vera salus in te sperantium,
Pro defunctis sit tibi studium
Assidue precari Filium,
O Maria !

Virgo Mater, Deo prædilecta,
Te rogamus, mortuos visita,
Per te cunctis laxentur debita,
Ad requiem iis esto semita,
O Maria !

In tremendo Dei judicio,
Quando fiet stricta discussio,
Nos dilecto præsentes Filio,
Ut cum Sanctis sit nobis portio,
O Maria !

Dies illa, dies terribilis,
Dies malis intolerabilis ;
Sed tu, Mater, Mater amabilis,
Fac sit nobis Judex placabilis,
O Maria !

Tunc iratus Judex adveniet,
Singulorum causas discutiet,
Personamque nullam respiciet,
Sed singulis justa definiet,
O Maria !

Summi Regis Mater et Filia,
Cui datur omnis potentia,
Tua, Virgo, dulci clementia
Esto semper nobis propitia,
O Maria !

HYMNE

En l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie.

O Filii et Filiæ
Mariæ, Matris gratiæ,
Date corda lætitiæ.
Alleluia.

Alleluia, alleluia, alleluia.

En magna vobis gaudia,
Dei Mater et Filia,
Vobis Mater fit propria.
Alleluia, etc.

Hanc ergo Matrem colite,
Vos amantem diligite,
Et corde toto canite,
Alleluia, etc.

Hæc summo Patri proxima,
Nati Mater dignissima,
Paracleti charissima,
Alleluia, etc.

O plena Mater gratia !
Tibi nostra præcordia,
Tibi donamus omnia.
Alleluia, etc.

Natos benigna protege,
Sensus et corda dirige,
Et sursum mentes erige.
Alleluia, etc.

O Jesu, Patris dextera,
Per sacra Matris ubera,
Super nos solus impera.
Alleluia, etc.

Fac nos te solum quærere,
Corde toto diligere,
Et in æternum canere
Alleluia, etc.

Vivat Mariæ Filius,
Vivat, regnet in omnibus,
Ut totis canant cordibus
Alleluia, etc.

Vivat Jesus et Maria,
Vivant corda fidelia,
Et cantent in lætitia
Alleluia, etc.

Continuation du même Hymne.

O Virgo sacratissima !
O Mater amantissima !
O Deo dilectissima !
Alleluia, etc.

Nec lingua valet dicere,
Nec mens humana capere
Magnalia Deiparæ.
Alleluia, etc.

Infernus per te clauditur,
Per te cælum recluditur,
Nobisque vita redditur.
Alleluia, etc.

Beati qui te diligunt,
Et tibi corde serviunt:
Te semper Matrem sentiunt.
Alleluia, etc.

Qui te colunt, hos erigis,
Qui diligunt, hos diligis
Et donis imples maximis.
Alleluia, etc.

Nomen tuum dulcissimum,
Omni laude dignissimum,
Laudetur in perpetuum.
Alleluia, etc.

Sacris tuis visceribus,
Et beatis uberibus
Laus et honor ab omnibus.
Alleluia, etc.

Benedictum sit Cor tuum,
Cordi Jesu charissimum,
Et cordis nostri gaudium.
Alleluia, etc.

Tibi, laus, amor, gloria,
Æterna tibi gaudia,
Æterna sint præconia.
Alleluia, etc.

Æterni Patris Unicum,
Mariæ Matris Filium,
Collaudet omne seculum.
Alleluia,
Alleluia, alleluia, alleluia.

HYMNE

En l'honneur de la très sacrée Mère de Dieu[1].

Te Mariam laudamus : * te cæli et terræ Dominam confitemur.

Te æterni Patris * charissimam Filiam,

Te Filii unigeniti * dignissimam Matrem,

Te Spiritus sancti dilectissimam sponsam, * omnis terra veneratur.

Tu sanctissimæ Trinitatis * gloriosissimum sanctuarium.

Tu sanctæ Ecclesiæ * pretiosissimum gazophylacium.

Tu post Deum * spes unica peccatorum.

Tu mœrentium et afflictorum * consolatrix suavissima.

Tu omnium Christianorum * Mater amantissima.

Tu cordis nostri * Regina benignissima.

Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israël, * tu honorificentia populi nostri.

Tibi omnes Angeli et Archangeli : * tibi Throni et Principatus deserviunt.

Tibi omnes Potestates et Virtutes : * tibi omnes Dominationes obediunt.

Tibi Cherubim et Seraphim * incessabili voce proclamant :

Sancta, sancta, sancta, * Maria Mater admirabilis.

[1] Saint Bonaventure a composé un cantique du même genre, mais différent : *Te Matrem Dei laudamus.* Le V. P. Eudes paraît s'en être inspiré. On le trouve dans la *Triple Couronne* du P. Poiré, t. IV, ch. 9, § 6.

Pleni sunt cæli et terra * mirabilibus misericordiæ tuæ.

Te gloriosus * Apostolorum Chorus,

Te Patriarcharum et Prophetarum * laudabilis numerus,

Te Martyrum et Sacerdotum candidatus * laudat exercitus.

Te Confessorum ac Virginum * amabilis collaudat cœtus.

Te omnes Sancti et Electi * toto corde concelebrant.

Te per orbem terrarum * sancta confitetur Ecclesia,

Matrem * immensæ charitatis,

Venerandam te veram Dei Genitricem * et immaculatam semper Virginem.

Tu ad liberandum omne genus humanum, * Filium Dei in uterum suscepisti.

Per te, contrito capite serpentis, * aperta sunt fidelibus regna cælorum.

Tu ad dexteram Filii sedes, * in gloria Patris.

Tu ipsum nobis redde propitium, * quem ad judicandum nos credimus esse venturum.

Tu, pia, quæsumus, famulis tuis subveni, * quos Filius tuus pretioso sanguine redemit.

Æterna fac cum Sanctis ejus * in gloria numerari.

Salvum fac populum tuum, Domina, * et benedic hæreditati tuæ.

Et rege nos, * et custodi nos in æternum.

Per singulos dies * benedicimus te.

Et laudamus nomen tuum in sæculum, * et in sæculum sæculi.

Dignare, Virgo potens, * sine peccato nos semper custodire.

Miserere nostri, Virgo clemens, * miserere nostri.

Fiat misericordia tua magna nobiscum, * quia in te confidimus.

In te, Maria, speravi, * non confundar in æternum.

CANTICUM

Laudis et gratiarum actionis sacratissimo Cordi Jesu et Mariæ, pro innumeris beneficiis ab illo acceptis[1].

Magnificat anima mea * Cor admirabile Jesu et Mariæ.
Et exultavit Spiritus meus : * in magno Corde meo.

Nam Cor suum maximum dederunt mihi Jesus et Maria, * ut omnia mea in charitate ejus fiant.

Gratias illis infinitas * super inenarrabili Dono ipsorum.

Fecit mihi magna Cor benignissimum : * suscepit me ab utero matris meæ.

Gratias infinitas * super inenerrabilibus donis ejus.

Abyssus miseriarum mearum * invocavit abyssum misericordiarum ejus.

Gratias infinitas * super inenarrabilibus donis ejus.

Prævenit me Cor mitissimum * in benedictionibus dulcedinis suæ.

Gratias infinitas * super inenarrabilibus donis ejus.

Sub umbra manus suæ protexit me, * et custodivit me quasi pupillam oculi.

Gratias infinitas * super inenarrabilibus donis ejus.

Elegit me Sacerdotem sibi, * et cum principibus populi sui collocavit me.

Gratias infinitas * super inenarrabilibus donis ejus.

Dedit verba sua in ore meo, * et posuit os meum quasi gladium acutum.

Gratias infinitas * super inenarrabilibus donis ejus.

[1] Le V. P. Eudes a composé ce *Magnificat* pour exalter les faveurs dont la divine bonté l'avait honoré pendant sa vie. Il demanda instamment qu'on enterrât avec lui une copie de ce cantique d'action de grâces, pour protester par là qu'il voulait que tous les grains de poussière en laquelle son corps serait réduit fussent autant de langues et de cœurs qui bénissent continuellement les Cœurs sacrés de Jésus et de Marie, et par eux la très sainte Trinité, source primitive de tous les biens répandus sur les hommes. Cf. Hérambourg, *Vertus du P. Eudes*, p. 257 ; Martine, *Vie du P. Eudes*, II, 437.

Mortificavit et vivificavit me, * et fuit mecum ubicumque ambulavi.

Gratias infinitas * super inenarrabilibus donis ejus.

Inimicus fuit inimicis meis, * et ex omnibus tribulationibus meis liberavit me.

Gratias infinitas * super inenarrabilibus donis ejus.

O Cor amantissimum, fons omnium bonorum, * a te mihi venerunt innumera bona.

Tibi laus, tibi amor, tibi gloria : * te omnes linguæ concinant, te diligant omnia corda.

Confiteantur tibi misericordiæ tuæ : * et amoris tui mirabilia filiis hominum.

Benedicant te omnes virtutes tuæ : * laudent et superexaltent in sæcula.

Memor sit Pater misericordiarum omnis sacrificii tui : * et tribuat tibi cuncta desideria tua.

O Cor Jesu, amoris et doloris impetu, pro nobis in Cruce disruptum, * tibi cor nostrum in igne tuo perpetuo immoletur.

O Cor Mariæ, doloris gladio transfixum, * fac ut cor nostrum divini amoris sagitta jugiter transfigatur.

O Cor Jesu et Mariæ, fornax amoris, * in te cor nostrum demergatur in perpetuum.

Moriatur in flammis tuis, * ut cum Corde Jesu et Mairæ cor unum fiat in æternum.

Gloria Patri, etc.

Sicut erat, etc

VIVE JÉSUS ET MARIE

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME III

LE MÉMORIAL DE LA VIE ECCLÉSIASTIQUE

PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

TROISIÈME PARTIE

Dispositions pour s'acquitter saintement des fonctions ecclésiastiques.

QUATRIÈME PARTIE

Directoire pour les Retraites.

CINQUIÈME PARTIE

Divers Sujets de Méditation pour les Ecclésiastiques.

MANUEL

Contenant plusieurs exercices de piété pour l'usage d'une Communauté ecclésiastique.

PARTIE PREMIÈRE

CONTENANT LES CHOSES QUI SE FONT EN CHAQUE JOUR.

PARTIE SECONDE

Contenant les choses qui se font en chaque semaine.

PARTIE TROISIÈME

CONTENANT LES CHOSES QUI SE FONT EN CHAQUE MOIS.

PARTIE QUATRIÈME

CONTENANT LES CHOSES QUI SE FONT EN CHAQUE ANNÉE.

I. — *Pour le mois de Janvier.*

II. — *Pour les mois de Février, de Mars et d'Avril.*

III. — *Pour les Mois de Mai, Juin et Juillet.*

IV. — *Pour les mois d'Août, Septembre et Octobre.*

V. — *Pour les mois de Novembre et de Décembre.*

PARTIE CINQUIÈME

CONTENANT LES CHOSES QUI N'ONT PAS DE TEMPS DÉTERMINÉ.

I. — *Pour les sorties et voyages.*

II. — *Pour les délibérations.*

III. — *Pour les maladies.*

IV. — *Jours remarquables*

V. — *Prières diverses.*

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES.

